

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Manifestations</b> .....	<b>15</b>
LA PRESSE : Cégep Saint-Laurent: le campus occupé pour la nuit par des étudiants - Publié le lundi 20 avril 2015 à 20h00   Mis à jour le lundi 20 avril 2015 à 21h00.....	15
Communauté étudiante partagée.....	15
LA PRESSE : Manif contre la «brutalité médiatique» à Montréal - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 16h46.....	15
TVA NOUVELLES : Manif contre la «Brutalité médiatique» : Quatre personnes interpellées, une arrêtée - Première publication dimanche 19 avril 2015 à 11h39 - Mise à jour : dimanche 19 avril 2015 à 15h53.....	15
TVA NOUVELLES : Montréal : Une vingtaine de personnes manifestent contre l'austérité : Première publication samedi 18 avril 2015 à 19h28.....	16
TVA NOUVELLES : Montréal : Une cinquantaine de participants contre l'austérité - Première publication vendredi 17 avril 2015 à 21h15.....	17
LA PRESSE : Affrontement lors d'une manifestation: rumeurs démenties - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 07h20.....	17
LE SOLEIL : Chahut étudiant au bureau du ministre Blais - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le jeudi 16 avril 2015 à 07h45.....	17
Caméras de sécurité.....	18
TVA NOUVELLES : Rassemblement : Petite manifestation pour en finir avec la fin du monde - Première publication mardi 14 avril 2015 à 18h36.....	18
TVA NOUVELLES : Cégepiens et universitaires marchent à Montréal : Une manifestation sans débordement - Première publication lundi 13 avril 2015 à 14h26 - Mise à jour : lundi 13 avril 2015 à 19h19.....	18
Vacances écourtées?.....	18
Pas d'arrestation.....	18
TVA NOUVELLES : «La grève est toujours vivante» : Une deuxième manifestation à vélo à Montréal - Première publication dimanche 12 avril 2015 à 17h13.....	18
TVA NOUVELLES : Manifestation nocturne : Les étudiants ne reculent pas - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 21h07 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 22h20.....	19
TVA NOUVELLES : On a fourni l'itinéraire : Manifestation silencieuse contre la répression - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 18h31.....	20
TVA NOUVELLES : Montréal : La manifestation non-mixte se solde par des arrestations - Première publication mardi 7 avril 2015 à 22h54.....	20
Manifestation sans homme, pourquoi?.....	21
LA PRESSE : Une manifestation féministe anti-austérité interdite aux hommes - Publié le mardi 07 avril 2015 à 21h28   Mis à jour le mercredi 08 avril 2015 à 00h01.....	21
LA TRIBUNE : Cérémonie funèbre pour souligner une période «sinistre d'austérité» - Publié le mardi 07 avril 2015 à 11h56.....	22
TVA NOUVELLES : Montréal : 300 manifestants contre l'austérité -Première publication lundi 6 avril 2015 à 22h25.....	22
Vote de grève à l'AFESH.....	22
LA PRESSE : Une manifestation nocturne rapidement dispersée - Publié le lundi 06 avril 2015 à 21h30   Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 22h35.....	22
TVA NOUVELLES : Manifestant roué de coups par un policier?: «Ce n'est pas la façon de faire» - Première publication lundi 6 avril 2015 à 09h37.....	23
TVA NOUVELLES : Manifestation nationale contre l'austérité : Poussé au travers d'une vitre par un policier - Première publication dimanche 5 avril 2015 à 16h37.....	23
Plaqué par l'arrière.....	24
Poursuite.....	24
TVA NOUVELLES : Centre-ville de Montréal : Environ 300 personnes ont manifesté contre l'austérité - Première publication samedi 4 avril 2015 à 15h47 - Mise à jour : 4 avril 2015 à 16h16.....	24
LE DEVOIR : Dans la rue contre l'austérité : Les étudiants n'étaient pas seuls - Plusieurs dizaines de milliers de jeunes, professeurs, pompiers ou simples citoyens ont défilé dans les rues du centre-ville de Montréal - Vendredi 3 avril 2015.....	24
Pas d'itinéraire.....	25
LE DEVOIR : UQAM : Les professeurs débraient pendant une journée - La négociation de la prochaine convention collective piétine, déplorent les enseignants - Vendredi 3 avril 2015.....	25
Deuxième journée à venir.....	25
LE MONDE.FR avec AFP : Des milliers de personnes manifestent contre l'austérité à Montréal - vendredi 03 avril 2015 à 03h13.....	26
Nouveau mouvement le 1er mai.....	26
TVA NOUVELLES : Manifestation contre l'austérité : 500 personnes ont pris le relais en soirée - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 22h24.....	26
TVA NOUVELLES : Manifestation étudiante : Piquet de grève jeudi matin à l'UQAR - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 17h29.....	27
TVA NOUVELLES : EN IMAGES : La plus grosse manif du printemps 2015 - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 16h07 - Mise à jour : jeudi 2 avril 2015 à 19h28.....	27
LE NOUVELLISTE : Quelque 80 étudiants de l'UQTR prennent part à la manifestation - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 14h13   Mis à jour le vendredi 03 avril 2015 à 07h44.....	29
TVA NOUVELLES : 15 000 personnes contre l'austérité : Fin de manifestation tendue à Montréal - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 12h36 - Mise à jour : jeudi 2 avril 2015 à 20h07.....	30
Un mouvement de contestation diversifié.....	30
Pas de report à l'automne.....	31
LA TRIBUNE : Une marche étudiante dans les rues de la ville - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h48.....	31
LA PRESSE : Imposante manifestation au centre-ville de Montréal - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 10h29   Mis à jour le jeudi 02 avril 2015 à 22h20.....	32
LE SOLEIL : L'ex-«Banane rebelle» demande l'abolition de l'article 19.2 - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 05h00   Mis à jour jeudi 02 avril 2015 à 08h36.....	33

Responsabilités.....	33
TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation nocturne et poisson d'avril - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 20h48 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 22h31.....	33
TVA NOUVELLES : Cegep de Rimouski : Manifestation «poisson d'avril» des enseignants - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 17h22.....	34
LE DEVOIR : ASSÉ : Manifestation nationale le 2 avril, à Montréal - Mercredi 1 avril 2015 14h16.....	34
TVA NOUVELLES : Manifestation du 1er avril en photos : «Pour l'austérité» et «contre les pauvres» - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 12h33 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 15h47.....	35
JOURNAL DE MONTRÉAL : Une manifestation à saveur féministe - Mercredi, 1 avril 2015 00:02 MISE à JOUR Mercredi, 1 avril 2015 00:08.....	36
Peu d'agressivité.....	37
89 commentaires - Montréal.....	37
TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation nocturne: le féminisme à l'honneur - Première publication mardi 31 mars 2015 à 20h23 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 23h55.....	37
JOURNAL DE MONTRÉAL / TVA NOUVELLES : Les professeurs de l'UQAM votent deux journées de grève - Mardi, 31 mars 2015 16:23 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 16:27 / Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h21 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 19h15.....	38
53 commentaires - Montréal.....	38
JOURNAL DE MONTRÉAL : Une demande d'injonction déposée contre les militants qui ont bloqué l'UQAM - Le piquetage à l'UQAM pourrait se retourner contre les militants - Mardi, 31 mars 2015 13:44 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 21:42.....	38
«Déplorable».....	38
41 commentaires - Montréal.....	38
JOURNAL DE MONTRÉAL : «Gestion catastrophique» dénoncée à l'UQAM - Mardi, 31 mars 2015 08:18 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 08:24.....	38
23 commentaires.....	39
JOURNAL DE MONTRÉAL : L'UQAM demande que les actions de blocage cessent - Mardi, 31 mars 2015 06:23 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 06:28.....	39
16 commentaires - Montréal.....	39
LE DEVOIR : Des étudiants en grève bloquent l'accès à une dizaine de pavillons de l'UQAM - Mardi 31 mars 2015.....	39
L'UQAM réagit.....	40
Méga-manifestation jeudi.....	40
Vos réactions - 3 commentaires.....	40
LA PRESSE : Des accès aux cours bloqués, l'UQAM durcit le ton - Publié le lundi 30 mars 2015 à 22h28.....	40
RADIO-CANADA : Manifestation nocturne pacifique à Montréal - Mise à jour le lundi 30 mars 2015 à 21 h 56 HAE.....	40
92 Commentaires.....	41
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Une marche en faveur de l'austérité... le 1er avril - Lundi, 30 mars 2015 20:31 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 20:32.....	41
24 commentaires - Québec.....	41
5 commentaires - Montréal.....	41
TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation pacifique contre l'austérité et la violence policière - Première publication lundi 30 mars 2015 à 20h28 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 00h00.....	41
Galerie photo de l'Agence QMI.....	42
JOURNAL DE MONTRÉAL: Manifestation de soirée pacifique contre l'austérité et contre la violence policière - Les étudiants rassemblés hier ont défilé dans les rues sans heurts pour s'opposer à l'austérité - Lundi, 30 mars 2015 18:19 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:37.....	43
UQAM bloquée.....	43
190 commentaires - Montréal.....	44
LE DEVOIR : Des manifestants perturbent une allocution de Leitão - Lundi 30 mars 2015 17h33.....	44
Manifestants dans la salle.....	44
Un budget «difficile».....	45
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Projet de loi 20 : les étudiants en médecine crient haut et fort leur opposition - Lundi, 30 mars 2015 15:20 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 15:20.....	45
25 commentaires - Montréal.....	45
34 commentaires - Québec.....	45
TVA NOUVELLES : Projet de loi 20 : Grève et manifestation des étudiants en médecine - Première publication lundi 30 mars 2015 à 14h09.....	45
TVA NOUVELLES : Manifestations : L'UQAM demande que les actions de blocage cessent - Première publication lundi 30 mars 2015 à 11h34 - Mise à jour ; lundi 30 mars 2015 à 23h58.....	46
JOURNAL DE MONTRÉAL : Grève étudiante: des manifestants masqués bloquent les accès à l'UQAM - Lundi, 30 mars 2015 11:29 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:32.....	47
123 commentaires - Montréal.....	47
TVA NOUVELLES / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le SPVM ne peut confirmer si un policier a été atteint par une flèche - Première publication lundi 30 mars 2015 à 10h43 - Mise à jour : lundi 30 mars 2015 à 19h53 / Lundi, 30 mars 2015 11:10 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:05.....	47
Enquête en cours.....	47
Javelot artisanal.....	48
575 commentaires - Montréal.....	48
LA PRESSE / LE DEVOIR : Nouvelle manifestation contre l'austérité au centre-ville de Montréal - Publié le samedi 28 mars 2015 à 14h30   Mis à jour le samedi 28 mars 2015 à 20h22 / Samedi 28 mars 2015 17h06.....	48
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Des centaines de manifestants contre l'austérité - Les manifestants ont marché encore en grand nombre, à Montréal - Samedi, 28 mars 2015 13:23 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 13:31.....	49



Manifestation pour tous .....	50
Colère sourde.....	50
59 commentaires - Montréal.....	51
15 commentaires - Québec .....	51
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Des manifestants marchent contre les tarifs élevés et les compteurs intelligents d'Hydro-Québec -Samedi, 28 mars 2015 12:25 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 12:33 .....	51
68 commentaires - Montréal.....	51
5 commentaires - Québec .....	51
LA PRESSE : L'ASSÉ appuie et encourage les poursuites contre les agissements policiers - Publié le samedi 28 mars 2015 à 08h14 ..	51
LE DEVOIR : Les neuf comparutions sont reportées – Samedi 28 mars 2015.....	51
Arrestation ciblée.....	51
Inquiétudes.....	52
TVA NOUVELLES : 5000 personnes dans les rues de Montréal : La manifestation en images - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 23h17 .....	52
Voyez ici une sélection de photos: .....	52
TVA NOUVELLES : Deuxième manifestation nocturne à Montréal : Deux personnes blessées et une arrestation - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 20h53 Mise à jour : vendredi 27 mars 2015 à 22h36 .....	54
LA PRESSE : Deuxième manifestation nocturne agitée, mais pacifique - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 20h27   Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 23h47.....	55
Contre l'austérité patriarcale .....	55
TVA NOUVELLES : Manifestation de solidarité : Arrestation pour méfaits à l'UQAM - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 14h42 - Mise à jour : vendredi 27 mars 2015 à 19h36 .....	55
LE SOLEIL : La police de Québec a surpris les manifestants - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00   Mis à jour le jeudi 26 mars 2015 à 10h52 .....	56
Réaction rapide .....	57
Le 19.2, c'est quoi?.....	57
La police a l'appui total de Labeaume .....	57
La riposte se prépare.....	57
LE DEVOIR : UQAM : Vaste mouvement de soutien envers les étudiants menacés d'expulsion – Mercredi 26 mars 2015 .....	57
P-6 sera appliqué, dit la Ville .....	58
JOURNAL MÉTRO : L'UQAM en chœur contre l'austérité - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015   22:45 .....	58
LA TRIBUNE : Des œufs lancés à la faculté des Lettres et sciences humaines - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 13h44 .....	58
24 HEURES : Manifestations: «Tolérance zéro», prévient la Ville de Montréal – Mercredi 25 mars 2015 13h00 .....	58
Constats d'infraction annulés.....	59
LE SOLEIL : Arrestations de masse à Québec: l'ASSÉ n'a pas l'intention de plier - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 11h19 .....	59
Longue soirée.....	59
LA PRESSE : Manifestations: P-6 sera appliqué, prévient l'administration Coderre - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 10h45   Mis à jour mercredi 25 mars à 11h16 .....	59
JOURNAL MÉTRO : En photos: Une première marche nocturne agitée - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015   2:09 .....	60
JOURNAL MÉTRO : Austérité: manifestation nocturne à Montréal - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015   0:34.....	61
LE DEVOIR : Manifestation nocturne contre l'austérité - Mercredi 25 mars 2015 .....	62
Confrontations.....	62
Vos réactions - 1 commentaire .....	63
LE SOLEIL : Manifestation contre l'austérité: au moins 150 arrestations à Québec - Publié le mardi 24 mars 2015 à 21h56   Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h18 .....	63
Album photos .....	63
Amende de 220 \$ .....	65
24 HEURES / TVA NOUVELLES : Première manifestation nocturne : Plus de 5000 personnes au rendez-vous – 24 mars 2015 21h39 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 21h15 - Mise à jour : mercredi 25 mars 2015 à 04h40 .....	65
Aucun itinéraire .....	66
LA PRESSE : La première manif nocturne donne lieu à des affrontements - Publié le mardi 24 mars 2015 à 21h10   Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h00.....	68
Un début sous tension.....	69
TVA NOUVELLES : Journalistes agressés : La FPJQ dénonce des «entraves à la liberté de presse» - Première publication mardi 24 mars 2015 à 19h57 .....	69
JOURNAL MÉTRO : Plusieurs arrestations au cours d'une manifestation au centre-ville - Mise à jour : Mardi 24 mars 2015   17:38....	69
LA PRESSE / LE SOLEIL : Manifestations: la FPJQ incite les journalistes malmenés à porter plainte - Publié le mardi 24 mars 2015 à 16h04   Mis à jour le mardi 24 mars 2015 à 16h32 / Publié le mardi 24 mars 2015 à 16h10.....	71
CANOË.CA / 24 HEURES / TVA NOUVELLES : Grève étudiante: violents affrontements à Montréal / Manifestation étudiante : Rudes affrontements avec les policiers - Dernière mise à jour: 24 mars 2015   14h32 / Mardi 24 mars 2015 13h04 - Mise à jour Mardi 24 mars 2015 14h30 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 12h19 - Mise à jour : mardi 24 mars 2015 à 20h13 .....	72
Manifestations matinales.....	72
LE DEVOIR : 1ère page : La «grève sociale» débute dans l'affrontement - La première journée de débrayage officielle a donné lieu à un choc entre policiers et manifestants, et à plusieurs arrestations à Montréal – Mardi 24 mars 2015.....	72
Deux poids deux mesures ?.....	73
RADIO-CANADA : Les policiers dispersent une manifestation étudiante contre l'austérité – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 19 h 50	74
HAE .....	74
Début des grèves étudiantes .....	75
Des étudiants revendiquent leur droit d'assister à leurs cours.....	75
Appel à manifester le 26 mars .....	75
1636 Commentaires.....	75

LA TRIBUNE : Des milliers d'étudiants délaissent leurs salles de cours - Publié le lundi 23 mars 2015 à 15h33 .....	75
RADIO-CANADA : La grève étudiante s'amorce sur fond de tension à l'Université Laval – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 15h 09	
HAE .....	75
Les « carrés verts » défendent l'accès aux cours.....	76
Une « grève sociale » .....	76
52 Commentaires .....	76
CANOÉ.CA / 24 HEURES / TVA NOUVELLES : Manifestation étudiante : Affrontements entre manifestants et policiers - Dernière mise à jour: Lundi 23 mars 2015   16h27 / Mise à jour Lundi 23 mars 2015 13h21 / Première publication lundi 23 mars 2015 à 12h29 - Mise à jour : lundi 23 mars 2015 à 17h12.....	76
TVA NOUVELLES : Boycott des cours : Les esprits s'échauffent à l'Université Laval - Première publication lundi 23 mars 2015 à 12h09 .....	77
LE SOLEIL : Première journée de grève à l'Université Laval sur fond de tensions - Publié le lundi 23 mars 2015 à 11h25   Mis à jour le lundi 23 mars 2015 à 16h25 .....	77
Grève sociale .....	78
LE SOLEIL : 3000 étudiants de l'Université Laval en grève - Publié le lundi 23 mars 2015 à 10h03 .....	78
LA PRESSE : Une première manif étudiante vite dispersée - Publié le lundi 23 mars 2015 à 09h39   Mis à jour lundi 23 mars 2015 à 17h29 .....	79
La violence inutile, dit Couillard .....	79
TVA NOUVELLES : Contre l'austérité et les hydrocarbures : Près de 60 000 étudiants en grève au Québec - Première publication lundi 23 mars 2015 à 06h12.....	79
LE QUOTIDIEN : Colloque Parti libéral du Québec : Couillard accueilli par 400 manifestants - Publié le dimanche 22 mars 2015 à 10h27 .....	79
Le colloque dans le calme .....	80
JOURNAL MÉTRO : Des milliers de gens à Montréal contre l'austérité - Mise à jour : Samedi 21 mars 2015   18:18.....	80
JOURNAL MÉTRO : Des milliers de personnes manifestent contre l'austérité - Mise à jour : Samedi 21 mars 2015   18:10 .....	81
1 commentaire .....	82
LE DEVOIR : Contre l'austérité : Des milliers de personnes manifestent à Montréal – Samedi 21 mars 2015 17h02 .....	82
Pas comme en 2012.....	82
TVA NOUVELLES : Montréal : 5000 personnes dans les rues contre l'austérité - Première publication samedi 21 mars 2015 à 09h54 - Mise à jour : samedi 21 mars 2015 à 20h37 .....	82
<b>Incident tir à Québec .....</b>	<b>84</b>
LA PRESSE : Opinion : Une formation insuffisante, par Samuel Blais-Bergeron, Avocat, l'auteur a effectué son stage en déontologie policière - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h00 .....	84
LA PRESSE : Éditorial : Pas un jeu, par Pascale Breton - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h00.....	84
LE SOLEIL : Éditorial : Pris dans la souricière, par Pierre Asselin - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00 .....	85
LE SOLEIL : Étudiante blessée au visage: la Ville de Québec mise en demeure - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 07h41.....	85
Enquête en déontologie .....	85
LE DEVOIR : Québec : Manifestation du 26 mars: il y aura enquête : Le policier qui a blessé une étudiante a été placé en congé de maladie – Mercredi 1 avril 2015 .....	86
Vos réactions - 2 commentaires.....	86
LE DEVOIR : Libre opinion : À la défense du droit à la colère, par Olivier Ducharme - Chercheur postdoctoral au Laboratoire de philosophie continentale (Université Laval) –Mercredi 1er avril 2015 .....	86
Vos réactions - 16 commentaires.....	87
TVA NOUVELLES : Manifestante blessée au visage : Le policier en arrêt de travail volontaire - Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h11 .....	87
Enquête en déontologie .....	87
Poursuite en préparation.....	87
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le Commissaire à la déontologie policière ordonne une enquête - Le policier est en arrêt de travail, alors que l'étudiante est traumatisée, selon l'avocat - Mardi, 31 mars 2015 15:44 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 15:46.....	87
Traumatisme et mise en demeure.....	88
74 commentaires - Québec .....	88
105 commentaires - Montréal.....	88
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : L'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau traumatisée par le geste du policier selon son avocat - Il prépare la mise en demeure - Mardi, 31 mars 2015 12:31 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 12:45.....	88
86 commentaires - Québec .....	88
77 commentaires - Montréal.....	88
LE NOUVELLISTE : Chronique : Tièdeur étudiante, malgré une martyre, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le mardi 31 mars 2015 à 10h36 .....	88
LE DEVOIR : Manifestante blessée: le policier en cause est toujours au travail - Le Service de police de Québec et le syndicat policier refusent de répondre aux questions – Mardi 31 mars 2015 .....	89
Vos réactions - 8 commentaires.....	90
LE DEVOIR : Libre opinion : Armes à dispersion: toujours pareil..., par Samuel Blais-Bergeron – Avocat – Mardi 31 mars 2015.....	90
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : La cartouche qui a atteint une manifestante au visage «peut causer de sérieuses blessures ou la mort» - Lundi, 30 mars 2015 18:34 .....	90
Arme déjà utilisée au Québec .....	91
Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm .....	91
Tableau des spécifications.....	91
71 commentaires - Québec .....	91



28 commentaires - Montréal.....	91
LE SOLEIL : Les policiers «tendent la main» aux manifestants - Publié le lundi 30 mars 2015 à 16h03   Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 23h42 .....	91
Respecter les règles.....	92
Statu quo à l'ASSÉ.....	92
«Responsabilité partagée», dit Blais.....	92
Charles Scott-Simard rencontré.....	92
Carlos Leitão chahuté.....	92
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Un donateur prêt à payer les frais d'avocat de la manifestante atteinte au visage - Lundi, 30 mars 2015 15:51 .....	92
41 commentaires - Québec .....	93
7 commentaires - Montréal .....	93
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Responsabilité partagée étudiants-policiers - Lundi, 30 mars 2015 15:01 .....	93
42 commentaires - Montréal .....	93
1 commentaire - Québec .....	93
TVA NOUVELLES : Tir au visage d'une manifestante : La police de Québec avare de commentaires - Première publication lundi 30 mars 2015 à 12h58 .....	93
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Plusieurs avocats veulent la cause de la jeune étudiante blessée - Lundi, 30 mars 2015 12:03.....	93
Aide financière .....	94
11 commentaires - Québec .....	94
119 commentaires - Montréal.....	94
LE SOLEIL : Contrôle de foule durant les manifestations: «Des leçons à tirer», dit Couillard - Publié le lundi 30 mars 2015 à 05h00   Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 08h37 .....	94
Message aux manifestants .....	94
LE DEVOIR : Éditorial : Manifestations étudiantes : Pris pour cible, par Josée Boileau - Lundi 30 mars 2015.....	94
Vos réactions - 29 commentaires .....	95
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : L'étudiante blessée à Québec humiliée sur Facebook - Dimanche, 29 mars 2015 21:22 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 06:22 .....	95
Danger .....	95
Pas décidée.....	95
95 commentaires - Québec .....	95
368 commentaires - Montréal.....	95
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Une première manif sans bavure : Naomie Tremblay-Trudeau ouvre la marche aux centaines de militants qui ont défilé dans le calme - Dimanche, 29 mars 2015 18:51 .....	95
Légalité importante.....	96
Avertissement .....	96
Réseaux sociaux : Une blessure ridiculisée sur Facebook .....	96
Politique : Catherine Dorion en réflexion .....	96
120 commentaires - Québec .....	96
406 commentaires - Montréal.....	96
LE SOLEIL : Manifestation à Québec: Naomie Tremblay-Trudeau ouvre la marche - Publié le dimanche 29 mars 2015 à 18h20 .....	96
«Ça va mieux» .....	96
Sans itinéraire .....	96
LE SOLEIL : La page Facebook en soutien au matricule 3143 fermée... puis rouverte - Publié le 29 mars 2015 à 15h47 .....	97
Cyberintimidation .....	97
TVA NOUVELLES : Manifestation à Québec : L'étudiante blessée par un policier mène la marche - Première publication dimanche 29 mars 2015 à 14h41 - Mise à jour : dimanche 29 mars 2015 à 19h21 .....	97
«Ça va mieux» .....	98
Manifestation .....	98
Légalité importante.....	98
Débordement sur les réseaux sociaux.....	98
TVA NOUVELLES : Manifestante blessée à Québec : Labeaume déplore le geste posé par le policier - Première publication samedi 28 mars 2015 à 19h20 .....	98
«Dramatique» .....	98
Appel au calme.....	98
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Les appuis au matricule 3143 se multiplient sur Facebook - Samedi, 28 mars 2015 18:30 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 09:02.....	99
« Violence exagérée » .....	99
53 commentaires - Québec .....	99
412 commentaires - Montréal.....	99
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : « Cela n'aurait pas dû arriver » - Régis Labeaume admet que le policier qui a blessé une étudiante a fait une erreur - Samedi, 28 mars 2015 18:56 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 18:56 .....	99
« Comme en 2012 » .....	99
Labeaume tempère ses propos .....	100
96 commentaires - Québec .....	100
69 commentaires - Montréal.....	100
LE SOLEIL : Manifestante blessée: des images «dramatiques et détestables», dit Labeaume - Publié le samedi 28 mars 2015 à 16h34   Mis à jour le dimanche 29 mars 2015 à 16h49 .....	100
TVA NOUVELLES : Manifestante blessée à Québec : Une page Facebook en appui au policier - Première publication samedi 28 mars 2015 à 13h42 .....	100

Le policier congédié? .....	100
Réaction en deux temps .....	101
LE SOLEIL : Manifestante blessée: la police dit avoir suivi des protocoles précis - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00 .....	101
Tout le monde à risque.....	101
L'ASSÉ blâme les policiers.....	101
LE DEVOIR : Manifs étudiantes : «Il ne faut pas leur donner raison» : Les policiers adoptent la ligne dure - Samedi 28 mars 2015 ..	101
Vos réactions - 32 commentaires.....	102
« Je suis matricule 3143 » .....	102
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le visage n'aurait jamais dû être visé, croient des policiers à la retraite - Vendredi, 27 mars 2015 23:11 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 23:14.....	102
Mauvaise utilisation.....	103
23 commentaires - Québec .....	103
176 commentaires - Montréal.....	103
LE SOLEIL : L'étudiante blessée envisage une poursuite contre la Ville de Québec - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 21h02   Mis à jour le samedi 28 mars 2015 à 16h24 .....	103
En plein visage .....	103
Démarches judiciaires .....	103
Demandes de démission et appuis au policier sur Facebook .....	103
Appuis.....	104
Carrés... bleus!.....	104
LE SOLEIL : Manifestante blessée: Serge Ménard déplore les méthodes policières - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 20h55 .....	104
L'ASSÉ critiquée .....	104
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Opinion : Une martyre et un flic à haïr, par Dominic Maurais - Vendredi, 27 mars 2015 18:04 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 18:08 .....	105
36 commentaires - Montréal.....	105
42 commentaires - Québec .....	105
TVA NOUVELLES : Manifestations étudiantes : «Qu'est-ce qu'ils font là à deux pouces du nez des policiers?» - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 14h39.....	105
LE SOLEIL : Manifestante blessée: Labeaume prudent - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 13h21   Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 18h19 .....	106
Respect des normes? .....	106
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Le maire appelle à l'ordre et la ministre se dit «troublée» - Vendredi, 27 mars 2015 13:20 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 13:28 .....	106
M. Labeaume a bien visionné une vidéo de l'affrontement de jeudi, mais il n'est pas certain d'avoir vu les images impliquant l'étudiante blessée au visage. Régis Labeaume a ajouté que «la police de Québec a toujours l'appui du maire de état de la situation .....	106
185 commentaires - Montréal.....	107
77 commentaires - Québec .....	107
LA PRESSE : Manifestante blessée par un policier: Thériault «troublée» - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 12h22   Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 14h58.....	107
Pas un incident isolé, selon l'ASSÉ .....	107
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : «J'espérais ne pas mourir là», confie l'étudiante - Vendredi, 27 mars 2015 12:08 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 12:13.....	107
441 commentaires - Québec .....	108
764 commentaires - Montréal.....	108
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le congédiement du policier demandé sur les médias sociaux - Vendredi, 27 mars 2015 11:29.....	108
73 commentaires - Québec .....	109
115 commentaires - Montréal.....	109
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Un policier tire un projectile en plein visage d'une manifestante - Jeudi, 26 mars 2015 17:30 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 12:24 .....	109
Galerie photo .....	109
730 commentaires - Montréal.....	109
LE SOLEIL : Arrestations «en souricière»: des méthodes contestables et contestées - Publié le 26 mars 2015 à 05h00   Mis à jour le 26 mars 2015 à 07h31 .....	110
Réaction de Labeaume .....	110
L'article 19.2, c'est quoi? .....	110
La police a l'appui total de Labeaume .....	110
La riposte se prépare.....	110
<b>Vote.....</b>	<b>110</b>
TVA NOUVELLES : CEGEP de Victoriaville : Voter en un clic - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 19h02 .....	110
LA TRIBUNE : Le mouvement de grève s'étirole à l'UdeS - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 08h59.....	111
LA PRESSE : Fin de la grève au Cégep du Vieux Montréal - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 23h01   Mis à jour le jeudi 16 avril 2015 à 00h00 .....	111
TVA NOUVELLES : 12 heures d'assemblée : Grève terminée au cégep du Vieux Montréal - Première publication mercredi 15 avril 2015 à 13h27 - Mise à jour : mercredi 15 avril 2015 à 23h57 .....	111
TVA NOUVELLES : UQAM : Une association reconduit la grève - Première publication mardi 14 avril 2015 à 22h59.....	112
Escalade .....	112
LA PRESSE : UQAM: les étudiants des sciences humaines poursuivent la grève - Publié le mardi 14 avril 2015 à 18h46   Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 22h31 .....	112

Problèmes de communication .....	113
LE SOLEIL : Plus qu'une poignée d'étudiants grévistes à Québec - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 11h03 .....	113
Essoufflement .....	113
LA PRESSE : Cégep du Vieux Montréal: le SPVM réticent à intervenir - Publié le lundi 13 avril 2015 à 12h55   Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 08h32 .....	113
Les carrés verts en furie .....	114
82.....	114
1,2 millions .....	114
Les cours repris en août si la grève se prolonge.....	114
TVA NOUVELLES : Mouvement étudiant : Un processus «biaisé», dénonce un étudiant - Première publication dimanche 12 avril 2015 à 09h36 .....	114
Assemblées dirigées.....	115
LA PRESSE : Votre opinion : La cohue totale, par Josiane Leduc, Étudiante au Cégep du Vieux Montréal - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 05h00 .....	115
TVA NOUVELLES : Échanges musclés à l'extérieur : Vote de grève annulé au Vieux Montréal - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 14h37 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 16h57 .....	115
Arrête de me filmer.....	115
LA PRESSE : La grève continue au Cégep du Vieux-Montréal - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 11h08   Mis à jour le vendredi 10 avril 2015 à 17h05 .....	116
Menaces et intimidation .....	116
LA PRESSE : Un nouveau vote organisé au cégep du Vieux Montréal - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 15h51 .....	116
LA TRIBUNE : FLSH: les étudiants mettent fin à leur grève - Publié le mardi 07 avril 2015 à 23h37   Mis à jour le mercredi 08 avril 2015 à 06h42 .....	117
RADIO-CANADA : Vote controversé de reconduction de grève au Cégep du Vieux Montréal - Mise à jour le mardi 7 avril 2015 à 23 h 04 HAE .....	117
23 Commentaires .....	118
LA PRESSE : Le Cégep du Vieux Montréal rejette la grève, puis la reconduit - Publié le mardi 07 avril 2015 à 21h58.....	119
LA PRESSE : UQAM: les étudiants de l'AFELC renoncent à la grève - Publié le mardi 07 avril 2015 à 16h51   Mis à jour le mardi 07 avril 2015 à 21h52 .....	119
RADIO-CANADA / EST DU QUÉBEC : Vote de grève en ligne au Cégep de Rivière-du-Loup - Mardi 7 avril 2015 16h18 .....	119
LE JOURNAL DE QUÉBEC : Grève étudiante: cours suspendus aux cégeps de Jonquière et d'Alma - Jeudi, 2 avril 2015 07:34 MISE à JOUR Jeudi, 2 avril 2015 07:46 .....	120
GRANDBY EXPRESS : Grève d'un jour au Cégep de Granby - Publié le jeudi 02 avril 2014 .....	120
LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE : Les étudiants du Cégep disent non à la grève - Jeudi 2 avril 2015 .....	120
TVA NOUVELLES : CEGEP F-X Garneau : Pas de boycottage des cours, jeudi - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 12h01 ..	121
LE SOLEIL : Les étudiants du Cégep Garneau votent contre la grève - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 10h03.....	121
LE SOLEIL : Peu de volonté de manifester chez les cégepiens de Québec - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00 .....	121
JOURNAL DE QUÉBEC : 65 % des étudiants contre la grève au cégep de Ste-Foy - Mardi, 31 mars 2015 11:25 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 11:31.....	122
Garneau votera .....	122
Vote de grève électronique au cégep Sainte-Foy .....	122
18 commentaires - Québec .....	122
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Les Cégépiens de l'Abitibi votent contre la grève - Lundi, 30 mars 2015 18:00 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:20 .....	122
10 commentaires - Montréal.....	122
RADIO CANADA : Les étudiants du Collège d'Alma votent pour la grève; ceux de l'UQAC se prononcent - Mise à jour le lundi 30 mars 2015 à 17 h 21 HAE.....	123
Vote en cours à l'UQAC.....	123
Nouvelles coupes à prévoir à l'UQAC .....	123
TVA NOUVELLES : Trois-Rivières : Non à la grève à l'UQTR - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 18h15.....	123
RADIO-CANADA : Le vote de grève des étudiants du Cégep de Jonquière sera contesté en justice - Mise à jour le vendredi 27 mars 2015 à 17 h 13 HAE.....	123
LE NOUVELLISTE : La grève est rejetée à l'UQTR - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 15h51   Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 11h51 .....	124
GRANDBY EXPRESS : Le Cégep de Granby rejoint la grève étudiante - Publié le 26 mars 2015.....	124
Piquetage matinal .....	124
LA TRIBUNE : Les étudiants en sciences humaines en grève jusqu'au 7 avril - Publié le mardi 24 mars 2015 à 14h56.....	124
JOURNAL MÉTRO : Cégep André-Laurendeau: les étudiants rejettent la grève - Mise à jour : Lundi 23 mars 2015   17:50 .....	125
RADIO-CANADA : Les étudiants de l'UQAT et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se prononceront sur la grève au cours des prochains jours - Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 10 h 51 HAE .....	125
1 Commentaire.....	125
<b>Antigrève.....</b>	<b>125</b>
LA PRESSE : Une fin de trimestre derrière les barreaux - Publié le mardi 21 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le mardi 21 avril 2015 à 08h18 .....	125
14 chefs d'accusation .....	126
Engagé socialement .....	126
Mesure rare .....	126
LA PRESSE : Chronique : La vraie UQAM se lève, par Yves Boisvert - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 06h00 .....	126
LA PRESSE : Éditorial : «Avec nous ou contre nous», par Pascale Breton - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00.....	127

LA PRESSE : Votre opinion : La ligne dure, par Patrick Forget, Professeur de droit et directeur du baccalauréat en droit de l'UQAM - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00 .....	128
L'UQAM reste l'UQAM .....	128
TVA NOUVELLES : Décision du conseil d'administration : Pas de prolongation de trimestre à l'UQAM - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 22h00 - Mise à jour : jeudi 16 avril 2015 à 23h11.....	128
En cas de prolongation, le chevauchement de certains cours sur les deux trimestres pourrait avoir un effet sur le parcours académique des étudiants, fait valoir le conseil.....	129
Manifestations bruyantes .....	129
Reprise des casseroles.....	129
LA PRESSE : UQAM: le C.A. dit non à une prolongation du trimestre - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 20h47   Mis à jour le vendredi 17 avril 2015 à 08h21 .....	129
Casse-tête .....	129
LA PRESSE : Trimestre en péril à l'UQAM? - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le jeudi 16 avril 2015 à 10h14 .....	130
Le C.A. de l'UQAM.....	130
LA PRESSE : UQAM: des photojournalistes rudoyés par des militants grévistes - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 19h49 .....	130
LA TRIBUNE : L'AGEFLESH demande la récusation du juge Dumas - Publié le 15 avril 2015 à 18h02.....	131
LA PRESSE : Votre opinion : Une source de fierté, par Stéphane Pallage, Doyen de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM - Publié le mardi 14 avril 2015 à 17h36 .....	131
Réaction douteuse du syndicat .....	132
LA PRESSE : Chronique : Qui veut aller à l'UQAM?, par Lysiane Gagnon - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00 .....	132
LA PRESSE : Votre opinion : Notre université vandalisée, par Rémi Fuhrmann, Étudiant au baccalauréat en science politique, UQAM - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00 .....	133
TVA NOUVELLES : Présidente du CA de l'UQAM : Lise Bissonnette appuie le recteur - Première publication lundi 13 avril 2015 à 17h13 .....	133
Protéger la liberté .....	134
LA PRESSE : UQAM: l'injonction prolongée, des manifestations organisées - Publié le lundi 13 avril 2015 à 15h43   Mis à jour le lundi 13 avril 2015 à 16h00.....	134
TVA NOUVELLES : Renouveau de l'injonction : L'agitation continue à l'UQAM - Première publication Lundi 13 avril 2015 à 12h57 - Mise à jour : lundi 13 avril 2015 à 16h21.....	134
LA PRESSE : La position du syndicat de l'UQAM critiquée par 184 professeurs - Publié le lundi 13 avril 2015 à 10h11   Mis à jour le lundi 13 avril 2015 à 15h27 .....	135
La présidente du CA soutient le recteur .....	135
L'injonction de l'UQAM reconduite .....	135
LA PRESSE : Votre opinion : J'ai honte d'être à l'UQAM, par Marie-Pier Lauzon-Raza, Étudiante de troisième année au baccalauréat en droit à l'UQAM - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00 .....	135
Des clowns.....	135
LA PRESSE : Éditorial : Les complices, par Pascale Breton - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00.....	136
LA PRESSE : La Ligue des droits et libertés écorche l'UQAM et François Blais - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 15h24 .....	136
LE SOLEIL : Décodage : Du grabuge politique - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le samedi 11 avril 2015 à 05h00 .....	137
De l'autre côté.....	137
LA PRESSE : Votre opinion : Je veux retourner à l'école!, par Julie Daigle, Étudiante à l'UQAM - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00 .....	137
Prise en otage .....	138
TVA NOUVELLES : Saccage à l'UQAM : Le syndicat des professeurs dénonce le vandalisme - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 17h01 .....	138
TVA NOUVELLES : UQAM : Reprise des cours au pavillon J.-A.-De Séve - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 06h48 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 07h25.....	139
LA PRESSE : En quatre mots: l'université, un sanctuaire? - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 06h35.....	139
Moyen Âge.....	139
Juridique.....	139
Regrettable .....	139
Discernement.....	139
LE SOLEIL : Éditorial : Le devoir du ministre Blais, par Brigitte Breton - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 05h00 .....	139
LA PRESSE : UQAM: le recteur a commis «erreur sur erreur», croit Khadir - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 00h00   Mis à jour le vendredi 10 avril 2015 à 14h24.....	140
De l'huile sur le feu .....	140
TVA NOUVELLES : UQAM : Une marche pacifique pour dénoncer la violence - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 22h33.....	140
TVA NOUVELLES : Crise à l'UQAM : Le recteur Proulx défend ses décisions - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 17h53 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 18h09 .....	141
TVA NOUVELLES : Manifestations et occupations à l'UQAM : Manifestation d'appui à l'Université Laval - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 17h53 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 22h57 .....	141
Fin du sit-in.....	142
Les carrés verts dénoncent .....	142
LA PRESSE : UQAM: plusieurs manifestations au centre-ville - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 16h48   Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 20h41 .....	142
Atmosphère sereine, mais craintes.....	142
LE MONDE.FR : Affrontements et arrestations à l'université du Québec à Montréal - Jeudi 09. Avril 2015 à 16h33 • Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 17h14.....	143
Poubelles et mobilier urbain lancés sur la police.....	143

TVA NOUVELLES : Témoignage d'un journaliste étudiant : Le Black Bloc responsable du saccage à l'UQAM? - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 15h38.....	143
LA PRESSE : Grève: le ministre Blais dit non à une demande du recteur de l'UQAM - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 15h07.....	144
Volte-face du PQ.....	144
TVA NOUVELLES : Saccage : «On ne va pas agir sous la menace» - le recteur de l'UQAM - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 12h29.....	145
TVA NOUVELLES : Affrontements à l'UQAM : La direction «jette de l'huile sur le feu» - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 11h01 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 11h26.....	145
LA PRESSE : UQAM: le recteur accusé de «jeter de l'huile sur le feu» - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 08h28   Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 15h50.....	145
Manifestation silencieuse.....	146
Nouveau vote au cégep du Vieux Montréal.....	146
Le SPVM à l'UQAM: un abus de pouvoir de la direction, dénonce la CSN.....	146
Le pavillon J.-A.-DeSève fermé pour la journée.....	146
UNION SYNDICALE ÉTUDIANTE (Belgique) : Répression policière au Québec : quel avenir pour la contestation dans les universités ? – Jeudi 09 avril 2015.....	147
Le printemps fleurit.....	147
Contre la répression, unissons-nous.....	147
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Le juge de la Cour supérieure prolonge l'injonction - Première publication mardi 8 avril 2015 à 19h28.....	148
LA TRIBUNE : L'injonction interlocutoire provisoire a été prolongée - Publié le 08 avril 2015 à 18h25.....	148
TVA NOUVELLES : 22 personnes arrêtées : La tension monte à l'UQAM - Première publication mercredi 8 avril 2015 à 11h37 - Mise à jour : mercredi 8 avril 2015 à 17h19.....	149
LA PRESSE : L'UQAM évite le recours à la force - Publié le mardi 07 avril 2015 à 10h13   Mis à jour le mercredi 08 avril 2015 à 00h00.....	151
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : L'injonction de nouveau respectée - Première publication mardi 7 avril 2015 à 17h52.....	152
TVA NOUVELLES : Université du Québec à Montréal : Cours perturbés par des étudiants masqués - Première publication mardi 7 avril 2015 à 12h41.....	152
LE DEVOIR : Une association étudiante menacée de poursuite : Une injonction forçant la tenue des cours n'aurait pas été respectée à l'Université de Sherbrooke, déplore la Fondation 1625 – Samedi 4 avril 2015.....	153
À l'Université de Sherbrooke.....	153
Difficultés à l'UQAM.....	154
Les leçons du rapport Ménard.....	154
Vos réactions - 6 commentaires.....	154
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Une requête pour outrage au tribunal bientôt déposée - Première publication vendredi 3 avril 2015 à 17h18.....	154
LE DEVOIR : L'UQAM examinera un incident qui pourrait avoir violé l'injonction – Vendredi 3 avril 2015 13h20.....	154
Injonction obtenue par l'UQAM.....	155
TVA NOUVELLES : Cours levés de force : Un commando défie l'injonction à l'UQAM - Première publication vendredi 3 avril 2015 à 12h34.....	155
LE DEVOIR / LA TRIBUNE : Opinion : L'injonction d'urgence, arme de répression - Il est à parier que le «sens commun» que mobilisent les juges dans leurs décisions discrétionnaires est aligné sur celui de la classe dominante / Le mouvement étudiant est loin d'avoir gagné la bataille juridique, par Me Finn Makela Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke – Vendredi 3 avril 2015 / Publié le dimanche 05 avril 2015 à 09h15.....	156
Le règne de l'urgence perpétuelle.....	156
Vos réactions - 8 commentaires.....	156
LA PRESSE : Accès aux cours : UQAM: un cours est interrompu par des manifestants - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 23h29.....	157
Injonction obtenue par l'UQAM.....	157
LA TRIBUNE : AGEFLESH: une requête pour outrage au tribunal sera déposée - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 22h02.....	157
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Retour au calme, mais la tension demeure : Première publication jeudi 2 avril 2015 à 17h14.....	158
LA TRIBUNE : Baisse de tension à la faculté des lettres et sciences humaines - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 15h12.....	158
LE DEVOIR : La Cour supérieure donne raison à l'UQAM – Jeudi 2 avril 2015.....	159
Vos réactions - 3 commentaires.....	159
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : L'accès aux salles de classe perturbé - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 18h53.....	159
LA PRESSE : Accès aux cours: injonction accordée à l'UQAM - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 18h26   Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 22h08.....	160
TVA NOUVELLES : Injonction obtenue à l'UQAM : Les manifestants ne pourront plus bloquer les accès - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 18h25 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 18h42.....	160
LE SOLEIL : Injonction à l'Université Laval: le cours se déroule sans entrave - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 17h16   Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 20h24.....	161
Inspiré des événements.....	161
Conséquent.....	162
LA TRIBUNE : UdeS: un retour en classe perturbé (vidéo) - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 17h16.....	162
TVA NOUVELLES : Cours d'histoire : Injonction respectée à l'Université Laval - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 17h00.....	162
LA TRIBUNE : Une injonction ordonne à l'AGEFLESH de ne pas perturber les cours - Publié le mardi 31 mars 2015 à 21h59.....	163
LA PRESSE : Les étudiants peuvent-ils fermer une université? - Publié le mardi 31 mars 2015 à 18h55.....	164
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Les étudiants de retour en classe mercredi - Première publication mardi 31 mars 2015 à 18h26 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 19h34.....	164



JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : La Cour supérieure accorde une première injonction à une étudiante de l'Université Laval - Mardi, 31 mars 2015 17:17 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 17:23 .....	164
«Le recteur devrait avoir honte» .....	165
Autre requête accordée à Sherbrooke.....	165
89 commentaires - Québec .....	165
39 commentaires - Montréal.....	165
LE SOLEIL : Université Laval: une première injonction accordée à une étudiante - Publié le mardi 31 mars 2015 à 17h01   Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 17h58 .....	165
La Fondation 1625 se réjouit .....	165
LA PRESSE : L'UQAM demande une injonction contre 5 associations étudiantes - Publié le mardi 31 mars 2015 à 11h02   Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 14h44 .....	165
Grève reporté à l'automne ? .....	166
LE SOLEIL : Accès au cours pendant la grève: la Fondation 1625 s'attaque à l'Université Laval - Publié le lundi 30 mars 2015 à 17h57   Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 23h09 .....	166
Inacceptable .....	166
Injonctions.....	166
TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Des étudiants demandent une injonction pour retourner en classe - Première publication lundi 30 mars 2015 à 17h47 .....	166
LA TRIBUNE : Grève de l'AGEFLESH : point de presse tendu au palais de justice - Publié le lundi 30 mars 2015 à 12h14.....	167
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Demande d'injonction contre l'Université de Sherbrooke afin de mettre fin aux piquets de grève - Lundi, 30 mars 2015 11:00 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 11:04 .....	167
2 commentaires - Montréal .....	168
2 commentaires - Québec .....	168
LA TRIBUNE : Grève à l'UdeS : une injonction sera déposée pour la reprise des cours - Publié le samedi 28 mars 2015 à 18h36.....	168
LA PRESSE : Opinion : Qui est confus?, par Gabriel Myre, Avocat, Delson. L'auteur réagit aux propos du ministre de l'Éducation, François Blais - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00 .....	168
LE DEVOIR : Opinion : Devant les grèves étudiantes : Recours démocratiques ou judiciaires?, par Serge Ménard - Samedi 28 mars 2015.....	169
Vos réactions - 7 commentaires.....	169
LE SOLEIL : La Fondation 1625 promet la visite d'un huissier au recteur de l'Université Laval - Publié le 25 mars 2015 à 05h00 .....	169
Police de Québec .....	169
Problème législatif .....	170
<b>Contexte - Opinion.....</b>	<b>170</b>
LA PRESSE : Le conflit étudiant actuel plus violent qu'en 2012, prétend le SPVM - Publié le mardi 21 avril 2015 à 06h42 .....	170
Climat de violence.....	170
LA PRESSE : Éditorial : Encadrer sans les crabes, par André Pratte - Publié le lundi 20 avril 2015 à 05h00 .....	170
LA PRESSE : Chronique : « Fuck toute », mais encore..., par Rima Elkouri - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 06h00 .....	171
LE SOLEIL : Votre opinion : Ce qu'on sème au printemps se récolte à l'automne : portrait d'une dissidence, par un collectif (voir signataires) - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 05h30 .....	172
LA PRESSE : Votre opinion : Le dilemme des cégeps, par Philippe Langlois, Enseignant au Cégep de Sherbrooke - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 05h00.....	173
Une main tendue .....	173
LA PRESSE : Une grève plus sereine à l'Université de Montréal - Publié le samedi 18 avril 2015 à 09h43 .....	173
Des associations plus petites .....	174
Session perdue? L'UdeM étudie la question .....	174
LA PRESSE : Chronique : La fiction du «droit de grève» étudiant, par Lysiane Gagnon - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00 ....	174
TVA NOUVELLES : Brutalité contre les journalistes : La FPJQ parle d'«actes indignes d'une société démocratique» - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 18h05.....	174
LE DROIT : Éditorial : Apprendre la démocratie, par Pierre Jury - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00 .....	175
LA PRESSE : Chronique : L'élan simpliste, par Alain Dubuc - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00 .....	175
LE SOLEIL : Carrefour : Peut-on se faire instruire au Québec?, par Lynn Cleary, étudiante en philosophie, Université Laval - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 05h30.....	176
LE SOLEIL : «Droit de grève» des étudiants: Péladeau corrige le tir - Publié le mardi 14 avril 2015 à 13h17   Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 21h28 .....	176
Barrette s'en mêle .....	177
LE SOLEIL : Martine Ouellet propose d'encadrer le droit de grève des étudiants - Publié le mardi 14 avril 2015 à 11h37 .....	177
Attitude de confrontation des libéraux .....	177
LA PRESSE : Votre opinion : Une loi, ça presse!, par Michaël Stumpf, Laval - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00.....	178
LE SOLEIL : Mouvement étudiant: une troisième voie envisagée - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 11h00 .....	178
Plusieurs options.....	178
Les associations étudiantes au Québec .....	178
Des tensions normales et récurrentes depuis 50 ans .....	179
Les associations étudiantes au fil des années .....	179
LA PRESSE : L'encadrement du droit de grève divise les associations étudiantes - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 09h21 .....	179
L'ASSÉ « extrêmement méfiante » .....	180
LA PRESSE : Chronique : Pas juste à vous, l'UQAM, par Yves Boisvert - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 06h00 .....	180
LE SOLEIL : Des cégépiens de Garneau veulent quitter l'ASSÉ - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le dimanche 12 avril 2015 à 14h57 .....	180
À l'Université Laval .....	181

TVA NOUVELLES : Mouvement étudiant : «Où est la démocratie?» - Première publication samedi 11 avril 2015 à 09h06 - Mise à jour : samedi 11 avril 2015 à 19h07 .....	181
«Un ménage s'impose» .....	181
LE SOLEIL : Votre opinion : «Discuter de quoi?» Encore faut-il pouvoir discuter!, par un collectif (voir signataires) - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h30 .....	181
LA PRESSE : 48 cégeps demandent d'encadrer la démocratie étudiante - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00   Mis à jour le samedi 11 avril 2015 à 08h05 .....	183
Clarifier la loi.....	183
Vote secret .....	183
Droit de grève: deux rapports, deux tablettes .....	184
Le rapport Bissonnette-Porter.....	184
Le rapport Ménard .....	184
LA PRESSE : Chronique : Deux manifs, deux mesures, par Rima Elkouri - Publié le samedi 11 avril 2015 à 06h00.....	184
LE SOLEIL : Chronique : Le droit d'abstinence étudiant, par François Bourque - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00.....	185
LE NOUVELLISTE : Opinion : Contre l'autorité tout court!, par André Gendron, Shawinigan-Sud - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 14h11 .....	186
LE DEVOIR : L'ASSÉ regarde vers l'avant : Malgré la démission de son exécutif, l'association étudiante réitère son appel à la grève sociale - Mardi 7 avril 2015 .....	186
Nouvel appel à la mobilisation .....	187
Vos réactions - 13 commentaires.....	187
Grève générale illimitée en sciences humaines à l'UQAM.....	187
LE DEVOIR : Éditorial : ASSÉ : Éviction brutale, par Josée Boileau - Mardi 7 avril 2015 .....	187
Vos réactions - 9 commentaires.....	188
LE DEVOIR : Le comité exécutif de l'ASSÉ destitué - Lundi 6 avril 2015 11h35 .....	188
Comité de transition.....	188
«Violence médiatique» .....	188
Vos réactions - 4 commentaires.....	188
LA PRESSE : L'ASSÉ veut maintenir la pression sur Couillard - Publié le lundi 06 avril 2015 à 09h28   Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 14h04 .....	188
LE SOLEIL : L'ASSÉ lance un appel à la mobilisation après un congrès mouvementé - Publié le lundi 06 avril 2015 à 08h18   Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 22h37.....	189
Comité de transition.....	189
La Fondation 1625 dénonce le «climat de violence» de l'ASSÉ .....	189
Effritement à Québec et dans l'est .....	189
LE DEVOIR : L'exécutif de l'ASSÉ aurait été destitué - Dimanche 5 avril 2015 15h52 .....	190
Report de la grève?.....	190
LA PRESSE : Le report de la grève à l'automne déchire l'ASSÉ - Publié le dimanche 05 avril 2015 à 08h22   Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 10h00 .....	190
Frangé radicale, aile modérée.....	190
LE DROIT : Chronique : Printemps érable... ou automne chaud?, par Gilbert Lavoie - Publié le 04 avril 2015 à 11h59.....	191
Question d'argent .....	191
LE DEVOIR : L'ASSÉ décidera samedi si elle prolonge sa grève «sociale» - Samedi 4 avril 2015 09h27 .....	191
LA PRESSE : L'ASSÉ doit décider samedi si elle prolonge sa grève «sociale» étudiante - Publié le samedi 04 avril 2015 à 07h14 .....	192
LE SOLEIL : Carrefour : Une journée de grève avec Charlot, par Alain Boisclair, Lévis - Publié le 04 avril 2015 à 05h30 .....	192
LE SOLEIL : Éditorial : Le droit à quelle éducation?, par Brigitte Breton - Publié le 04 avril 2015 à 05h00 .....	192
LE DEVOIR : Perspectives : Les premiers pas de monsieur Blais - Samedi 4 avril 2015 .....	193
Connaître son auditoire .....	193
Le droit de grève en question .....	193
Vos réactions - 17 commentaires.....	194
LE DEVOIR : Perspective : Manifs à géométrie variable : Le traitement imposé par les policiers aux étudiants diffère de celui réservé à d'autres groupes de revendication - Samedi 4 avril 2015 .....	194
Que jeunesse se passe ! .....	194
Banalisation et indifférence .....	194
Les jambières des policiers.....	195
Vos réactions - 6 commentaires.....	195
LA PRESSE : Chronique : Les leçons du printemps, par Rima Elkouri - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 06h00.....	195
LE SOLEIL : Opinion - Carrefour : Pour un repli stratégique du mouvement de mobilisation contre l'austérité - Texte collectif - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h30.....	196
LA PRESSE : Les jeunes devraient se méfier des syndicats, dit Québec - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h20   Mis à jour le jeudi 02 avril 2015 à 12h18 .....	196
LE SOLEIL : «Le gouvernement est l'allié des jeunes», lance Couillard - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h17.....	197
LE DEVOIR : Grève étudiante : François Blais veut des sanctions - Jeudi 2 avril 2015 .....	197
À la demande des recteurs.....	198
Réactions.....	198
Vos réactions - 41 commentaires.....	198
LE DEVOIR : Éditorial : Éducation : L'avis du ministre, par Josée Boileau - Jeudi 2 avril 2015 .....	198
Vos réactions - 33 commentaires.....	198
LE DEVOIR : Chronique : Le plan B, par Michel David - Jeudi 2 avril 2015 .....	198
Vos réactions - 10 commentaires.....	199
LA PRESSE : Des organismes dénoncent la répression politique - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 13h13 .....	199
LE SOLEIL : Appui à la grève: les étudiants en histoire derrière leur directeur - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00.....	200

Fondation 1625 .....	200
LE DEVOIR : L'ASSE envisage de mettre la grève générale sur la glace – Mercredi 1 avril 2015 23h58 .....	200
Joindre les syndicats .....	200
Congrès à venir .....	201
Injonction .....	201
LE DEVOIR : Blais tente de nuancer ses propos: «Ça envoie un message positif» - Mercredi 1 avril 2015 19h09 .....	201
Deux ou trois étudiants dehors chaque jour pour l'exemple .....	201
La neutralité.....	202
Réactions.....	202
LE DEVOIR : Le mouvement étudiant bat de l'aile : L'ASSÉ appelle à la révision de sa stratégie et propose le report de la grève à l'automne – Mercredi 1er avril 2015.....	202
La ligne dure .....	202
Majorité silencieuse et radicalisation.....	203
Vos réactions - 6 commentaires.....	203
LE DEVOIR : Opinion : Un mot, plusieurs réalités : Que les grévistes étudiants tentent de persuader leurs collègues de «faire grève» avec eux est une chose. Qu'ils tentent de les y contraindre est une tout autre affaire!, par Michel Gervais - Ex-recteur de l'Université Laval - mercredi 1 avril 2015 .....	203
Vos réactions - 19 commentaires .....	204
LE SOLEIL : L'ASSÉ songe à mettre la grève sur la glace jusqu'à l'automne - Publié le mardi 31 mars 2015 à 17h25   Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 00h45.....	204
Conséquences d'un échec .....	204
Ce n'est que partie remise, dit la porte-parole de l'ASSÉ.....	205
Large mouvement social .....	205
TVA NOUVELLES : Cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Coupures dans les services aux étudiants - Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h30 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 17h01.....	205
LA PRESSE : L'ASSÉ envisage de mettre l'idée d'une grève générale en suspens - Publié le mardi 31 mars 2015 à 15h40   Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 19h40 .....	205
Injonction .....	206
LA TRIBUNE : Des profs se rangent derrière les étudiants en grève - Publié le mardi 31 mars 2015 à 13h18.....	206
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Grève probable des employés de l'État à l'automne - Mardi, 31 mars 2015 12:46	206
MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 12:56 .....	206
146 commentaires - Montréal.....	207
5 commentaires - Québec.....	207
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Chronique : Droit de grève étudiant: encadrer ou faire confiance?, par Josée Legault - Mardi, 31 mars 2015 10:53 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 11:03 .....	207
15 commentaires – Montréal .....	207
1 commentaire - Québec .....	207
LE NOUVELLISTE : La griffe à Beaudoin - Tiédeur étudiante, malgré une martyre, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le 31 mars 2015 à 10h36 .....	208
LE QUOTIDIEN : Éditorial : Ah! Les maudits étudiants..., par Joël Martel - Publié le mardi 31 mars 2015 à 10h30 .....	208
RADIO-CANADA : L'ASSÉ envisage de suspendre la grève – Mise à jour le mardi 31 mars 2015 à 7 h 42 HAE .....	209
Reprendre la grève à l'automne .....	209
Débats houleux en perspective .....	209
28 Commentaires .....	209
LA VOIX DE L'EST : Courrier des lecteurs : Les coûts des manifestations, par Jocelyne Lacoste, Granby - Publié le 31 mars 2015 ....	209
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Blogue : Un prof d'histoire qui fait l'apologie des carrés rouges, par Véronique Tremblay - Lundi, 30 mars 2015 20:52 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 22:25.....	210
JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Manifestations : un directeur des programmes en histoire de l'Université Laval se range sans réserve derrière les carrés rouges - Lundi, 30 mars 2015 19:08 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 19:17 .....	210
Plainte à l'ombudsman .....	210
Porte-parole des professeurs? .....	211
36 commentaires – Québec.....	211
10 commentaires - Montréal.....	211
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : La fleur rouge, symbole du printemps 2015 - Lundi, 30 mars 2015 19:04 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:12 .....	211
Les policiers sourient.....	211
24 commentaires - Montréal.....	211
2 commentaires - Québec.....	211
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : L'ASSÉ songe à reporter la grève - Lundi, 30 mars 2015 17:30 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 17:30 .....	211
«Historique» .....	211
44 commentaires - Montréal.....	212
5 commentaires - Québec.....	212
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : «Il faut arrêter de comparer avec 2012» -Gabriel Nadeau Dubois - Lundi, 30 mars 2015 14:25 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 15:17 .....	212
Pas un autre printemps érable .....	212
108 commentaires - Montréal.....	212
18 commentaires - Québec .....	212
LE DEVOIR : Opinion : Le discours prétendument confus des étudiants, par Myriam Rondeau - Étudiante au baccalauréat en études littéraires, Université du Québec à Montréal – Lundi 30 mars 2015 .....	212
On ne leur donne pas la parole .....	212

Une suite logique .....	213
Vos réactions - 33 commentaires .....	213
LE DEVOIR : Les étudiants resteront mobilisés contre l'austérité, croit l'ASSE - Lundi 30 mars 2015.....	213
Manifestation pacifique à Québec.....	213
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Les étudiants sont loin d'en avoir fini - La porte-parole de l'ASSÉ promet plusieurs autres manifs et actions - Dimanche, 29 mars 2015 21:43 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 00:04.....	213
«Profilage politique».....	214
<b>Qui est Camille Godbout?</b> .....	214
51 commentaires - Montréal.....	214
34 commentaires - Québec .....	214
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Labeaume accuse Khadir et les casseurs de manipulation - Le maire traite le député de QS de «politicien irresponsable»- Dimanche, 29 mars 2015 22:26 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 22:33.....	214
Récupération.....	214
« Confusion du message » .....	215
Future Shop : Labeaume désolé, mais fataliste.....	215
Réunion des maires francophones : La guerre aux anglicismes .....	215
57 commentaires - Montréal.....	215
58 commentaires - Québec .....	215
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Blogue : 705 millions aux étudiants!, par Michel Hébert - Dimanche, 29 mars 2015 15:53 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 16:23.....	215
392 commentaires - Montréal.....	215
32 commentaires - Québec.....	215
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Désaffiliation de la FAECUM: la FEUQ perd plus du tiers de ses membres - Samedi, 28 mars 2015 13:36 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 09:33 .....	215
51 commentaires - Montréal.....	215
3 commentaires - Québec .....	215
JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Opinion : Des coupes additionnelles de 73 M\$ dans les universités pour l'année 2015-2016, par Sylvie Beauchamp, Présidente, Université du Québec - Samedi, 28 mars 2015 11:19 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 11:25.....	215
7 commentaires - Montréal .....	216
LA PRESSE : Éditorial : Le courage d'agir, par Pascale Breton - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00.....	216
LE DEVOIR : Chronique : Encore la même chronique, par David Desjardins - Samedi 28 mars 2015.....	216
Vos réactions - 22 commentaires.....	217
LA PRESSE : Un avertissement aux leaders étudiants, par Julien Vailles, Étudiant au baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 05h00.....	217
LE DEVOIR : Nouveau régime minceur en éducation : Les associations étudiantes appellent à la mobilisation, tandis que les enseignants dénoncent une opération de « démolition » - vendredi 27 mars 2015 .....	218
Vos réactions - 4 commentaires.....	218
LE SOLEIL : Labeaume recommande aux manifestants de fournir leur itinéraire - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 13h10 .....	218
LE SOLEIL / LE DROIT : Khadir a la mémoire courte, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00 / Publié le jeudi 26 mars 2015 à 08h19 .....	219
Pouvoir de la rue .....	219
LE SOLEIL : Manifestation étudiante à Québec: «répression exagérée», dit la Ligue des droits et libertés - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00   Mis à jour le jeudi 26 mars 2015 à 07h56 .....	219
Retenue demandée .....	220
LA PRESSE : Éditorial : Faire du bruit, par Pascale Breton - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00 .....	220
LE DEVOIR : Opinion : Dérive autoritaire à l'UQAM - Texte collectif* - Mercredi 26 mars 2015 .....	220
Vos réactions - 3 commentaires.....	221
JOURNAL MÉTRO : Un syndicat de la FAE en faveur de la grève - Jeudi 26 mars 2015 .....	221
JOURNAL MÉTRO : La porte-parole de l'ASSÉ menacée dans un graffiti à l'UdeM - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015   14:19.....	222
Enquête policière .....	222
Comité femmes de l'ASSÉ.....	222
LE SOLEIL : L'Université Laval préfère ne pas réagir aux propos du ministre Blais - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 08h31 .....	223
«La législation est claire».....	223
LE DROIT : Éditorial : Pas comme 2012, par Pierre Jury - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 05h00 .....	223
JOURNAL MÉTRO : Courrier des lecteurs - Mercredi 25 mars 2015, à 1h33 .....	223
Les vraies affaires, par Guy Duplantie .....	224
Ode aux étudiants, par Aurélie Arnaud .....	224
LE DEVOIR : Éditorial : Grève «sociale» étudiante : Carrés flous, par Antoine Robitaille - Mercredi 25 mars 2015 .....	224
Vos réactions - 3 commentaires.....	224
LE DEVOIR : Chronique : Grève sociale : Nous sommes le peuple!, par Francine Pelletier - Mercredi 25 mars 2015.....	224
Vos réactions - 7 commentaires.....	225
LE DEVOIR : 1ère page : François Blais met en garde les étudiants : Le ministre brandit le spectre d'une session annulée et interpelle les «carrés verts» - Mercredi 25 mars 2015 .....	225
Manifs et graffitis haineux.....	225
Vos réactions - 4 commentaires.....	226
TVA NOUVELLES / CANOE.CA / 24 HEURES : Université de Montréal : Graffitis haineux envers la porte-parole de l'ASSÉ - Première publication mardi 24 mars 2015 à 20h09 / Mardi 24 mars 2015   19h38 / Mardi 24 mars 2015 15h29 .....	226
Propos inacceptables.....	226
Harcèlement criminel .....	226

LE SOLEIL : Grèves étudiantes: pas de cours, pas de reprise, menace Blais - Publié le mardi 24 mars 2015 à 13h44   Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h23.....	226
Des règles de vie .....	227
24 HEURES / TVA NOUVELLES : Boycottage des cours : François Blais met les étudiants en garde – Mardi 24 mars 2015 14h01 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 12h59 .....	227
LA PRESSE : La session sera annulée si la grève se prolonge, dit Québec - Publié le mardi 24 mars 2015 à 12h38   Mis à jour le mardi 24 mars 2015 à 16h36.....	227
24 HEURES / TVA NOUVELLES : Manifestations : Khadir souhaite un autre printemps érable – Mardi 24 mars 2015 11h42 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 11h34.....	228
Une source d'inspiration .....	228
LE NOUVELLISTE : CHRONIQUE : L'improbable printemps érable, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le mardi 24 mars 2015 à 07h59.....	228
RADIO-CANADA : Quelle légitimité pour la grève étudiante? – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 21 h 24 HAE .....	229
Comment exprimer son choix pour la grève? .....	229
Appel à manifester le 26 mars .....	229
177 Commentaires.....	230
RADIO-CANADA : La grève étudiante de 2015 ressemble-t-elle à celle du printemps érable? – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 16 h 15 HAE.....	230
LES REVENDICATIONS DES ÉTUDIANTS EN GRÈVE .....	230
L'AMPLEUR DU MOUVEMENT DE GRÈVE .....	230
QUI APPUIE LES ÉTUDIANTS EN GRÈVE? .....	230
QUI S'OPPOSE À LA GRÈVE? .....	230
62 Commentaires .....	230
LE NOUVELLISTE : Lettre : Soutenons les jeunes, par Thierry Évrard, Trois-Rivières- Publié le lundi 23 mars 2015 à 10h09 .....	230
LE DEVOIR : Opinion : Présumer l'illégalité de la grève étudiante: un instant! - Texte collectif* - Lundi 23 mars 2015 .....	231
Représentativité .....	231
Injonctions.....	232
Vos réactions - 11 commentaires.....	232
RADIO-CANADA : Chronique urbaine : Société : Le design au secours de la grève étudiante en 2015? - Le lundi 23 mars 2015 .....	232
Quelques exemples d'affiches en faveur d'un "Printemps 2015" .....	233
LA PRESSE : Chronique : Une grève bidon, par Yves Boisvert - Publié le dimanche 22 mars 2015 à 06h00 .....	233





**LA PRESSE : Cégep Saint-Laurent: le campus occupé pour la nuit par des étudiants - Publié le lundi 20 avril 2015 à 20h00 | Mis à jour le lundi 20 avril 2015 à 21h00**



En fin de journée, plusieurs étudiants se préparaient à passer la nuit sur le terrain qui se trouve à l'avant du pavillon principal de l'institution d'enseignement.

Photo André Pichette, La Presse

**Étienne Fortin-Gauthier**, La Presse Canadienne, Montréal

Avec l'espoir de donner un nouveau souffle au mouvement contre l'austérité, des étudiants ont décidé lundi d'occuper les terrains du cégep de Saint-Laurent, à Montréal. Ils invitent d'autres acteurs des mouvements sociaux à faire de même sur les campus québécois et dans leurs milieux de travail.

En fin de journée, plusieurs étudiants se préparaient à passer la nuit sur le terrain qui se trouve à l'avant du pavillon principal de l'institution d'enseignement. Le campement a été mis en place très tôt lundi matin, à la surprise de la direction du cégep.

Entre soixante et cent personnes étaient attendues pour la nuit, selon un organisateur qui a refusé de s'identifier.

Certains occupants étaient à monter des tentes et à installer des banderoles au moment du passage de La Presse Canadienne.

La direction du Cégep Saint-Laurent a toléré toute la journée la présence du campement sur ses terrains. Des discussions sont en cours avec les étudiants dans le but d'arriver à une «entente mu-

tuelle», a fait savoir la directrice des communications, Louise Laval-lée.

Contrairement à la situation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la direction du cégep de Saint-Laurent a décidé de ne pas faire appel aux forces policières. L'institution se dit «en mode solution», insiste Mme Laval-lée.

**Communauté étudiante partagée**

Alexandre, un étudiant du cégep qui a refusé de donner son nom de famille, est l'un des participants à cette occupation, inspirée par le mouvement «occupy» qui a fait les manchettes en 2011.

«Dans tous les mouvements, la majorité de la population n'est pas d'accord jusqu'au moment où ils subissent eux aussi les conséquences du système. Notre but n'est pas de faire la révolution, même si certains le voudraient, le vrai objectif c'est de faire vivre l'idée jusqu'à ce que les gens se joignent à nous», a-t-il expliqué.

Certains participants à l'occupation du terrain du cégep ne sont pas issus de la communauté étudiante, admet-il. En journée, des groupes impliqués dans le mouvement de pression du printemps 2015 invitaient d'ailleurs les gens à venir appuyer les occupants du cégep, soit en participant à l'action ou en leur amenant du matériel. «Notre campement n'est pas dépendant au système capitaliste. On prend notre nourriture dans les poubelles avec un groupe que nous appelons les «chasseur-cueilleurs». Nous pouvons tenir ici plusieurs jours», a laissé tomber Alexandre.

Plusieurs autres étudiants du cégep rencontrés par La Presse Canadienne disaient vaquer à leurs occupations et ne pas être intéressés à se mêler au groupe de protestataires.

«Je suis en faveur du mouvement contre l'austérité, mais l'occupation en cours ça devient de l'acharnement. Ils ne savent plus quoi faire pour que ça survive. C'est assez extrême, je ne vois pas où ça peut mener», a confié une étudiante, qui a préféré taire son nom.

Après avoir été en grève pendant plusieurs jours, les étudiants de l'institution d'enseignement ont repris la voie des classes la semaine dernière. Les participants à l'occupation continuent d'ailleurs d'aller à leurs cours, tout en s'étant installés sur le campement.

**LA PRESSE : Manif contre la «brutalité médiatique» à Montréal - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 16h46**



Photo: Patrick Sanfaçon, archives La Presse

La Presse Canadienne, Montréal

Une manifestation, dont l'objectif était de dénoncer la «brutalité médiatique», s'est déroulée à Montréal, dimanche.

Les participants souhaitaient entre autres dénoncer la couverture offerte par *Le Journal de Montréal* en lien avec les mesures de redressement des finances publiques et par rapport aux dossiers relatifs aux hydrocarbures.

Sur la page Facebook consacrée au rassemblement, cette publication a été qualifiée de «torchon» et ses employés ont été décrits comme les «idiots de Québecor».

Les protestataires s'étaient, d'abord, retrouvés sur la rue Frontenac. Par la suite, ils se sont déplacés vers l'avenue du Mont-Royal.

À certains moments, ils ont marché non pas sur les trottoirs bordant cette dernière artère, mais bien directement sur la chaussée.

Des membres du Service de police de la Ville de Montréal les ont invités à cesser d'entraver la circulation. Ils n'ont, cependant, pas tous obtempéré.

Les agents ont remis des constats d'infraction à quatre personnes pour avoir contrevenu au Code de la sécurité routière et à un autre individu pour avoir violé un règlement municipal.

Un manifestant a également été interpellé pour voies de fait contre un agent de la paix.

**TVA NOUVELLES : Manif contre la «Brutalité médiatique» : Quatre personnes interpellées, une arrêtée - Première publication dimanche 19 avril 2015 à 11h39 - Mise à jour : dimanche 19 avril 2015 à 15h53**



(Crédit photo: Agence QMI)

Par Frédérique Giguère | Agence QMI

Après les policiers, c'est désormais au tour des **médias d'être la cible des manifestants**. Une **quarantaine de personnes se sont rassemblées**, dimanche, à Montréal, afin de dénoncer la «**brutalité médiatique**».

Au total, cinq personnes ont été interpellées; quatre en vertu du code de la sécurité routière et une pour un règlement municipal. Un individu a également été arrêté pour voies de fait, a confirmé Raphaël Bergeron, porte-parole de la police de Montréal.

Les participants se sont donné rendez-vous devant les anciens bureaux du «Journal de Montréal», situés sur la rue Frontenac, à l'angle de l'avenue du Mont-Royal Est, à 12 h. Un peu plus d'une demi-heure plus tard, les marcheurs se sont dirigés vers l'ouest sur l'avenue du Mont-Royal.

À plusieurs reprises, les policiers ont demandé aux marcheurs de demeurer sur les trottoirs, mais ceux-ci n'ont pas collaboré. La manifestation a pris fin peu avant 13 h 30.

Sur la page Facebook de l'événement, Joseph-Louis Le Tailleur, le militant à l'origine du mouvement, a rédigé un message qui s'adresse directement au *Journal de Montréal*.

«Tu as montré une vision si grotesque de notre subversion que l'on peut désormais parler de brutalité médiatique, au même titre que l'on peut parler de brutalité policière», a-t-il écrit.

Quelques personnes ont publié des messages pour apporter leur appui à la manifestation sur les réseaux sociaux.

«Si on versait du pentothal [couramment appelé sérum de vérité] dans les cafés des journalistes ce matin, que pensez-vous qu'on aurait comme titres à la une demain matin?», a publié Jeffrey W. Mayhew sur la page Facebook samedi matin.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a refusé de dénoncer cette «manifestation contre la brutalité médiatique». La Fédération soutient qu'elle serait mal placée pour le faire, étant donné que l'organisme prône la liberté de presse, qui découle de la liberté d'expression.

«Là où on a un problème, c'est quand il y a des agressions ou des actes de violence et qu'ils sont perpétrés au nom de la liberté d'expression, a expliqué à l'Agence QMI Lise Millette, la présidente de la FPJQ. Les journalistes rapportent ce qu'ils voient. Si les manifestants veulent exprimer autre chose, qu'ils viennent vers nous, parce que c'est arrivé bien des fois qu'ils ont refusé de parler aux journalistes.»

Un peu moins de 700 personnes ont confirmé leur présence. Les manifestants ont également été invités à imprimer une copie du code de déontologie de la FPJQ afin de la brandir devant les médias présents.



(Crédit photo: Agence QMI)

## **TVA NOUVELLES : Montréal : Une vingtaine de personnes manifestent contre l'austérité : Première publication samedi 18 avril 2015 à 19h28**



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Une **vingtaine de manifestants** se sont rassemblés pour manifester contre les mesures d'**austérité** du gouvernement québécois, **samedi**, au centre-ville de **Montréal**.

Les participants se sont présentés à la place Émilie-Gamelin vers 14 h.



(Crédit photo: Agence QMI)

«Hurlons notre colère de façon festive!» avaient indiqué les organisateurs sur la page Facebook de l'événement.





(Crédit photo: Agence QMI)  
Ils ont zigzagué dans les rues de la métropole, tout en demeurant sur les trottoirs, pendant un peu moins de deux heures. La marche s'est déroulée dans le calme et les policiers n'ont pas eu à intervenir de quelconque façon.

**TVA NOUVELLES : Montréal : Une cinquantaine de participants contre l'austérité - Première publication vendredi 17 avril 2015 à 21h15**



Crédit photo : Joël Lemay, Agence QMI  
Par Frédérique Giguère | Agence QMI  
Une cinquantaine de **manifestants** se sont rassemblés au **centre-ville** afin de manifester contre les **mesures d'austérité** du gouvernement de Philippe Couillard, vendredi soir, à Montréal. Pendant tout le **trajet**, qui a duré **un peu moins d'une heure**, les participants ont circulé sur les trottoirs. La marche s'est terminée vers 20 h près du métro Saint-Laurent. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'a effectué aucune arrestation lors de l'événement, tout s'est déroulé dans le calme. Aucun itinéraire n'avait été fourni aux autorités.

**LA PRESSE : Affrontement lors d'une manifestation: rumeurs démenties - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 07h20**

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse  
La police de Montréal assure qu'aucun de ses agents n'a été impliqué dans un affrontement physique qui a soulevé bien des questions, hier, sur les ondes de TVA. Cette version des faits est confirmée par des personnes qui ont directement assisté à la scène. Avant-hier, une intervention en direct de la journaliste Audrey Gagnon sur les protestations étudiantes au centre-ville de Montréal a été interrompue par un étrange incident: deux hommes ont semblé s'affronter physiquement juste à côté de la journaliste. Des internautes se sont rapidement rendu compte que l'un des protagonistes portait un insigne à la ceinture et ont fait circuler des allégations

selon lesquelles il s'agirait d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) déguisé en militant anarchiste. Or, il s'agirait plutôt d'un agent de sécurité embauché par TVA pour assurer la sécurité de sa journaliste. Il portait un capuchon de couleur sombre.  
«Ce n'est pas un policier, a assuré Ian Lafrenière, patron des communications du SPVM. Ce n'est pas notre uniforme, ce n'est pas non plus notre badge.» Selon deux personnes sur place, l'agent de sécurité serait intervenu après qu'un passant visiblement troublé s'est dangereusement approché de la journaliste qui intervenait à la télévision. «Une troisième personne s'en est mêlée et ça a dégénéré», a ajouté un témoin.

**LE SOLEIL : Chahut étudiant au bureau du ministre Blais - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 16 avril 2015 à 07h45**



Au moment du chahut, le ministre François Blais se trouvait à l'Assemblée nationale pour la période de questions.

Photothèque Le Soleil  
Simon Boivin, Le Soleil (Québec) Une quinzaine d'étudiants ont forcé sous de faux motifs leur entrée au bureau de circonscription du ministre François Blais, dans Charlesbourg. Une plainte a été déposée à la police de Québec. Semaine fort mouvementée pour le ministre de l'Éducation. Après avoir été pris à partie lors d'un dîner dans un restaurant de la Grande Allée, lundi, M. Blais a dû composer avec du brasse-camarade à son bureau du Carrefour Charlesbourg, boulevard Henri-Bourassa, mercredi. Selon nos informations, deux étudiants auraient demandé à être reçus pour discuter d'un dossier lié à la circonscription. Une fois à l'intérieur, ils ont permis à une douzaine d'autres personnes de pénétrer pour faire du chahut. «Ça a brassé un peu», nous dit-on. Une jeune réceptionniste aurait été bousculée et la plainte serait liée à cette échauffourée. Un appel a été fait à la police à 10h40. À l'arrivée des policiers, les protestataires avaient déjà quitté les lieux. «Il va y avoir une enquête qui va être menée à savoir s'il y a matière à porter des accu-

sations à la suite de la bousculade», indique Marie-Ève Painchaud, agente aux communications pour la police de Québec.

#### Caméras de sécurité

Une source nous assure que des caméras de sécurité surveillent les locaux du bureau de circonscription, sans compter celles du centre commercial. Ces images devraient permettre l'identification de ceux qui sont venus perturber les activités de bureau du ministre, croit-on.

Étant donné l'heure choisie, les étudiants devaient savoir qu'ils n'avaient aucune chance de croiser le ministre Blais à son bureau. La période de questions était en cours à l'Assemblée nationale.

«On ne commente pas les questions de sécurité, mais c'est sûr qu'on répète que l'on préfère discuter avec les gens que se bouscu-

ler», a indiqué l'attachée de presse du ministre, Julie White. «Notre gouvernement a un plan, on entend le mener à terme, et on ne veut pas d'intimidation.»

Le ministre Blais ne reconnaît pas aux étudiants un droit de grève. Une personne ne peut en empêcher une autre d'assister à ses cours, selon lui. Il s'est rangé résolument derrière le recteur de l'UQAM qui a fait appel aux policiers pour faire respecter les injonctions qui empêchent les levées de cours. Le ministre a soulevé une certaine controverse en suggérant aux recteurs d'expulser «deux ou trois étudiants par jour» pour «refroidir» les ardeurs de certains grévistes.

---

### **TVA NOUVELLES : Rassemblement : Petite manifestation pour en finir avec la fin du monde - Première publication mardi 14 avril 2015 à 18h36**

---



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Une centaine de **personnes** ont manifesté à **Montréal** mardi, en fin d'après-midi, «pour en finir avec **la fin du monde**».

Le petit groupe a quitté sous escorte policière la station de métro **Lionel-Groulx** vers 17 h 30, dans le calme, scandant tout de même des slogans contre l'industrie pétrolière.

Les manifestants ont emprunté la rue **Notre-Dame** Ouest en direction ouest, donc à l'opposé du centre-ville de Montréal, avant de prendre à droite sur la rue de Courcelle et d'avancer sur un chemin de terre pour traverser la voie de chemin de fer, laissant même passer un train.

Ils ont ensuite pris la rue **Saint-Jacques** Ouest en direction est et ont terminé leur marche dans parc Vinet, où ils se sont dispersés.

Sur la page **Facebook** de l'événement, qui prévoyait près d'un millier de manifestants, les organisateurs ont expliqué vouloir passer un message aux premiers ministres des provinces canadiennes qui sont réunis à Québec pour parler d'environnement.

«Nous savons que le développement durable est une chimère et que le pétrole sale de l'Alberta ne nous mène pas dans la bonne direction, peut-on lire. Nous devons changer radicalement notre économie et abandonner ces projets qui ne profitent qu'aux compagnies.»

-Avec la collaboration de Maxime Deland

---

### **TVA NOUVELLES : Cégepiens et universitaires marchent à Montréal : Une manifestation sans débordement - Première publication lundi 13 avril 2015 à 14h26 - Mise à jour : lundi 13 avril 2015 à 19h19**

---

Agence QMI et TVA Nouvelles

Une **manifestation d'étudiants de niveau collégial**, auxquels se sont joints des **manifestants de l'UQAM**, s'est terminée sans débordement en milieu d'après-midi, au **centre-ville de Montréal**.

Les étudiants ont amorcé leur manifestation au **Cégep du Vieux-Montréal**, pour remonter la rue Saint-Denis en direction nord jusqu'au métro Mont-Royal.

Ils dénoncent, tout comme leurs **collègues universitaires**, les **mesures d'austérité du gouvernement Couillard**. Ils se plaignent également de ce qu'ils appellent «des mesures paternalistes» à leur égard.

#### Vacances écourtées?

De leur côté, les 6550 étudiants du cégep du Vieux Montréal pourraient voir leurs vacances estivales écourtées en raison de la grève qui touche notamment leur établissement. Cette possibilité a été évoquée par la directrice générale du cégep.

Un vote important s'y tiendra mercredi sur la reconduction de la grève. La session actuelle pourrait devoir être prolongée, advenant un appui pour la grève, ce qui signifierait une reprise de cours au mois d'août.

Les étudiants espérant intégrer le marché du travail seraient alors pénalisés, de même que ceux qui souhaitent accéder à l'université à la session d'automne 2015.

#### Pas d'arrestation

Vers 13h30, le groupe, estimé à près de 500 personnes, s'est rassemblé sur l'avenue du Mont-Royal et devant le métro, encadré par

une forte présence policière. Parmi les étudiants se trouvaient des manifestants qui, en début de matinée, avaient occupé le pavillon J.-A.-DeSève de l'UQAM et perturbé le déroulement des cours en frappant sur des bacs de recyclage.

Les autorités policières ont donné leurs avertissements d'usage voulant qu'aucun débordement ne serait toléré.

Les manifestants sont ensuite allés s'asseoir au coin du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri pour finalement se disperser dans le calme en milieu d'après-midi. Aucun débordement ni arrestation n'a été signalé.



(Crédit photo: Agence QMI)

---

### **TVA NOUVELLES : «La grève est toujours vivante» : Une deuxième manifestation à vélo à Montréal - Première publication dimanche 12 avril 2015 à 17h13**

---





Crédit photo : Agence QMI

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

Une soixantaine de **manifestants** ont déambulé dans les rues du centre-ville de **Montréal**, dimanche, pour «**montrer que la grève est toujours vivante**».

Le coup d'envoi a été donné à 14 h, au **parc La Fontaine**, à l'angle de l'avenue du même nom et de la rue Cherrier. Les participants ont répondu à l'appel de l'Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal (AGECVM) pour la **gratuité**.



## **TVA NOUVELLES : Manifestation nocturne : Les étudiants ne reculent pas - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 21h07 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 22h20**



(Crédit photo: Agence QMI)

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

La centaine d'arrestations et le saccage d'un pavillon de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) survenus cette semaine n'ont pas freiné les étudiants.

Environ **500 manifestants** ont participé à une **courte manifestation nocturne**, vendredi soir, au centre-ville de Montréal.

Courte, parce que les policiers l'ont déclarée **illégal**e dès le départ, faute d'itinéraire.

Les **participants** se sont rejoints vers 20 h 30 au carré **Saint-Louis**, situé entre la rue Saint-Denis et l'avenue Laval, dans l'arrondissement du **Plateau-Mont-Royal**. Afin de rendre l'ambiance

(Crédit photo: Agence QMI)

«Profitez de l'autonomie et la vitesse de nos vélos pour faire vivre la grève au-delà du centre-ville!», ont indiqué les organisateurs sur la page Facebook de l'événement.

Après avoir zigzagué à une vitesse relativement élevée principalement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les cyclistes sont revenus au point de départ afin de mettre un terme à la balade, vers 16 h 30.



(Crédit photo: Agence QMI)

Selon nos informations, les manifestants auraient enfreint à plusieurs reprises le code de la sécurité routière, notamment en brûlant plusieurs feux rouges pendant le parcours.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) soutient toutefois que l'événement s'est déroulé dans le calme et qu'aucune intervention n'a été effectuée.

festive, certains avaient trimbalé leurs tambours et leurs trompettes.

Vers 20 h 45, quand les premiers manifestants ont tenté d'emboîter le pas vers la rue du Square Saint-Louis, les policiers leur ont demandé de se disperser. C'est alors que de nombreux petits groupes se sont formés et ont pris des directions différentes, rendant ainsi le travail des policiers beaucoup plus ardu. Le jeu du chat et de la souris n'aura duré que 30 minutes. Les deux groupes les plus importants ont été encerclés sur le boulevard Saint-Laurent, le premier à la hauteur de la rue Guilbault et le deuxième près de la rue Milton.

Ils ont ensuite été transportés vers un autobus du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) où ils se sont vus remettre un constat d'infraction. Selon les premières informations, au moins deux personnes auraient été arrêtées, dont une pour avoir proféré des menaces de mort.

Les autres groupuscules ont été dispersés par les agents peu de temps après le début de l'événement.

L'Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal pour la gratuité est à l'origine de ce rassemblement. Sur la page Facebook de l'événement, environ 1500 personnes avaient confirmé leur présence.

Comme à l'habitude, les manifestants brandissaient de nombreuses pancartes et affiches sur lesquelles on pouvait lire, notamment, «Université libre».

«Mobilisons-nous avec et pour nos camarades de l'UQAM qui ont subi des répressions, des agressions révoltantes de tout genre au cours des derniers jours, des dernières heures, car ils se sont levés,



positionnés, se sont mobilisés spontanément face à la menace du rectorat de briser la grève en cours», ont indiqué les organisateurs sur la page de l'événement.

Puisque la semaine a été très mouvementée du côté de l'UQAM, le Syndicat des professeurs de cette même institution a tenu à faire le point lors d'une conférence de presse vendredi après-midi. La présidente a dénoncé les actes de vandalisme commis au pavillon J.-A.-DeSève mercredi, mais a quand même encouragé les étudiants à poursuivre les moyens de pression «légitimes». On leur demande toutefois de respecter les personnes et les biens et de limiter leurs interventions aux étudiants concernés.



(Crédit photo: Agence QMI)



### **TVA NOUVELLES : On a fourni l'itinéraire : Manifestation silencieuse contre la répression - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 18h31**



TVA Nouvelles

Une centaine de personnes ont **manifesté silencieusement** contre la répression policière, en tout début de soirée, **dans les rues de Québec**.

Plusieurs des participants s'étaient d'ailleurs symboliquement **bâillonnés avec du ruban gommé**.

Partie des Plaines d'Abraham vers 18h, la marche s'est rendue sur le boulevard René-Lévesque, pour passer devant l'Assemblée nationale et revenir sur les Plaines, via la Grande-Allée.

L'organisatrice, Audrey Thibeault, voulait protester **contre la répression policière et politique et contre l'austérité et les coupes budgétaires** dans l'éducation. Elle disait avoir d'abord été inspirée par l'incident au cours duquel la jeune Naomie Tremblay

Trudeau a été blessée par un tir de gaz irritant, puis par les récents événements à l'UQAM.

La jeune femme a cependant choisi de **remettre l'itinéraire de sa manifestation** aux policiers.

«C'est un choix personnel que j'ai fait pour éviter la répression policière. Toutefois, je ne crois pas qu'une manifestation peut être illégale. Je crois que c'est un droit des citoyens et je ne dénonce pas du tout les manifestations organisées sans donner d'itinéraire.»

La marche s'est déroulée pacifiquement, silencieusement et sous escorte policière.



(TVA Nouvelles)

### **TVA NOUVELLES : Montréal : La manifestation non-mixte se solde par des arrestations - Première publication mardi 7 avril 2015 à 22h54**

Agence QMI

La **manifestation non-mixte** qui avait commencé dans le calme au **centre-ville de Montréal**, mardi soir, s'est soldée par des **arrestations et l'utilisation de gaz irritant**, avant d'être rapidement dispersée.

Les policiers ont dispersé les manifestantes, environ une heure après le début de la manifestation, parce qu'un groupe aurait chargé les policiers, selon le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

«Des gaz irritants ont été utilisés pour rétablir le calme et il y a eu des arrestations», a expliqué Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM, sans toutefois pouvoir préciser vers 22h30 combien d'arrestations avaient eu lieu et pourquoi.

Près de 300 femmes et transgenres ont toutefois marché côte à côte de façon pacifique jusqu'à cet incident.

La manifestation avait pour but de dénoncer «l'austérité patriarcale» et «les mesures gouvernementales sexistes, transphobes, homophobes, colonialistes et racistes, la culture du viol et nos oppressions quotidiennes», peut-on lire sur la page de l'événement

organisé par le collectif féministe Hyènes en jupons. Les femmes transgenres étaient aussi invitées à participer à la marche. Les marcheuses se sont rassemblées à la place Norman-Bethune vers 21h, avant de sillonner les rues du centre-ville. Entourés de nombreux policiers, les femmes et transgenres scandaient «police sexiste, résistance féministe» ou «crions plus fort, sinon les femmes on nous ignore».

Lorsque les policiers ont utilisé des gaz irritants au coin des rues Simpson et Sherbrooke, plusieurs personnes ont rapidement quitté le peloton. Vers 22h45, le calme était revenu et la manifestation avait pris fin.

Une personne a reçu une contravention pour refus d'obtempérer aux ordres d'un agent de la paix.



Crédit photo : Agence QMI

#### Manifestation sans homme, pourquoi?

Les organisatrices ont indiqué sur Facebook qu'elles ont choisi d'organiser une manifestation entre femmes «parce que de nombreuses féministes préfèrent se regrouper en non-mixité». Selon le collectif, «il y a des hommes qui ne comprennent pas leur rôle d'allié», lors de certains événements féministes mixtes.

Dans une lettre publique publiée sur le blogue Hyènes en jupons, le collectif souligne que la non-mixité consiste en des espaces de réflexion et d'action nécessaire pour vraiment donner la parole aux

femmes. «C'est en faisant nos propres choix que nous reprendrons contrôle sur nos luttes», expliquent-elles.

Les organisatrices ont signifié que les commentaires qui remettent en question la non-mixité ne seraient pas tolérés et ont désactivé les publications sur le mur de l'événement «pour éviter de nous faire perdre du temps et de l'énergie».



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)

### LA PRESSE : Une manifestation féministe anti-austérité interdite aux hommes - Publié le mardi 07 avril 2015 à 21h28 | Mis à jour le mercredi 08 avril 2015 à 00h01



La manifestation non-mixte de mardi soir est la première du genre dans le mouvement printanier contre l'austérité.

Photo: Fanny Lacasse, La Presse

Étienne Fortin-Gauthier, La Presse Canadienne, Montréal

Une manifestation «interdite» aux hommes s'est déroulée mardi soir à Montréal, à l'invitation d'une organisation féministe, pour s'opposer aux mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Malgré son originalité, elle s'est terminée comme bien d'autres marches de protestation: une intervention musclée du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Quelques centaines de femmes se sont d'abord rassemblées à la place Norman-Bethune, près du campus Sir-George-Williams de l'Université Concordia, au centre-ville. Un fort cordon policier les a surveillées des deux côtés du cortège.

Tout au long de la soirée, les policiers ont tenté de canaliser le trajet des manifestantes en bloquant plusieurs rues. Les manifestantes ont à plusieurs reprises crié leur indignation face à la tactique policière: «Ce n'est pas les hommes qui vont nous dire quoi faire».

Elles ont même parfois tenté de prendre les policiers de vitesse en courant pour imposer leur itinéraire. À un certain moment, un barrage de policiers à vélo a fait face à un barrage de manifestantes... à vélo.

Vers 22h00, certaines manifestantes, refusant de suivre la direction que voulaient leur imposer les représentants de l'ordre, ont créé une brèche dans un barrage policier. Au cours de cette brève bousculade, les policiers ont fait usage de poivre de Cayenne pour tenter de les repousser. Le SPVM a alors ordonné la dispersion de la foule, ce qu'elle a fait en utilisant du gaz lacrymogène.

Une dizaine de minutes après l'intervention musclée des policiers, une forte odeur de gaz régnait encore près de l'Université Concordia.

Au cours de cette manifestation, certains policiers n'ont pu s'empêcher d'être narquois. Un agent a lancé aux manifestantes: «Amenez une femme du SPVM pour leur parler. On ne les a pas engagées pour rien».

Le bilan final de la manifestation fait état de l'arrestation d'une manifestante pour voie de fait contre des policiers à vélo, ainsi que d'une interpellation en vertu du règlement P-6 pour avoir refusé



d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix, a confirmé le SPVM en fin de soirée.

Avant le début de la manifestation, les organisatrices avaient lancé un avertissement sur Facebook: les manifestants mâles et les journalistes masculins ne seraient «pas tolérés» dans la marche. Il semble que le mot d'ordre a été respecté.

Plusieurs féministes préfèrent se regrouper en non-mixité, peut-on lire sur le groupe Facebook dédié à l'événement pour justifier le refus d'accueillir des manifestants masculins.

Depuis le début des manifestations contre l'austérité plusieurs groupes féministes sont sortis sur la place publique pour dénoncer les décisions du gouvernement et les répercussions qu'elles auraient plus particulièrement sur les femmes.

Ainsi, la Fédération des femmes du Québec soulignait récemment que les coupes au sein de l'appareil étatique touchent davantage les femmes, car ce sont elles qui composent le personnel des services publics à hauteur de 75 pour cent.

Selon l'organisme, les femmes sont aussi les premières victimes des compressions au sein des organismes communautaires.

La manifestation non-mixte de mardi soir est la première du genre dans le mouvement printanier contre l'austérité.

«Manifestons entre féministes de façon non-mixte pour dénoncer l'austérité patriarcale, les mesures gouvernementales sexistes, transphobes, homophobes, colonialistes et racistes, la culture du viol et nos oppressions quotidiennes», ont écrit les organisatrices de l'événement pour expliquer leurs motivations.

L'événement a été planifié par le groupe des «Hyènes en jupons». Le site internet de l'organisation est décrit comme un espace où s'animent les «féministes radicales et anarcho-féministes».

Le refus d'accepter des manifestants de sexe masculin a provoqué bon nombre de réactions sur les réseaux sociaux. Plusieurs personnes disent comprendre leurs motivations, mais estiment que d'exclure un sexe n'est pas une bonne stratégie.

«Si je me présente pour défendre cette cause (comme je l'ai toujours défendue) on va me demander de quitter sur la base de mon sexe masculin? C'est justement ça le sexisme. Unissons-nous au lieu de nous diviser», a ainsi laissé tomber un internaute sur un groupe Facebook dédié au «Printemps 2015».

## LA TRIBUNE : Cérémonie funèbre pour souligner une période «sinistre d'austérité» - Publié le mardi 07 avril 2015 à 11h56



Imacom, Frédéric Côté

Claude Plante, La Tribune

(SHERBROOKE) Un an après l'élection du gouvernement de Philippe Couillard, l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) a souligné l'anniversaire à sa façon.

À 11h mardi avant-midi, devant la faculté des lettres et sciences humaines, on a tenu «une célébration funéraire» de tous les acquis perdus «petit à petit en cette période sinistre d'austérité».

On demandait aux participants à ce rassemblement d'apporter leur pierre tombale ou croix mentionnant leur plus «grande perte dans cette lutte sociale»: la démocratie, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'avortement, l'égalité homme/femme, ou plus concrètement, la faculté de théologie, les repas en CPE, énumère-t-on.

Pendant cette cérémonie, on avait aussi prévu «une condamnation au bûcher symbolique de l'oppression et des mesures portant atteintes à la démocratie».

## TVA NOUVELLES : Montréal : 300 manifestants contre l'austérité -Première publication lundi 6 avril 2015 à 22h25



Crédit photo : Capture d'écran, TVA Nouvelles

Agence QMI

Environ **300 personnes ont participé à une manifestation** contre l'**austérité** lundi soir au **centre-ville de Montréal**.

Bien que mouvementée, elle a été rapidement dispersée par les policiers du **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**.

Les manifestants ont quitté comme à l'habitude la place Émilie-Gamelin vers 20 h.

Ils ont marché calmement jusqu'à 20 h 40 environ, au moment où la manifestation a été déclarée illégale parce qu'ils avaient emprunté la rue Sainte-Catherine dans le sens contraire de la circulation.

Quelques minutes plus tard, plusieurs manifestants se sont mis à courir de part et d'autre, sur la rue Sainte-Catherine, la rue Saint-Hubert et sur la place Émilie-Gamelin.

Certains d'entre eux auraient bousculé au passage des patrouilleurs à vélo.

Les policiers ont alors utilisé des gaz irritants pour qu'ils se dispersent, selon Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM.

Une personne a reçu une contravention pour refus d'obtempérer aux ordres d'un agent de la paix. La plupart des manifestants se sont ensuite divisés en petits groupes et dirigés en grande partie vers la station de métro Berri-UQAM.

### Vote de grève à l'AFESH

Au moment où la manifestation a été déclarée illégale, les membres de l'Association facultaire des étudiants en sciences humaines de l'UQAM (AFESH) sortaient d'une **assemblée durant laquelle ils ont voté la grève générale illimitée**.

Bien qu'il ait été annoncé sur Twitter que les membres de l'AFESH se joindraient à la marche, celle-ci était déjà terminée au moment où ils ont quitté leur assemblée.

## LA PRESSE : Une manifestation nocturne rapidement dispersée - Publié le lundi 06 avril 2015 à 21h30 | Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 22h35

Étienne Fortin-Gauthier, La Presse Canadienne, Montréal

Une manifestation nocturne au centre-ville de Montréal a vite été dispersée, lundi, après que des participants s'en soient pris à des policiers, selon le SPVM.

Les gaz lacrymogènes ont été utilisés par les forces policières, un peu avant 21h00, à proximité du parc Émilie-Gamelin.

C'est aussi de cet endroit que la manifestation avait pris son départ une heure plus tôt, avant de se déplacer vers quelques rues avoisinantes, dont Sainte-Catherine et de Maisonneuve.

Un accrochage entre les manifestants et des agents à vélo du Service de police de la Ville de Montréal a provoqué l'ordre de dispersion de la police, selon le porte-parole du SPVM, Jean-Bruno Latour. Quelques instants plus tard, des gaz irritants ont été utilisés par la police pour mettre un terme au rassemblement, à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain.

Ils ont ensuite empêché les manifestants de se regrouper, occupant les quatre coins des intersections Berri/Sainte-Catherine ou Saint-Hubert/Sainte-Catherine, obligeant les gens à circuler sur les trottoirs et en chargeant ceux qui ne semblaient pas bouger assez rapidement.

Le SPVM a indiqué qu'une interpellation a été faite en soirée, en vertu du règlement municipal P-6, pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix.

La manifestation nocturne de lundi soir était décrite sur Facebook comme une action économique par ses organisateurs. Ils disaient se réjouir de voir les deniers publics devoir être utilisés pour payer

les policiers au travail un jour férié, selon le descriptif de la manifestation sur le réseau social.

«Soyons nombreux à manifester en ce lundi de Pâques pour que la ville sois contrainte de payer très cher ses policiers en ce jour férié!», pouvait-on lire sur le groupe Facebook de l'événement.

Le SPVM a cependant tenu à apporter quelques précisions à ce sujet, lors d'un entretien avec La Presse Canadienne. «Que ce soit férié, un jour de semaine ou de fin de semaine, il y a le même nombre d'effectifs. Il n'y a pas de différence de coût, selon la journée. Ça n'a aucune incidence que les gens manifestent un lundi de Pâques», a indiqué Jean-Bruno Latour. Les congés fériés et annuels sont rassemblés dans une banque globale, a-t-il soutenu.

Si le jour où se déroule une manifestation ne fait pas de différence, aux dires de M. Latour, il demeure que de tels rassemblements provoquent des coûts supplémentaires.

Ainsi, lors du printemps 2012, il en a coûté 17 millions \$ de plus au SPVM pour encadrer les quelque 700 manifestations qui se sont déroulées sur son territoire, selon le rapport de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

## **TVA NOUVELLES : Manifestant roué de coups par un policier?: «Ce n'est pas la façon de faire» - Première publication lundi 6 avril 2015 à 09h37**



Crédit photo : Agence QMI

TVA Nouvelles

Les agents de l'escouade antiémeute qui se trouvaient en première ligne lors de l'intervention à la manifestation nationale contre l'austérité jeudi n'auraient pas agi selon les codes en rudoyant un manifestant qui aurait été violemment plaqué contre la vitre d'une voiture subissant d'importantes blessures, selon un ex-policier de la Sûreté du Québec (SQ).

«On parle de points de suture au visage, de points de suture à la jambe, de brutaliser avec des coups de bâton et des coups de pied, ce qui n'est pas nécessairement la façon de faire des policiers en première ligne», a admis l'ex-policier de la SQ, François Doré.

Nicolas Bourgeois soutient avoir été blessé au visage, à l'œil et à la jambe, blessures nécessitant 12 points de suture, par un agent du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui l'aurait plaqué contre la vitre arrière d'une mini fourgonnette pour ensuite le rouer de coups.

«J'étais coincé par la ligne des policiers antiémeutes. Je me suis fait rentrer dedans et j'ai senti une main qui me prenait par-derrière et qui me plaquait contre la vitre. C'était une main qui était suffisamment forte pour faire exploser la vitre avec ma tête», a-t-il raconté.

Qui dit vrai?

Le SPVM a dit ne pas avoir été mis au courant de l'événement et a expliqué que les bris à la mini fourgonnette ne lui ont pas été rapportés. Toutefois, une intervention a bel et bien eu lieu à la fin de la manifestation afin de disperser la foule.

«C'est indéniable, il y a eu intervention des policiers du SPVM, les photos le démontrent. Est-ce que cette intervention-là a été aussi brutale que monsieur le prétend? C'est ce qu'on va devoir démêler en cour d'enquête», a expliqué François Doré.

«Oui, les gens du contrôle de foule du SPVM font foncer pour disperser, vont bousculer les gens, mais de là à fracasser une vitre, à provoquer ces blessures-là, ce n'est pas tout à fait clair», déplore toutefois l'ex-policier qui trouve plutôt surprenant que l'événement n'ait pas été filmé ou photographié par d'autres manifestants.

Nicolas Bourgeois compte déposer une plainte en déontologie et songe également à poursuivre au civil le SPVM qui, de son côté, a ouvert une enquête.

La manifestation contre l'austérité du 2 avril dernier a rassemblé environ 15 000 personnes et s'est déroulée majoritairement sans heurts.



Nicolas Bourgeois a dû subir 12 points de suture à la suite de la manifestation de jeudi dernier, à Montréal.

(Crédit photo: Agence QMI)

## **TVA NOUVELLES : Manifestation nationale contre l'austérité : Poussé au travers d'une vitre par un policier - Première publication dimanche 5 avril 2015 à 16h37**

Par Judith Plamondon | Agence QMI

Il a fallu 12 points de suture pour recoudre la paupière et la jambe ensanglantées d'un étudiant qui, parce qu'un policier l'aurait plaqué, a fait éclater la vitre arrière d'une fourgonnette, jeudi, durant la manifestation nationale contre l'austérité.

«C'est un acte violent qui mérite d'être dénoncé», insiste Nicolas Bourgeois, un étudiant en science politique de l'Université de Montréal.

L'homme de 22 ans compte tenter une poursuite contre le policier responsable de cette intervention qu'il qualifie de «brutale».

Comme plusieurs milliers de personnes, Nicolas Bourgeois et son copain Jean-Louis Favron ont marché dans les rues de Montréal, jeudi, pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard.

«On manifestait aux côtés de groupes communautaires et de syndicats. C'était pacifique», soutient-il.



Vers 15h30, le couple se trouvait au coin de la rue Beaudry et du boulevard De Maisonneuve lorsque l'escouade antiémeute a chargé pour disperser un premier groupe de manifestants.

Les deux étudiants se sont alors retrouvés malgré eux au premier rang du cortège.

«Les gens couraient, mais nous, on était coincés entre la mini-van et le trottoir», raconte M. Bourgois.



Crédit photo : TVA Nouvelles

### Plaqué par l'arrière

C'est à ce moment que le militant étudiant aurait été plaqué par l'arrière par un policier. «Ma tête est carrément passée au travers de la vitre arrière du véhicule. J'étais tellement sonné que je suis tombé par terre», relate M. Bourgois, encore secoué par cette intervention policière.

Selon le manifestant, le policier ne s'est pas arrêté là et lui a donné des coups de matraque «et au moins un coup de pied», insiste-t-il.

Comme il avait le visage et la jambe en sang, des gens dans la foule lui ont prodigué les premiers soins. Mais il a dû se rendre à l'hôpital pour recevoir 12 points de suture, 3 sur sa jambe et les 9 autres pour recoudre sa tempe et sa paupière gauches.

### Poursuite

Le jeune homme tente maintenant d'amasser des preuves afin de déposer une plainte en déontologie policière et d'intenter une poursuite au civil.

«Je ne suis pas un militant radical. Mon dossier judiciaire est blanc comme neige et je n'ai jamais reçu de constat d'infraction», se défend Nicolas Bourgois, qui a pris part au printemps érable de 2012.

La police de Montréal disait aujourd'hui ne pas avoir été informée de cet incident.

On rapportait un seul véhicule «vandalisé» lors de la manifestation de jeudi, mais il s'agit d'une Volvo sur laquelle un manifestant aurait laissé un graffiti «anarchiste».



(Gracieuseté)

## **TVA NOUVELLES : Centre-ville de Montréal : Environ 300 personnes ont manifesté contre l'austérité - Première publication samedi 4 avril 2015 à 15h47 - Mise à jour : 4 avril 2015 à 16h16**



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Environ **300 personnes** ont **protesté** dans une **ambiance festive** contre l'**austérité** et l'**économie du pétrole**, samedi après-midi, au centre-ville de Montréal.

Rassemblés à la **place Émilie-Gamelin**, les manifestants se sont mis en marche vers 14h sur la rue Sainte-Catherine.

Ils ont surtout marché dans les rues qui entourent le parc situé à côté de l'UQAM. Certains dansaient et jouaient de la musique, en scandant: «Venez danser avec nous!».



(Agence QMI)

Environ une heure après le début de la manifestation, les marcheurs ont commencé à se disperser.

Plusieurs personnes se sont rassemblées à la place Émilie-Gamelin et un petit groupe s'est créé dans la station de métro Berri-UQAM pour scander quelques slogans avant de se séparer vers 15h30.

Deux personnes ont reçu des **amendes** pour **refus d'obtempérer** aux ordres d'un agent de la paix vers la fin de la marche.

La manifestation a été organisée par le comité Printemps 2015 qui tient de tels événements tous les samedis jusqu'à ce que ses revendications soient «entendues par le gouvernement».

## **LE DEVOIR : Dans la rue contre l'austérité : Les étudiants n'étaient pas seuls - Plusieurs dizaines de milliers de jeunes, professeurs, pompiers ou simples citoyens ont défilé dans les rues du centre-ville de Montréal - Vendredi 3 avril 2015**

Philippe Orfali

Ils ont été des dizaines de milliers — jeunes, moins jeunes, étudiants, mais aussi professeurs, pompiers ou simples citoyens — à défilé dans les rues du centre-ville de Montréal, jeudi après-midi, pour protester contre les mesures d'austérité imposées par le gou-

vernement Couillard. Une manifestation qui s'est déroulée dans la bonne humeur générale, et dans le calme la plupart du temps, qui visait à envoyer un message clair au gouvernement libéral : il faut que ça cesse.



Les manifestants ont paralysé une fois de plus le centre-ville de la métropole dans l'objectif de mener le gouvernement à plier, jeudi soir, à partir de 20 h. Aucun débordement majeur n'a eu lieu.

En après-midi, l'appel à la manifestation nationale contre l'austérité lancé par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) avait été entendu par plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Le rassemblement a pris naissance aux environs de 13 h au square Victoria. Près de 135 000 étudiants se trouvaient en grève en vertu de nombreux mandats de grève adoptés dans des universités et cégeps de l'ensemble de la province, a tenu à rappeler la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, au tout début de la marche. « 135 000, ce n'est pas rien. On veut forcer [le gouvernement] à réagir. Il est grand temps qu'il aille chercher de l'argent là où il y en a réellement », a-t-elle expliqué, ajoutant que les cégépiens et universitaires ont l'intention de « continuer [à] augmenter la pression de plus en plus » afin de pousser le gouvernement à revoir ses politiques. Après la manifestation du 2 avril, « on va continuer de se mobiliser », a-t-elle promis.

Camille Godbout n'était pas la seule à vouloir transmettre ce message. De nombreuses centrales syndicales et des organismes des milieux communautaires et militants étaient aussi de la partie, tout comme Naomie Tremblay-Trudeau, cette jeune femme de 18 ans ayant reçu un tir de gaz lacrymogène en plein visage, la semaine dernière, lors d'une manifestation tenue à Québec.

#### Pas d'itinéraire

« Ce gouvernement est illégal : il n'a pas donné son itinéraire », soulignaient de nombreuses pancartes présentes tout au long du parcours, évoquant avec ironie le règlement municipal P-6, qui exige des manifestants qu'ils déclarent leur itinéraire. Ce qui n'avait d'ailleurs pas été fait pour la manifestation nationale, a tenu à préciser l'ASSÉ.

La foule a déambulé dans les rues Robert-Bourassa, Sherbrooke, Saint-Denis, Cherrier, Berri, et Maisonneuve, au centre-ville et dans le Quartier latin, avant de se disperser aux environs de 15 h.

Rencontré sur la terrasse du Café Cherrier, le chef de l'endroit, Christian Darroman, regardait avec une certaine admiration la foule nombreuse qui défilait devant son restaurant en milieu d'après-midi. « Est-ce que ça nous dérange ? Il y a trois ans c'était plus compliqué avec les terrasses, mais on n'a pas ce problème aujourd'hui », a-t-il indiqué, alors qu'il saluait les manifestants.

Dans la fin de la soixantaine, la Canadienne d'origine égyptienne Nadia Alexan tenait à être de la manifestation. Munie de sa pancarte anti-austérité, elle a accompagné les étudiants pendant plusieurs kilomètres. « Vous avez le 99 % qui n'a rien, et le 1 % qui veut s'accaparer tout, comme Philippe Couillard. Ça ne marche tout

simplement pas. [...] L'université n'est pas une entreprise », dit-elle.

Venue de la Rive-Sud de Montréal, Sophie-Leblond Lessard faisait partie de ces milliers de personnes qui s'étaient déplacées, souvent par autobus nolisés, pour assister au grand rassemblement du 2 avril. « Le printemps 2015, ce n'est pas celui de 2012. Cela touche toutes les sphères de la société, pas juste le milieu de l'éducation », insiste-t-elle. Contrairement à ce qu'évoquait le comité exécutif de l'ASSÉ en début de semaine, le mouvement n'aurait pas davantage à effectuer un « repli stratégique » jusqu'à l'automne afin de militer aux côtés des syndicats, selon elle. « On peut faire les deux. »

Même si une bonne partie des manifestants a quitté les lieux après la fin officielle de la marche nationale, vers 15 h, un groupe composé de quelques milliers de protestataires a par la suite occupé la place Émilie-Gamelin et les rues environnantes pendant un peu moins de deux heures, avant de se disperser progressivement, à la suite de pressions effectuées par les policiers, dont les jambières et les boucliers arboraient eux aussi des slogans anti-austérité. À l'angle de Maisonneuve et d'Amherst, dans le village, les policiers n'ont pas hésité à sortir le poivre de Cayenne pour forcer certains manifestants à battre en retraite.

« On n'a rien volé, nous ! », scandaient alors narquoisement la foule, reprenant, en réaction aux barrages de l'équipe tactique du Service de police de la Ville de Montréal, la formule utilisée *ad nauseam* par les employés municipaux. Un noyau dur comptant de quelques centaines de manifestants a par la suite été dispersé vers 17 h, lorsque le SPVM a déclaré « illégal » le rassemblement, après avoir donné trois avis.



Aidée par la météo clémente en après-midi, la manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur générale.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

## LE DEVOIR : UQAM : Les professeurs débraient pendant une journée - La négociation de la prochaine convention collective piétine, déplorent les enseignants – Vendredi 3 avril 2015

La Presse canadienne

Au lendemain de l'obtention d'une injonction contre certaines associations étudiantes qui bloquaient ses entrées, l'Université du Québec à Montréal était frappée jeudi par un débrayage d'une journée de ses professeurs.

Ceux-ci avaient d'ailleurs dressé des piquets de grève devant les différentes entrées de l'université, au centre-ville de Montréal, jeudi matin. Les professeurs devaient également participer à la manifestation étudiante prévue plus tard en après-midi contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard.

Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, qui représente 1200 enseignants, a voté pour un mandat de deux journées de grève à être déclenchées au moment opportun. La première de ces deux journées était donc exercée jeudi, alors que le long congé de Pâques commençait.

Au cours d'une rencontre avec la presse en matinée, la présidente du syndicat, Michèle Nevert, a affirmé que ses membres refusaient de faire les frais des politiques d'austérité du gouvernement Couillard qui sont imposées à l'université.

« On a une négociation de convention collective qui piétine, mais elle piétine parce qu'elle est liée à des compressions budgétaires, elles-mêmes liées à une politique d'austérité contre laquelle nous nous opposons fermement, à la fois celle du gouvernement et celle de la politique d'austérité qui est imposée à l'intérieur de notre université par la direction », a protesté Mme Nevert.

La convention collective des professeurs de l'UQAM est échue depuis le 31 mai 2013.

#### Deuxième journée à venir

Mme Nevert n'a pas voulu dire quand la seconde journée de débrayage prévue serait exercée. « C'est un coup de semonce ; c'est un avertissement sérieux qui est donné à notre direction. Pour le moment, nous avons décidé d'une date, qui est celle d'aujourd'hui. Par la suite, nous allons voir. Ce que nous espérons, c'est que justement, cette journée ait des incidences », a confié la présidente du syndicat.

Les négociations se poursuivent tout de même entre les parties.

« Le fait qu'il y ait un manque à gagner, le fait qu'il y ait des compressions budgétaires qui sont imposées ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse d'un déficit pour l'université », argue Mme Nevert. Les

professeurs souhaiteraient que d'autres choix soient faits en matière budgétaire par la direction de l'université.

Du côté de la direction de l'université, on disait vouloir laisser le processus de négociation de la convention collective suivre son cours. La direction de l'UQAM a fait savoir qu'elle ne voulait pas commenter publiquement la journée de débrayage de ses professeurs, afin de ne pas interférer dans ce processus.



Le Syndicat des professeurs de l'UQAM a voté pour un mandat de deux journées de grève à être déclenchées au moment opportun.

## **LE MONDE.FR avec AFP : Des milliers de personnes manifestent contre l'austérité à Montréal – vendredi 03 avril 2015 à 03h13**

Plusieurs milliers de personnes, surtout des étudiants, mais aussi des professeurs d'université, des affiliés à des centrales syndicales et des familles, ont défilé jeudi 2 avril à Montréal pour protester contre l'austérité imposée par le gouvernement de la province de Québec.

Transportant une tête en papier mâché à l'effigie du premier ministre québécois Philippe Couillard, de jeunes manifestants ont dénoncé « l'obsession » du gouvernement à vouloir atteindre à tout prix l'équilibre budgétaire.

Avant la manifestation, la ministre de la sécurité publique, Lise Thériault, avait lancé un appel au calme aussi bien aux manifestants qu'aux policiers. La semaine dernière, une jeune étudiante avait été blessée à la bouche par un tir tendu d'une cartouche de gaz lacrymogène par la police lors d'une manifestation. Jeudi, des échauffourées ont éclaté à l'issue de la manifestation : des policiers

casqués, armés de matraques et de boucliers, ont chargé et lancé des gaz lacrymogènes contre des groupes de manifestants afin de disperser le rassemblement.

### **Nouveau mouvement le 1er mai**

La manifestation coïncidait avec une « journée de grève nationale » dans des universités et établissements d'enseignement supérieur du Québec suivie par quelque 130 000 étudiants dans la province francophone.

Le gouvernement du Québec a présenté la semaine dernière un budget limitant drastiquement l'augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Avant la manifestation, Philippe Couillard a défendu l'action de son gouvernement, jugeant impérieux de « reprendre le contrôle de nos finances publiques ». Les organisateurs ont appelé à une nouvelle manifestation le 1<sup>er</sup> mai à Montréal.

## **TVA NOUVELLES : Manifestation contre l'austérité : 500 personnes ont pris le relais en soirée – Première publication jeudi 2 avril 2015 à 22h24**



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Environ 500 personnes ont repris le flambeau de la manifestation contre l'austérité, jeudi soir, lors d'une marche nocturne qui s'est déroulée majoritairement dans le calme, à Montréal.

La manifestation n'a pas été déclarée illégale, bien que l'itinéraire n'avait pas été dévoilé aux policiers.



(Crédit photo: Agence QMI)

Tout a commencé vers 20h15 lorsque les manifestants ont quitté la place Émilie-Gamelin avant de serpenter à travers les rues du centre-ville durant près de deux heures.

Une pièce pyrotechnique a été lancée vers 21h30, à un moment où les manifestants semblaient plus agités.





(Crédit photo: Agence QMI)

Un peu avant 22h, le groupe de marcheurs principalement composé de jeunes adultes a commencé à se disperser graduellement vers des stations de métro.

**TVA NOUVELLES : Manifestation étudiante : Piquet de grève jeudi matin à l'UQAR - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 17h29**



Crédit photo : Capture d'écran TVA Nouvelles

Agence QMI

Une **trentaine d'étudiants** de l'**Université du Québec à Rimouski** ont tenu un **piquet de grève** jeudi en matinée.

Les manifestants souhaitent **mettre de la pression** sur l'administration qui n'avait pas encore accepté la levée de cours votée en faveur par les étudiants la semaine dernière.

Le piquet de grève était semi-perméable. Les étudiants ont empêché l'accès à l'université aux professeurs et aux chargés de cours seulement.

Un exécutant de l'Association générale étudiante du campus de Rimouski a rencontré le service aux étudiants ainsi que l'administration de l'université, afin que la décision qui a été prise en assemblée générale soit respectée.

L'UQAR a finalement suspendu tous ses cours au campus de Rimouski pour la journée.

Plusieurs étudiants rimouskois ont pris la route vers Montréal, jeudi matin, pour participer à la manifestation nationale contre l'austérité.

**TVA NOUVELLES : EN IMAGES : La plus grosse manif du printemps 2015 - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 16h07 - Mise à jour : jeudi 2 avril 2015 à 19h28**



Crédit photo : Agence QMI

TVA Nouvelles

Quelque **30 000 personnes** ont pris part à une **grande manifestation contre l'austérité**, jeudi après-midi, dans les rues du centre-ville de Montréal.

La manifestation, la plus importante depuis le début du mouvement de grève sociale initié par les étudiants, ce printemps, s'est déroulée dans le calme, à quelques exceptions près.

Voici nos **photos** de l'événement.



(Agence QMI)





(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)





(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Agence QMI)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Agence QMI)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Agence QMI)

**LE NOUVELLISTE** : Quelques 80 étudiants de l'UQTR prennent part à la manifestation - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 14h13 | Mis à jour le vendredi 03 avril 2015 à 07h44





Les étudiants de l'UQTR au moment du départ, jeudi matin.

Photo: Sylvain Mayer, Le Nouvelliste

Brigitte Trahan, Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Environ 80 étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières se sont rendus à bord de deux autobus à Montréal, jeudi matin, pour se joindre à la grande manifestation nationale

étudiante qui vise à dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Notons qu'un autobus est aussi parti du Cégep de Trois-Rivières. Rappelons que les membres de l'Association générale des étudiants de l'UQTR avaient voté contre la proposition d'une journée de grève, pour le 2 avril, la semaine dernière.

Toutefois, deux associations départementales, celle des étudiants en psychologie et celle des étudiants en arts, ont voté indépendamment une journée leur permettant d'aller manifester à Montréal. Il n'y a pas eu de levée de cours pour eux toutefois, explique l'attaché politique de l'AGÉUQTR, Frédéric Borel, mais «ils ont demandé aux professeurs d'être tolérants», dit-il.

«Même s'il n'y a pas eu de journée de grève adoptée lors de l'assemblée générale, la semaine passée, l'AGÉUQTR a quand même une position contre l'austérité», rappelle-t-il, «et la manifestation d'aujourd'hui s'inscrit dans le mouvement contre l'austérité du gouvernement. Donc, on n'est pas en contradiction avec la décision de l'assemblée générale qu'il y a eu la semaine passée», explique M. Borel.

Quelques étudiants de divers autres départements se sont joints aux étudiants en arts et en psychologie.

**TVA NOUVELLES : 15 000 personnes contre l'austérité : Fin de manifestation tendue à Montréal - Première publication jeudi 2 avril 2015 à 12h36 - Mise à jour : jeudi 2 avril 2015 à 20h07**



(Crédit: Agence QMI)



Crédit photo : Agence QMI

manifestants vers la place Emīlie-Gamelin, ce qui a laissé place à la confrontation.

L'**escouade antiémeute** a dû intervenir à au moins deux reprises. Plusieurs projectiles ont été lancés en direction des policiers. Ces gestes ont été posés par un groupe restreint de gens masqués, certains d'entre eux portant des lunettes protectrices. Les forces de l'ordre ont eu brièvement recours à du gaz irritant et des grenades assourdissantes.

Deux hommes dans la vingtaine se sont vus remettre des constats d'infraction en vertu du **règlement P-6**. Le premier pour avoir porté un masque et le deuxième pour refus d'obtempérer.

Les derniers groupes de marcheurs ont graduellement été dirigés vers la place Émilie-Gamelin, où la manifestation a pris fin vers 17h45.

Les accès pour le centre-ville ont été rendus très difficiles à la sortie des bureaux, en fin d'après-midi.



(Agence QMI)

Par **Rachel Del Fante** | Agence QMI

La **manifestation nationale contre l'austérité** s'est déroulée dans un calme relatif au **centre-ville de Montréal**, jeudi après-midi, en présence de **10 000 à 15 000 personnes**.

Les **étudiants, familles et travailleurs**, rassemblés au **Square-Victoria**, se sont mis en marche vers 13 h 30. Dans une ambiance festive, ils scandaient des slogans qui rappelaient ceux de 2012, comme «cris plus fort pour que personne ne nous ignore» ou «un peuple uni jamais ne sera vaincu».

Les manifestants ont commencé à se diviser vers 15 h quand la manifestation a gagné la **place Émilie-Gamelin**. La majorité de la foule est demeurée sur place tandis que quelques groupes d'une centaine de personnes ont continué à marcher dans diverses directions. Durant environ deux heures, les policiers ont repoussé les

**Un mouvement de contestation diversifié**

Avant de commencer à marcher, plusieurs représentants des groupes présents ont fait des discours, notamment **Camille Godbout**, porte-parole de l'**Association pour une solidarité syndicale étudiante** (ASSÉ), qui a encouragé à augmenter la pression envers le gouvernement et dénoncé «les pires compressions en éducation depuis 20 ans».

«Le budget est une insulte, a lancé Véronique Laflamme du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Le gouvernement amorce le virage de la privatisation des services publics et des programmes sociaux.»

Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, a quant à lui appelé à la solidarité des groupes étudiants, communautaires et syndicaux.





Naomie Tremblay-Trudeau, l'étudiante de 18 ans qui a reçu un tir de gaz lacrymogène en plein visage, lors d'une manifestation à Québec la semaine dernière, a aussi pris le micro. Elle a entre autres dénoncé la brutalité policière.

### Pas de report à l'automne

En entrevue Camille Godbout de l'ASSÉ a affirmé qu'il n'était pas question pour l'instant de reporter la grève à l'automne. «La grève continuera tant et aussi longtemps que les associations étudiantes vont voter en sa faveur, a-t-elle indiqué. La question qui sera débattue cette fin de semaine, c'est à savoir qu'elle sera notre stratégie à long terme. Ce n'est pas un combat d'une saison.»

Des délégations de grandes centrales syndicales comme la CSN et la FTQ, ainsi que la Ligue des droits et libertés (LDL) et le FRAPRU ont participé à la manifestation. Des autobus d'étudiants provenant de différentes régions du Québec se sont aussi déplacés.

Le syndicat des professeurs de l'UQAM, sans convention collective depuis deux ans, a par ailleurs voté deux journées de grève, dont jeudi, pour se joindre au mouvement contre l'austérité. Ils dénoncent le sous-financement universitaire.

Près de 135 000 étudiants sont en grève pour la journée.



(Crédit: Agence QMI)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)



(Capture d'écran TVA Nouvelles)

## LA TRIBUNE: Une marche étudiante dans les rues de la ville - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h48



Imacom, Jessica Garneau

Claude Plante, La Tribune

(SHERBROOKE) Une marche étudiante contre les mesures d'austérité pourrait perturber la circulation sur le réseau routier sherbrookoise ce jeudi midi.

Le Regroupement des étudiants de maîtrises, de diplômes et de doctorats de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) a organisé une manifestation baptisée «Préserver la qualité de l'éducation du CPE à l'université».

Le rassemblement a eu lieu à l'Université de Sherbrooke, devant les bureaux du rectorat au pavillon Georges-Cabana.

Le groupe s'est mis en marche à midi en direction du bureau du député libéral Luc Fortin.

Différents groupes étaient invités à se joindre au rassemblement ou à planifier leur propre manifestation pour converger vers ce point de rencontre situé au 1650 de la rue King Ouest, près de Jacques-Cartier.

Du côté du Service de police de Sherbrooke (SPS), on assure que la communication avec les organisateurs a été adéquate et qu'on connaît l'itinéraire de la marche.



Cette manifestation fait écho à une autre d'envergure nationale qui est prévue à Montréal.



Imacom, Jessica Garneau

## LA PRESSE : Imposante manifestation au centre-ville de Montréal - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 10h29 | Mis à jour le jeudi 02 avril 2015 à 22h20



Les policiers sont intervenus en lançant des capsules de gaz irritant pour disperser des manifestants.

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

**Lia Lévesque, Stéphanie Marin**, La Presse Canadienne, Montréal  
Plusieurs milliers de personnes ont manifesté, jeudi au centre-ville de Montréal, pour protester contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard.

Bien que la plus grande partie de la manifestation se soit déroulée pacifiquement, les policiers ont dû intervenir contre un petit groupe de manifestants qui refusaient de libérer la voie, après la manifestation.

À 17h, lorsqu'il ne restait plus qu'un petit groupe de manifestants refusant d'obtempérer à l'ordre de quitter, répété au moins trois fois, et de libérer la voie, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a déclaré la manifestation illégale. Le groupe de manifestants récalcitrants avait formé une barricade avec des tables à pique-nique et des clôtures métalliques. Les policiers ont prévenu qu'ils procéderaient à des arrestations si les manifestants demeuraient sur place. Plusieurs ont alors quitté les lieux.

À 17h15, le Groupe tactique d'intervention a avancé vers les manifestants, a commencé son intervention, retirant les barricades. Certains manifestants ont été interpellés et maintenus au sol par des policiers.

Finalement, vers 17h45, les policiers sont partis. Et la poignée de manifestants qui restaient sur place leur ont chanté «na na na he he good bye».

Au départ, les marcheurs s'étaient réunis au Square Victoria, à 13h. La marche s'était mise en branle vers 13h30. La plus grande partie

de la manifestation s'est déroulée dans le calme et la bonne humeur.

Vers 15h, le plus fort du contingent a mis fin à sa marche au parc Émilie-Gamelin, juste à côté de l'Université du Québec à Montréal et de la gare d'autobus. Là, certains sont restés pour écouter de la musique ou continuer à manifester pacifiquement.

Un petit groupe s'est alors formé, poursuivant sa marche. Il s'est rendu à l'angle de Maisonneuve et Amherst, où des projectiles ont été lancés et l'avenue Maisonneuve, une artère importante, a été bloquée.

Le SPVM voulait dégager l'avenue Maisonneuve pour la rouvrir à la circulation, alors que l'heure de pointe commençait vers 16h au début du long congé pascal. Mais les manifestants ont refusé de libérer la rue. Les policiers sont alors intervenus une première fois, en lançant des capsules de gaz irritant pour disperser ces manifestants.

Finalement, quelque 70 policiers se trouvaient toujours à l'est de la place Émilie-Gamelin, peu avant 16h, pour tenter d'éviter la dispersion des manifestants et tenter de les encadrer dans le parc. Au microphone, un porte-parole du Service de police a demandé aux manifestants de rester au parc.

Après 16h, les manifestants ont regagné le terrain qu'ils avaient perdu. La tension a de nouveau monté d'un cran entre des manifestants et les policiers. Certains ont lancé des bouteilles et autres projectiles aux policiers. Les deux groupes se retrouvaient face à face à l'angle de Berri et Maisonneuve et d'autres policiers sont arrivés en renfort. Des manifestants ont placé des tables et des clôtures métalliques devant les policiers pour former une barricade et les empêcher d'approcher.

En début de soirée, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a fait un bilan final pour cette manifestation d'ampleur.

«Il s'agit de la plus importante manifestation sur notre territoire des deux dernières années. Deux personnes ont été interpellées en vertu du règlement municipal P-6, ce qui est peu considérant l'ampleur du rassemblement. L'un pour port de masque, l'autre pour avoir refusé d'obtempérer aux demandes d'un agent de la paix», a indiqué Laurent Gingras, porte-parole du SPVM.

La police a rapporté un acte de vandalisme sur une voiture d'un particulier. Un manifestant serait monté sur une Volvo stationnée sur le bord de la route, en plus d'y faire un graffiti «anarchiste», selon le SPVM.

Durant le plus fort de la manifestation, groupes sociaux et syndicaux, étudiants et représentants du Parti québécois et de Québec solidaire s'entremêlaient pour protester contre les compressions budgétaires actuelles et appréhendées à la suite du dernier budget Leitaou.

Ils arrivaient de partout par autobus scolaires, à pied, en groupes, de Rimouski, de Lévis, de Saguenay. Le syndicat des professeurs de

l'UQAM, en grève pour la journée, a fait savoir qu'il participait à la manifestation. Des représentants de l'Association des pompiers de Montréal participaient également à la marche, des employés d'hôpitaux, des fonctionnaires, des militants pour le logement social.

Sur des pancartes, on pouvait lire «refusons l'austérité», «vous n'aurez pas notre peau», «ça suffit les coupures» ou «des alternatives existent». Une banderole a été déroulée sur laquelle on pouvait lire «des mêmes attaques naissent les mêmes luttes» et, sur une autre: «aux riches de faire leur part». Un drapeau du Québec avait été éclaboussé de peinture rouge. Plusieurs jeunes manifestants avaient d'ailleurs peint leur visage en rouge ou en noir.

Les marcheurs protestaient notamment contre le fait que le dernier budget Leitaou n'a haussé le budget des ministères de l'Éducation et de la Santé que de 0,2 et 1,4 pour cent respectivement, ce qui entraînera inévitablement d'autres compressions, même après l'atteinte de l'équilibre budgétaire, puisque ces augmentations ne permettent pas de couvrir les hausses normales de la croissance des coûts dans ces ministères.

Les policiers étaient nombreux; un hélicoptère survolait la scène. Ils se sont servis de leurs véhicules et de leurs vélos pour diriger les manifestants et leur barrer certaines rues ou protéger certains édifices plus stratégiques.

Tout au long de la marche, des responsables d'édifices à bureaux déployaient leur service de sécurité et verrouillaient leurs portes, par mesure de sécurité.

Au cours d'un point de presse avant le début de la marche, la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Camille Godbout, a affirmé que 135 000 étudiants étaient actuellement en grève contre l'austérité et les hydrocarbures. «Cent trente-cinq mille étudiants en grève, ce n'est pas rien; on veut le forcer à réagir (le gouvernement)», a-t-elle lancé.

Elle a promis de «continuer d'augmenter la pression de plus en plus» jusqu'à ce que le gouvernement révise ses politiques d'austérité. «On va continuer de se mobiliser», a-t-elle prévenu.

Dans le milieu de l'éducation, ces compressions signifient des heures de bibliothèque en moins, davantage d'étudiants dans les salles de cours, moins d'aide psychologique, a déploré la représentante étudiante. Le gouvernement «a les moyens de faire autrement», notamment en taxant davantage les banques et le capital, a suggéré Mme Godbout.

L'ASSÉ a noté qu'elle n'avait pas donné l'itinéraire à l'avance au Service de police de la ville de Montréal, bien que cela contrevienne au règlement municipal encadrant les manifestations. Les policiers ont tout de même été tolérants et ne sont intervenus qu'à la toute fin, contre un petit groupe. L'ASSÉ affirme qu'ils étaient 75 000 à manifester.

## **LE SOLEIL : L'ex-«Banane rebelle» demande l'abolition de l'article 19.2 - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour jeudi 02 avril 2015 à 08h36**

(Québec) Gabriel Marcoux-Chabot, le manifestant autrefois connu sous le surnom de «Banane rebelle», a invité mercredi le maire Régis Labeaume à abolir l'article 19.2 du Règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec, qu'il estime responsable des tensions entre les policiers et les manifestants.

Le père de famille de 32 ans, qui a remis son costume de banane depuis la fin du conflit étudiant de 2012, a fait parvenir une [lettre ouverte](#) au maire de Québec dans laquelle il l'accuse d'être le véritable responsable de la violence pour avoir fait adopter l'article 19.2, qui impose aux organisateurs de manifestations de donner leur itinéraire à la police.

«Au lieu de favoriser la paix et le bon ordre, [l'article 19.2] attise la haine et provoque des tensions, obligeant le service de police à réprimer par la force des manifestations autrement pacifiques», indique M. Marcoux-Chabot dans sa lettre.

En entrevue avec Le Soleil, celui qui est étudiant au doctorat en création littéraire, propriétaire de la maison d'édition La nef des fous, écrivain et sculpteur, a précisé que la situation était bien différente avant l'adoption de l'article 19.2.

«En 2012, j'ai été de plusieurs manifestations dont l'itinéraire n'avait pas été donné à la police. Souvent, les policiers nous accompagnaient quand même et il n'y avait pas de problème. Maintenant, la manifestation est déclarée illégale d'office si l'itinéraire n'est pas donné ou n'est pas respecté ou si une personne commet un acte criminel», explique-t-il.

Gabriel Marcoux-Chabot est convaincu que même les policiers ne se réjouissent pas tous de la loi, qu'ils n'ont cependant pas le choix de faire appliquer. «Ils ne sont sûrement pas tous heureux de se retrouver en position de confrontation à cause d'un règlement voté par le maire et les conseillers.»

### **Responsabilités**

«Je veux donc faire prendre conscience à M. le maire de ses responsabilités en tant qu'élu. Je veux aussi créer un mouvement de réflexion globale pour qu'on arrête de considérer les manifestants

comme des sous-individus. Moi, je suis aussi un manifestant, mais je ne suis pas une tête brûlée», indique celui qui a été mordu par un chien policier et arrêté en même temps que 273 autres personnes lors de la manifestation du 24 mars.

M. Marcoux-Chabot invite également les personnes qui souhaitent exprimer leur accord avec le contenu de sa lettre au maire de Québec à la cosigner en cliquant sur le lien [gabrielmarcouxchabot.com/lettreouverte](http://gabrielmarcouxchabot.com/lettreouverte)



*L'ex-«Banane rebelle», qui a remis son costume depuis la fin du conflit étudiant de 2012, demande au maire Labeaume d'abolir l'article du Règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec qui impose aux organisateurs de manifestations de donner leur itinéraire à la police.*

Ian Bussières, Le Soleil

## **TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation nocturne et poisson d'avril - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 20h48 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 22h31**





Crédit photo : Agence QMI

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

À l'occasion du **poisson d'avril**, une **centaine de manifestants** se sont eux aussi prêtés au jeu en intitulant le rassemblement contre l'austérité de mercredi «Manif de soir, on donne enfin notre itinéraire», alors qu'en réalité, les **policiers de Montréal** n'ont reçu **aucun trajet** des organisateurs.

L'idée derrière leur canular, c'est qu'un itinéraire était effectivement disponible sur place, mais pas celui imaginé.

Le magazine *L'Itinéraire*, qui vise la réinsertion sociale des itinérants et des sans-emploi de la métropole, était vendu directement sur place.

Un camelot s'est présenté au rassemblement avec 150 copies du magazine. Pour seulement 3\$, les participants pouvaient se procurer *L'Itinéraire*.

Très peu d'éditions auraient toutefois été vendues, selon le responsable rencontré sur place.

Les manifestants se sont rassemblés à la place Émilie-Gamelin, vers 20h. Une demi-heure plus tard, les marcheurs ont pris d'assaut la rue Sainte-Catherine vers l'est.



(Crédit photo: Agence QMI)

Un peu avant 22h, les participants s'étaient tous dispersés, majoritairement vers la station de métro Saint-Laurent.



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)

## **TVA NOUVELLES : Cegep de Rimouski : Manifestation «poisson d'avril» des enseignants - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 17h22**



Crédit photo : Capture d'écran TVA Nouvelles

Agence QMI

Au lendemain de la **fin de leurs conventions collectives**, le personnel enseignant du cégep de Rimouski a manifesté mercredi matin afin de dénoncer la «lenteur des négociations».

C'est sous le thème du **poisson d'avril** que les membres du **syndicat du cégep** ont tenu un piquet de grève devant l'établissement. Ils étaient une trentaine, dont des représentants des trois syndicats. Voulant soutenir ses membres dans leur démarche, la direction de l'école était aussi sur les lieux de la manifestation.

«On a des tâches de plus en plus lourdes. Y'a pas seulement les enseignants, c'est au niveau de la société, on fait des coupures partout. Les choix budgétaires selon moi ce ne sont pas les bons. C'est important qu'on se lève debout et qu'on dise c'est assez, ce n'est pas la société qu'on veut!», a déclaré avec inquiétude Lucie Poirier, enseignante au cégep de Rimouski.

Ils ont utilisé cette journée symbolique du poisson d'avril, non pas par hasard, mais plutôt parce qu'ils croient à une blague de la part du gouvernement Couillard.

Une autre manifestation s'est tenue mardi soir à Rimouski. Près de 300 personnes ont marché dans les rues de la ville pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement.

Cette manifestation citoyenne appelée Le printemps arrive à Rimouski s'est faite en toute légalité. Les responsables de l'événement avaient remis les plans du trajet à la Sûreté du Québec. Il n'y a donc pas eu de débordement, ni de confrontation policière.

## **LE DEVOIR : ASSÉ : Manifestation nationale le 2 avril, à Montréal - Mercredi 1 avril 2015 14h16**





Des étudiants manifestent, au printemps 2012.

Photo: François Pesant Archives Le Devoir

La Presse canadienne

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) annonce la tenue d'une manifestation nationale le 2 avril prochain, à 14h au square Victoria, au centre-ville de Montréal.

Camille Godbout, porte-parole de l'ASSÉ, explique par voie de communiqué qu'il s'agit d'une réplique à l'arrogance du gouvernement du Québec et à son obsession à atteindre à tout prix le déficit zéro.

L'ASSÉ dit avoir constaté des effets catastrophiques des compressions budgétaires imposées par le gouvernement Couillard dans le système d'éducation postsecondaire et dans les services publics. Mme Godbout reproche au gouvernement du Parti libéral de détruire le modèle social de l'État québécois et de faire reculer la société.

Pour sa manifestation du 2 avril, l'ASSÉ invite les organisations sociales et la population à la rejoindre. Les associations étudiantes membres de l'ASSÉ se réuniront en congrès les 21 et 22 février, à Québec, où il sera notamment question de la suite de son plan d'action pour les prochains mois.

**TVA NOUVELLES : Manifestation du 1er avril en photos : «Pour l'austérité» et «contre les pauvres» - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 12h33 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 15h47**



Manifestation «pour» l'austérité du 1er avril à Montréal

Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI et TVA Nouvelles

Pour souligner la journée du **1er avril**, plusieurs centaines de personnes ont décidé de faire preuve d'**ironie** pour **dénoncer les politiques d'austérité** du gouvernement Couillard au centre-ville de **Montréal**, mercredi.



(Crédit: Agence QMI)



(Crédit: Agence QMI)



(Crédit: Agence QMI)



(Crédit: Agence QMI)

Scandant des slogans tels «SPVM, on vous aime», «Nous, on a tout volé», «Avec nous contre les pauvres», les protestataires prônaient le contraire de ce qu'ils revendiquent.





(Crédit: Agence QMI)

Des pancartes comme «Fermons les régions» et «Plus de police moins d'artistes» traduisaient ce même état d'esprit.



(Crédit: Agence QMI)

Contrairement à d'autres manifestations qui ont dégénéré ces derniers jours, l'ambiance a été festive tout au long de la marche. Quelques manifestants ont même tenté, en vain, de serrer la pince aux nombreux policiers qui encadraient la manifestation. Partis de la place Émilie-Gamelin, les manifestants ont marché dans le calme, s'arrêtant à tous les feux rouges, dans le but de respecter la signalisation. Aucun incident disgracieux n'a été rapporté. Une jeune femme a toutefois été arrêtée avant le coup d'envoi de la marche, puisqu'elle était en possession d'un jouet revolver. La manifestation a pris fin à 14h, à l'endroit où elle avait débuté.



(Crédit: Agence QMI)



(Crédit: Agence QMI)

### Plusieurs manifestations

Une deuxième manifestation, organisée par la CSN, se tenait devant l'hôpital Saint-Luc pour protester contre la réforme du réseau de la santé. Des centaines de travailleurs ont répondu à l'appel. «Aujourd'hui et de plus en plus, le CHUM est l'exemple parfait de ce qui se passe partout au Québec, avec ce qui s'est passé lors de la construction, mais surtout la façon dont ça s'organise au niveau de l'approvisionnement, de la perte d'expertise, des coûts exorbitants, et il faut que ça arrête», a lancé Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, présent sur les lieux.



Manifestation contre la réforme du système de santé

Crédit: TVA Nouvelles)

Plusieurs événements étaient d'ailleurs prévus tout au cours de la journée.



(Crédit: TVA Nouvelles)

## **JOURNAL DE MONTRÉAL : Une manifestation à saveur féministe - Mercredi, 1 avril 2015 00:02** **MISE à JOUR Mercredi, 1 avril 2015 00:08**

Dominique Scali

**Les femmes sont souvent les premières à souffrir des politiques d'austérité, ont tenu à rappeler les manifestants qui ont pris part à un rassemblement nocturne tout particulièrement pacifique hier.**

«Les coupures du gouvernement Couillard touchent surtout les milieux de l'éducation et de la santé, qui sont beaucoup occupés par

des femmes», a plaidé la manifestante Maryline Hébert, étudiante en études littéraires à l'UQAM.

Plus de 2500 personnes ont défilé dans les rues de Montréal, hier soir, pour une quatrième manifestation nocturne depuis le début du mouvement de grève.

Elles voulaient dénoncer «des politiques d'austérité pénalisant en particulier les femmes et un projet de loi [20] s'attaquant directe-



ment à notre droit de disposer de notre corps en réduisant l'accès à l'avortement», indiquait hier le libellé de l'événement sur Facebook. À noter que le ministre de la Santé a vivement démenti les informations selon lesquelles le projet de loi 20 allait restreindre l'accès à l'avortement.

#### Peu d'agressivité

Au moment de mettre sous presse, aucune arrestation n'avait été rapportée et aucun affrontement n'avait eu lieu.

Peu de gestes d'agressivité envers les policiers avaient été posés.

Bien qu'il s'agissait d'une manifestation féministe, les femmes n'étaient pas seules à manifester. Les hommes étaient nombreux dans leurs rangs.

«Il faut qu'on soit tous unis. L'austérité creuse toutes les inégalités, y compris celle entre les sexes», fait valoir Philippe Morris, étudiant en sciences humaines au Cégep Édouard-Montpetit.

Lundi, la troisième manifestation de soir contre l'austérité avait été entièrement pacifique, malgré la colère des participants envers les forces policières.

La semaine dernière, un policier a atteint une jeune étudiante au visage avec son fusil à poudre irritante à Québec. Un autre étudiant a également eu les dents fracassées par le coup de bouclier d'un policier.

89 commentaires - Montréal



Le Journal de Montréal

### **TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation nocturne: le féminisme à l'honneur - Première publication mardi 31 mars 2015 à 20h23 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 23h55**



Crédit photo : Agence QMI

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

Ils ont été environ **3000 personnes à scander des slogans féministes** et à revendiquer, notamment, le **droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse**, mardi soir, au centre-ville de Montréal.

«Les femmes sont des cibles directes de violence et d'intimidation», pouvait-on lire sur la page Facebook de l'événement.

Les participants se sont rejoints aux environs de 20h30 au parc Lahaie, situé à l'angle des boulevards Saint-Laurent et Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Environ 20 minutes plus tard, ils ont pris d'assaut le boulevard Saint-Joseph vers l'ouest.



(Photo Agence QMI)

«Le but est de démontrer notre colère virulente suite aux attaques directes aux droits des femmes dans le cadre des politiques d'austérité et du règlement du projet de loi 20», ont indiqué les quatre militantes investigatrices de l'événement.

À peine quelques minutes après le départ des marcheurs, les policiers ont déclaré le rassemblement illégal en vertu du règlement municipal P-6, faute d'itinéraire. La marche a toutefois été tolérée, et ce, sur plusieurs kilomètres. Comme à l'habitude, tout au long de la soirée, chaque fois que le rassemblement approchait d'une station de métro, la foule diminuait.

Même si de nombreux manifestants ont scandé des slogans féministes et anti-policiers et que l'atmosphère était très agitée, les autorités n'ont procédé à aucune arrestation.



(Photo Agence QMI)

Quelques œufs ont toutefois été largués sur des participants par des résidents de la rue Saint-Hubert qui se trouvaient sur leur balcon et au moins une pièce pyrotechnique a été lancée sur la rue Saint-Denis, près de l'avenue du Mont-Royal.

Les policiers ont fait plusieurs restrictions pendant la marche afin de contenir les marcheurs dans un certain secteur. Ceux-ci sont demeurés très collaboratifs. Vers 23h, tous les manifestants se sont dispersés.





**JOURNAL DE MONTRÉAL / TVA NOUVELLES : Les professeurs de l'UQAM votent deux journées de grève - Mardi, 31 mars 2015 16:23 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 16:27 / Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h21 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 19h15**

Camille Laurin-Desjardins

**À l'issue d'un vote aux résultats très serrés, les professeurs de l'UQAM tiendront deux journées de grève, dont une ce jeudi.**

Le résultat du vote a été très serré selon ce que rapporte Jean-Denis Garon, professeur au Département d'économie de l'ESG-UQAM et chroniqueur Argent au *Journal de Montréal*.

Le syndicat des professeurs de l'UQAM a choisi la journée où plus de 100 000 étudiants québécois seront en grève pour débrayer. Une manifestation nationale organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est prévue ce jeudi, à 14h. Par ailleurs, [le résultat de la demande d'injonction](#) de l'UQAM envers des militants et des associations étudiantes est toujours attendu, cet après-midi.

[53 commentaires - Montréal](#)

**JOURNAL DE MONTRÉAL : Une demande d'injonction déposée contre les militants qui ont bloqué l'UQAM - Le piquetage à l'UQAM pourrait se retourner contre les militants - Mardi, 31 mars 2015 13:44 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 21:42**

Camille Laurin-Desjardins

**Le blocage orchestré par des militants à l'UQAM, lundi, pourrait nuire au mouvement de grève, alors qu'une injonction a été demandée par l'université et que des étudiants décrient l'initiative des grévistes.**

La direction de l'université a déposé à la Cour supérieure, hier matin, une demande d'injonction pour empêcher 34 militants et cinq associations étudiantes de perturber à nouveau les activités de l'UQAM. Lundi, des militants, dont plusieurs masqués ou cagoulés, étaient postés devant tous les accès aux pavillons principaux de l'UQAM pour empêcher quiconque d'entrer.

L'université souhaite ainsi préserver le droit des individus et étudiants «qui fréquentent légitimement l'UQAM». Dans sa requête, elle indique que plusieurs employés et étudiants auraient été bousculés et même frappés au visage alors qu'ils tentaient de pénétrer à l'intérieur.

Les associations étudiantes s'opposent bien évidemment à la demande de l'UQAM. L'avocat qui les représente, Giuseppe Sciortino, a plaidé hier que l'université aurait dû suspendre les cours après que les grèves aient été votées.

«Est-ce que les associations étudiantes peuvent aller aussi loin qu'elles le veulent? s'est demandé le juge Robert Mongeon. Est-ce qu'elles ont le droit de fermer une institution publique?»

Le magistrat, qui a pris sa décision en délibéré, n'a pas précisé à quel moment il rendra son jugement.

**«Déplorable»**

«C'est vraiment déplorable que nos membres aient eu à subir la décision prise par d'autres associations étudiantes», a affirmé hier le président de l'Association étudiante de l'ESG, Gabriel Boileau, qui représente 14 000 étudiants qui n'ont pas tenu un vote de grève.

La grande majorité des étudiants de l'UQAM interrogés par Le Journal à ce sujet, hier, étaient d'ailleurs de cet avis, même ceux qui étaient en faveur de la grève.

«Je suis gréviste, mais il faut respecter la démocratie étudiante. L'ESG n'a pas voté pour la grève», a dit Michel Larcher, étudiant en sciences politiques.

Le président de l'Association étudiante de l'ESG, qui se dit contre une judiciarisation du conflit, n'approuve toutefois pas le geste de l'UQAM d'avoir déposé une demande d'injonction.

– Avec la collaboration de Michael Nguyen

**♦ Les professeurs de l'UQAM ont voté en faveur de deux journées de grève, hier, dont une qui se tiendra demain, alors que plus de 100 000 étudiants seront en grève.**

[41 commentaires - Montréal](#)

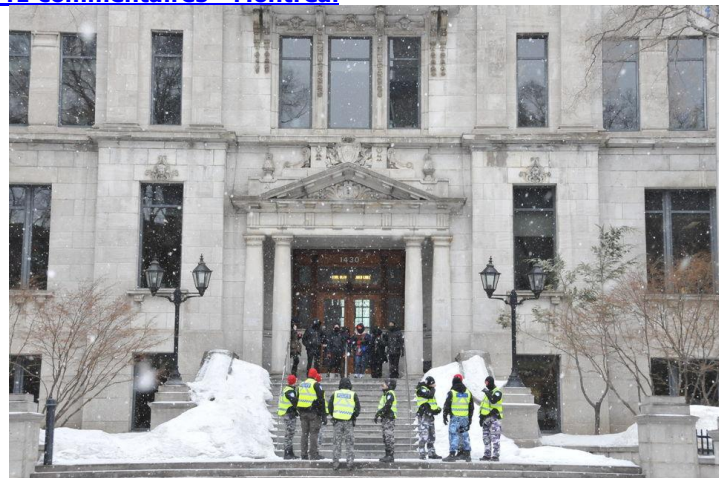


Photo Sylvain Denis/Agence QMI UQAM

**JOURNAL DE MONTRÉAL : «Gestion catastrophique» dénoncée à l'UQAM - Mardi, 31 mars 2015 08:18 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 08:24**





Chantal Poirier / Le Journal de Montréal / Agence QMI

Le Journal

**L'un des leaders étudiants de l'Université du Québec à Montréal dénonce la «gestion catastrophique» de la journée d'hier, où quelques dizaines d'étudiants pour la plupart mas-**

**qués ont bloqué l'accès à de nombreux étudiants qui souhaitaient se rendre à leurs cours.**

«La situation d'hier est déplorable», a indiqué Gabriel Boileau, président de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion, à l'émission matinale animée par Paul Arcand au FM 98,5.

M. Boileau a rappelé que les membres de son association, qui représentent environ 35% des étudiants de l'UQAM, ne se sont pas prononcé sur la grève ou même des moyens de pression tel du piquetage.

Pourtant, hier, comme bien d'autres, les étudiants de cette association n'ont pu se rendre à leurs cours. Les accès étaient bloqués par des manifestants. La police n'est pas intervenue.

Le président Boileau déplore que la direction de l'UQAM ait mis plusieurs heures avant d'aviser tous les étudiants de la situation. Pourtant, il était connu depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux que cet événement allait avoir lieu, a indiqué M. Boileau.

Il aurait souhaité «que l'UQAM décide plus rapidement».

Il a qualifié de «catastrophique» et de «déplorable» la gestion de la crise.

Il dénonce aussi que ses membres sont «punis pour des décisions qu'ils n'ont pas prises».

**23 commentaires**

**JOURNAL DE MONTRÉAL : L'UQAM demande que les actions de blocage cessent - Mardi, 31 mars 2015 06:23 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 06:28**

Agence QMI

**À la suite du blocage de ses accès par des étudiants une partie de la journée, lundi, la direction de l'UQAM a décidé de mettre «tout en œuvre pour que cessent les actions de blocage».**

Dans un message envoyé à ses étudiants en soirée, l'université a indiqué qu'elle «reconnaît aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux autres groupes de la communauté universitaire, le droit de manifester». «Toutefois, les gestes d'intimidation et de violence visant à empêcher les personnes d'accéder à l'Université n'ont pas leur place à l'UQAM et ne peuvent être tolérés.»

«La Direction mettra tout en œuvre pour que les actions de blocage, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Université, ne se reproduisent plus. Elle prendra tous les moyens qu'elle jugera nécessaires pour que le campus, incluant les salles de cours, demeure accessible en tout temps.»

L'université dit par ailleurs compter «sur la collaboration des professeurs et professeurs, des personnes chargées de cours et des maîtres de langue pour que les étudiantes et les étudiants aient accès à leurs cours selon l'horaire prévu, et les en remercie».

Très tôt en matinée, quelques dizaines d'étudiants, masqués pour la plupart, avaient bloqué les portes de différents pavillons de l'établissement. Après avoir annulé les cours du matin, la direction de l'université avait annoncé que les cours de l'après-midi n'auraient pas lieu.

En raison du blocage et pour des raisons de sécurité, les pavillons A, J, D, DE, DC, DS, N, W, R, F et Q sont inaccessibles pour l'instant. Les cours et les activités prévus ce matin et cet après-midi dans ces pavillons sont annulés», écrivait l'UQAM sur son site internet.

Puis, en fin d'après-midi, l'UQAM a modifié ses consignes.

«Les accès aux pavillons A, J, D, DE, DC, DS, N, W, R, F et Q sont rétablis, pouvait-on lire sur son site internet vers 17h. Les cours et les activités prévus ce soir dans ces pavillons sont maintenus. Tous les autres pavillons demeurent ouverts et les cours y sont maintenus. La bibliothèque centrale est exceptionnellement fermée ce soir.»

L'action de blocage des étudiants visait à «dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement relayées par notre administration», selon un tract distribué sur place par les étudiants.

Une bonne partie de la journée, des employés et des étudiants qui voulaient accéder à l'établissement n'ont eu d'autre choix que de tourner les talons puisqu'il leur était impossible d'entrer.

Les différents groupes d'étudiants qui bloquaient tous les accès à l'UQAM étaient surveillés de près par les policiers.

Lundi dernier, environ 60 000 étudiants ont déclenché une grève de deux semaines afin de protester contre les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement québécois et contre les hydrocarbures.

- Avec la collaboration de Maxime Deland

**16 commentaires - Montréal**

**LE DEVOIR : Des étudiants en grève bloquent l'accès à une dizaine de pavillons de l'UQAM - Mardi 31 mars 2015**

Philippe Orfali

Nouvelle semaine, nouveaux coups d'éclat à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). L'établissement s'est retrouvé paralysé lundi par quelques dizaines d'étudiants en grève qui se sont précipités vers le campus principal à l'aurore afin de bloquer l'accès à une dizaine de pavillons.

Aux environs de 7 h lundi, des manifestants ont érigé des périmètres aux abords des portes d'une douzaine d'édifices du campus central de l'UQAM. Munis de bannière ou encore de ruban de sécurité rouge, ils ont barré l'accès aux étudiants, aux professeurs et aux membres du personnel qui tentaient d'y pénétrer, poussant la direction de l'UQAM à annoncer dans un premier temps la suspension des cours du matin, avant de faire de même avec ceux de l'après-midi.

«Désolé, tu ne peux pas passer. On proteste contre les tentatives d'expulsions des étudiants par la direction», a expliqué une manifestante au représentant du *Devoir*, en référence à la décision de l'UQAM d'entreprendre le 20 mars dernier des démarches afin d'imposer des sanctions disciplinaires à neuf étudiants militants, qui risquent une suspension d'un an ou le bannissement définitif. L'interdiction d'accès au campus visait aussi à «dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement relayées par notre administration», selon un tract distribué par les étudiants en grève.

Si le pavillon de l'École des sciences de la gestion a été fermé par les manifestants alors que les étudiants de cette faculté se sont prononcés contre la grève, l'ensemble du campus des sciences de la maison d'enseignement, situé à proximité de la Place des Arts, était ouvert et des cours y étaient dispensés comme à l'habitude.



## L'UQAM réagit

Dans un courriel envoyé aux enseignants au cours de la journée, la direction de l'UQAM a indiqué « *mettre tout en oeuvre pour que les actions de blocage [...] ne se reproduisent plus* ».

Visiblement prise de court par cette action, la haute gestion de l'université a affirmé qu'elle prendrait tous les moyens qu'elle « *jugera nécessaires* » pour que le campus demeure accessible en tout temps à l'avenir. « *L'UQAM reconnaît aux étudiants, ainsi qu'aux autres groupes, le droit de manifester. Toutefois, les gestes d'intimidation et de violence [...] n'ont pas leur place et ne peuvent être tolérés.* »

Si des agents de police et le service de sécurité de l'UQAM ont assuré la supervision des moyens de pression lundi, aucune arrestation n'a eu lieu, et ce, même si des étudiants qui tentaient de pénétrer dans les édifices ont affirmé aux policiers avoir été chahutés par les protestataires.

## Méga-manifestation jeudi

Rappelons qu'une dizaine de campus sont actuellement touchés par le mouvement de contestation, quelque 55 000 étudiants se trouvant en grève ou détenant un mandat en ce sens. La journée de jeudi doit d'ailleurs donner lieu à de nombreuses manifestations à l'échelle du Québec, dont la plus importante se déroulera à partir de 14 h au square Victoria, au centre-ville de Montréal. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante, instigatrice de l'événement, invite les organisations sociales et la population à la rejoindre. Pas

moins de 110 000 étudiants se retrouveront alors en grève à l'occasion de cette « *journée de manifestation nationale* ».

## Vos réactions - 3 commentaires



Les portes de l'Université du Québec à Montréal ont été bloquées lundi matin par des étudiants qui contestent les démarches qu'a entreprises la direction pour expulser neuf étudiants.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

## LA PRESSE : Des accès aux cours bloqués, l'UQAM durcit le ton - Publié le lundi 30 mars 2015 à 22h28

Étienne Fortin-Gauthier, La Presse Canadienne

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) prendra tous les moyens nécessaires pour permettre le libre accès aux salles de classe, fait-elle savoir au terme d'une journée mouvementée sur son campus.

Dans une lettre envoyée lundi soir à la communauté étudiante, l'UQAM revient sur les actions de blocage qui se sont déroulées devant plusieurs pavillons de son campus en journée.

L'Université affirme dans ce document que les actes d'intimidation qui se sont produits sont inacceptables.

Lundi matin, l'École des sciences de la gestion de l'UQAM a pris la décision de suspendre les cours après que les voies d'accès eurent été bloquées par plusieurs manifestants opposés à l'austérité.

Les étudiants de l'École ayant voté en majorité contre la grève, plusieurs d'entre eux ont été choqués de se voir incapables d'aller à leurs cours.

Des altercations entre étudiants aux visées opposées ont été rapportées devant l'École des sciences de la gestion, par plusieurs médias.



Des altercations entre étudiants aux visées opposées ont été rapportées devant l'École des sciences de la gestion, par plusieurs médias.

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

«La Direction mettra tout en oeuvre pour que les actions de blocage, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Université, ne se reproduisent plus. Elle prendra tous les moyens qu'elle jugera nécessaires pour que le campus, incluant les salles de cours, demeure accessible en tout temps», a indiqué l'UQAM dans la missive envoyée en soirée à la communauté universitaire.

L'institution d'enseignement dit «compter sur la collaboration» des professeurs, des chargés de cours et des étudiants pour que les activités puissent se dérouler sans anicroche.

L'association des étudiants de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (AÉESG) se dit solidaire des groupes contre l'austérité. Elle est cependant opposée à la grève, misant plutôt sur d'autres stratégies pour sensibiliser la communauté aux conséquences des mesures d'austérité.

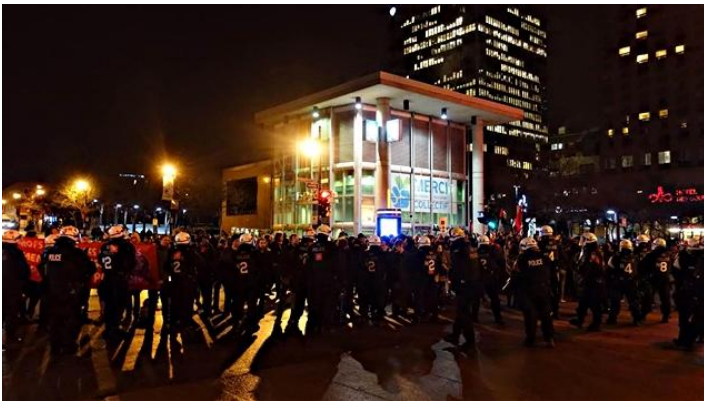
«L'AÉESG n'encourage pas et ne décourage pas ses membres à franchir les lignes de piquetage. Dans le contexte actuel, nous sommes d'avis qu'il est de la responsabilité individuelle des membres de prendre cette décision», a fait savoir l'exécutif de l'association sur son compte Facebook en marge des événements de lundi.



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

## RADIO-CANADA : Manifestation nocturne pacifique à Montréal – Mise à jour le lundi 30 mars 2015 à 21 h 56 HAE





La manifestation a pris fin dans le calme près du métro Berri-UQAM

Photo : Radio-Canada/Simon-Marc Charron

Une manifestation nocturne contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard, lancée de la place Émilie-Gamelin à 20 h avec quelques centaines de personnes, s'est déroulée dans le calme, lundi soir. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'a pas reçu d'itinéraire, mais n'a pas déclaré la manifestation illégale et l'a tolérée.

Il n'y a eu aucune arrestation. Une interpellation a été confirmée, elle est intervenue avant le début de la manifestation.

Les manifestants ont marché sur le boulevard Saint-Laurent vers le nord et ont tourné vers l'ouest sur Laurier où les pompiers d'une caserne les ont encouragés, ce qui a provoqué des cris de joie.

L'atmosphère était plutôt bon enfant, les policiers, nombreux, aidaient à la circulation.

Video prise 2... #manifencours #rcmtl  
pic.twitter.com/c8DrFIZVXm

- Anne Levasseur (@Anne\_Levasseur) 31 Mars 2015

Notre journaliste Anne Levasseur rapporte que des projectiles ont été lancés vers des policiers.

Il y a eu quelques moments de tension quand les policiers ont bloqué tous les accès vers l'ouest, au moment où les manifestants se trouvaient au coin de Saint-Denis et Sainte-Catherine.

#manifencours #rcmtl la police bloque tous les accès vers l'ouest. pic.twitter.com/zLcDOloxB

- René Saint-Louis (@ReneSaintLouis) 31 Mars 2015

Mais la marche a repris sur Sainte-Catherine, vers l'est. Elle pris fin un peu après 23 h, près du métro Berri-UQAM, où les manifestants se sont dispersés dans le calme.

Cette manifestation fait écho à celle de vendredi dernier où plusieurs milliers de personnes ont marché dans le centre-ville de Montréal. Les policiers avaient alors interpellé 81 personnes à qui ils avaient remis un constat d'infraction en vertu du règlement municipal P-6. Une personne avait aussi été arrêtée pour voies de fait contre un policier.

Une autre manifestation nocturne a eu lieu mardi dernier. Elle a rassemblé des milliers de personnes et entraîné des affrontements entre manifestants et policiers. Quatre arrestations sont survenues et trois personnes ont été blessées, dont un policier.

Quelque 40 000 étudiants sont en grève depuis deux semaines.

[92 Commentaires](#)



La manifestation s'est déroulée dans le calme

Photo: Radio-Canada/Simon-Marc Charron

## JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Une marche en faveur de l'austérité... le 1er avril - Lundi, 30 mars 2015 20:31 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 20:32



Photo Facebook

La majorité silencieuse, celle qui habituellement ne manifeste pas dans la rue, est invitée à se rassembler mercredi à 11h45 à la Place Émilie-Gamelin, dans la métropole. À Québec, le rendez-vous est lancé à 16h, mercredi, à la Place de l'Université-du-Québec, sur le boulevard Charest Est.

Jean-François Racine

Deux groupes se forment peut-être actuellement à Québec et à Montréal en prévision d'une marche en faveur de l'austérité, mais ce rassemblement est prévu... le 1er avril.

La majorité silencieuse, celle qui habituellement ne manifeste pas dans la rue, est invitée à se rassembler [mercredi à 11h45 à la Place Émilie-Gamelin](#), dans la métropole. Environ 2000 personnes auraient l'intention d'y participer.

À Québec, le rendez-vous est lancé à [16h mercredi à la Place de l'Université-du-Québec](#), sur le boulevard Charest Est.

Le groupe dit vouloir défendre la paix sociale et l'économie de la province.

«Plusieurs d'entre-vous peuvent voir venir cette manifestation d'un mauvais oeil : soyez rassurés car ce n'est pas une manifestation perturbatrice et infantile», peut-on lire.

Les organisateurs promettent d'être respectueux des règles de civisme et du code de la route.

«Faisons entendre la voix de la majorité silencieuse», ajoutent-ils.

Avec sérieux ou non, un internaute a même proposé un itinéraire où le groupe de marcheurs ne fera que tourner à droite...

[24 commentaires - Québec](#)

[5 commentaires - Montréal](#)

## TVA NOUVELLES : À Montréal : Manifestation pacifique contre l'austérité et la violence policière - Première publication lundi 30 mars 2015 à 20h28 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 00h00





Crédit photo : Agence QMI  
Agence QMI

Entre **2000 et 3000 participants** à la **troisième manifestation nocturne** du printemps 2015 ont défilé pacifiquement au centre-ville de Montréal, lundi soir, en chantant contre l'austérité et en criant des slogans contre la police.

Les forces de l'ordre, nombreuses pour encadrer le cortège, ont rapidement prévenu les personnes présentes que les manifestants masqués ne seraient pas tolérés au cours de la soirée, tandis que ces derniers leur répondaient en scandant «pas de police dans nos manifs».

Comme depuis le début, aucun itinéraire n'avait été remis à l'avance au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La manifestation a donc été déclarée illégale, mais elle a été tolérée. Ceci dit, vers 22h30, le SPVM estimait que tout se déroulait sans problème.

«Ils marchent pacifiquement, tout est calme, a indiqué André Poirier de la police de Montréal. Pour le moment, on les laisse aller.»

Aux environs de 23 h, la majorité des participants s'était dispersée. En fin de soirée, les policiers vérifiaient les circonstances entourant une blessure subie à la bouche par un manifestant, dans le secteur du square Phillips, près du boulevard René-Lévesque.

Au tout début de la soirée, une personne a été interpellée parce qu'elle portait un masque.

Les policiers lui ont remis une contravention en vertu du règlement municipal P-6, mais elle a pu repartir librement. Personne d'autre n'a été arrêté pendant l'événement.

Sur la page Facebook de l'événement, L'Osti de grosse manif de soir, sur laquelle un peu plus de 2000 personnes s'étaient inscrites, on pouvait lire que les manifestants s'opposent également à la brutalité policière, et qu'ils marchent pour deux jeunes qui ont été blessés depuis le début des manifestations étudiantes la semaine dernière, Naomie Tremblay-Trudeau, atteinte au visage par un projectile tiré par un policier à Québec, et Éli Dubois, qui a eu deux dents fracassées par un bouclier des forces de l'ordre à Montréal.

#### Galerie photo de l'Agence QMI



(Photo Agence QMI)







**JOURNAL DE MONTRÉAL: Manifestation de soirée pacifique contre l'austérité et contre la violence policière - Les étudiants rassemblés hier ont défilé dans les rues sans heurts pour s'opposer à l'austérité - Lundi, 30 mars 2015 18:19 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:37**



Sébastien St-Jean/AGENCE QMI

Les manifestants qui ont participé hier au tout premier rassemblement nocturne pacifique sont plus motivés que jamais à continuer, même si les grèves pourraient prendre fin après cette semaine.

«Ce serait comme un abandon (d'arrêter de manifester). C'est maintenant qu'on est fâchés. Le budget, c'est maintenant», a lancé la manifestante Naomi Adams, étudiante en éducation spécialisée au Cégep du Vieux-Montréal.

La poursuite du mouvement de grève sera soumise au vote la semaine prochaine. Les manifestants interrogés par *Le Journal* ont toutefois promis d'être dans la rue pour longtemps encore.

«Si le gouvernement ne fait rien, c'est clair que je vais continuer», a assuré Laurence Rivard.

N'ayant pas été déclarée illégale au moment d'écrire ces lignes, la troisième manifestation nocturne contre l'austérité du «Printemps 2015» s'est déroulée hier soir dans une atmosphère somme toute bon enfant.

Environ 3000 manifestants ont défilé dans les rues. Au moment de mettre sous presse, une seule interpellation avait été rapportée. L'homme a reçu un constat de 635 \$ pour le port d'un masque.

C'est tout le contraire des manifestations qui ont eu lieu la semaine dernière. Le premier rassemblement du genre, mardi, avait tourné à l'affrontement. Des auto-patrouilles avaient été endommagées et des pièces pyrotechniques allumées.

Celle de vendredi s'est soldée par plus de 80 arrestations. Plusieurs projectiles auraient été lancés vers les policiers, dont une flèche artisanale.

**UQAM bloquée**

Plus tôt dans la journée d'hier, quelques dizaines d'étudiants ont réussi à faire annuler les cours dans les pavillons principaux de l'UQAM. Postés devant tous les accès près de la station Berri-UQAM, des militants empêchaient quiconque de se faufiler à l'intérieur des murs.

Des policiers étaient présents dans le secteur, mais ne sont pas intervenus, puisqu'ils n'avaient pas reçu de demande de l'UQAM en



Sébastien St-Jean/AGENCE QMI



ce sens. Comme ce sont les terrains de l'université, seule la direction a le pouvoir d'ordonner une expulsion. Les militants contestaient la décision de l'UQAM concernant neuf étudiants qui risquent la suspension ou l'expulsion pour des actes de mobilisation dans les deux dernières années. Pour sa part, Vincent Côté-Léger, étudiant en urbanisme, était irrité de ne pas pouvoir accéder à ses cours alors que son association n'est pas en grève. Il a essayé de traverser le piquet de grève, mais il s'est fait bloquer le passage. «Il n'y avait rien de violent, leur intention n'était pas de blesser, ajoute-t-il. Mais il y a de l'agressivité dans l'air. Il y en a un qui m'a menacé de me lancer son café dessus quand j'ai touché à la poignée.»

MONTRÉAL | Entre 2000 et 3000 participants à la troisième manifestation nocturne du printemps 2015 ont défilé pacifiquement au centre-ville de Montréal, lundi soir, en chantant contre l'austérité et en criant des slogans contre la police.

VOIR LA GALERIE DE PHOTOS PLUS HAUT.

À LIRE AUSSI: [Lettre à un jeune manifestant](#)

Les forces de l'ordre, nombreuses pour encadrer le cortège, ont rapidement prévenu les personnes présentes que les manifestants masqués ne seraient pas tolérés au cours de la soirée, tandis que ces derniers leur répondaient en scandant «pas de police dans nos manifs».

Comme depuis le début, aucun itinéraire n'avait été remis à l'avance au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La manifestation a donc été déclarée illégale, mais elle a été tolérée.

Ceci dit, vers 22 h 30, le SPVM estimait que tout se déroulait sans problème.

«Ils marchent pacifiquement, tout est calme, a indiqué André Poirier de la police de Montréal. Pour le moment, on les laisse aller.»

Au tout début de la soirée, une personne a été interpellée parce qu'elle portait un masque. Les policiers lui ont remis une contraven-

tion en vertu du règlement municipal P-6, mais elle a pu repartir librement.

Sur la [page Facebook de l'événement](#), sur laquelle un peu plus de 2000 personnes s'étaient inscrites, on pouvait lire que les manifestants s'opposent également à la brutalité policière, et qu'ils marchaient aussi au nom de deux jeunes qui ont été blessés depuis le début des manifestations étudiantes la semaine dernière, Naomie Tremblay-Trudeau, [atteinte au visage par un projectile tiré par un policier à Québec](#), et Éli Dubois, qui a eu [deux dents fracassées par un bouclier des forces de l'ordre à Montréal](#).

Cette troisième manifestation nocturne était organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière

[190 commentaires – Montréal](#)



Sébastien St-Jean/AGENCE QMI

## LE DEVOIR : Des manifestants perturbent une allocution de Leitão – Lundi 30 mars 2015 17h33



Tous ces gestes d'éclat ont eu lieu avant même que le ministre Leitão entre dans la salle. Son allocution a même dû être retardée à cause du brouhaha.

Photo: Ryan Remiorz La Presse canadienne

Lia Lévesque - La Presse canadienne

De petits groupes de manifestants ont perturbé l'allocution du ministre des Finances, Carlos Leitão, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, lundi, alors que celui-ci prononçait sa traditionnelle conférence d'après présentation du budget.

Le ministre a défendu son budget et l'a présenté comme «un passage obligé» pour retrouver une certaine liberté de choix.

Une première manifestation, plus conventionnelle, a eu lieu à l'extérieur de l'hôtel où M. Leitão prenait la parole, sous la neige et la grêle. Celle-ci était organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

«On est en colère contre le deuxième budget d'austérité qu'il a présenté la semaine dernière. Ce budget va affamer durablement

les services publics», a protesté Veronique Laflamme, porte-parole de la coalition.

«On fait face à un gouvernement qui a véritablement du culot de dire qu'il a à cœur la jeunesse et l'éducation, alors qu'il vient d'effectuer les pires compressions en deux décennies. Il dit que c'est une hausse de 0,2 %, mais ça ne va même pas couvrir les frais du système d'éducation à chaque année. Ça va avoir pour effet de couper dans des centaines de charges de cours, des réductions de services comme la psychologie, les bibliothèques et j'en passe. Ça va avoir des conséquences graves et directes sur notre milieu d'éducation», a lancé Camille Godbout, de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Ces manifestants ont dénoncé ce qu'ils ont qualifié de centaines de millions de dollars de compressions en santé et en éducation dans le budget Leitão, déposé jeudi dernier.

Ce budget hausse en fait le budget de l'éducation de 0,2 % et celui de la santé de 1,4 %, mais ces hausses sont inférieures à ce qu'on appelle les coûts du système, c'est-à-dire la hausse normale des budgets de fonctionnement. Ces ministères devront donc aussi restreindre leurs dépenses.

### Manifestants dans la salle

Après cette première manifestation extérieure, à l'intérieur de l'hôtel, à l'étage où le ministre devait prendre la parole, un second groupe d'une douzaine de personnes a tenté de pénétrer dans la salle. Celles-ci portaient des pancartes «stop Couillard» et ont été repoussées par le service de sécurité de l'hôtel.

Ensuite, un autre groupe qui, lui, avait déjà réussi à entrer dans la salle incognito, s'est mis à scander le même slogan contre le gouvernement Couillard et ses politiques d'austérité. Comme cela avait été le cas lorsque des manifestants avaient interrompu le premier ministre Philippe Couillard et l'ex-ministre Yves Bolduc devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ces manifestants étaient vêtus de façon à passer inaperçus parmi les gens d'affaires.



Tous ces gestes d'éclat ont eu lieu avant même que le ministre Leitão entre dans la salle. Son allocution a même dû être retardée à cause du brouhaha.

Finalement, un autre petit groupe de trois personnes l'a à son tour interrompu dès ses premiers mots devant les convives. Ils ont à leur tour été escortés hors de la salle, puis hors de l'hôtel par le service de police.

#### Un budget «difficile»

Lors d'un point de presse après son allocution, le ministre des Finances s'est dit conscient que son budget était difficile, mais il a soutenu ne pas avoir le choix de procéder de cette façon.

La santé et l'éducation, «c'est clair que c'est un effort important qui est demandé à ces deux missions importantes de l'État», a admis M. Leitão.

«Ces missions importantes de l'État, comme toutes les autres, doivent être financées à l'intérieur de notre capacité de payer. Ce serait illusoire de penser que nous pouvons livrer les services publics à crédit. Ça a été fait. Je pense que 34 des 40 derniers budgets étaient déficitaires. Donc on ne peut pas continuer sur cette voie-là parce que sinon, ce serait toutes les fonctions de l'État qui seraient compromises», a-t-il fait valoir.

«C'est difficile. Je ne minimise pas l'ampleur de la tâche, mais c'est un passage obligé pour qu'on puisse avoir des finances publiques plus saines et plus durables à moyen terme», a justifié le ministre Leitão.

## **JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Projet de loi 20 : les étudiants en médecine crient haut et fort leur opposition - Lundi, 30 mars 2015 15:20 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 15:20**



Jasmine Bisson, présidente de l'Association des étudiants et étudiantes en médecine générale de l'Université de Sherbrooke, était à Québec, pour l'occasion.

Photo Catherine Bouchard

Catherine Bouchard

### **Les 3700 étudiants en médecine du Québec unissent leur voix dans le cadre d'un rassemblement «historique» et qualifie «d'inadmissible» le projet de loi 20 (PL20) du ministre de la Santé, Gaétan Barrette.**

Les présidents des associations étudiantes en médecine se sont adressés aux médias, peu après la manifestation tenue lundi après-midi, à Québec.

«Nous vivons un moment historique, puisque c'est la première fois que les quatre associations étudiantes du Québec se déplacent, se mobilisent pour dénoncer leur crainte envers l'avenir du système de santé au Québec», souligne Serge Keverian, président de la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ).

Après l'adoption bâillon du projet de loi 10, la FMEQ «ne s'attend pas à plus de galanteries pour le projet de loi 20» de la part du ministre Barrette et estime que «la relève médicale est en jeu».

Selon Ariane Veilleux Carpentier, présidente de l'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal, le projet de loi 20 (PL 20) est discriminatoire pour les femmes médecins.

«L'écart des salaires entre les hommes et les femmes varient de 40 000 \$ à 70 000 \$. Ce projet de loi ne va qu'accroître cette problématique parce qu'il impose des quotas et puisque les femmes facturent moins d'actes médicaux, ce sont les premières touchées», déplore-t-elle.

La pérennité de l'éducation médicale et l'avenir de la médecine familiale sont également au cœur des préoccupations des étudiants.

«Les campus délocalisés sont particulièrement vulnérables aux impacts néfastes du PL 20, en ce qui a trait à l'enseignement et à l'utilisation de la médecine familiale», explique Karel Huard, représentant de l'Association des étudiants en médecine du campus de la Mauricie. Cette région est un berceau de nouveaux médecins de famille menacé par le projet de loi, selon M. Huard.

«Plus de 60% des étudiants finissants disent pratiquer ou vouloir pratiquer en dehors des centres urbains, donc rester en région», précise-t-il.

Finalement, le PL20 ne peut s'appliquer à la médecine familiale, croit Jessica Ruel-Laliberté, présidente de l'Association de l'Université Laval.

«Les quotas de patients, uniques aux médecins de famille, seront plus difficiles à atteindre et nécessiteront que la pratique de la médecine familiale ne soit réduite qu'à une formule mathématique simpliste», croit-elle.

[25 commentaires - Montréal](#)

[34 commentaires - Québec](#)

## **TVA NOUVELLES : Projet de loi 20 : Grève et manifestation des étudiants en médecine - Première publication lundi 30 mars 2015 à 14h09**



Crédit photo : Agence QMI

TVA Nouvelles

Fait extrêmement rare, les étudiants des **quatre facultés de médecine du Québec** étaient en **grève** aujourd'hui.

Les étudiants des universités **McGill, Laval, de Montréal et de Sherbrooke** voulaient protester contre le **projet de loi 20** du **ministre de la Santé, Gaétan Barrette**. Ils étaient d'ailleurs **plusieurs centaines à manifester** ce midi, dans les rues de Québec.

Les étudiants en médecine craignent que l'imposition d'un **quota minimum de 1500** patients par médecin, sous peine d'une réduction de salaire, mène à une **déshumanisation** des services. Ils craignent aussi que ce quota incite des étudiants à aller faire **leur résidence ailleurs qu'au Québec**.

Pour sa part, le ministre Barrette **persiste et signe**. La réforme prévue dans le projet de loi 20, dit-il, est **essentielle** et elle va mener ultimement à un **accroissement des services**, une fois que les médecins auront revu leurs façons de faire.

Et il ajoute qu'il a l'appui de la population.



**TVA NOUVELLES : Manifestations : L'UQAM demande que les actions de blocage cessent - Première publication lundi 30 mars 2015 à 11h34 - Mise à jour : lundi 30 mars 2015 à 23h58**



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

À la suite du **blocage de ses accès** par des étudiants une partie de la journée, lundi, la **direction** de l'**UQAM** a décidé de mettre «tout en œuvre pour que cessent les actions de blocage».

Dans un message envoyé à ses étudiants en soirée, l'université a indiqué qu'elle «reconnait aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux autres groupes de la communauté universitaire, le droit de manifester».

«Toutefois, les gestes d'intimidation et de violence visant à empêcher les personnes d'accéder à l'Université n'ont pas leur place à l'UQAM et ne peuvent être tolérés.»

«La Direction mettra tout en œuvre pour que les actions de blocage, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Université, ne se reproduisent plus. Elle prendra tous les moyens qu'elle jugera nécessaires pour que le campus, incluant les salles de cours, demeure accessible en tout temps.»

maîtres de langue pour que les étudiantes et les étudiants aient accès à leurs cours selon l'horaire prévu, et les en remercie».

Très tôt en matinée, quelques dizaines d'étudiants, masqués pour la plupart, avaient bloqué les portes de différents pavillons de l'établissement. Après avoir annulé les cours du matin, la direction de l'université avait annoncé que les cours de l'après-midi n'auraient pas lieu.

«En raison du blocage et pour des raisons de sécurité, les pavillons A, J, D, DE, DC, DS, N, W, R, F et Q sont inaccessibles pour l'instant. Les cours et les activités prévus ce matin et cet après-midi dans ces pavillons sont annulés», écrivait l'UQAM sur son site internet.

Puis, en fin d'après-midi, l'UQAM a modifié ses consignes.

«Les accès aux pavillons A, J, D, DE, DC, DS, N, W, R, F et Q sont rétablis, pouvait-on lire sur son site internet vers 17h. Les cours et les activités prévus ce soir dans ces pavillons sont maintenus. Tous les autres pavillons demeurent ouverts et les cours y sont maintenus. La bibliothèque centrale est exceptionnellement fermée ce soir.»

L'action de blocage des étudiants visait à «dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement relayées par notre administration», selon un tract distribué sur place par les étudiants.

Une bonne partie de la journée, des employés et des étudiants qui voulaient accéder à l'établissement n'ont eu d'autre choix que de tourner les talons puisqu'il leur était impossible d'entrer.

Les différents groupes d'étudiants qui bloquaient tous les accès à l'UQAM étaient surveillés de près par les policiers.

Lundi dernier, environ 60 000 étudiants ont déclenché une grève de deux semaines afin de protester contre les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement québécois et contre les hydrocarbures.

- Avec la collaboration de Maxime Deland



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)

L'université dit par ailleurs compter «sur la collaboration des professeures et professeurs, des personnes chargées de cours et des



**JOURNAL DE MONTRÉAL : Grève étudiante: des manifestants masqués bloquent les accès à l'UQAM - Lundi, 30 mars 2015 11:29 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:32**

Maxime Deland | Agence QMI

**Quelques dizaines d'étudiants, masqués pour la plupart, ont bloqué les portes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), lundi matin. Après avoir annulé les cours du matin, la direction de l'Université a annoncé que les cours de l'après-midi n'auraient pas lieu.**

«En raison du blocage et pour des raisons de sécurité, les pavillons A, J, D, DE, DC, DS, N, W, R, F et Q sont inaccessibles pour l'instant. Les cours et les activités prévus ce matin et cet après-midi dans ces pavillons sont annulés», a écrit lundi l'UQAM sur son site internet.

Cette action visait à «démontrer les mesures d'austérité du gouvernement relayées par notre administration», selon un tract distribué sur place par les étudiants.

Tout au long de la journée, des employés et des étudiants qui voulaient accéder à l'établissement ont dû tourner les talons, puisqu'il leur était impossible d'entrer.

Les différents groupes d'étudiants qui bloquaient tous les accès à l'UQAM étaient surveillés de près par les policiers.

Lundi dernier, environ 60 000 étudiants ont déclenché une grève de deux semaines afin de protester contre les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement québécois et contre les hydrocarbures.

[123 commentaires - Montréal](#)

**TVA NOUVELLES / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le SPVM ne peut confirmer si un policier a été atteint par une flèche - Première publication lundi 30 mars 2015 à 10h43 - Mise à jour : lundi 30 mars 2015 à 19h53 / Lundi, 30 mars 2015 11:10 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:05**



Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS



TOMA ICZKOVITS / AGENCE QMI

Maxime Deland | Agence QMI

**Certains manifestants ne manquent pas d'imagination quand vient le temps de s'en prendre aux policiers. On en a eu la preuve vendredi soir, lorsqu'un agent de la police de Montréal a été atteint par une flèche au centre-ville, a appris l'Agence QMI.**

L'incident s'est produit durant la deuxième «Ostie de grosse manif de soir», devant les bureaux de SNC-Lavalin, sur le boulevard René-Lévesque Ouest.

À cet endroit, des policiers protégeaient l'entrée de l'immeuble afin d'éviter que des manifestants malintentionnés tentent d'y pénétrer. Les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui avaient comme seule protection un casque et une matraque, ont

alors reçu une «pluie de projectiles», selon le commandant Ian Lafrenière, porte-parole du SPVM.

«Parmi les projectiles, il y avait un goujon de bois d'environ trois pieds de long, dont l'une des extrémités avait été aiguisée pour la rendre très pointue», a dit le commandant.

En début de journée, les autorités mentionnaient qu'un policier avait été atteint par la flèche artisanale au torse, sans toutefois être blessé. Mais en début de soirée, le SPVM a fait savoir que l'enquête n'avait pas permis de confirmer qu'un agent avait été atteint par l'objet.

L'enquête n'a pas permis d'établir non plus si la flèche de bois a été propulsée à l'aide d'un arc ou si elle a été simplement lancée.

**Enquête en cours**

Selon les policiers, le projectile artisanal aurait potentiellement pu causer de graves blessures si l'un des policiers l'avait reçu dans la région de la tête, par exemple.

L'auteur de ce tir n'a pas encore été retrouvé, mais une enquête est en cours pour tenter de lui mettre la main au collet. «On va vérifier les images des caméras de surveillance pour voir si elles peuvent nous aider dans notre enquête», a dit le sergent Laurent Gingras, de la police de Montréal.

Si les autorités réussissent à le retrouver, le manifestant à l'origine de l'attaque pourrait faire face à de graves accusations criminelles.

Bien entendu, le projectile a été saisi et remis aux enquêteurs. Il a été impossible d'obtenir une photo de la flèche, puisqu'il s'agit d'un élément de preuve, a dit le SPVM.

L'auteur de ce tir n'a pas encore été retrouvé, mais une enquête est en cours pour tenter de lui mettre la main au collet. «On va vérifier les images des caméras de surveillance pour voir si elles peuvent nous aider dans notre enquête», a dit le porte-parole de la police.

Si les autorités réussissent à le retrouver, le manifestant ayant tiré la flèche pourrait faire face à de graves accusations criminelles.





Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS

### Javelot artisanal

Cette histoire n'est pas sans rappeler un événement similaire survenu lors d'une manifestation nocturne tenue au printemps 2012. Des projectiles avaient alors été lancés en direction des policiers. Au cours de l'affrontement, un policier à moto a été atteint par un javelot artisanal en pleine tête.



Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS

Le javelot en question provenait d'une tringle à rideaux dont l'une des extrémités avait été soigneusement aiguisée de manière à la rendre très pointue.

Le policier avait alors été atteint à l'oreille, mais son casque lui avait sauvé la vie.

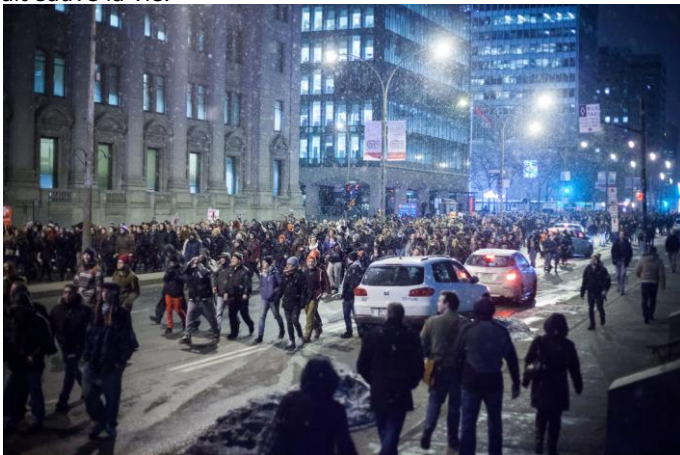


Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS

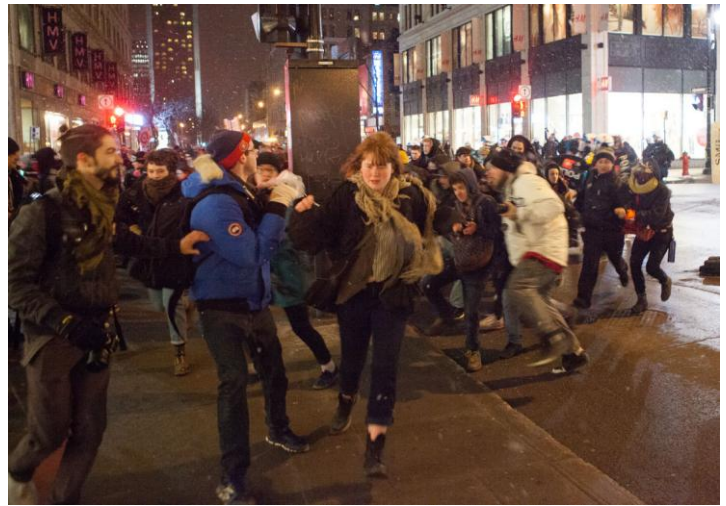


Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS



Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS



Photo Agence QMI, TOMA ICZKOVITS

[575 commentaires - Montréal](#)

**LA PRESSE / LE DEVOIR : Nouvelle manifestation contre l'austérité au centre-ville de Montréal – Publié le samedi 28 mars 2015 à 14h30 | Mis à jour le samedi 28 mars 2015 à 20h22 / Samedi 28 mars 2015 17h06**

La Presse canadienne

Pour une deuxième semaine d'affilée, quelques milliers de personnes défilent dans les rues du centre-ville de Montréal pour dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement Couillard et «l'économie pétrolière».





Un manifestant offre une fleur en papier à des policiers.

Photo Robert Skinner, La Presse

Rapidement déclaré illégal par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) puisque l'itinéraire n'a pas été fourni, le rassemblement se déroulait toujours dans le calme, vers 16 heures, aucun incident n'ayant été rapporté.

Plusieurs slogans anti-policiers ont été scandés tout au long de la marche, à laquelle participaient également des familles.

Organisée par le comité Printemps 2015 — qui compte répéter ses rassemblements chaque samedi — la marche s'est amorcée à la place Émilie-Gamelin.

Les manifestants ont emprunté diverses artères de ce secteur centre-ville, dont les rues Berri et le boulevard René-Lévesque, avant de se diriger vers le nord de la métropole.

Un porte-parole du SPVM, Laurent Gingras, a indiqué qu'il n'y avait pas d'incident de rapporté, soulignant au passage que la marche perturbait la circulation routière.

Vers 16 h, la manifestation a rejoint un autre groupe de manifestants dans le nord de la ville pour protester contre la tenue du rassemblement anti-islam de Pegida Québec.

Sur la page du réseau social Facebook, quelque 5500 personnes avaient confirmé leur présence au rassemblement, qui survient deux jours après le dépôt du deuxième budget du ministre des Finances, Carlos Leitaó.

Samedi dernier, quelques milliers de personnes s'étaient rassemblées dans les rues de la métropole pour les mêmes raisons.

Vendredi soir, 81 personnes ont été interpellées par le SPVM dans le cadre d'une manifestation contre l'austérité organisée par l'Association générale des étudiants du cégep du Vieux-Montréal.



Vers 16 h, la manifestation a rejoint un autre groupe de manifestants dans le nord de la ville pour protester contre la tenue du rassemblement anti-islam de Pegida Québec.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

**JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Des centaines de manifestants contre l'austérité - Les manifestants ont marché encore en grand nombre, à Montréal - Samedi, 28 mars 2015 13:23 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 13:31**







Caroline Pailliez

**Après une semaine mouvementée, l'appui pour les manifestations était toujours aussi important, hier, alors que des milliers de personnes ont encore marché dans les rues de Montréal contre l'austérité.**

«On ne lâche pas, on sera là jour après jour. Il faut qu'on fasse passer le message. Il faut qu'on se fasse entendre», prévient Joanne Cantin, 18 ans, étudiante au cégep.

Contrairement à la manifestation de la veille, la marche, qui était organisée par le comité Printemps 2015, est restée très festive, hier, tout l'après-midi.

Près de 3000 participants sont partis de la place Émilie-Gamelin vers 14 h. Ils ont zigzagué à travers les rues de Montréal pendant plusieurs heures avant de rejoindre la marche anti-islamophobie qui avait lieu dans l'arrondissement Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension.

Pour certains, cette deuxième manifestation de fin de semaine, considérée comme plus familiale, a permis de souffler un peu.

«Ça fait plaisir de pouvoir s'exprimer sans qu'il y ait de répression. On fait quand même passer un message important et on ne veut pas que ce message soit occulté par la violence», estime Aurore Alexandre, 21 ans, étudiante à l'Université de Montréal.

Le message était d'ailleurs toujours aussi vivace dans les esprits, alors que le gouvernement a déposé son budget jeudi dernier.

«Que ce soit en éducation, en santé, en culture ou dans la petite enfance, la logique est la même: désinvestir les fonds publics, augmenter la tarification, attaquer les conditions de travail des employés et donc mener à une privatisation progressive des services publics», a déploré le comité Printemps 2015.

#### **Manifestation pour tous**

Le discours ne résonnait pas qu'aux oreilles des étudiants. De nombreuses familles sont aussi venues partager leur point de vue dans la foule.

«On est venu avec nos enfants pour montrer que ce ne sont pas seulement des jeunes rebelles qui manifestent. On est là parce qu'on veut défendre nos services sociaux», confie Pacale Bourgeois, 32 ans, qui était venue avec son fils de huit ans.

Même si l'itinéraire n'avait pas été donné aux autorités à l'avance, les policiers de Montréal n'ont procédé à aucune arrestation et aucun acte répréhensible n'a été commis non plus. La circulation a toutefois été lourdement perturbée.

#### **Colère sourde**

Si la marche s'est déroulée sans altercation, les manifestants étaient tout de même furieux d'avoir fait l'objet de répressions cette semaine.

«On voit que la police essaie de briser le mouvement en instaurant la peur. Mais on va continuer de défendre nos idées. On va continuer de marcher», soutient Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE).



À Québec, la manifestation s'est soldée par l'arrestation de 274 personnes, jeudi. Une jeune fille de 18 ans a également été gravement blessée au visage par un projectile de fusil. L'événement a d'ailleurs donné une nouvelle ardeur aux manifestants. Vendredi soir, à Montréal, les policiers ont arrosé les manifestants de gaz lacrymogène pour les disperser. Ils ont ensuite procédé à 81

interpellations en vertu du règlement P6, qui encadre les manifestations.

- Avec la collaboration de l'Agence QMI

[59 commentaires - Montréal](#)

[15 commentaires - Québec](#)

## **JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Des manifestants marchent contre les tarifs élevés et les compteurs intelligents d'Hydro-Québec - Samedi, 28 mars 2015 12:25 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 12:33**



TOMA ICZKOVITS/AGENCE QMI

Agence QMI

**MONTRÉAL – Des manifestants se sont rassemblés à Montréal devant le siège social d'Hydro-Québec samedi pour dénoncer l'utilisation des compteurs «intelligents» ainsi que les tarifs élevés d'électricité.**

Selon les organisateurs de l'événement intitulé «Debout contre Hydro-Québec», ils étaient une centaine pour «cette manifestation pacifique, familiale et légale!»

«Les Québécois au pied du mur! Il faudra se battre et se tenir debout pour une baisse des tarifs», peut-on lire notamment sur la page Facebook de l'événement. Les manifestants demandent aussi un moratoire sur le déploiement des compteurs intelligents et un retrait sans frais des compteurs intelligents installés.

La manifestation a pris fin dans le calme vers 14h.

[68 commentaires - Montréal](#)

[5 commentaires - Québec](#)

## **LA PRESSE : L'ASSÉ appuie et encourage les poursuites contre les agissements policiers - Publié le samedi 28 mars 2015 à 08h14**

La Presse Canadienne, MONTRÉAL

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) entend appuyer et encourage les personnes qui envisagent de contester les agissements policiers lors des récentes manifestations contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Naomie Tremblay-Trudeau, l'étudiante de 18 ans qui a été blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène lors de la manifestation de jeudi devant l'Assemblée nationale, a déjà communiqué avec un avocat et envisage une poursuite. À Montréal, un autre étudiant a subi des blessures au visage après avoir vraisemblablement reçu des coups de matraque, et encore là, une poursuite est à l'étude.

La porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, affirme qu'il est grand temps que les forces de l'ordre adoptent une autre attitude. Elle menace d'expulsion d'étudiants de l'UQAM

accuse les policiers d'agir de manière concertée pour couper les ailes des protestataires.

L'incident de Québec a provoqué sur les réseaux sociaux de nombreuses réactions d'appui envers la jeune étudiante blessée.

Mais la police a aussi de nombreux sympathisants. Par le biais de Facebook, ils planifient même une manifestation pour le 4 avril devant l'Assemblée nationale en support aux policiers. Ils disent vouloir envoyer un message «aux casseurs, aux anarchistes et aux extrémistes» que le Québec ne leur appartient pas.

Plusieurs autres manifestations sont prévues ce week-end, principalement à Montréal.

## **LE DEVOIR : Les neuf comparutions sont reportées – Samedi 28 mars 2015**



La manifestation de vendredi, entre les murs de l'UQAM, s'est terminée par une poursuite policière et l'arrestation d'un militant ciblé par le Service de la prévention et de la sécurité de l'UQAM.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Laura Pelletier

Contestées vivement depuis une semaine, les comparutions des neuf étudiants menacés d'expulsion devant le comité exécutif de

l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont été reportées « à une date indéterminée après le 24 avril », a indiqué au Devoir une source proche du dossier.

La première comparution, visant Justine Boulanger, ex-représentante étudiante au Conseil d'administration de l'institution, devait avoir lieu vendredi matin. L'UQAM ainsi qu'un regroupement d'étudiants et d'enseignants ont rapidement indiqué que la réunion avait été ajournée. La direction de l'UQAM n'a pas pu indiquer la raison de ce report puisque ce dossier est confidentiel.

Aux yeux de Samuel Cossette, membre du regroupement qui suit le dossier, la décision découle du mouvement de contestation entendu depuis une semaine.

### **Arrestation ciblée**

Un rassemblement et une manifestation de solidarité avaient été organisés vendredi. La manifestation, qui s'est déroulée au sein des murs de l'UQAM, s'est terminée par une poursuite policière et l'arrestation d'un militant ciblé par le Service de la prévention et de la sécurité de l'UQAM.

Une centaine d'étudiants ont parcouru l'UQAM, certains masqués, demandant au recteur de laisser tomber les accusations qui pèsent contre leurs collègues. Ils se sont rendus jusqu'à la porte coupe-feu menant au pavillon du rectorat, où ils ont été freinés par deux gardes de sécurité. Les étudiants ont donné quelques coups sur la

porte, puis ont rebroussé chemin et poursuivi leur manifestation sur la rue Sainte-Catherine.

Une vingtaine de policiers ont alors tenté de disperser les participants et une employée du Service de la prévention et de la sécurité leur a pointé un jeune, tout en décrivant son habillement.

Le jeune s'est mis à courir, suivi par une vingtaine d'étudiants, et a été rattrapé par un policier à l'angle des rues Saint-Denis et Émery. Il s'est alors rendu à la police.

La porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers, a indiqué au *Devoir* que la personne arrêtée a « commis des voies de fait sur un employé de l'UQAM qui agit à titre de préposé à la sécurité ». L'UQAM a « porté plainte au SPVM qui se trouvait aux abords du campus », puis le jeune a été arrêté.

### Inquiétudes

Le rassemblement s'est quant à lui déroulé calmement, alors que quelques centaines de personnes étaient réunies, dont des enseignants et chargés de cours de différents départements de l'UQAM, des étudiants de plusieurs établissements scolaires, des enseignants à la retraite et la députée de Québec solidaire Manon Massé. Cette dernière s'est indignée de la « forte présence policière » aux abords du rassemblement pacifique et de la décision de l'UQAM de « convoquer neuf étudiants pour les menacer d'expulsion sur la base de faits qui datent de quelques années ». « Est-ce une façon de faire taire les positions politiques ? », demande celle qui a tenté de contacter le recteur de l'UQAM, Robert Proulx, pour en discuter. Plusieurs enseignants ont critiqué l'embauche « inutile » par l'UQAM d'une nouvelle firme de sécurité. Ce contrat de « gardiennage d'appoint (situation d'urgence) » vaut un demi-million de dollars.

## **TVA NOUVELLES : 5000 personnes dans les rues de Montréal : La manifestation en images - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 23h17**



Crédit photo : Maxime Deland, Agence QMI

TVA Nouvelles

Près de **5000 personnes** se sont rassemblées dans les **rues de Montréal** vendredi soir pour manifester. Il s'agissait de la deuxième édition d'un événement nommé «**L'Ostie de grosse manif de soir**».

**Voyez ici une sélection de photos:**



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Maxime Deland, Agence QMI)





(Crédit photo: Maxime Deland, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Maxime Deland, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Maxime Deland, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Maxime Deland, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)





(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Toma Iczkovits, Agence QMI)

**TVA NOUVELLES : Deuxième manifestation nocturne à Montréal : Deux personnes blessées et une arrestation - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 20h53 Mise à jour : vendredi 27 mars 2015 à 22h36**



Crédit photo : Joël Lemay, Agence QMI

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

Les **étudiants** avaient prévu un printemps chaud, et jusqu'à maintenant, ils tiennent parole.

Environ **5000 manifestants se sont rassemblés**, vendredi soir, au centre-ville de Montréal, pour leur **second événement nocturne appelé l'«Ostie de grosse manif de soir»**.

Les participants s'étaient donné rendez-vous, vers 20 h, à la traditionnelle **place Émilie-Gamelin**. Une vingtaine de minutes plus tard, le coup d'envoi a été donné et les marcheurs ont pris d'assaut la rue Berri en direction nord.

Dès le départ, la manifestation a été déclarée illégale, faute d'itinéraire.

Près d'une heure plus tard, un avis de dispersion a été officiellement lancé par les policiers de Montréal, alors que la tête se trouvait sur le boulevard René-Lévesque vers l'ouest.

Plusieurs types de gaz irritants ont été utilisés afin d'«éviter les confrontations entre les policiers et les manifestants et les inviter de façon audible à se disperser», a indiqué l'agent Simon Delorme, porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal.



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)

En moins de deux, les participants se sont dispersés. Il était environ 21 h 15. C'est alors que le jeu du chat et de la souris a débuté. Plusieurs groupuscules se sont alors formés un peu partout au centre-ville et leur localisation a été une tâche des plus ardues.





(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)

Vers 22 h, les agents s'affairaient toujours à faire disperser les petits groupes immobilisés un peu partout au centre-ville. Au total, un manifestant et un policier auraient été blessés, leur état de santé n'était toujours pas connu des autorités en fin de soirée. Une femme aurait également été arrêtée.

Selon la page Facebook de l'événement créée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal pour la gratuité, les manifestants, vendredi soir, souhaitent, entre autres, être solidaires des personnes arrêtées et blessées lors des dernières manifestations.



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)

## **LA PRESSE : Deuxième manifestation nocturne agitée, mais pacifique - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 20h27 | Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 23h47**

Jasmin Lavoie, La Presse

Le centre-ville de Montréal est le théâtre ce soir de la seconde manifestation nocturne du «printemps 2015». Amorcée peu après 20h, elle a été déclarée illégale par le SPVM environ une heure plus tard. La deuxième manifestation nocturne du «printemps 2015» a donné lieu à quelques moments d'agitation entre les policiers et les étudiants, mais s'est somme toute déroulée dans un climat pacifique. Le SPVM ne rapporte qu'une seule arrestation et un méfait sur une voiture de police.

Avant qu'ils ne se mettent en branle, le Service de police de la Ville de Montréal a demandé aux quelques milliers de manifestants réunis à la place Émilie-Gamelin de marcher dans le sens de la circulation, sous peine de mettre fin à l'événement. La manifestation a été déclarée illégale - mais tolérée -, puisqu'aucun itinéraire n'a été donné.

Peu après 20h, les étudiants, qui s'opposent aux mesures d'austérité du gouvernement libéral, se sont mis en marche vers l'ouest du centre-ville au rythme de slogans comme «Nous, on n'a rien volé» et «Continuons le combat».

La foule s'est arrêtée temporairement à l'angle des rues Sainte-Catherine et Union. C'est à ce moment qu'une quinzaine d'étudiants ont été impliqués dans une altercation avec des policiers. Le SPVM a utilisé du poivre de Cayenne pour mettre fin à l'affrontement.

La police a ensuite lancé un premier avis de dispersion à la foule. Le groupe tactique d'intervention a sonné la charge à coups de gaz irritant et de bombes assourdissantes. Les manifestants refoulés ont formé de petits groupes, qui se sont dispersés aux quatre coins de l'ouest du centre-ville.

Au moins 81 personnes ont été interpellées par le SPVM en fin de soirée en vertu du règlement P-6. Ils ont tous reçu des constats d'infraction. La manifestation a pris fin aux alentours de 23 heures.

### **Contre l'austérité patriarcale**

Le rassemblement était organisé par l'association des étudiants du cégep du Vieux Montréal. «Le mouvement ne sera pas lancé par l'ASSÉ et les grandes centrales. Nourrissons le mouvement!», indiquait la page Facebook à la base du rassemblement. Le regroupement a aussi lancé un appel à un contingent féministe contre l'austérité patriarcale. Environ 40 000 étudiants du Québec sont actuellement en grève au Québec dans le but de s'opposer aux politiques d'austérité du gouvernement du Québec.



Vers 20 h 20, des milliers de manifestants se sont mis en marche en direction ouest de la rue Ontario.

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

## **TVA NOUVELLES : Manifestation de solidarité : Arrestation pour méfaits à l'UQAM - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 14h42 - Mise à jour : vendredi 27 mars 2015 à 19h36**



Crédit photo : Capture d'écran TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

La **récente décision** de l'Université du Québec à Montréal **d'expulser neuf étudiants** «militants» a **fait réagir** ce vendredi, au centre-ville de Montréal.

Environ **200 manifestants** ont crié haut et fort **leur désaccord** dans un rassemblement qui s'est soldé par **une arrestation**.



(Photo Agence QMI)

«L'Université compte des citoyens et des citoyennes, a indiqué une jeune femme inscrite à la maîtrise en études littéraires de l'UQAM. On a un droit de regard sur ce qui se passe dans la société et on se sent très concernés et on a envie d'agir.»

Les participants se sont d'abord rassemblés à la place Pasteur, située sur la rue Saint-Denis, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard de Maisonneuve Est, vers 12 h 30.



(Capture d'écran TVA Nouvelles)  
Après quelques discours des étudiants et membres du conseil d'administration de l'UQAM, plus de la moitié des gens qui étaient rassemblés sont entrés, vers 13 h 30, à l'intérieur du portail de l'ancienne cathédrale Saint-Jacques, rue Saint-Denis, intégré aux bâtiments de l'UQAM. Ils ont alors brandi plusieurs banderoles et ont revêtu leurs masques.

Pendant qu'ils sillonnaient les couloirs, les halls et les cages d'escaliers de plusieurs pavillons de l'UQAM, une forte odeur se faisait sentir. En effet, certains ont aspergé de la peinture en aérosol gris métallique sur des caméras de sécurité.

D'autres ont tenté de défoncer la porte d'un bureau de sécurité à l'aide d'un bâton de hockey. Ils ont scandé à plusieurs reprises des phrases telles que «Crions plus fort pour que personne ne nous ignore» et «Le rectorat nous fait la guerre, guerre au rectorat».

Près d'une heure plus tard, une cinquantaine de manifestants ont rebroussé chemin et sont revenus à la place Pasteur. Malgré un avis de dispersion des policiers de Montréal, plus d'une cinquantaine de participants sont demeurés sur les trottoirs.

Le ton a monté quand des agents ont entamé une poursuite à pied jusqu'à l'angle des rues Émery et Saint-Denis. Ils ont alors arrêté un homme pour au moins un méfait commis à l'intérieur de l'UQAM.

Un dernier avis de dispersion a été donné quelques minutes plus tard et les participants ont tous quitté vers 14 h 45.

En début de semaine, on apprenait que la direction de l'UQAM avait entrepris des démarches afin d'expulser neuf personnes qui ont participé à des mouvements étudiants et qui auraient commis des actes de vandalisme, entre autres, au cours des deux dernières années.

«C'est pas juste le cas isolé des expulsions, c'est aussi qu'est-ce que ça représente, a ajouté la jeune manifestante. C'est très puissant en terme de répression, c'est complètement aberrant.»

Tout comme la jeune femme, d'autres étudiants rencontrés vendredi ne reprochent pas nécessairement la décision de l'institution, mais bien le moment de l'annonce. Ils jugent cette décision «hypocrite» et «tardive», alors que plus de 60 000 étudiants viennent de tomber en grève au Québec.



(Capture d'écran TVA Nouvelles)

**LE SOLEIL : La police de Québec a surpris les manifestants - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 26 mars 2015 à 10h52**

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) La réponse rapide et les moyens employés par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) pour mettre fin à la manifestation contre l'austérité, mardi soir, ont pris les manifestants par surprise. L'un d'entre eux a été mordu par un chien policier et un autre a été transporté à l'hôpital après avoir reçu un coup de matraque à la tête.

André-Philippe Doré, étudiant en études anciennes à l'Université Laval, a terminé sa soirée à l'hôpital. Le groupe de tête dans lequel il se trouvait a été pris en souricière à la hauteur de l'avenue Cartier, sur le boulevard René-Lévesque. «Ils ont mis une grosse ligne d'autos pour bloquer la route. Des policiers sont sortis en veste jaune», a-t-il expliqué, joint mercredi par *Le Soleil*. Derrière les manifestants, l'escouade antiémeute refermait la trappe.





«Il y a des gens qui ont décidé d'avancer» vers les policiers qui n'étaient pas équipés comme les troupes antiémeute. Mais ces derniers auraient commencé à matraquer la ligne de front pour maintenir la souricière fermée. «Le chaos a pogné un peu. Les quatre ou cinq premiers rangs [de manifestants] se sont avancés.» Dans le tumulte, l'étudiant a été poussé vers l'avant, où il a reçu un coup de matraque sur la cuisse et un autre au visage, fracassant ses lunettes et lui infligeant une coupure au front. «J'ai reculé, j'ai vu que le monde me fixait en paniquant parce que ça coulait...»

#### Réaction rapide

Toujours selon M. Doré, et ce sentiment semble partagé par plusieurs manifestants arrêtés mercredi soir, la réaction du SPVQ a été particulièrement rapide par rapport aux manifestations du printemps 2012. «En 2012, on ne donnait pas nécessairement l'itinéraire et les marches étaient tolérées.»

De son côté, le SPVQ assure qu'il n'a pas changé ses méthodes entre le printemps érablé et cette année. «Nos façons de faire ne changent pas. On s'assure toujours d'être à jour dans nos pratiques», a affirmé Christine Lebrasseur, porte-parole du SPVQ.

En plus de l'étudiant matraqué, l'ASSE a déploré mercredi qu'un manifestant ait été mordu par un chien policier. «Il y avait un policier qui était en intervention avec un manifestant. Un autre manifestant a voulu foncer sur le policier et est passé tout près du chien, qui l'a mordu», a affirmé M<sup>me</sup> Lebrasseur. La porte-parole a aussi défendu la réaction de l'animal. «Ce n'est pas par hasard qu'il est allé mordre le manifestant. Il a fait ce pourquoi il est dressé, soit protéger tous les policiers.»

Le blessé se serait ensuite enfui et des amis auraient pris soin de lui installer des bandages. Lorsqu'il a été revu plus tard, par les policiers, on a jugé que son état ne nécessitait pas un transport à l'hôpital.

**Avec Patricia Cloutier**

\*\*\*

#### Le 19.2, c'est quoi?

Les manifestants arrêtés mardi soir ont contrevenu à l'article 19.2 du Règlement municipal de la Ville de Québec, qui stipule qu'il est «interdit à une personne de tenir ou de participer à une manifestation illégale sur le domaine public». Une manifestation est considérée illégale lorsque «la direction du Service de police de la Ville de Québec n'a pas été informée de l'heure et du lieu ou de l'itinéraire de la manifestation». Cet article du règlement a été adopté le 19 juin 2012, dans la foulée de l'adoption de la loi 12 par le gouvernement Charest, à la suite du mouvement des carrés rouges. La Ville de Québec impose aussi un couvre-feu en interdisant toute manifestation ou présence dans les parcs après 23h.

**Patricia Cloutier**

\*\*\*

#### La police a l'appui total de Labeaume

Les policiers de Québec ont bien agi en procédant à des arrestations massives mardi soir, estime le maire Régis Labeaume. Le problème, dit-il, est du côté des manifestants qui n'ont pas donné leur itinéraire. «Le droit de manifester est un droit fondamental, mais quand tu fais le choix de ne pas donner ton itinéraire, tu fais le choix du grabuge et de la pagaille», a commenté le maire de Québec. Les policiers ont respecté, dit-il, les façons de faire recommandées dans le rapport Ménard. «La police a par trois fois répété qu'ils devaient donner leur itinéraire et ils ne les ont pas amenés au poste de police, mais ont donné les contraventions sur place», a énuméré M. Labeaume. «Les policiers de Québec ont l'appui du maire et l'appui

du comité exécutif de la Ville de Québec», a-t-il tranché. **Valérie Gaudreau**

\*\*\*

#### La riposte se prépare

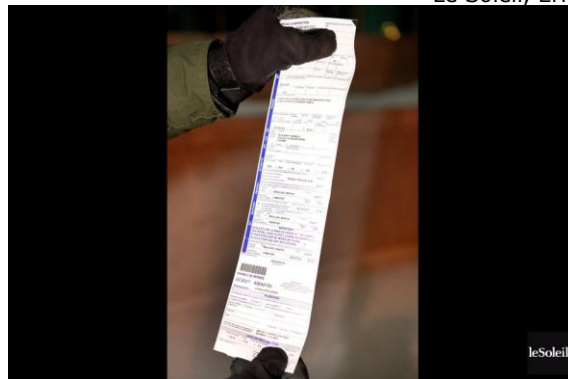
La plupart des manifestants qui ont reçu une contravention de 220 \$, mercredi, n'ont pas l'intention de la payer. Sur les réseaux sociaux, on prépare déjà la riposte en échangeant des informations et les numéros de matricule des policiers. On recommande aussi aux blessés de prendre des photos d'eux-mêmes.

«Les gens vont s'organiser de différentes façons, avec l'aide d'avocats. Avec des preuves aussi accablantes que ça, je pense qu'on a une cause», souligne Camille Godbout, porte-parole de l'ASSE. Un recours collectif serait même envisagé. **Patricia Cloutier**



Mardi soir, 274 personnes ont été arrêtées. Même pendant le printemps érablé, les policiers n'avaient pas procédé à autant d'arrestations en une seule soirée. Au cœur de la grève étudiante d'il y a trois ans, 176 personnes avaient été interpellées, le soir du 23 mai. En lien avec le printemps 2012, la capitale a été le théâtre de 200 manifestations. Le SPVQ a remis, pour l'ensemble de l'oeuvre, 571 constats d'infraction.

Le Soleil, Erick Labbé



La plupart des manifestants qui ont reçu une contravention de 220 \$, mercredi, n'ont pas l'intention de la payer.

Le Soleil, Erick Labbé

## LE DEVOIR : UQAM : Vaste mouvement de soutien envers les étudiants menacés d'expulsion – Mercredi 26 mars 2015

Les neuf étudiants sont menacés d'expulsion pour leur participation à des manifestations, des actions de dérangement et des levées de cours à l'UQAM.

Laura Pelletier

Le [Conseil académique](#) de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), composé de professeurs, de chargés de cours, d'étudiants et de membres de l'administration, a adopté à l'unanimité mercredi une résolution demandant « que les procédures [d'expulsion contre neuf étu-

dants] présentement intentées soient reconnues comme invalides et retirées immédiatement ».

La résolution dénonce notamment le « court délai » accordé aux étudiants convoqués vendredi « afin de préparer leur défense », le manque d'informations qu'ils possèdent pour s'y préparer et le fait que « les convocations reprochent notamment des faits anciens qui ne sauraient toutefois refléter l'urgence et la nécessité de sanctionner soudainement et collectivement ces actes par la suspension, et [...] par l'exclusion définitive » de ces étudiants.

La même journée, des militants ont mené une « action dérangeante » consistant à envoyer plusieurs courriels et appeler à maintes reprises les différents membres de l'administration de l'UQAM pour dénoncer les menaces d'expulsions.

Des assemblées générales « extraordinaires » ont également été convoquées « d'urgence » par l'Association des baccalauréats interdisciplinaires des champs d'études politiques (ABICEP) et l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM (AFESH) pour parler des expulsions politiques. Des étudiants visés ont livré des témoignages.



Photo: Michaël Monnier Le Devoir

Les étudiants de l'ABICEP ont montré leur solidarité envers les neuf étudiants qui risquent l'expulsion en votant une proposition indiquant notamment que les membres de l'association seront en grève jusqu'à ce que l'UQAM lève les accusations envers ces étudiants. Selon le *Montréal Campus*, l'AFESH a fait de même. L'Association des étudiants en science politique de l'UQAM tiendra à son tour une assemblée générale extraordinaire sur le sujet jeudi.

Les neuf étudiants sont menacés d'expulsion pour leur participation à des manifestations, des actions de dérangement et des levées de cours à l'UQAM.

En parallèle, l'UQAM a renforcé les mesures de sécurité lors des levées de cours. Lors de ce processus, les étudiants se font désormais lire par les gardiens de sécurité un énoncé écrit sur papier, qui menace les étudiants qui tentent de faire cesser le cours de sanction et d'expulsion. « Cette pratique est mise en place dans le cadre du présent mouvement de grève », a indiqué au *Devoir* la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers.

### Vos réactions - 3 commentaires

#### P-6 sera appliqué, dit la Ville



Anie Samson, l'élue responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal, a déclaré mercredi matin que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) appliquera à la lettre le règlement P-6, qui interdit le port du masque et oblige les organisateurs d'un rassemblement à fournir leur itinéraire. « C'est tolérance zéro cette année, a-t-elle insisté. Pour nous, c'est un outil extrêmement important et cette année, dès que nous n'aurons pas l'itinéraire, la police va appliquer les règles. Et c'est ce qui s'est passé [mardi] soir et c'est ce qu'il s'est passé dans quelques autres manifestations », a déclaré Mme Samson. La manifestation de mardi soir a duré près de deux heures avant que les manœuvres policières convainquent la foule de quitter les lieux. La porte-parole de Mme Samson indique que cette dernière n'a pas donné d'ordre d'appliquer plus sévèrement le règlement P-6 au SPVM, « qui gère lui-même ses opérations sur le terrain ». D'autres actions de protestation contre l'austérité sont prévues cette semaine.

## **JOURNAL MÉTRO : L'UQAM en chœur contre l'austérité - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015 | 22:45**

Par Rédaction Métro

Des étudiants et des enseignants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont exprimé haut et fort mercredi leur désaccord contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard en éducation, lors d'une performance à l'agora du pavillon Judith-Jasmin.

« Nous ne sommes pas des employés [...]. Nous ne sommes pas des clients [...]. Vous n'êtes pas nos patrons », ont-ils scandé en chœur, s'adressant aux décideurs politiques.

Cet événement s'est tenu dans le cadre des chœurs en colère itinérants organisés par le collectif Profs contre l'austérité.

## **LA TRIBUNE : Des œufs lancés à la faculté des Lettres et sciences humaines - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 13h44**

Claude Plante, La Tribune

(SHERBROOKE) Un événement sans grande conséquence a fait monter le niveau de stress à la faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, lundi avant-midi, premier jour d'une grève étudiante.

Un individu s'est présenté vers 10h dans le hall d'entrée du pavillon A3 et a lancé des œufs.

Une quinzaine de personnes se trouvaient sur place. Personne n'a été atteint, confirme Martin Carrier, porte-parole du Service de police de Sherbrooke.

Un rapport de police a été rédigé à la suite de l'événement.

Rappelons que les étudiants en lettres et sciences humaines sont en grève jusqu'au 7 avril, date à laquelle ils se prononceront à nouveau sur la poursuite ou non de ce débrayage visant à dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement Couillard.

Pendant près de quatre heures mardi après-midi, quelque 800 membres de l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) étaient réunis en assemblée générale.

Lors du vote, 396 étudiants étaient en faveur de la grève jusqu'au 7 avril, tandis que 370 ont voté contre et 30 se sont abstenus.

## **24 HEURES : Manifestations: «Tolérance zéro», prévient la Ville de Montréal - Mercredi 25 mars 2015 13h00**

Améli Pineda

MONTRÉAL - Alors que plusieurs manifestations sont prévues à Montréal contre l'austérité du gouvernement du Québec, l'administration Coderre prévient que ce sera tolérance zéro si aucun itinéraire n'est fourni.

Au lendemain de la manifestation nocturne qui a causé des affrontements, la Ville a précisé que le règlement P-6, qui exige qu'un itinéraire soit fourni par les organisateurs d'un rassemblement, sera appliqué à la lettre.

« L'itinéraire est important et cette année, dès que nous n'aurons pas d'itinéraire, la police va appliquer les règles », a prévenu Anie Samson, responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Mme Samson a également souligné que les policiers ne toléreront aucun individu masqué.

« On comprend qu'on a tous le droit de manifester, c'est une liberté que nous respectons à Montréal. Cependant, il y a des règles et on doit les suivre. Il faut que ça se fasse dans le respect de tout le



monde: pas de vandalisme sur les véhicules, pas de masque», a expliqué Mme Samson.

### Constats d'infraction annulés

En février, la Ville avait annoncé l'annulation de près de 2000 constats d'infraction remis en vertu de P-6.

Cette décision est survenue après que trois personnes qui avaient reçu 11 constats d'infraction pour avoir participé à une manifestation dont l'itinéraire n'avait pas été fourni à la police, ont été acquittées par le juge Randall Richmond.

La Ville s'était rangée derrière la décision du juge Randall Richmond, qui avait écorché dans son jugement le Service de police de la Ville de Montréal pour son travail dans cette affaire.

Il avait notamment souligné que les policiers n'avaient pas appliqué correctement le règlement.



Anie Samson.

Photo Archives / Agence QMI

## LE SOLEIL : Arrestations de masse à Québec: l'ASSÉ n'a pas l'intention de plier - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 11h19



Camille Godbout, présidente de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), évalue la foule à environ 500 personnes avant que la marche de mardi soir ne débute.

PHOTO TIRÉE DE TWITTER

Patricia Cloutier, Le Soleil

(Québec) Après avoir vu 274 confrères et consoeurs se faire arrêter par la police de Québec tard mardi soir, Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), est plus déterminée que jamais à manifester contre l'austérité. «Ils essaient de donner le ton pour le printemps, mais nous, on ne pliera pas devant les policiers», lance-t-elle.

Pour M<sup>me</sup> Godbout, les opérations policières de Québec et de Montréal sont clairement une «attaque au droit de manifester» et des «dérives très autoritaires». «C'est une tentative de freiner le mouvement qui débute, de faire en sorte que les gens ne descendent plus dans les rues», clame celle qui se considère comme «chanceuse» de ne pas avoir été arrêtée.

À la police de Québec, on répond qu'on respecte le droit de manifester, mais qu'on veut l'encadrer. Rien de tout cela ne serait arrivé si un représentant du groupe avait fourni un itinéraire aux autorités quelques minutes avant de partir. La manifestation n'aurait alors pas été déclarée illégale. «Notre but premier, c'est pas de faire des

arrestations et recourir à la force», plaide Christine Lebrasseur, porte-parole de la police de Québec.

Le deuxième chapitre de cette histoire risque de s'écrire dès la fin de cet après-midi, alors qu'un autre rassemblement est prévu tout juste après le dépôt du budget du gouvernement Couillard à 17h30, devant l'Assemblée nationale. «Il pourrait y avoir une marche, mais il n'y a rien de décidé encore», indique M<sup>me</sup> Godbout, qui est le maître d'oeuvre de cette mobilisation.

Peu importe ce qui arrivera, l'ASSÉ soutient qu'elle n'a aucunement l'intention de fournir un itinéraire aux policiers. C'est que l'association conteste le bien-fondé des règlements municipaux qui permettent aux autorités de déclarer une manifestation illégale.

«Une manifestation, c'est quelque chose qui est fait pour déranger. Si on laisse les policiers l'encadrer, on est à côté de la plaque», soutient M<sup>me</sup> Godbout.

Le Soleil a réclamé une entrevue auprès du chef du Service de police de Québec, Michel Desgagnés, ce qui nous a été refusé. Le porte-parole François Moisan soutient qu'on ne souhaite pas parler publiquement de stratégie. «On ne commentera pas les opérations à chaque fois», lance-t-il.

### Longue soirée

La manifestation de mardi soir n'émanait pas de l'ASSÉ, mais bien d'un mouvement citoyen qui avait créé une page Facebook s'intitulant «Tabarnack de manif de soir de début de grève (Québec style)». Selon Camille Godbout, environ 500 personnes ont pris part à l'événement. «Ils [les policiers] tenaient leurs armes à bout portant sur nous avant qu'on commence à marcher», raconte-t-elle.

Lorsque la marche a été déclarée illégale, les policiers ont demandé au moins trois fois aux manifestants de se disperser. *Le Soleil* a entendu clairement une agente dire à ses collègues : «Oubliez pas, les gars, s'ils partent par petits groupes, on les laisse aller.»

Mais ceux qui ont décidé de marcher dans les rues ont été pris dans des souricières. Les 274 manifestants qui ont été coincés ont ensuite dû attendre jusqu'à quatre heures au froid, le temps que les constats d'infraction soient remis, en vertu de l'article 19.2 du règlement municipal. La police de Québec a aussi distribué un constat pour désordre, un constat pour possession d'alcool et trois constats pour possession d'arme blanche. Une personne, qui était recherchée par mandat, a également été arrêtée pour possession de drogue et voies de fait contre un agent. Aucun acte de vandalisme n'a toutefois été répertorié.

Avec David Rémillard

## LA PRESSE : Manifestations: P-6 sera appliqué, prévient l'administration Coderre - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 10h45 | Mis à jour mercredi 25 mars à 11h16

Daphné Cameron, La Presse

Alors que plusieurs manifestations contre les politiques d'austérité sont prévues à Montréal au cours des prochaines semaines, l'administration Coderre a rappelé ce matin que le règlement qui force les organisateurs à fournir leur itinéraire sera appliqué.

«C'est tolérance zéro cette année. La police va l'appliquer à la règle», a déclaré l'élue responsable de la sécurité publique, Anie Samson, lors de la séance hebdomadaire du comité exécutif, ce matin.

Cet avertissement survient un mois après le retrait de la grande majorité des accusations portées lors du Printemps érable en vertu du règlement P-6. La décision de retirer 1956 dossiers des tribunaux a été prise dans la foulée d'un récent jugement qui a sévèrement critiqué le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans son application du règlement municipal. Le règlement P-6 interdit notamment le port du masque et oblige les organisateurs d'un rassemblement à fournir leur itinéraire.

«Pour nous, c'est un outil extrêmement important et cette année, dès que nous n'aurons pas l'itinéraire, la police va appliquer les règles. Et c'est ce qui s'est passé hier soir et c'est ce qu'il s'est passé dans quelques autres manifestations », a déclaré Mme Samson.

« Manifester c'est un droit, mais c'est aussi un plaisir pour les jeunes qui y vont », a-t-elle ajouté. « Les jeunes choisissent les termes, mais il faut que ça se fasse dans le respect. Il est important d'avoir l'itinéraire fourni et de respecter le domaine public, donc pas de vandalisme sur les bâtiments et sur les véhicules de police également. »

Rendue au début du mois de février, la décision du juge Randall Richmond de la cour municipale a décidé d'acquitter trois participants à un rassemblement organisé le 22 mars 2013 pour souligner l'anniversaire de la plus grande manifestation du Printemps érable. Le juge a estimé que les policiers leur ont imputé une infraction inexistante. Ce sont aux organisateurs et non aux simples participants de fournir l'itinéraire d'une manifestation, avait conclu le magistrat.

« Cette décision va nous permettre de mieux faire appliquer le règlement à l'avenir », avait dit le maire au moment du retrait des accusations pendantes.



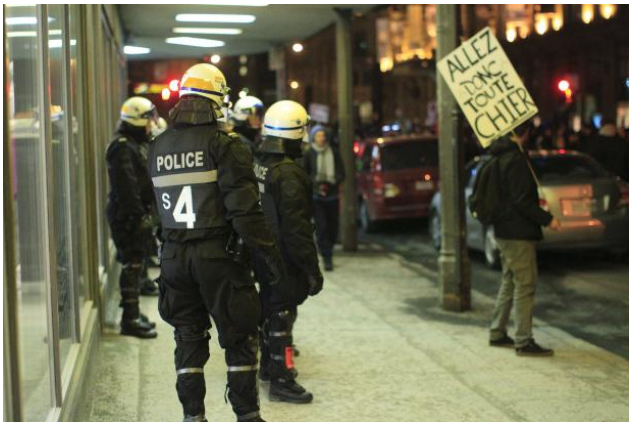
Le règlement P-6 interdit notamment le port du masque et oblige les organisateurs d'un rassemblement à fournir leur itinéraire.  
PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

## **JOURNAL MÉTRO : En photos: Une première marche nocturne agitée - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015 | 2:09**

Par Rédaction avec La Presse Canadienne  
Photographe : Yves Provencher/Métro







La première des marches nocturnes contre les politiques d'austérité du gouvernement québécois a donné lieu à des affrontements entre policiers et manifestants mardi soir, même si la plupart des participants se sont comportés de façon pacifiste.

Quelques milliers de personnes ont manifesté dans les rues du centre-ville de Montréal à l'invitation du Mouvement étudiant révolutionnaire, qui se décrit comme «une association réunissant des jeunes communistes révolutionnaires et anticapitalistes».

L'événement avait des airs de printemps érable puisque le point de rassemblement était, comme en 2012, le parc Émilie-Gamelin. Sur le coup de 21 h, les manifestants ont entonné le slogan «À nous la rue», tandis qu'un hélicoptère tournait dans le ciel. Déjà, leur marche avait été déclarée illégale. Un certain nombre de véhicules de police ont été vandalisés, a indiqué le SPVM sur son compte Twitter.

**JOURNAL MÉTRO : Austérité: manifestation nocturne à Montréal - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015 | 0:34**



Par Étienne Fortin-Gauthier et François Vézina La Presse Canadienne

MONTREAL - La première des marches nocturnes contre les politiques d'austérité du gouvernement québécois a donné lieu à des affrontements entre les policiers et des manifestants, mardi.

Quelques milliers de personnes ont manifesté dans les rues du centre-ville de Montréal à l'invitation du Mouvement étudiant révolutionnaire, qui se décrit comme «une association réunissant des jeunes communistes révolutionnaires et anticapitalistes».

L'événement avait des airs du Printemps érable puisque le point de rassemblement était, comme en 2012, le parc Émilie-Gamelin.

Sur le coup de 21 h, les manifestants ont entonné le slogan «À nous la rue», au son d'un hélicoptère. Déjà, la marche avait été déclarée illégale. Ils ont alors bloqué la rue Sainte-Catherine. Ils ont ensuite déambulé pendant près de deux heures dans les rues du centre-ville, empruntant notamment la rue Sainte-Catherine, le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Certains protestataires ont pris des matériaux urbains comme des cônes pour bloquer le boulevard René-Lévesque aux automobilistes. Plusieurs autres portaient un masque malgré le règlement P-6 les

interdisant pendant une manifestation. Le SPVM a même lancé un avertissement à ce sujet peu après le début de la marche. Des pétards et des pièces pyrotechniques ont été lancés dans les airs. Les tensions ont été vives à certains moments même si la grande majorité des manifestants se sont comportés de façon pacifiste. Il n'aura fallu que 25 minutes avant qu'on assiste à une première confrontation entre des manifestants et des policiers. Ces derniers ont tenté d'intercepter un petit groupe, provoquant du même coup la colère des autres qui ont riposté en lançant des projectiles contre les forces de l'ordre. Une odeur de gaz a rempli l'air tandis que les manifestants se sont divisés en trois groupes. Ils sont néanmoins parvenus à se rassembler quelques instants plus tard.

Les policiers ont tenté de canaliser le trajet des manifestants, établissant notamment un véritable barrage humain pour leur empêcher l'accès à la rue Sainte-Catherine à l'ouest de la rue Union. Des cordons de policiers ont aussi protégé certains immeubles gouvernementaux ou paragouvernementaux comme celui de Loto-Québec, sur la rue Sherbrooke.

Un certain nombre de véhicules de police ont été vandalisés, a indiqué le SPVM sur son compte Twitter. Une vitrine d'une succursale de la banque CIBC a été fracassée par des casseurs à la grande désapprobation de la majorité des manifestants qui ont alors crié: «Oh Non! Non!».

D'autres confrontations se sont déroulées alors que des policiers ont utilisé du poivre de Cayenne contre un groupuscule. Des manifestants ont tenté de venir à la rescousse des leurs en lançant divers projectiles. Une forte déflagration a été entendue près de policiers.

Le SPVM a finalement lancé un ordre de dispersion vers 10 h 45 après un face-à-face d'une vingtaine de minutes. Cependant, cela n'a pas empêché la grande masse de manifestants de poursuivre leur marche. Les policiers ont tenté à au moins trois reprises de les diviser en petits groupes mais les protestataires sont parvenus à se

réunir de nouveau. Les forces de l'ordre ont finalement réussi leur manœuvre en employant du gaz lacrymogène à l'angle de l'avenue du Docteur-Penfield et de la rue de la Montagne.

En début de nuit, le SPVM a fait savoir que quatre personnes avaient été arrêtées pour voie de fait ou agression armée. Six ou sept voitures ont aussi été abîmées, selon le corps policier.

Un début sous tension

Une dizaine de minute avant la manifestation, les policiers faisaient sentir leur présence autour du parc. Des policiers de l'anti-émeute se sont approchés des manifestants sous les huées de plusieurs participants.

Sur le groupe Facebook de l'événement, plusieurs personnes ont demandé au cours des derniers jours aux organisateurs de partager l'itinéraire de la manifestation aux autorités policières.

«J'ai pas envie de me déplacer si la manif ne dure pas parce que l'itinéraire n'est pas donné. À mon avis, les points se valent encore plus quand la marche n'est pas interrompue pour quelque chose d'aussi ridicule», avançait une internaute.

Un autre appelait ses confrères à miser sur la non-violence. «J'ai hâte de vous croiser lors des manif de soir ! Mais j'espère qu'on aura grandi depuis 2012. On ne peut pas se permettre de faire preuve de violence, ni envers la police, ni envers personne», a-t-il écrit.

La manifestation nocturne fait suite à un autre rassemblement qui s'est déroulé mardi en journée. À cette occasion, trois personnes ont été arrêtées pour des voies de fait, alors qu'une autre a reçu une contravention pour port de masque.

En début de soirée, les manifestants ont reçu l'appui de la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi.

«Chères étudiantes, vous n'êtes pas seules. Continuons devant le paternalisme, la violence masculine ou étatique, le sexisme et l'austérité», a-t-elle écrit sur son compte Twitter.

## LE DEVOIR : Manifestation nocturne contre l'austérité - Mercredi 25 mars 2015



Plus tôt dans la journée mardi, un autre rassemblement avait aussi opposé des étudiants aux policiers.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Étienne Fortin-Gauthier - La Presse canadienne

La première des marches nocturnes contre les politiques d'austérité du gouvernement québécois a donné lieu à des affrontements entre les policiers et des manifestants mardi.

Quelques milliers de personnes ont manifesté dans les rues du centre-ville de Montréal à l'invitation du Mouvement étudiant révolutionnaire, qui se décrit comme « une association réunissant des jeunes communistes révolutionnaires et anticapitalistes ».

L'événement avait des relents de printemps érable puisque le point de rassemblement était, comme en 2012, le parc Émilie-Gamelin.

Sur le coup de 21 h, les manifestants ont entonné « à nous la rue », au son d'un hélicoptère. Ils ont alors bloqué la rue Sainte-Catherine. Ils ont ensuite marché dans les rues du centre-ville, empruntant notamment la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque.

### Confrontations

Certains protestataires prenaient du matériel urbain comme des cônes pour bloquer le boulevard René-Lévesque aux automobilistes.

Des pétards et des pièces pyrotechniques ont été lancés dans les airs. Plusieurs autres portaient un masque malgré le règlement P-6 les interdisant pendant une manifestation. Le SPVM a même lancé un avertissement à ce sujet peu après le début de la marche.

Il n'aura fallu que 25 minutes avant qu'on assiste à un premier affrontement entre des manifestants et des policiers. Ces derniers ont tenté d'intercepter un petit groupe, provoquant du même coup la colère des autres qui ont riposté en lançant des projectiles contre les forces de l'ordre. Une odeur de gaz a rempli l'air tandis que les manifestants se divisaient en trois groupes.

Les policiers ont tenté de canaliser le trajet des manifestants, établissant notamment un véritable barrage humain pour leur empêcher l'accès à la rue Sainte-Catherine à l'ouest de la rue Union. Des cordons de policiers ont aussi protégé certains immeubles gouvernementaux ou paragouvernementaux comme celui de Loto-Québec, sur la rue Sherbrooke.

Un certain nombre de véhicules de police ont été vandalisés, a indiqué le SPVM sur son compte Twitter. Une vitrine d'une succursale de la banque CIBC a été fracassée par des casseurs à la grande désapprobation de la majorité des manifestants qui ont alors crié: «Oh Non! Non!».

D'autres confrontations se sont déroulées alors que des policiers ont utilisé du poivre de Cayenne contre un groupuscule. Des manifestants ont tenté de venir à la rescousse des leurs en lançant divers projectiles. Une forte déflagration a été entendue près de policiers.

Le SPVM a finalement lancé un ordre de dispersion vers 10 h 45 après un face-à-face d'une vingtaine de minutes. Cependant, cela n'a pas empêché la grande masse de manifestants de poursuivre leur marche. Les policiers ont tenté à au moins trois reprises de les diviser en petits groupes mais les protestataires sont parvenus à se

réunir de nouveau. Les forces de l'ordre ont finalement réussi leur manœuvre en employant du gaz lacrymogène à l'angle de l'avenue du Docteur-Penfield et de la rue de la Montagne.

En début de nuit, le SPVM a fait savoir que quatre personnes avaient été arrêtées pour voie de fait ou agression armée. Six ou sept voitures ont aussi été abîmées, selon le corps policier. À cette



occasion, trois personnes ont été arrêtées pour des voies de fait, alors qu'une autre a reçu une contravention pour port de masque. La manifestation nocturne faisait suite à un autre rassemblement qui s'est déroulé mardi en journée. À cette occasion, trois personnes ont été arrêtées pour des voies de fait, alors qu'une autre a reçu une contravention pour port de masque.

En début de soirée, les manifestants ont reçu l'appui de la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi. « Chères étudiantes, vous n'êtes pas seules. Continuons devant le paternalisme, la violence masculine ou étatique, le sexisme et l'austérité », a-t-elle écrit sur son compte Twitter. Une marche semblable a aussi mené à des arrestations à Québec. [Vos réactions - 1 commentaire](#)

**LE SOLEIL : Manifestation contre l'austérité: au moins 150 arrestations à Québec - Publié le mardi 24 mars 2015 à 21h56 | Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h18**

**Album photos**

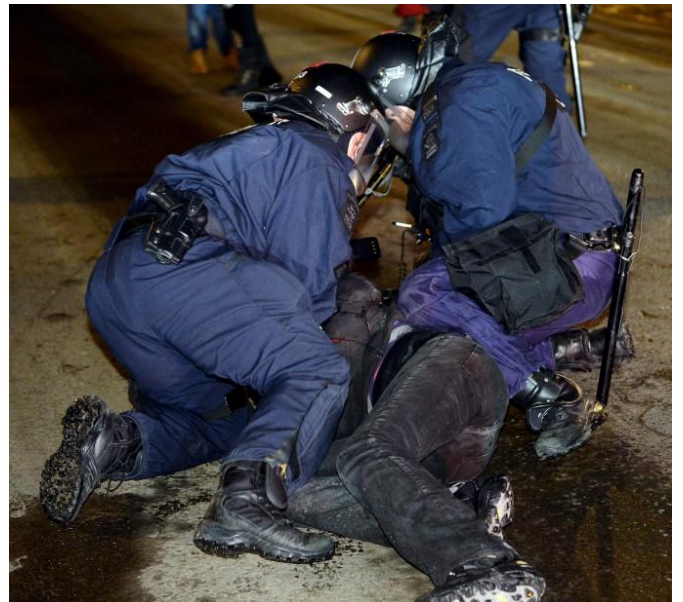


Un manifestant arrêté par la police de Québec

Le Soleil, Erick Labbé











David Rémillard, Le Soleil (Québec) La première manifestation du printemps 2015 à Québec, tenue mardi soir, s'est soldée par au moins 150 arrestations. L'attroupement a été rapidement déclaré illégal par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

Plus de 200 manifestants, pour la plupart des étudiants, ont convergé devant l'Assemblée nationale vers 21h, mardi. Ces derniers étaient rassemblés pour dénoncer l'austérité.

Les organisateurs, s'il y en avait, n'ont fourni aucun itinéraire aux autorités, qui attendaient l'attroupement de pied ferme. La marche a donc été déclarée illégale dès que les militants ont tenté de prendre la rue, vers 21h30.

Certains manifestants ont battu en retraite et se sont réfugiés sur les trottoirs. Mais un groupe de tête s'est engagé sur Grande Allée malgré les multiples avertissements du SPVQ - au moins trois.

Des policiers antiémeute sont alors intervenus et ont chargé, arrêtant un manifestant. Une femme a été blessée au moment de la charge et s'est retrouvée le visage ensanglanté. L'homme, difficilement identifiable, a été placé dans un fourgon. Au moment d'écrire ces lignes, le SPVQ n'était pas en mesure de dire s'il avait reçu un constat ou s'il avait commis une infraction criminelle. «J'ai trouvé ça précipité [comme intervention]. Personne ne faisait du grabuge», a déploré Geneviève, une manifestante étudiante en communication à l'Université Laval.

Les manifestants ont été scindés en deux groupes quelques instants après cette première intervention policière.

Le *Soleil* a suivi quelques dizaines d'entre eux qui ont bifurqué sur la rue Saint-Amable, en direction de l'Édifice Marie-Guyart (Complexe G). Ces derniers ont été pris en souricière à la hauteur de la rue de la Chevrotière.

#### Amende de 220 \$

Les policiers antiémeute ont barré la route à chacun des manifestants pendant qu'une autre escouade bloquait toute possibilité de retraite. Les journalistes ont aussi été pris au piège dans la manœuvre mais ont évité les contraventions.

Chaque manifestant a été arrêté et a reçu un constat d'infraction en vertu de l'article 19.2 du règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec. Une manifestante a indiqué au *Soleil* que son amende était de 220 \$. Ils ont tous été libérés par la suite.

Un autre groupe, possiblement plus nombreux, a subi le même sort sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Cartier et Bourlamaque. Encore là, chaque manifestant a reçu un constat d'infraction.

Selon Pierre Poirier, porte-parole du SPVQ, plus de 150 personnes ont été arrêtées, peut-être plus. Aucun bilan n'était disponible vers 23h45. Selon nos informations, en plus de la femme blessée lors de la charge sur Grande Allée, un second manifestant aurait subi des blessures lors d'une intervention policière. Il aurait reçu un coup de matraque au visage.

Les causes défendues par les manifestants étaient diverses. «Personnellement, moi, c'est tout ce qui est aide sociale, condition féminine. [...] C'est ça qui est choquant, c'est que ça touche tout le monde. Il faut se concentrer sur ce qui nous concerne plus», a expliqué une étudiante en travail social qui a préféré taire son nom. Les étudiants en grève prévoient une autre manifestation jeudi devant l'Assemblée nationale.

## **24 HEURES / TVA NOUVELLES : Première manifestation nocturne : Plus de 5000 personnes au rendez-vous – 24 mars 2015 21h39 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 21h15 - Mise à jour : mercredi 25 mars 2015 à 04h40**

Agence QMI

Environ **5000 personnes** ont participé à la **première manifestation nocturne** organisée mardi soir par le **Mouvement étudiant révolutionnaire** à Montréal. Les **policiers** ont **arrêté quatre personnes**.

Les manifestants qui s'étaient donné rendez-vous à la **place Émile-Gamelin** ont quitté dans le calme vers 21 h 05 en marchant vers l'est sur la rue Sainte-Catherine. Ils ont ensuite tourné autour du centre-ville, encadrés par un important dispositif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La marche a été **déclarée illégale** dès le **départ** parce qu'**aucun itinéraire** n'avait été remis à la police

Dans la foule, on pouvait entendre le traditionnel «À qui la rue, à nous la rue».

«Le pouvoir des gens est plus fort que les gens au pouvoir», «Austérité oblige, on désobéit», pouvait-on lire également sur des affiches.

Vers 21 h 30, certains esprits ont commencé à s'échauffer. Des objets pyrotechniques ont été lancés sur des agents. Six ou sept voitures de police ont été endommagées dans le secteur du boulevard de Maisonneuve et de l'avenue Union, selon Laurent Gingras, porte-parole du SPVM.

Peu avant 23 h 30, les policiers ont débuté des manœuvres de dispersion dans le secteur des rues Sherbrooke, du Parc, de la Montagne et du Dr Penfield. Une trentaine de minutes plus tard, la majorité des manifestants avaient quitté les lieux, mais quelques petits groupes étaient toujours suivis par les agents.

Il y a eu **quatre arrestations** en soirée pour des voies de fait et des agressions armées contre des agents de police. Deux personnes



ont été blessées pendant la manifestation, mais on ne craindrait pas pour leur vie. Un policier a aussi été légèrement blessé.

Les **vitrines** de **deux institutions bancaires** ont été **fracassées** et **peinturées** à l'angle des rues Sainte-Catherine et Bleury, ainsi que Stanley et Sherbrooke.

#### Aucun itinéraire

Les organisateurs ont prévenu qu'«aucun itinéraire ne [serait] dévoilé» et qu'«aucune collaboration avec la police ne [serait] acceptée».

Sur leur page Facebook, les organisateurs ont appelé au «renouveau des manifestations de soir comme l'une des formes d'expression les plus populaires et les plus pertinentes de lutte».

Ce mardi devait être pour le mouvement étudiant une «journée d'action en solidarité avec le mouvement Printemps 2015 et la vaste contestation envers l'austérité».



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)





(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)





(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)

**LA PRESSE : La première manif nocturne donne lieu à des affrontements - Publié le mardi 24 mars 2015 à 21h10 | Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h00**



*Des mesures de dispersion ont été prises par les policiers à la suite de projectiles lancés en leur direction.*

Photo tirée d'une vidéo, Ninon Pednault, La Presse

**Étienne Fortin-Gauthier, François Vézina**

La Presse Canadienne  
Montréal

La première des marches nocturnes contre les politiques d'austérité du gouvernement québécois a donné lieu à des affrontements entre les policiers et des manifestants, mardi.

Quelques milliers de personnes ont manifesté dans les rues du centre-ville de Montréal à l'invitation du Mouvement étudiant révolutionnaire, qui se décrit comme «une association réunissant des jeunes communistes révolutionnaires et anticapitalistes».

L'événement avait des airs du Printemps érable puisque le point de rassemblement était, comme en 2012, le parc Émilie-Gamelin.

Sur le coup de 21h00, les manifestants ont entonné le slogan «À nous la rue», au son d'un hélicoptère. Déjà, la marche avait été déclarée illégale. Ils ont alors bloqué la rue Sainte-Catherine. Ils ont ensuite déambulé pendant près de deux heures dans les rues du

centre-ville, empruntant notamment la rue Sainte-Catherine, le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Certains protestataires ont pris des matériaux urbains comme des cônes pour bloquer le boulevard René-Lévesque aux automobilistes. Plusieurs autres portaient un masque malgré le règlement P-6 les interdisant pendant une manifestation. Le SPVM a même lancé un avertissement à ce sujet peu après le début de la marche. Des pétards et des pièces pyrotechniques ont été lancés dans les airs.

Les tensions ont été vives à certains moments même si la grande majorité des manifestants se sont comportés de façon pacifiste.

Il n'aura fallu que 25 minutes avant qu'on assiste à un première confrontation entre des manifestants et des policiers. Ces derniers ont tenté d'intercepter un petit groupe, provoquant du même coup la colère des autres qui ont riposté en lançant des projectiles contre les forces de l'ordre. Une odeur de gaz a rempli l'air tandis que les manifestants se sont divisés en trois groupes. Ils sont néanmoins parvenus à se rassembler quelques instants plus tard.

Les policiers ont tenté de canaliser le trajet des manifestants, établissant notamment un véritable barrage humain pour leur empêcher l'accès à la rue Sainte-Catherine à l'ouest de la rue Union. Des cordons de policiers ont aussi protégé certains immeubles gouvernementaux ou paragonnementaux comme celui de Loto-Québec, sur la rue Sherbrooke.

Un certain nombre de véhicules de police ont été vandalisés, a indiqué le SPVM sur son compte Twitter. Une vitrine d'une succursale de la banque CIBC a été fracassée par des casseurs à la grande désapprobation de la majorité des manifestants qui ont alors crié: «Oh Non! Non!».

D'autres confrontations se sont déroulées alors que des policiers ont utilisé du poivre de Cayenne contre un groupuscule. Des manifestants ont tenté de venir à la rescousse des leurs en lançant divers projectiles. Une forte déflagration a été entendue près de policiers.

Le SPVM a finalement lancé un ordre de dispersion vers 10 h 45 après un face-à-face d'une vingtaine de minutes. Cependant, cela n'a pas empêché la grande masse de manifestants de poursuivre leur marche. Les policiers ont tenté à au moins trois reprises de les diviser en petits groupes mais les protestataires sont parvenus à se



réunir de nouveau. Les forces de l'ordre ont finalement réussi leur manœuvre en employant du gaz lacrymogène à l'angle de l'avenue du Docteur-Penfield et de la rue de la Montagne.

#### Un début sous tension

Une dizaine de minute avant la manifestation, les policiers faisaient sentir sa présence autour du parc. Des policiers de l'anti-émeute se sont approchés des manifestants sous les huées de plusieurs participants.

Sur le groupe Facebook de l'événement, plusieurs personnes ont demandé au cours des derniers jours aux organisateurs de partager l'itinéraire de la manifestation aux autorités policières.

«J'ai pas envie de me déplacer si la manif ne dure pas parce que l'itinéraire n'est pas donné. À mon avis les points se valent encore plus quand la marche n'est pas interrompu pour quelque chose d'aussi ridicule», avançait une internaute.

Un autre appelait ses confrères à miser sur la non-violence. «J'ai hâte de vous croiser lors des manif de soir ! Mais j'espère qu'on aura grandi depuis 2012. On ne peut pas se permettre de faire preuve de violence, ni envers la police, ni envers personne», a-t-il écrit.

La manifestation nocturne fait suite à un autre rassemblement qui s'est déroulé mardi en journée. À cette occasion, trois personnes ont été arrêtées pour des voies de fait, alors qu'une autre a reçu une contravention pour port de masque.

En début de soirée, les manifestants ont reçu l'appui de la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi.

«Chères étudiantes, vous n'êtes pas seules. Continuons devant le paternalisme, la violence masculine ou étatique, le sexisme et l'austérité», a-t-elle écrit sur son compte Twitter.

### **TVA NOUVELLES : Journalistes agressés : La FPJQ dénonce des «entraves à la liberté de presse» - Première publication mardi 24 mars 2015 à 19h57**



Le journaliste Maxime Landry, de TVA, a reçu des coups de pied.

Crédit photo : TVA Nouvelles

Par Marie-Claude Simard | Agence QMI

Les **agressions contre les journalistes** lors de **manifestations** constituent de «**graves entraves à la liberté de presse**», a déclaré la **Fédération professionnelle des journalistes du Québec** (FPJQ) dans une lettre publiée, mardi.

Depuis lundi, dans les manifestations qui ont suivi le déclenchement de la **grève étudiante**, des journalistes ont été agressés physiquement. La FPJQ rapporte que des manifestants ont donné des **coups de pied** au journaliste de TVA **Maxime Landry** et ont tenté de prendre l'équipement de tournage du caméraman qui l'accompagnait Kevin Crane-Desmarais, lundi, au centre-ville de Montréal.

Le même jour, à Québec, le journaliste Jean-Simon Bui, de la radio FM 93 a été plaqué contre un mur, alors qu'il sortait son micro pour

interviewer un étudiant de l'**Université Laval**. Son collègue Patrick Bégin s'est fait lancer un café chaud en plein visage. D'autres entraves au travail des journalistes ont été rapportées à Montréal mardi.

«Nous condamnons toute forme de violence contre les journalistes! a déclaré avec véhémence la présidente de la FPJQ, **Lise Millette**, en entrevue mardi. Ils doivent être capables d'effectuer librement leur travail.»

La FPJQ rappelle que plusieurs journalistes avaient été brutalisés en 2012, lors du «printemps érable», tant par des manifestants que par des policiers. L'organisme condamne «toute atteinte à la liberté de presse, pilier fondamental de cette même démocratie que les manifestants disent défendre».

«Les journalistes qui sont aux manifestations exercent leur travail, ils ne manifestent pas leur opinion», a expliqué Mme Millette.

Les manifestants qui croient fermement qu'il y a eu entorse à l'éthique journalistique ont d'autres recours que de faire appel à la violence.

«Ceux qui croient qu'un travail journalistique a été véritablement mal fait, de façon biaisée, peuvent faire appel au conseil de presse du Québec, un organisme indépendant, ou s'adresser directement au média concerné», a-t-elle indiqué.

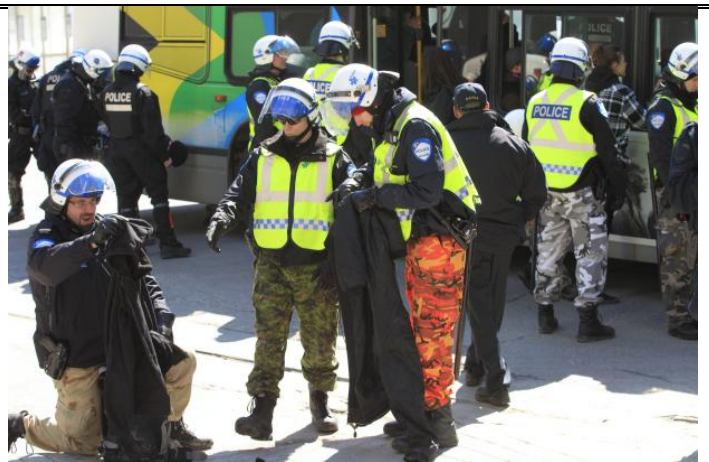
Mme Millette rappelle que les journalistes professionnels sont tenus d'obéir à des principes déontologiques auxquels le public peut accéder en ligne sur le site de la FPJQ. D'autre part, elle rappelle au public que ceux qui participent à des événements publics hautement médiatisés, tant du côté des manifestants que des forces de l'ordre, doivent s'attendre à être captés par les caméras sans qu'il y ait lieu de crier à l'acharnement journalistique.

### **JOURNAL MÉTRO : Plusieurs arrestations au cours d'une manifestation au centre-ville - Mise à jour : Mardi 24 mars 2015 | 17:38**

Par Rédaction Métro

En début d'après-midi, une manifestation s'est déroulée devant l'hôtel Le Reine Élisabeth, au centre-ville de Montréal. Selon le Service de police de la Ville de Montréal, trois personnes ont été arrêtées pour voies de fait sur un agent de la paix et une contravention a été remise pour le port du masque en vertu du règlement P-6. Trente manifestants ont également été arrêtés de manière préventive (puis libérés sans accusation) en vertu de l'article 31 du Code criminel et un policier a été très légèrement blessé au visage.

Photos : Yves Provencher/Métro











**LA PRESSE / LE SOLEIL : Manifestations: la FPJQ incite les journalistes malmenés à porter plainte - Publié le mardi 24 mars 2015 à 16h04 | Mis à jour le mardi 24 mars 2015 à 16h32 / Publié le mardi 24 mars 2015 à 16h10**



*L'association professionnelle des journalistes se plaint de «graves entraves à la liberté de presse» qui ont eu cours lors de la première journée de manifestations étudiantes, lundi, à Montréal et à Québec. Elle parle dans certains cas d'actes de violence ou d'agressions contre des journalistes.*

La Presse Canadienne, Montréal

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec incite les journalistes qui ont été malmenés lors des manifestations des derniers jours à porter plainte à la police.

L'association professionnelle se plaint de «graves entraves à la liberté de presse» qui ont eu cours lors de la première journée de manifestations étudiantes, lundi, à Montréal et à Québec. Elle parle dans certains cas d'actes de violence ou d'agressions contre des journalistes.

La FPJQ rapporte qu'à Montréal, des individus se sont «rués» sur le reporter de TVA Maxime Landry et sur le caméraman Kevin Crane-Desmarais. Ils auraient donné un coup de pied au journaliste et tenté de s'emparer de l'équipement de tournage. De même, à Québec, les journalistes Jean-Simon Bui et Patrick Bégin, de la radio FM93, auraient été agressés lorsqu'ils couvraient la grève étudiante à l'Université Laval. M. Bui sortait son microphone pour interviewer des étudiants lorsqu'un manifestant l'a plaqué au mur à trois occasions. Son collègue a reçu une tasse de café chaud au visage, rapporte la FPJQ.

Au cours d'une entrevue mardi, la présidente de la FPJQ, Lise Millette, a déploré la situation. Ces incidents «entrent dans la catégorie des voies de fait, entrent dans la catégorie des agressions et on ne peut pas le tolérer, que ce soit une personne, un journaliste, n'importe qui. Ce sont des voies de fait et ce n'est pas la manière dont on s'exprime, dont on exprime un désaccord dans une démocratie», a-t-elle lancé.

Et à ceux qui disent que cela fait partie des risques du métier de reporter, elle rétorque: «il y a une différence entre couvrir une manifestation et assumer les risques de se retrouver dans l'action - évidemment, quand on couvre sur le terrain, on accepte ce risque-là. Il y a une nette différence entre assumer un risque et être pris pour cible».

La Fédération encourage les journalistes victimes d'agression à porter plainte à la police et à l'en aviser.

Elle rappelle que les reporters qui couvrent ce genre de manifestations sont souvent pris entre l'arbre et l'écorce. Elle estime qu'ils doivent malgré tout pouvoir faire leur travail en toute liberté.

Du même souffle, elle rappelle que les journalistes membres de la FPJQ «s'engagent à respecter leur guide de déontologie»

**CANOÉ.CA / 24 HEURES / TVA NOUVELLES : Grève étudiante: violents affrontements à Montréal / Manifestation étudiante : Rudes affrontements avec les policiers - Dernière mise à jour: 24 mars 2015 | 14h32 / Mardi 24 mars 2015 13h04 - Mise à jour Mardi 24 mars 2015 14h30 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 12h19 - Mise à jour : mardi 24 mars 2015 à 20h13**

Par Maxime Deland | Agence QMI ([Galerie photos](#))

Les policiers semblent avoir **tiré des leçons du printemps érable** en 2012. Sur le terrain, on constate qu'ils sont **plus intraitables que jamais** et qu'ils n'entendent pas à rire, à peine deux jours après le début de la grève étudiante.

Pour la deuxième fois en l'espace de 24 heures, une **manifestation étudiante a tourné au vinaigre** en plein centre-ville de Montréal, mardi.

Cette fois, le face à face entre les étudiants et les forces de l'ordre a eu lieu sur le coup de midi, à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Mansfield, à deux pas de l'hôtel Le Reine Elizabeth.



(Crédit photo: Agence QMI)

Un petit groupe de manifestants se trouvait déjà sur place et a été rejoint par une cinquantaine d'étudiants du Cégep du Vieux-Montréal.

Puis, des policiers en tenue de combat se sont approchés pour s'adresser aux manifestants.

«On vient chercher ceux qui sont masqués, laissez-nous faire et tout ira bien», a dit l'un d'eux.

Mais les protestataires ont refusé de livrer «leurs camarades» aux policiers. Ce refus a sonné le début de la fin pour les manifestants. S'en sont suivi deux violentes bousculades à quelques minutes d'intervalle. Des coups de bâtons télescopiques ont été donnés aux manifestants; ceux-ci ont répondu avec des coups de pied, notamment. La lutte entre les deux clans a été particulièrement brutale.



(Crédit photo: Agence QMI)

Un policier a été légèrement blessé au visage lors de l'échauffourée. Une poignée de manifestants présentait quant à eux quelques saignements ici et là.

Certains autres, menottés, ont été conduits jusqu'aux véhicules de police en boitant. Mais on ne rapporte aucun transport à l'hôpital.

Au final, la quasi-totalité du groupe de manifestants a été encerclée. Trois étudiants ont été arrêtés pour voie de fait sur un policier; une contravention a été émise pour le port du masque et 30 manifestants, dont deux mineurs, ont été arrêtés de façon préventive pour violation de la paix.

Ils ont toutefois été libérés sans qu'aucune accusation criminelle ne soit portée contre eux.

«On a mis les règles du jeu très claires cette année, a indiqué le commandant Ian Lafrenière, de la police de Montréal. Aller à sens inverse dans le trafic, ça ne passe pas. Les gestes de violence, ça ne passe pas. Les gens masqués, ça ne passe pas.»

Le commandant Lafrenière a tenu à rappeler que si les manifestants s'entêtent à vouloir cacher leur itinéraire et persistent à vouloir empêcher les policiers d'aller «chercher les contrevenants dans la foule», ils devront inévitablement en subir les conséquences.

«Il n'y aura pas de tolérance. On va agir», a-t-il promis.

En 2012, les policiers de Montréal ont encadré plus de 1000 manifestations sur son territoire.

Au plus fort de la crise étudiante, on dénombrait jusqu'à sept rassemblements par jour dans la métropole.

#### **Manifestations matinales**

Plus tôt en matinée, la deuxième journée de grève étudiante avait donné lieu à deux autres manifestations, à Montréal.

Le premier rassemblement a eu lieu près de l'Université McGill, à l'angle de la rue Prince-Arthur Ouest et de l'avenue du Parc.

Toutefois, il semble que la température glaciale a refroidi les ardeurs des manifestants: ils étaient moins de 10 à participer à l'événement.

Quelques heures plus tard, environ 70 étudiants du Cégep Saint-Laurent sont descendus dans la rue. Ils ont marché jusque devant les bureaux du ministre Jean-Marc Fournier, sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest. Dans un geste symbolique, les manifestants ont fait un «sit-in» devant l'immeuble.

Aucun incident disgracieux n'a été rapporté par les autorités. La manifestation s'est terminée aux environs de 11 h.

Par ailleurs, les organisateurs de ces deux rassemblements n'avaient pas fourni leur itinéraire aux policiers.

Environ 60 000 étudiants avaient déclenché une grève lundi matin pour protester contre les mesures d'austérité mises de l'avant par le gouvernement québécois et contre les hydrocarbures



(Crédit photo: Agence QMI)

**LE DEVOIR : 1ère page : La «grève sociale» débute dans l'affrontement - La première journée de débrayage officielle a donné lieu à un choc entre policiers et manifestants, et à plusieurs arrestations à Montréal – Mardi 24 mars 2015**





C'est à Montréal que le climat a été le plus « chaud », alors qu'une manifestation a été déclarée illégale d'emblée puisque les organisateurs n'avaient pas fourni d'itinéraire au service de police de la métropole.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Lisa-Marie Gervais

Relents du printemps 2012 : des affrontements entre la police et des manifestants étudiants au centre-ville de Montréal lundi ont rappelé l'atmosphère tendue qui a régné à pareille date il y a trois ans, alors que 300 000 étudiants débrayaient contre la hausse des droits de scolarité. Cette fois, ce sont 60 000 étudiants de divers campus qui ont amorcé lundi une grève sociale à plus large portée, soulevant des enjeux qui divisent toujours carrés verts et carrés rouges.

Sur les divers campus, cette première journée de grève officielle s'est déroulée dans le calme, hormis à l'Université Laval, où des altercations entre des étudiants qui voulaient assister à leurs cours et d'autres qui voulaient faire respecter le mandat de grève ont nécessité l'intervention des policiers. Ceux-ci ont d'ailleurs été appelés à deux reprises sur le campus, où les étudiants semblaient profondément divisés sur le bien-fondé d'une grève. Les cours ont finalement été annulés.

Mais c'est à Montréal que le climat a été le plus « chaud », alors qu'une manifestation, déclarée illégale d'emblée, car les organisateurs n'avaient pas fourni d'itinéraire, a été rapidement matée et dispersée par les policiers particulièrement nombreux. Elle s'est soldée par quelques blessés légers et 24 arrestations pour infraction à un règlement municipal et deux en vertu du Code criminel.

Peu avant midi, au square Phillips au centre-ville de Montréal, des policiers se sont mêlés aux quelques centaines de manifestants qui s'étaient rassemblés, chargeant par moments la foule comme pour tester sa « réactivité ». « Ce n'est pas la première fois. On passe à l'intérieur de la foule et ça nous permet de voir si les gens ont des projectiles ou des gros bâtons », explique le porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Ian Lafrenière. « On s'est fait reprocher de pénaliser tout le monde pour quelques esprits problématiques, alors on y va de façon chirurgicale. »

Il reconnaît que ça n'a pas marché pour la manifestation de lundi. Le climat s'est plutôt envenimé. Le cortège s'est rapidement mis en branle avant de s'arrêter devant les bureaux de SNC-Lavalin, sur le boulevard René-Lévesque, où des échauffourées ont éclaté. Selon la police, des projectiles, un mélange de glace et de neige, ont été lancés et des individus ont tenté de s'introduire dans l'immeuble. C'est ce qui, d'après la police, aurait amené l'escouade antiémeute à faire usage de gaz lacrymogènes et à forcer les manifestants à bouger, en les repoussant de leurs boucliers et matraques.

Organisée par des groupes étudiants, mais sans être chapeauté par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), cette « manif-action » a été dispersée vers 14 h, mais une vingtaine d'individus refusant de s'éloigner ont été encerclés puis arrêtés rue Clark, selon la police. Plusieurs étudiants ont jugé les tactiques de dispersion beaucoup trop violentes par rapport à la menace réelle.

## Deux poids deux mesures ?

Julie Sarrasin, une étudiante de l'UQAM, s'est étonnée de l'ampleur de la répression et de la forte présence policière pour un si petit nombre de manifestants. « C'était exagéré comme réaction de la part des policiers », dit-elle. « Si on veut encore se mobiliser sur des questions sociales, ça va être quoi ? » Selon elle, les policiers répriment plus sévèrement les manifestations étudiantes que celles organisées par des syndicats, ce dont se défend le SPVM, disant y aller au « cas par cas ».

« Dès que des gens sortent dans la rue, ça ne prend pas beaucoup de temps avant que les autorités policières décident de faire des arrestations massives et de réprimer. On va continuer de dénoncer ça », déplore pour sa part la porte-parole de l'ASSE, Camille Godbout. Elle note un manque de tolérance des policiers qui, selon elle, est le même qu'au printemps 2012. « On sent qu'ils ont gardé cette attitude-là de répression à l'égard du mouvement étudiant, comme faire usage des techniques de souricières et d'arrestation de masse. »

À l'Université Laval à Québec, le climat est somme toute demeuré calme dans les pavillons où les étudiants avaient voté la grève, malgré quelques échanges verbaux musclés et des bousculades mineures. La police, qui a été appelée à intervenir sur les lieux, a davantage agi en médiateur de conflits entre carrés verts et carrés rouges et n'a procédé à aucune arrestation.

L'étudiant en communication Jean-François Morasse, qui milite pour que les grèves n'empêchent pas la tenue des cours, s'est dit « déçu » de la façon dont a agi l'Université Laval. « Ils nous ont envoyé la sécurité et n'ont pas fait respecter le droit des étudiants d'avoir accès à leur salle de classe. C'est une provocation assez dure pour tous les étudiants qui veulent étudier. » Selon lui, le gouvernement a été tout aussi « frileux », ce qui n'est pas « bon signe ». « La sortie du ministre [de l'Éducation, François Blais], dans laquelle il ne faisait que des vœux pieux, montre qu'il n'a aucune intention de faire respecter les cours. Ça nous déçoit », a poursuivi M. Morasse, qui poursuit jusqu'en Cour suprême pour outrage au tribunal l'ex-leader du mouvement étudiant Gabriel Nadeau-Dubois.

Comme il le faisait en 2012, il appelle les étudiants à continuer à avoir recours aux tribunaux pour faire respecter leurs droits. Selon lui, la mobilisation étudiante, cette fois contre les politiques d'austérité du gouvernement libéral, sera moins grande qu'en 2012, n'ayant pas l'appui populaire. « Mais pour les étudiants, les dommages vont être aussi grands qu'en 2012. »

Pour certaines associations étudiantes, le mouvement de grève se poursuivra pour les deux prochaines semaines, assorti de diverses manifestations et activités de mobilisation. En plus d'un rassemblement ce jeudi, lors du dépôt du budget provincial, l'ASSE convie également la population à participer à une manifestation nationale le 2 avril. Mais certaines associations ayant voté la grève seulement pour quelques jours (parfois même un seul), le nombre d'étudiants en débrayage devrait varier. Environ 140 000 étudiants seront appelés à se prononcer sur la grève au cours des prochains jours.

**60 000**

C'est le nombre d'étudiants de divers campus qui ont amorcé lundi une grève sociale à plus large portée, soulevant des enjeux qui divisent toujours carrés verts et carrés rouges.

**140 000**

C'est le nombre d'étudiants qui seront appelés à se prononcer sur la grève au cours des prochains jours.



**RADIO-CANADA : Les policiers dispersent une manifestation étudiante contre l'austérité – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 19 h 50 HAE**

• Manifestation étudiante à Montréal : reportage d'Olivier Bachand  
Des étudiants contre l'austérité et des policiers se sont affrontés lundi midi au centre-ville de Montréal lors d'une manifestation déclarée illégale. Les policiers de l'escouade antiémeute ont dispersé les manifestants en utilisant des gaz lacrymogènes. Un homme et une femme ont été arrêtés en vertu du Code criminel pour voies de fait sur deux policiers qui circulaient à vélo, et 24 autres manifestants ont reçu des constats d'infraction pour avoir refusé de quitter les lieux une fois l'ordre de dispersion donné par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La manifestation, partie du square Phillips, avait rapidement été déclarée illégale par le SPVM, après le refus des manifestants de fournir leur itinéraire.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a dénoncé la « brutalité policière ». « Nous, ce qu'on condamne, c'est le fait que la police a agi de façon très répressive, très rapidement dans la manifestation », s'est indignée la porte-parole de l'ASSE, Camille Godbout. De son côté, le porte-parole du SPVM a souligné que, dès le début de la manifestation, la tension était palpable. « Dès le départ, les gens ont marché à contresens, s'en sont pris à nos policiers sur place. Au coin de René-Lévesque, il y a eu une entrée forcée dans l'édifice de SNC-Lavalin, et là [...] on a décidé que c'était assez », a expliqué Ian Lafrenière. « On avait aussi reçu de l'information que les gens s'attendaient à faire un coup d'éclat », a-t-il ajouté.





Devant les bureaux de la firme SNC-Lavalin, les policiers ont entamé des manœuvres de dispersion en chargeant la foule pour libérer la rue et ont fait face à une certaine résistance. Une deuxième vague de policiers du groupe d'intervention du SPVM s'est alors déployée pour prêter main-forte à la première en frappant sur les boucliers, ce qui a provoqué la fuite des manifestants. Pourchassés par les policiers, les manifestants se sont regroupés à nouveau. Certains d'entre eux ont déclenché une pièce pyrotechnique, ce qui a ajouté à la confusion. Policiers et manifestants ont échangé coups de matraque et coups de pied. L'affrontement a toutefois été de courte durée et les manifestants se sont dispersés en plusieurs groupes dans les rues avoisinantes.

### Début des grèves étudiantes

Cette manifestation donne le coup d'envoi à deux semaines de protestations. Quelque 62 000 étudiants étaient en grève lundi, et 40 000 le demeureront pour une période de deux semaines. Contrairement aux manifestations de 2012 qui portaient sur la hausse des droits de scolarité, les étudiants dénoncent cette année les mesures d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard et l'exploitation des hydrocarbures.

L'ASSE espère entraîner une partie de la population dans son sillage pour dénoncer les mesures d'austérité. « Nous, on a l'espoir que dans les prochaines semaines il va y avoir plusieurs personnes qui vont se joindre au mouvement, que ce ne sera pas seulement une question étudiante, mais bien un mouvement social qui va s'enclencher », a déclaré la porte-parole Camille Godbout, en entrevue à Radio-Canada.

**À lire aussi :** [La grève étudiante de 2015 ressemble-t-elle à celle du printemps érablé?](#)

Mme Godbout souligne que plusieurs acteurs des milieux communautaires et syndicaux ont tenu des manifestations contre l'austérité. L'ASSE appelle également les autres associations étudiantes nationales, comme la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), à se joindre au mouvement.

« On ressent déjà les effets des compressions budgétaires dans nos universités, dans nos cégeps, un peu partout dans la province. Ça se traduit par des réductions de centaines de charges de cours, que ce soit à l'Université de Montréal ou à l'Université du Québec à Montréal, soutient Camille Godbout. « Par des réductions de pro-

grammes aussi : certains ont été supprimés par les administrations en raison des compressions. Et il y a des réductions dans l'offre de services à la population étudiante : psychologues, infirmières. Les heures d'ouverture des bibliothèques ont été réduites de moitié », ajoute-t-elle.

De leur côté, les centrales syndicales, très actives en 2012, ont décidé de prendre leurs distances par rapport à la présente grève étudiante.

### Des étudiants revendiquent leur droit d'assister à leurs cours

Le mouvement de grève se heurte toutefois à l'opposition des anciens « carrés verts », maintenant regroupés au sein de la Fondation 1625. Ils offrent des trousseaux aux étudiants qui souhaitent réclamer des injonctions pour conserver leur droit d'assister à leurs cours. Ils veulent éviter que le scénario de 2012 se répète.

« Comme l'ont démontré plus de 50 jugements depuis 2012, les étudiants ne bénéficient pas du droit de grève. Donc de bloquer des cours, ce sont des actes illégaux », a soutenu Miguël Bergeron, directeur des affaires juridiques à la Fondation 1625, en entrevue à 24|60, sur les ondes d'ICI RDI.

« On considère qu'il est inacceptable que des étudiants qui veulent étudier doivent en appeler aux services de sécurité, aux services de police, aux tribunaux, alors que le ministre [de l'Éducation] et le gouvernement actuel ne font rien et abandonnent encore les étudiants, comme en 2012. »

Miguël Bergeron  
directeur des affaires juridiques à la Fondation 1625

« Selon nous, il n'y a aucune possibilité de grève dans le milieu étudiant. Au Canada, le droit de grève, c'est quelque chose qui est accordé aux employés qui veulent négocier des conditions de travail. Je suis étudiant moi-même, on travaille très fort, mais on n'est pas des employés », a ajouté M. Bergeron.

À l'Université Laval, quelques échauffourées verbales se sont d'ailleurs produites entre des étudiants en grève et un autre groupe qui tentait de pénétrer dans une salle de classe.

### Appel à manifester le 26 mars

Les étudiants tiendront une grande manifestation le 26 mars, devant l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du dépôt du budget. Une autre grande manifestation est prévue le 2 avril.

Des votes de reconduction de grève se tiendront le 7 avril.

[1636 Commentaires](#)

## LA TRIBUNE : Des milliers d'étudiants délaissent leurs salles de cours - Publié le lundi 23 mars 2015 à 15h33



Photo Le Soleil

La Presse Canadienne, MONTRÉAL

Des dizaines de milliers d'étudiants ont débrayé lundi au Québec dans le cadre d'une grève sociale. Ce moyen de pression a été adopté par plusieurs associations étudiantes lors d'assemblées

générales afin de protester contre les politiques d'austérité du gouvernement provincial.

Une manifestation réunissant des centaines d'étudiants s'est déroulée en milieu de journée dans les rues du centre-ville de Montréal. Elle a pris fin vers 14 heures.

Selon le commandant Ian Lafrenière, du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), deux personnes ont été arrêtées en vertu du code criminel et 24 personnes ont été interpellées pour des infractions relatives à des règlements municipaux. Il a expliqué que les manifestants n'avaient pas fourni d'itinéraire et que des gens avaient emprunté les rues à contresens et s'en étaient pris aux policiers qui ont entrepris des manœuvres de dispersion.

La police ne rapporte pas de blessés parmi les manifestants, alors que deux policiers ont subi des blessures légères.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) convie notamment ses membres à un rassemblement devant l'Assemblée nationale à Québec jeudi prochain, jour du dépôt du budget du gouvernement provincial. Puis, le 2 avril, les étudiants seront incités à boycotter leurs cours afin de participer à une manifestation nationale.

## RADIO-CANADA : La grève étudiante s'amorce sur fond de tension à l'Université Laval – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 15h 09 HAE



Miguël Bergeron, porte-parole de la Fondation 1625

• Grève : des policiers interviennent à l'Université Laval  
Quelques échauffourées verbales se sont produites aujourd'hui entre des étudiants à l'Université Laval, au premier jour de la grève de milliers d'étudiants contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Des agents du Service de police de la Ville de Québec ont même dû intervenir à deux reprises entre des étudiants en grève et un autre groupe qui tentait de pénétrer dans une salle de classe.

Christian Djoko, membre de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES), a défendu le droit des étudiants de se poster à l'entrée des cours. Les grévistes ne font qu'appliquer les mandats qui ont été votés par les étudiants, plaide-t-il.

« On fait juste prendre plusieurs personnes, on se met devant les cours. Dans le fond, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des mandats qui ont été adoptés en assemblée générale, qui est l'instance supérieure de prise de décision des associations étudiantes », a-t-il fait savoir.

Plus tôt ce matin, d'autres étudiants en grève avaient pourtant dit qu'ils n'avaient pas l'intention de recourir à la force et à la confrontation si des étudiants voulaient assister à leurs cours.

« Si les étudiants veulent rentrer, nous, on ne va opposer aucune résistance. On va les laisser rentrer [...] On ne cherche par la confrontation. L'objectif, ce n'est pas que ça vienne tout croche », a affirmé Gabriel Leblanc, étudiant en études internationales.

Environ 16 000 étudiants de l'Université Laval sont en grève depuis ce matin. Au total, 50 000 étudiants débrayent à compter d'aujourd'hui partout au Québec.

À l'Université Laval, la majorité des étudiants en grève sont inscrits aux cycles supérieurs, selon des chiffres fournis par la Confédération

tion des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Au premier cycle, les programmes d'études les plus touchés sont les sciences sociales, l'histoire et l'anthropologie.

### Les « carrés verts » défendent l'accès aux cours

D'autres étudiants promettent de leur côté de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter l'accès aux cours.

La Fondation 1625, un regroupement fondé il y a trois ans pour défendre les intérêts des étudiants contre les grèves, promet une forte opposition au mouvement de grève.

« La réalité, c'est 50 000 personnes qui sont prises en otage par une minorité idéologique qui vote avec des quorums de moins de 1 %, des procédures complètement antidémocratiques », affirme Miguël Bergeron, porte-parole de la Fondation 1625.

« C'est illégal, inacceptable et on ne se laissera pas faire! »

Miguël Bergeron, porte-parole de la Fondation 1625

« Malheureusement, on est face à des gens qui ne respectent pas les lois, qui ne respectent pas l'État de droit et c'est ça qui va nous forcer à prendre des recours de plus en plus musclés pour assurer qu'on ait accès à nos cours », poursuit Miguël Bergeron.

En plus de l'injonction, la Fondation 1625 menace d'utiliser un autre type de recours, le mandamus, afin de permettre le libre accès aux salles de cours.

### Une « grève sociale »

Les associations étudiantes qualifient pour leur part leur mouvement de « grève sociale ».

« On ressent déjà les effets des compressions budgétaires dans nos cégeps, dans nos universités, un peu partout dans la province », déplore Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE).

« Ça se traduit par exemple par des réductions de centaines de charges de cours [...], par des réductions de programmes aussi », fait-elle remarquer.

Les associations étudiantes en grève espèrent que les citoyens vont également manifester contre les politiques budgétaires du gouvernement Couillard et contre l'exploitation des hydrocarbures.

Plusieurs étudiants tiendront une grande manifestation le 26 mars, devant l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du dépôt du budget. Une autre manifestation est prévue le 2 avril.

Les étudiants tiendront aussi des votes de reconduction de grève dans la semaine du 7 avril.

### 52 Commentaires

**CANOÉ.CA / 24 HEURES / TVA NOUVELLES : Manifestation étudiante : Affrontements entre manifestants et policiers - Dernière mise à jour: Lundi 23 mars 2015 | 16h27 / Mise à jour Lundi 23 mars 2015 13h21 / Première publication lundi 23 mars 2015 à 12h29 - Mise à jour : lundi 23 mars 2015 à 17h12**



(Crédit photo: Agence QMI)

Maxime Deland - Agence QMI [Galerie photos](#)

Si la **manifestation** étudiante de lundi est à l'image de celles à venir, le printemps sera chaud à Montréal.

À l'instar des manifestations du désormais célèbre «**printemps érable**» de 2012, le **rassemblement étudiant** de lundi midi au centre-ville a donné lieu à plusieurs **affrontements** entre **policiers** et **manifestants**.

Le bilan: deux policiers blessés légèrement; l'un à un bras et l'autre au visage, deux arrestations pour voies de fait sur un agent de la paix et 24 manifestants interpellés pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre d'un policier.

Scandant «À qui la rue? À nous la rue!», environ 500 manifestants ont entamé la marche sur le coup de midi, à partir du square Phillips.

Il s'agissait d'une première manifestation organisée dans le cadre de la grève étudiante déclenchée lundi matin, dans plusieurs établissements scolaires de la province.

Après avoir zigzagué pendant quelques minutes dans les rues du centre-ville, c'est vraiment devant les bureaux de SNC-Lavalin, sur le boulevard René-Lévesque, que la situation a dégénéré.

«Un groupe de manifestants a fait irruption à l'intérieur de SNC-Lavalin et c'est à ce moment qu'on a dû intervenir pour disperser les gens», a indiqué le commandant Ian Lafrenière, porte-parole de la police de Montréal.

Refusant de circuler, plusieurs manifestants ont été frappés par les policiers à coups de bâtons télescopiques. Puis, des gaz irritants ont été largués par les forces de l'ordre.

Le jeu du chat et de la souris s'est poursuivi pendant quelques minutes dans les rues, non loin du palais des congrès.





Le calme est revenu aux alentours de 14 h. Aucun itinéraire n'avait été divulgué aux policiers. La manifestation a donc été déclarée illégale dès son commencement. Aucun méfait ou acte de vandalisme n'était déploré au cours de l'événement.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

## **TVA NOUVELLES : Boycott des cours : Les esprits s'échauffent à l'Université Laval - Première publication lundi 23 mars 2015 à 12h09**



(Gracieuseté, Journal de Québec)

Par Pierre-Oliver Fortin | Agence QMI

Les esprits se sont **échauffés** ce matin à l'**Université Laval**, à Québec, en cette première grande journée de grève étudiante, si bien que les agents de sécurité ont demandé **l'intervention des policiers** de Québec.

Des étudiants étaient **déjà à l'intérieur d'une salle de classe**, lorsqu'une **poignée de manifestants** est arrivée sur les lieux. Le groupe s'est mis à **bloquer l'accès au cours** qui devait se donner au troisième étage du pavillon De Koninck.

Les esprits ont commencé à s'échauffer, puis **d'autres étudiants grévistes sont arrivés à la rescousse**. Ces derniers ont bloqué l'accès au cours aux étudiants, mais aussi aux agents de sécurité de l'Université qui ont tenté de pénétrer dans la salle de classe.

«Ouch, tu me fais mal», s'est écrié l'un d'eux. L'agent a abandonné son projet.

Une étudiante est arrivée dans ce séminaire de droit avec **une mise en demeure** demandant aux grévistes de libérer les lieux, **sous peine d'une injonction**. En chœur, les manifestants ont scandé «vos injonctions, on s'en câlisse».

Les manifestants n'ont **pas bougé d'un iota**, malgré les appels des agents de sécurité, qui semblaient souhaiter que les étudiants aient accès à leur cours. «Ce n'est qu'un début», ont crié les manifestants.

Quelques minutes plus tard, deux agents de la police de Québec se sont présentés. Ceux-ci ont pu entrer dans la classe, si bien que la discussion a été possible entre les agents de sécurité et les étudiants.

Aucun incident malheureux n'est à déplorer malgré le tapage. Il y a eu plusieurs envolées verbales entre les agents et les étudiants, et aussi entre les étudiants.

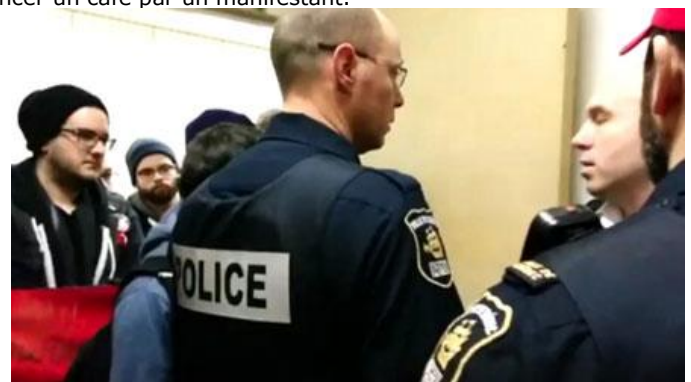


(Gracieuseté, Journal de Québec)

À plusieurs reprises, les agents de sécurité ont incité les étudiants à respecter les décisions de leurs assemblées.

Finalement, la foule a été informée que **la professeure était malade** et ne donnerait pas le cours. Tout le monde a quitté les lieux. Une étudiante qui, manifestement, voulait assister à son cours a traversé le groupe de manifestants avec son capuchon sur la tête en brandissant un **doigt d'honneur**.

En marge de cette bousculade, un journaliste du FM 93 a raconté sur les ondes qu'un de ses collègues de la même station s'était fait lancer un café par un manifestant.



(Gracieuseté, Journal de Québec)

## **LE SOLEIL : Première journée de grève à l'Université Laval sur fond de tensions - Publié le lundi 23 mars 2015 à 11h25 | Mis à jour le lundi 23 mars 2015 à 16h25**



David Paquet (avec la tuque), étudiant en études internationales, est un de ceux qui ne digéraient pas de se faire évincer. Après des échanges verbaux musclés et une bousculade, il n'a eu d'autre choix que de renoncer. «Je ne voulais pas sortir, les laisser gagner. Je ne suis pas en grève, moi. C'est un cours optionnel. Je termine mon bac ce printemps. J'espère que ça ne me nuira pas», explique-t-il, visiblement irrité.

Le Soleil, Yan Doublet

Jean-François Néron, Le Soleil

(Québec) Le mouvement de grève étudiant amorcé, lundi, à l'Université Laval pour dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement Couillard s'est déroulé sur fond de tension et d'annulation de cours.

Le pavillon Charles-De Koninck était le théâtre d'une répétition du printemps érable, lundi. Des étudiants formaient des piquets de grève à l'entrée des salles de classe. D'autres déjà à l'intérieur parce qu'ils voulaient assister au cours étaient forcés de quitter les lieux sous escorte policière et celle du service de sécurité de l'UL pour éviter toute confrontation.

David Paquet, étudiant en études internationales, est un de ceux qui ne digéraient pas de se faire évincer. Après des échanges verbaux musclés et une bousculade, il n'a eu d'autre choix que de renoncer. «Je ne voulais pas sortir, les laisser gagner, lance-t-il au Soleil après l'affrontement à la sortie d'un cours en histoire de l'art. Je ne suis pas en grève, moi. C'est un cours optionnel. Je termine mon bac ce printemps. J'espère que ça ne me nuira pas», explique-t-il, visiblement irrité.

Quelques minutes plus tôt, dans une classe située un étage plus bas, Simon Grondin, professeur à l'école de psychologie, tentait de faire au mieux dans des circonstances difficiles. «S'il y a des tensions pour aller en classe, ce n'est pas d'avance sur le plan pédagogique», soutenait-il, après avoir accepté d'annuler son cours, alors que seulement une trentaine d'étudiants s'étaient présentés sur les 250 inscrits.

«Si je donne mon cours devant 30 personnes seulement, je multiplie les injustices. Il faut atténuer les tensions. Je ne suis pas intéressé à voir des étudiants subir des pressions quelconques», ex-

plique-t-il. Le prof avait prévu le coup, la semaine dernière, en repoussant d'une semaine un examen prévu lundi.



À l'Université Laval, les avis semblent partagés quant à savoir si le Québec s'apprête à revivre une crise de l'ampleur de celle de 2012.

Le Soleil, Yan Doublet

### Grève sociale

Selon les sources, entre 10 000 et 15 000 étudiants étaient touchés par la grève de lundi. Le débrayage est d'une durée d'une à deux journées jusqu'à deux semaines selon les facultés. Les principaux programmes visés par le mouvement sont les sciences sociales, les lettres, l'histoire, l'histoire de l'art et ceux des cycles supérieurs.

«Je participe à la grève pour dénoncer l'austérité dans ses multiples déclinaisons, lance Raphael, un étudiant en sociologie. Il y a les coupes en santé, en éducation et dans différents services sociaux. Couper partout, c'est très contre-productif», explique-t-il.

«C'est une grève sociale, rappelle pour sa part André-Philippe, inscrit aux études anciennes. On pense que ça peut avoir un impact positif. Une manière de montrer au gouvernement qu'on est contre l'austérité.» Il espère que la grève fera son petit bonhomme de chemin au sein même de la population générale, en demeurant bien conscient que tout ne changera pas du jour au lendemain.

Les avis semblent partagés quant à savoir si le Québec s'apprête à revivre une crise de l'ampleur de celle de 2012. «Je ne pense pas que ça prenne l'ampleur du printemps érable. Ça pourrait rassembler un peu moins d'étudiants», soutient Sarah, étudiante en sciences politiques.

D'autre fondent l'espoir d'obtenir un soutien populaire semblable à celui d'il y a trois ans. D'ailleurs, une manifestation est prévue ce jeudi sur la colline parlementaire. Une manifestation nationale est aussi au programme à Montréal le 2 avril.

Deux mille quinze voit l'arrivée d'une nouvelle couleur attribuée au carré, symbole de la grève étudiante de 2012. En plus du carré rouge, il faut aussi parler du carré mauve. «Il ne faut pas oublier que les mesures d'austérité peuvent affecter en particulier les conditions des femmes», conclut Félix, étudiant en études anciennes.

## LE SOLEIL : 3000 étudiants de l'Université Laval en grève - Publié le lundi 23 mars 2015 à 10h03



Une autre journée de grève ponctuelle est prévue le 2 avril pour une grande manifestation.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) À compter d'aujourd'hui, près de 3000 étudiants de l'Université Laval tombent en grève simultanément pour protester contre l'austérité. Ils sont toutefois beaucoup plus nombreux - 17 300 - en levée de cours ponctuelle d'une journée.

À travers la province, 10 associations étaient déjà en grève depuis la semaine dernière. Dix-huit autres se sont ajoutées à minuit, pour un total de 27 000 grévistes.

Quant à ceux qui ont choisi la grève ponctuelle, 60 000 ne se présenteront pas à leurs cours aujourd'hui.

Une autre journée du genre est prévue le 2 avril pour une grande manifestation. D'autres votes de grève sont à venir dans de nombreux cégeps et universités.



**LA PRESSE : Une première manif étudiante vite dispersée - Publié le lundi 23 mars 2015 à 09h39**  
**| Mis à jour lundi 23 mars 2015 à 17h29**



La manifestation a été de courte durée, interrompue par la manœuvre de dispersion des policiers.

Patrick Sanfacon

Louise Leduc, La Presse

La police a dispersé une manifestation qui rassemblait quelques centaines d'étudiants dans le centre-ville de Montréal, en début d'après-midi. La manifestation, qui a débuté au square Phillips, a duré une vingtaine de minutes avant que l'escouade antiémeute y mette un terme, créant un affrontement.

Vingt-quatre jeunes ont été interpellés et devront payer une amende de 148 \$. Deux autres personnes ont été arrêtées, et deux policiers ont été légèrement blessés.

La manifestation, déclarée illégale, avait débuté dans le calme avant de dégénérer à la suite de la manœuvre de dispersion. Des étudiants récalcitrants ont été remis à l'ordre et du poivre de

cayenne a été utilisé. Les policiers ont donné des coups de matraque et encaissé des coups de pied.

Les étudiants se sont dispersés.

Le Cégep de Saint-Laurent, le Cégep du Vieux-Montréal et l'UQAM sont les plus représentés.

Les étudiants n'ont pas manqué de narguer les policiers en scandant «On n'a rien volé, nous!», reprenant ainsi leur propre slogan de contestation.

Rappelons que plus de 60 000 étudiants sont en grève aujourd'hui, selon l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). Cette grève «sociale» étudiante, d'une journée pour certains et jusqu'à deux semaines pour d'autres, vise à dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard ainsi que des projets pétroliers.

**La violence inutile, dit Couillard**

Cette nouvelle ébauche de mobilisation étudiante a rejoint le premier ministre Philippe Couillard jusqu'aux États-Unis.

M. Couillard, qui se trouvait à Burlington pour rencontrer le gouverneur de l'État du Vermont, a fait part de son déplaisir face à la propension de certains manifestants à jouer du coude.

«Dans tous les cas, la violence et l'intimidation ne mènent à rien. Il faut rappeler que les étudiants qui veulent étudier doivent pouvoir avoir accès à leurs cours, c'est un principe très important, et je pense qu'il faut également amener les étudiants à aller s'exprimer dans les assemblées et à voter», a dit le premier ministre.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) convie ses membres à un rassemblement devant l'Assemblée nationale à Québec jeudi prochain, jour du dépôt du budget du gouvernement provincial. Puis, le 2 avril, les étudiants seront incités à boycotter leurs cours afin de participer à une manifestation nationale.

- Avec La Presse Canadienne

**TVA NOUVELLES : Contre l'austérité et les hydrocarbures : Près de 60 000 étudiants en grève au Québec - Première publication lundi 23 mars 2015 à 06h12**



Le Cégep du Vieux-Montréal est en grève

(Crédit photo: Agence QMI)

Agence QMI

Près de **60 000 étudiants** ont déclenché une **grève** lundi matin pour **protester** contre les **mesures d'austérité** mises de l'avant par le **gouvernement québécois** et contre les **hydrocarbures**.

Selon le site **printemps2015.org**, recensant les associations étudiantes en grève, **28 associations étudiantes** représentant 38 000 étudiants prenaient part à une grève générale reconductible en date du 23 mars. À ce nombre s'ajoutent environ 20 000 étudiants, sont en grève seulement pour la journée de lundi.

Le comité Printemps 2015 estime que pour le moment, 80 000 personnes seront en grève le 2 avril, date à laquelle devrait se tenir une manifestation d'ampleur planifiée depuis plusieurs mois.

Environ 150 000 étudiants seront consultés prochainement par leur association étudiante sur le recours à une grève générale.

De nombreux événements ponctuels de mobilisation et de revendication auront lieu dans les prochaines semaines un peu partout dans la province.

Samedi après-midi, environ 5000 personnes ont marché au centre-ville de Montréal pour protester contre l'austérité et l'économie du pétrole.

À l'UQAM, L'Association facultaire étudiante des arts (AFÉA), représentant 3800 étudiants, a déclenché une grève lundi dernier.

**LE QUOTIDIEN : Colloque Parti libéral du Québec : Couillard accueilli par 400 manifestants - Publié le dimanche 22 mars 2015 à 10h27**

Julien Renaud, Le Quotidien

Plus de 400 personnes, majoritairement des syndiqués de la CSN, ont manifesté leur désaccord vis-à-vis les politiques d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard hier, en marge du Colloque thématique du Parti libéral du Québec qui avait lieu à l'hôtel Universel d'Alma.

Du nombre, une trentaine de manifestants ont réussi à déjouer la sécurité et à pénétrer à l'intérieur du bâtiment, mais ils ont rapidement été expulsés par l'équipe de sécurité du premier ministre. Cet

incident est survenu avant que M. Couillard ne fasse son apparition. Ils ont scandé «Stop Couillard», en plus de laisser s'envoler au plafond un bouquet de ballons contenant des dispositifs sonores agaçants. D'ailleurs, un employé de l'établissement hôtelier a dû utiliser un chariot à plateforme élévatrice pour stopper le vacarme.

Les manifestants massés à l'extérieur de l'édifice se sont également fait entendre, que ce soit par leurs multiples slogans, les bruits de trompette ou encore en cognant aux fenêtres.

Rencontrés sur les lieux, Gaston Langevin, président de Fédération de la santé et des services sociaux, et le président régional de la CSN, Engelbert Cottenoir, se sont réjouis de la mobilisation. «Le Québec appartient aux Québécois, pas au Parti libéral du Québec. On n'a jamais voté pour ce qu'ils sont en train de faire et font la sourde oreille. Je m'inquiète pour les services de santé et la politique familiale», a dénoncé M. Langevin.

Pour sa part, Engelbert Cottenoir réclame une rencontre avec Philippe Couillard. «Ça fait deux mois qu'on essaie de lui parler. Il refuse d'écouter, et nous sommes tannés d'attendre», a-t-il partagé.

#### Le colloque dans le calme

Malgré tout le brouhaha causé par les manifestants de la CSN, dispersés à trois entrées différentes, le colloque s'est déroulé dans le calme, et Philippe Couillard a pu prononcer le discours prévu et participer à l'ensemble de l'exercice.

Les manifestants ont quitté les lieux un peu plus d'une heure après le début du colloque. «C'est une chance au Québec de pouvoir manifester. Il faut le faire de façon civilisée. J'écoute les revendications, mais j'écoute aussi tous les gens qui ne sont pas venus manifester, a commenté Philippe Couillard au sujet de la manifestation. J'ai rencontré des syndiqués, mais si leur but est seulement qu'on ne fasse pas l'équilibre budgétaire, ça ne changera pas.»

Les policiers étaient nombreux sur place pour assurer la sécurité. Aucune amende ou arrestation n'a découlé de la manifestation.



Plus de 400 syndiqués de la CSN ont manifesté bruyamment, hier, en marge du Colloque thématique du Parti libéral du Québec auquel participait le premier ministre Philippe Couillard.

(Photo Le Quotidien, Gimmy Desbiens)

## JOURNAL MÉTRO : Des milliers de gens à Montréal contre l'austérité - Mise à jour : Samedi 21 mars 2015 | 18:18

Par Rédaction La Presse Canadienne

MONTRÉAL – Une manifestation pour dénoncer les mesures «d'austérité» du gouvernement Couillard a attiré quelques milliers de personnes — qui ont fait fi des mauvaises conditions climatiques — au parc Émilie-Gamelin, au centre-ville de Montréal, samedi.

Elles ont déambulé dans les rues du centre-ville pendant plus deux heures, étroitement surveillées par les policiers. Vers 16 h 45, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a annoncé qu'il ordonnait à la foule de se disperser alors qu'elle était revenue au parc Émilie-Gamelin.

Le SPVM a fait état de trois interpellations — deux pour la possession de pièces pyrotechniques et une pour port de masque (en vertu du règlement P-6) — et d'une arrestation pour voies de fait sur un agent de la paix.

Le SPVM a indiqué à 14 h 09 qu'il ne considérait pas cette manifestation «légale» car il n'avait pas reçu d'itinéraire des organisateurs. Les policiers ont aussi annoncé via le compte Twitter du SPVM, dès le début, qu'ils comptaient intervenir auprès de gens masqués. S'ils ont finalement toléré la marche, ils l'ont canalisée, empêchant les protestataires d'emprunter certaines artères. La manifestation s'est mise en branle après un retard de 30 minutes au cri de «Démocratie directe».

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), notamment, entend participer activement à ces marches de protestation. L'ASSÉ appuie cette initiative qui, selon elle, démontre la large opposition qui s'organise présentement dans la population contre les politiques du gouvernement libéral. L'organisation étudiante appelle à la multiplication de ce genre d'action.

Une grève «sociale» étudiante de deux semaines doit débuter lundi. La porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, a indiqué à La Presse Canadienne que plus de 45 000 étudiants débraieront à travers le Québec, alors que 140 000 autres doivent encore être consultés. Elle précise par ailleurs que 80 000 étudiants délaieront les cours le 2 avril, pour participer à une manifestation nationale. Une autre manifestation se déroulera le jour du dépôt du budget provincial, le 26 mars.

Selon Camille Godbout, les conséquences négatives des mesures d'austérité se font déjà sentir sur les campus partout dans la province, ce qui fait que les étudiants sont en colère et s'organisent pour riposter. Elle ajoute que les politiques de rigueur budgétaire affecteront toute la société québécoise.

Tout en parlant d'une «certaine effervescence», la porte-parole parlementaire de Québec solidaire, Françoise David, a affirmé que le mouvement ne pouvait pas actuellement se comparer au printemps 2012. «On n'en est pas là», a-t-elle laissé tomber.

Mme David n'était pas présente à la manifestation, samedi, à Montréal, mais Québec solidaire était représenté par «un certain nombre de militants et militantes».

«Il s'agit de la première d'une série de manifestations qui auront lieu tout le printemps, organisées ou bien par les étudiants ou bien par les groupes communautaires, et sans doute par les syndicats», a-t-elle soutenu lors d'une entrevue téléphonique.

Mme David a dit croire que le premier ministre Philippe Couillard n'aura d'autre choix que de reculer sur ses «mesures d'austérité».

«Plus les mesures toucheront de larges segments de la population, plus ceux-ci vont se rebeller. À un moment donné, la population va se dire: « non c'est ne pas possible, on veut un État qui prend soin des gens, et non qui fait reposer sur le dos de chacun individuellement de s'occuper tout seul de lui-même et de sa famille », a déclaré la porte-parole parlementaire de Québec solidaire.



En avril 2014, l'ASSÉ avait organisé une manifestation contre l'austérité.

Yves Provencher/Méto



Par Dominique Cambron-Goulet (Texte et photos)



Quelques milliers de personnes, en majorité des étudiants, ont manifesté samedi après-midi dans les rues de Montréal contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Le rassemblement était organisé par les comités Printemps 2015, qui regroupent des étudiants et des travailleurs qui s'opposent à de nombreuses politiques du gouvernement provincial. Il s'agit du premier rendez-vous d'une série de manifestations promet le collectif. «On est fier de lancer un printemps qui s'annonce chaud, indique la porte-parole des comités Printemps 2015, Fannie Poirier, Nous voulons dénoncer un gouvernement qui se désengage de ses responsabilités sociales pour avantager l'élite économique.»

Cette manifestation marque également le début de journées de débrayage pour plusieurs associations étudiantes. «Aujourd'hui



marque le début de l'intensification des moyens de pression, dans le milieu étudiant, mais aussi dans le milieu populaire», clame la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Camille Godbout. Elle ajoute que plus de 50 000 étudiants seront en grève dès lundi.

Les étudiants espèrent ainsi lancer un mouvement et entraîner les syndicats dans leur lutte. «Des syndicats du milieu de la santé et de l'éducation sont très combattifs en ce moment, explique Mme Poirier. Et ce sont les conventions collectives de près de 400 000 travailleurs qui vont venir à échéance au mois d'avril.»

La manifestation s'est déroulée dans le calme pendant près de deux heures. Toutefois, un avis de dispersion a été lancé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) peu après 16h30, après qu'une altercation entre policiers et manifestants ait éclatée. Les manifestants se sont donc engouffrés dans la station de métro Berri-UQAM, poursuivis par la police.

Avant le début de la marche, le SPVM a laissé savoir que la manifestation serait tolérée, malgré qu'elle soit illégale puisque sans itinéraire. La police a toutefois averti que les participants devraient marcher dans le sens de la circulation, ne pas commettre de méfait et que tout individu masqué serait arrêté.

La police a arrêté une personne portant un masque avant le départ de la manifestation, en vertu du règlement P-6. Puis, elle est intervenue au cœur de la foule par deux fois pour appréhender des manifestants qui utilisaient des engins pyrotechniques.

#### 1 commentaire

Migaelle • [il y a 4 jours](#)

Enfin...Les Québécois se réveille! Manifestons et descendons dans la rue pour dire notre mécontentement et surtout NE LES LAISSONS PAS FAIRE!

## **LE DEVOIR : Contre l'austérité : Des milliers de personnes manifestent à Montréal – Samedi 21 mars 2015 17h02**

La Presse canadienne

Une manifestation pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard a attiré quelques milliers de personnes samedi au parc Émilie-Gamelin, au centre-ville de Montréal.

Les manifestants ont déambulé dans les rues du centre-ville pendant plus deux heures, étroitement surveillés par les policiers. Vers 16 h 45, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a annoncé qu'il ordonne à la foule de se disperser alors qu'elle était revenue au parc Émilie-Gamelin.

Le SPVM a aussi indiqué vers 14h qu'elle ne considérait pas cette manifestation «légale», car il n'avait pas reçu d'itinéraire des organisateurs. Les policiers ont aussi annoncé via le compte Twitter du SPVM, dès le début qu'ils comptaient intervenir auprès de gens masqués. Ils ont d'ailleurs procédé à des arrestations au coin des rues Sainte-Catherine et Berri.

La manifestation s'est toutefois mise en branle après un retard de 30 minutes au cri de «*Démocratie directe*». Sur le viaduc Berri, on pouvait lire la bannière «*Le printemps est tout le temps*».

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), notamment, entend participer activement à ses marches de protestation.

L'ASSÉ appuie cette initiative qui, selon elle, démontre la large opposition qui s'organise présentement dans la population contre les politiques du gouvernement libéral. L'organisation étudiante appelle à la multiplication de ce genre d'action.

Une grève «sociale» étudiante de deux semaines doit débuter lundi. La porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, a indiqué à La Presse Canadienne que plus de 45 000 étudiants débraieront à travers le Québec, alors que 140 000 autres doivent encore être consultés. Elle précise par ailleurs que 80 000 étudiants délaieront les cours le 2 avril, pour participer à une manifestation nationale. Une autre manifestation se déroulera le jour du dépôt du budget provincial, le 26 mars.

Selon Camille Godbout, les conséquences négatives des mesures d'austérité se font déjà sentir sur les campus partout dans la province, ce qui fait que les étudiants sont en colère et s'organisent pour riposter. Elle ajoute que les politiques de rigueur budgétaire affecteront toute la société québécoise.

#### **Pas comme en 2012**

Tout en parlant d'une «*certaine effervescence*», la porte-parole parlementaire de Québec solidaire, Françoise David, a affirmé que

le mouvement ne pouvait pas actuellement se comparer au printemps 2012. «*On n'en est pas là*», a-t-elle laissé tomber.

Mme David n'était pas présente à la manifestation, samedi, à Montréal, mais Québec solidaire était représenté par son président Andrés Fontecilla, et un «*certain nombre de militants et militantes*».

«*Il s'agit de la première d'une série de manifestations qui auront lieu tout le printemps, organisées ou bien par les étudiants ou bien par les groupes communautaires, et sans doute par les syndicats*», a-t-elle soutenu lors d'une entrevue téléphonique.

Mme David a dit croire que le premier ministre Philippe Couillard n'aura d'autre choix que de reculer sur ses «*mesures d'austérité*».

«*Plus les mesures toucheront de larges segments de la population, plus ceux-ci vont se rebeller. À un moment donné, la population va se dire: "non c'est ne pas possible, on veut un État qui prend soin des gens, et non qui fait reposer sur le dos de chacun individuellement de s'occuper tout seul de lui-même et de sa famille"*», a déclaré la porte-parole parlementaire de Québec solidaire.



Manifestation en cours devant la place Émilie-Gamelin, samedi  
Photo: Capture d'écran

## **TVA NOUVELLES : Montréal : 5000 personnes dans les rues contre l'austérité - Première publication samedi 21 mars 2015 à 09h54 - Mise à jour : samedi 21 mars 2015 à 20h37**

Agence QMI

**Des milliers de manifestants, dont bon nombre d'étudiants, ont protesté contre l'austérité et l'économie du pétrole, samedi après-midi, au centre-ville de Montréal.**

Le coup d'envoi avait été donné vers 14 h 30 à la **place Émilie-Gamelin**. Environ **5000 marcheurs** ont pris d'assaut la rue Berri vers le nord.





(Photo Agence QMI)

Comme les organisateurs n'avaient pas fourni l'itinéraire avant le départ, le rassemblement a été déclaré illégal. Une personne a été arrêtée pour voies de fait sur un agent de la paix.



(Photo Agence QMI)

Une immense bannière rose où était écrit «grève sociale» était portée par les marcheurs. La bannière du Syndicat industriel des travailleuses et travailleurs ressortait également du lot. «Fini l'austérité» et «Refusons l'austérité», pouvait-on lire de part et d'autre.



(Capture d'écran TVA Nouvelles)

De plus, trois personnes ont été interpellées, deux pour avoir lancé des pièces pyrotechniques et une autre pour avoir porté un masque, contrevenant ainsi au règlement municipal P-6, a confirmé le commandant Ian Lafrenière, porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal.

Ils se verront remettre un constat d'infraction allant de 500 à 1000 \$.



(Photo Agence QMI)

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) était de la partie. La manifestation s'est terminée à 17 h 30, là où elle avait commencé.



(Photo Agence QMI)

Printemps 2015, qui organise l'événement, dénonce «le démantèlement des services publics» par le gouvernement libéral en plus d'«un discours comptable cachant un projet idéologique de transformation des structures sociales».



(Photo Agence QMI)

En ce 1er jour de printemps, les organisateurs espéraient une forte mobilisation afin de maintenir la pression sur le gouvernement puisqu'ils appellent à «répéter la manifestation tous les samedis jusqu'à ce que le gouvernement nous écoute!».



(Photo Agence QMI)



Lundi, plus de 45 000 étudiants à travers le Québec tomberont en grève pour deux semaines. Leurs rangs pourraient grossir, puisque les votes de grève n'ont pas encore été tenus partout.

La semaine suivante, le 2 avril, les associations étudiantes espèrent réunir 80 000 personnes pour une grande manifestation nationale.

## Incident tir à Québec

### LA PRESSE : Opinion : Une formation insuffisante, par Samuel Blais-Bergeron, Avocat, l'auteur a effectué son stage en déontologie policière - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h00



Naomie Tremblay-Trudeau a subi des blessures au visage pendant la manifestation de la semaine dernière devant le parlement à Québec après qu'un policier a tiré sur elle à bout portant avec une arme de type *muzzle blast*.

Photo Le Soleil, Patrice Laroche

Le 26 mars dernier, une manifestation est survenue près de l'Assemblée nationale. Une jeune femme de 18 ans a subi des blessures au visage après qu'un policier a tiré sur elle à bout portant avec une arme de type *muzzle blast*.

Cette arme projette un irritant chimique sous forme de poudre afin de disperser les foules. Cet irritant chimique provoque des picotements intenses aux yeux, une sensation de brûlure des parties moites de la peau et une difficulté à respirer. Afin de réduire les risques d'accident, le programme de formation des préposés aux irritants chimiques (PIC) indique que «lorsque [la poudre] est tirée sur une personne, le policier devrait viser à la hauteur de la cein-

ture pour éviter les blessures». Malgré tout, cette arme a fait les manchettes à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Dans un jugement rendu en 2004, la Cour d'appel de l'Ontario a retenu la responsabilité civile de policiers torontois pour une utilisation du *muzzle blast* qui avait causé la perte d'un oeil à une femme. Au moment de tirer, les policiers étaient à moins de trois pieds de la dame.

Le 20 avril 2012, des manifestants tentaient d'entrer dans le Palais des congrès à Montréal. La vidéo prise à cette occasion montrait clairement un policier armé d'un *muzzle blast* faire feu à la hauteur de la poitrine à quatre ou cinq pieds d'un manifestant.

Une plainte a été déposée au bureau du Commissaire à la déontologie policière. Le rapport du Comité de déontologie policière, un tribunal spécialisé, révèle que le respect d'une distance minimale ne fait pas partie du protocole de formation des policiers.

Le Comité ajoute que «l'emploi du *muzzle blast* n'est pas toujours sans risque et sans conséquence et se permet de recommander que la formation [...] soit revue pour les instruire des dangers inhérents à l'utilisation de cette arme intermédiaire et pour éliminer les sources de confusion quant aux endroits à atteindre».

De retour en 2015, force est de constater qu'il y a toujours des lacunes dans la formation offerte aux policiers qui utilisent le *muzzle blast*.

Bien que notre société se soit dotée d'un processus déontologique visant à améliorer les interventions des forces de l'ordre, nous avons la fâcheuse habitude de tableter ces rapports et d'oublier les jugements des tribunaux.

Il m'apparaît inacceptable qu'un tel niveau de risque plane au-dessus des citoyens se retrouvant dans des manifestations. J'invite par conséquent les autorités à traiter de cette situation rapidement afin de garantir le libre exercice des droits démocratiques.

### LA PRESSE : Éditorial : Pas un jeu, par Pascale Breton - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h00



Si les corps policiers ont encore du travail à faire en ce qui concerne le contrôle des foules, les manifestants doivent également assumer leur part de responsabilité.

Photo Edouard Plante-Frêchette, La Presse

La Presse

Les images montrant une manifestante blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène à Québec jeudi dernier ne sont pas seulement «troublantes» ou «choquantes». Elles sont inquiétantes parce qu'elles risquent de se reproduire.

On peut se demander quelles leçons ont été tirées de la crise étudiante de 2012. Trois ans plus tard, les clans semblent aussi radicalement opposés et les plaies sont toujours vives. Au cours des der-

niers jours, quelques manifestations ont suffi pour exacerber les tensions et donner lieu à des dérapages de part et d'autre.

Le travail des policiers commande un comportement exemplaire. Leur formation doit les rendre imperméables aux invectives d'une foule. Ils doivent être en mesure de contrôler et leurs gestes et leurs émotions. En 2012, des mois de manifestations ont pu provoquer du stress et de l'épuisement au sein des forces policières, mais ces facteurs ne peuvent servir d'excuse aujourd'hui.

La Commission spéciale d'examen sur les événements de 2012 (rapport Ménard) a été critiquée pour son parti pris évident, mais il reste que plusieurs recommandations valaient la peine d'être analysées, notamment en ce qui a trait aux techniques d'intervention policière.

La Commission recommandait ainsi aux policiers, dans la mesure du possible, de prévenir les manifestants avant d'user de gaz lacrymogène, de façon à permettre à ceux qui le souhaitaient de s'éloigner. La scène de jeudi dernier laisse des doutes sur le suivi donné à cette recommandation.

Il serait faux, toutefois, de prétendre que rien n'a été fait depuis la dernière grève étudiante. À l'École nationale de police du Québec, la sélection des candidats comporte désormais un test psychométrique afin d'évaluer leur jugement dans certaines situations. Dès septembre, le programme offrira davantage de situations réelles où le futur policier sera confronté à des «agents stressants».

Si les corps policiers ont encore du travail à faire en ce qui concerne le contrôle des foules, les manifestants doivent également assumer leur part de responsabilité.

Le droit de manifester ne peut s'exercer au détriment des règles et des conventions qui régissent une société. Lancer des projectiles et



bousculer volontairement des policiers, des membres des médias ou des quidams constituent également des gestes inacceptables. Des militants refusent de divulguer leur itinéraire sous prétexte qu'autrement, leur événement deviendrait une simple balade du dimanche. En refusant de le faire, non seulement ils font en sorte que l'attention est détournée de leur message, mais encore ils font

preuve d'irresponsabilité. Quand des dizaines, voire des centaines de manifestants envahissent les rues dans tous les sens, courant entre les automobilistes, cela ne fait pas qu'attiser les tensions. C'est dangereux, et plusieurs n'en ont pas conscience. Manifester n'est pas un jeu. C'est un moyen d'expression qui, pour être crédible et avoir une portée, doit être réfléchi.

## **LE SOLEIL : Éditorial : Pris dans la souricière, par Pierre Asselin - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00**

(Québec) L'article 19.2 du règlement de la Ville de Québec sur la paix et le bon ordre enferme les manifestants et les policiers dans une logique de confrontation qui multiplie les risques de blessures, de part et d'autre.

C'est un miracle si la jeune Naomie Tremblay-Trudeau n'a pas subi de blessures plus graves encore, après avoir reçu en plein visage la décharge d'un lanceur de cartouche de gaz lacrymogènes. L'administration municipale est ultimement responsable de ce grave incident en raison non seulement de l'article 19.2, mais aussi des méthodes utilisées par les forces policières, qui tolèrent l'utilisation de ces armes à bout portant pour viser le corps et la tête des manifestants.

Les images tournées le 26 mars ne laissent planer aucun doute. Les policiers pointent leurs lanceurs, plusieurs fois, en direction des épaules ou de la tête des manifestants, qui se trouvent à un mètre ou moins d'eux. Ils feront feu à deux reprises vers la tête et une troisième fois dans le dos d'un manifestant, toujours à bout portant. Ce n'était pas un accident.

Le mutisme de la Ville et du corps policier est éloquent. On en a appris plus sur l'écrasement du Airbus de Germanwings, survenu un jour plus tard, que sur cet incident filmé de long en large. Si, comme le soutient la Ville, «le protocole de contrôle de foule a été respecté», il y a un sérieux problème avec le protocole.

Cette blessure était évitable, d'abord parce que les policiers n'auraient jamais dû tirer sur les manifestants comme ils l'ont fait. Mais elle est surtout le résultat de l'entêtement de la Ville à maintenir et appliquer un règlement inefficace et contre-productif.

Tous auraient intérêt à relire le rapport de la Commission d'examen des événements du printemps de 2012, dirigée par Serge Ménard,

au lieu de tourner l'exercice en dérision comme l'a fait la ministre Lise Thériault.

Ce document se fait de plus en plus pertinent. C'est notre seule référence contemporaine sur la problématique complexe du contrôle des foules. On ne peut pas se priver de son éclairage.

Lundi, des regroupements de policiers ont publié un communiqué pour tenter de rétablir les ponts avec les manifestants. La démarche est sincère et va dans la bonne direction, mais elle aura peu d'effet si on ne parvient pas à sortir de la spirale créée par la réglementation et les pratiques actuelles.

Le rapport Ménard démontre «la nécessité de quitter les approches fondées sur les procédures d'autorisation préalables pour se centrer sur une communication efficace». L'obligation de divulguer l'itinéraire, loin de faciliter les communications, exacerbe les tensions. Cet héritage de 2012 nous coince tous dans une souricière.

L'autre problème, lui aussi mis en évidence dans le même rapport, porte sur les arrestations de masse. Comment s'étonner que la manifestation du 26 mars ait dégénéré, quand on sait que 274 personnes avaient été arrêtées deux jours plus tôt?

Les tactiques policières d'encercllement placent les manifestants devant une impasse, au sens propre, quand ces mêmes policiers leur donnent l'ordre de se disperser. Les arrestations massives qui en résultent laissent croire «que les policiers ne détiennent pas une preuve suffisante de la commission d'une infraction par chacun des individus», avait d'ailleurs constaté la commission Ménard.

On ne doit pas attendre un autre drame avant de corriger la situation. Peut-être y aura-t-il une pause dans le mouvement d'opposition. Ce n'est pas le temps de baisser les bras, au contraire, il faut en profiter pour dénouer cette impasse.

## **LE SOLEIL : Étudiante blessée au visage: la Ville de Québec mise en demeure - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 07h41**



on établit un montant de dédommagement, mais nous devons attendre un peu afin d'établir l'ampleur des dommages corporels», a déclaré au Soleil l'avocat Marc Lemaire, spécialiste en droit civil.

M<sup>e</sup> Lemaire a signalé qu'outre les dommages corporels, à savoir la brûlure et l'ecchymose subies par la jeune femme, des dommages moraux représentant le traumatisme subi, les craintes vécues et la peur, et des dommages punitifs, pour violation d'un droit garanti par la charte des droits et libertés, seraient réclamés.

«J'ai rencontré une femme très intelligente et très articulée qui n'a visiblement pas apprécié d'être atteinte en plein visage. Ce n'est pas qu'elle soit en colère, mais elle est consciente de ce qui lui est arrivé», poursuit l'avocat, qui a comme plusieurs visionné la vidéo présentant les événements qui ont causé la blessure de sa cliente.

«Ce que j'y ai vu, factuellement parlant, c'est un geste d'une violence assez rare posé par un policier envers quelqu'un qui ne représentait pas du tout une menace. Ça m'apparaît être une faute de la part du policier.»

L'avocat devrait faire parvenir la mise en demeure à la Ville d'ici la semaine prochaine. «Nous espérons que la Ville de Québec sera assez bienveillante pour régler ça à l'amiable», a commenté M<sup>e</sup> Lemaire.

### **Enquête en déontologie**

L'avocat de Naomie Tremblay-Trudeau n'a toutefois pas l'intention de déposer une plainte au Commissaire à la déontologie policière puisque l'organisme en a déjà reçu plusieurs contre l'agent Charles Scott-Simard concernant les mêmes événements.

«Entre 5 et 10 déposées par des gens du public, ce qui est commun pour les événements très médiatisés, surtout depuis les manifs de 2012», expliquait mardi M<sup>me</sup> Louise Letarte, secrétaire générale du Commissaire.

L'avocat de Naomie Tremblay-Trudeau n'a pas l'intention de déposer une plainte au Commissaire à la déontologie policière contre l'agent Charles Scott-Simard, d'autres s'en étant déjà chargé.

Le Soleil, Erick Labbé

Ian Bussières, Le Soleil

(Québec) L'avocat de l'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau, blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène lors d'une manifestation jeudi dernier à Québec, fera parvenir une mise en demeure à la Ville de Québec alors que le Commissaire à la déontologie policière a ouvert une enquête sur le geste de l'agent Charles Scott-Simard après avoir reçu près d'une dizaine de plaintes contre le policier.

«La mise en demeure avisera la Ville et le policier qu'ils doivent s'attendre à recevoir une réclamation en dommages. Normalement,

L'agent Simard est depuis mardi en arrêt de travail «pour des raisons personnelles», a déclaré le porte-parole de la police de Québec, François Moisan.

Le Commissaire à la déontologie policière a déjà lancé son enquête concernant les événements du 26 mars. «C'est un cas qui est d'intérêt public puisque ça s'est passé lors d'une manifestation, qu'il y a eu utilisation d'une arme et que des blessures ont été causées»,

explique M<sup>me</sup> Letarte. L'enquêteur devrait livrer son rapport dans une période de 180 jours.

«Lorsqu'il est saisi du rapport d'enquête, le commissaire, M<sup>e</sup> Paul Larochelle, évalue la preuve et détermine s'il y a eu manquement au Code de déontologie et, si c'est le cas, le policier sera cité devant le Comité de déontologie policière», conclut la secrétaire générale.

## **LE DEVOIR : Québec : Manifestation du 26 mars: il y aura enquête : Le policier qui a blessé une étudiante a été placé en congé de maladie – Mercredi 1 avril 2015**



*Une étudiante a été blessée au visage lors de la manifestation du 26 mars devant l'Assemblée nationale à Québec.*

Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Isabelle Porter à Québec

Le Commissaire à la déontologie policière a ordonné mardi la tenue d'une enquête sur le comportement du policier qui a blessé une étudiante au visage lors de la manifestation du 26 mars devant l'Assemblée nationale à Québec.

L'enquêteur désigné par le Commissaire aura six mois pour remettre son rapport. Cet enquêteur fait partie du personnel du bureau du Commissaire et n'appartient à aucun corps policier, a indiqué Me Louise Letarte, du bureau du Commissaire.

Le Commissaire a ordonné l'enquête parce qu'il jugeait l'enjeu « d'intérêt public », a-t-elle expliqué. Le bureau avait auparavant reçu six plaintes dans cette affaire.

L'annonce de l'enquête a été faite par communiqué en après-midi. À peu près au même moment, on apprenait que le policier en cause avait été placé en congé de maladie par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Or, la veille, le SPVQ avait indiqué au *Devoir* que ça n'avait pas été jugé nécessaire jusque-là.

On ne sait donc pas si le congé du policier découle ou non de l'enquête en déontologie. Selon Me Letarte, cela n'est pas automatique lorsqu'il y a enquête, et la décision relève du service de police. L'avocat de l'étudiante en question, Marc Lemaire, a par ailleurs signalé à Radio-Canada mardi qu'une mise en demeure serait déposée contre la Ville de Québec.

### **Vos réactions - 2 commentaires**

Pierre Valois – Abonné, 1 avril 2015 08 h 38

Intoxication volontaire et maladie

Étonnant tout de même la conduite de nos institutions. Dans un procès, une personne qui s'intoxique volontairement n'a pas le droit de présenter comme défense sa propre inconduite.

Dans le domaine policier, une bavure commise par un policier lui ouvre le droit à l'absence pour congé de maladie. Malade de quoi, au juste...

Pamela Pawlin devrait invoquer la même chose pour faire lever sa suspension comme sénatrice: plaider la maladie que lui a causé sa propre inconduite.

Pierre M de Ruelle – Abonné, 1 avril 2015 09 h 54

Enfin!

Cela va certainement mettre en perspective, et résoudre un problème qui à l'heure actuelle est récupéré par toutes les parties. J'ai confiance en notre système de justice.

## **LE DEVOIR : Libre opinion : À la défense du droit à la colère, par Olivier Ducharme - Chercheur postdoctoral au Laboratoire de philosophie continentale (Université Laval) –Mercredi 1er avril 2015**



*Le rassemblement devant l'Assemblée nationale, à Québec, le jeudi 26 mars, jour de dépôt du budget du ministre des Finances, Carlos Leitão*

Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Ce qui avait les allures d'un rassemblement pacifiste, devant l'Assemblée nationale en ce jour du dépôt du budget, et qui avait comme but de signifier un désaccord par rapport aux mesures visant à couper les services offerts par l'État, s'est vite transformé, comme il est devenu habituel, à un affrontement entre de jeunes

gens désarmés et des policiers blindés jusqu'aux dents. Sans donner aucun signe d'agitation ou d'agressivité, il faut s'interroger sur l'intervention de l'escouade antiémeute et de la Sûreté du Québec protégées de boucliers et de casques, encerclant les contestataires et faisant ainsi monter la pression. Comme citoyen, il est difficile d'admettre que le droit de contestation est ainsi privé de toute expression publique et est réprimé aussi sévèrement.

Le mouvement de répression policière qui sévit depuis le printemps 2012 et qui s'exprime ouvertement depuis une semaine, incite à penser que tout signe de contestation du gouvernement libéral et tout acte de colère de la part de citoyen ne seront pas tolérés. Mais que reste-t-il à ceux qui contestent si même l'affirmation de la colère n'est pas admise ?

En s'attaquant au droit à la colère, on s'en prend à la dernière extrémité de la liberté et l'on bâillonne ceux qui ne détiennent aucun autre pouvoir. Pierre Perrault (1927-1999), l'une des voix les plus belles et tranchantes de notre histoire, a parlé à de nombreuses reprises de la colère et de sa portée contestataire. Il dénonçait féroce, dans ses documentaires, sa poésie et ses essais les excès d'une violence économique qui s'exerçait sans ménagement sous le couvert du libre marché, de la rentabilité et du développement économique. Il élevait la voix, il accusait haut et fort les conséquences d'un libéralisme économique qui privilégiait les plus riches et étouffait les plus pauvres, annihilant leur liberté. « [...] *J'en ai plein mon casque de mourir poliment, sagement, à petit feu de bois, honteusement [...] j'en ai plus qu'assez de ce voyage, de*



cette maison de fous, de cette peine perdue, de ces mensonges [...] »

Il donnait sa voix à la colère des navigateurs (*Les voitures d'eau*), des agriculteurs (*Un royaume vous attend*), des autochtones (*Le goût de la farine*) qui se voyaient dépouillés de leur gagne-pain au profit des multinationales. Il sentait monter la colère « *entre la chair et l'os* » devant la dépossession des ressources naturelles du territoire québécois. Il se dressait devant une « économie de la haine » qui « ne connaît qu'un langage [...] : la rentabilité » au détriment des plus pauvres. Il s'indignait particulièrement devant une violence économique qui ne laisse de chance à personne et se cabre dès qu'il y a un signe de révolte contre son pouvoir.

La colère est le signe de ceux qui ne possèdent aucun autre pouvoir. « Quelle humiliante blessure que celle d'une colère sans arme » qui cherche à se faire entendre, mais qui peine à le réaliser

par son manque de force. « *Comme si la justice ne pouvait rien sans la force. [...] Comme si la force était la raison d'être de la force. C'est pourquoi les faibles en sont toujours réduits à la colère.* » À voir de quelle manière les policiers se servent de la force pour défendre le gouvernement, ces paroles du réalisateur d'*Un pays sans bon sens* résonnent d'actualité.

Se souvenir de l'indignation de Pierre Perrault et de sa voix en « désespoir de cause » donne souffle à une contestation qui transgresse la population étudiante et qui doit se transporter partout où la colère revendique un changement de cap devant les mesures économiques du gouvernement libéral. « *Dès lors je suis en beau maudit ! En joyeux calvaire ! En désespoir de cause ! À bout de patience ! Et j'en ai mon ultime convoi !* »

[Vos réactions - 16 commentaires](#)

## **[TVA NOUVELLES](#) : Manifestante blessée au visage : Le policier en arrêt de travail volontaire - Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h11**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Naomie Tremblay-Trudeau  
Agence QMI et TVA Nouvelles

Le policier Charles-Scott Simard, qui a blessé une étudiante au visage avec un tir de gaz irritant, lors de la manifestation contre l'austérité de jeudi dernier, à Québec, est en **arrêt de travail**. C'est ce qu'a confirmé mardi après-midi le **Service de police de la Ville de Québec** (SPVQ).

«Il est en arrêt de travail depuis aujourd'hui [mardi], pour des motifs personnels», a indiqué au Journal le directeur des communications du SPVQ, **François Moisan**, précisant qu'il n'en dévoilerait pas davantage.

Rappelons que **Naomie Tremblay-Trudeau**, une cégépienne de 18 ans, a été blessée jeudi lorsque le policier au matricule 3143 lui a tiré une bourrée de poudre irritante au visage.

### **Enquête en déontologie**

Par ailleurs, le Commissaire à la déontologie policière a ordonné la tenue d'une enquête sur l'incident de jeudi dernier.

«Au cours de celle-ci, une jeune manifestante aurait subi des blessures au visage, après qu'un policier du Service de police de la Ville de Québec ait fait usage d'une arme intermédiaire utilisée en ma-

tière de contrôle de foule», note le Commissaire à la déontologie policière, dans un communiqué de presse diffusé en fin de journée, mardi.

L'enquêteur devra remettre son rapport dans 180 jours, peut-on lire dans ce même communiqué.

### **Poursuite en préparation**

Par ailleurs, la **famille** de Naomie Tremblay-Trudeau a retenu les services de l'avocat Marc Lemaire, **spécialisé en blessures corporelles**, pour tenter **d'éventuelles poursuites** contre la Ville de Québec et le policier.

Me Lemaire qui soutient qu'il y a eu **faute civile** et que la jeune femme a été **traumatisée** par l'incident.

«Elle a subi un dommage corporel. Il m'apparaît qu'elle a subi des dommages moraux : une angoisse, une profonde peur du geste qui a été posé et qui était très violent à son égard. Théoriquement, on peut aussi réclamer des dommages punitifs lorsque quelqu'un viole les droits fondamentaux garantis par la Charte des droits et libertés.»

Des mises en demeure devraient être expédiées sous peu.

*Avec Sophie Côté, Journal de Québec*



(Capture d'écran : gracieuseté, Impact Campus)

## **[JOURNAL DE QUÉBEC](#) / [JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : Le Commissaire à la déontologie policière ordonne une enquête - Le policier est en arrêt de travail, alors que l'étudiante est traumatisée, selon l'avocat - Mardi, 31 mars 2015 15:44 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 15:46**

Nicolas Lachance

**Le Commissaire à la déontologie policière a ordonné une enquête sur le geste posé par le policier qui a blessé au visage la jeune étudiante Naomie Tremblay-Trudeau en utilisant un fusil à poudre irritante.**

L'avocat de cette dernière a soutenu hier qu'elle était «traumatisée par l'incident», tandis que le policier impliqué est en arrêt de travail.

«Une jeune manifestante aurait subi des blessures au visage après qu'un policier du Service de police de la ville de Québec ait fait usage d'une arme intermédiaire utilisée en matière de contrôle de

foule», note le Commissaire à la déontologie policière dans un communiqué.

Le Commissaire à la déontologie a donc demandé la tenue d'une enquête sur la manifestation qui a dégénéré le 26 mars 2015. Lorsque les esprits se sont échauffés entre les manifestants et l'antiémeute, le policier Charles-Scott Simard qui était dans les rangs a tiré au visage de la jeune manifestante Naomie Tremblay-Trudeau. Celle-ci a été brûlée au visage.

L'enquêteur devra remettre son rapport dans 180 jours.

### **En arrêt de travail**

Par ailleurs, le policier responsable du tir est en arrêt de travail. C'est ce qu'a confirmé mardi après-midi le Service de police de la ville de Québec (SPVQ).

«Il est en arrêt de travail depuis aujourd'hui [mardi] pour des motifs personnels», a indiqué au Journal le directeur des communications du SPVQ, François Moisan, précisant qu'il n'en dévoilerait pas davantage.

#### Traumatisme et mise en demeure

Me Marc Lemaire, l'avocat de Naomie Tremblay-Trudeau, qui a été blessée par un jet de poudre irritante, soutient que sa cliente est traumatisée.

«C'est une femme qui s'exprime bien qui a été traumatisée par un événement qui dépasse la norme», a affirmé l'avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay qui a le mandat de s'occuper de la poursuite civile éventuelle que pourrait engager l'étudiante contre la Ville et le policier. Pour l'instant, l'avocat travaille à l'envoi d'une mise en demeure.

«Ça affecte. Je ne sais pas si vous avez déjà reçu un jet de gaz violent au visage; ça affecterait n'importe qui. Oui, je l'ai sentie troublée par ça.»

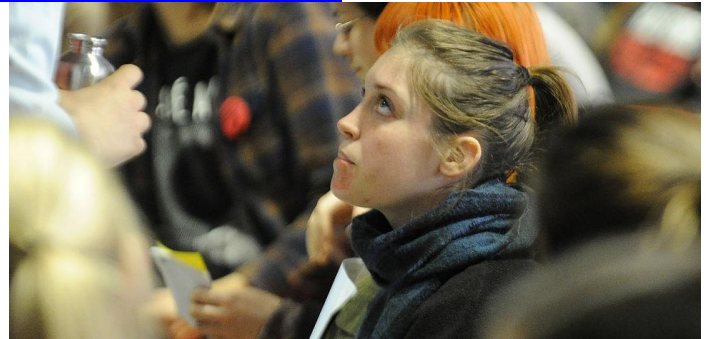
L'avocat qui étudie le dossier a trois ans pour poursuivre les acteurs, car ce sont des dommages corporels que la jeune Naomie a subis. «Je viens de la rencontrer, alors il faut me laisser un peu de temps. On va adresser une mise en demeure d'abord», a convenu l'avocat choisi par la famille.

«C'est un cas de violence policière qui a été faite à l'égard d'une manifestante qui ne présentait pas un risque pour la sécurité du policier», a-t-il mentionné.

- Avec la collaboration de Marc-André Gagnon et de Sophie Côté

[74 commentaires - Québec](#)

[105 commentaires - Montréal](#)



Naomie Tremblay-Trudeau va mieux. Elle était notamment présente à l'assemblée générale de son cégep portant sur le vote de grève, où elle a demandé l'exclusion des médias, en vain.

Photo Le Journal de Québec, Jean-François Desgagnés

## [JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : L'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau traumatisée par le geste du policier selon son avocat - Il prépare la mise en demeure - Mardi, 31 mars 2015 12:31 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 12:45

Nicolas Lachance

**L'avocat de Naomie Tremblay-Trudeau, qui a été blessée par un jet de poudre irritante lors d'une manifestation, Me Marc Lemaire, soutient que sa cliente a été traumatisée.**

«C'est une femme qui s'exprime bien qui avait été traumatisée par un événement qui dépasse la norme», a affirmé l'avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, qui a le mandat de voir à la poursuite civile éventuelle que pourrait tenter l'étudiante contre la Ville et le policier.

«Ça affecte. Je ne sais pas si vous avez déjà reçu un jet de gaz violent au visage, ça affecterait n'importe qui. Oui, je l'ai sentie troublée par ça.»

L'avocat qui étudie le dossier a trois ans pour poursuivre les acteurs, car ce sont des dommages corporels que la jeune Naomie a subis. «Je viens de la rencontrer, alors il faut me laisser un peu de temps. On va adresser une mise en demeure d'abord», a-t-il convenu, expliquant qu'il voulait aussi, éventuellement, déposer une plainte en déontologie policière.

C'est la famille qui a approché l'avocat expert en blessures corporelles.



Capture d'écran, Impact Campus

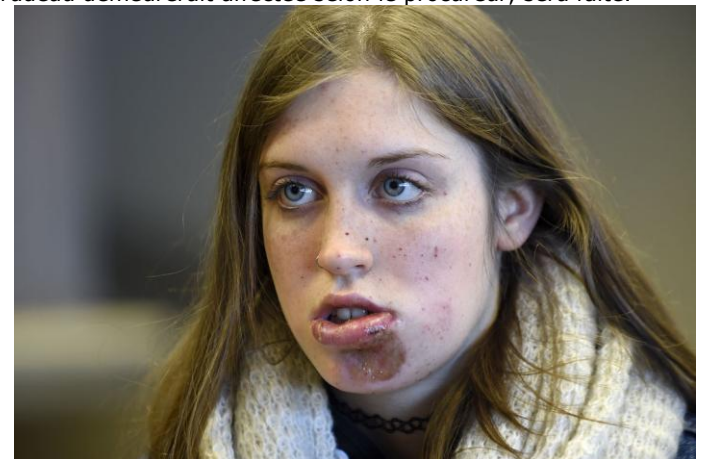
«De toute évidence, il s'agit d'un cas qui entre dans mes cas parfaitement. C'est un cas de violence policière qui a été faite à l'égard

d'une manifestante qui ne présentait pas un risque pour la sécurité du policier qui lui a envoyé un jet de gaz irritant au visage. Ça m'apparaît être une faute évidente, une faute civile de la part du policier, donc de la Ville. Pour moi ça me semble évident, c'est assez clair», a-t-il mentionné.

Déjà, l'avocat était resté marqué par les images de la manifestation devant l'Assemblée nationale le 26 mars dernier, où l'étudiante a été blessée.

«Les faits parlent d'eux-mêmes. Je vois une fille se faire asperger par un gaz irritant au visage sans aucune autre mesure que normalement un policier doit utiliser avant d'avoir recours à une telle arme, ce qu'il n'a pas fait en l'occurrence.»

Avant d'envoyer la mise en demeure au policier et à la Ville, une évaluation des dommages et des troubles, dont madame Tremblay-Trudeau demeurerait affectée selon le procureur, sera faite.



Naomie Tremblay Trudeau

Photo Le Journal de Québec, Stevens LeBlanc

[86 commentaires - Québec](#)

[77 commentaires - Montréal](#)

## **LE NOUVELLISTE** : Chronique : Tiédeur étudiante, malgré une martyre, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le mardi 31 mars 2015 à 10h36





Naomie Tremblay-Trudeau a été blessée au visage par un projectile d'un fusil à poudre irritante tiré par un policier.

Photothèque Le Soleil, Patrice Laroche

C'est aujourd'hui que les étudiants du Cégep de Trois-Rivières devront se prononcer sur le boycottage de leurs cours durant la journée du 2 avril, jour de grande grève générale auto-proclamée par l'ASSÉ, la fédération étudiante la plus militante et la plus active du Québec.

Dans les faits, c'est aujourd'hui que les étudiants du Cégep doivent reprendre leur vote de jeudi dernier parce qu'il avait été entaché par des irrégularités. Un certain nombre d'entre eux avait voté à plus d'une reprise. Quand il a découvert la tricherie, l'AGECTR n'a eu d'autre choix que d'annuler le vote et de fixer une nouvelle date pour le tenir.

On doit féliciter les dirigeants de l'association étudiante de leur vigilance et de la sagesse de leur décision. On doit par contre s'interroger sur l'éthique et la moralité de ces étudiants qui ont cherché à modifier le résultat des urnes en faveur de leur volonté. On ne croyait plus qu'une telle chose soit possible, du moins, pas dans un milieu éducatif où s'installent et parfois se cristallisent les valeurs de demain de notre société.

L'histoire des votes truqués nous semblait bien être celle d'une autre époque au Québec. On ne fera pas de procès d'intention en présumant que ces passeurs modernes de télégraphes viennent forcément d'un groupe plutôt que de l'autre.

On pourrait normalement déduire que cela vient forcément des plus militants, des plus mobilisés, ce qui pointerait les porteurs de carrés rouges, qui salivent parfois à en baver à l'idée d'attirer tout le

monde dans la rue pour vivre des montées de fièvre à agiter des pancartes, scander des insultes, barber les policiers et parfois même, à agir pour que tout dérape afin de pouvoir dire glorieusement, «j'étais là».

Il est facile de penser que «l'enthousiasme des urnes», qui s'est manifesté jeudi, vienne de ce côté. Il faudrait quand même se méfier d'une telle certitude, car rien ne dit que la détermination des opposants à toute grève et même à un débrayage d'une seule journée, comme on le proposait, ne soit pas aussi et même plus élevée au collège de Trois-Rivières.

La surprenante participation à ce vote raté, de près d'un millier de collégiens, est loin de signifier une volonté majoritaire évidente d'intégrer le mouvement contestataire de Montréal et de Québec. On verra bien aujourd'hui. Mais il faut quand même se rappeler que la mobilisation pour descendre dans la rue avait été beaucoup plus intense en 2012 et qu'au Cégep de Trois-Rivières, le vote de grève avait malgré tout été rejeté.

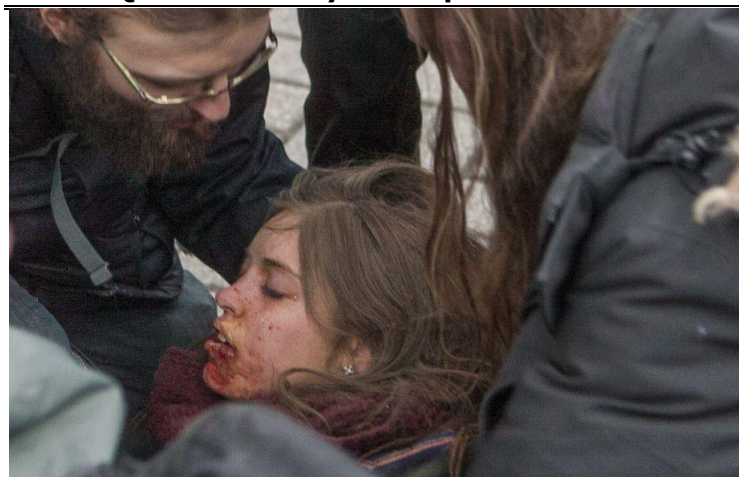
Le résultat avait été serré, il est vrai. Le débat avait été vif entre les étudiants, beaucoup plus aigre que doux. Il faut dire que les étudiants du secteur professionnel étaient massivement opposés à tout moyen de pression qui risquait de retarder ou de compromettre leur session, plusieurs d'entre eux étant déjà inscrits à des stages de fin d'année ou attendus sur le marché du travail. La distribution d'invectives de part et d'autre avait été généreuse.

Par contre, le débrayage de deux jours avait été autorisé à l'UQTR, mais de justesse. Or, on l'a vu vendredi, la grève «sociale» auto-proclamée par l'ASSÉ a été rejetée par plus de 60 % des 1155 étudiants qui ont assisté à l'assemblée générale convoquée par leur AGE. Et, ce qui était nouveau cette fois-ci, avant même la tenue du vote, une pétition de 1121 noms avait été déposée au bureau de la rectrice Nadia Ghazzali pour lui demander de prendre toutes les mesures requises pour que les cours ne soient pas suspendus ou perturbés, peu importe le résultat du vote qui allaient venir.

Si cela indique un certain état d'esprit de la part des étudiants de Trois-Rivières, il serait surprenant, dans un tel contexte et compte tenu de l'expérience passée, que ceux du Cégep de Trois-Rivières se votent une journée de congé pour jeudi, même si elle aurait l'avantage d'allonger d'une journée le long congé pascal. Car on sait bien que pour la majorité, les étudiants en grève préfèrent vaquer à leurs propres petites affaires que d'aller manifester.

Cela, même si les cégépiens du Québec comptent maintenant dans leurs rangs un martyr des manifs en Naomie Tremblay-Trudeau, qui a brandi son ecchymose au menton comme un trophée de guerre. L'émotion générale n'est pas très élevée. Comme la sève des érables, qui s'annonce courte ce printemps.

**LE DEVOIR : Manifestante blessée: le policier en cause est toujours au travail - Le Service de police de Québec et le syndicat policier refusent de répondre aux questions – Mardi 31 mars 2015**



Naomie Tremblay-Trudeau a reçu en plein visage un projectile de gaz lacrymogène tiré par un policier de la Ville de Québec.

Photo: Francis Vachon

Isabelle Porter à Québec

Le policier qui a blessé Naomie Tremblay-Trudeau au visage n'a pas été suspendu ou mis en congé en attendant la fin de l'analyse que fait le service de police de l'incident du 26 mars, a appris *Le Devoir*. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) s'est refusé à tout commentaire lundi sur le comportement de son policier. Quatre jours après la manifestation qui a mal tourné, le SPVQ a diffusé un communiqué laconique pour faire savoir que «l'analyse» de l'incident se poursuivait.

«La direction du Service analyse présentement les rapports et vidéos de cet événement, et le policier a été rencontré», écrit-on. Et d'ajouter que «depuis 2012, le SPVQ a eu à gérer environ 750 manifestations et la très grande majorité s'est déroulée sans problème».

Pour justifier ce silence, on invoque notamment la menace de poursuite brandie par Naomie Tremblay-Trudeau depuis la semaine dernière.

Il a donc été impossible d'avoir des explications sur le comportement du policier et sa décision d'actionner près de la jeune femme une arme de portée intermédiaire et surtout de la faire en visant son visage.

Du côté de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec (FPPVQ), on n'a pas voulu non plus donner d'entrevue lundi. Dans un communiqué, son président, Marc Richard, a toutefois invité « l'ensemble des intervenants publics » à « faire preuve de prudence dans leurs commentaires avant la publication des résultats de l'analyse de l'opération ».

M. Richard dit en outre « se désoler » de la tournure des événements. « Soyons clairs : chaque fois qu'un individu est blessé, que ce soit un manifestant ou un policier, c'est un événement triste. »

Dans le même communiqué, le président de la Fédération provinciale, Paulin Aubé, rappelle quant à lui que « les policiers municipaux reconnaissent tous le droit de manifester, tel que le prévoit la Charte des droits et libertés de la personne ». Il ajoute que ses membres ont toutefois l'obligation d'assurer le cadre légal des manifestations. « Nos membres doivent exercer leurs fonctions dans un contexte extrêmement difficile », écrit-il. « En tout temps, et particulièrement dans le cas présent, nous souhaitons sincèrement éviter les débordements. »

[Vos réactions - 8 commentaires](#)

## **LE DEVOIR : Libre opinion : Armes à dispersion: toujours pareil..., par Samuel Blais-Bergeron - Avocat - Mardi 31 mars 2015**



Le Muzzle Blast est une arme de calibre «intermédiaire» qui projette un irritant chimique sous forme de poudre.

Photo: Graham Hughes La Presse canadienne

Le 26 mars dernier, lors de la manifestation devant l'Assemblée nationale, un policier qui tenait entre les mains une arme de type Muzzle Blast 35 mm a tiré à bout portant Naomie Tremblay-Trudeau, 18 ans, la blessant sévèrement au visage.

Un Muzzle Blast est une arme de calibre « intermédiaire » qui projette un irritant chimique sous forme de poudre afin de disperser les foules. Cela provoque des picotements intenses au niveau des yeux, une sensation de brûlure au niveau des parties moites de la peau et une difficulté à respirer.

Afin d'éviter les accidents, le programme de formation des préposés aux irritants chimiques (PIC) indique que « lorsque [la poudre] est tirée sur une personne, le policier devrait viser à la hauteur de la

ceinture pour éviter les blessures ». Malgré tout, cette arme a fait les manchettes à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Dans une décision datant du 23 janvier 2004, la Cour d'appel de l'Ontario avait retenu la responsabilité civile de policiers torontois pour une utilisation du Muzzle Blast qui a causé la perte d'un oeil à une femme. Ces derniers étaient à moins de trois pieds de celle-ci.

Le 20 avril 2012, des manifestants tentaient d'entrer dans le Palais des congrès à Montréal. La vidéo prise à cette occasion montrait clairement un policier armé d'un Muzzle Blast faire feu à la hauteur de la poitrine à quatre ou cinq pieds d'un manifestant.

À la suite des événements, une plainte est déposée au bureau du Commissaire à la déontologie policière. Le Comité de déontologie policière, un tribunal spécialisé, est alors saisi du dossier. Les conclusions publiées le 11 avril 2014 sont sans équivoque et révèlent que le respect d'une distance minimale ne fait pas partie du protocole de formation.

Le comité ajoute que « l'emploi du Muzzle Blast n'est pas toujours sans risque et sans conséquence et se permet de recommander que la formation [...] soit revue pour les instruire des dangers inhérents à l'utilisation de cette arme intermédiaire et pour éliminer les sources de confusion quant aux endroits à atteindre ».

De retour en 2015, force est de constater qu'il y a toujours des lacunes dans la formation offerte aux policiers qui utilisent le Muzzle Blast. Bien que notre société se soit dotée d'un processus déontologique afin de faire des recommandations dans le but d'améliorer les interventions, nous avons la fâcheuse habitude de tableter ces rapports et d'oublier les décisions des tribunaux. Il m'apparaît inacceptable qu'un tel niveau de risque plane au-dessus des citoyens se retrouvant dans des manifestations. J'invite par conséquent les autorités à traiter de cette situation rapidement afin de garantir le libre exercice des droits démocratiques.

[Vos réactions - 7 commentaires](#)

## **JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : La cartouche qui a atteint une manifestante au visage «peut causer de sérieuses blessures ou la mort» - Lundi, 30 mars 2015 18:34**



Même s'il ne s'agit pas d'un outil très connu du grand public, la Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm a déjà été utilisée dans le passé, lors de certaines manifestations dans la province, notamment lors du Sommet des Amériques.

Photo Agence QMI, Aurélie Girard

Sophie Côté

**La Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm, cette cartouche projetée par une arme nommée Arwen 37 qui a blessé une étudiante au visage la semaine dernière à Québec, «peut causer de sérieuses blessures ou la mort», peut-on lire dans les spécifications du produit vendu sur le web.**

La fiche de spécifications de cette cartouche est disponible sur le site TheSafariLand.com, une compagnie qui fabrique et vend des produits destinés aux forces de l'ordre. On peut également y lire un avertissement à l'effet que ce produit «doit être utilisé uniquement par les membres des forces de l'ordre autorisés et formés» pour le faire, et qu'il doit être manipulé, entreposé et utilisé avec la plus grande prudence.

Depuis l'incident survenu lors de la manifestation de jeudi contre l'austérité à Québec, plusieurs questions demeurent sans réponses, alors que de nombreux observateurs estiment que l'arme a mal été utilisée par le policier Charles-Scott Simard, qui a visé de très près le visage de l'étudiante de 18 ans.

Lundi, pressé de questions, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) s'est contenté d'indiquer dans un communiqué que les «opérations font constamment l'objet d'analyses détaillées dans une optique d'amélioration continue» et que l'incident dont il est question «ne fait pas exception», précisant que le SPVQ continue



l'analyse des vidéos et que le policier en question «a été rencontré».

Pour Mario Berniquez, analyste à TVA en interventions policières et policier pendant 38 ans, il est certain que l'agent n'aurait jamais dû viser le visage avec cette arme dite de proximité, utilisée par les policiers qui se trouvent habituellement sur la deuxième ligne. «On ne pointe aucune arme au visage en aucun cas», soutient celui qui croit cependant que l'utilisation du Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm a sa place dans les manifestations.

«C'est plus qu'approprié d'avoir cette arme-là et de l'utiliser, estime-t-il. C'est la personne derrière l'arme qui fait la différence», fait-il remarquer. Selon lui, seule une enquête pourra faire la lumière sur les événements, puisque la vidéo à elle seule ne suffit pas à comprendre toutes les circonstances entourant l'incident et les agissements du policier.

Dans le feu de l'action, le policier a peut-être répliqué de façon instinctive, soulève M. Berniquez. «Mais je ne vous dit pas que c'est normal. Ça peut expliquer (le geste), mais pas le justifier», affirme-t-il.

«Est-ce que c'est un manque de compétence? La question se pose», convient le policier à la retraite, qui a longtemps travaillé au contrôle de foules. Selon lui, on peut également se questionner sur la formation qu'a reçue le policier.

Le SPVQ a confirmé au Journal que la formation est dispensée par le fabricant et au sein du corps de police même.

Reste que pour Mario Berniquez, les manifestants doivent s'attendre à une réplique de l'antiémeute. «Ce sont des moments d'intensité, ils (les manifestants) sont là en avant des troupes qui sont armées, et ils pensent ne pas avoir de coups. C'est impossible, lance-t-il. Si tu confrontes les policiers, tu dois t'attendre à recevoir des coups.»

#### Arme déjà utilisée au Québec

Même s'il ne s'agit pas d'un outil très connu du grand public, la Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm a déjà été utilisée dans le passé, lors de certaines manifestations dans la province.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) confirme détenir de «l'équipement similaire», qui est parfois utilisé lors d'interventions de contrôle de foules.

«Ça arrive, mais ce n'est pas fréquent, indique le sergent des relations média du SPVM, Laurent Gingras. Je me rappelle de certaines manifestations en 2012 où de l'équipement similaire a été utilisé», dit-il, sans vouloir en dévoiler davantage.

À Québec, on confirme que le Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm a fait son apparition à la fin des années 90 au sein du service. On ne précise pas si ce type d'arme de dispersion a été utilisé dans le passé dans le cadre de manifestations.

Notons que cet équipement a aussi été utilisé lors du Sommet des Amériques, et par la Sûreté du Québec, notamment lors de la manifestation violente du 4 mai 2012 à Victoriaville, précise Richard Dupuis, expert en enquêtes policières.

## Muzzle Blast Powder Dispersion 37 mm



### Tableau des spécifications

- Outil de contrôle de foule qui projette une poudre chargée d'un agent chimique
- Diamètre : 1,50 po / 37 mm
- Longueur 5,5 po / 14 cm
- Portée maximum : 30 pieds / 9,1 mètres
- Agent actif : CN, CS ou OC
- Temps de décharge : instantané
- Conçu pour projeter un agent chimique avec un fusil à gaz de 37 mm dans l'environnement immédiat du grenadier (30 pieds)
- Principalement utilisé comme outil de gestion de foules pour le déploiement immédiat et rapproché d'agents chimiques. A aussi prouvé son utilité lors d'opérations tactiques.
- Est un outil de contrainte par la douleur. Un «excellent» outil pour déployer une poudre chargée d'irritants chimiques à distance rapprochée pour des opérations intérieures et extérieures. Projette instantanément une bourrée d'agent chimique vers des sujets menaçants près du cordon policier ou dans des espaces confinés.
- Le but du Muzzle Blast est de minimiser les risques en provoquant une contrainte par la douleur, un inconfort temporaire et de neutraliser des sujets potentiellement violents ou dangereux. Il est recommandé que le grenadier et toute l'équipe à proximité utilisent des masques protecteurs.



Capture d'écran, Impact Campus

[71 commentaires - Québec](#)

[28 commentaires - Montréal](#)

---

**LE SOLEIL : Les policiers «tendent la main» aux manifestants - Publié le lundi 30 mars 2015 à 16h03 | Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 23h42**

---



Manifestation contre l'austérité le 24 mars.

Le Soleil, Erick Labbé

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) Les policiers municipaux du Québec «tendent la main aux manifestants pour que les choses se passent dans l'ordre» lors des manifestations de ce printemps contre l'austérité. «Il n'y a pas de gagnants lorsque des protestations dégèrent», disent-ils à l'unisson. Une sortie qui n'a pas attendri l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Dans un communiqué envoyé lundi, signé conjointement par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec (FPPVQ), les autorités tentent visiblement d'apaiser les tensions après les événements de jeudi dernier devant l'Assemblée nationale, en marge du budget. Naomie Tremblay-Trudeau, étudiante au Cégep Garneau, a notamment été blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène effectué à très courte distance par un policier du Service de police de la Ville de Québec.

«Soyons clairs : à chaque fois qu'un individu est blessé, que ce soit un manifestant ou un policier, c'est un événement triste. Il faut absolument éviter la confrontation entre policiers et manifestants», soutient Marc Richard, président de la FPPVQ.

En marge des manifestations de Québec la semaine dernière, dont une s'est soldée par l'arrestation de masse de 274 protestataires mardi, des manifestants ont dénoncé «la fin du droit de manifester» au Québec.

À ce sujet, les policiers ont tenu à assurer que leur objectif n'était pas de brimer les libertés fondamentales des individus. «Les policiers municipaux reconnaissent tous le droit de manifester, tel que le prévoit la Charte des droits et libertés de la personne», affirme Paulin Aubé, président de la FPMQ.

Ce dernier rappelle cependant que les forces policières ont «le devoir de s'assurer que le cadre légal» des rassemblements soit respecté, et ce, en vertu des différentes réglementations en vigueur dans les municipalités. À Québec, l'article 19.2 du règlement sur la paix et le bon ordre pose particulièrement problème et n'est pas reconnu par l'ensemble des citoyens qui prennent la rue. Il oblige les organisateurs à fournir un itinéraire avant chaque rassemblement. Plusieurs y voient un non-sens, et les policiers doivent alors composer avec des manifestations illégales au sens de la loi, puis d'y mettre un terme par diverses méthodes.

#### Respecter les règles

Mais peu importe qu'ils soient reconnus ou non, les policiers maintiennent dans leur missive que les règlements doivent être appliqués et exigent la collaboration de tous. «On tend aujourd'hui la main aux manifestants pour que les choses se passent dans l'ordre. En outre, je les invite à fournir leur itinéraire et à manifester à visage découvert. De plus, si un avis de dispersion devait être prononcé, je les invite à le respecter», demande le président de la

FPMQ. «Il n'y a pas de gagnant lorsque des protestations dégèrent.»

#### Statu quo à l'ASSÉ

L'ASSÉ, qui organisait la manifestation du 26 mars dernier à Québec, n'a pas l'intention de changer ses pratiques malgré cette approche des policiers. «Quand ils parlent des règlements municipaux [itinéraire, visage découvert], on va continuer de les dénoncer. Tant le P-6 à Montréal que le 19.2 à Québec [...] Ça brime la liberté de manifester», a tranché Camille Godbout, porte-parole de l'ASSÉ.

Selon elle, il faut qu'il y ait un changement d'attitude des forces de l'ordre sur le terrain, et pas seulement par communiqué. «On veut voir le changement de direction et de cap. [...] C'est inacceptable qu'il y ait des gens continuellement blessés.»

La prochaine manifestation de l'ASSÉ est prévue le 2 avril à Montréal. Entre-temps, l'association étudiante encouragera les initiatives citoyennes pour dénoncer l'austérité - comme les marches nocturnes -, même celles sans itinéraire. «Le choix revient aux organisateurs», a souligné la porte-parole, répétant que son organisation ne changerait toutefois pas ses pratiques pour ses propres rassemblements.

Les policiers n'ont émis aucun autre commentaire, lundi, et n'ont pas accordé d'entrevue.

\*\*\*

#### «Responsabilité partagée», dit Blais

Après le premier ministre Philippe Couillard la veille, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Blais, a affirmé lundi que manifestants et policiers avaient «une responsabilité partagée» sur le bon déroulement des manifestations. Pareil constat s'applique concernant la blessure subie par Naomie Tremblay-Trudeau, jeudi dernier. «Du point de vue de l'intervention policière, il y a eu un problème. Je pense que ce n'est pas conforme à une intervention policière qui est correcte. Par ailleurs, je dis aux jeunes que [...] aller dans une manifestation où on ne donne pas notre itinéraire et où on pousse [ou s'approche trop près des policiers], c'est courir un danger car les policiers doivent se protéger», a dit le ministre en mêlée de presse à l'Assemblée nationale. Concernant le policier de Québec mis en cause, M. Blais croit que, normalement, il doit avoir reçu «une formation adéquate».

\*\*\*

#### Charles Scott-Simard rencontré

Dans un communiqué laconique diffusé lundi, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a fait savoir que Charles Scott-Simard, aussi connu sous le nom de matricule 3143, a été rencontré par son employeur à la suite de la manifestation du 26 mars devant l'Assemblée nationale. «Après chaque manifestation, il y a un debriefing», a indiqué François Moisan, porte-parole du SPVQ, précisant qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre liée à un processus d'enquête interne. Le SPVQ est toujours à analyser les vidéos et les rapports de police entourant la blessure de Naomie Tremblay-Trudeau, ajoute la police municipale. «Le SPVQ tient à répéter que ses stratégies et opérations font constamment l'objet d'analyses détaillées dans une optique d'amélioration continue. L'événement de jeudi [...] ne fait pas exception.»

\*\*\*

#### Carlos Leitão chahuté

De petits groupes de manifestants ont perturbé l'allocution du ministre des Finances, Carlos Leitão, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, lundi, alors que celui-ci prononçait sa traditionnelle conférence d'après-budget. Une première manifestation a eu lieu à l'extérieur de l'hôtel où se tenait l'allocution. Un second groupe d'une douzaine de personnes a tenté de pénétrer dans la salle, mais ont été repoussés par le service de sécurité de l'hôtel. Un autre groupe avait déjà réussi à entrer dans la salle incognito, mais il a vite été évincé. **La Presse Canadienne**

**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Un donateur prêt à payer les frais d'avocat de la manifestante atteinte au visage - Lundi, 30 mars 2015 15:51**





L'homme d'affaires, qui veut garder l'anonymat, doit tenter d'entrer en contact avec l'étudiante blessée, Naomie Tremblay-Trudeau.

Photo Le Journal de Québec, Daniel Mallard

Jean-François Racine

**Un homme d'affaires du secteur de la construction a offert à la jeune femme atteinte au visage par le tir d'un policier de payer ses frais d'avocat si elle décidait de déposer une poursuite civile.**

Le propriétaire d'entreprise, qui fait carrière en Alberta, veut contribuer pour aider la victime à se défendre devant le tribunal.

«Ça n'a aucun sens. Je serais prêt à payer. Je fais de bonnes affaires dans l'ouest. Je ne sais pas combien ça peut coûter mais je peux mettre quelques milliers de dollars», a expliqué au *Journal* le Québécois qui ne veut pas être identifié.

Ce dernier mentionne qu'il n'a jamais eu de démêlé avec les policiers, mais qu'il a déjà manifesté étant plus jeune.

«C'est complètement exagéré. C'est un assaut armé. Beaucoup de gens n'iront pas se défendre parce qu'ils n'ont pas d'argent», ajoute l'homme âgé dans la trentaine.

Celui-ci doit tenter d'entrer en contact avec l'étudiante blessée, Naomie Tremblay-Trudeau.

[41 commentaires - Québec](#)

[7 commentaires - Montréal](#)

**[JOURNAL DE MONTRÉAL](#) / [JOURNAL DE QUÉBEC](#) : Responsabilité partagée étudiants-policiers - Lundi, 30 mars 2015 15:01**

Régys Caron

**Les manifestants et les policiers ont une responsabilité partagée dans l'incident survenu à l'occasion d'une manifestation d'étudiants à Québec vendredi, quand [une manifestante a été atteinte par un tir de gaz lacrymogène](#), croit le ministre de l'Éducation François Blais.**

Le tir à bout portant qui a atteint Naomi Tremblay en plein visage était «incorrect» mais les étudiants courent des risques importants lorsqu'ils s'approchent trop près des policiers pendant leurs manifestations, estime le ministre Blais.

Les étudiants membres de l'ASSÉ refusent systématiquement de donner l'itinéraire de chacune de leurs manifestations.

«Du point de vue de l'intervention policière, il y a eu un problème, ce n'est pas conforme à une intervention correcte, a dit M. Blais. Par ailleurs, je dis aux jeunes militants comme je l'ai à mes enfants quand ils étaient en âge de manifester que le fait d'aller dans une manifestation où on ne donne pas notre itinéraire et où on pousse parce qu'on m'a dit que les jeunes s'étaient beaucoup approchés des policiers c'est courir un danger parce que les policiers doivent se protéger», a exposé le ministre Blais à l'occasion d'une mêlée de presse.

[42 commentaires - Montréal](#)

[1 commentaire - Québec](#)

**[TVA NOUVELLES](#) : Tir au visage d'une manifestante : La police de Québec avare de commentaires - Première publication lundi 30 mars 2015 à 12h58**



Naomie

Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Pierre-Olivier Fortin** | Agence QMI

Alors que de nombreuses questions demeurent **sans réponse** à la suite de la manifestation de jeudi soir à Québec lors de laquelle un agent a **blessé au visage une manifestante avec une cartouche de gaz lacrymogène**, la police s'est contentée de publier un **communiqué laconique**.

Le Service de Police de la Ville de Québec (SPVQ) dit simplement que les «opérations font constamment l'objet **d'analyses détaillées** dans une optique d'amélioration continue» et que l'incident impliquant le policier Charles-Scott Simard et la manifestante Naomie Tremblay-Trudeau «ne fait pas exception».

On y lit également que le SPVQ **continue l'analyse des vidéos** et que le policier en question «a été rencontré».

Le maire de Québec, **Régis Labeaume**, a qualifié samedi ces images de «**dramatiques et choquantes**» et le premier ministre **Philippe Couillard** a suggéré que **des «révisions» étaient nécessaires** dans la façon de faire de la police, sans plus.

On ignore donc encore si le policier Simard qui a pointé son arme vers la manifestante a été suspendu ou s'il fera l'objet de sanctions. Le SPVQ n'a pas indiqué non plus s'il avait reçu des plaintes, si l'arme utilisée continuera de l'être, si les pratiques seront révisées et n'a pas expliqué quelles étaient les directives fournies aux agents avant la manifestation.

Pour sa part, la **Fédération des policiers municipaux du Québec** rappelle qu'il n'y a pas **de gagnant** lorsqu'une manifestation dégénère. Elle invite les manifestants à fournir leur itinéraire aux policiers, à manifester à visage découvert et à respecter les ordres de dispersion des policiers.

*Avec TVA Nouvelles*

**[JOURNAL DE QUÉBEC](#) / [JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : Plusieurs avocats veulent la cause de la jeune étudiante blessée - Lundi, 30 mars 2015 12:03**



Photo Le Journal de Québec, Daniel Mallard

Nicolas Lachance

**Après avoir reçu de nombreuses offres d'avocats désirant l'aider pour d'éventuelles démarches judiciaires contre le policier qui l'a blessée durant une manifestation, Naomie Tremblay-Trudeau rencontrera l' élu mardi.**

Ce n'est pas un secret: l'étudiante de 18 ans en sciences humaines au cégep Garneau qui a reçu un projectile de poudre irritante au visage lors d'une manifestation contre l'austérité en marge du dépôt du budget libéral veut poursuivre le policier ayant appuyé sur la gâchette. Une plainte en déontologie policière est aussi envisagée.

«Disons que nous avons eu plusieurs offres», a expliqué la mère de la jeune fille, Catherine Tremblay, avouant que le choix de la famille s'était arrêté.

Le mystère quant à l'identité de l'avocat qui accompagnera la famille demeure, mais la famille devrait le dévoiler éminemment.

**Aide financière**

Par ailleurs, un homme d'affaires du secteur de la construction a offert à la jeune femme atteinte au visage par le tir d'un policier de payer ses frais d'avocat si elle décidait de déposer une poursuite civile.

Le propriétaire d'entreprise, qui fait carrière en Alberta, veut contribuer pour aider la victime à se défendre devant le tribunal. «Ça n'a aucun sens. Je serais prêt à payer. Je fais de bonnes affaires dans l'Ouest. Je ne sais pas combien ça peut coûter, mais je peux mettre quelques milliers de dollars», a expliqué au Journal le Québécois qui ne veut pas être identifié.

Cependant, «il n'y aura pas d'aide, pour le moment, de la part de l'homme de l'Alberta», a indiqué Catherine Tremblay, la mère de Naomie. Après discussions avec l'homme, l'aide financière est en suspens.

- Avec la collaboration de Jean-Francois Racine

[11 commentaires - Québec](#)

[119 commentaires - Montréal](#)

**LE SOLEIL : Contrôle de foule durant les manifestations: «Des leçons à tirer», dit Couillard - Publié le lundi 30 mars 2015 à 05h00 | Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 08h37**

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) devra réviser certaines de ses pratiques entourant le contrôle de foule et les manifestations, selon le premier ministre Philippe Couillard.

Réagissant pour la première fois à l'épisode de violence survenu jeudi devant l'Assemblée nationale en marge du budget, M. Couillard a déclaré dimanche qu'il y avait «des leçons à tirer de part et d'autre» de ces événements, tant chez les manifestants qu'au sein des corps policiers, en particulier le SPVQ.

Concernant les forces de l'ordre, le premier ministre a évidemment fait référence à Charles Scott-Simard, ce policier qui a déclenché un gaz lacrymogène en pointant son canon à bout portant vers le visage de Naomie Tremblay-Trudeau, étudiante au Cégep Garneau, la blessant à la mâchoire.

«Je pense que sur le plan de l'intervention policière, il y a certainement des révisions qui devront être faites pour l'utilisation de cette technique particulière [gaz lacrymogène]», a exprimé M. Couillard, qui se trouvait à Brossard pour participer à un colloque. «Je suis persuadé qu'à la police de Québec, il y aura des révisions.»

**Message aux manifestants**

Le chef libéral a aussi lancé un message aux manifestants. «On veut que les manifestations se déroulent de façon correcte, respectueuse, sans violence», a-t-il dit, invitant les protestataires à ne pas sombrer dans la provocation inutile.

Chose certaine, les deux camps ont du travail à faire, a répété M. Couillard. «Il faut éviter les confrontations physiques lors des manifestations et il faut faire en sorte que les interventions policières correspondent aux techniques reconnues et qu'elles soient bien appliquées.»

Ces déclarations du premier ministre succèdent à celles du maire de Québec, Régis Labeaume, qui a admis samedi «qu'une erreur» avait été commise par le SPVQ. «Il n'y a pas de doute.»

M. Labeaume a ainsi voulu calmer le jeu après avoir demandé intempestivement, vendredi après-midi, ce que les manifestants

pouvaient bien faire «à deux pouces du nez» des policiers peu avant le début du brasse-camarade de jeudi.

Après avoir vu et revu en boucle les images «dramatiques et détestables», le maire a éprouvé un certain malaise, au point d'en avoir la chair de poule. Dès le vendredi soir, il a souhaité un prompt rétablissement à l'étudiante.

Le SPVQ a malgré tout l'appui inconditionnel du maire de Québec. Un soutien réaffirmé samedi. M. Labeaume demande aux manifestants de fournir leur itinéraire aux autorités pour diminuer les tensions lors des prochaines manifestations.



Réagissant pour la première fois à l'épisode de violence survenu jeudi devant l'Assemblée nationale en marge du budget, M. Couillard a déclaré dimanche qu'il y avait «des leçons à tirer de part et d'autre» de ces événements, tant chez les manifestants qu'au sein des corps policiers, en particulier le SPVQ.

Photo tirée d'une vidéo d'Impact Campus

**LE DEVOIR : Éditorial : Manifestations étudiantes : Pris pour cible, par Josée Boileau – Lundi 30 mars 2015**

Vendredi, la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, se disait «troublée» par les images montrant un policier tirant du gaz à bout portant au visage d'une manifestante à Québec, la blessant grièvement. Mme Thériault ne montrait pourtant pas tant d'émotion il y a quelques mois, alors qu'un rapport mettait le doigt sur de tels dérapages, en soulignant de surcroît le danger, si rien n'était fait,

qu'ils se reproduisent de nouveau. On en est là, et il devient impérieux de corriger le tir.

Le volumineux rapport de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, présidée par Serge Ménard, contient un examen poussé des méthodes d'intervention policière. Prenant en compte différents éléments (dont la provocation de





manifestants), il énonce des propositions précises, et précieuses, en matière de contrôle de foule par les services de police.

Comment la ministre Thériault avait-elle accueilli le tout à [sa publication en mai dernier](#) : « Je ne me sens pas concernée par le rapport Ménard, mais pas du tout ! [...] Il s'agit d'une réponse politique à une commande politique. »

Elle s'était particulièrement moquée des recommandations sur les armes intermédiaires (que sont les gaz lacrymogènes ou le poivre de Cayenne). Le rapport Ménard n'y allait pourtant que de considérations de base : avant d'utiliser des irritants chimiques, il faut « s'assurer que les manifestants ont une voie de sortie et qu'ils ont l'occasion et le temps de quitter pour éviter d'être gazés ». Il faut aussi que la force utilisée par les policiers, qui sont eux lourdement armés, soit proportionnelle à la menace. À Québec, des confettis ont été lancés aux policiers et des jeunes ont fait un pas de trop : c'est donc assez pour que des agents bien équipés et bien protégés perdent les pédales ?

L'incident de Québec se situe dans un continuum d'intolérance envers les étudiants. En 2012, la confrontation entre les policiers et les manifestants s'était envenimée au fil des événements. En 2015, l'arsenal policier se déploie à chacune des manifestations, pourtant menées sous le signe du pacifisme. Dérangeantes, oui, menaçantes, non. L'encadrement serré par des policiers casqués, les sirènes qu'on déclenche, les hélicoptères, la cavalerie en attente : voilà ce qui fait peur et suscite des réactions.

Ce sont les auteurs de troubles qu'il faut cibler, disait le rapport Ménard. On fait exactement le contraire et on s'y enfonce, sous les applaudissements inconscients de certaines autorités : tous les étudiants manifestants sont pris pour cible, sans égard à ce qu'ils font, simplement pour ce qu'ils sont. Interdit de manifester parce qu'on a 20 ans, c'est quand même le monde à l'envers ! C'est dire si celui-ci va mal et qu'il faut se réveiller.

[Vos réactions - 29 commentaires](#)

## [JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : L'étudiante blessée à Québec humiliée sur Facebook - Dimanche, 29 mars 2015 21:22 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 06:22



Malgré sa blessure et les moqueries dans les réseaux sociaux, Naomie Tremblay-Trudeau compte participer aux prochaines manifestations contre l'austérité.

Photo Agence QMI, Pascal Huot

Baptiste Zapirain

**L'étudiante atteinte à bout portant par la cartouche de gaz d'un policier à Québec a été la cible hier d'une page Facebook se moquant de son visage blessé.**

«Ce n'est même pas de l'intimidation, c'est de l'incitation à la haine», lance le psychologue et spécialiste en gestion de conflits Martin Courcy.

Près de 5000 personnes étaient abonnées dimanche après-midi à la page Facebook «Naomie Nutella», en référence à la tache brune sous la bouche blessée de l'étudiante.

La plupart des images qui y sont diffusées se moquent des lèvres de la manifestante de 18 ans, boursoufflées par les blessures. L'une des photos compare son visage à un célèbre chat grincheux du web. Une autre est accompagnée du commentaire «l'élève de l'année.»

### Danger

L'auteur de cette page, contacté par *Le Journal*, n'a pas voulu révéler son identité. Il prétend vouloir dénoncer l'humour à deux vitesses.

«Pourquoi on peut rire de Gaétan Barrette en le traitant de gros, dire qu'une bonne police, c'est au cimetière, mais on ne peut pas rire du mouvement étudiant? Pourquoi deux poids, deux mesures?» s'est-il exclamé.

De nombreux internautes choqués ont dénoncé cette «cyberintimidation» et ont demandé la suppression de la page Facebook. «Vraiment désolant», s'est indignée Karyan Fortin-Therrien sur Twitter. «Page dégueulasse contre Naomie», a renchéri Evens Duperron.

La page a finalement été supprimée vers 16 h 30. Mais le même après-midi, une autre a été créée avec l'image de la jeune étudiante comme photo de profil. Son nom: «Pour que plus d'étudiants se fassent shooter dans face.»

Un tel titre fait bondir Martin Courcy. «Ce sont des menaces de mort. Cette jeune fille est en danger», s'inquiète-t-il.

La police de Québec n'a pas été prévenue, selon le lieutenant Pierre Colin. «Mais si on est avisé d'un crime, même sur Facebook, on va enquêter, c'est clair», indique-t-il.

### Pas décidée

De son côté, Naomie Tremblay-Trudeau dit «essayer de [se] détacher de tout ça et [ne pas avoir] d'énergie à mettre là-dedans».

Elle a participé à une nouvelle manifestation dimanche après-midi à Québec contre l'austérité et la brutalité policière. Sa lèvres a désenflé. Elle n'a toutefois pas décidé de ses futures démarches judiciaires. «J'attends de voir mon avocat et je veux en parler avec ma mère.»

Interrogée quant à savoir si elle en voulait au policier, l'étudiante a pris une longue pause avant de répondre que oui. «J'essaie de ne pas trop y penser, ça me fait juste de la peine pour rien».

– Avec la collaboration de Nicolas Lachance

[95 commentaires - Québec](#)

[368 commentaires - Montréal](#)

## [JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : Une première manif sans bavure : Naomie Tremblay-Trudeau ouvre la marche aux centaines de militants qui ont défilé dans le calme - Dimanche, 29 mars 2015 18:51

Nicolas Lachance

**Naomie Tremblay-Trudeau, blessée jeudi par un policier, a mené la manifestation légale contre l'austérité et la brutalité policière, appuyée par des centaines de militants.**

Familles, personnes âgées et étudiants se sont réunis devant l'Assemblée nationale pour manifester leur mécontentement face aux agissements des forces de l'ordre lors des récentes manifestations dans la capitale nationale. Au son des slogans et des fanfares, les participants avaient donné l'itinéraire de la manifestation aux policiers. Les autorités sont restées discrètes durant l'événement.

«Ça me touche, la réaction des gens. Une manifestation comme aujourd'hui, c'est la sécurité. Mais je tiens à mon point. Cette règle-là (manifestations illégales) ne devrait pas exister. Si donner l'itinéraire permet d'amener plus de personnes aux manifestations, c'est bien. C'est plaisant de voir l'aspect familial aujourd'hui», a mentionné celle qui a été l'élément déclencheur de cette marche, Naomie Tremblay-Trudeau, qui a reçu une grenade de poudre irritante en plein visage jeudi à Québec.

D'ailleurs, la jeune fille de 18 ans se trouvait en première ligne de la manifestation.

Elle s'est dite touchée par la présence d'autant de personnes devant le Parlement.

La manifestation s'est terminée sans débordement au même endroit où elle avait commencé, à l'Assemblée nationale. Les organisateurs se sont dits satisfaits de la réponse et croient que le message contre l'austérité commence à passer. De son côté, le SPVQ était heureux de la collaboration des manifestants.

#### **Légalité importante**

D'ailleurs, dans la foule, il y avait des dizaines de familles venues marcher avec leurs enfants et plusieurs bambins se trouvaient aussi à l'intérieur du groupe.

«Comme l'itinéraire est donné, ça nous permet de participer. Dans les autres manifestations, on est un peu bloqués», ont expliqué les parents de la petite Teïla de trois mois, Milène et Gwenn. «S'il y avait des risques pour elle, non, on ne serait pas là.» Cependant, disent-ils, sans le bébé, ils assisteraient aux manifestations illégales.

«Donner l'itinéraire, c'est un non-sens. La manifestation, c'est un droit», a indiqué la mère.

#### **Avertissement**

À la toute fin, plusieurs étudiants ont pris la parole et ils ont averti le gouvernement que des manifestations illégales pourraient avoir lieu dans un futur proche.

«Aujourd'hui, on est venu chercher l'appui populaire. Mais si le gouvernement continue avec son projet d'austérité, la pression va continuer de monter et du dérangement, il va y en avoir. Des manifestants sans trajets, il va y en avoir, des occupations et des blocages, il va y en avoir», a crié Louis, chaleureusement applaudi par la foule.

#### **Réseaux sociaux : Une blessure ridiculisée sur Facebook**

Une page Facebook intimidant la jeune Naomie Tremblay-Trudeau, qui avait fait 4 000 adeptes, a finalement été retirée. La page riait continuellement de la blessure de la jeune fille ayant reçu un projectile policier en plein visage. Toutefois, en après-midi hier, une nouvelle page portant de mauvaises intentions et souhaitant du malheur aux manifestants est apparue sur Facebook. Par ailleurs, la jeune étudiante rencontrera son avocat aujourd'hui afin de décider si elle poursuivra le policier qui lui a lancé une grenade à poudre irritante à bout portant en plein visage. Est-ce qu'une plainte sera concrètement déposée en déontologie policière? Le mystère plane toujours.

#### **Politique : Catherine Dorion en réflexion**

Présente à la manifestation avec sa petite famille, l'ancienne militante pour le parti Option national et qui avait séduit une bonne partie des réseaux sociaux en 2012 avec ses vidéos sur l'avenir du Québec a pris un recul politique. «Je ne sais pas pour qui je vais voter aux prochaines élections», a-t-elle avoué, s'étant complètement éloignées du parti. «Il y a beaucoup de choses qui changent. Dimanche, elle est descendue dans la rue, car l'austérité des politiques gouvernementales la préoccupe. «Il faut se battre contre des choix économiques qui ne fonctionnent pas. Demandez aux économistes du FMI, aux économistes de la banque mondiale et des prix Nobel d'économie qui disent que l'austérité, ça sert juste les élites et creuser le fossé. C'est scientifique et il ne faut pas perdre de vue ça».

[120 commentaires - Québec](#)

[406 commentaires - Montréal](#)

## **LE SOLEIL : Manifestation à Québec: Naomie Tremblay-Trudeau ouvre la marche - Publié le dimanche 29 mars 2015 à 18h20**

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) S'ils ont accepté dimanche de fournir un itinéraire aux policiers pour la manifestation organisée notamment en soutien à Naomie Tremblay-Trudeau, cette étudiante du Cégep Garneau blessée au visage jeudi par un tir de gaz lacrymogène, des membres du Comité printemps 2015 prévoient «des manifs sans trajet» dans les prochaines semaines à Québec.

Pour la troisième fois en six jours, un rassemblement a été organisé devant l'Assemblée nationale, dimanche. Près d'un millier de citoyens de tous âges se sont présentés aux côtés des étudiants, sachant la manifestation considérée légale par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

Beaucoup sont venus après avoir vu des images montrant Naomie Tremblay-Trudeau, 18 ans, blessée par un gaz lacrymogène déployé près de son visage par un agent du SPVQ, jeudi. D'autres avaient aussi en mémoire les 274 arrestations - le plus haut total enregistré à Québec en une seule soirée - lors d'une autre manifestation déclarée illégale mardi.

Les organisateurs de la marche, des amis de l'étudiante et des camarades au Cégep Garneau membres du Comité printemps 2015, ont voulu dénoncer «cette escalade de la violence» en proposant une manifestation familiale.

#### **«Ça va mieux»**

Présente dimanche, Naomie Tremblay-Trudeau a ouvert la marche après avoir adressé quelques mots aux manifestants, vers 14h. «Ça va mieux», a-t-elle répondu au *Soleil* lorsque interrogée sur son état de santé.

L'étudiante n'a pas été très bavarde, maintenant son discours répété dans les médias au lendemain de sa blessure, dénonçant les actions du SPVQ. «On reste solidaires», a-t-elle seulement ajouté, n'ayant pas l'intention de rester à la maison lors des prochaines manifestations dans les rues de la capitale.

Heureuse de voir autant de personnes rassemblées, elle n'a pas voulu individualiser sa situation. Elle maintient que le vrai combat est celui contre l'austérité imposée par le gouvernement de Philippe Couillard, sans oublier la lutte contre la brutalité policière qu'elle prend désormais plus à coeur.

Sur une éventuelle poursuite envisagée contre le policier qui l'a blessée, Naomie Tremblay-Trudeau a laissé savoir qu'elle allait

rencontrer un avocat aujourd'hui. Une décision sera ensuite prise de concert avec sa famille.

#### **Sans itinéraire**

Les organisateurs de la manifestation de dimanche, de toute évidence actifs au sein du mouvement étudiant, ne fourniront pas un itinéraire chaque fois, ont-ils prévenu. Encore dimanche, ils ont remis en question le règlement de la Ville de Québec sur la paix et le bon ordre, qui oblige notamment les organisateurs d'obtenir un permis et de fournir un tracé. Selon eux, le règlement «surpasse notre droit fondamental de manifester prévu à la Charte des droits et libertés», a déclaré l'un d'eux.

«Dans le meilleur des mondes, on n'aurait pas à donner [un itinéraire]», a fait valoir Simon Marcoux-Piché, autre organisateur. «Une manif, ce n'est jamais illégal», a-t-il ensuite tranché, ajoutant qu'il «y aura des manifs sans trajet qui vont être faites» dans les prochaines semaines.

L'exception de dimanche se voulait un appel au soutien à la population et une façon d'apaiser les tensions après une semaine particulièrement houleuse.

La manifestation s'est déroulée dans une ambiance festive. À l'avant, les étudiants ont scandé des slogans plus virulents contre l'austérité. À l'arrière, les familles suivaient tranquillement au son de tambours et de trompettes.

Les policiers se sont quant à eux faits très discrets, n'interagissant à peu près pas avec la foule.

Le cortège a emprunté le boulevard René-Lévesque, l'avenue Cartier, la rue Saint-Jean et la côte Honoré-Mercier avant de retourner devant l'Assemblée nationale.





Pour la troisième fois en six jours, un rassemblement a été organisé devant l'Assemblée nationale, dimanche. Près d'un millier de citoyens de tous âges se sont présentés aux côtés des étudiants, sachant la manifestation considérée légale par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

Le Soleil, Erick Labbé

**LE SOLEIL : La page Facebook en soutien au matricule 3143 fermée... puis rouverte - Publié le 29 mars 2015 à 15h47**



Sur la page Facebook, on pouvait y lire des propos félicitant le travail policier, voire le geste posé par celui qui est aussi connu comme le matricule 3143.

Le Soleil, Erick Labbé

Jean-François Néron, Le Soleil (Québec) Les administrateurs de la page Facebook «Je suis Charles Scott-Simard», du nom du policier qui a blessé une manifestante avec un tir de gaz lacrymogène lors de la manifestation de jeudi devant l'Assemblée nationale, ont décidé de retirer leur page en raison «de propos radicaux» publiés.

L'annonce de la fermeture de la page a été faite dimanche, en début d'après-midi, à peine trois jours après sa création. «La page Je suis Charles-Scott Simard sera fermée d'ici 48 heures. Nous, les créateurs, sommes les premiers surpris de l'ampleur que la page a pris», ont écrit ceux qui se présentent comme un groupe d'une quinzaine de citoyens anonymes, auquel ne participerait, selon eux, aucun policier.

«Dans le désir de préserver la sécurité de tous, manifestants et policiers, nous souhaitons également annuler la manifestation du 4 avril [en soutien au travail policier]. Cette page a permis l'expression de propos très radicaux et afin d'éviter la polarisation du débat, nous ne donnerons pas suite aux médias et n'interviendrons plus», ajoutent-ils.

Le collectif termine en signant «Je suis Charles-Scott Simard et Naomie Trudeau-Tremblay [sic], Peace.» En date de dimanche, la page avait fait énormément de bruit. Près de 3000 internautes avaient cliqué sur la mention «J'aime».

Depuis sa mise en ligne, on pouvait y lire des propos félicitant le travail policier, voire le geste posé par celui qui est aussi connu comme le matricule 3143. Des internautes se sont aussi portés à la défense de Naomie Tremblay-Trudeau, l'étudiante du Cégep Garneau blessée par le tir.

Sitôt fermée, une page similaire a été recrée en début de soirée, dimanche, possiblement en réaction à la fermeture de la première. Portant le même nom, la page «Je suis Charles Scott-Simard» était de nouveau disponible, a constaté Le Soleil. Les créateurs anonymes ont seulement écrit : «N'ayez pas peur... Nous sommes 3143!».

**Cyberintimidation**

Mise à part celles en soutien au matricule 3143, d'autres pages Facebook ont attiré l'attention sur les réseaux sociaux dans les dernières heures. L'une d'entre elle, nommée «Naomie Nutella», visait directement l'étudiante, véritablement en proie à de la cyberintimidation. Les publications, se moquaient essentiellement des blessures au visage subies par la jeune femme et certaines tenaient des propos à caractère sexuel. La page, déterrée et dénoncée par de nombreux internautes, n'était plus accessible plus tard en soirée, dimanche.

Mais dès qu'une a disparu, d'autres font leur apparition. L'une d'elle, encore plus virulente, invitait carrément «à shooter les étudiants dans la face». Encore là, les internautes ont tôt fait de signaler la page aux administrateurs de Facebook. avec David Rémillard

**TVA NOUVELLES : Manifestation à Québec : L'étudiante blessée par un policier mène la marche - Première publication dimanche 29 mars 2015 à 14h41 - Mise à jour : dimanche 29 mars 2015 à 19h21**

Agence QMI et TVA Nouvelles

L'étudiante qui a reçu une cartouche de gaz lacrymogène en pleine figure de la part d'un policier, lors d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, n'entend pas freiner ses ardeurs militantes.

Naomie Tremblay-Trudeau, le visage toujours tuméfié, était présente au rassemblement organisé contre l'austérité à Québec, ce dimanche, où elle a d'ailleurs reçu du soutien de la part de la foule. «C'est important de rappeler qu'on est là pour manifester contre

l'austérité et on va porter cette cause-là jusqu'au bout», a-t-elle lancé.

Elle voulait d'une part démontrer qu'elle était toujours présente, et qu'elle le sera «pendant toutes les manifestations qui restent à venir». Et si la jeune femme reconnaît qu'elle marche aujourd'hui contre la brutalité policière, dont elle porte «pas mal les signes dans la figure», elle insiste pour dire qu'elle est là d'abord et avant tout «pour la cause» plus générale: la mobilisation contre les politiques du gouvernement québécois.

### «Ça va mieux»

La jeune femme dit qu'elle va mieux depuis les événements de jeudi dernier, et sa lèvre a désenflé. Elle n'a toutefois pas encore décidé de ce qu'elle fera dans ce dossier. «J'attends de voir mon avocat et je veux en parler avec ma mère», a-t-elle résumé, sans en dire davantage.

Interrogée à savoir si elle en voulait au policier, Naomie Tremblay-Trudeau a fait une longue pause avant de répondre que oui. «J'essaie de ne pas trop y penser, ça me fait juste de la peine pour rien», a-t-elle poursuivi.

Elle tente également de ne pas porter attention à tout ce qui s'est dit sur le web à son sujet. Elle dit «essayer de [se] détacher de tout ça et [ne pas avoir] d'énergie à mettre là-dedans».

### Manifestation

Familles, personnes âgées et étudiants se sont réunis devant l'Assemblée nationale pour manifester leur mécontentement face aux agissements des forces de l'ordre lors des récentes manifestations dans la Capitale nationale. Au son des slogans et des fanfares, près de 1000 personnes avaient donné l'itinéraire de la manifestation aux policiers qui sont restés discrets durant l'événement.

«Ça me touche la réaction des gens. Une manifestation comme aujourd'hui, c'est la sécurité. Mais, je tiens à mon point. Cette règle-là (manifestations illégales) ne devrait pas exister. Si donner l'itinéraire ça permet d'amener plus de personnes aux manifestations, c'est bien. C'est plaisant de voir l'aspect familial aujourd'hui», a mentionné Naomie Tremblay-Trudeau, celle qui a été l'élément déclencheur de cette marche.

La manifestation s'est terminée sans débordement au même endroit où elle avait commencé, à l'Assemblée nationale. Les organisateurs se sont dits satisfaits de la réponse et croient que le message contre l'austérité commence à passer. De son côté, la police de Québec était heureuse de la collaboration des manifestants.

### Légalité importante

Dans la foule, il y avait des dizaines de famille venue marcher avec leurs enfants.

«Comme l'itinéraire est donné, ça nous permet de participer. Dans les autres manifestations, on est un peu bloqué», ont expliqué les parents de petite Teïla de 3 mois, Milène et Gwenn. «S'il y avait des risques pour elle, non, on ne serait pas là». Cependant, disent-ils, sans le bébé, ils assisteraient aux manifestations illégales. «Donner

l'itinéraire, c'est un non-sens. La manifestation c'est un droit», a indiqué la mère.

À la toute fin, plusieurs étudiants ont pris la parole et ils ont averti le gouvernement que des manifestations illégales pourraient avoir lieu dans un futur proche.

«Aujourd'hui, on est venu chercher l'appui populaire. Mais, si le gouvernement continue avec son projet d'austérité, la pression va continuer de monter et du dérangement, il va y en avoir. Des manifs sans trajets, il va y en avoir, des occupations et des blocages, il va y en avoir», a crié Louis, applaudi chaleureusement par la foule.

### Débordement sur les réseaux sociaux

Une page Facebook intimidant la jeune Naomie Tremblay-Trudeau, qui avait 4000 adeptes, a finalement été abolie. La page riait continuellement de la blessure de la femme de 18 ans qui a reçu une grenade de poudre irritante en plein visage. Toutefois, en après-midi dimanche, une nouvelle page portant de mauvaises intentions et souhaitant du malheur aux manifestants est apparue sur Facebook. Par ailleurs, la jeune étudiante rencontrera son avocat lundi afin de décider si elle poursuivra le policier qui lui a tiré la grenade à bout portant en plein visage. Est-ce qu'une plainte sera concrètement déposée en déontologie policière? Le mystère plane toujours.

- Avec la collaboration de Nicolas Lachance



Crédit photo : TVA Nouvelles

## **TVA NOUVELLES : Manifestante blessée à Québec : Labeaume déplore le geste posé par le policier - Première publication samedi 28 mars 2015 à 19h20**



Crédit photo : capture d'écran, YouTube

Par **Valérie Bidégaré** | Agence QMI

Le **maire de Québec, Régis Labeaume**, a admis que le **policier qui a blessé une étudiante** au visage par le biais d'un **projectile de fusil à poudre irritante**, a commis une erreur.

«Il y a eu quelque chose qui n'aurait pas dû arriver. Il y a eu une erreur, il n'y a pas de doute, mais ce n'est pas une raison pour ne pas soutenir notre service de police», a exprimé Régis Labeaume en marge du défilé de la Saint-Patrick, samedi après-midi.

### «Dramatique»

Alors que le maire s'interrogeait, vendredi, sur la présence des manifestants qui se trouvaient «à deux pouces du visage» des poli-

ciers, il a tempéré ses propos en soirée, publiant un message de prompt rétablissement à l'endroit de Naomie Tremblay-Trudeau sur sa page Facebook.

«J'ai vu les images. C'était dramatique et détestable et je vous dirais que de voir Mme Tremblay-Trudeau en recevoir plein la figure, c'était dramatique, j'en avais la chair de poule. Il y a là quelque chose qui n'est pas normal, qui s'est passé et qui ne devait pas arriver», a-t-il avoué tout en écorchant «les casseurs» par la bande.

«Ce qui est détestable et choquant, c'était de voir en première ligne, des gens qui n'étaient pas des manifestants étudiants et qui étaient visiblement des casseurs qui voulaient défier la police. [...] Si ce n'était que des étudiants, il n'y en aurait pas de problème.»

### Appel au calme

Par ailleurs, une manifestation familiale et contre la brutalité policière s'amorcera dimanche à 14h devant l'Assemblée nationale, alors que les organisateurs entendent remettre leur itinéraire aux autorités.

«À Québec, vous avez tous vos droits. Vous pouvez revendiquer tout ce que vous voulez, mais il y a un cadre qui existe et on vous demande seulement d'intervenir dans ce cadre-là et d'informer les autorités de ce que vous voulez faire et tout va bien se passer et dans l'ordre», a ajouté le maire Labeaume.

Le policier Charles-Scott Simard pourrait néanmoins se trouver sur la «ligne de feu» puisqu'il n'a pas été relevé de ses fonctions depuis les événements de jeudi.



«Il faut laisser la police faire son travail, son enquête. [...] Maintenant, s'il y a une erreur de policier, il ne faudrait pas être tout le monde dans le même bain et je ne veux pas excuser personne, tout le monde fait son possible», a conclu le maire en indiquant que la ville est «constante et cohérente» et qu'elle fait «comme en 2012».

**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Les appuis au matricule 3143 se multiplient sur Facebook - Samedi, 28 mars 2015 18:30 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 09:02**



Photo Le Journal de Québec, Stevens LeBlanc

Valérie Bidégaré

**Près de deux jours après qu'une étudiante eut été atteinte en plein visage par le projectile d'un policier lors d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, un groupe «controversé» en appui à l'agent a été créé sur Facebook.**

Plus de 2000 personnes ont manifesté leur appui à l'agent du Service de police de la Ville de Québec, Charles-Scott Simard, par le biais du groupe de soutien «Je suis 3143». Le carré bleu est mis à l'avant-plan en guise d'appui au matricule 3143 «harcelé par des carrés rouges extrémistes pour avoir fait son travail».

Le groupe planifie une manifestation, samedi prochain, devant l'Assemblée nationale soit à l'endroit même où Naomie Tremblay-Trudeau, cette étudiante du Collège Garneau âgée de 18 ans, a été atteinte au visage.

**« Violence exagérée »**

Un geste qui est désapprouvé par une connaissance de l'agent de la paix du temps où il était policier militaire et qui a préféré conserver son anonymat.

«Défigurer quelqu'un de même... Avec toute la formation policière qu'il a et ses 10 ans dans l'armée, on apprend à gérer notre stress, pas à tirer n'importe où. On apprend à tirer par terre ou dans les airs pour ne pas blesser les gens. On dirait qu'il n'a pas réfléchi ou qu'il s'en est foutu complètement», a partagé la source lors d'un entretien téléphonique avec *Le Journal*.

Par ailleurs, Naomie Tremblay-Trudeau, qui compte porter plainte et poursuivre Charles-Scott Simard, doit rencontrer son avocat demain. «Elle se repose et tente de se remettre. Nous avons un rendez-vous lundi [demain] avec notre avocat dont je préfère taire le nom», a dit au *Journal* sa mère, Catherine Tremblay.

[53 commentaires - Québec](#)

[412 commentaires - Montréal](#)

**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : « Cela n'aurait pas dû arriver » - Régis Labeaume admet que le policier qui a blessé une étudiante a fait une erreur - Samedi, 28 mars 2015 18:56 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 18:56**

Valérie Bidégaré

**Le maire Labeaume admet que le policier qui a blessé une étudiante au visage avec un projectile de fusil à poudre irritante a commis une erreur.**

«Il y a eu quelque chose qui n'aurait pas dû arriver. Il y a eu une erreur, il n'y a pas de doute, mais ce n'est pas une raison pour ne pas soutenir notre service de police», a exprimé le maire de Québec, Régis Labeaume, en marge du défilé de la Saint-Patrick, hier.

Trois jours après les événements, une manifestation familiale et contre la brutalité policière s'ébranlera à 14 h, aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale alors que les organisateurs entendent remettre leur itinéraire aux autorités.



Une manifestation pacifique a eu lieu dans les rues de Montréal.

photo courtoisie

«À Québec, vous avez tous vos droits. Vous pouvez revendiquer tout ce que vous voulez, mais il y a un cadre qui existe et on vous demande seulement d'intervenir dans ce cadre-là et d'informer les autorités de ce que vous voulez faire et tout va bien se passer et dans l'ordre», a ajouté le maire.

**« Comme en 2012 »**



Naomie Tremblay-Trudeau a été atteinte en plein visage par le projectile d'un fusil à poudre

photo courtoisie

Le policier Charles-Scott Simard pourrait néanmoins se trouver sur la «ligne de feu» malgré les événements de jeudi, selon nos sources.

«Il faut laisser la police faire son travail, son enquête. [...] Maintenant, s'il y a une erreur de policier, il ne faudrait pas mettre tout le

monde dans le même bain et je ne veux excuser personne, tout le monde fait son possible», a conclu le maire en indiquant que la ville est «constante et cohérente» et qu'elle fait «comme en 2012».

### **Labeaume tempère ses propos**



Le maire Régis Labeaume a réitéré sa confiance envers les policiers de Québec, hier, lors de la parade de la Saint-Patrick.

photo courtoisie

Alors que le maire s'interrogeait, vendredi, sur la présence des manifestants qui se trouvaient «à deux pouces du visage» des policiers, il a tempéré ses propos en soirée, publiant un message de prompt rétablissement à l'endroit de Naomie Tremblay-Trudeau sur sa page Facebook.

«J'ai vu les images. C'était dramatique et détestable et je vous dirais que de voir Mme Tremblay-Trudeau en recevoir plein la figure, c'était dramatique, j'en avais la chair de poule. Il y a là quelque chose qui n'est pas normal, qui s'est passé et qui ne devait pas arriver», a-t-il avoué tout en écorchant «les casseurs» par la bande.

«Ce qui est détestable et choquant, c'était de voir en première ligne, des gens qui n'étaient pas des manifestants étudiants et qui étaient visiblement des casseurs qui voulaient défier la police. [...] Si ce n'était que des étudiants, il n'y en aurait pas, de problème.»

[96 commentaires - Québec](#)

[69 commentaires - Montréal](#)

## **LE SOLEIL : Manifestante blessée: des images «dramatiques et détestables», dit Labeaume - Publié le samedi 28 mars 2015 à 16h34 | Mis à jour le dimanche 29 mars 2015 à 16h49**

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Après avoir adopté la ligne dure contre les manifestants, le maire de Québec, Régis Labeaume, reconnaît désormais que les images de jeudi où l'on voit l'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau être blessée par un projectile du Service de police de Québec (SPVQ) sont «dramatiques et détestables». «Il y a eu quelque chose qui n'aurait pas dû arriver, il y a eu une erreur, il n'y a pas de doute», a-t-il admis.

En marge du défilé de la Saint-Patrick, le maire de Québec est revenu sur les événements des derniers jours qu'il avait commentés du bout des lèvres la veille en blâmant essentiellement les gens qui manifestaient «à deux pouces du nez des policiers».

En visionnant comme il le faut les images largement diffusées de Mme Tremblay-Trudeau «en prendre plein la figure», Régis Labeaume dit avoir eu la chair de poule. «Ce qui s'est passé ne devait pas arriver. Je lui souhaite de guérir le plus tôt possible», a-t-il dit, faisant écho à un message similaire livré vendredi en soirée par l'intermédiaire de sa page Facebook. Le maire semblait déjà vouloir adoucir sa prise de position qui avait fait réagir dans la journée de vendredi, autant chez ceux supportant le SPVQ que ceux qui condamnait les gestes du matricule 3143, Charles Scott-Simard.

Malgré ses bons mots pour la victime, le maire a toutefois réaffirmé sa confiance envers le corps policier. «Je soutiens encore totalement le SPVQ. Il y a eu quelque chose qui n'aurait pas dû arriver, il

y a eu une erreur, il n'y a pas de doute, mais ce n'est pas une raison de ne pas soutenir le SPVQ», a-t-il dit, ajoutant dans le même souffle que le travail des policiers «n'est pas une job facile». «Ça ne veut pas dire que parce que ça existe tout le monde est coupable, il faut faire la part des choses», a-t-il mis en garde.

Régis Labeaume n'a pas commenté la réaction de la direction du SPVQ dans cette affaire, disant ne pas vouloir intervenir. «Mélanger la police et la politique, c'est une bien mauvaise idée, a-t-il lancé, je les laisse faire leur travail, ce sont des gens très responsables.» Il a précisé qu'il maintenait cette frontière étanche depuis déjà sept ans et qu'il n'avait pas l'intention de déroger à cette règle. «Je garde une saine distance, si je sens que ça déborde j'interviendrais», a néanmoins lâché M. Labeaume.

Selon lui, il est évident que ce sont «des casseurs» qui sont à l'origine des débordements de jeudi, mais également de mardi soir, où 274 manifestants ont été arrêtés. «Si ça n'avait été que des étudiants, il n'y aurait pas eu de problème. Le problème, c'est qu'il y a parmi des gens des casseurs qui récupèrent les manifestations et ça, c'est pas drôle», a déploré le maire selon qui il s'agit des mêmes individus qui avaient perturbé les rassemblements de 2012.

Les policiers de Québec ne sont pas plus sévères que lors de la crise étudiante, ou encore que leurs confrères de Montréal, a assuré Régis Labeaume. «On fait comme en 2012, on est cohérent et constant.»

## **TVA NOUVELLES : Manifestante blessée à Québec : Une page Facebook en appui au policier - Première publication samedi 28 mars 2015 à 13h42**



Crédit photo : Facebook

Deux jours après qu'une étudiante ait été atteinte à bout portant au visage par une cartouche de gaz lors d'une manifestation sur les terrains de l'Assemblée nationale, un groupe en appui au policier a été créé sur Facebook.

«Je suis 3143» est «un groupe de support au policier du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), Charles Scott-Simard, harcelé par des carrés rouges extrémistes pour avoir fait son travail.»

Plus de 1700 personnes ont adhéré à la page pour soutenir le policier Charles Scott-Simard qui a fait feu sur Naomie Trudeau-Tremblay. Le groupe aborde le carré bleu pour soutenir le matricule 3143 de la police de Québec.

Ils promettent d'ailleurs une manifestation, samedi prochain, à l'endroit même où l'étudiante de 18 ans du Collège Garneau a été atteinte.

TVA Nouvelles



### Le policier congédié?

Parallèlement, une page Facebook a été créée pour demander le congédiement immédiat du policier.

Plus de 9000 personnes souhaitent que le matricule 3143 soit relevé de ses fonctions.

«Cet homme est dangereux parce que Charles Scott Simard «tire à bout portant sur des enfants», peut-on lire sur la page.

### Réaction en deux temps

Vendredi, le maire du Québec, **Régis Labeaume**, avait mentionné qu'il avait toujours confiance en son service de police et s'interro-

geait sur fait que les manifestants soient à «deux pouces du visage» des agents de la paix.

Plus tard en soirée, M. Labeaume a publié un message Facebook en souhaitant un prompt rétablissement à Naomie Tremblay-Trudeau et a demandé aux manifestants de divulguer leur itinéraire lors d'un prochain rassemblement. «Ce geste pourrait contribuer à diminuer les tensions.»

Lors d'un point de presse en journée, le maire de Québec a finalement admis que le policier avait fait une erreur, mais a tout de même réitéré son soutien au SPVQ.

## LE SOLEIL : Manifestante blessée: la police dit avoir suivi des protocoles précis - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00



La porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, Camille Godbout, rappelle que «des manifestants ont eu des dents cassées par des coups de matraque» et qu'un autre a été mordu par un chien policier lors de la manifestation de mardi à Québec.

Le Soleil, Erick Labbé

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) La police de Québec affirme avoir suivi «des protocoles précis» pour éviter une confrontation corps à corps lors du rassemblement qui a tourné au vinaigre, jeudi, devant le parlement.

Sur les images captées par *Impact Campus*, on voit quelques manifestants s'avancer et faire face à une ligne de policiers armés et casqués qui les empêchaient de quitter les lieux. Les manifestants s'approchent de ladite ligne jusqu'à tenter d'ouvrir une brèche. S'ensuit une brève bousculade entre les manifestants et les policiers, puis un agent tire du gaz irritant sur Naomie Trudeau-Tremblay à l'aide d'une arme de type muzzle-blast.

L'étudiante de 18 ans du Cégep Garneau reçoit ensuite du gaz lacrymogène provenant de la bonbonne d'un autre policier. Puis au moins deux autres bourrées de gaz irritant sont encore tirées pour maintenir les manifestants à distance.

François Moisan, porte-parole du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), explique que l'arme en question est «une arme intermédiaire qu'on utilise pour éviter les confrontations corps à corps et disperser les manifestants», et que «son utilisation, hier [jeudi], a rempli ces objectifs».

Lorsqu'ils utilisent une arme de ce type, les policiers doivent viser le corps, pas le visage, convient M. Moisan. «Mais c'est sûr que l'objectif qui est de viser le corps peut être miné quand il y a du mouvement et des altercations», nuance-t-il.

Selon le porte-parole du SPVQ, les policiers ont suivi des protocoles précis avant d'en arriver là. «Hier, il y a eu une avancée, une charge [par les manifestants], et la réponse prévue dans les protocoles, c'est de passer par ces étapes-là, c'est à dire l'utilisation passive de la matraque, l'utilisation active de la matraque et, en-

suite, l'utilisation du gaz lacrymogène quand vraiment on sent qu'il y a un danger de corps à corps.»

### Tout le monde à risque

Dans les situations de corps à corps, tout le monde est à risque, tant les policiers que les manifestants, rappelle M. Moisan. Le porte-parole du SPVQ explique par ailleurs que les policiers ajustent leurs stratégies en fonction des actions des manifestants. Jeudi, la manifestation s'est conclue par une seule arrestation et sans distribution massive de constats d'infraction. Les policiers avaient choisi de confiner les étudiants devant l'Assemblée nationale en se postant à chaque extrémité de la fontaine de Tourny. La manifestation a été déclarée illégale lorsque des manifestants ont tenté de prendre la rue.

«On a eu deux manifestations, on a choisi chaque fois des stratégies qui étaient différentes, et on verra pour les suivantes», dit-il.

Interrogé sur les méthodes controversées du SPVQ pendant les manifestations étudiantes, M. Moisan explique qu'«il y a un cadre réglementaire, et quand il y a des manifestations à Québec, on demande aux gens de suivre le cadre réglementaire».

«On fait des avis [de dispersion], et du moment où les règlements ne sont pas respectés, on prend les mesures qui s'imposent», ajoute-t-il.

Cela dit, le SPVQ prendra le temps d'analyser «l'ensemble des éléments» de la manifestation de jeudi. «C'est sûr que quand ce type de choses là se produisent, on prend le temps de voir ce qu'on a fait et ce qui pourrait être fait» pour éventuellement améliorer les pratiques du Service de police.

### L'ASSÉ blâme les policiers

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) déplore la façon dont le rassemblement a tourné, jeudi, devant le parlement. Sa porte-parole, Camille Godbout, soutient que ce qui est arrivé à la jeune Naomie Trudeau-Tremblay n'est malheureusement pas un incident isolé.

En entrevue au *Soleil*, Mme Godbout a rappelé que «des manifestants ont eu des dents cassées par des coups de matraque» et qu'un autre a été mordu par un chien policier lors de la manifestation de mardi à Québec.

«On fait face à une réelle répression policière et à une brutalité démesurée de la part des policiers. On est des étudiants qui sont là pour dénoncer les mesures d'austérité et les compressions en éducation. [...] Hier [jeudi], il y avait une immense présence policière devant le parlement, et face à ça, nous, on n'a que nos idées», déplore la porte-parole de l'ASSÉ.

Oui, convient Mme Godbout, des manifestants ont tenté d'ouvrir une brèche pour sortir de la souricière dans laquelle ils étaient confinés. «Il y a eu un avis de dispersion, mais les policiers nous empêchaient de quitter les lieux. Comment on pouvait se disperser si les policiers nous barraient la route? C'est un peu contradictoire», fait valoir l'étudiante.

Mme Godbout blâme par ailleurs le maire Régis Labeaume pour ses propos «incendiatoires» tenus hier à l'égard des manifestants. «Il n'y a rien qui justifie le fait de blesser des gens en tirant à bout portant, rien qui justifie une brutalité policière comme celle qu'on a vue hier [jeudi]», estime la porte-parole de l'ASSÉ.

## LE DEVOIR : Manifs étudiantes : «Il ne faut pas leur donner raison» : Les policiers adoptent la ligne dure – Samedi 28 mars 2015





Naomie Tremblay-Trudeau a été atteinte au visage par le projectile d'un policier alors qu'elle participait jeudi à une manifestation. Des camarades tentent ici de lui porter secours immédiatement après l'événement.

Photo: Francis Vachon Le Devoir

Isabelle Porter

Naomie Tremblay-Trudeau a eu la peur de sa vie quand un policier a dirigé vers elle un projectile brûlant lors de la manifestation de jeudi à Québec. Mais pas question pour elle de se tenir loin des manifestations à l'avenir.

« Peut-être que je vais être plus prudente, mais je pense qu'on ne doit pas leur donner raison », a-t-elle dit en entrevue au *Devoir* vendredi. Quand même, elle ne se tiendra peut-être « pas proche » de la ligne de manifestants qui font face aux policiers.

Âgée de 18 ans, Naomie étudie au cégep Garneau en sciences humaines, monde et culture. En 2012, elle était trop jeune « et trop influençable » pour aller marcher avec sa pancarte, raconte-t-elle. Mais depuis quelques mois, elle donne du temps à l'association étudiante du cégep et a commencé à participer à des manifestations contre l'austérité.

Pourquoi ? « Parce que c'est les étudiants qui vont écoper, parce que la classe moyenne écope pour les riches. » Elle ajoute que sa mère a accouché d'elle très jeune et que, dans les conditions actuelles, une jeune mère n'aurait probablement pas les moyens d'étudier comme à l'époque.

Jeudi, elle dénonçait aussi devant le parlement le règlement municipal sur la paix et le bon ordre qui encadre les manifestations depuis 2012 à Québec. « Cette loi-là est plus violente qu'autre chose », dit-elle. C'est d'ailleurs en l'invoquant que, deux jours plus tôt lors d'une autre manif, la police avait embarqué Naomie et pas moins de 273 autres manifestants pour les éloigner du centre-ville.

Elle n'en revient pas encore de ce qui lui est arrivé jeudi. « Je m'attendais à ce qu'ils lancent des bombes lacrymogènes mais pas au visage. En plus, moi je n'ai touché à aucun policier, j'étais dans la quatrième ligne. » Or quand la bousculade a débuté, les lignes ne tenaient plus et Naomie s'est retrouvée à l'avant. Elle essayait de retourner à l'arrière quand elle a vu un policier pointer dans sa direction. « Ça faisait une heure qu'on était là. Je pense qu'il s'est crinqué. »

Vendredi, elle et sa mère ont dit vouloir tenter des poursuites. Or selon Naomie, le recours ne viserait pas le service dans son ensemble, mais le policier individuellement.

Une intervention disproportionnée

À la Ligue des droits et libertés section Québec, on s'étonne de la « rigidité », de l'« inflexibilité » et de la « violence » déployées par la Ville et son service de police. « C'est inacceptable parce que c'est complètement disproportionné par rapport au problème », plaide le coordonnateur de la Ligue, Sébastien Harvey.

M. Harvey a été particulièrement étonné par les propos tenus par le maire Régis Labeaume au lendemain de la première manifestation. « Ils connaissent notre comportement, disait le maire. Ce n'est pas nous qui faisons le choix, ce sont les dirigeants des manifestations qui font le choix de ce qui va se passer. Vous choisissez qu'il y ait de la pagaille si vous ne donnez pas votre itinéraire. »

Aux yeux de la Ligue, c'est une « déresponsabilisation complète » de la Ville vis-à-vis de son corps de police. Dans un communiqué publié plus tôt cette semaine, elle avançait que le règlement permettait surtout « d'octroyer une marge discrétionnaire au service de police qui peut s'en servir de façon sélective contre des causes jugées moins légitimes ».

Vendredi, M. Labeaume s'est moins avancé dans ses propos mais a réitéré son appui au service de police. La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, s'est dite quant à elle « troublée » par la vidéo montrant clairement le policier pointer le projectile vers Naomie Tremblay-Trudeau.

La jeune femme a été chanceuse dans sa malchance. Elle s'en tire avec une enflure à la bouche et une brûlure au bas du visage. Mais ses yeux, ses dents et sa mâchoire ont été épargnés.

Jeudi, le policier maniait « un fusil lance-gaz », une arme intermédiaire utilisée pour projeter des gaz irritants. Au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), on signale que cette arme est utilisée depuis 2010 et qu'on y recourt dans plusieurs autres corps municipaux.

Le porte-parole François Moisan affirme que le policier n'a pas reçu de directive pour viser le visage de la jeune femme. Pour l'instant, on ne parle pas d'enquête interne, mais d'un « débriefing » et d'une « analyse des événements ».

Vendredi, personne au SPVQ n'était en mesure de nous dire s'il était normal qu'on ait recouru à l'arme aussi près de la cible. Selon l'expert en affaires policières Stéphane Berthomet, les directives mêmes de l'École nationale de police indiquent clairement qu'il ne faut pas cibler le haut du corps avec une arme intermédiaire.

« Ce qui est frappant, dit-il, c'est que la fille a été brûlée par la flamme qui sortait du fusil. Elle était tellement près qu'elle a été atteinte par la flamme du canon. »

Pour lui, l'intensité des affrontements de cette semaine n'a rien de rassurant. « On reprend ce qui s'est passé en 2012-2013 avec son niveau de stress au maximum », dit-il. Cela risque certes de décourager certains de gagner les rues, dit-il, mais c'est une arme « à double tranchant » puisqu'on risque aussi d'exacerber la colère des autres.

**Vos réactions - 32 commentaires**

« Je suis matricule 3143 »

La vidéo montrant l'affrontement de jeudi entre manifestants et policiers a beaucoup fait réagir les internautes depuis. Un groupe a même été créé sur le réseau Facebook pour réclamer que le policier qu'on soupçonne d'avoir ciblé Naomie Tremblay-Trudeau soit relevé de ses fonctions. Quelques heures plus tard, un autre groupe a fait son apparition pour se porter à sa défense avec comme titre « Je suis Charles Scott-Simard ». « On ne reculera pas non plus », peut-on lire sur la page d'accueil.

**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le visage n'aurait jamais dû être visé, croient des policiers à la retraite - Vendredi, 27 mars 2015 23:11 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 23:14**





JEAN-FRANCOIS DESGAGNES/JOURNAL

Sophie Côté

**L'arme dite «intermédiaire» qui a blessé une cégépienne jeudi lors de la manifestation contre l'austérité au centre-ville de Québec a mal été utilisée et le visage n'aurait jamais dû être visé, croient certains policiers à la retraite interrogés par le Journal.**

«Une arme qui peut blesser en plein visage n'a pas d'affaire à être en première ligne de front, estime Guy Latulippe, ex-commandant aux enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui a travaillé lors de nombreuses manifestations dans la métropole. Ça aurait pu être pire, souligne-t-il. Elle aurait pu se faire brûler les yeux.»

Rappelons que Naomie Tremblay-Trudeau, 18 ans, a été blessée au visage après qu'un policier ait appuyé sur la gâchette de son Muzzle Blast Powder Dispersion de 37 mm, un fusil qui propulse une bour-

rée de poudre irritante. «L'agent est pris à se tirailler avec les manifestants alors qu'il a ça entre les mains. Sur la première ligne, un policier doit avoir un bouclier et une matraque», soutient-il.

**Mauvaise utilisation**

Alfredo Munoz, ancien policier à l'antiémeute au SPVM, confirme que l'utilisation de ce type d'arme doit être très bien encadrée.

«Ça ne doit jamais être utilisé au niveau du visage, ça c'est clair», affirme-t-il, ajoutant qu'une distance entre la cible et l'arme doit être respectée, puisque les cartouches contenant l'irritant chimique peuvent aussi blesser lors de la détonation. «Les policiers qui utilisent ce genre d'arme ne doivent pas avoir les nerfs à fleur de peau», fait-il remarquer.

Le policier à la retraite Jean-François Brochu déplore lui aussi l'incident. «Ce qui est arrivé à cet enfant-là, c'est inacceptable. Elle n'aurait jamais dû être brûlée», est-il d'avis. Cependant, tout comme ses autres collègues, il rappelle que les policiers sont formés pour garder les rangs, et qu'ainsi, les manifestants jouent avec le feu en ne respectant pas la loi.

«Ils foncent vers 50 policiers casqués, armés de bâtons télescopiques et de gaz lacrymogène. Comment peut-on penser que ça va fonctionner et qu'il n'arrivera rien? Il va arriver quelque chose, c'est certain», expose-t-il.

À la suite de cet incident, le policier concerné sera rencontré, a indiqué vendredi le directeur des communications de la police de Québec, François Moisan.

La jeune manifestante, pour sa part, dit avoir l'intention de porter plainte et de poursuivre l'agent en question, avec l'appui de ses parents.

- Avec la collaboration de Nicolas Lachance

[23 commentaires - Québec](#)

[176 commentaires - Montréal](#)

**LE SOLEIL : L'étudiante blessée envisage une poursuite contre la Ville de Québec - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 21h02 | Mis à jour le samedi 28 mars 2015 à 16h24**

Ian Bussières, Le Soleil

(Québec) Naomie Tremblay-Trudeau, l'étudiante du Cégep Garneau qui a été blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène lors de la manifestation de jeudi soir devant l'Assemblée nationale, a déjà communiqué avec un avocat et envisage une poursuite contre la Ville de Québec.

La femme de 18 ans, qui étudie au programme de sciences humaines, monde et cultures, a subi une brûlure au premier ou au second degré en plus d'une importante ecchymose au menton. «On s'entend, ce n'est pas une brûlure au troisième degré. Mais à l'hôpital, ils m'ont dit que la pigmentation de ma peau pouvait changer à cet endroit-là», a-t-elle déclaré en entrevue au *Soleil*.

Préoccupée par la justice sociale, Naomie avait décidé de se rendre à la manifestation de jeudi soir, même si son association étudiante n'est pas encore en grève et se prononcera sur la question lundi.

«Je n'étais pas devant les policiers, mais plutôt en quatrième rangée quand ça a poussé. Les policiers ont frappé ceux qui étaient devant, et ces derniers ont reculé. C'est comme ça que je me suis ramassée devant les policiers», explique-t-elle.

**En plein visage**

La jeune femme ajoute que les policiers de la Ville de Québec ont ensuite menacé les manifestants avec leurs fusils à gaz lacrymogène. «Ils n'ont jamais averti avant de tirer. Moi, j'essayais de m'éloigner, je courrais vers l'arrière et je me suis retournée pour voir...» poursuit-elle.

C'est là que Naomie a aperçu le fusil d'un policier «directement devant [sa] face», raconte-t-elle. «Ça a pris à peu près deux secondes après que je me sois retournée. Je n'ai pas vu le projectile. J'avais de la misère à respirer, je cherchais mon air et je me suis évanouie durant environ une ou deux minutes», explique-t-elle.

Une vidéo filmée par le journal étudiant de l'Université Laval, Impact Campus, corrobore d'ailleurs les dires de Naomie. En date d'hier, cette vidéo avait été visionnée près de 50 000 internautes sur le canal YouTube d'Impact Campus.

«Quand je me suis réveillée, je ne sentais rien à cause de l'adrénaline, mais j'ai vu tout le monde autour de moi qui me disait que j'étais blessée. Je me suis dit : "Oh my God!, qu'est-ce qui se passe? Ça brûle!"»

**Démarches judiciaires**

Naomie et sa mère, Catherine Trudeau, ont déjà entamé des démarches afin d'intenter une poursuite contre la Ville de Québec.

«Nous avons déjà contacté un avocat», a indiqué la jeune femme en n'identifiant toutefois pas le juriste en question.

La mère de Naomie avoue pour sa part qu'elle était au courant que sa fille allait participer à une manifestation et que ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'elle le faisait. «Par contre, je ne m'attendais pas du tout à ce qu'elle revienne comme ça, j'ai trouvé ça très fâchant, autant de brutalité», a déclaré celle qui souhaite maintenant que justice soit faite.

**Demandes de démission et appuis au policier sur Facebook**

Les réactions n'ont pas tardé vendredi, sur les réseaux sociaux, à la suite de la diffusion de l'histoire de la manifestante Naomie Tremblay-Trudeau, blessée au visage par un tir de gaz lacrymogène jeudi soir. Un groupe créé sur Facebook demande que le policier au matricule 3143, identifié comme étant responsable du tir, soit relevé de ses fonctions, alors qu'un autre demande qu'il obtienne une promotion.

Le policier en question est identifié comme étant l'agent Charles Scott-Simard sur les réseaux sociaux. Hier soir, plus de 5000 personnes avaient déjà cliqué sur «J'aime» sur la page «Pour que Charles Scott-Simard SPVQ #3143 soit relevé de ses fonctions».

«Tirer à bout portant sur des manifestants est inacceptable. Le policier Charles Scott-Simard doit subir une évaluation psychiatrique», écrivent les administrateurs de la page. De nombreux commentaires sur la page réclament la démission ou des sanctions contre le policier alors que certains blâment aussi les manifestants.

## Appuis

De l'autre côté du spectre, plus de 400 personnes avaient appuyé sur le bouton «J'aime» de la page «Je suis Charles Scott-Simard», une page d'appui au policier dont le nom fait référence au slogan «Je suis Charlie» qui s'est répandu suite aux attentats commis au journal satirique *Charlie Hebdo*. Dix-huit personnes avaient aussi cliqué sur «J'aime» sur une page intitulée «Pour que Charles Scott-Simard SPVQ Matricule #3143 soit promu».

Là aussi, des opinions divergentes se font entendre parmi les internautes. «Vous aimeriez cela qu'un gars tire sur votre enfant dans la face, gang de caves. La loi est pour tous», écrit l'un, alors qu'une autre appuie les policiers : «Bravo aux policiers, ils font un excellent travail.»

Les instigateurs de la page «Je suis Charles Scott-Simard» planifient même une manifestation le samedi 4 avril, à 13h, devant l'Assemblée nationale, invitant à un «rassemblement pacifique et légal en support à nos policiers».

«Démonstrons ensemble notre support à nos policiers en envoyant une fois pour toutes le message aux casseurs, aux anarchistes et aux extrémistes que le Québec ne leur appartient pas. Ce n'est pas un affrontement. Les casseurs sont invités à rester chez eux», écrivent les organisateurs.

## Carrés... bleus!

Après les carrés rouges et les carrés verts, les organisateurs invitent aussi les participants à arborer un carré... bleu en appui au travail des forces de l'ordre. Ils ont également entrepris de faire fabriquer des t-shirts ornés du logo «Je suis 3143» en référence au matricule du policier identifié comme étant l'auteur du tir de gaz lacrymogène sur l'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau.

Jointes par *Le Soleil* via Facebook, les administrateurs de la page d'appui au policier ont préféré ne pas s'identifier pour l'instant. «Nous sommes un regroupement de citoyens [15 membres actifs] concernés par la sécurité et le respect de nos forces de l'ordre. En

raison de menaces reçues, tous nos membres souhaitent conserver leur anonymat pendant la phase d'organisation de notre mouvement qui va rondement. Un porte-parole sera élu dans les prochaines 48 heures», déclare l'un des administrateurs.

La personne en question a ajouté que le regroupement ne comptait pour l'instant aucun policier dans ses rangs, qu'il était en contact avec le FM93, mais que le regroupement n'avait pas reçu un appui direct de la station radiophonique. «Mais une entrevue avec eux pourrait avoir lieu demain matin [ce matin]», poursuit-il en ajoutant que les t-shirts d'appui au matricule 3143 seraient accessibles dimanche en trois modèles.



Naomie Tremblay-Trudeau a subi une brûlure au premier ou au second degré en plus d'une importante ecchymose au menton.

Photo Le Soleil, Patrice Laroche

## LE SOLEIL : Manifestante blessée: Serge Ménard déplore les méthodes policières - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 20h55

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) Président de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a déploré vendredi les méthodes utilisées par les policiers lors de la manifestation de jeudi soir devant l'Assemblée nationale, au cours de laquelle une étudiante de 18 ans a été blessée au visage.

«Ça ne devrait jamais avoir lieu. On ne devrait jamais viser le visage avec quelque projectile que ce soit», a déclaré M. Ménard en entrevue téléphonique avec *Le Soleil* au sujet de l'incident immortalisé par une vidéo du journal étudiant Impact Campus dans laquelle la jeune Naomie Tremblay-Trudeau reçoit un tir de gaz lacrymogène en plein visage.

M. Ménard s'est aussi prononcé sur le fait qu'un autre policier s'empresse d'asperger la jeune femme de poivre de Cayenne alors que celle-ci est déjà sonnée par le tir de lacrymogènes. «Dans le rapport sur les événements du printemps 2012, nous condamnons l'usage de poivre de Cayenne dans les manifestations.»

L'ex-ministre concède toutefois que les gaz lacrymogènes ont un rôle à jouer dans le continuum de la force. «Ils sont nécessaires quand beaucoup d'actes criminels sont commis dans une foule, pour éviter les affrontements entre les policiers et les manifestants quand il faut disperser la foule.»

Par ailleurs, Serge Ménard déplore que le rapport de la commission qu'il présidait n'ait pas eu beaucoup de suites. «Je suis très déçu qu'il ait reçu si peu de déférence, qu'il ait été critiqué par des gens qui, de toute évidence, ne l'avaient pas lu.»

Le rapport suggérait, entre autres, de munir les policiers des brigades antiémeutes de caméras sur les casques et de dictaphones. «On s'est moqué un peu de la suggestion des dictaphones, mais, pourtant, au Sommet des Amériques, les policiers qui utilisaient des fusils à balles de plastique en portaient pour justifier leurs déplacements et l'utilisation des balles», indique-t-il.

## L'ASSÉ critiquée

M. Ménard a également critiqué les tactiques d'encerclement des manifestants préconisées par la police de Québec. «Toute mesure qui crée le chaos dans les manifestations est une mesure qui favorise les casseurs et suscite parfois des réactions d'agressivité chez des gens qui, à la base, n'auraient aucune agressivité.»

Il n'a toutefois pas pointé uniquement les policiers, rappelant aussi un autre point de son rapport qui incitait fortement les manifestants à donner leur itinéraire aux policiers. «Est-ce que la manifestation de jeudi soir a commencé par une communication entre les organisateurs et la police? Je suis pas mal sûr que non, connaissant l'ASSÉ [Association pour une solidarité syndicale étudiante]...»

«Dans notre rapport, on indique que quand on planifie une manifestation de cette envergure, il faut assumer ses responsabilités par rapport à la sécurité et à la perception de notre message dans la population. Il est donc sage, quand on est organisateur, d'avertir les policiers, de s'entendre sur le trajet et de donner son itinéraire, sinon le message sera occulté par des actes de vandalisme et des affrontements avec les policiers», poursuit le ministre, qui n'en fait toutefois pas une règle absolue, citant à ce sujet le cas des manifestations spontanées.

Par ailleurs, à la lumière des événements des derniers jours, Serge Ménard a avoué qu'il craignait un peu que la situation dégénère comme au printemps 2012. «Mais ce n'est pas la même dynamique. En 2012, les demandes des étudiants étaient plus précises. Chaque période de crise a sa propre dynamique.»





«Ça ne devrait jamais avoir lieu. On ne devrait jamais viser le visage avec quelque projectile que ce soit», a déclaré Serge Ménard au sujet de l'incident immortalisé par une vidéo du journal étudiant Impact Campus dans laquelle la jeune Naomie Tremblay-Trudeau reçoit un tir de gaz lacrymogène en plein visage.  
Photo tirée d'une vidéo d'Impact Campus

**JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Opinion : Une martyre et un flic à haïr, par Dominic Maurais - Vendredi, 27 mars 2015 18:04 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 18:08**

Les manifestants de l'ASSÉ répétaient des slogans dans le vide sur le pétrole et sur une «austérité», pourtant appuyée par plusieurs Québécois. La contestation allait dans le mur. Jusqu'à ce coup de gaz.

La vidéo a de quoi surprendre: des manifestants souhaitant la mort de policiers refusent d'obtempérer et de reculer. Un policier à moins d'un mètre d'une manifestante en première ligne lui tire une décharge de substance irritante en plein visage.

Pas besoin d'être diplômé de l'École de police pour conclure que cet agent a manqué de jugement.

Dès lors, les plaques tectoniques de la contestation venaient de se déplacer. La Colline devenait le nouvel épiscentre de la secousse printanière.

L'ASSÉ n'en demandait pas tant: une martyre, une police à haïr et un flic matriculiste qui agit comme salaud de service pour la horde de hyènes anticapitalistes enragées!

Les témoignages larmoyants ne m'émeuvent guère. Il est largement connu que le seuil de tolérance de la police de Québec est mince.

La police de Québec est une vraie police. Avec une mèche courte et tout ce que ça comporte.

Prostitution et « occupons »

En décembre 2002, des chroniqueurs montréalais s'étaient offusqués du style «cowboy» de la police de Québec lors de l'Opération Scorpion, le démantèlement d'un réseau de prostitution juvénile opéré et sollicité par des figures connues de la capitale.

S'attaquer à des «monsieurs de la Haute-Ville», c'était du jamais vu.

L'immense majorité des suspects arrêtés ont été condamnés par les tribunaux.

Pourtant, au même moment, à Montréal, des souteneurs proches de gangs de rue exploitaient des fillettes dans des motels mal famés, et policiers et médias confondus en faisaient peu de cas.

En 2011, la gestion policière d'Occupons Montréal et Québec a aussi été fort différente.

La police qui pardonne

À Montréal, Square Victoria, c'était la police qui pardonne. Des policiers jasaient tranquillement avec les indignés pendant que des cols bleus fournissaient les génératrices!

Le maire de l'époque, Gérald Tremblay, prétendait que «la force de Montréal sur la scène internationale, ce sont nos valeurs: valeurs d'entraide, de solidarité...». Et pendant ce temps, Guy A Lepage accueillait sur son plateau deux indignés qui, rappelons-le, occupaient un parc en toute illégalité!

Scénario différent à Québec, alors que des contestataires prenaient le contrôle du parc St-Roch, un endroit public au cœur du centre-ville. On se souviendra que Régis Labeaume s'était laissé attendrir un court instant par les effluves égalitaires de l'événement, mais assez rapidement, le maire a changé d'idée.

Contrairement à Montréal, la police de Québec n'avait pas joué aux Casques bleus et avait fait le grand ménage.

À la grande satisfaction de la population, les cols bleus, sur l'ordre de la police, jetaient les «cochonneries» des indignés dans des camions à bennes.

Il est clair que comme en 2012, la ville de Québec ne se laissera pas endormir par le baratin des manifestants extrémistes et provocateurs.

La ligne sécuritaire exprimée par Labeaume est en symbiose avec le sentiment populaire d'ici.

Exiger l'itinéraire n'est pas de la provocation.

Refusez de le livrer en demeure une.

[36 commentaires - Montréal](#)

[42 commentaires - Québec](#)

**TVA NOUVELLES : Manifestations étudiantes : «Qu'est-ce qu'ils font là à deux pouces du nez des policiers?» - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 14h39**



Credit photo : Archives Agence QMI

Par **Taïeb Moalla** | Agence QMI

«J'ai envie de dire: **qu'est-ce que vous faites là?** [...] Les gens, qu'est-ce qu'ils font là à **deux pouces du nez des policiers?**»

C'est le commentaire lancé par le **maire de Québec, Régis Labeaume**, lorsqu'il a été interrogé ce vendredi au sujet des **manifestations étudiantes** de la veille.

Le maire était spécifiquement questionné sur le cas de Naomie Tremblay-Trudeau, mais il a dit réagir, de façon plus globale, à «certains qui sont là pour la casse».

«Si on veut manifester pour une cause, c'est un droit fondamental, a-t-il rappelé. Manifestez, déclarez votre itinéraire et revendiquez vos droits, mais faites-le dans l'ordre.»

Comme l'affaire pourrait se retrouver devant les tribunaux, le maire n'a pas voulu commenter spécifiquement l'incident impliquant Mme Tremblay-Trudeau. M. Labeaume a bien visionné une vidéo de l'affrontement, jeudi soir, mais il n'est pas certain d'avoir vu les images impliquant l'étudiante blessée au visage.

Régis Labeaume a ajouté que «la police de Québec a toujours l'appui du maire de Québec».

## **LE SOLEIL : Manifestante blessée: Labeaume prudent - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 13h21 | Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 18h19**



Naomie Tremblay-Trudeau, 18 ans, envisage des recours contre la Ville de Québec et son service de police.

Le Soleil, Erick Labbé

Valérie Gaudreau, Élisabeth Fleury, Le Soleil (Québec) La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, a qualifié de «troublantes» les images d'une jeune manifestante blessée après s'être fait tirer de la poudre irritante en plein visage par un policier de Québec. Le maire Régis Labeaume réitère pour sa part tout son soutien à la police de Québec.

«Ces images-là sont choquantes et sont troublantes, mais on va attendre de voir l'état de situation, puis je vous reviendrai après», a indiqué la ministre Lise Thériault, qui a demandé un rapport de l'altercation. Visiblement bouleversée par les images de la jeune fille happée au visage, la ministre s'est dite touchée en tant que mère.

«Moi, j'ai un fils qui a 24 ans. J'ai un petit-fils de deux ans et demi», a-t-elle dit en point de presse à l'Assemblée nationale.

«Chose certaine, là, il y a des procédures qui existent», a poursuivi Mme Thériault en allusion notamment au Commissaire à la déontolo-

gie policière. «La personne peut porter plainte, et après ça il y aura un travail qui va s'enclencher.»

Aussi appelé à commenter la vidéo vendredi, le maire de Québec, Régis Labeaume, est demeuré prudent étant donné que la jeune femme, Naomie Tremblay-Trudeau, 18 ans, envisage des recours contre la Ville de Québec et sa police.

«Dans les circonstances, je vais être très discret parce que comme il y a menace de poursuites, on va être prudent dans nos propos», a commenté le maire en marge d'une annonce au Colisée hier. «Moi, je peux vous dire que la police de Québec a toujours l'appui du maire de Québec», a-t-il ajouté.

M. Labeaume dit avoir vu la vidéo captée par le journal étudiant *Impact Campus*. «Je pense l'avoir vue, mais je veux être certain d'avoir vu la bonne chose», a-t-il toutefois nuancé, refusant visiblement de trop s'avancer.

M. Labeaume a réitéré son appel aux manifestants voulant qu'ils doivent donner leur itinéraire aux autorités. «Manifester, c'est une chose. Si certains sont là pour de la casse, c'est autre chose, a-t-il ajouté. Les gens, qu'est-ce qu'ils font là à deux pouces du nez des policiers? C'est la question qu'il faut se poser.»

### **Respect des normes?**

Le député péquiste et ancien ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron s'est aussi dit vendredi «extrêmement troublé» par les images. «Je croyais, j'espérais que nous ne revivions plus ce genre de situation. Et la mise sur pied de la commission d'enquête sur les événements du printemps 2012 avait justement pour objectif de nous donner des pistes dans le but d'éviter ce genre de situation», a-t-il dit en point de presse à l'Assemblée nationale.

Dès jeudi soir, le député s'est ouvertement interrogé sur Twitter sur le geste du policier de Québec à l'endroit de la jeune manifestante. «Je me suis posé publiquement la question, puisque je l'ai posée sur Twitter, je me suis demandé si ce geste respectait les normes du modèle québécois, du modèle national d'intervention et d'utilisation de la force.»

M. Bergeron estime que la ministre Lise Thériault a pris «la bonne décision» en demandant à ce qu'on aille au fond des choses.

## **JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Le maire appelle à l'ordre et la ministre se dit «troublée» - Vendredi, 27 mars 2015 13:20 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 13:28**



Photo d'archives

Taïeb Moalla

**Renouvelant sa confiance indéfectible envers la police de Québec, le maire Régis Labeaume s'en est pris aux manifestants «qui sont là pour la casse».**

«J'ai envie de dire: "Qu'est-ce que vous faites là?" [...] Les gens, qu'est-ce qu'ils font là à deux pouces du nez des policiers?» s'est

interrogé le maire Labeaume en commentant les manifestations étudiantes de jeudi soir.

Le maire était spécifiquement questionné sur le cas de Naomie Tremblay-Trudeau. M. Labeaume a cependant dit réagir, de façon générale, à «certains qui sont là pour la casse».

«Si on veut manifester pour une cause, c'est un droit fondamental, a-t-il rappelé. Manifestez, déclarez votre itinéraire et revendiquez vos droits, mais faites-le dans l'ordre.»

Comme l'affaire de la jeune manifestante risque de se retrouver devant les tribunaux, le maire n'a pas voulu commenter spécifiquement l'incident dans lequel elle était impliquée.

**M. Labeaume a bien visionné une vidéo de l'affrontement de jeudi, mais il n'est pas certain d'avoir vu les images impliquant l'étudiante blessée au visage. Régis Labeaume a ajouté que «la police de Québec a toujours l'appui du maire de Québec».**

En soirée, sur sa page Facebook, le maire a souhaité un «prompt rétablissement» à la jeune étudiante.

Interrogée sur le même sujet, la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, a dit avoir été «troublée par ces images-là».

«J'ai demandé un état de la situation. On aura l'occasion de revenir avec vous», a-t-elle ajouté, hier, en point de presse.

Elle juge que les forces policières «ont tiré beaucoup d'enseignements des manifestations de 2012».



**LA PRESSE : Manifestante blessée par un policier: Thériault «troublée» - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 12h22 | Mis à jour le vendredi 27 mars 2015 à 14h58**

Martin Croteau, La Presse

(Québec) La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, s'est dite « troublée » vendredi par les images montrant une manifestante tirée en plein visage par un policier de Québec.

Naomie Trudeau-Tremblay, 18 ans, a été blessée à la bouche après avoir reçu une bombe lacrymogène lors d'une manifestation près de l'Assemblée nationale, jeudi. Elle a été tirée à bout portant par un policier de la Vieille capitale.

« En tant que mère », Mme Thériault a reconnu être perturbée par cet événement.

« J'ai un fils qui a 24 ans, j'ai un petit-fils qui a 2 ans et demi, a-t-elle souligné lors d'un point de presse. Ces images sont choquantes et troublantes. »

« J'avoue que je me sens très troublée par ces images, a-t-elle ajouté. Il y a matière à questionnement sur les interventions policières. »

Elle a demandé aux autorités de lui fournir un « état de situation ».

La mère de Mme Trudeau-Tremblay envisage de poursuivre le policier responsable des blessures de sa fille.

**Pas un incident isolé, selon l'ASSÉ**

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante déplore la façon dont les choses ont tourné lors du rassemblement contre l'austérité à Québec, jeudi.

Sa porte-parole Camille Godbout a souligné qu'une manifestante a été atteinte à la figure par «une cannette de gaz lacrymogène», ce qui a lui a valu une brûlure au menton.

En entrevue à La Presse Canadienne, Mme Godbout a soutenu vendredi qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé.

Elle a rapporté que «plus tôt cette semaine, à Québec, quelqu'un s'est fait mordre par un chien de police, qu'une autre personne a été blessée au visage à Montréal et qu'il y a aussi eu plusieurs coups de matraque».

La jeune femme a ajouté qu'il est grand temps que les forces de l'ordre adoptent une autre attitude.

«Les autorités doivent rectifier le tir et revoir comment elles se comportent à l'égard des gens qui sortent dans les rues pour aller défendre leurs idéaux», a-t-elle martelé.

Poursuivant sur sa lancée, elle a accusé les policiers d'agir de manière concertée pour couper les ailes des protestataires.

«Depuis le début (du soulèvement), ils se montrent très durs vis-à-vis des personnes qui sont dans les rues (...) pour essayer de briser le mouvement collectif qui s'organise à l'échelle de la province», a-t-elle observé.

De son côté, le directeur des communications du Service de police de la Ville de Québec, François Moisan, a dit que «l'incident» survenu jeudi sera décortiqué en long et en large.

«On va effectuer une analyse complète», a-t-il indiqué.

Il a d'ores et déjà tenu à spécifier que des membres de son organisation ont eu recours à des gaz irritants car «des manifestants se sont approchés de façon menaçante de la ligne policière qui avait été mise en place (...) au point d'entrer en contact avec les agents présents».

M. Moisan a précisé qu'«il y avait eu une charge contre eux et que les protocoles d'intervention en contrôle de foule ont été respectés».

Il a par ailleurs remis en question la version des faits de Camille Godbout.

«Souvent les gens imaginent les gaz lacrymogènes comme étant des cannettes qu'on lance dans les airs. Or, ce qui a été utilisé, ce n'est pas ça», a-t-il expliqué.

Il a conclu en avançant que la manifestante avait vraisemblablement été touchée par «un bouchon de carton servant à retenir le gaz».

- Catherine Gignac, La Presse Canadienne

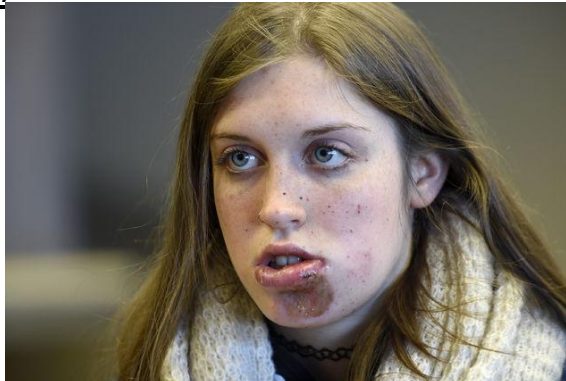
**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : «J'espérais ne pas mourir là», confie l'étudiante - Vendredi, 27 mars 2015 12:08 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 12:13**



Naomie Tremblay Trudeau et sa mère, Catherine Tremblay.



Naomie Tremblay Trudeau et sa mère, Catherine Tremblay.



Naomie Tremblay Trudeau

Nicolas Lachance

**Atteinte en plein visage par le projectile d'un fusil à poudre irritante, la jeune manifestante Naomie Tremblay-Trudeau a eu peur de mourir.**

«Lorsque j'ai vu le projectile, je me suis demandé si j'allais encore être capable de respirer. J'espérais ne pas mourir là. J'ai eu de l'aide pour me déplacer. Ça a été de la peur, beaucoup de peur», a relaté l'étudiante de 18 ans, en entrevue au Journal. La jeune fille compte porter plainte et poursuivre l'agent de police, avec l'appui de ses parents.

D'ailleurs, un porte-parole policier a confirmé que c'est bien le corps et non la tête qui doit être visé.

Jeudi, elle s'est retrouvée au cœur d'une manifestation contre l'austérité où les manifestants se sont approchés du périmètre formé par l'antiémeute. Les esprits se sont échauffés et un policier a

appuyé sur la gâchette de son Muzzle blast powder Dispersion de 37 mm. Le projectile a atteint le visage de Naomie qui se trouvait à un mètre de l'arme.



Louis-Philippe Boulianne, d'Impact Campus, a filmé la scène.

Au lendemain de la confrontation qui s'est terminée dans la violence, la jeune fille exposait un visage tuméfié, enflé et brûlé.

«Je suis fatiguée, fâchée et triste. Chaque fois que je regarde la vidéo, c'est l'horreur», mentionne-t-elle, avec énormément de difficulté à parler. «Ça m'a fait mal et ça brûlait», dit-elle, affirmant que la grenade aurait facilement pu toucher son œil.

#### Provocation

En refusant de donner l'itinéraire des manifestations et en défiant l'autorité, Naomie admet qu'il y a une sorte de provocation et des risques de débordement, mais elle maintient que les citoyens devraient avoir le droit de manifester sans itinéraire.

«Oui, une certaine provocation. Mais, on manifeste aussi contre cette loi qui est absurde et qui brime nos libertés, a-t-elle signalé. Les policiers devaient être là pour escorter et s'assurer qu'il n'y ait

pas de violence, s'assurer qu'il n'y ait pas de bris et intervenir en cas. Mais là, ils imposent de la violence».

#### Fière

Naomie promet d'être plus prudente la prochaine fois, mais l'incident a nourri ses convictions et elle compte bien continuer à exprimer ses idéaux. «Je vais me battre jusqu'au bout», jure-t-elle. Une action encouragée par sa mère, Catherine Tremblay, fonctionnaire au ministère de la Sécurité publique, qui a aussi marché dans les rues lorsqu'elle était plus jeune.

«Maman va être là tout le long. On va la soutenir. Je suis très fière de ses convictions», dit-elle.



Naomie Tremblay Trudeau

[441 commentaires - Québec](#)  
[764 commentaires - Montréal](#)

## JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Le congédiement du policier demandé sur les médias sociaux - Vendredi, 27 mars 2015 11:29



Charles-Scott Simard, SPVQ #3143

Photo Facebook, Biron Desbois

Pierre-Olivier Fortin

**Le policier qui a tiré une bourrée de poudre enflammée directement au visage d'une jeune femme lors d'une manifestation qui a tourné à l'affrontement, jeudi soir, a été identifié sur les réseaux sociaux comme étant Charles-Scott Simard**

et portant le matricule 3143. Les recherches du Journal confirment cette information.

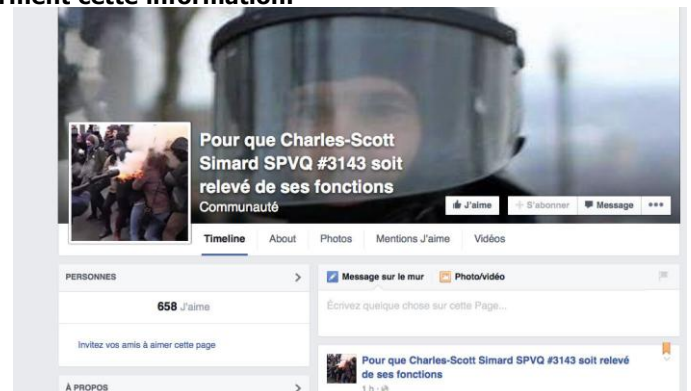


Photo Facebook

Page Facebook Pour que Charles-Scott Simard SPVQ #3143 soit relevé de ses fonctions.

**Une page Facebook portant le titre «Pour que Charles-Scott Simard SPVQ #3143 soit relevé de ses fonctions» a été créée.** «Si vous vous voulez attaquer de cette façon, entrez dans l'armée et allez-vous battre au front», a commenté Jean Portelance sur cette page.





Charles-Scott Simard, SPVQ #3143.

Photo Facebook

Le Journal l'avait déjà rencontré en Haïti parce qu'il avait sauvé une fillette de 8 ans d'une mort certaine.



Charles-Scott Simard à Haïti.

Photo les archives, Daniel Mallard

Charles-Scott Simard a déjà fait l'objet d'une plainte en déontologie policière en 2006, mais cette plainte n'avait pas été retenue. Abus de pouvoir, détention illégale, manque de respect et usage de force excessive lui étaient reprochés.

Le directeur des communications de la police de Québec a indiqué pour l'instant que le policier sera rencontré, sans plus.

[73 commentaires - Québec](#)

[115 commentaires - Montréal](#)

## **JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Un policier tire un projectile en plein visage d'une manifestante - Jeudi, 26 mars 2015 17:30 MISE à JOUR Vendredi, 27 mars 2015 12:24**



Photo Agence QMI, Aurélie Girad,



### **Galerie photo**

Jean-François Racine

**Les quelques centaines de manifestants rassemblés jeudi soir devant l'Assemblée nationale n'ont même pas réussi à déambuler dans les rues de Québec. Un policier a d'ailleurs tiré un projectile, dont on ne connaît toujours pas la nature exacte, en plein visage d'une manifestante.**

Le SPVQ ne semble pas vouloir revivre les événements répétitifs du printemps 2012. Jeudi soir, plusieurs autobus en provenance de Montréal ont transporté des étudiants en grève dans la Capitale-Nationale.

Dès 18 h, les policiers ont immédiatement formé une haie d'honneur aux deux extrémités du carrefour giratoire pour isoler le groupe au nord et au sud de la fontaine de Tourny. La Sûreté du Québec protégeait également l'hôtel du Parlement.

Comme les étudiants avaient annoncé leur intention de ne pas fournir l'itinéraire de la marche, les autorités n'ont eu aucune patience et la foule n'a pas pu quitter les lieux.

Après quelques minutes à circuler autour du rond-point, un premier affrontement a eu lieu du côté de l'avenue Honoré-Mercier. Des gaz ont été lancés et des coups ont été portés. Quelques instants plus tard, la manifestation a été déclarée illégale.

Les policiers ont escorté une jeune fille blessée au visage. «Elle a reçu le projectile directement dans la face», a expliqué une amie pendant que le sang coulait.

Le groupe s'est ensuite déplacé vers Grande-Allée mais les forces de l'ordre n'ont donné aucune chance aux protestataires qui voulaient remonter vers l'ouest devant place George-V. D'autres gaz ont aussi été utilisés.

### **Moins de trois heures**

Vers 20 h, deux heures après le début des hostilités, les policiers ont fortement incité les derniers à grimper dans les autobus.

Une personne a été arrêtée pour voies de fait envers un agent de la paix. Aucun constat d'infraction n'a été décerné. Mardi soir, 274 personnes ont reçu un constat d'infraction à Québec.

Régis Labeaume a demandé jeudi aux manifestants de donner leur itinéraire s'ils ne veulent pas se retrouver en confrontation avec les policiers du Service de police de Québec.

**«Si vous ne donnez pas votre itinéraire, c'est que vous choisissez la pagaille. C'est un choix délibéré»**, a averti le maire de Québec, avant la manifestation. «C'est assez simple, vous donnez votre itinéraire.»

— Avec la collaboration de Nicolas Lachance

[282 commentaires - Québec](#)

[730 commentaires - Montréal](#)



Photo Le Journal de Québec, Jean-François Desgagnés



À l'automne 2012, André Bérubé avait gagné sa bataille contre la Ville de Québec, qui avait été condamnée à lui verser 4000 \$. Lors d'une manifestation tenue au cours du printemps érable, il avait été arrêté, menotté et privé de sa liberté pendant plus de trois heures.

Photothèque Le Soleil, Patrice Laroche

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) Près de trois ans après la crise étudiante de 2012, quelque 80 personnes prises en souricière sur la Grande Allée, à Québec, attendent toujours de savoir si leur arrestation était illégale.

Les manifestants avaient été arrêtés le 27 avril 2012 et libérés avec des constats d'infraction à l'article 500.1 du Code de la sécurité routière (CSR), qu'ils contestent devant la Cour municipale de Québec. L'avocat du groupe, M<sup>e</sup> Enrico Théberge, demande notamment au juge Louis-Marie Vachon de se prononcer sur la légalité de l'arrestation et de la détention des manifestants.

La Ville de Québec explique le long délai judiciaire par le fait qu'il y a plusieurs témoins à entendre des deux côtés. «Il faut prendre en considération la disponibilité de chacun des témoins», précise le porte-parole David O'Brien.

La cause a commencé à être entendue le 17 septembre 2013. Sa 16<sup>e</sup> audience est prévue en mai.

À noter que les manifestants arrêtés mardi soir l'ont été en vertu de l'article 19.2 du Règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec, et non de l'article 500.1 du CSR sur l'entrave à la circulation.

Pourquoi le 19.2 plutôt que le 500.1? «Le 19.2 n'était pas encore en vigueur au moment de la crise étudiante de 2012», explique simplement Christine Lebrasseur, porte-parole du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). «C'est un outil supplémentaire, mais ça n'empêche pas que le 500.1 puisse aussi être utilisé, ça dépend de ce que les policiers constatent sur les lieux.»

À l'automne 2012, un juge de la Cour du Québec (petites créances) a condamné la Ville de Québec à verser 4000 \$ à André Bérubé, un citoyen arrêté pendant une manifestation du printemps érable. La police l'avait menotté et privé de sa liberté pendant plus de trois heures, comme 84 autres personnes, pour avoir entravé la voie publique.

«Les méthodes policières utilisées lors des événements ont eu à l'évidence un effet oblique dominant, soit de réprimer de façon disproportionnée l'exercice de la liberté d'expression dans un endroit public au sein d'un groupe de manifestants pacifiques», écri-

vait le juge Daniel Lavoie dans sa décision, tout en souhaitant que son jugement ait pour effet d'améliorer «les méthodes de travail des policiers dans une capitale appelée à être à nouveau le théâtre de manifestations pacifiques».

#### Réaction de Labeaume

Le maire de Québec, Régis Labeaume, avait eu cette réaction après le dépôt du jugement : «Un juge a décidé ça, mais moi, personnellement, je pense que les policiers de Québec ont très bien travaillé et je les soutiens dans tout ça.» Le chef du SPVQ, Michel Desgagné, avait lui aussi fait bien peu de cas du jugement, affirmant au *Soleil* que si c'était à refaire, le service de police utiliserait les mêmes méthodes d'arrestation de masse que celles employées en 2012.

Les pratiques d'encerclement de masse ont par ailleurs déjà valu au Service de police de la Ville de Mont-réal de sévères critiques de la part du comité des droits de l'homme de l'ONU.

«Le Canada doit s'assurer que le droit des personnes à participer à des manifestations à caractère social est respecté et que seulement ceux qui commettent des offenses criminelles sont arrêtés», écrivait le Comité dans un rapport publié fin 2005.

#### L'article 19.2, c'est quoi?

Les manifestants arrêtés mardi soir ont contrevenu à l'article 19.2 du Règlement municipal de la Ville de Québec, qui stipule qu'il est «interdit à une personne de tenir ou de participer à une manifestation illégale sur le domaine public».

Une manifestation est considérée illégale lorsque «la direction du Service de police de la Ville de Québec n'a pas été informée de l'heure et du lieu ou de l'itinéraire de la manifestation». Cet article du règlement a été adopté le 19 juin 2012, dans la foulée de l'adoption de la loi 12 par le gouvernement Charest, à la suite du mouvement des carrés rouges. La Ville de Québec impose aussi un couvre-feu en interdisant toute manifestation ou présence dans les parcs après 23h.

#### Patricia Cloutier

##### La police a l'appui total de Labeaume

Les policiers de Québec ont bien agi en procédant à des arrestations massives mardi soir, estime le maire Régis Labeaume. Le problème, dit-il, est du côté des manifestants qui n'ont pas donné leur itinéraire.

«Le droit de manifester est un droit fondamental, mais quand tu fais le choix de ne pas donner ton itinéraire, tu fais le choix du grabuge et de la pagaille», a commenté le maire de Québec. Les policiers ont respecté, dit-il, les façons de faire recommandées dans le rapport Ménard. «La police a par trois fois répété qu'ils devaient donner leur itinéraire et ils ne les ont pas amenés au poste de police, mais ont donné les contraventions sur place», a énuméré M. Labeaume. «Les policiers de Québec ont l'appui du maire et l'appui du comité exécutif de la Ville de Québec», a-t-il tranché. **Valérie Gaudreau**

#### Gaudreau

##### La riposte se prépare

La plupart des manifestants qui ont reçu une contravention de 220 \$, mercredi, n'ont pas l'intention de la payer. Sur les réseaux sociaux, on prépare déjà la riposte en échangeant des informations et les numéros de matricule des policiers. On recommande aussi aux blessés de prendre des photos d'eux-mêmes. «Les gens vont s'organiser de différentes façons, avec l'aide d'avocats. Avec des preuves aussi accablantes que ça, je pense qu'on a une cause», souligne Camille Godbout, porte-parole de l'ASSE. Un recours collectif serait même envisagé. **Patricia Cloutier**

**Vote**

## **TVA NOUVELLES : CEGEP de Victoriaville : Voter en un clic - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 19h02**

Par Marcel Gagnon | TVA Sherbrooke

Réunis hier en assemblée générale extraordinaire, les **étudiants du CEGEP de Victoriaville** ont demandé un vote secret sur une pos-

sible levée de cours le 1er mai prochain. C'est par **voie électronique** qu'ils décideront s'ils se joignent ou non à la manifestation contre l'austérité.



Les 1305 étudiants ont la possibilité d'exercer leur droit de vote. L'avantage principal est que cela permet à tout le monde de se prévaloir de leur vote sans devoir se déplacer devant une assemblée générale. Chose certaine, une formule qui élimine toute excuse voulant qu'on n'ait pas eu le temps de voter. Le vote électronique permet que tout le monde soit représenté, car ce n'est pas un échantillon de 450 personnes qui peut représenter ce que la population du CEGEP pense.

Bien des avantages, mais la formule comprend aussi des inconvénients, car certains déploient que la perte des débats enlève l'échange d'opinions.

Déjà en matinée de jeudi, il était possible de voter. Le lien sera de nouveau accessible pour une deuxième journée, lundi prochain. **Le résultat sera connu tôt mardi.**

Le directeur adjoint à la vie étudiante, Denis Deschamps, y va d'un souhait : « Que ça se fasse en faisant en sorte que les étudiants aient le maximum d'informations pour se positionner. »

**LA TRIBUNE : Le mouvement de grève s'étiole à l'UdeS - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 08h59**



Archives La Tribune, Frédéric Côté

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) Le mouvement de grève tire à sa fin à l'Université de Sherbrooke : seulement quelques dizaines d'étudiants demeurent en grève jusqu'au 21 avril. Plusieurs associations étudiantes se sont toutefois donné rendez-vous à l'automne prochain pour la suite des choses.

Les étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) ont décidé de mettre fin à la grève, le 7 avril, tout en prévoyant de poursuivre la mobilisation contre les mesures d'austérité. Ils seront appelés à se prononcer de nouveau sur la question lors d'une assemblée générale en septembre.

La FLSH regroupe environ 2000 étudiants.

Après que ceux-ci eurent mis fin au mouvement de boycott, environ 600 étudiants sont demeurés en grève, principalement des étudiants de deuxième et troisième cycles. Les assemblées de reconduction des derniers jours ont toutefois suspendu le mouvement, du moins temporairement. Seule une trentaine de membres de

l'AEMDHUS, l'association représentant les étudiants de maîtrise et de doctorat en histoire, boycottent les cours jusqu'au 21 avril.

Plus de 2000 étudiants de diverses associations étudiantes de l'UdeS seront toutefois en grève symbolique lors de la Journée internationale des travailleurs, le 1er mai, afin de contester les mesures de rigueur budgétaire imposées par le gouvernement Couillard.

Le Front social estrien (FSE), qui regroupe plusieurs organismes mécontents des politiques du gouvernement Couillard, prévoit une kyrielle d'activités lors de cette journée, dont deux marches. Le rassemblement se fera au parc Camirand de Sherbrooke.

Le Regroupement des étudiants de maîtrise en service social de l'UdeS (REMSSUS), qui regroupe près de 90 étudiants, a mis fin à la grève lors d'une assemblée mardi soir. Les membres se sont toutefois prononcés pour une grève le 1er mai. Selon la proposition adoptée, le regroupement prévoit organiser « une action de soutien aux grévistes de l'UQAM. »

De plus, « en cas de grève au sein du secteur public, d'adoption d'une loi spéciale visant à briser une grève ou de décret par le gouvernement des conventions collectives », le REMSSUS tiendra « dans les plus brefs délais une assemblée de grève dans le but de voter une grève reconductible d'une semaine en assemblée générale, avec un plancher de sept associations étudiantes ou 20 000 étudiants à travers le Québec. »

Le regroupement dit inviter l'ensemble du mouvement étudiant à adopter une position semblable pour créer « un rapport de force conjoint » avec les travailleurs du secteur public. La grève a aussi pris fin du côté de l'Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat en lettres et communications de l'UdeS (AGEMDEL-CUS), mardi soir; la proposition de prolonger la grève jusqu'au 4 mai a été battue. Les membres ont toutefois opté pour une grève le 1er mai

**LA PRESSE : Fin de la grève au Cégep du Vieux Montréal - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 23h01 | Mis à jour le jeudi 16 avril 2015 à 00h00**

Jasmin Lavoie, La Presse

(Montréal) Les étudiants du Cégep du Vieux-Montréal ont massivement rejeté la poursuite de la grève générale illimitée mercredi soir. Lors de l'assemblée générale, plus de 1240 personnes ont voté en défaveur d'une reconduction contre 444 en faveur. Le rassemblement aura duré plus de 12 heures.

En début de journée, un huis clos médiatique avait été rejeté par la majorité des étudiants. Les cégépiens, qui se sont présentés en grand nombre, se réunissaient pour une troisième assemblée générale en huit jours.

Contrairement aux deux premiers votes à main levée, les étudiants ont pu cette fois-ci s'exprimer à l'aide d'un bulletin secret. Près de 35% des jeunes ont exercé leur droit de vote.

Le 7 avril dernier, dans une assemblée controversée, la majorité des élèves présents s'étaient prononcés à deux reprises contre la

grève avant de finalement voter pour. Les votes s'étaient étendus sur plusieurs heures et des participants avaient quitté les lieux vers la fin de la journée.

Puis, une assemblée générale subséquente avait donné lieu à des scènes d'intimidation envers les journalistes et ceux qui acceptaient d'accorder des entrevues.

Lundi, la directrice générale du Cégep a demandé aux étudiants de retourner en classe. Elle a dit envisager la possibilité de prolonger la session à l'automne. À ce jour, seulement 40 des 82 jours du calendrier scolaire ont été complétés. À la suite du vote de mercredi, la direction a invité les étudiants et les membres du personnel à se présenter dès jeudi à l'école. Les nouvelles modalités du calendrier devraient être connues d'ici vendredi.

**TVA NOUVELLES : 12 heures d'assemblée : Grève terminée au cégep du Vieux Montréal - Première publication mercredi 15 avril 2015 à 13h27 - Mise à jour : mercredi 15 avril 2015 à 23h57**





Crédit photo : Agence QMI

Par Camille Laurin-Desjardins | Agence QMI

Après plus dix heures en **assemblée générale**, les étudiants du **cégep du Vieux Montréal** ont finalement voté à **73,7% contre la**

**poursuite de la grève**, mercredi, avec 1246 voix contre et 444 voix pour.

«On est très content de reprendre les cours. Ça veut dire qu'on ne perdra pas notre session», a indiqué Émilie, une étudiante en sciences humaine qui a préféré taire son nom de famille.

Les étudiants pourraient donc reprendre leurs cours dès jeudi. L'association du cégep n'a toutefois pas pu le confirmer hier soir.

Quelques heures plus tôt, les étudiants avaient adopté à majorité une proposition pour voter secrètement sur la question du débrayage. Des installations spéciales avaient ainsi été mises en place.

Plusieurs espéraient alors faire accélérer le débat, pour pouvoir regarder le premier match des séries entre le Canadien et les Sénateurs d'Ottawa.

Cette fois, la proposition de huis clos médiatique, qui sert à exclure les journalistes de la salle, a été rejetée par la majorité.

Il s'agissait de la troisième fois en huit jours que les étudiants étaient conviés à une assemblée générale pour se prononcer sur la grève. «J'espère que, cette fois-ci, notre vote va être respecté», dit Christian Gaudet, étudiant en technique d'électronique industrielle.

**TVA NOUVELLES : UQAM : Une association reconduit la grève - Première publication mardi 14 avril 2015 à 22h59**



Crédit photo : archives, Agence QMI

Par Dominique Scali | Agence QMI

Dénonçant «l'**escalade de la violence** et de la répression perpétrée par l'administration de l'UQAM», les étudiants en lettres et sciences humaines ont décidé de **poursuivre leur grève illimitée**, mardi.

Les membres «ont voté à majorité forte» pour reconduire la grève, indique-t-on sur la page Facebook de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH).

L'assemblée générale, dont les médias ont été exclus, a duré environ six heures, selon un étudiant qui était présent.

**Escalade**

Sur les 18 arguments en faveur de la grève que contient la proposition adoptée, la plupart visaient la direction de l'université. Les étudiants de l'AFESH dénoncent notamment les injonctions, les menaces d'expulsion et le recours à des gardiens de sécurité et à la police.

Un seul mentionnait l'austérité et l'exploitation des hydrocarbures.

«La multiplication des initiatives visant à briser la grève montre combien celle-ci est un moyen d'action redouté et efficace», est-il écrit dans le texte adopté.

L'AFESH, qui représente quelque 5200 étudiants, est donc en grève pour une période indéterminée.

D'autres assemblées auront lieu, mais aucun nouveau vote de grève n'est prévu pour l'instant, indique un membre qui préfère conserver l'anonymat.

**LA PRESSE : UQAM: les étudiants des sciences humaines poursuivent la grève - Publié le mardi 14 avril 2015 à 18h46 | Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 22h31**



L'assemblée générale de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM s'est tenue au National, rue Sainte-Catherine.

Photo: Robert Skinner, La Presse

Louise Leduc, La Presse

Pour la deuxième fois en huit jours, les étudiants membres de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM (AFESH) présents à leur assemblée générale ont choisi de poursuivre la grève, mardi, au terme de plus de sept heures de débat.

Le vote s'est fait à main levée, à huis clos et de façon décisive, de l'avis de diverses personnes interrogées. Les étudiants ont convenu de tenir une autre assemblée générale sous peu. L'AFESH représente quelque 5000 étudiants.

«Nous avons l'impression que l'UQAM n'est pas ouverte au dialogue et nous sommes fâchés qu'on brime notre droit de manifester, a dit Laurie Bissonnette, étudiante en travail social. Je souhaitais donc la poursuite de la grève, mais l'important, pour moi comme pour tant d'autres, c'est que chacun puisse s'exprimer et que la volonté de la majorité soit respectée.»

Bien qu'elle aurait souhaité la fin de la grève, une étudiante en psychologie a indiqué que l'assemblée s'est déroulée dans le respect de chacun. Il reste que la confusion que tout cela entraîne est de plus en plus dure à vivre.

«J'ai un examen [aujourd'hui]. Mon professeur nous dit qu'il faut que nous nous présentions en classe, quitte à nous apporter des bouchons pour les oreilles si le cours est perturbé, a-t-elle dit. Je ne sais pas trop quoi faire, je pense qu'il faut respecter le choix démocratique de la majorité, mais ça devient de plus en plus difficile.»





«Si nous avons mis fin à la grève, j'aurais eu l'impression qu'on a fait tout cela pour rien, a dit Jacinthe, étudiante en linguistique. Nous n'avons pas voulu seulement prendre position sur la grève, mais nous avons aussi condamné les interventions policières, la présence d'agents de sécurité et les positions du rectorat, et cela, j'en suis contente.»

«Notre combat est nécessaire et le sacrifice en vaut la peine», a dit pour sa part Samuel Cloutier, un étudiant en histoire.

Yan Millette, étudiant en sexologie, a quant à lui dénoncé le peu de respect de la démocratie. Le vote à main levée, avec des cartons rouges de fortune, «c'est n'importe quoi», a-t-il dit, découragé d'en être à sa deuxième grève en trois ans.

#### Problèmes de communication

L'assemblée de mardi a été d'autant plus longue que les étudiants se sont heurtés à d'importants problèmes de communication. L'assemblée se tenait au National, rue Sainte-Catherine, mais on a tenté de garder un lien avec d'autres étudiants réunis à l'UQAM. Le lien internet ne tenant pas, les débats ont été sans cesse interrompus par ces problèmes techniques, nous a-t-on raconté.

Sur Instagram, l'un des jeunes présents a signalé que pour survivre à de si longues assemblées, il fallait avoir des qualités de yogi, c'est-à-dire être capable de supporter la proximité des autres pendant des heures et s'habituer «aux effluves de gens qui ont chaud. [...] Patience, patience, patience!».

D'ailleurs, sur la photo qu'il a transmise, on voit une étudiante, manifestement rompue aux longues heures d'assemblée, qui a pensé à apporter son petit tapis de yoga pour plus de confort.

Notons par ailleurs que 2200 personnes de l'UQAM ont signé une pétition demandant la fin des procédures d'expulsion qui visent neuf étudiants pour des événements remontant dans certains cas à plusieurs mois.

Mardi, les perturbations à l'UQAM ont entraîné l'annulation de quatre cours. Quelque 10 000 étudiants sur 44 000 sont touchés par le mouvement de grève.

Pendant ce temps, au cégep du Vieux Montréal, les étudiants sont encore une fois appelés mercredi à se prononcer sur l'opportunité de poursuivre ou non la grève. Là encore, les votes ou tentatives de vote se multiplient depuis quelques semaines.

## LE SOLEIL : Plus qu'une poignée d'étudiants grévistes à Québec - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 11h03



La plupart des étudiants de Québec en grève contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard étaient de retour en classe lundi.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) La plupart des étudiants de Québec qui avaient entamé un mouvement de grève contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard étaient de retour en classe lundi, alors qu'une seule association étudiante de l'Université Laval n'avait pas encore officiellement mis fin à ses moyens de pression.

Lundi après-midi, les 140 membres de l'Association des chercheurs étudiants en philosophie (ACEP) de l'Université Laval étaient les seuls à être officiellement toujours en grève. L'association qui regroupe les étudiants des deuxième et troisième cycles a voté lundi pour reconduire la grève jusqu'au 4 mai, une décision qu'elle pourra toutefois revoir lors de son assemblée du 21 avril.

La semaine dernière, leurs collègues du premier cycle réunis au sein de l'Association générale des étudiantes et étudiants prégradués en philosophie (AGEEP) avaient décidé de laisser tomber la grève, hormis une journée de grève ponctuelle le 1<sup>er</sup> mai.

Les membres de l'AGEEP avaient d'abord rejeté à 66 % la grève générale illimitée avec assemblées de reconduction aux sept jours ouvrables, à 60 % la grève jusqu'au 24 avril et à 51 % (34 pour, 41 contre, 5 abstentions) la grève jusqu'au 17 avril.

Les étudiants en anthropologie, aux études internationales et langues modernes, ceux du premier cycle en arts visuels et en histoire de l'art étaient aussi de retour en classe lundi matin à la suite des assemblées tenues la semaine dernière qui avaient mis fin à la grève.

Le retour en classe s'est déroulé dans le calme. Selon le porte-parole de l'Université Laval, Samuel Auger, la présente session ne s'étirera pas au-delà du 1<sup>er</sup> mai malgré les jours de classe manqués dans certains programmes. «Toutes les mesures de rattrapage se feront à l'intérieur de la session actuelle», a-t-il assuré.

#### Essoufflement

Le mouvement de grève étudiante contre l'austérité perd des plumes à l'échelle provinciale depuis que l'ancien exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) a évoqué la possibilité de suspendre la grève ce printemps pour mieux relancer l'automne prochain dans une lettre envoyée à ses associations membres.

Comme la suggestion n'avait pas plu à plusieurs associations, l'exécutif avait remis sa démission lors du congrès de l'ASSÉ à Valleyfield et avait ensuite été destitué de façon symbolique par les membres.

Le nouvel exécutif de l'ASSÉ avait ensuite appelé de nouveau à la mobilisation et à la reconduction de la grève, laissant toutefois aux associations étudiantes le soin de décider si elles poursuivent ou non la grève.

## LA PRESSE : Cégep du Vieux Montréal: le SPVM réticent à intervenir - Publié le lundi 13 avril 2015 à 12h55 | Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 08h32

Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est «réticent» à intervenir au Cégep du Vieux Montréal pour assurer la tenue des cours malgré la grève, soutient la directrice générale de ce collège.

Dans une entrevue accordée à *La Presse* lundi, Murielle Lanciault a relaté les discussions qu'elle a eues avec le SPVM au sujet du débrayage en cours depuis le 23 mars.

Le cégep a envisagé l'idée d'emboîter le pas à l'UQAM et de demander une injonction à la cour dans l'espoir d'assurer la tenue des cours. Elle a alors demandé l'avis du SPVM. «On a eu des échanges avec les policiers pour leur demander: est-ce que vous accepteriez

d'ouvrir le collège s'il y avait une injonction? Et ils ont beaucoup de réticences», a-t-elle affirmé.

Les policiers «sont inconfortables parce que ça a déjà été tenté dans différents établissements et ça n'a pas permis de tenir les cours, a-t-elle ajouté. C'est une intervention qui nécessite beaucoup d'effectifs, qui peut être perçue assez négativement, et qui en plus ne produit pas le résultat escompté».

Le commandant et porte-parole du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), Ian Lafrenière, ne nie pas les propos avancés par la directrice générale. «On va répondre aux demandes d'assistance que l'on a. Mais les policiers ne peuvent pas faire appliquer une

injonction civile», indique-t-il. Il ajoute que les policiers doivent respecter le cadre légal de cette injonction.

À l'UQAM, le recteur Robert Proulx a demandé l'intervention du SPVM la semaine dernière en vertu d'une injonction, ce qui a mené à 22 arrestations. Le SPVM a dû faire face à des manifestants hostiles et des policiers se sont retrouvés encerclés lors de ces opérations.

Le Cégep du Vieux Montréal, lui, a finalement écarté le recours à une injonction, une option qui lui paraissait de toute façon inefficace.

«Ce qu'on a observé depuis 2012, c'est que dans tous les établissements où il y a eu demande d'injonction, ça n'a jamais fonctionné. Les cours n'ont jamais pu se tenir», a soutenu Murielle Lanciault. Elle a ajouté que les établissements ont la responsabilité d'assurer la sécurité du personnel. Forcer la tenue des cours risquerait de la compromettre, selon elle. Aucun acte de vandalisme n'a été perpétré contre le cégep jusqu'ici et le personnel administratif a accès aux bureaux.

Comme la Fédération des cégeps et le recteur de l'UQAM Robert Proulx, Murielle Lanciault demande au gouvernement Couillard de reconnaître et d'encadrer le droit de grève des étudiants. Or, le ministre de l'Éducation François Blais refuse d'intervenir, car il ne croit pas à l'existence de ce droit. Il a toutefois dit, du bout des lèvres, qu'«éventuellement, il faudrait qu'il y ait une discussion là-dessus».

La légitimité du dernier vote en faveur de la grève au Cégep du Vieux Montréal a été remise en question. Lors d'une assemblée qui a duré six heures, les élèves ont reconduit la grève générale illimitée à l'issue d'un troisième vote. Or, la grève avait été rejetée lors des deux votes précédents. Chaque fois, le verdict a été contesté et un recomptage a été demandé jusqu'au vote en faveur du débrayage. Le tout s'est produit même si la directrice avait demandé à l'association de tenir l'assemblée dans le «respect des règles» et sans «intimidation».

«En vertu de la loi 32, les associations étudiantes ont une certaine légitimité et une autonomie dans l'organisation de leurs activités. Tant que le vote ne sera pas inclus dans la loi 32 pour baliser des modalités, c'est extrêmement difficile pour nous d'intervenir», a dit Murielle Lanciault.

- Avec Jasmin Lavoie



Les étudiants du Cégep du Vieux Montréal tiendront une assemblée générale mercredi pour statuer sur la poursuite ou l'arrêt de leur moyen de pression. Une assemblée s'est tenue vendredi, mais aucun vote n'a eu lieu sur cette question.

PHOTO SÉBASTIEN PEDRAGLIO, LA PRESSE

#### Les carrés verts en furie

«La Fondation 1625 encourage madame Murielle Lanciault à démissionner et céder sa place à quelqu'un qui a à cœur la réussite scolaire et professionnelle des étudiants. Madame Lanciault devrait avoir honte de tenter de tromper la population [sur l'efficacité des injonctions]. Elle sait que lorsque les étudiants assiègent son Cégep, ils agissent dans l'illégalité.

Pourtant, est-ce que la sécurité est intervenue pour mettre fin au piquet de grève une seule fois lors de ces trois dernières semaines? La réponse est non, tout ce qu'elle fait c'est de faire peser le poids des conséquences de son manque de jugement sur les étudiants qui ont placé leur confiance en elle le jour où ils se sont inscrits au Cégep.

»

Jean-François Morasse, associé de la Fondation 1625

#### 82

C'est le nombre de jours que doit durer un trimestre, selon le calendrier strict des cégeps. Quarante jours ont été faits au Vieux Montréal avant le déclenchement de la grève. Il reste donc 42 jours.

#### 1,2 millions

Ce sont les compressions que le gouvernement Couillard impose au Cégep du Vieux Montréal pour 2015-2016. Au total, les 48 cégeps font face à des coupes de 40 millions.

#### Les cours repris en août si la grève se prolonge

Les élèves du Cégep du Vieux Montréal devront reprendre des cours en août si la grève se poursuit au-delà du 15 avril, prévient Murielle Lanciault.

Ces élèves tiendront une assemblée générale demain pour statuer sur la poursuite ou l'arrêt de leur moyen de pression. «La situation est extrêmement préoccupante», estime Mme Lanciault. Le trimestre d'hiver risque maintenant d'être complété au début de septembre seulement dans l'éventualité où les élèves prolongent la grève.

«On arrêterait les cours à la date où les enseignants doivent quitter pour leurs vacances [le 16 juin, selon les conventions collectives], et on devrait reprendre les cours au mois d'août prochain pour terminer la session. Ça complique les choses pour les finissants, autant pour ceux qui veulent entrer sur le marché du travail que pour ceux qui souhaitent aller à l'université», a expliqué la directrice générale. Québec a déjà fait savoir qu'il ne financera pas la reprise des cours. Le cégep devra donc payer la note. Or, en raison des compressions imposées par le gouvernement, la directrice générale prévoit déjà un déficit pour 2015-2016, une première depuis au moins une décennie.

## TVA NOUVELLES : Mouvement étudiant : Un processus «biaisé», dénonce un étudiant - Première publication dimanche 12 avril 2015 à 09h36

TVA Nouvelles

Le mouvement qui affecte actuellement certains établissements des niveaux collégial et universitaire ne fait pas le bonheur de tous les étudiants, mais rares sont ceux qui prennent publiquement la parole pour manifester leur désaccord.

Sébastien Paquet, qui étudie au Cégep du Vieux Montréal, est de ceux qui dénoncent la façon de faire des associations étudiantes qu'il qualifie de «biaisée».

«Les présidents sont biaisés de par leur choix de recompter ou non.»

Sébastien Paquet  
étudiant au Cégep du Vieux Montréal

«Les présidents sont biaisés de par leur choix de recompter ou non. Lors de la première assemblée, il y a eu 180 votes pour la grève et le président a refusé un recomptage. Lors de la deuxième assemblée, le premier vote a été contre la grève avec environ 160 votes et le président, sans aucune hésitation, a demandé un recomptage», a expliqué à TVA Nouvelles celui qui a été interrompu par des étudiants masqués alors qu'il accordait une entrevue à notre collègue Maxime Landry, vendredi.



M. Paquet accuse l'association de son établissement de tout faire pour décourager les étudiants contre la grève de s'exprimer lors des votes.

«À la dernière assemblée, j'ai fait venir des amis qui travaillent, qui sont occupés, et je leur ai dit qu'on allait voter. En débutant l'assemblée, il y a eu des votes parce qu'ils disaient qu'elle était illégitime. Ensuite, ils ont décidé que l'ordre du jour était irrecevable selon le code Morin.»

#### **Assemblées dirigées**

Selon le jeune homme, la «longueur incroyable» des assemblées bénéficie également aux étudiants qui ne souhaitent pas assister à leurs cours.

«Il y a toujours une baisse du nombre d'étudiants; la logique étant que les plus militants restent jusqu'à la fin.»

«Je suis là pour étudier, je suis là pour apprendre et il y en a des milliers comme moi, mais il y en a plusieurs qui ne veulent pas se présenter aux assemblées parce qu'ils savent que ça va être très long, qu'il y aura des recomptages, des amendements et des revendications irréalistes», conclut Sébastien Paquet qui parle d'assemblées «dirigées».



Sébastien Paquet dans les studios de TVA Nouvelles

Crédit photo : TVA Nouvelles

## **LA PRESSE : Votre opinion : La cohue totale, par Josiane Leduc, Étudiante au Cégep du Vieux Montréal - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 05h00**



**«On dénonce les politiques injustes du gouvernement, mais on est incapables d'exercer la démocratie dans notre propre cégep?», s'étonne l'auteure.**

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Laissez-moi vous décrire ce qui s'est passé avant-hier lors de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la poursuite de la grève au Cégep du Vieux Montréal.

Les étudiants, assis sur le sol, certains couchés, attendent, attendent et attendent jusqu'au moment où ils pourront finalement voter. Plénière interminable, modalités de grève, ça ne finit plus. Après plus de six heures à être assise patiemment pour voter et exercer mon droit démocratique, j'ai levé mon carton bien haut pour être certaine que l'on n'oublie pas de compter mon vote. Eh

oui! En 2015, avec plus de 1300 étudiants dans le gymnase, et 700 autres dans d'autres locaux, on procède encore par vote à main levée.

Un premier vote est tenu: les étudiants ont voté en faveur de l'arrêt la grève. Soulagement, je peux respirer! Oui, je désire que la grève prenne fin. Qu'on me traite d'individualiste, d'égoïste ou d'autres bêtises, j'ai droit à l'éducation pour laquelle j'ai payé.

J'ai aussi le droit de trouver absurde de faire la grève contre «l'austérité». Ça vous choque? Ce qui devrait vous choquer, c'est le nombre d'étudiants qui votent pour la grève sans savoir ce qu'ils contestent. Je ne suis pas toujours d'accord avec les décisions du gouvernement et je suis peinée de voir que l'on coupe encore dans les services sociaux plutôt qu'ailleurs. Mais une grève? En quoi est-ce que cela aiderait?

Après le vote, je me suis levée pour me dégourdir les jambes. Quelle ne fût pas ma surprise lorsque l'on demanda un nouveau vote! Au recomptage, les votes contre l'emportent à nouveau. Les étudiants commencent à quitter les salles, avec raison, après autant d'attente. On pense que c'est terminé. Mais attention, on a exigé un troisième vote, uniquement pour le gymnase, sous prétexte que certains étudiants auraient voté deux fois. C'est la cohue totale. Les gens se lèvent, crient, se fâchent. Des étudiants entrent et sortent. Après tout ce brouhaha, le président de l'assemblée tranche et exige un recomptage complet, dans toutes les salles.

À la grande joie des étudiants grévistes, la tactique a fonctionné: ce vote est favorable à la grève. Je suis encore sous le choc de tout ce qui s'est passé. On dénonce les politiques injustes du gouvernement, mais on est incapables d'exercer la démocratie dans notre propre cégep? Découragée et outrée, je suis partie en me promettant de dénoncer les injustices que je venais de vivre.

## **TVA NOUVELLES : Échanges musclés à l'extérieur : Vote de grève annulé au Vieux Montréal - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 14h37 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 16h57**

TVA Nouvelles et Agence QMI

Les **étudiants du Cégep du Vieux-Montréal** ont annulé le **vote sur la reconduction de la grève.**

Plus d'un millier d'étudiants étaient entassés, depuis 9h ce matin, dans différentes salles de l'établissement scolaire pour tenir un vote sur la grève.

Il fallait un **minimum de 649 étudiants pour que l'assemblée puisse tenir un nouveau vote** de grève. Mais plusieurs sont partis au courant de la matinée, découragés par la tournure des événements. Il n'y aurait eu qu'une centaine de personnes au moment du vote, selon certains.

«C'est complètement dirigé. Toutes les propositions sont bafouées. Ils nous ont fait venir pour rien et l'assemblée tourne en rond», mentionne un étudiant excédé.

L'assemblée spéciale avait été réclamée par suite d'une pétition signée par plusieurs centaines d'étudiants réclamant le réexamen du mandat de grève et le changement du mode de scrutin.

Mardi soir, les deux premiers résultats avaient donné lieu à un vote contre la grève. Un troisième, après le départ de plusieurs étudiants, avait finalement entériné le débrayage.

#### **Arrête de me filmer**

Circulant sur la rue Ontario, une étudiante a réagi agressivement à la présence des journalistes sur le trottoir.

«Vous n'avez pas le droit de nous parler. On a voté un huis clos à l'intérieur. Pouvez-vous arrêter de me filmer ca\*\*\*\*. Je ne veux pas parler aux médias. J'ai le droit. Vous me poursuivez en ce moment. C'est de l'intimidation. Je veux que vous arrêtez tout de suite ce que vous êtes en train de se faire.», a déclaré une étudiante à bout de nerfs.

Une mère de famille a tenté d'avertir la direction que l'assemblée bafoue les droits des étudiants.

Rappelons que les médias ont été expulsés de l'assemblée à la demande des étudiants «radicaux». La direction s'est défendue en mentionnant qu'il ne fallait pas mettre de l'huile sur le feu.

Un autre vote doit avoir lieu mercredi pour la reconduction de la grève.



Crédit photo : Capture d'écran, TVA Nouvelles

## **LA PRESSE : La grève continue au Cégep du Vieux-Montréal - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 11h08 | Mis à jour le vendredi 10 avril 2015 à 17h05**

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

Quelque 900 étudiants du Cégep du Vieux-Montréal ont participé à une assemblée générale sans voter sur la poursuite ou l'arrêt de la grève, aujourd'hui, dans un climat d'intimidation envers les journalistes et ceux qui acceptaient de leur adresser la parole.

La présidente de l'assemblée générale a déterminé que les procédures empêchaient les participants de se prononcer sur la poursuite du mouvement. La salle s'est ensuite vidée, mettant fin à la réunion environ cinq heures après son ouverture.

«C'est un vrai cirque ce qui s'est passé là-dedans», a déploré Lyne, une étudiante contre la grève qui dit avoir manqué une journée de travail pour participer à l'assemblée. «On n'a rien fait. La seule chose qui a été votée depuis ce matin, c'est l'exclusion des journalistes et du personnel. À part ça il ne s'est rien passé.»

Un étudiant pour la grève, qui a tenté d'empêcher *La Presse* d'interviewer Lyne, a ensuite affirmé qu'il était «entièrement d'accord» avec ce qui s'était passé dans l'assemblée générale. «C'est illégitime de la part des gens qui ont demandé cette assemblée parce qu'ils n'ont pas déposé d'avis de motion à l'avance», a-t-il ajouté. Il a refusé de s'identifier, même par son prénom.

L'assemblée générale avait été convoquée par le dépôt d'une pétition d'étudiants contre la grève.

Mardi dernier, dans une assemblée controversée, la majorité des étudiants présents s'étaient prononcés à deux reprises contre la grève avant de voter en faveur. Ces votes se sont étendus sur plusieurs heures et des participants avaient quitté les lieux au fil de la journée.

Dès le début de la réunion, l'assemblée d'aujourd'hui a été aux prises avec des soucis procéduraux. Certains participants se sont d'abord opposés à l'ouverture de la réunion (proposition battue) avant de proposer de la lever (aussi battue).

La tenue de l'assemblée, «c'est vraiment insultant pour beaucoup des membres qui n'ont pas pu se présenter parce que c'était vraiment dernière minute», a fait valoir au micro Marie-Pierre, en sciences naturelles. «C'est un peu comme un manque de respect.»

### **Menaces et intimidation**

Dès la fin de l'avant-midi, les journalistes affectés à la couverture de la situation ont été expulsés du cégep par l'administration de l'institution après avoir été intimidés par des militants d'extrême-gauche. Selon ces derniers, le huis clos voté par l'assemblée générale empêchait les journalistes de se trouver où que ce soit dans le bâtiment ou de poser des questions à tout étudiant, même sur le trottoir.

«On vous a demandé de quitter [le cégep] parce que l'assemblée a demandé le huis clos», a expliqué Loreto Garrido, porte-parole de l'école. «Les étudiants ont exprimé un malaise» et «on voulait le climat demeure serein», a-t-elle ajouté.

Même à l'extérieur du cégep, les journalistes ont été victimes d'intimidation et de menaces, un militant avisant même *La Presse* de quitter les lieux «si tu veux pas avoir mal». Lorsqu'un étudiant acceptait de parler aux journalistes, des militants arrivaient en trombe pour s'interposer et interrompre la conversation.

## **LA PRESSE : Un nouveau vote organisé au cégep du Vieux Montréal - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 15h51**



Le cégep du Vieux-Montréal a plaidé pour un vote secret.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Louise Leduc, La Presse

(Montréal) Les étudiants du cégep du Vieux Montréal devront de nouveau se prononcer vendredi matin sur la pertinence de poursuivre ou non la grève, une pétition signée par 303 personnes ayant réclamé la reprise du vote serré et jugé peu orthodoxe pris en début de semaine.

Pas moins de trois votes successifs à main levée avaient été pris, mardi, en assemblée générale : les deux premiers, en faveur du retour en classe, le troisième et décisif, favorisant la reconduction de la grève.

De nombreuses personnes se sont plaintes de tactiques qu'elles considèrent anti-démocratiques.

Le cégep du Vieux-Montréal, qui ne s'est pas positionné là-dessus, a quand même plaidé pour un vote secret et a espéré par voie de communiqué une reprise rapide des cours, les vacances des professeurs débutant le 16 juin en vertu de leur convention collective.





« On n'a pas d'opinion que celle que l'assemblée générale nous dit d'avoir. Pour l'instant, le mouvement de grève cesse, le mouvement contre l'austérité continue », a commenté la coordonnatrice de l'AGEFLESH, Raphaëlle Paradis-Lavallée.

Différents points de vue ont été exprimés au cours de l'assemblée, qui s'est déroulée dans le calme. Près de 800 étudiants y ont pris part.

« Comme peuple, on a peu d'opportunité d'avoir une tribune où faire valoir notre position. On n'a pas beaucoup de latitude pour faire valoir notre opinion. La demande d'injonction met à mal notre démocratie, c'est en train de limiter les moyens qu'on a », a-t-on entendu.

« Quelles sont les conditions de la victoire? Si ce n'est pas clair, c'est préférable de stopper la grève maintenant... »

Un étudiant a fait valoir qu'en 2012, la lutte des étudiants (la hausse des droits de scolarité) était précise. Cette fois, le combat est beaucoup plus large. « Quelles sont les conditions de la victoire? Si ce n'est pas clair, c'est préférable de stopper la grève maintenant... » a-t-il plaidé.

Une proposition visant à exclure les signataires de l'injonction a été déposée, mais elle a été rejetée.

« Considérant qu'ils/elles utilisent le système judiciaire pour outrepasser les décisions démocratiques (...), il est proposé que les signataires soient exclus », pouvait-on lire dans la proposition. Représentant aux affaires externes de l'AGEFLESH, Olivier Lessard a plaidé pour que les signataires de l'injonction puissent être entendus dans le cadre de l'assemblée.

Les signataires de l'injonction, l'AGEFLESH et l'UdeS reviennent en cour, mercredi, pour l'audition sur la requête en injonction interlocutoire.

La semaine dernière, une injonction visant l'AGEFLESH a été émise, lui ordonnant de ne pas perturber les cours des 13 requérants (les étudiants à l'origine de l'injonction). Les cours des requérants ont toutefois été perturbés au lendemain de l'injonction. Une requête visant à faire citer l'AGEFLESH pour outrage au tribunal devait être déposée. Simon Roy-Grenier indique qu'il discutera avec son avocat pour décider de la poursuite ou non de cette démarche.

Les étudiants du Cégep de Sherbrooke se prononceront mercredi sur un mandat de grève.

Une proposition visant à exclure les médias a également été rejetée lors de l'assemblée de l'AGEFLESH.

Les étudiants de maîtrise en service social (environ 86 au total) ont pour leur part reconduit la grève d'une semaine en plus d'une journée le 1er mai, selon leur page Facebook.

Près de 800 personnes ont pris part à l'assemblée générale de reconduction de grève de l'AGEFLESH. La poursuite de la grève a été rejetée.

Imacom, Frédéric Côté

Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) En grève depuis le 24 mars, les étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke ont mis fin au débrayage, mardi soir. Les membres de l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) ont rejeté une proposition visant à poursuivre la grève jusqu'à lundi inclusivement.

Vers la fin de l'assemblée, alors que plusieurs participants quittaient le centre sportif de l'UdeS (même si on les avait invités à rester pour connaître la suite), les étudiants ont voté pour une assemblée générale de grève le 22 septembre. Ils se sont aussi prononcés pour la poursuite de la mobilisation contre l'austérité.

Les quelque 2000 membres de l'AGEFLESH devaient se prononcer sur la reconduction de la grève étudiante, visant à contester les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Au total, 219 personnes ont voté pour la grève, 526 contre et on compte 49 abstentions, soit 66 % contre la grève.

La proposition prévoyait une assemblée de reconduction lundi prochain ou le lendemain d'une baisse du nombre de grévistes sous le plancher de 7 associations étudiantes et 20 000 étudiants à travers le Québec.

« Je suis satisfait », a commenté le porte-parole des étudiants ayant fait une demande d'injonction, Simon Roy-Grenier.

**RADIO-CANADA : Vote controversé de reconduction de grève au Cégep du Vieux Montréal – Mise à jour le mardi 7 avril 2015 à 23 h 04 HAE**



qu'au 15 avril, décidée mardi en assemblée générale, et se posent des questions sur le processus de vote.

**Un texte de Jayson Boisvert**

Environ 2000 étudiants se sont déplacés pour prendre part à cette assemblée. Après plusieurs heures de débats, les personnes rassemblées et réparties dans quatre salles ont pu exercer leur droit de vote. Avec un premier décompte, la grève était rejetée par 1163 voix contre 1006.

Des étudiants ont demandé un recomptage. Pour une deuxième fois, le choix de ne pas reconduire la grève l'a emporté, cette fois par 60 voix.

« À ce moment, des gens ont soutenu qu'il y avait eu de la tricherie et que des étudiants en avaient profité pour changer de salle », explique un étudiant en technique d'électronique industrielle qui souhaite garder l'anonymat.

« C'était très compliqué, car pendant plus d'une heure, on a voté pour savoir si on revotait, comment et par quel moyen ce serait fait », résume une étudiante, Juliette Tainturier.

Les étudiants du Cégep du Vieux-Montréal ont voté en faveur de la grève.

Photo : Thomas Gerbet

De nombreux étudiants du Cégep du Vieux Montréal sont mécontents des circonstances entourant la reconduction de la grève jus-

Un troisième vote a alors eu lieu. Et cette fois, les étudiants ont adopté par 30 voix la proposition de reconduction de la grève.

« La colère s'est rapidement fait sentir. Les gens se sont levés et s'insultaient », ajoute Juliette Tainturier.

Le processus de vote n'était « pas très démocratique », déplore un étudiant en technique d'électronique industrielle

Les étudiants du Vieux Montréal tiendront une nouvelle assemblée générale le 15 avril.

### 23 Commentaires

Diane Richer

Une chance que le Vieux existe. Que serait le visage du monde étudiant sans le Vieux ?

Ce CEGEP a fait partie des combats qu'a mené le Qc d'avant-garde. Il continue sa tradition. Bravo à ces jeunes allumés intellectuellement et politiquement.

Paul Bielec

@Diane Richer

Que serait le monde sans le Vieux?

Vous voulez dire sans la passerelle qui accepte les étudiants au troisième tour pour permettre remplir les bancs de l'UQAM par la suite?

Marc Ziegel

On demande un recomptage pour 157 voix de majorité, puis 60 voix, mais on accepte une majorité de 30 après un 3e tour qui donne un résultat différent?

Hé ben... si c'est ça les décideurs de demain, on n'est pas sorti de la corruption...

Paul Bielec

@Marc Ziegel

C'est ça la démocratie a la géométrie variable...

Paul Bielec

@Marc Ziegel

D'ailleurs, les séparatistes continuent à crier que le referendum a été vole mais il aurait été légitime a 50.1%...

Alexandre Marchand

Définitivement pas crédible. En tous les cas nos petits grévistes n'auront pas un mandat "très" fort...

Antonis Labbé

Si la situation avait été inversée, les procédures auraient été les mêmes, incluant les demandes de recomptage. Pas plus compliqué que ça. À chaque fois qu'un vote fait des insatisfaits, ils crient à l'injustice, mais sont incapable de démontrer exactement en quoi ils ont subi un préjudice par rapport à la partie adverse, alors on tombe dans la rhétorique et le jeu des images. Et puis il y a les médias pour présenter un seul côté de la médaille. Dommage.

Marc Ziegel

@Antonis Labbé

Pourquoi ne font-ils pas de vote secret comme ailleurs, ça réglerait le problème?

Pourquoi donc s'y refuse-t-on au CEGEP du Vieux???

Daniel Gauthier

Chercher qui manipule les étudiants et vous aurez vos réponses. Comme je l'ai déjà écrit, en 1967 naissance des CEGEP deuxième session 7 semaines de grève (une session avait 15 semaines). On a débusqué les agitateurs professionnels parmi la foule de votant et on les a sorti cul par-dessus tête. Certains n'ont même pas touché aux marches. On a pu finalement prendre NOS décisions. 48 ans plus tard, rien n'a changé.

François Laurin

Résultats après le recomptage: POUR : 1104 CONTRE : 1171

Résultat du nouveau scrutin: POUR : 1077 CONTRE : 1037

Bref, entre les 2 scrutins, les votes pour la reconduction de la grève n'ont presque pas bougé (baisse de 27 votes) alors que les votes contre cette reconduction ont baissé de 134. Pas très difficile de comprendre que la différence entre le résultat des deux scrutins provient du départ de plusieurs étudiants opposés à la grève...

La démocratie étudiante a subi une lourde défaite aujourd'hui...

Pascal Potvin

Étrange, il y avait seulement des étudiants en technique d'électronique industrielle lorsque vous êtes allé au cégep?!

Edouard Armand

"explique un étudiant en technique d'électronique industrielle qui souhaite garder l'anonymat"

Quoi penser de cette personne qui se cache derrière l'anonymat pour faire de la diffamation et contribue par le fait même à l'intimidation d'un petit groupe de personnes sur les étudiant-e-s font leur devoir de se rassembler, discuter et voter. Qu'il assume ses propos et qu'il apporte des preuves. Il devra alors assumer les conséquences. Et quoi penser du non-respect des règles de journalisme de base, pas fort.

Xavier Wolford

@Edouard Armand

En tant qu'étudiant du Cégep du Vieux, je comprends pourquoi il désire garder son anonymat, à la fin, il ne manquait pas gros pour que des bagarres éclatent. L'être humain étant stupide et rancunier, en donnant son nom peut-être importe s'il était pour ou contre, il risque de s'attirer des ennuis avec ceux et celles du parti opposé, tous ne pensent pas ainsi comme le montre l'article puisque l'autre étudiante, elle, a donné son nom... Le fait de garder l'anonymat ne change RIEN à la véracité des faits. De plus, il est vrai que beaucoup de gens rentraient, tout le monde les voyait...

Marc Ziegel

@Edouard Armand

Quand on subit de l'intimidation, on préfère souvent l'anonymat...

Pourquoi voter 3 fois une résolution et à main levée en plus?

Ça fait petite clique pas à peu près!

France Bibeau

Les institutions devraient-elles mandater un représentant impartial qui chapeauterait les procédures? Ou devrait-on obliger les associations à engager des médiateurs externes et impartiaux afin de s'assurer du bon déroulement / bon décompte? Je pense qu'on devrait ouvrir le débat. J'avoue que je suis mal à l'aise avec la méthodologie utilisée lors de telles assemblées et les multiples recomptages. La situation met en lumière le fait que bien des étudiants ne maîtrisent pas les règles d'assemblées et que les associations devraient mieux éduquer leurs membres. Ces décisions ont trop d'impact sur la vie des étudiants pour qu'elles soient prises dans de telles conditions.

Malgré cela, je trouve l'article trop sommaire, biaisé, et il ne représente pas tous les points de vue, notamment celui de l'association responsable. Pourquoi s'être fié seulement sur le point de vue de ces personnes qui semblent avoir voté contre et perdue leur vote? Pourquoi ne pas avoir été cherché plus d'info pour expliquer le véritable déroulement. Il aurait fallu expliquer pourquoi ce troisième vote a été accepté.

Mario Dufour

Ordo ab chao - Philippe Couillard.

Michel Savard

Un premier vote avec 157 voix de majorité ! Euh, c'est trop "Serré"

Ceux qui veulent continuer la grève demandent un recomptage ! Incroyable que le président d'assemblée accepte un recomptage avec une aussi grande majorité.

La tactique est évidente; il s'agit de contester le vote jusqu'à ce qu'il y ait un vote favorable à la grève et c'est exactement ce qui se passe.

Une majorité de 157 voix est contestable mais une majorité de 30 voix, c'est accepté et on ne se pose pas de questions ! Incroyable de voir toute cette fumisterie !

Claude Antoine Côté-Aubin

Le vieux est en grève générale illimitée, il ne s'agissait pas d'un vote de reconduction mais bien d'un vote d'arrêt de grève.

Petite nuance, mais c'est une formulation de proposition de grève qui permet à l'asso de mieux contrôler sa petite révolution.

guy drolet

Il s'agit de la version des mécontents.

Maintenant dans le respect de vos standards,

Veillez présenter la version des contents.

François Jacques

Bon, il est grandement temps d'implanter des VRAIES règles pour la grève. 3 votes? 3 différents résultats? La limite de l'acceptable vient d'être dépassée.

Max Arcand



et après ça se promène avec des pancartes "démocratie"  
Michel Lamarche

En tant que contribuable, je demande au gouvernement de cesser de financer ce Grand-Guignol et de annuler la session des grévistes.

Martin King

Et ça ose brandir des banderoles citant "Démocratie". Voilà pourquoi le mouvement étudiant n'a plus aucune crédibilité face à la majorité de la population.

## **LA PRESSE : Le Cégep du Vieux Montréal rejette la grève, puis la reconduit - Publié le mardi 07 avril 2015 à 21h58**



Photo La Presse Canadienne

Jasmin Lavoie, La Presse

Les élèves du cégep du Vieux Montréal ont voté en faveur de la reconduction de la grève générale illimitée mardi... alors qu'ils venaient tout juste de se prononcer contre sa poursuite à deux reprises. L'assemblée générale a duré près de six heures.

Environ 6100 élèves du cégep étaient appelés à voter, à main levée, pour le renouvellement du mandat de grève, vers midi, dans l'institution scolaire du Quartier latin. La proposition de grève revendiquait entre autres la fin des mesures d'austérité «pour toujours», l'abolition de la loi 3 sur les régimes de retraite et l'abolition du règlement P-6 dans la métropole.

Plus du tiers des cégépiens ont exercé leur droit de vote. Après une plénière habituelle, une majorité d'entre eux ont voté en défaveur de la poursuite de la grève (1006 pour, 1163 contre, 60 abstentions). Puis, des élèves ont demandé un recomptage, ce qui a né-

cessité un deuxième vote une fois de plus gagné par les opposants au débrayage (1104 pour, 1171 contre, 41 abstentions). Des étudiants ont contesté ce verdict et provoqué un troisième scrutin.

« Il aura fallu près d'une heure et demie pour que le troisième vote se fasse. Ça parlait, ça chialait. Il y a pas mal de gens qui sont partis », a indiqué à *La Presse* Dominic, un élève opposé à la grève. Près de six heures après le début de la séance, le troisième vote a finalement donné raison aux grévistes (1077 pour, 1037 contre, 34 abstentions). L'assemblée a été levée, et un autre vote de reconduction aura lieu le 15 avril.

« Ils chialent contre un gouvernement et disent qu'il n'est pas démocratique, mais les gens qui gèrent l'AG ne le sont pas non plus », dénonce Ivana, aussi élève au cégep du Vieux Montréal. Selon elle, les votes ont été parsemés d'irrégularités démocratiques.

À l'Association générale étudiante du cégep du Vieux Montréal (AGECVM), on nous a expliqué que le nombre massif de participants avait compliqué le déroulement de l'événement. Les quelque 2000 étudiants étaient entassés dans quatre salles différentes et avaient la liberté de circuler d'un endroit à l'autre, créant ainsi de la confusion et des demandes de recomptage. On nous a toutefois refusé toute demande d'entrevue formelle.

Sur le site officiel du cégep, la direction a indiqué que les élèves avaient fait connaître leur intention « de mettre en œuvre leur mandat de grève en tenant des lignes de piquetage ». Sans préciser si elle demandera des injonctions, la direction du cégep a écrit qu'elle « suivra attentivement l'évolution de la situation et s'assurera de diffuser, comme elle l'a fait au cours des deux dernières semaines, toutes les décisions qui pourraient être prises ».

## **LA PRESSE : UQAM: les étudiants de l'AFELC renoncent à la grève - Publié le mardi 07 avril 2015 à 16h51 | Mis à jour le mardi 07 avril 2015 à 21h52**



Ils étaient un peu plus de 200 à vouloir la poursuivre, tandis que quelque 700 autres s'y sont opposés.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Louise Leduc, La Presse

(Montréal) En assemblée générale, les étudiants en langue et en communication de l'UQAM, en grève depuis le 23 mars, ont voté dans le secret et de façon décisive pour un retour en classe; 703 étudiants sur 993 étudiants ont préféré mettre un terme à la grève. Le retour en classe de ces 3900 jeunes inscrits à l'École des langues, des médias et du département de communication sociale et publique de l'UQAM est un premier pied de nez à l'exécutif par intérim de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) dont ils font partie. (Rappelons que l'ASSÉ a expulsé son exécutif en fin de semaine).

À l'inverse, du côté du Cégep du Vieux-Montréal, la grève a été reconduite après plus de six heures d'une assemblée tenue à huis-clos.

## **RADIO-CANADA / EST DU QUÉBEC : Vote de grève en ligne au Cégep de Rivière-du-Loup - Mardi 7 avril 2015 16h18**



Les quelque 1100 membres de l'Association générale étudiante du Cégep de Rivière-du-Loup (AGECRLi) seront appelés à voter en ligne les 13, 14 et 15 avril sur la tenue ou non d'une journée de grève le 1er mai prochain contre les mesures d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard.

Plus de 300 étudiants du Cégep réunis en assemblée générale spéciale mardi après-midi ont préféré ne pas tenir un tel vote à main levée.

Selon la présidente de l'AGECRLi, Alex-Ann Villeneuve, les membres de l'association souhaitent tenir un vote électronique afin de s'assurer qu'un plus grand nombre d'étudiants y participe.

Il y a des gens qui sont dans des programmes techniques qui ne pouvaient pas se déplacer aujourd'hui, car ils sont en stage. Le vote en ligne permettra d'avoir le réel constat de position de nos étudiants — *Alex-Ann Villeneuve, présidente de l'AGECRLI*  
Alix-Ann Villeneuve précise que la levée des cours du 1er mai prochain permettrait aux étudiants de manifester leur mécontentement par rapport aux diminutions budgétaires qui touchent directement leur établissement et, par le fait même, les services aux étudiants.

« Le poste de technicienne en loisirs, au socioculturel, est aboli, le nombre d'heures des services adaptés et du service de psychologie diminuent. Ce sont tous des impacts directs », souligne-t-elle.  
Les étudiants de l'Université du Québec à Rimouski et ceux du Cégep de Matane ont déjà tenu une journée de boycottage de cours le 2 avril dernier dans le but de joindre le mouvement de constatation à Montréal.

## **LE JOURNAL DE QUÉBEC : Grève étudiante: cours suspendus aux cégeps de Jonquière et d'Alma - Jeudi, 2 avril 2015 07:34 MISE à JOUR Jeudi, 2 avril 2015 07:46**

Jean Tremblay

**En raison de la manifestation étudiante nationale à Montréal, la direction du Cégep de Jonquière a décidé de suspendre ses cours à l'enseignement régulier pour toute la journée de jeudi.**

Par contre, les activités du Centre linguistique, les stages et les cours à la Formation continue se déroulent comme prévu à l'horaire. Le personnel doit également se présenter au travail et la direction rappelle que cette journée sera reprise d'ici la fin de la session.

«Rappelons que cette décision fait suite au vote de boycottage des cours tenu par l'association étudiante (AGEECJ) lors d'une assemblée générale spéciale le 25 mars et qui a réuni près de 1000 étudiantes et étudiants», peut-on lire dans un communiqué de presse émis par le Cégep.

### **À Alma aussi**

En raison du débrayage des élèves, les cours de la formation régulière sont suspendus pour toute la journée au Cégep d'Alma. Les cours de la formation continue et les stages sont maintenus. Les activités socioculturelles et sportives sont également maintenues. Tout le personnel doit se présenter au travail.

## **GRANDBY EXPRESS : Grève d'un jour au Cégep de Granby - Publié le jeudi 02 avril 2014**



Les représentants étudiants Dounia Baghdad et Alexandre Legault.

© Ugo Giguère

Ugo Giguère

Il n'y aura pas de cours ce jeudi au Cégep de Granby. Après de nombreux rebondissements et quelques négociations entre l'association étudiante et la direction, les deux camps ont convenu d'une levée de cours d'un jour pour permettre à des étudiants de participer à une manifestation à Montréal.

2 avril 2015

Pour faire une histoire courte, l'«asso» a tenu une assemblée générale mardi après-midi et obtenu un vote de grève d'un jour. Celui-ci était toutefois assorti d'un amendement qui demandait la permission à la direction de laisser les finissants du programme d'électromécanique de passer leur examen.

Un compromis inacceptable pour la direction. «On ne peut pas accepter qu'une partie des étudiants soit en grève et pas l'autre. Ça créerait un précédent», a soutenu le DG Sylvain Lambert.

Ceux-ci ont réagi au refus en appelant à la mobilisation pour tenir des lignes de piquetage. «Il faut faire respecter notre droit de grève», ont-ils déclaré en conférence de presse mercredi matin.

Finalement, de nouvelles négociations ont permis de dénouer l'impasse. «On a rencontré la direction pour négocier le protocole de la journée de demain et finalement ils ont proposé de reconnaître notre vote de grève à condition qu'on tienne de futures négociations sur la tenue de prochains votes de grève», a rapporté le président de l'association étudiante Alexandre Legault en fin de journée.

La manifestation prévue jeudi à Montréal a été organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) et vise à dénoncer les mesures d'austérité budgétaire annoncées et plaide pour une meilleure redistribution de la richesse.

## **LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE : Les étudiants du Cégep disent non à la grève - Jeudi 2 avril 2015**



Les étudiants du Cégep disent non à la grève

Par Jennifer Blanchette

Il n'y aura pas de levée des cours le 2 avril au Cégep de Saint-Hyacinthe. Les étudiants se sont prononcés contre cette journée de grève à près de 71 % lors du référendum tenu du 23 au 27 mars.

Avec un taux de participation de 54 %, le référendum a enregistré 1 594 bulletins contre la grève, 650 en faveur, 19 abstentions ainsi que 5 bulletins rejetés.

Le résultat du vote n'a pas surpris les représentants du Regroupement des étudiants et des étudiantes du Cégep de Saint-Hyacinthe (RÉÉCSH). « Nous savions qu'une grosse portion des étudiants était contre le mouvement social qui se déroule au Québec en ce moment, mais nous tenions tout de même à proposer l'action démocratique du référendum pour que les élèves puissent s'exprimer », explique le porte-parole du RÉÉCSH, Keven Brasseur.

Il souligne que, par ailleurs, la contestation sociale dénonçant les mesures d'austérité du gouvernement Couillard n'en est qu'à son ébauche. « Je crois que l'automne prochain, le mouvement aura pris de l'ampleur, surtout avec la convention collective des enseignants qui vient à échéance. »



M. Brasseur croit que l'issue du référendum aurait pu être différente si le budget du gouvernement avait été déposé avant la tenue du référendum. Devant la maigre augmentation de 0,2 % des dépenses en éducation, certains élèves ayant voté contre la grève auraient pu changer leur fusil d'épaule après avoir consulté le régime minceur imposé au secteur scolaire, soutient-il. Keven Brasseur précise que le RÉÉCSH est demeuré neutre tout au long du processus, sans jamais « prendre position ». « Il y avait beaucoup d'étudiants, autant pour ou contre la grève, qui venaient nous voir à l'association pour nous demander si nous allions suivre le mouvement. Nous avons choisi de tenir une assem-

blée générale le 18 mars et il a été décidé que le vote pour la journée de grève se ferait par le biais d'un référendum », indique le porte-parole. Contrairement au printemps érable, où le RÉÉCSH s'était fait reprocher sa partialité dans le conflit étudiant, l'association étudiante souhaite cette fois-ci conserver son image de neutralité et tente du même coup de s'insuffler une « idéologie fraîche ». Il n'est pas exclu qu'un second référendum ait lieu au Cégep de Saint-Hyacinthe concernant une levée des cours le 1er mai afin de participer à une autre manifestation nationale anti-austérité.

**TVA NOUVELLES : CEGEP F-X Garneau : Pas de boycottage des cours, jeudi - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 12h01**



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Les collégiens du **CEGEP F-X Garneau**, de Québec, se sont prononcés à **66,9 % contre** une journée de **boycottage des cours**, jeudi.

28,2 % des collégiens ont voté en faveur du débrayage et 4,9 % se sont abstenus de se prononcer.

Le vote s'est tenu **électroniquement** au terme d'une longue assemblée générale. **76,2 %** des collégiens de Garneau se sont prononcés: un **record de participation**.

«On avait près de 700 étudiants qui se sont présentés à l'assemblée générale et ce n'est vraiment pas un bloc monolithique qu'on a vu s'exprimer au micro. Il y avait des gens pour la grève, contre la grève, des gens contre la grève, mais contre l'austérité. Par contre comme il y avait un fort achalandage, c'est sûr que certains pour-

raient dire que ça a été plus difficile au niveau des procédures» relate Antoine Godin-Landry, de l'Association des étudiants du CEGEP F-X Garneau.

Des **autobus** seront cependant disponibles, jeudi, pour les collégiens qui décideront de ne pas se présenter à leurs cours et de se rendre à **Montréal** pour participer à la **manifestation contre l'austérité**.

Mardi, les collégiens du **CEGEP de Sainte-Foy** avaient aussi **rejeté** l'idée d'un débrayage d'un jour dans une proportion de **65 %**.

Quant au **CEGEP de Limoilou**, il ne s'y est déroulé **aucun vote**. Il y aura donc cours comme d'habitude



(TVA Nouvelles)

**LE SOLEIL : Les étudiants du Cégep Garneau votent contre la grève - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 10h03**

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) Après ceux du cégep de Sainte-Foy, c'est au tour des électeurs du Cégep Garneau de refuser une journée de grève pour permettre à certains de leurs confrères d'aller manifester jeudi à Montréal.

Les étudiants, qui ont été 4300 à voter, ont dit non à la grève dans une proportion de 66,9%. Le vote a été tenu entre 18h mardi et 9h ce matin sur la plateforme en ligne Omnivox.

Les autobus prévus pour transporter les manifestants du Cégep Garneau vers la métropole jeudi seront néanmoins maintenus, a fait

savoir le responsable des communications de l'Association étudiante de l'établissement, Antoine Godin Landry.

Les étudiants du cégep de Sainte-Foy ont été les premiers à voter contre une levée des cours jeudi. Au terme d'un vote de quatre jours aussi tenu sur Omnivox, 65 % des électeurs ont dit non à une journée de débrayage. Le taux de participation a atteint 77 %.

Au Cégep Limoilou et au Cégep de Lévis-Lauzon, aucun vote de grève n'est prévu pour la journée de jeudi.

**LE SOLEIL : Peu de volonté de manifester chez les cégepiens de Québec - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00**

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) Ce n'est pas chez les cégepiens de la région de Québec que les militants étudiants contre l'austérité garniront leurs rangs en vue de la manifestation nationale du 2 avril, tenue à Montréal et organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Le Cégep de Sainte-Foy a été le premier établissement à annoncer le résultat de son référendum sur une éventuelle levée des cours le 2 avril. Au terme d'un vote de quatre jours sur la plateforme en ligne Omnivox, 65 % des électeurs ont refusé ne serait-ce qu'une

seule journée de grève pour permettre à certains de leurs confrères d'aller manifester dans la métropole. Le taux de participation a atteint 77 %.

Un autre vote fort attendu - toujours sur une levée des cours uniquement le 2 avril - est celui tenu au Cégep Garneau, institution d'enseignement où étudie notamment Naomie Tremblay-Trudeau, étudiante blessée au visage la semaine dernière dans une manifestation devant l'Assemblée nationale. Des camarades d'école, dont au moins un fait partie du conseil d'administration de l'association,

ont organisé une manifestation contre la brutalité policière et l'austérité, dimanche dernier.

Près de 700 étudiants se sont réunis en assemblée générale, mardi, pour débattre et établir les modalités du vote. Ils ont finalement choisi le scrutin secret, également sur Omnivox. Les résultats seront connus ce matin vers 9h. Près de 3200 jeunes s'étaient prévalus de leur droit de vote à 22h30, mardi. Même si le Oui l'emporte, des autobus de manifestants partiront du Cégep Garneau demain en direction de Montréal.

Au Cégep Limoilou et au Cégep de Lévis-Lauzon, il n'y aura pas de vote sur une levée des cours le 2 avril. Cela signifie qu'il n'y aura évidemment pas de grève d'un jour. Un autobus sera mis à la disposition des étudiants du Cégep Limoilou qui souhaitent aller manifester.



Au Cégep de Lévis-Lauzon, il n'y aura pas de vote sur une levée des cours le 2 avril. Cela signifie qu'il n'y aura évidemment pas de grève d'un jour.

Photothèque Le Soleil

## **JOURNAL DE QUÉBEC : 65 % des étudiants contre la grève au cégep de Ste-Foy - Mardi, 31 mars 2015 11:25 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 11:31**

Nicolas Lachance

**Au terme d'un vote électronique de quatre jours, les étudiants du cégep Sainte-Foy se sont prononcés à 65 % contre une journée de grève qui était prévue le 2 avril prochain.**

Le système informatique Omnivox du cégep Sainte-Foy a surchauffé ce week-end, alors que les étudiants devaient voter pour ou contre une annulation de cours d'une journée afin de permettre aux militants contre l'austérité de se rendre à la manifestation nationale du 2 avril à Montréal.

Avec un taux de participation de 77 %, les étudiants se sont clairement prononcés contre la levée de cours à 65 %. En additionnant les gens qui ont décidé de s'abstenir officiellement, 71 % des gens ont refusé de se lier à la grève contre l'austérité.

Les résultats ont été dévoilés sur le site Internet du Cégep, sur Facebook ainsi que sur Omnivox.

«Ils pouvaient être en Océanie et s'ils avaient accès à internet et à leur Omnivox, ils pouvaient voter», a mentionné Étienne Lamy, le représentant politique de l'Association étudiante.

Il s'agit du même système informatique utilisé par l'institution en 2012, lorsque les étudiants avaient aussi rejeté la grève étudiante.

L'Association étudiante a respecté le processus démocratique. À la suite de l'Assemblée générale, les camps du «non» et du «oui» ont

reçu un budget égal de 150 \$ afin de faire la promotion de leurs idées et convaincre les gens de voter.

Un débat avec le syndicat des enseignants sur le sujet de l'austérité a aussi eu lieu avant le vote.

Bien sûr, le résultat a provoqué de vives réactions au Cégep. «Il y a plusieurs réactions. On sentait beaucoup d'insatisfaction du côté de ceux pour la grève. En fait, plus de tristesse que d'insatisfaction», a admis M. Lamy.

**Garneau votera**

Au cégep Garneau, une assemblée générale est prévue mardi afin de prévoir les modalités du vote qui devrait être électronique et pratiqué aussi grâce au système informatique Omnivox.

Le comité de mobilisation du cégep Garneau est celui qui représente la jeune Naomie Tremblay-Trudeau, la jeune qui a été blessée par le tir policier d'une grenade à poudre irritante lors de la manifestation devant l'Assemblée nationale, en marge du dépôt du budget la semaine dernière.

**Vote de grève électronique au cégep Sainte-Foy**

Contre: 65,8 %

Pour: 29,4 %

Abstention: 6 %

[18 commentaires - Québec](#)

## **JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : Les Cégépiens de l'Abitibi votent contre la grève - Lundi, 30 mars 2015 18:00 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:20**



Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Photo Agence QMI, Thierry de Noncourt

David Prince

**Les étudiants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ont voté contre la tenue d'une journée de grève le 1er mai prochain.**

Alors que les manifestations étudiantes prennent de l'ampleur à Montréal et Québec, les étudiants du Cégep de l'Abitibi ont refusé dans une proportion de 60,4% de tenir une journée de grève le 1er mai. Ils ont été appelés à se prononcer lors d'un vote électronique la semaine dernière.

Le président de l'Association des étudiants, Arnaud Allen-Mercier, respecte la décision de ses membres. «Même si les mesures d'austérité touchent directement les services aux étudiants, ils ont décidé de ne pas voter pour une journée de grève. Ce vote est représentatif de ce que pense les étudiants des mesures d'austérité», a indiqué M. Allen-Mercier.

L'année dernière, le Cégep a dû faire face à des coupures de 850 000\$. Les heures d'ouverture de la Bibliothèque et du service audiovisuel ont notamment été réduites. Le Cégep devra maintenant faire face à de nouvelles coupures, ce qui pourrait vouloir dire des hausses de tarifs pour les étudiants à l'automne.

L'Association étudiante n'a pas l'intention de tenir un nouveau vote de grève, à moins que la situation ne change et que les mesures d'austérité qui touchent les étudiants s'amplifient.

[10 commentaires - Montréal](#)



## **RADIO CANADA : Les étudiants du Collège d'Alma votent pour la grève; ceux de l'UQAC se prononcent – Mise à jour le lundi 30 mars 2015 à 17 h 21 HAE**

• Le reportage de Mélissa Paradis

Après les étudiants des cégeps de Jonquière et de Saint-Félicien, c'est au tour de ceux du Collège d'Alma de voter pour la grève, le 2 avril. Ils participeront donc à la manifestation nationale prévue jeudi.

La journée de grève a obtenu l'appui de 62 % des élèves.

Près de la moitié des étudiants ont participé à l'assemblée générale spéciale.

« Ça fait longtemps qu'on se bat et qu'on est contre ce qui se passe pour les mesures d'austérité et ce qui se passe au Québec, affirme un jeune. Aujourd'hui, c'est notre dernier recours. »

« Si on ne le fait pas, il n'y a personne qui va le faire, souligne une étudiante. Ça ne bougera pas et il faut que ça bouge. »

Tous les étudiants ont dû présenter leur carte étudiante lors du vote pour éviter toute irrégularité.

L'association étudiante du Collège d'Alma veut éviter une contestation comme celle au Cégep de Jonquière, où un avocat a été mandaté pour contester les résultats du scrutin.

« Toutes les personnes qui participent à l'assemblée générale et qui ont un carton de vote ont donné leur nom, ont été vérifiées et sont des étudiants du cégep », précise la présidente de l'association, Laura Martin.

Des quatre cégeps de la région, seuls les étudiants du Cégep de Chicoutimi ont rejeté la grève par une forte majorité.

### **Vote en cours à l'UQAC**

De leur côté, les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont choisi de se prononcer par voie électronique. Ils ont jusqu'à mercredi midi pour le faire par courriel.

« On a déjà des rencontres préparatoires avec l'université, précise la présidente du Mouvement général des associations étudiantes (MAGE-UQAC), Gabrielle Simard. C'est sûr que le délai pour avertir les professeurs et les étudiants si le vote passe, c'est un après-midi. C'est assez court, mais on va faire avec ces moyens-là. C'est ce que l'assemblée générale a décidé. »

Peu importe l'issue du vote, le MAGE-UQAC a réservé au moins deux autobus pour participer à la manifestation de Montréal.

### **Nouvelles coupes à prévoir à l'UQAC**

Par ailleurs, la direction de l'UQAC demande la collaboration des divers syndicats de l'institution pour faire face aux nouvelles coupes imposées par Québec dans son dernier budget.

Les représentants syndicaux ont été invités à rencontrer le recteur Martin Gauthier, lundi, pour discuter de ce sujet.

Selon le président du Syndicat des chargés de cours, Richard Perreault, la compression serait de l'ordre de 3 à 5 millions de dollars, mais ce chiffre inclurait les coupes qui étaient déjà prévues dans le budget précédent.

Ce n'est pas avant quelques semaines que la communauté universitaire sera fixée.

Le recteur a aussi rencontré les responsables des associations étudiantes de l'UQAC.

## **TVA NOUVELLES : Trois-Rivières : Non à la grève à l'UQTR - Première publication vendredi 27 mars 2015 à 18h15**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Agence QMI

Près de **1100 étudiants** ont voté vendredi en **assemblée générale contre une grève d'un jour** à l'**Université du Québec à Trois-Rivières**, ce qui représente 60 % des étudiants présents.

L'Assemblée générale des étudiants de l'**UQTR** soutient qu'elle mettra tout de même des autobus à la disposition des élèves qui souhaitent se joindre à la **manifestation** du 2 avril à Montréal. « On a quand même des positions qui ont été prises contre l'austérité et cette manifestation à Montréal vise ça », a expliqué Mathieu Roy, président de l'AGE.

Le vote de vendredi est bien différent de celui qui s'était déroulé en 2012, en plein cœur du printemps érable. Un nombre record d'étudiants, soit près de 2500, avait alors voté en faveur d'une grève générale illimitée.

Certains étudiants exprimaient leur mécontentement à la sortie de l'assemblée, alors que d'autres se disaient soulagés. C'est le cas de l'étudiant Guillaume Normandin : « Moi, j'étais-là en 2012. Ça a laissé beaucoup de séquelles. C'était un conflit très dur qui a fait mal à beaucoup d'amitié. Personne ne voulait vraiment revivre ça aujourd'hui. »

Mardi, ce sera aux étudiants du cégep de Trois-Rivières de se faire entendre. Ils doivent se prononcer sur la tenue ou non d'une grève d'un jour. Le vote de jeudi a été annulé en raison d'irrégularités. Certains étudiants auraient voté plus d'une fois.

## **RADIO-CANADA : Le vote de grève des étudiants du Cégep de Jonquière sera contesté en justice – Mise à jour le vendredi 27 mars 2015 à 17 h 13 HAE**

• Les explications de Jocelyn Proulx

La grève a été adoptée mercredi par quatre voix de majorité seulement au Cégep de Jonquière.

Des étudiants mécontents de la façon dont s'est déroulé le scrutin demandaient à l'association étudiante (AGEECJ) de convoquer les étudiants à une nouvelle assemblée avant vendredi midi. Les responsables de l'AGEECJ ont rejeté cette demande.

« On n'est pas du tout d'accord avec les arguments qui sont présents dans la mise en demeure. Il y a plusieurs faussetés. Nous, on pense que le vote de grève est légitime. On a demandé plus que trois fois à l'assemblée s'il y avait un problème avec la façon dont c'était fait. On a été très ouvert », affirme la responsable des élections de l'AGEECJ, Fanny Grenier-Saint-Onge.

Les étudiants dissidents mettent donc leur menace à exécution. Ils déposeront une requête en injonction lundi pour que la Cour supérieure déclare le résultat du vote de grève illégal. Ils veulent éviter le débrayage de 24 heures prévu le 2 avril.

« Des assemblées chaotiques comme ça, ça ne se passe pas juste ici. Ça s'est passé dans d'autres cégeps, d'autres écoles, d'autres universités au Québec puis le but de ça, c'est justement de faire changer cette pratique-là pour que les droits des étudiants puissent être respectés », mentionne le porte-parole des étudiants dissidents, Félix Masson.

Entretiens, les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi et du Collège d'Alma se prononceront sur un vote de grève lundi, pour participer eux aussi à la grande manifestation contre l'austérité qui se déroulera le 2 avril à Montréal.

## LE NOUVELLISTE : La grève est rejetée à l'UQTR - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 15h51 | Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 11h51



Les étudiants de l'UQTR ont rejeté la proposition de tenir une journée de grève, le 2 avril prochain.

Photo: Stéphane Lessard, Le Nouvelliste

Gabriel Delisle, Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Les 1155 étudiants présents lors de l'assemblée générale spéciale de vendredi à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ont rejeté à majorité la proposition de tenir une journée de grève le 2 avril prochain à l'occasion d'une grande manifestation nationale.

«Le résultat est d'environ 60 % contre et 40 % pour. Nous n'avons pas le décompte exact, car c'était un vote à main levée», explique le président de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQTR, Mathieu Roy, qui précise que l'exécutif de l'association ne s'est pas prononcé en faveur ou non de la grève.

Prévue à 13 h 30, l'assemblée n'a finalement débuté que près d'une heure plus tard, tant les étudiants étaient nombreux. Selon le président de l'AGE, le débat sur la grève s'est déroulé dans le calme dans le respect. «Il y a de la déception [des étudiants favorables à la grève d'une journée], mais en même temps c'est l'acceptation et le pouvoir de la démocratie qui a parlé.»

Les statuts et règlements de l'AGE prévoient toutefois la possibilité de demander la tenue d'une assemblée générale spéciale dès que l'appui de 100 membres est recueilli. Il n'est donc pas exclu qu'une deuxième assemblée sur la grève soit demandée. «Ça pourrait arriver lundi. Nous n'avons aucun contrôle, ça dépend des membres», soutient M. Roy.

Avant même la tenue de l'assemblée générale et du vote, des étudiants opposés à la grève ont déposé à la rectrice de l'UQTR, Nadia Ghazzali une pétition de 1121 noms. Le regroupement demandait à la rectrice «de prendre toutes les mesures à sa portée pour tenir l'institution scolaire fonctionnelle et sécuritaire advenant un vote de grève positif».

«Ce que je trouve malheureux, c'est qu'avant que la démocratie ne s'exprime, on trouve déjà la contre-mesure pour ne pas respecter le vote de grève», affirme le président de l'AGE de l'UQTR.

## GRANDBY EXPRESS : Le Cégep de Granby rejoint la grève étudiante - Publié le 26 mars 2015

GRÈVE. Le Cégep de Granby s'ajoute au mouvement de grève étudiante. Mercredi, les étudiants ont voté en faveur d'un débrayage le 2 avril prochain.

Pas moins de 410 étudiants du Cégep de Granby se sont rendus à l'assemblée générale hier midi qui était clôturée par un vote secret concernant une journée de débrayage le 2 avril prochain.

En vrac, c'est 251 étudiants qui ont voté pour la grève, tandis que 155 ont voté contre. Quatre se sont abstenus.

Alors qu'une tension se fait sentir dans certains établissements scolaires de la province, le président de l'association étudiante du Cégep de Granby, Louis-Éric Charlebois, s'est dit satisfait de l'ambiance au Cégep de Granby.

Cela dit, le président de l'association avoue que certains étudiants utilisent les réseaux sociaux pour faire valoir leur opinion concernant la grève.

«Disons que ça s'est emballé sur les réseaux sociaux, reconnaît-il. Il y a des personnes qui lâchent des commentaires personnels, mais lors de l'assemblée ça s'est très bien passé. Quelques professeurs ont commenté la situation et c'était assez calme».

L'association étudiante fournira le transport jusqu'à Montréal pour permettre aux grévistes de participer à la grande manifestation qui est organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (l'ASSÉ).

### Piquetage matinal

Une séance de piquetage est prévue par l'association étudiante. Dès 8h, elle invite les étudiants à brandir des pancartes devant le cégep.

«Les portes seront barricadées comme le précise la loi. On va empêcher l'entrée par les portes principales», dit Louis-Éric Charlebois. Le président espère qu'une cinquantaine de personnes monteront à bord des autobus pour participer à la grande manifestation.



Le Cégep de Granby sera en grève le 2 avril prochain.

© Photo TC Media - Archives

## LA TRIBUNE : Les étudiants en sciences humaines en grève jusqu'au 7 avril - Publié le mardi 24 mars 2015 à 14h56

Alain Goupil, La Tribune

(SHERBROOKE) Les étudiants en lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke sont en grève. Et ils le resteront jusqu'au 7 avril, date à laquelle ils se prononceront à nouveau sur la poursuite ou non de ce débrayage visant à dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement Couillard.

Pendant près de quatre heures mardi après-midi, quelque 800 membres de l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) ont débattu d'une proposition à l'effet de déclencher la grève comme moyen de pression pour faire reculer le gouvernement.

Alors que certains étudiants ont pris le micro pour exprimer leur désaccord sur la grève, d'autres ont débattu de la pertinence de tenir une grève d'une durée de deux semaines, plutôt qu'une semaine.

Finalement, 396 étudiants ont voté en faveur de la grève jusqu'au 7 avril, tandis que 370 ont voté contre et 30 se sont abstenus. Une autre proposition prévoyant la tenue d'un référendum a par ailleurs été battue.

«Le fait de poursuivre la grève jusqu'au 7 avril va nous permettre de rejoindre plusieurs autres groupes et associations étudiantes à travers le Québec qui auront à se prononcer à nouveau sur la pour-



suite de la grève à cette date», a expliqué Raphaëlle Paradis-Lavallée, responsable à la coordination pour l'AGEFLESH.

L'AGEFLESH, qui compte environ 2000 membres, est la première association étudiante de premier cycle de l'UdeS à se prononcer en faveur de la grève. Les associations étudiantes d'histoire et de service social de 2e et 3e cycles ont déjà joint le mouvement. Les étudiants de 1er cycle en Éducation et en Sciences (1er cycle) seront appelés à se prononcer aujourd'hui.

Le taux de participation des étudiants à l'assemblée générale de mardi a pris les organisateurs de l'AGEFLESH par surprise. Initialement prévue dans l'auditorium de la Faculté d'Éducation, l'assemblée a du être déplacée à la dernière minute vers la salle Maurice-O'Bready qui compte quelque 1500 sièges.

Étudiante à l'École de politique appliquée, Rebecka Pinsonneault a souligné qu'il était important de faire la nuance entre le mouvement de grève auquel vient d'adhérer l'AGEFLESH et les événements du printemps érable de 2012. Selon elle, les politiques d'austérité du gouvernement Couillard ne visent pas seulement les étudiants, mais toutes les couches de la population.

«C'est un mouvement social et non pas uniquement étudiant. Nous, ici à l'Université de Sherbrooke, et en particulier la Faculté des lettres et sciences humaines, comme on n'a pas une vision comptable et qu'on n'enseigne pas des programmes avec une vision comptable, on ressent déjà l'effet des coupures. On sait que des

professeurs ne seront pas réengagés, que des cours ont été coupés», a-t-elle souligné.

Par ailleurs, les associations étudiantes tiendront une journée de mobilisation aujourd'hui sur le campus, au cours de laquelle une panoplie d'activités sont prévues. Les étudiants du Cégep de Sherbrooke se réuniront en assemblée générale le 8 avril.



Imacom, Frédéric Côté

## **JOURNAL MÉTRO : Cégep André-Laurendeau: les étudiants rejettent la grève - Mise à jour : Lundi 23 mars 2015 | 17:50**



Des manifestants au centre-ville.

Journal Le Métro

Par Pierre Boulanger TC Media

La proposition visant à tenir deux journées de grève a été rejetée, le 23 mars, lors d'une assemblée générale regroupant 3069 des 3656 étudiants du cégep André-Laurendeau.

Un total de 1550 (50,5%) étudiants ont voté contre la proposition prévoyant la tenue de deux jours de grève prévus entre le 1er avril et le 1er mai, alors que 1303 (42,5%) ont voté en faveur de la proposition. Notons que 7% des jeunes ont choisi de s'abstenir.

Rejoint par téléphone, un membre de l'exécutif de l'Association générale des étudiants du cégep André-Laurendeau (AGECAL) a refusé de commenter ce résultat.

«C'est difficile de dire ce qu'on va faire. Tout sera décidé en assemblée générale par les membres. Certains pourraient demander la tenue d'une seconde assemblée générale de grève», a-t-il répondu sans vouloir se nommer.

Il n'y a donc pas eu de ligne de piquetage lundi au cégep André-Laurendeau, alors que plusieurs milliers de jeunes, dont quelques membres de l'AGECAL, ont manifesté au centre-ville de Montréal contre les mesures d'austérité du gouvernement libéral ainsi que divers projets pétroliers.

Il nous a été impossible de rejoindre la direction du collège au moment de mettre sous presse.

## **RADIO-CANADA : Les étudiants de l'UQAT et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se prononceront sur la grève au cours des prochains jours - Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 10 h 51 HAE**

60 000 étudiants d'un peu partout dans la province ont commencé une grève sociale pour manifester contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard ce matin. De leur côté, les étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) se prononceront le 31 mars sur une possible grève.

D'ailleurs, lors de l'assemblée du 31 mars à l'UQAT, un nouveau conseil exécutif de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) sera élu. Les membres auront aussi à se prononcer sur la grève et sur la forme qu'elle pourrait prendre.

« On va sonder nos membres le 31 mars prochain en assemblée générale. Ça va être à ce moment-là que les membres vont décider si l'AGEUQAT va rejoindre le mouvement de grève étudiante ou non. Ça va être vraiment les

étudiants qui vont décider, à ce moment-là, la durée de la grève. C'est vraiment au choix des membres. »

Cédric Poirier, président de l'AGEUQAT

Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CAT), une consultation par Internet se poursuit cette semaine. Les étudiants sont appelés à voter sur une journée de grève proposée le 1er mai, si les enseignants se joignent au mouvement.

Les résultats seront connus vendredi.

### **1 Commentaire**

Etienne Lareau

Affiliés à la FECQ et la FEUQ, reconnues comme moins radicales que l'ASSÉ, je serais étonné que étudiants réclament qu'une grève de longue durée soit déclenchée en région.

**Antigrève**

## **LA PRESSE : Une fin de trimestre derrière les barreaux - Publié le mardi 21 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le mardi 21 avril 2015 à 08h18**





Le militant Hamza Babou (au centre, avec la barbe) fait face à 14 chefs d'accusation en lien avec des levées de cours houleuses survenues le 15 avril à l'UQAM. «L'opinion publique serait découragée [si je vous remettais en liberté]», lui a dit le juge Denis Laberge, vendredi dernier.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Caroline Touzin, La Presse

Un leader étudiant de l'UQAM finira son trimestre en prison, et ce, même s'il n'a pas d'antécédent judiciaire et qu'il s'était engagé à ne pas remettre les pieds à l'université. Pour préserver la confiance du public dans le système de justice, un juge de la cour municipale de Montréal a refusé de libérer sous condition Hamza Babou d'ici son procès.

«Vous êtes impliqué dans une croisade et il est difficile de voir où ça pourrait s'arrêter», a dit le juge Denis Laberge à l'accusé au terme de l'enquête sur le cautionnement tenue vendredi.

Aux yeux de son avocate, Me Véronique Robert, «c'est clair qu'on a voulu en faire un exemple» dans le contexte de la grève qui secoue l'UQAM.

«Ça ressemble à un jugement de nature politique», dit-elle, ajoutant qu'elle songe à se tourner vers la Cour supérieure pour demander une révision judiciaire.

Dans sa décision, le magistrat a reproché à Hamza Babou de ne pas avoir respecté l'injonction prononcée par la Cour supérieure, à la demande de l'UQAM, autorisant la tenue des cours. Or, la défense a fait valoir sans succès que l'étudiant n'était pas accusé en lien avec le non-respect de l'injonction.

«Ce sont des accusations très sérieuses déposées dans un contexte où l'UQAM semble débordée par certains groupes de manifestants qui veulent empêcher les cours», a plaidé le juge Laberge.

Lorsqu'un public bien informé écoute les nouvelles, il se dit que «la justice n'arrive à rien», a déploré le magistrat. «L'opinion publique serait découragée [si je vous remettais en liberté], a poursuivi le juge, ce même public bien informé dirait: la cour municipale n'arrive à rien.»

Le juge Laberge a cru bon de préciser: «Je ne veux pas que vous pensiez que vous payez pour les autres.»

#### 14 chefs d'accusation

Considéré comme un «leader» de la présente grève par la direction de l'UQAM, M. Babou fait face à 14 chefs d'accusation de voies de fait, agression armée, méfait, menace, attroupement illégal et harcèlement criminel en lien avec des levées de cours houleuses survenues le 15 avril dernier dans le pavillon J.-A.-DeSève.

La poursuite lui reproche une série d'infractions, notamment d'avoir projeté des fils serpentins en aérosol au visage d'un agent (allégation d'agression armée). Des agents de sécurité l'ont décrit comme «très agressif».

Personne n'a été blessé lors de ces infractions alléguées, mais des agents ont consulté un programme d'aide aux employés, a indiqué le directeur de la sécurité de l'UQAM, Alain Gingras, alors qu'il était contre-interrogé par la défense.

Ces accusations ont été déposées par procédure sommaire - une procédure réservée aux infractions considérées comme les moins graves par opposition à la procédure criminelle.

#### Engagé socialement

Hamza Babou est étudiant au baccalauréat en sociologie à l'UQAM. Il a toutefois abandonné tous ses cours au début du présent trimestre pour se consacrer aux manifestations, selon ses propres explications données devant la cour.

«Je suis quelqu'un qui aime beaucoup être engagé socialement dans la vie», a dit d'entrée de jeu l'accusé sur un ton jovial.

L'accusé a changé de ton lorsqu'il a été question de sa première nuit en prison et de son transport avec d'autres détenus vers la cour municipale. «C'est affreux. Je ne me sens pas bien. Je suis super stressé [...] Je suis terrorisé», a insisté le jeune homme sans antécédent judiciaire.

Le jeune homme a fait valoir qu'il avait réussi à être admis à l'université même s'il n'avait jamais fréquenté le cégep et qu'il avait obtenu son diplôme d'études secondaires aux adultes. «Ça a été énormément de travail.» Il s'est dit motivé à obtenir son baccalauréat en sociologie. Il s'est aussi engagé à ne plus remettre les pieds à l'UQAM si le juge l'exigeait.

Sa mère a également témoigné en sa faveur. «C'est un très bon garçon, très généreux de sa personne. Je l'ai bien élevé, je crois», a-t-elle dit au juge. Elle s'est engagée à assurer une «surveillance serrée» en plus de verser une caution selon ses moyens modestes. «Je suis fière de mon fils. Je peux juste vous en dire du bien», a-t-elle insisté.

Or, le magistrat a jugé que cet engagement n'était pas suffisant.

L'accusé est membre de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines, qui est actuellement en grève. La semaine dernière, les militants de l'AFESH ont continué à faire le tour des classes de l'UQAM pour orchestrer des levées de cours malgré l'injonction.

«Vous défiez l'injonction comme si elle n'existait pas. Dans ce contexte, j'ai beaucoup de difficulté à penser que vous pourrez respecter vos conditions [si vous êtes remis en liberté]», a tranché le magistrat.

#### Mesure rare

La détention du jeune homme étonne son avocate, Me Robert, d'autant plus qu'à l'étape de l'enquête sur le cautionnement, la majorité des accusés peuvent reprendre leur liberté en s'engageant à respecter les conditions établies par le juge. «C'est excessivement rare qu'on garde un accusé détenu à cette étape, surtout pour des accusations sommaires, puisqu'il est présumé innocent», explique l'avocate de la défense. À cette étape du processus judiciaire, le juge ne se prononce pas sur la responsabilité de l'accusé.

Actif sur les réseaux sociaux avant son arrestation, le jeune homme a dénoncé sur sa page Facebook la récente expulsion de certains étudiants de l'UQAM, expulsion qu'il qualifie de «politique». Il est aussi membre d'un collectif baptisé La Déferle qui se rencontre dans «un espace social anarchiste» dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Questionné par la poursuite au sujet de ses idées, notamment sur l'anarchisme, l'accusé a répondu: «Ce sont mes opinions personnelles, politiques. C'est comme si je vous demandais si vous votiez PQ.»

«En tant qu'intellectuel, on doit se poser des questions sur le sens du monde», a ajouté le jeune homme qui a plaidé non coupable. Hamza Babou revient en cour le 29 avril prochain. La procureure municipale, Me Geneviève Claude Parayre, a déjà annoncé qu'elle allait réclamer une peine de prison si l'accusé était condamné.

## LA PRESSE : Chronique : La vraie UQAM se lève, par Yves Boisvert - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 06h00

Hier encore, le petit gang encagoulé est entré dans des pavillons de l'UQAM, a fait du bruit, intimidé et cassé au moins une fenêtre.

Ça doit être la faute du recteur.



Ah, ce vilain Robert Proulx. Un homme qui a choisi «la répression» plutôt que «le dialogue», déplore le député Amir Khadir. Certes, M. Khadir «réprouve la violence» et n'aime pas le saccage de l'UQAM. Mais pour lui, la responsabilité incombe avant tout à ce sombre administrateur, qui a commis «erreur sur erreur». Le syndicat des profs de l'UQAM, qui s'est rangé derrière la minorité d'étudiants en grève, a même demandé la démission du recteur. Rien que ça!

Ils sont des tenants de la théorie du «sanctuaire», voyez-vous. On ne doit sous aucun prétexte laisser entrer la police dans une université, une tradition qui remonterait au Moyen Âge.

Tout ceci est évidemment de la fumisterie intellectuelle. Si les universités d'il y a 800 ans voulaient être à l'abri de l'État, ce n'était pas pour laisser les vandales y détruire le mobilier et empêcher la transmission du savoir. C'était pour enseigner librement.

«Si sanctuaire il y a, c'est celui de la pensée», écrivait hier Lise Bissonnette, présidente du C.A. de l'UQAM, en soutien au recteur.

Ce n'est donc pas la police qui viole ce sanctuaire, ce sont les personnes encagoulées qui ont substitué «le hurlement à la parole», pour reprendre l'expression de M<sup>me</sup> Bissonnette.

\*\*\*

Que sait Amir Khadir du dossier des neuf étudiants menacés d'expulsion? Qui est-il pour dire que cette mesure n'est pas justifiée? Si le recteur a commis des erreurs, c'est bien d'avoir laissé les intimidateurs pourrir le climat dans certains départements de sciences sociales. Et c'est de ne pas avoir sévi avant, puisque tout ceci germe depuis des mois.

Maintenant qu'il applique les règlements disciplinaires en plein conflit, il a l'air de faire des sacrifiés, alors qu'il ne fait que son devoir.

Il met «de l'huile sur le feu», se lamente le député Khadir. Au contraire, il a laissé flamber, justement de peur de se faire accuser d'oppression!

Il a fallu des jours pour utiliser l'injonction.

Quel dialogue voulez-vous avoir avec des gens qui se donnent le droit non seulement de fermer leur département, mais de fermer les autres, majoritaires, qui ont voté contre la grève?

En cas de violation de domicile, est-ce que M. Khadir suggère la thérapie de groupe plutôt que le 911?

Qu'est-ce que ce génial exécutif syndical défend, au juste? Certainement pas l'excellence universitaire. Certainement pas la libre discussion et transmission des idées. Certainement pas la science.

\*\*\*

Heureusement, une autre UQAM, la meilleure, la «vraie» sans doute, a pris la parole puissamment hier.

En quatre jours, 184 profs se sont réunis virtuellement et ont signé une lettre pour désavouer leur propre bureau syndical.

Ils rappellent que le mercredi 8 avril, plusieurs actes de violence et de vandalisme ont été commis mettant en cause l'intégrité physique et académique de l'établissement. Appeler la police aurait été exagéré? Ne rien faire l'aurait été bien davantage!

Ceux-là se soucient de la réputation de l'UQAM. Ceux-là veulent dire que l'UQAM, ce n'est pas «ça», ce climat de violence «insupportable».

Comment le syndicat peut-il se prononcer contre la décision de sécuriser l'université?

«La tempête financière qui agite et met en péril l'avenir des universités québécoises ne se règlera pas par le saccage de l'UQAM», écrivent-ils.

Devant une pareille lettre de désaveu, m'est avis que c'est la présidente du syndicat des profs qui devrait démissionner.

La voilà, l'huile sur le feu: ce bureau syndical qui appuie moralement les personnes encagoulées foutant le bordel, qui donne un semblant de légitimité intellectuelle aux intimidateurs.

Ces 184 profs, eux, savent le mal qui est fait à l'UQAM en ce moment. Il dépasse de loin le coût du vandalisme et de la sécurité.

C'est un coût de réputation. Une réputation patiemment construite après des années 70 turbulentes. Et à laquelle ils sont attachés viscéralement.

L'école de gestion ne veut plus porter le nom «UQAM». Les étudiants sérieux, ou les étudiants étrangers qui paient 10 000\$ par année, auront-ils le goût de ne jamais savoir si leur session sera étirée, comprimée, annulée parce qu'une poignée de comiques s'est trouvé un «sanctuaire»?

Les meilleurs vont voter avec leurs pieds sans faire de bruit. La spirale de la médiocrité va commencer. Les fonds de recherche et autres seront touchés. Après quoi le syndicat des profs accusera le recteur, sans doute.

C'est ça, qui est grave, c'est ça qui est en cause. Pas le droit inaliénable de fermer la gueule aux profs de tous les départements.

Il était temps que cette «vraie UQAM», qui méprise tout autant les compressions budgétaires, se lève et fasse honte à son syndicat.

**LA PRESSE : Éditorial : «Avec nous ou contre nous», par Pascale Breton - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00**



*La liberté d'expression - et par conséquent, la liberté de presse - constitue un principe fondamental dans une démocratie. Le bafouer, c'est adopter une conduite qui s'apparente à celle des régimes autoritaires, voire totalitaires.*

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

La Presse

N'en déplaise à la Ligue des droits et libertés et à ceux qui dénoncent la «répression politique» et «l'autoritarisme» exercés par la direction de l'UQAM ou le gouvernement, les seules dérives antidémocratiques actuelles sont le fait d'une poignée d'individus pro-

grève.

La liberté d'expression - et par conséquent, la liberté de presse - constitue un principe fondamental dans une démocratie. Le bafouer, c'est adopter une conduite qui s'apparente à celle des régimes autoritaires, voire totalitaires.

Les régimes autoritaires s'appuient sur une absence de liberté de presse et l'interdiction de toute forme de dissidence. Les régimes totalitaires cherchent à imposer une idéologie unique à l'ensemble des citoyens, les opposants étant les ennemis de la communauté.

\*\*\*

La grève étudiante se radicalise. Pour imposer leurs vues, un petit nombre d'étudiants briment le droit de ceux qui ne partagent pas leur opinion, en l'occurrence leurs camarades de classe opposés à la grève. Certains s'en prennent physiquement et verbalement à des journalistes en espérant limiter la diffusion de l'information et propager leur message sans filtre et sans nuance.

L'exemple était éloquent vendredi dernier, au terme d'une assemblée houleuse au cégep du Vieux Montréal. Des étudiants opposés à la grève réclamaient la tenue d'un nouveau vote; quelques jours plus tôt, la grève avait été votée après trois tentatives à main levée, les deux premières ayant démontré une majorité d'opposants à la grève. Après des heures de débats, la demande des étudiants d'avoir un nouveau vote a été déboutée pour «vice de procédures».

Quand des étudiants déçus ont voulu s'adresser aux médias - à l'extérieur du terrain du cégep -, ils ont été pris à partie par un petit groupe masqué qui scandait que l'assemblée avait décidé de ne pas



s'adresser aux médias, niant les droits de chacun de s'exprimer librement.

Les procédures qui prévalent au sein de plusieurs associations étudiantes sont douteuses. Elles évoquent ces dictatures déguisées en démocratie, où le dirigeant est réélu sans opposition avec 98% des voix. Cela témoigne d'une grande faiblesse: la peur d'être confronté et d'être remis en question.

Brimer la liberté d'expression de ses pairs simplement parce qu'ils ne sont pas en accord avec la grève et ses motifs qui fluctuent au

gré des jours, se livrer à du grabuge ou à des manoeuvres d'intimidation en dépit d'une injonction ordonnant à un établissement - c'est le cas de l'UQAM - d'offrir les cours, voilà des agissements qui vont à l'encontre des principes fondamentaux d'une démocratie.

Rien ne justifie les agissements de derniers jours. Personne n'empêche les étudiants progrevé de s'exprimer, de manifester, de défendre leurs idéaux. Leur maxime sans nuance, «vous êtes avec nous ou contre nous», est affligeante. Elle bafoue le droit - légitime - des étudiants qui souhaitent compléter leur trimestre en paix.

## **LA PRESSE : Votre opinion : La ligne dure, par Patrick Forget, Professeur de droit et directeur du baccalauréat en droit de l'UQAM - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00**



*En une seule journée, cette semaine, ce campus a vu une trentaine de cours sauvagement interrompus et 22 arrestations. On a vu une vingtaine de professeurs et de chargés de cours former une «chaîne humaine» pour protéger contre la police des manifestants masqués et armés de divers projectiles! Où donc se croyaient-ils? À Tiananmen?*

Photo Olivier PontBriand, La Presse

L'auteur réagit au texte [«J'ai honte d'être à l'UQAM»](#), publié vendredi dernier.

**L'UQAM est à l'avant-scène médiatique ces derniers jours, et ce n'est pas parce que l'équipe de plaidoirie représentant l'UQAM au dernier concours Pierre-Basile-Mignault a raflé à peu près tous les honneurs.**

Ces jours-ci, à l'UQAM, des luttes opposent des mouvements étudiants dont on doit - sinon dont on peut - déplorer les moyens les plus durs à une administration repliée sur des principes de gestion qui se veulent tout aussi durs. Je ne ferai pas semblant d'être neutre: ces principes de gestion dont la direction se réclame, je les considère aussi durs qu'étroits, voire, dans le présent contexte, dangereux.

Indépendamment de mes convictions, plusieurs qui connaissent l'UQAM s'accorderont pour dire qu'il s'agit d'une université dont l'excellence, notamment dans l'accessibilité aux études et dans l'engagement dans la cité, en ces temps difficiles, se doit d'être réaffirmée. Il s'agit d'une université plurielle qui, comme tout lieu qui accueille cette manifestation saine de la liberté appelée encore «contestation», ne peut s'analyser à partir de quelques images spectaculaires médiatiquement surjouées.

Je crois qu'on aurait tort de présenter les enjeux soulevés par les contestations actuelles et les actions menées dans le cadre de ces

mouvements comme des clowneries, comme l'a fait dans vos pages une étudiante du baccalauréat en droit de l'UQAM. J'ai la conviction que nous devrions tous prendre au sérieux les contestations actuelles et, en particulier, les sentiments d'injustice qui les animent. Au cours des dernières semaines, à l'UQAM, il y a eu du grabuge, c'est vrai, mais il n'y a pas eu que du grabuge, tant s'en faut. La plupart des cours se sont donnés: moins que certains auraient voulu, mais (beaucoup) plus que d'autres auraient voulu. Des assemblées générales se sont soldées par des grèves, d'autres non. Une demande d'injonction provisoire présentée par la direction de l'UQAM a été accueillie. Des étudiants l'ont pour leur part rejetée avec véhémence - bien sûr, ces étudiants se sont reconnu le droit de la rejeter. À ces points de discorde - c'est un euphémisme - s'ajoute celui né des procédures disciplinaires tardives entreprises contre des étudiants militants.

### **L'UQAM reste l'UQAM**

Tout cela démontre qu'à l'UQAM, un spectre politique étonnamment large se déploie, et ce, la quasi-totalité du temps, dans le respect des opinions de chacun. Je dis étonnamment large, car, à mon avis, cela ne va pas de soi dans une société où les individualités, en plus d'être de plus en plus isolées, sont monstrueusement retournées contre elles-mêmes, sous le bâton d'indicateurs économiques dont bien peu comprennent les ressorts.

Les étudiants de l'UQAM ont la chance d'évoluer dans un environnement riche de ses savoirs (et de ses imperfections) qui fait la part belle (trop diront certains) à la critique de toutes les institutions, qui accepte de retourner toutes les pierres et, au passage, de commettre des erreurs dont parfois il est possible d'avoir honte et dont il faut espérer que tous travaillent fort présentement pour qu'aucune faute irréparable ne survienne.

Alors qu'en ces temps plus difficiles, des étudiants à la fois aiment et détestent l'UQAM au point de vouloir la quitter au plus vite, c'est une chose. Mais que des étudiants, comme l'étudiante qui a témoigné dans vos pages, aiment et détestent l'UQAM au point de ne pas vouloir la partager avec ceux et celles qui viennent à leur suite et qui forment le rêve de devenir juristes, en tant que professeur de droit qui dirige le programme du baccalauréat en droit de l'UQAM et qui adhère fortement aux valeurs de l'UQAM, je trouve cela très injuste.

Dans les circonstances, je crois qu'il est de mon devoir d'affirmer que le programme de baccalauréat en droit de l'UQAM continuera de former, dans un environnement exceptionnellement humain et politiquement stimulant, des juristes d'exception, préoccupés de justice sociale.

## **TVA NOUVELLES : Décision du conseil d'administration : Pas de prolongation de trimestre à l'UQAM - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 22h00 - Mise à jour : jeudi 16 avril 2015 à 23h11**

Agence QMI et TVA Nouvelles

Le **conseil d'administration** de l'UQAM, réuni en **assemblée extraordinaire**, jeudi, a décidé de ne **pas prolonger** la **session d'hiver 2015**.

«Le trimestre prendra donc fin le **3 mai prochain** et le trimestre d'été débutera le 4 mai», peut-on lire dans un communiqué publié en soirée.

Cette décision est motivée «par le souci d'éviter les **impacts négatifs**» d'une prolongation du trimestre pour les trois quarts de la population étudiante de l'université qui n'ont pas été en grève, soit quatre des sept facultés de l'UQAM, précise le communiqué.

Par ailleurs, le conseil a demandé à la **Commission des études de l'université** d'établir des mesures afin de valider la session d'hiver 2015 «pour les groupes-cours touchés par des grèves ou des levées de cours».



La situation financière «exigeante» de l'université et les nombreuses contraintes administratives et fonctionnelles ont été également des facteurs déterminants dans cette décision de ne pas prolonger la session.

**En cas de prolongation, le chevauchement de certains cours sur les deux trimestres pourrait avoir un effet sur le parcours académique des étudiants, fait valoir le conseil.**

#### Manifestations bruyantes

Par ailleurs, une **quinzaine de manifestants** ont fait du **bruit** dans le **pavillon Huber-Aquin** de l'UQAM jeudi soir.

Pendant près de deux heures, ils ont tenté de perturber des étudiants qui passaient des examens en frappant sur des poubelles.

«Ça me dérange de les voir masquer, ça me dérange de les voir faire du bruit alors que nous ne sommes pas en grève, que l'UQAM n'est pas en grève. C'est assez insupportable», a expliqué une étudiante.

Un autre a indiqué que le professeur qui supervisait l'examen a permis aux étudiants de mettre leurs écouteurs pour atténuer le bruit ambiant.

Des gardiens de sécurité étaient sur place mais ne sont pas intervenus pour faire taire les perturbateurs.

#### Reprise des casseroles

Des **manifestations aux casseroles** auxquelles participaient des **familles** ont aussi eu lieu dans plusieurs arrondissements de la métropole, notamment dans le secteur des rues Jarry et Saint-Denis.

Le tout s'est déroulé sans incident.



(agence QMI)

## LA PRESSE : UQAM: le C.A. dit non à une prolongation du trimestre - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 20h47 | Mis à jour le vendredi 17 avril 2015 à 08h21



Le C.A. souligne que prolonger le trimestre implique des coûts supplémentaires, alors que sa situation financière est «exigeante».

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) Le conseil d'administration de l'UQAM refuse de prolonger le trimestre d'hiver pour les programmes touchés par la grève. Le trimestre se terminera au plus tard le 3 mai comme prévu, comme le souhaitait le recteur Robert Proulx.

Le C.A. demande à la commission des études d'établir des «mesures de validation de la session» pour les cours concernés. Comme *La Presse* l'a indiqué hier, le recteur a l'intention de suggérer des modalités pour éviter que les étudiants se voient attribuer «systématiquement» la mention «incomplet».

Dans un communiqué diffusé à la suite d'une réunion hier soir, le C.A. rappelle que quatre des sept facultés de l'UQAM ne font pas l'objet d'une grève ni de levées de cours, ce qui représente environ les trois quarts de ses étudiants. «La décision du conseil d'administration repose sur le souci d'éviter les impacts négatifs d'une prolongation du trimestre pour ces étudiants, tout en permettant que des ajustements puissent être apportés pour ceux dont les activités sont perturbées», affirme-t-il. Ces «ajustements» seront déterminés par la commission des études.

Or, cette dernière - où siègent majoritairement des professeurs, des chargés de cours et des étudiants - avait recommandé au C.A. de prolonger le trimestre jusqu'au 19 juin, à l'issue d'un vote serré mardi (8 contre 7). Le vote avait eu lieu en l'absence du recteur, qui est membre d'office de cette commission: sous pression depuis des semaines, il avait dû quitter la réunion en raison d'un malaise, selon deux sources sûres. Sa proposition de maintenir le calendrier

tel quel avait été battue de justesse. Professeurs, chargés de cours et étudiants étaient au départ favorables à sa proposition moyennant quelques amendements, selon une source qui a pris part aux délibérations. Mais au retour du dîner, les représentants des étudiants avaient fait volte-face et avaient plaidé que le trimestre devait être prolongé jusqu'au 19 juin. C'est finalement ce qui avait été retenu.

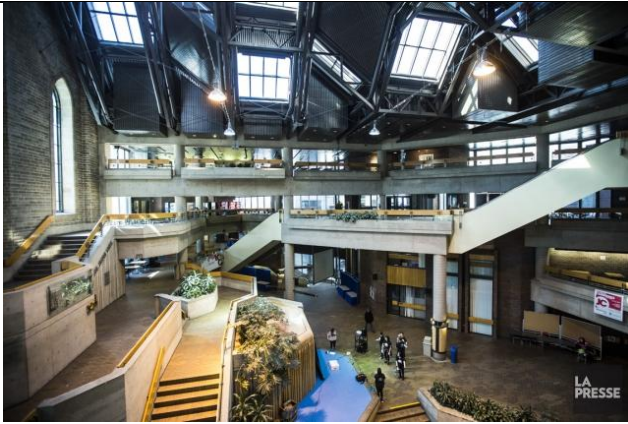
#### Casse-tête

Mais une telle mesure aurait été un véritable casse-tête, a tranché le C.A., qui a la responsabilité d'adopter le calendrier. Il fait mention de «nombreuses contraintes administratives et fonctionnelles», entre autres concernant les étudiants étrangers et l'aide financière aux études. Le trimestre d'hiver aurait chevauché celui d'été. Autre facteur qui a pesé lourd dans la balance: prolonger la session aurait entraîné des coûts supplémentaires. Or, le gouvernement Couillard a encore répété hier qu'il ne finance pas une reprise des cours. Et l'UQAM n'a pas les moyens d'éponger la facture: elle est dans le rouge, ou plutôt dans une «situation financière exigeante», pour reprendre les termes du C.A.

«C'est en prenant appui sur la responsabilité de l'Université d'assurer à l'ensemble de ses étudiants une formation de qualité et de prendre tous les moyens pour attester de la qualité de cette formation que le conseil d'administration, instance qui adopte le calendrier universitaire, a pris la décision de le maintenir», peut-on lire dans le communiqué.

Les «mesures de validation de la session» pourraient reprendre le plan prévu par la direction. Comme l'expliquait à *La Presse* mercredi la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers, Robert Proulx propose des «modalités» pour «ne pas faire échouer systématiquement les étudiants». Il y aurait «possibilité pour les responsables du groupe-cours de reprendre contact avec les étudiants inscrits pour convenir de prestation, de terminer le trimestre et d'atteindre les objectifs de formation», disait-elle. «On s'en remettrait aux professeurs et aux chargés de cours pour déterminer s'il est possible de compléter la formation, et à quelles conditions. Il n'y aurait pas de cours magistraux au-delà du 21 avril [dans la plupart des programmes] afin de respecter le calendrier, mais des travaux à faire à la maison pourraient être demandés», évoquait M<sup>me</sup> Desrochers.

Sachant qu'une grève se préparait, plusieurs professeurs et chargés de cours avaient exigé davantage de travaux et fait plus d'évaluations en début de trimestre. Mais faute de directives claires de la direction, la confusion est grande sur la gestion du trimestre. Dans les programmes touchés, en arts et en sciences humaines, des cours sont donnés - mais pas nécessairement en la présence de tous les étudiants -, d'autres cours ne le sont pas ou sont perturbés.



*La direction a essuyé une rebuffade après qu'un comité eut rejeté sa proposition visant à maintenir le calendrier tel quel et à terminer la session mardi prochain.*

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) Un conflit déchire l'UQAM sur le sort du trimestre d'hiver pour les programmes touchés par la grève. La confusion est totale, à l'approche de la date fatidique du 21 avril, jour prévu de la fin des cours.

La direction a essuyé une rebuffade après qu'un comité eut rejeté sa proposition visant à maintenir le calendrier tel quel et à terminer la session mardi prochain. Le comité recommande plutôt de prolonger la session jusqu'au 19 juin. Le conseil d'administration devra trancher de toute urgence. «Il y aura un clash», prévoit-on en haut lieu.

Ce nouvel épisode illustre que, malgré les appels au calme et à la solidarité, la zizanie se poursuit au sein de l'établissement montréalais.

Lundi, le recteur de l'UQAM, Robert Proulx, a convoqué les doyens et les directeurs de la trentaine de départements de l'université - qui sont aussi professeurs - pour discuter des modalités de la reprise des cours lorsque la grève aura pris fin. Rappelons qu'environ 10 000 des 44 000 étudiants de l'UQAM, ceux en arts et en sciences humaines, sont touchés par la grève. Le débrayage a commencé le 21 mars.

Malgré tout, en arts comme en sciences humaines, «des profs donnent des cours, et il y a en beaucoup. D'autres n'en donnent pas. D'autres cours sont perturbés et sont levés», souligne une porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers. Mais tous les étudiants ne sont pas présents dans les salles. La confusion est grande au sein de l'établissement sur le sort du trimestre, a-t-on constaté auprès de diverses sources.

Lors de la rencontre, le recteur a défendu sa position, c'est-à-dire que le trimestre devra prendre fin comme prévu le 21 avril. En théorie, une telle position signifie que les étudiants qui n'ont pas assisté à leurs cours se voient attribuer la mention «incomplet» dès mardi prochain. Mais Robert Proulx a prévu des «modalités» pour

«ne pas faire échouer systématiquement les étudiants», selon Jenny Desrochers. «Il y avait une possibilité pour les responsables du groupe-cours de reprendre contact avec les étudiants inscrits pour convenir de prestations, de terminer le trimestre et d'atteindre les objectifs de formation.» L'idée est de s'en remettre aux professeurs et aux chargés de cours pour déterminer à quelles conditions il serait possible pour les étudiants concernés de compléter la formation sans cours magistraux au-delà du 21 avril. L'UQAM évoque la possibilité de donner des travaux à faire à la maison, par exemple.

Lors de la rencontre, des voix se sont élevées pour s'opposer à cette stratégie. Mais au terme des discussions, «ils ont convenu que ce qui avait été proposé était acceptable», selon M<sup>me</sup> Desrochers.

Mardi, le recteur s'était présenté avec cette proposition devant la commission des études de l'UQAM où il siège d'office en compagnie de deux vice-recteurs. Cette commission est chargée de faire des recommandations au conseil d'administration sur différents enjeux, dont le calendrier. La majorité des membres de cette commission est composée de représentants des professeurs (7), des chargés de cours (3), du personnel de soutien (2) et des étudiants (7).

La proposition du recteur a été battue. La commission des études a déterminé que le trimestre doit être prolongé jusqu'au 19 juin.

C'est précisément ce que veut éviter le recteur. Prolonger le calendrier, c'est aussi prolonger les contrats de travail, une facture supplémentaire pour cette université qui est déjà dans le rouge. Autre casse-tête pour la direction: le trimestre d'hiver chevaucherait celui d'été, qui se déroule du 4 mai au 23 juin.

Dans sa recommandation, la commission des études a également énoncé les modalités d'un retour en classe. Elle demande par exemple que pour chaque cours, une entente d'évaluation, portant entre autres «sur le nombre et les échéances des évaluations [...], soit adoptée par la majorité des étudiants présents». On y prévoit également une nouvelle «période d'abandon»: un étudiant pourrait laisser tomber son cours «sans mention d'échec», mais «avec facturation», du 1<sup>er</sup> au 5 juin.

Le conseil d'administration se réunira très bientôt pour se prononcer sur cette recommandation. Plus tôt cette semaine, sa présidente, Lise Bissonnette, avait donné son appui «sans réserve» au recteur Robert Proulx dans sa gestion de la crise.

Les associations étudiantes attendent la décision avec impatience, soulignant que les membres externes et la haute direction sont majoritaires au C.A. À en juger par leur ton, l'enjeu est crucial. «Le conseil d'administration infirmera-t-il la décision prise en collégialité par la commission des études? La haute direction sera-t-elle de nouveau autoritaire? Le conseil d'administration jettera-t-il de l'huile sur le feu?», se demande l'Association facultaire des étudiants des arts.

#### **Le C.A. de l'UQAM**

Le conseil d'administration est composé du recteur, de deux vice-recteurs, de trois professeurs, de deux étudiants (un poste est vacant), d'un chargé de cours, d'un membre provenant des cégeps, de cinq personnes des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail (un poste est vacant) et d'un représentant des diplômés.

## **LA PRESSE : UQAM: des photojournalistes rudoyés par des militants grévistes - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 19h49**

Hugo Meunier, La Presse

L'UQAM a de nouveau été le théâtre de dérapages, mercredi, lorsque des médias ont été pris à partie par des militants lors d'un commando visant à orchestrer une levée de cours en après-midi. Un photographe de l'agence QMI a été brutalisé et son appareil a été fracassé.

Maxime Deland a déposé une plainte au Service de police de la Ville de Montréal. « Je me suis retrouvé encerclé et je sentais qu'on tentait d'empoigner mon appareil. C'est la première fois que le climat était aussi hostile. La tension était vraiment dans le tapis », raconte le photographe.

Les événements se sont produits dans un corridor étroit situé devant une salle de cours du pavillon J.-A.-DeSève.

Une vingtaine de militants masqués se sont présentés dans l'espoir d'interrompre le cours, où se trouvait une cinquantaine d'étudiants. Plusieurs agents de sécurité étaient présents, sur le qui-vive.

Environ 10 000 étudiants de l'UQAM ont voté pour une grève illimitée, dont les 5000 membres de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (l'AFESH). Une injonction en vigueur jusqu'en juillet vise toutefois à permettre l'accès aux cours donnés par l'université.



« Laissez-les sortir ! Laissez-les sortir ! », scandaient les militants masqués, au sujet des étudiants de la classe. Les agents de sécurité formaient une haie pour escorter ceux qui souhaitaient quitter la salle de cours.

D'autres étudiants ont décidé de rester à l'intérieur de la classe. Des agents de sécurité gardaient la porte et avaient reçu la consigne de repousser les militants dans le corridor.

C'est à ce moment que les choses se sont envenimées.

Selon le photographe de *La Presse* Patrick Sanfaçon, également la cible des militants, ils ont d'abord tenté de voiler leurs appareils avec des parapluies, des cartons ou leurs mains. Certains ont ensuite tenté de s'emparer de leurs appareils photo, en plus de les bousculer.

Maxime Deland a bien tenté de protéger son matériel et son collègue, sans succès. « Un des jeunes s'est emparé de la ganse de mon appareil et s'est mis à tirer à deux mains comme dans un jeu de souque à la corde. Après avoir pris l'appareil, il a fait comme un joueur de football qui a réussi un touché », raconte Maxime Deland. Résultat : l'appareil s'est fracassé sur le sol. Dans l'échauffourée, le photographe a également été coupé au visage.

Les policiers dépêchés sur place n'étaient pas les bienvenus. « Pas de police dans nos écoles ! », répétaient les militants.

Ceux qui étaient masqués ont alors déguerpi, abandonnant leurs vêtements dans une cage d'escalier.

De retour devant la porte du local ciblé, une militante tentait de faire entendre raison à un agent de sécurité qui bloquait l'entrée. « Nous sommes en grève ! Il faut respecter la démocratie et la voie de la majorité ! », lançait-elle.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a condamné le comportement des militants. « On a recensé une dizaine de cas depuis mars. Personne ne devrait rester insensible devant la violence, et envers n'importe qui », explique la présidente Lise Millette, qui se dit très préoccupée par la suite des choses. « Le journaliste est un témoin. Il ne prend pas part au conflit. Et même si on est contre les journalistes, s'en prendre à eux n'est pas une façon d'exprimer son mécontentement », ajoute Mme Millette.

Cette journée houleuse s'était pourtant amorcée dans le calme. En matinée, des militants prenaient leur déjeuner tranquillement devant le local de l'AFESH. Vers 9 h 30, quelques militants ont commencé à se rassembler. Une vingtaine d'entre eux ont ensuite fait irruption dans un amphithéâtre bondé où se déroulait un examen de psychologie.

Des étudiants des deux camps ont discuté un bon moment, jusqu'à ce que le professeur demande aux agents de sécurité sur place d'expulser les militants. Une violente escarmouche a éclaté à l'intérieur de la salle et près de la porte. Un des militants éjectés par les agents de sécurité se tordait de douleur, un autre s'est fait confisquer son mégaphone.

Plus loin, quelques militants tambourinaient dans le mur pour perturber l'examen.

L'un d'eux soufflait un peu en retrait, flanqué d'un agent de sécurité au physique impressionnant. Le ton était respectueux. « J'apprécie ton calme et ton sang-froid. Tu fais ta job, je fais la mienne », a déclaré le jeune militant cagoulé. « Tu sais, on n'aime pas ça, faire ça », a répliqué l'agent de sécurité.

## LA TRIBUNE : L'AGEFLESH demande la récusation du juge Dumas - Publié le 15 avril 2015 à 18h02



Archives La Tribune, Jocelyn Riendeau

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) L'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke (AGEFLESH) demande la récusation du juge Gaétan Dumas du dossier d'injonction interlocutoire, qui ordonne à l'AGEFLESH de ne pas perturber les cours à l'UdeS. La requête demande que le juge Dumas soit déclaré « inhabile pour entendre et décider du dossier ».

Dans la requête, les procureurs de l'AGEFLESH soulèvent « la crainte et/ou l'apparence de partialité du juge présidant l'audition ». Ils font référence à l'audition du 8 avril dernier, qui a été présidée par le juge Dumas. Une injonction interlocutoire provisoire, demandée à l'origine par un groupe de 13 étudiants qui souhaitaient aller à leurs cours en dépit de la grève à la FLSH, avait d'abord été émise pour une période de 10 jours par le juge Charles Ouellet de la Cour supérieure. L'UdeS n'était pas visée par cette injonction. Les parties sont ensuite revenues en cour pour l'audition de la requête en injonction interlocutoire. L'audition du 8 avril a eu lieu au lende-

main d'une assemblée générale où les étudiants de la FLSH ont mis fin au mouvement de grève.

Les étudiants doivent de nouveau se prononcer sur un mandat de grève en septembre. L'avocat des requérants (les étudiants à l'origine de l'injonction), Me Hugo Champoux, cherchait à obtenir une injonction interlocutoire. Au terme de cette audition, le juge a prolongé l'injonction interlocutoire provisoire, le temps qu'il tranche la question de l'injonction interlocutoire.

« Le procureur de l'association (NDLR : de l'AGEFLESH, Me Félix-Antoine Michaud) a présenté un point de droit à l'effet qu'une prolongation de l'injonction sous forme provisoire ou interlocutoire n'était pas nécessaire étant donné que l'association défenderesse avait, par un vote de l'assemblée de ses membres, mis fin à la grève des étudiants de la FLSH (...).»

Le juge Dumas « a rejeté l'argument ou requête verbale, condamnant l'association aux dépens (NDLR : avec les frais liés à la requête) », peut-on lire dans la requête, ce qui « n'est pas usuel » aux yeux du cabinet représentant l'AGEFLESH.

« C'est là que commence à apparaître la crainte et/ou l'apparence de partialité du juge présidant l'audition », font valoir les procureurs. Ils reprochent aussi au juge de ne pas avoir voulu suspendre l'audition quelques instants, à la demande de Me Michaud. Pour ces raisons, ils y voient un « traitement injuste et inéquitable ».

La requête sera présentée devant la Cour supérieure le 22 avril au palais de justice de Sherbrooke. Par ailleurs, l'un des porte-parole des requérants ayant fait une demande d'injonction, Simon Roy-Grenier, tente de recueillir des fonds pour le dépôt d'une requête en outrage au tribunal. Comme des cours ont été perturbés au lendemain de l'injonction, des démarches sont en cours pour le dépôt d'une requête pour outrage au tribunal visant l'AGEFLESH. Or, le processus exigerait des frais d'avocat au moins 8000 \$.

Simon Roy-Grenier est en pourparlers avec la Fondation 1625, un organisme « de protection des droits des étudiants qui veulent assister à leurs cours », afin d'obtenir un appui. Il envisage aussi d'amasser des fonds en ligne.

## LA PRESSE : Votre opinion : Une source de fierté, par Stéphane Pallage, Doyen de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM - Publié le mardi 14 avril 2015 à 17h36



L'auteur se questionne sur le geste de certains professeurs et chargés de cours, dont la présidente du syndicat des professeurs, Michèle Nevert, de vouloir bloquer les policiers et demander la démission du recteur de l'UQAM, la semaine dernière.

Photo Olivier PontBriand, La Presse

Frapper l'Université du Québec à Montréal est un sport très québécois. Je suis né en Belgique, suis passé par les États-Unis avant d'arriver comme professeur à l'UQAM en 1995. En 20 ans, j'ai remarqué à de nombreuses reprises à quel point l'opinion publique, les médias et les autres universités prenaient plaisir à mettre l'UQAM au ban.

L'UQAM elle-même excelle dans l'art de l'autoflagellation. Quelle surprise pour moi qui débarquais du reste du monde où l'UQAM a une réputation extrêmement positive! À l'Université Carnegie-Mellon, où je terminais alors mon doctorat, mon directeur de thèse, Finn Kydland, futur Nobel d'économie (2004), m'avait convaincu d'accepter l'offre de l'UQAM. Le noyau de chercheurs dans mon domaine à l'époque y était très prometteur. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'il est exceptionnel. Le Département des sciences économiques de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM est un joyau dans la discipline.

À la suite de l'intervention policière de mercredi dernier, pour chasser des murs de l'UQAM un groupuscule anarchiste d'individus masqués, les médias se sont déchaînés: on parle de dérive, on attaque la réputation de l'université, on annonce sa fin proche. Pourquoi? En 2012, lorsque le recteur Breton de l'Université de Montréal a de-

mandé l'aide de la police pour rétablir l'ordre, a-t-on décrété que c'était la fin de l'Université de Montréal? Les policiers ne sont-ils pas entrés à l'Université Laval le 23 mars dernier dans l'indifférence générale? Pourquoi une telle différence de traitement?

L'université n'est pas un lieu où l'on peut s'exprimer par la violence. Sanctuaire ou pas, il ne peut offrir un abri à des individus cagoulés, armés de marteaux, qui ne cherchent que la violence. Ce ne sont pas des étudiants à qui enseigner le libre arbitre. Ce ne sont probablement pas des étudiants. J'applaudis mon recteur, Robert Proulx, qui a eu le courage d'affirmer avec force que l'Université ne permettrait pas qu'on atteigne à sa mission.

#### Réaction douteuse du syndicat

Nous avons tous vu à la télévision une vingtaine de professeurs et de chargés de cours, menés par la présidente du syndicat des professeurs, Michèle Nevert, former une chaîne humaine pour repousser les policiers. Ils exigeaient la démission sur-le-champ du recteur. Condamnaient-ils avec autant de zèle la violence et l'intimidation des individus cagoulés?

Le geste était déplorable et m'a semblé profondément mesquin. Comment peut-on penser se faire du capital politique dans un tel contexte? Ce geste est décrié par de très nombreux professeurs qui, même s'ils sont en période de négociation de convention collective, n'auraient jamais songé vouloir affaiblir leur recteur à un moment aussi critique. M<sup>me</sup> Nevert a manqué toute une occasion de montrer sa solidarité avec son institution.

Doyen de l'ESG UQAM depuis deux ans, je suis particulièrement fier de mon École. Avec près de 15 000 étudiants dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, de l'économie et des études urbaines, l'ESG est la plus grande école de gestion du Canada et la plus grande école de gestion francophone du monde.

Nous recrutons nos professeurs dans les meilleures universités: Princeton, MIT, Stanford, Cambridge, Boston, Londres, Louvain... C'est à l'ESG UQAM qu'ont étudié Patrick Pichette, ex-numéro deux de Google, Mario Plourde, PDG de Cascades, Martin Thibodeau, président de RBC QC, Sylvain Roy, président de Rogers QC, Mark Weightman, PDG des Alouettes, Jean Gattuso, PDG de Lassonde, etc.

L'UQAM et l'ESG sont une source de grande fierté pour le Québec, qui doit décidément, une fois pour toutes, apprendre à être fier de ses trésors.

## LA PRESSE : Chronique : Qui veut aller à l'UQAM?, par Lysiane Gagnon - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00



En une seule journée, cette semaine, ce campus a vu une trentaine de cours sauvagement interrompus et 22 arrestations. On a vu une vingtaine de professeurs et de chargés de cours former une «chaîne humaine» pour protéger contre la police des manifestants masqués et armés de divers projectiles! Où donc se croyaient-ils? À Tiananmen?

Photo Olivier PontBriand, La Presse

La Presse

Vous voulez aller à l'université. Entre les quatre universités qui existent à Montréal et les cinq ou six autres situées dans un rayon de moins de 250 km, laquelle choisirez-vous?

Il y a des chances que la réponse soit: n'importe laquelle sauf l'UQAM. Depuis la saga des carrés rouges de 2012, le phénomène n'a fait que se renforcer: cette université est à l'épicentre des pires dérives.

Détail troublant, c'est aussi la seule où une partie non négligeable des professeurs prend fièrement le parti de l'anarchie.

Voilà une réalité dont la direction de l'institution est sans doute douloureusement consciente. Une réalité qui est terriblement injuste pour la majorité des étudiants de l'UQAM, qui veulent suivre leurs cours normalement, et pour la majorité de ses enseignants, qui sont aussi compétents que ceux des autres universités - et qui sont, dans plusieurs cas, des sommités dans leurs disciplines respectives.

Mais c'est la réalité, et elle va frapper d'autant plus fort que ces prochaines années, le nombre global d'étudiants est appelé à diminuer et que les universités s'arracheront cette clientèle réduite.

L'UQAM risque d'être victime du syndrome bien connu de l'écrémage: les meilleurs étudiants, ceux en tout cas qui souhaitent une formation continue et se soucient de la réputation de leurs diplômes sur le marché du travail, ceux-là iront ailleurs.

En une seule journée, cette semaine, ce campus a vu une trentaine de cours sauvagement interrompus et 22 arrestations. On a vu une



vingtaine de professeurs et de chargés de cours former une «chaîne humaine» pour protéger contre la police des manifestants masqués et armés de divers projectiles! Où donc se croyaient-ils? À Tiananmen?

Quand un bâtiment est envahi par des voyous qui terrorisent le personnel et saccagent le matériel, on appelle la police. Rien de plus normal. Le territoire d'une université n'a rien de sacré depuis des siècles, surtout pas quand il s'y produit des attaques qui mettent des personnes en danger. (Je ne parle pas de l'intégrité du matériel, cela, les contribuables y verront, et le contribuable, dans ce si riche pays du Québec, a le dos large et les poches profondes!). Que se passe-t-il dans cette université? La liberté académique y semble trop souvent piétinée. Des profs dont les idées déplaisent à tel ou tel groupe sont ciblés, et leurs bureaux placardés d'infâmes écritures. Sans parler des commandos de jeunes femmes qui se font une spécialité d'accuser anonymement des professeurs d'agressions sexuelles (lesquelles? Mystère!), et tant pis pour les réputations détruites...

Combien, parmi les casseurs masqués, sont-ils de vrais étudiants? Combien d'infiltrés du Black Bloc? Combien d'étudiants «à vie» qui,

profitant des bas droits de scolarité, conservent un statut d'étudiant qui leur apporte certains avantages (transports et spectacles à prix réduit, etc.) sans jamais viser un diplôme?

Ah, mais l'UQAM est une université populaire du centre-ville, dit-on pour excuser les abus! N'est-ce pas aussi le cas de Concordia, institution branchée sur le métro qui reçoit beaucoup d'étudiants de familles peu éduquées? Or Concordia ne vit pas de telles déprédations.

Heureusement, le ministre de l'Éducation semble peu disposé à l'indulgence, et le recteur a résisté aux pressions des «collectifs» qui réclament sa tête et qui, pour un peu, le traiteraient de fasciste pour avoir modestement tenté de ramener le campus à la raison.

Les cours annulés seront-ils repris à la charge de Québec, à qui les reprises du printemps érable ont coûté 36,8 millions? Non, a dit le ministre Blais. Saine décision. En toute logique, le rattrapage devrait être assumé gratuitement par les profs et les chargés de cours qui ont encouragé l'usage de la force brute au mépris de leurs autres étudiants.

## **LA PRESSE : Votre opinion : Notre université vandalisée, par Rémi Fuhrmann, Étudiant au baccalauréat en science politique, UQAM - Publié le mardi 14 avril 2015 à 05h00**



*En se taisant, étudiants, professeurs, chargés de cours et employés se font complices de ce qui se passe.*

PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

Nous assistons actuellement à une escalade de la violence au sein de l'UQAM. Et celle-ci n'est pas uniquement provoquée par la police ou par la direction.

Depuis les événements de la journée du 8 avril, j'entends beaucoup de gens dénoncer les interventions policières et la gestion de la crise par l'administration uqamienne. Il apparaît clairement que l'intervention policière de mercredi ne s'est pas déroulée de la meilleure des façons, et qu'il y a manifestement eu des abus du SPVM.

Toutefois, il faudrait se demander pourquoi l'administration a demandé à la police d'intervenir, ce qui me semble être mis de côté par plusieurs.

Le premier avril, la Cour supérieure a émis une injonction interdisant toute levée de cours. Cette injonction a été violée bon nombre de fois depuis. Depuis plus d'une semaine, des groupes de personnes cagoulées circulent dans l'établissement, lèvent illégalement des cours, et ce, en toute impunité. Ces personnes masquées n'hésitent pas à recourir à l'intimidation et même à la violence physique. Que la police n'ait pas sa place dans notre université, je le conçois, mais est-ce normal que des personnes cagoulées commet-

tent des méfaits à l'intérieur de nos murs, au nom du mouvement étudiant?

Le terme «climat de peur» est beaucoup utilisé en parlant de la répression politique et policière à l'UQAM. Toutefois, sans forcément nier l'existence de ces répressions, j'utiliserai ce terme pour décrire le climat qu'instaurent ces groupes masqués.

Que l'on soit d'accord ou non avec les revendications, l'occupation pacifique du pavillon DeSève, mercredi, me semblait être une action de revendication responsable. D'ailleurs, la majorité des personnes présentes dans le pavillon dansaient, buvaient une bière entre amis, le tout dans une bonne ambiance.

Toutefois, une minorité de personnes présentes, cagoulées, ont littéralement saccagé le pavillon. J'ai assisté à des scènes désolantes: des gens cassaient à coup de marteau des caméras, des distributrices de boissons, des salles de cours. Comment se sentir en sécurité quand circulent dans les couloirs de son université des personnes masquées, marteau à la main?

La plupart des étudiants ont occupé les lieux pacifiquement. Mais leur université a été vandalisée sous leurs yeux, et je n'ai pas constaté de réelle protestation. Devant une telle destruction de notre lieu d'apprentissage, il aurait fallu se désolidariser de ces gestes et quitter en masse les lieux, ce qui n'a malheureusement pas été fait.

Il est nécessaire de remettre en question la gestion de cette crise par l'administration de l'UQAM et les interventions policières. Toutefois il faut savoir également pointer du doigt l'intimidation et condamner fermement le vandalisme et la circulation de personnes masquées au sein de l'université.

Il faut être capable de balayer devant la porte du mouvement étudiant, car de nombreuses personnes masquées, pas nécessairement les casseurs du 8 avril, prétendent agir au nom de ce mouvement. Les provocations vont dans les deux sens. Il est normal que l'on montre du doigt celles de la police, mais scander «un bon flic est au cimetière!» ne me semble pas être une attitude contribuant à assainir le climat.

Un retour au calme de tous les bords est nécessaire, le mouvement étudiant n'échappe pas à cela et doit admettre qu'une partie du mouvement, si infime soit-elle, participe également à cette escalade de la violence.

## **TVA NOUVELLES : Présidente du CA de l'UQAM : Lise Bissonnette appuie le recteur - Première publication lundi 13 avril 2015 à 17h13**

Agence QMI

Dans une **lettre ouverte** adressée à tous les étudiants et le personnel de l'UQAM, la **présidente du conseil** d'administration de

cette université, **Lise Bissonnette**, appuie les décisions prises par le **recteur Robert Proulx** dans la gestion de la crise actuelle.

Devant le **vandalisme et l'intimidation** qui «n'en sont pas à leur première saison entre certains de nos murs», peut-on lire dans

cette lettre envoyée aux médias, Mme Bissonnette affirme que les **décisions du rectorat** «ont été d'une extrême patience».

«Pour peu aimables qu'elles soient, les procédures disciplinaires, l'injonction demandée et obtenue étaient non seulement conformes au droit mais couragieuses», a ajouté la présidente du CA.

#### **Protéger la liberté**

Elle a souligné que le principe important à privilégier à l'université, c'est la protection de la liberté de l'enseignement et de la pensée. Et contrairement à ce qui a été souvent évoqué, ce ne sont pas les interventions des policiers qui mettent en danger ce principe.

«Ce qui a heurté cette liberté à l'UQAM, ce n'est pas l'intervention policière, mais l'irruption dans une partie du campus de bandes organisées, substituant le hurlement à la parole, décrétant que l'enseignement, donc le libre cours des idées, y était hors d'ordre», a-t-elle écrit.

Elle déplore qu'au lendemain du saccage du 8 avril, des gens sans aucun mandat aient réclamé la démission du recteur Robert Proulx - qui lui dispose d'un mandat légitime - «parce qu'il ne s'était pas engagé à évacuer toute force de sécurité [...] apte et habilitée à s'opposer aux manifestants, même aux casseurs parmi eux.»

Devant l'appel au dialogue lancé par certains, Mme Bissonnette a indiqué que tous doivent y être conviés, pas seulement «ceux dont les revendications ont fait escalader la crise jusqu'à la violence».

«Tout au long de l'histoire de l'UQAM, nous n'avons jamais disposé d'autant d'activités, d'espaces et de moyens de «dialogue» que n'en ont ouverts les consultations récentes sur le plan d'avenir de l'université», a-t-elle rappelé. Mme Bissonnette a aussi insisté sur le fait que le recteur, bien avant la crise actuelle, y a participé et invité toute la communauté de l'UQAM à faire de même.



Crédit photo : Archives Agence QMI

### **LA PRESSE : UQAM: l'injonction prolongée, des manifestations organisées - Publié le lundi 13 avril 2015 à 15h43 | Mis à jour le lundi 13 avril 2015 à 16h00**

**Pierre Saint-Arnaud**, La Presse Canadienne, MONTRÉAL

L'injonction visant à assurer l'accès aux cours donnés par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui venait à échéance lundi, a été prolongée jusqu'au 21 juillet par le biais d'une ordonnance de sauvegarde qui a provoqué une manifestation bruyante mais pacifique et de courte durée dans l'institution.

Quelques dizaines de manifestants masqués ont en effet investi le pavillon J.-A. de Sève, en avant-midi, et ont réussi, à défaut de bloquer les accès, à faire suffisamment de bruit pour perturber l'ambiance.

Certains manifestants ont expliqué être masqués pour éviter de s'exposer à des poursuites judiciaires.

Pendant ce temps, en milieu de journée, quelques centaines de personnes ont tenu une manifestation contre l'austérité et ont notamment déambulé sur le plateau Mont-Royal avant de se diriger vers l'UQAM, plus au sud.

À leur arrivée, la manifestation à l'intérieur de l'université s'était déjà dispersée et le calme était revenu dans le pavillon J.-A. de Sève.

Les manifestants à pied, qui s'étaient massés sur la rue Berri près du parc Émilie-Gamelin, devant l'UQAM, se sont également dispersés à la demande des policiers vers 14h30 sans qu'aucun débordement ne survienne.



Les manifestants à pied, qui s'étaient massés sur la rue Berri près du parc Émilie-Gamelin, devant l'UQAM, se sont également dispersés à la demande des policiers vers 14h30 sans qu'aucun débordement ne survienne.

Photo Martin Chamberland, La Presse

### **TVA NOUVELLES : Renouveau de l'injonction : L'agitation continue à l'UQAM - Première publication Lundi 13 avril 2015 à 12h57 - Mise à jour : lundi 13 avril 2015 à 16h21**



Agence QMI

Des étudiants pro-grève refusant d'accepter que les cours puissent être donnés à l'UQAM, alors que le juge vient de prolonger l'injonction en ce sens, ont causé de l'agitation à l'intérieur de l'établissement lundi après-midi.

Un petit groupe a tenté de faire lever des cours à l'université afin, disent les manifestants, de faire respecter leur droit de grève. Deux cours ont été ainsi arrêtés, a constaté TVA Nouvelles.

Plusieurs personnes hostiles à la poursuite des activités académiques ont clairement signifié leur mécontentement à l'égard du travail des médias, prenant à témoin des journalistes qui s'étaient introduits au sein des murs de l'UQAM.

Plus tôt en avant-midi, malgré le **renouveau de l'injonction** interdisant aux **manifestants** d'empêcher la tenue de cours à l'**UQAM**, des individus ont fait du **grabuge et perturbé certaines activités**.

Une quinzaine de manifestants cagoulés sont entrés dans le pavillon J.A. DeSève, vers 9 h 30, et ont fait du bruit en frappant sur des bacs de recyclage installés dans des corridors.

Une chargée de cours a indiqué à TVA Nouvelles que d'autres manifestants sont entrés en avant-midi dans le local où elle enseignait, la forçant à interrompre l'activité.

Environ 44 000 étudiants sont inscrits à l'UQAM et 25% d'entre eux sont en grève.





*Les étudiants qui ont voté pour la grève ne peuvent paralyser une université, a tranché le juge Robert Mongeon, le 1er avril dernier. L'injonction provisoire qu'a alors obtenue l'UQAM était valide jusqu'au 13 avril et vient d'être reconduite.*

PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

Louise Leduc, La Presse

Par une lettre envoyée aux médias, 184 professeurs de l'UQAM, dont l'ex-premier ministre et ex-leader étudiant Bernard Landry, font part de leur désaccord avec leur syndicat, notamment la présidente, qui, selon eux, appuie «sans discernement les actions étudiantes».

«Nous nous dissociions du ton et de la nature des propos tenus par Mme (Michèle) Nevert, en particulier à l'émission du matin de Radio-Canada, au lendemain du saccage, peut-on lire. Ces interventions font énormément de tort à l'UQAM et contribuent à amplifier le niveau de crise institutionnelle.»

La semaine dernière, la présidente du syndicat des professeurs de l'UQAM, Michèle Nevert, disait en entrevue avoir tout fait pour convaincre le recteur, Robert Proulx, de renoncer totalement à faire appel aux policiers et à chercher un renouvellement de l'injonction obtenue des tribunaux, ce que l'établissement a d'ailleurs obtenu ce matin, jusqu'au 21 juillet.

Les signataires disent ne pas se reconnaître dans ces positions. «Nous saluons cependant l'appel au calme du syndicat lors d'un point de presse vendredi après-midi, venu tardivement à notre avis», est-il aussi écrit.

Par leur lettre, ces 184 professeurs soulignent que la «tempête financière qui agit et met en péril l'avenir des universités québécoises ne se réglera pas par le saccage de l'UQAM».

Enfin, écrivent les professeurs, «si la décision de l'administration d'en appeler aux forces policières peut paraître exagérée pour certains, une absence d'intervention l'aurait été encore davantage».

#### **La présidente du CA soutient le recteur**

Pour sa part, Lise Bissonnette, présidente du conseil d'administration de l'UQAM, soutient sans réserve les mesures mises de l'avant jusqu'ici par le recteur, Robert Proulx. «Pour peu aimables qu'elles soient, les procédures disciplinaires, l'injonction demandée et obtenue étaient non seulement conformes au droit, mais courageuses», écrit Mme Bissonnette dans une lettre envoyée à l'ensemble de l'institution.

Ce qui a heurté la liberté de penser, à l'UQAM, poursuit-elle, «ce n'est pas l'intervention policière, mais l'irruption dans une partie du campus de bandes organisées, substituant le hurlement à la parole, décrétant que l'enseignement, donc le libre cours des idées, y était hors d'ordre».

Dans le même souffle, la présidente du conseil d'administration dénonce «un phénomène nouveau à l'UQAM», soit «celui de l'attaque personnelle à l'égard du caractère du recteur, des procès d'intentions et même de l'information mensongère que les mêmes critiques font circuler à propos de son indépendance d'action. Aux plus lourds moments de l'histoire mouvementée de notre université, le discours n'a jamais atteint ce niveau de mesquinerie».

#### **L'injonction de l'UQAM reconduite**

La Cour supérieure a ainsi reconduit l'injonction de l'UQAM visant à lui permettre d'offrir ses cours et de maintenir le calme au sein de l'institution. La décision a été rendue sur le banc par le juge Martin Castonguay. L'injonction sera valide jusqu'au 21 juillet.

La première injonction provisoire obtenue par l'UQAM ne lui a pas permis d'éviter la violence et la levée de nombreux cours ces derniers jours.

## **LA PRESSE : Votre opinion : J'ai honte d'être à l'UQAM, par Marie-Pier Lauzon-Raza, Étudiante de troisième année au baccalauréat en droit à l'UQAM - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00**



*Mercredi après-midi, des gens masqués avaient pris d'assaut certains locaux de l'UQAM afin de manifester leur mécontentement à la suite de la décision de l'établissement de permettre la tenue de cours.*

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai honte d'être étudiante à l'UQAM. Les saccages qui ont eu lieu mercredi ne sont pas que

matériels. Notre honneur, notre fierté et notre dignité ont aussi été saccagés. Ces dommages sont irréparables.

Je suis étudiante de troisième année au baccalauréat en droit à l'UQAM. Je n'ai pas vécu la grève de 2012, outre les lourds problèmes administratifs qui s'en sont suivis et qui persistent. Mes années d'études se sont déroulées normalement, sans perturbation hors du commun, du moins jusqu'aux dernières semaines.

En partant, nous, étudiants en droit à l'UQAM, avons un pas de plus à faire pour que notre candidature soit prise au sérieux par les cabinets privés. Nous faisons face à des préjugés qui datent de l'époque où le programme, autrefois appelé sciences juridiques, n'était même pas reconnu par le Barreau.

Cela dit, maintenant, la réalité est que la cote R requise pour être admis à l'UQAM est plus élevée que celle des universités Laval, de Sherbrooke et d'Ottawa. La réalité, c'est que les étudiants de l'UQAM se distinguent lors des concours de plaidoiries nationaux et internationaux. La réalité, c'est que de nombreux chargés de cours enseignent aussi à Sherbrooke, à Laval ou à l'Université de Montréal. Pour toutes ces raisons, j'ai appris à ignorer et à vivre avec ces préjugés défavorables qui, selon moi, sont sans fondement.

#### **Des clowns**

Voilà tous ces efforts anéantis. Nous sommes redevenus des clowns aux yeux de nos futurs employeurs. Toute cette fierté que j'avais acquise; nous, simples uqamiens, remporter le concours devant la

prestigieuse Université McGill et la performante Université de Montréal, cette fierté d'être étudiante à l'UQAM s'est aujourd'hui transformée en honte. Honte grandissante à chaque pas dans le métro, confrontée aux images déplorables du saccage de mercredi rapportées par les journaux que tenaient les passagers. Honte d'aller à cette université incontrôlable qui s'est transformée en champ de bataille, honte d'être associée à de telles sauvageries, honte de côtoyer les initiateurs de ces mouvements. Certains (lire les progrève) diront que l'UQAM est le lieu des révolutions. L'UQAM n'est pas le lieu des révolutions ni un lieu politique.

C'est un milieu académique, c'est un lieu de partage, de coopération et d'entraide. J'aime l'UQAM parce que les étudiants s'entraident et travaillent ensemble dans un environnement convivial. J'aime l'UQAM pour la diversité des étudiants. Mais, manifestement, le fanatisme politique a pris le dessus et l'UQAM est devenue un lieu de tension, de séparation, de haine et de violence. J'ai peur pour l'avenir, j'ai hâte de quitter cette université de malheur et je déconseille fortement à tout futur étudiant en droit de choisir l'UQAM.

## LA PRESSE : Éditorial : Les complices, par Pascale Breton - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00



En se taisant, étudiants, professeurs, chargés de cours et employés se font complices de ce qui se passe.

PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

La Presse

Saccager une université est un crime qui justifie une intervention policière, aussi triste soit-elle. En accusant la direction de l'UQAM d'avoir attisé la crise, des membres du corps professoral endossent les actes de vandalisme, d'intimidation et de violence. Une attitude déplorable.

La présidente du syndicat des professeurs de l'UQAM, Michèle Nvert, a parlé d'un «bris de confiance» envers la direction. Un regroupement d'étudiants progrèves, de professeurs et de chargés de cours a carrément réclamé la démission du recteur, Robert Proulx.

Ce «collectif» autoproclamé en a contre les procédures d'expulsion et de suspension à l'endroit de neuf étudiants soupçonnés d'avoir pris part à des «perturbations» majeures.

Il reproche aussi à l'UQAM d'avoir obtenu une injonction pour respecter ses obligations, c'est-à-dire offrir les cours. Faut-il rappeler que cette injonction a été demandée parce qu'une poignée d'indivi-

us a «fermé» l'université en cadenassant les portes, en violentant des étudiants et des employés qui voulaient entrer et en se livrant à du vandalisme? Parmi les étudiants privés de cours se trouvaient ceux de gestion, qui n'ont pas voté pour la grève.

Il est troublant d'entendre des professeurs et des chargés de cours parler de «répression politique» en rappelant que les universités sont des sanctuaires de la liberté d'expression, tout en balayant du revers de la main les actes illégaux commis.

Non seulement les graffitis, les vitres fracassées et le mobilier brisé sont-ils des crimes qui ne sont pas dignes d'une institution universitaire, mais encore ils ont forcé l'intervention policière de mercredi soir, quand un groupe d'individus s'est barricadé à l'intérieur d'un pavillon.

On reproche aussi à l'UQAM d'avoir dépensé 500 000\$, en pleine période «d'austérité», pour embaucher des agents de sécurité supplémentaires. Mais qui s'inquiète de voir la facture totale de la grève et de ses dérapages? Qui payera la note?

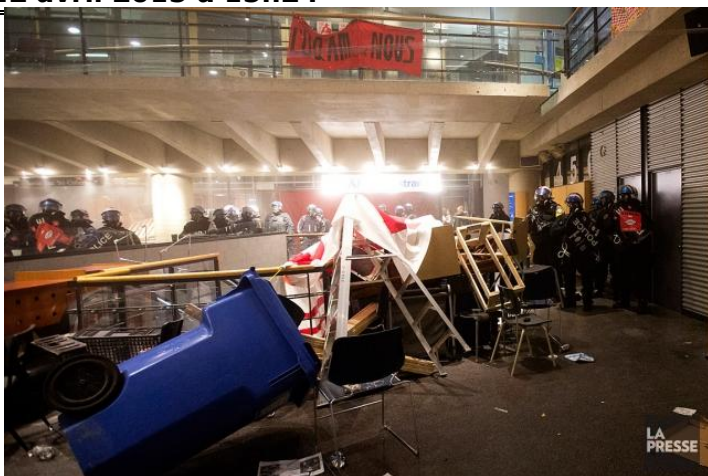
En 2012, la crise étudiante a coûté 20 millions à l'UQAM. Le gouvernement a aussi allongé 38 millions, soit le budget de construction de trois écoles primaires.

Au-delà de la grève étudiante, le renouvellement en cours de la convention collective des professeurs et les compressions imposées en éducation constituent un terrain propice aux débordements. Si une négociation est souhaitable avec la direction de l'UQAM, ce n'est certainement pas sous la menace de vandales, comme c'est le cas actuellement.

La communauté uqamienne est visiblement déchirée par la crise menée par un groupuscule très militant. Elle doit pourtant se faire entendre haut et fort, de façon pacifique évidemment. En se taisant, étudiants, professeurs, chargés de cours et employés se font complices de ce qui se passe.

L'impasse dans laquelle est plongée l'UQAM risque d'avoir des conséquences malheureuses. Sa réputation durement gagnée est ternie; les futurs étudiants - et leurs parents - y penseront à deux fois avant de s'y inscrire.

## LA PRESSE : La Ligue des droits et libertés écorche l'UQAM et François Blais - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 15h24



Des policiers sont intervenus cette semaine à l'UQAM contre les grévistes qui perturbaient la tenue des cours à la demande de la direction.

PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

La Presse Canadienne

La coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés a regardé d'un oeil inquiet ce qui s'est joué, récemment, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Comme bien des observateurs extérieurs, Nicole Filion en est venue à la conclusion qu'«il y a eu une escalade des tensions» au sein de cette institution. Elle a notamment soutenu que cet accroissement des frictions est largement imputable à certains comportements adoptés par la direction de l'établissement qu'elle assimile à de la «répression».

Mme Filion a dénoncé entre autres sa volonté d'expulser une poignée d'étudiants pour leur participation à des activités de perturbation, ainsi que ses efforts fructueux pour obtenir une injonction afin de permettre aux gens n'endossant pas la grève de pouvoir assister à leurs cours.



Selon elle, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Blais, a lui aussi jeté de l'huile sur le feu lorsqu'il a laissé entendre, en réaction au blocage de portes de l'UQAM, qu'il pourrait désormais être approprié d'adopter la méthode dure. Il avait alors suggéré aux administrateurs universitaires d'expulser deux ou trois étudiants protestataires sur une base quotidienne.

Après avoir cité ces quelques exemples, Nicole Filion a mentionné qu'«il faut reconnaître qu'il y a une entreprise concertée menée de

la part de la classe politique et de la direction de l'Université du Québec à Montréal (...) pour casser l'action collective» et pour faire taire «des personnes qui, dans l'ensemble, veulent tout simplement exercer un droit collectif, le droit d'association».

Elle a souligné que la mission de l'institution a ainsi été dénaturée. «C'était un établissement qui avait été créé pour démocratiser l'accès à l'éducation. On en a fait une entreprise de répression», a-t-elle déploré.

---

**LE SOLEIL : Décodage : Du grabuge politique - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le samedi 11 avril 2015 à 05h00**

---



Les partis politiques québécois se sont prononcés de différentes façons à la suite du grabuge survenu à l'UQAM, cette semaine.

La Presse, Patrick Sanfaçon

Jean-Marc Salvet, Le Soleil

(Québec) Le grabuge à l'UQAM a obligé chaque formation politique à jouer une partie fine.

Les états-majors des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale savent que l'opinion publique observe. Leurs sympathisants et leurs alliés naturels aussi.

Qui doivent-ils dénoncer? Qui doivent-ils soutenir? Sur quels éléments mettre l'accent?

Arrêtons-nous sur les communications officielles des partis cette semaine. Les messages qu'ils ont livrés étaient censés dire précisément ce qu'ils pensent, car ils se sont posé ces questions.

Mercredi, Québec solidaire (QS) publie un communiqué de presse sur le coup de 18h. Il est le premier à réagir. L'après-midi a été chaud à l'UQAM. QS réagit à chaud. Son objectif phare: soutenir ceux qu'il estime être ses alliés.

Pour Québec solidaire, l'université est un sanctuaire, comme l'ont clamé quelques heures plus tôt des chargés de cours, des professeurs et des étudiants, ceux montés au front. Les policiers n'y ont pas leur place, même si la direction dit avoir été forcée de les appeler.

«La haute direction de l'UQAM a brûlé tous ses feux rouges. Au lieu de dialoguer avec la communauté universitaire, comme le veut la tradition de cette université, elle a recouru à la force, fustige Manon Massé. L'intervention du SPVM [Service de police de la Ville de Montréal] et l'arrestation de 21 personnes représentent un grave bris de confiance envers la direction.»

Dans un deuxième communiqué, publié le lendemain, jeudi, Manon Massé lance un appel au dialogue. C'est dans ce second communiqué, en fin de texte, qu'elle évoque rapidement les «dérapages». Elle les qualifie de «malheureux».

L'opposition officielle du Parti québécois y est allée d'un communiqué de presse jeudi matin. Son chef intérimaire, Stéphane Bédard, a accordé plusieurs entrevues. Le Parti québécois dénonce, lui, haut et fort et très clairement les violences, les personnes masquées et les actes de vandalisme.

Le Parti québécois est un parti de gouvernement. Il ne veut ni ne peut se permettre d'avoir l'air de cautionner quelque violence que ce soit.

«La violence est toujours inacceptable. Les gestes répréhensibles des commandos de manifestants masqués et cagoulés, dirigés contre des personnes et des biens, doivent être dénoncés.»

Stéphane Bédard les dénonce, mais n'oublie pas que son parti soutient les citoyens opposés «à l'austérité toxique du gouvernement libéral». Voilà pourquoi il prend soin de déplorer que ces gestes répréhensibles «discréditent les mouvements de mobilisation citoyenne».

Il tacle le gouvernement Couillard, coupable de «laisser-aller». Il exige la reconnaissance du «droit de grève, ce qui implique un encadrement».

Au pouvoir, le Parti québécois n'a pas donné suite à ce projet.

Faut-il permettre aux étudiants opposés à la grève d'étudier? Pas un mot sur cette question centrale.

La course à la direction oblige le Parti québécois à marcher sur un fil.

**De l'autre côté**

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Blais, ne s'est pas précipité pour réagir. Signe que le dossier est délicat, il s'est entretenu avec le premier ministre avant de commenter le «saccage».

Devant les journalistes, le ministre n'a voulu aborder qu'un seul angle: le saccage, précisément. Il a voulu s'en tenir à un seul message: sa dénonciation.

C'est que le gouvernement est convaincu d'être «très en phase» avec l'opinion publique à ce chapitre, avec la fameuse «majorité silencieuse» des citoyens. C'est donc tout naturellement que le ministre, pour qui ce n'est pas un naturel, a eu des mots particulièrement durs.

François Blais a condamné des «événements innommables où intimidation et violence s'entremêlent de manière explosive et insoutenable». Il a parlé d'un «affront à la démocratie» mené par «quelques individus sinistres», des «personnes cagoulées qui terrorisent une institution».

Il a soutenu le droit pour les étudiants de pouvoir «étudier en paix» et le devoir des universités «de permettre l'accès à leurs salles de cours».

Il a rechigné à parler du «droit de grève des étudiants», car ce n'était pas ce sur quoi il voulait mettre l'accent. Ce n'est que pressé de questions qu'il a fini par rappeler que son gouvernement refuse d'encadrer un «droit» qu'il ne reconnaît pas, puisque les cours, a-t-il insisté, sont un service public fourni par l'État.

La Coalition avenir Québec est sur la même longueur d'onde. Les grèves étudiantes ont été détournées au fil des ans. Ceux qui veulent étudier doivent pouvoir le faire, dit le député Jean-François Roberge. Il croit que l'UQAM n'a fait que se protéger en recourant aux policiers.

M. Roberge affirme toutefois que le ministre Blais aurait dû mettre les points sur les i plus tôt. La Coalition aurait été plus ferme plus rapidement, assure-t-il.

---

**LA PRESSE : Votre opinion : Je veux retourner à l'école!, par Julie Daigle, Étudiante à l'UQAM - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00**

---



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Pourquoi, me direz-vous, ne pas tout simplement aller lever main contre la reconduction de la grève, demain, à l'assemblée générale de l'Association facultaire étudiante des arts de l'UQAM (AFÉA)?

Parce que je suis étudiante en arts, pas en politique ni en communication. Je n'ai pas l'âme d'une militante. Je suis plutôt gênée et tranquille et je m'exprime beaucoup mieux par la création que par l'action. Comme plusieurs de mes collègues, je suis un peu plus âgée que ces enfants de 19 ans, qui sortent à peine de chez maman et ne connaissent encore presque rien de la vraie vie adulte et des responsabilités. Je n'ai pas l'opiniâtreté nécessaire pour m'élever contre cette nouvelle génération qui ne sait pas se faire dire non et n'écoute souvent que ce qu'elle veut bien entendre.

Je ne suis pas contre le principe de grève en général. Je trouve très important d'avoir des idéaux, des opinions, des inquiétudes. Mais je pense que pour revendiquer, que dis-je, exiger, comme mes confrères étudiants le font, il faut d'abord s'informer objectivement, comprendre en profondeur. En un mot: s'éduquer.

Suis-je contrariée par les impacts immédiats des mesures d'austérité du gouvernement actuel? Bien entendu. Je déteste aussi, parce

que je suis une fille comme ça, quand mon homme me met le holà sur le magasinage parce que notre budget nous a échappé depuis quelques mois. C'est plate, l'austérité. Mais pas autant que les conséquences à long terme de toujours dépenser plus que ce qu'on peut se permettre.

Est-ce que je crois que le gouvernement pourrait faire mieux? Fort probablement. Par contre, je ne suis pas économiste, et les étudiants en grève non plus. C'est bien beau d'exiger, mais quoi, exactement? Plus d'argent, oui. C'est féérique, l'argent. A-t-on créé un débat amenant des alternatives réalistes, qui prennent en compte tous les aspects complexes, tant actuels que futurs, des décisions budgétaires à un niveau provincial? Pas du tout.

#### Prise en otage

Alors pourquoi cette grève? J'ai cette impression que la majorité des grévistes actuels est en fait composée de militants nostalgiques, ou bien jaloux de n'avoir pas fait partie du mouvement, beaucoup plus articulé, de 2012; gonflés de leur propre importance adolescente et d'idéaux trop purs, dont ils ne comprennent pas les ramifications à moitié.

Trois semaines plus tard, je me sens prise en otage et je suis extrêmement déçue.

Pour l'instant, je paye beaucoup plus d'impôts, de taxes et cotisations que je n'en coûte. En plus de mes frais de scolarité. Et c'est parfait comme ça. Un jour, je serai vieille, retraitée, peut-être malade aussi, sait-on jamais. Et à ce moment-là, j'aurai besoin que le système social du Québec fonctionne encore. En attendant, serait-il possible, s'il vous plaît, d'arrêter de gaspiller des millions des budgets d'éducation et de sécurité publique?

Je n'irai pas à l'assemblée de l'AFÉA, parce que le principe de vote à main levée est ridiculement non démocratique et très intimidant, surtout si on sait d'avance que la salle sera peuplée en majorité de militants. Je propose donc d'organiser une manifestation calme et mature, avec itinéraire, pour l'instauration obligatoire du vote électronique dans toutes les associations étudiantes. C'est probablement la seule façon pour la majorité tranquille de s'imposer. Et de finir par finir nos études, pour aller travailler et payer des impôts, que la société pourra dépenser.

## **TVA NOUVELLES : Saccage à l'UQAM : Le syndicat des professeurs dénonce le vandalisme - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 17h01**

Par **Frédérique Giguère** | Agence QMI

Le **Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) dénonce les actes de vandalisme commis cette semaine à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**, mais il continue d'**encourager les étudiants à exercer des moyens de pression «légitimes»**.

Les actes jugés raisonnables par le SPUQ consistent à respecter les «personnes et les biens» et à limiter leurs interventions aux étudiants concernés.

On demande donc aux associations étudiantes de s'adresser uniquement à leurs membres.

**Vitres cassées, savon à vaisselle déversé dans les escaliers, machines distributrices défoncées et pillées**, débris répandus partout, cages d'escaliers bloquées par des chaises et de tables; c'est le portrait auquel ont eu droit les employés de l'institution scolaire jeudi matin au lendemain d'une soirée pour le moins mouvementée. Les cours ont même dû être annulés toute la journée parce que le pavillon J.-A.-DeSève avait été véritablement saccagé. Vendredi en début d'après-midi, le SPUQ a tenu une conférence de presse pour envoyer un «appel au calme, au respect et au dialogue».

Même si les actes de vandalisme de mercredi soir ont été condamnés, la présidente du Syndicat croit que le recours aux forces policières n'était pas nécessaire et que la décision du recteur de faire appel au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) était une erreur de gestion de crise.

«L'université, par essence et par fonctionnement, c'est un lieu de dialogue, c'est le lieu de la parole, a expliqué la présidente du

SPUQ, Michèle Nevert. À partir du moment où les forces de police entrent et où il n'y a plus de parole et de discussion possible, on ne voit plus trop ce qui correspond à l'essence même de l'université.»

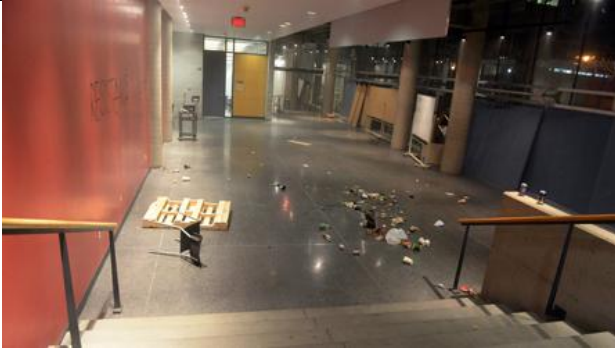
Dans l'espoir d'ouvrir un dialogue entre les étudiants et la direction, le SPUQ demande à l'UQAM de suspendre les mesures contestées, soient les menaces d'expulsion de neuf élèves et l'injonction qui interdit aux manifestants de bloquer l'accès à l'université et aux salles de cours.

En ce qui a trait aux manifestants masqués, le SPUQ reconnaît que leurs agissements peuvent rendre certains étudiants mal à l'aise. Sans toutefois dénoncer le port du masque, la présidente a soutenu que quelques participants se sentent «obligés» de porter un masque sous peine de sanction judiciaire importante.





**TVA NOUVELLES : UQAM : Reprise des cours au pavillon J.-A.-De Sève - Première publication vendredi 10 avril 2015 à 06h48 - Mise à jour : vendredi 10 avril 2015 à 07h25**



Crédit photo : Archives Agence QMI

Agence QMI

Les **cours ont repris normalement ce matin au pavillon J.-A.-De Sève de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**, après le **saccage du bâtiment** par **200 manifestants** mercredi soir. Toutefois, certains cours ont dû être relocalisés et des **services aux étudiants** n'étaient pas disponibles.

Les cours ont été annulés jeudi dans ce bâtiment, parce que l'**édifice est «inaccessible»**.

Le pavillon a été mis sens dessus dessous par des manifestants mercredi soir. Ces derniers sont entrés dans l'édifice vers 21h et ont utilisé le mobilier intérieur pour barricader les multiples entrées du bâtiment.

Des graffitis ont été peints à l'intérieur, des vitres ont été fracassées, tout comme des machines distributrices. Du **savon de vaisselle** a également été vidée dans les escaliers. Les caméras de surveillance ont été recouvertes de peinture ou arrachées.

Les occupants en ont été chassés par les policiers du **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**, vers minuit. Les protestataires se sont retrouvés dans la rue par la suite, pourchassés par les agents. Cinq personnes ont été interpellées par les policiers, dont une pour agression armée.

Le pavillon J.-A.-De Sève compte huit étages et accueille notamment le registrariat de l'UQAM, les services à la vie étudiante, le service de l'informatique et des télécommunications, la **Faculté des sciences humaines**, le **département de psychologie**, le département de linguistique, l'École de langues et le centre de services psychologiques.

**LA PRESSE : En quatre mots: l'université, un sanctuaire? - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 06h35**



*Lors de l'intervention policière à l'UQAM, avant-hier, des professeurs ont formé une chaîne entre les agents du SPVM et les étudiants.*

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Nicolas Bérubé, La Presse

Des professeurs, des étudiants et la CSN ont dénoncé hier la décision de l'UQAM de faire appel aux policiers sur le campus. Ils invoquent la tradition de non-intervention des policiers entre les murs de l'université. D'où vient cette tradition? A-t-elle des fondements juridiques? Quatre mots pour comprendre.

**Moyen Âge**

Les tensions entre les universités et la police ne datent pas d'hier... ni même d'avant-hier. «Elles préoccupaient déjà au Moyen Âge!», explique l'avocat montréalais Julius Grey. Dès l'an 1200, l'Université de Paris obtient le statut de «sanctuaire», ce qui la soustrait à l'autorité de la police locale, écrivent Donald Goodman et Arthur Niederhoffer dans une étude sur la question, publiée dans la *Yale*

*Review of Law and Social Action*. «L'Église a accordé son statut clérical à tous les étudiants et les maîtres de l'Université, qui ont ainsi obtenu le droit d'être jugés devant des tribunaux ecclésiastiques plutôt que devant des tribunaux de juridiction civile.»

**Juridique**

De nos jours, la notion de sanctuaire n'a pas de fondement juridique, affirme Me Julius Grey. «Il n'y a pas de loi qui exclut l'université de l'application des lois ordinaires, dit-il. Or, il y a, depuis des centaines d'années, une tradition de réticence à intervenir sur les campus.» Me Grey était président de l'association des étudiants de l'Université McGill à la fin des années 60. «Le recteur, le Dr Robertson, appelait souvent la police pour lui dire que, sauf en cas de grande urgence, McGill pouvait s'occuper de ses problèmes en famille. Tout ça alors que les étudiants occupaient son bureau. Chaque matin, il allait leur faire un sourire, et il partait.»

**Regrettable**

«Il est regrettable d'en arriver au point où l'on fait appel aux policiers» pour régler des problèmes à l'université, estime Jacques Hamel, professeur de sociologie à l'Université de Montréal et professeur associé à l'Observatoire Jeunes et Société. M. Hamel remarque que l'Université de Montréal a aussi fait appel aux policiers durant le printemps érable, en 2012. «C'est un geste qui a été mal perçu au sein de l'université», dit-il. Il déplore aussi le morcellement du militantisme étudiant, et la radicalisation des manifestants masqués. «Avant, le recteur pouvait négocier avec une association. Aujourd'hui, pour les 250 étudiants en sociologie de l'UdeM, il y a trois associations, avec leurs revendications distinctes.»

**Discernement**

En France, où s'est développée la notion de sanctuaire, la police est aujourd'hui libre d'agir dans les universités. La Fédération des autonomes de solidarité laïques, qui regroupe 500 000 enseignants français, précise: «La police peut intervenir en toute légalité dans les établissements scolaires. L'intervention des forces de police doit être conduite en tout état de cause avec discernement et une véritable concertation préalable.»

**LE SOLEIL : Éditorial : Le devoir du ministre Blais, par Brigitte Breton - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 05h00**

Le Soleil

(Québec) Le recours au vandalisme, à la violence et à l'intimidation est inacceptable, et il est justifié que le recteur d'une université

appelle les policiers en renfort pour y mettre fin. Rangeons donc les étiquettes de «pompiers pyromanes» et de «dérive sécuritaire». Le recteur de l'UQAM, Robert Proulx, a fait son devoir. Le ministre de

l'Enseignement supérieur, François Blais, doit à son tour faire le sien en clarifiant et en balisant le «droit de grève» et la démocratie étudiante. Il faut résoudre la crise à l'UQAM et éviter de l'étendre à d'autres campus.

Le ministre Blais a affirmé jeudi que ce n'était pas le moment de mener ce débat, que l'enjeu à l'UQAM (Université du Québec à Montréal) n'était pas le droit de grève, mais bien que des personnes cagoulées terrorisent d'autres personnes et une institution. Le problème immédiat est certes celui-là, mais le ministre doit admettre que ce type de manifestation risque de se reproduire à l'UQAM ou ailleurs, tant que les paramètres de la démocratie étudiante et ses conditions d'exercice n'auront pas été définis selon la réalité d'aujourd'hui, et compris de tous. Des assemblées interminables où les votes sont pris à main levée ou de façon peu orthodoxe ne peuvent que semer la colère et la division.

Dire comme l'a fait jeudi M. Blais que le recteur Proulx ne lui a pas demandé personnellement de clarifier le droit de grève n'est pas une excuse pour reporter l'exercice. Lorsque la tension est à son maximum sur le campus, que des manifestants font de la casse et que des profs demandent sa démission, on imagine aisément que le recteur ne cause pas avec le ministre de vote secret, de vote électronique et de la façon dont pourraient s'exprimer les revendications des étudiants.

Répéter que le gouvernement libéral de Philippe Couillard - à l'instar de celui de Jean Charest au printemps 2012 - ne reconnaît pas le droit de grève des étudiants, ne mène nulle part. «Il y a un enjeu, je comprends, et il y a un débat de société là-dessus, mais nous ne reconnaissons pas le droit de certaines personnes, même suite à un

processus démocratique, quel qu'il soit, d'empêcher d'autres personnes d'étudier.»

Une fois de plus, le passé, les pratiques historiques et les avis contraires sont balayés de la main par les libéraux. Ils estiment détenir la vérité. Qu'importe s'il y a eu des décennies de militantisme étudiant. Qu'importe si à la suite de la crise du printemps de 2012, des recteurs et de directeurs de cégep ont demandé aux élus de clarifier le droit de grève pour ne plus se retrouver coincés entre des étudiants et des enseignants divisés, des policiers et des injonctions impossibles à faire respecter. Qu'importe si cette demande a été écrite noir sur blanc dans deux rapports, celui de Serge Ménard et celui de Lise Bissonnette et John Porter.

Trois ans plus tard, le flou juridique existe toujours, le recours aux injonctions a repris comme en 2012. Les affrontements entre étudiants et policiers aussi. Des étudiants risquent de rater des cours et leur session. Les contribuables payeront la note. Désolant. Le Parti québécois doit aussi porter une partie du blâme pour ce gâchis, pour cette répétition dont les Québécois se passeraient bien. Il n'a rien amorcé durant son passage pour modifier les règles du jeu.

Il faudrait bien se mettre au travail plutôt que de gérer les crises successives et inévitables. Que proposent les libéraux pour que les jeunes puissent exprimer leurs revendications et fassent valoir leur point de vue, dans le respect de tous bien sûr? Le gouvernement ne doit pas répéter les mêmes erreurs que celui de Jean Charest en se montrant intraitable, en polarisant les positions. Il faut trouver une sortie de crise et non s'y enfoncer.

## **LA PRESSE : UQAM: le recteur a commis «erreur sur erreur», croit Khadir - Publié le vendredi 10 avril 2015 à 00h00 | Mis à jour le vendredi 10 avril 2015 à 14h24**



Le député de Québec solidaire, Amir Khadir  
PHOTO PATRICE LAROCHE, ARCHIVES LE SOLEIL  
Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) S'il «réprouve la violence», le député de Québec solidaire Amir Khadir juge que l'UQAM, encouragée par le gouvernement, a «jeté de l'huile sur le feu» en ayant recours à la «répression» contre des manifestants.

«Quand le pouvoir agit de manière si peu bienveillante et manifeste toujours de l'intérêt pour la force plutôt que pour l'écoute, c'est ça que ça donne», a-t-il affirmé à *La Presse*, hier, en réaction au saccage survenu la veille dans un pavillon de l'UQAM.

Le député appuie les «visées générales de la lutte des étudiants» pour, par exemple, un financement public accru aux universités. «Quant aux moyens, il faut leur demander. Je n'approuve pas tout ce que font tous nos alliés, que ce soit dans ce secteur-là ou ailleurs, a-t-il dit. Mais dans l'ensemble, ce sont des objectifs louables qui sont poursuivis. Dommage que tant d'attention sur ces dérapages nous prive de l'essentiel.»

Le saccage est à ses yeux «déplorable et dommage». D'autant que, «pendant ce temps, on ne parle pas du saccage des régions, du saccage des services publics, du saccage de notre système fiscal par tous ces gens qui ne paient pas leur impôt et qui mettent leur argent à Jersey».

### **De l'huile sur le feu**

Selon lui, le recteur Robert Proulx a commis «erreur sur erreur». Il lui reproche d'avoir entrepris des démarches pour expulser neuf étudiants et d'avoir demandé une injonction pour assurer la tenue des cours. «Ça a jeté de l'huile sur le feu, toute cette dérive. Ça a empiré le problème.»

«Nos décideurs publics ont une propension à judiciariser et à chercher des réponses dans la répression, a-t-il ajouté. Et un État qui commence à réprimer ses jeunes, les plus dynamiques de ses jeunes, les plus éveillés de ses jeunes, c'est une société qui a un problème», a dit le député.

Il demande à la direction de l'UQAM de rencontrer les étudiants et les professeurs pour dénouer la crise. Il estime que «le droit de grève des étudiants doit être protégé, et non pas trop encadré» par le gouvernement. «L'encadrement peut entraîner des abus», comme restreindre l'exercice du droit de grève, comme on l'a vu dans le secteur de la santé avec les obligations prévues à la loi sur les services essentiels, a-t-il affirmé.

Sa fille Yalda Machouf-Khadir a été aperçue à la conférence de presse d'étudiants et de professeurs qui ont exigé la démission du recteur Robert Proulx hier. En février, elle avait reçu une absolution conditionnelle pour des gestes remontant au printemps étudiant de 2012 - dont le saccage des bureaux de l'ex-ministre Line Beauchamp -, ce qui lui a évité d'hériter d'un casier judiciaire. Selon la décision, elle doit respecter une période de probation de trois ans et faire 240 heures de travaux communautaires. «Je pense qu'il n'y a pas de problème, a dit M. Khadir. Ma fille est étudiante à l'UQAM, et soyez assuré qu'elle est très concernée [par la situation] comme d'autres étudiants de l'UQAM.» M<sup>me</sup> Machouf-Khadir n'a pas voulu parler à *La Presse*.

## **TVA NOUVELLES : UQAM : Une marche pacifique pour dénoncer la violence - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 22h33**





Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Au lendemain des **affrontements** survenus à l'**UQAM** entre forces de l'ordre et manifestants, une **marche calme et pacifique** a eu lieu jeudi soir.

Organisée par des étudiants de l'**École des sciences de la gestion de l'UQAM** (ESG), la **veillée aux chandelles** avait pour objectif de dénoncer les gestes de violence et de vandalisme.

Les gens s'étaient donné rendez-vous devant la porte principale du Pavillon J.-A.-DeSève, sur la rue Sainte-Catherine Est, peu après 21 h. Ils ont ensuite suivi un itinéraire préalablement remis aux poli-

ciers. Les quelques dizaines de personnes présentes ont marché sur le trottoir autour du pavillon. Plusieurs brandissaient une bougie.

«Nous sommes rassemblées pour condamner les gestes qui ont eu lieu [mercredi]. Nous nous ne prononçons pas sur les injonctions, le travail du SPVM, le rectorat, la grève et l'austérité.

Nous voulons un climat d'étude sain», pouvait-on lire sur la page Facebook de l'évènement.



(Crédit photo: Agence QMI)

**TVA NOUVELLES : Crise à l'UQAM : Le recteur Proulx défend ses décisions - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 17h53 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 18h09**



Crédit photo : Capture d'écran, TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Le **recteur de l'Université du Québec à Montréal, Robert Proulx, défend ses décisions** et n'a pas l'**intention de quitter ses fonctions à la suite des demandes** faites par le corps professoral.

«Je suis un recteur élu et j'ai obtenu plus de 50% des voix lors de l'élection. Une grande majorité des professeurs ont appuyé ma candidature», a réagi M. Proulx dans une entrevue accordée à TVA Nouvelles.

Il refuse d'autoriser une présence des forces de l'ordre dans son enceinte. Il assure qu'il a la situation bien en main.

«Ces choses se produisent de façon sporadique et à des endroits très précis. Les travaux de recherches se déroulent normalement. Nous pouvons circuler dans l'université. On est en contrôle et on applique ce qu'il faut pour garantir la situation. On ne peut pas dire que nous avons perdu la situation. On continue à gérer la situation».

Selon lui, les appels faits aux policiers doivent se faire en dernier recours.

«Ça ne nous intéresse pas d'appeler les policiers et de forcer des gens en raison des injonctions. La libre circulation des gens nous impose de faire ceci. Quand nous appelons les policiers, c'est parce que nous ne sommes plus capables de gérer la situation», ajoute-t-il.

**Oui aux manifestations, non à l'intimidation**

Le recteur de l'UQAM rappelle que les étudiants ont le droit de manifester dans les pavillons tout en respectant les biens et les autres étudiants.

«On ne peut se promener masqués et cagoulés et intimider d'autres personnes au sein de notre université. Commettre des actes de violence et des voies de fait sur des personnes, c'est inadmissible dans l'université. On applique les moyens de façon graduée en fonction des problèmes que nous observons. Nous devons assurer la sécurité de l'ensemble des personnes dans l'université. Vous pouvez manifester, mais vous ne pouvez pas bousculer ni intimider les personnes.»

M. **Proulx ne peut donner un montant sur les dommages** à la suite de l'occupation dans le pavillon De-Sève, mais il mentionne qu'il le fera au cours des prochaines heures.

**TVA NOUVELLES : Manifestations et occupations à l'UQAM : Manifestation d'appui à l'Université Laval - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 17h53 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 22h57**



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

**Quelques dizaines d'étudiants de l'Université Laval** ont occupé, durant un peu plus de trois heures, le hall d'entrée de la **Faculté d'éducation en appui à leurs collègues de l'UQAM**.

«On veut qu'il prenne position contre le recteur de l'UQAM qui a amené la police sur le campus, a expliqué un étudiant en sociologie à la maîtrise, Hubert Armstrong. La police n'a pas sa raison d'être sur un campus universitaire, qui est un des bastions de la liberté d'expression et de la démocratie. On aimerait que le recteur nous appuie pour dénoncer ce que le recteur de l'UQAM a fait.»

Ce sont ces revendications qui ont poussé les manifestants à faire un sit-in dans le hall de l'édifice de l'UL, où se trouvent les bureaux du recteur.

Tout a débuté peu après 15 h, quand une centaine de manifestants rassemblés derrière le pavillon Charles-De Koninck ont commencé à marcher pacifiquement sur le campus. Arrivés aux abords de l'édifice du pavillon des Sciences de l'éducation, ceux-ci ont décidé de se ruer à l'intérieur.

Sous l'œil attentif de plusieurs agents de sécurité, les manifestants ont scandé «Laval, UQAM, même combat» avant que quelques-uns d'entre eux tentent d'emprunter les escaliers pour se rendre aux étages. Bloqués par les agents de sécurité, les manifestants ont décidé de faire un sit-in, vers 15 h 30.

«On est solidaires avec nos camarades de l'UQAM qui ont eu des injonctions et qui se sont fait arrêter et opprimer par la police, a affirmé une des manifestantes sur place, Alice Paquette. On répond à la répression par la répression.»

Quelques instants plus tard, les journalistes présents ont dû quitter les lieux devant l'insistance des manifestants.

#### Fin du sit-in

Tout au long du sit-in, qui s'est déroulé dans le calme, des agents de sécurité de l'UL bloquaient l'accès à l'édifice. Tous ceux qui étaient à l'intérieur pouvaient sortir, mais seuls les étudiants et les employés qui présentaient une carte d'identité pouvaient entrer dans l'établissement.

Selon Samuel Auger, relationniste à l'UL, le recteur n'était pas à son bureau. L'intervention de la police de Québec n'a pas été demandée.

Vers 18 h 30, les manifestants ont choisi, vraisemblablement après être passés au vote, de quitter le hall d'entrée. Ils se sont dispersés

après avoir marché quelques centaines de mètres en criant «Continuons le combat, ce n'est qu'un début».



(TVA Nouvelles)

#### Les carrés verts dénoncent

Deux porte-parole de la Fondation 1625, Miguàel Bergeron et Jean-François Morasse, ont été témoins de la manifestation.

«Disons que je suis un étudiant qui veut assister à son cours et qu'il y a 100 personnes comme ça qui crient des slogans assez agressifs, moi, je trouve ça intimidant, a commenté M. Bergeron. Ce ne sont pas des gens cagoulés, mais ce n'est quand même pas le genre de milieu dans lequel les étudiants veulent suivre leurs cours.»

«Peut-être que les étudiants qui manifestent aujourd'hui n'ont pas visé la bonne personne, parce que le recteur de l'université est excessivement mou dans la défense des droits des étudiants d'assister à leurs cours», a ajouté Jean-François Morasse.

## LA PRESSE : UQAM: plusieurs manifestations au centre-ville - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 16h48 | Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 20h41



En l'espace de quelques minutes, les participants étaient généralement pris en souricière et maîtrisés par les forces de l'ordre.

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

**Catherine Gignac, Étienne Fortin-Gauthier**, La Presse Canadienne, Montréal

Plusieurs manifestations spontanées se sont déroulées à proximité de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), jeudi, au lendemain d'une journée marquée par plusieurs affrontements sur le campus.

Le Service de police de la ville de Montréal est intervenu très rapidement lors de chacun des rassemblements pour disperser les participants, usant parfois de la force ou de gaz irritants.

Une première manifestation s'est mise en branle vers 14 heures avec l'objectif d'offrir du soutien aux personnes arrêtées la veille mais aussi pour dénoncer la présence de la police sur le campus de l'UQAM.

Elle a été rapidement encerclée par de nombreux membres de la police antiémeute. L'ensemble des manifestants pris dans cette souricière, à proximité des rues Saint-Denis et Sherbrooke, se sont vu remettre un constat d'infraction.

À quelques mètres de là, un autre groupe de protestataires s'est formé. Les participants ont décidé de marcher à contre-sens de la circulation sur la rue Ontario vers le Quartier des spectacles.

Le groupe a été dispersé par la police à son arrivée sur la campus du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM. Quelques personnes ont été incommodées par du poivre de Cayenne lors d'un affrontement avec les policiers.

Un dernier groupuscule s'est formé vers 16 heures à quelques dizaines de mètres du groupe de manifestants gardé captif par les forces de l'ordre sur la rue Saint-Denis.

Encore une fois, il n'aura fallu qu'une dizaine de minutes avant que la police ne mette un terme au rassemblement.

En début de soirée, le SPVM a indiqué qu'un bilan préliminaire faisait état de 182 interpellations pour cette nouvelle journée de manifestations, en plus d'une arrestation pour bris de condition.

Un porte-parole du SPVM, Jean-Bruno Latour, a précisé que 180 constats d'infraction en vertu du règlement P-6 ont été remis à un premier groupe de manifestants qui furent encerclés par les autorités policières sur la rue Saint-Denis.

Deux interpellations ont ensuite été menées lors des autres rassemblements. Ces derniers individus ont hérité de constats d'infraction pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix.

#### Atmosphère sereine, mais craintes

Pendant qu'à l'extérieur, les événements se bousculaient, à l'intérieur de l'UQAM l'atmosphère était sereine et les activités suivaient leur cours normal.

Des appels à l'occupation d'autres pavillons de l'université ont été ignorés en journée. Mais certains étudiants, dont les départements ne sont pas en grève, demeurent inquiets.

«Mercredi soir, nous avons un cours et des gens masqués sont venus l'interrompre. Ils nous ont dit qu'ils reviendraient jeudi soir. Les examens doivent commencer la semaine prochaine, ils ont dit qu'ils allaient aussi venir empêcher la tenue de l'examen», a confié une étudiante, rencontrée par La Presse Canadienne.

Ces actes d'intimidation sont survenus en même temps que le début de l'occupation du Pavillon J.-A.-DeSève par quelques centaines de personnes, mercredi soir.



Après avoir été tolérée pendant près de quatre heures, l'occupation a pris fin en début de nuit, jeudi, après une intervention musclée du SPVM.

Si pendant l'occupation la plupart des étudiants dansaient, mangeaient et discutaient, une minorité masquée s'est mise à barrica-

der le pavillon avec différents objets ou à poser des gestes de vandalisme.

Après l'intervention de la police, les vandales se sont déplacés vers l'extérieur où ils ont lancé divers objets sur la voie publique et endommagé des véhicules du SPVM.

## LE MONDE.FR : Affrontements et arrestations à l'université du Québec à Montréal – Jeudi 09. Avril 2015 à 16h33 • Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 17h14



Par Eric Nunès

Un cap a été franchi dans la nuit de mercredi au jeudi 9 avril dans la mobilisation étudiante au Québec. Après une dizaine de jours de grève visant à dénoncer la politique d'austérité du gouvernement libéral, qui prévoit notamment des réductions de crédits à l'enseignement supérieur, l'université du Québec à Montréal (UQAM) a été le théâtre d'affrontements entre les forces de police et les étudiants grévistes.

Selon *Le Devoir*, la direction a effectué mercredi une « demande d'assistance » aux forces de l'ordre, les autorisant à intervenir au sein de la faculté après que des étudiants cagoulés ont tenté d'interrompre des cours. Une opération qui s'est soldée par l'arrestation de 21 personnes, alors que des enseignants s'interposaient pour éviter une altercation entre étudiants et policiers.

Lire aussi : [Des milliers de personnes manifestent contre l'austérité à Montréal](#)

Dans la soirée, l'occupation de certains bâtiments s'est accompagnée de destructions de matériel, avec « des dommages qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de dollars », précise le journal. La police est à nouveau intervenue, « faisant un énorme trou dans une vitrine de l'entrée » pour s'introduire dans le bâtiment, raconte *Radio-Canada*.

### Poubelles et mobilier urbain lancés sur la police

*Le Journal de Montréal* décrit en détail la dégradation des locaux : « Des bureaux et des chaises avaient été empilés dans les escaliers roulants (...) Les ascenseurs avaient été bloqués par des divans. (...) Des graffitis ont été peints sur les murs et des objets ont été arrachés à coups de marteau. »

Après que les forces de l'ordre ont investi le bâtiment, des manifestants ont riposté en lançant un panneau de signalisation dans le pare-brise d'un véhicule de police, selon *Radio-Canada*. Poubelles et mobilier urbain ont été lancés sur les forces de l'ordre, qui ont utilisé des gaz lacrymogènes et du poivre de Cayenne pour les disperser.

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, avait dénoncé dans la journée les agissements des manifestants et soutenu l'intervention policière à l'UQAM : « Ce sont des comportements inacceptables. Je ne connais pas de société de droit qui tolère ce genre de comportement. Si quelqu'un entrain chez moi cagoulé pour faire du grabuge, j'appellerais la police », rapporte *Le Devoir*.

La semaine dernière, la direction avait obtenu de la justice une injonction interdisant les piquets de grève. Dans son jugement, le tribunal a ordonné aux perturbateurs « de cesser et de s'abstenir de toute forme d'intimidation physique ou psychologique, de menace, de harcèlement, de provocation ». Une sommation manifestement restée lettre morte.

## TVA NOUVELLES : Témoignage d'un journaliste étudiant : Le Black Bloc responsable du saccage à l'UQAM? - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 15h38



Crédit photo : Maxime Deland, Agence QMI

L'intérieur du pavillon J.-A.-De Sève hier soir

TVA Nouvelles

Le **saccage au pavillon J.-A.-De Sève de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)** hier soir aurait été causé par la **présence de membres du Black Bloc**, formé de groupuscules anarchistes, selon un journaliste étudiant qui se trouvait sur les lieux.

« Sur 300 personnes environ, je dirais qu'il y avait une trentaine ou une quarantaine de casseurs », a raconté le **journaliste étudiant au Montréal Campus, Colin Côté-Paulette**.

« Le sit-in s'est déroulé dans une ambiance festive jusqu'à environ 22h30, a-t-il expliqué. Puis, il y a des gens qui se sont mis à faire de la casse. J'ai eu l'impression que c'était des gens qui s'étaient infiltrés parce qu'il y avait des affiches du Black bloc sur les murs à la fin de la soirée. »

Les actes de vandalisme se seraient déroulés pendant plus d'une heure, selon M. Côté-Paulette et auraient donc commencé bien avant l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui a pénétré à l'intérieur du pavillon J.-A.-De Sève peu après minuit.

Selon l'étudiant en journalisme, ces violences ne faisaient pas l'affaire de tous. Au contraire, plusieurs personnes présentes depuis le début de la soirée auraient tenté de dissuader certains casseurs.

« Lorsqu'on est entrés dans le bureau de l'aide financière, il y avait des gens qui faisaient de la casse. Des manifestants leur ont dit: "qu'est-ce que vous faites là, ça n'a pas de bon sens". Puis, les deux personnes cagoulées ont répondu: "ah, des os\*\*\* de pacifistes". Ensuite, ils se sont mis à taper avec des marteaux dans des vitres », a-t-il relaté.

L'occupation du pavillon J.-A.-De Sève s'est terminée par l'intervention du SPVM qui a expulsé les 200 personnes présentes. Parmi elles, 22 ont été arrêtées et devront faire face à des accusations de méfaits et d'attroupements illégaux. Quatre seront également accusées d'attroupements masqués.

En point de presse cet après-midi, le **ministre de l'Éducation François Blais** a condamné ces actes de violence et a donné son appui au recteur de l'UQAM dans ce conflit.



Colin Côté-Paulette, journaliste étudiant au Montréal Campus  
(Crédit photo: capture d'écran TVA Nouvelles)

## LA PRESSE : Grève: le ministre Blais dit non à une demande du recteur de l'UQAM - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 15h07



Selon le ministre François Blais, le recteur de l'UQAM a bien fait de demander l'intervention des policiers devant la violence croissante des manifestants.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE Tommy Chouinard, La Presse

(QUÉBEC) Le ministre de l'Éducation, François Blais, « appuie sans réserve » le recteur de l'UQAM, mais il dit non à sa demande de reconnaître et d'encadrer le droit de grève des étudiants en vue d'apaiser les tensions.

« Nous ne croyons pas à ce droit-là », a-t-il affirmé en conférence de presse jeudi, au lendemain du saccage survenu dans un pavillon de l'UQAM. Ce sont, a-t-il dit, des « événements malheureux, inimmables », provoqués par des « individus sinistres ».

« Devant un tel affront à la démocratie, à l'État de droit et à la tradition millénaire de l'université tolérante et plurielle, il n'y a qu'une seule chose à faire comme ministre de l'Éducation, membre du gouvernement et au nom de tous les Québécois : c'est d'appuyer sans réserve la décision du recteur Proulx. Nous appuyons du coup l'ensemble des recteurs qui font respecter aujourd'hui le droit d'étudier au Québec », a ajouté M. Blais.

Selon lui, le recteur Robert Proulx a utilisé les moyens mis à sa disposition de façon « très graduelle » et a bien fait, jeudi, de demander l'intervention des policiers devant la violence croissante des manifestants. « La direction de l'UQAM, après analyse de la situation, a posé les gestes qui s'imposaient pour faire respecter les règles qui régissent une société de droit », a soutenu le ministre. Au total, 22 personnes ont été arrêtées hier - une seule lors de l'occupation d'un pavillon où une centaine de manifestants étaient réunis en soirée. « Je ne commenterai jamais le travail des policiers », a dit M. Blais. Selon ce que lui a signalé M. Proulx, plusieurs manifestants n'étaient pas des étudiants.

Au cours des dernières semaines, le recteur Proulx a décidé d'utiliser plusieurs moyens mis à sa disposition comme l'a recommandé

le gouvernement Couillard : il a entrepris les démarches pour expulser neuf étudiants, il a obtenu une injonction pour assurer la tenue des cours, il a demandé l'intervention des agents de sécurité puis de la police devant les levées de cours forcées.

La loi oblige les établissements à dispenser les cours, malgré les votes de grève. Mais ils ont aussi la responsabilité d'assurer la sécurité des étudiants et du personnel.

Se disant coincé entre ceux qui proclament le droit de grève et ceux qui réclament d'avoir leurs cours, le recteur a déclaré en entrevue à La Presse qu'il demande au gouvernement de reconnaître formellement et d'encadrer le droit de grève des étudiants.

« Nous ne reconnaissons pas le droit de certaines personnes, même suite à un processus démocratique quel qu'il soit, d'empêcher d'autres personnes d'étudier », a répondu le ministre. Il a fait valoir que le recteur Proulx ne lui a pas demandé directement, lors d'un entretien téléphonique jeudi matin, d'encadrer le droit de grève. De toute façon, a dit le ministre, cette question « n'est pas l'enjeu actuellement ». Il a déclaré du bout des lèvres qu'« éventuellement, il faudrait qu'il y ait une discussion là-dessus ». « L'enjeu, ce n'est pas le droit de grève, c'est des personnes qui entrent cagoulées, qui terrorisent une institution, qui terrorisent les personnes qui sont dans cette institution. »

Plus tôt cette semaine, lors d'une assemblée qui a duré six heures, les étudiants du cégep du Vieux-Montréal ont reconduit la grève générale illimitée à l'issue d'un troisième vote. Or la grève avait été rejetée lors des deux votes précédents. Chaque fois, le verdict a été contesté et un recomptage a été demandé jusqu'au vote en faveur de la grève.

Alors que des étudiants et des professeurs de l'UQAM exigent la démission du recteur, François Blais a affirmé que M. Proulx « a besoin de sa communauté ». Comme tous les Québécois, « sa communauté, je l'espère, va aussi l'appuyer car la dernière chose dont il a besoin en ce moment, c'est de se sentir fragilisé dans son autorité alors qu'il ne demande que ce qui est normal dans une université : le retour au calme, la reconnaissance pleine et entière du droit à l'éducation pour les étudiants de l'UQAM », a-t-il plaidé.

### Volte-face du PQ

De son côté, le Parti québécois fait volte-face et demande maintenant que le droit de grève des étudiants soit reconnu et encadré. Or le gouvernement Marois avait fermé la porte à cette idée en 2013. Les recteurs et les directeurs de cégeps lui avaient pourtant demandé de légiférer.

Par voie de communiqué, le chef intérimaire du PQ, Stéphane Bédard, juge que « les gestes répréhensibles des commandos de manifestants masqués et cagoulés, dirigés contre des personnes et des biens, doivent être dénoncés, car ils discréditent les mouvements de mobilisation citoyenne ».

« Les étudiants peuvent légitimement s'opposer à l'austérité libérale. Or, cela doit se faire dans le respect des lois et sans violence. Toutes les parties ont une responsabilité et doivent dénoncer tout acte de violence et de vandalisme. Le ministre doit, quant à lui,



calmer le jeu ». Stéphane Bédard déplore le « laisser-aller » du gouvernement qui « ne profite à personne ».

## **TVA NOUVELLES : Saccage : «On ne va pas agir sous la menace» - le recteur de l'UQAM - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 12h29**



Le recteur de l'UQAM, Robert Proulx.

(Photo TVA Nouvelles)

Par **Marie-Ève Dumont** | Agence QMI

Le **recteur de l'UQAM** n'entend pas acheter la paix en retirant les possibilités de sanctions qui pèsent au-dessus de la **tête de neuf étudiants** afin d'éviter que d'autres **événements de saccage** comme ceux de mercredi ne se reproduisent.

«On ne va pas agir sous la menace, l'équité sur les plaintes, c'est pour tout le monde. On ne va pas céder à une forme de pression. Le **comité exécutif** va se prononcer sur des plaintes et des constats d'agent de sécurité», a soutenu le **recteur de l'UQAM**, Robert Proulx.

Le recteur réagissait au micro de Paul Arcand, sur les ondes du 98,5 FM, à la demande formulée par certains étudiants de cesser les

procédures d'expulsion contre neuf de leurs collègues qui auraient participé à des manifestations mouvementées au cours des deux dernières années.

M. Proulx est revenu sur les dégâts causés par les manifestants qui ont barricadé les portes du pavillon J.-A.-DeSève avec des chaises et qui ont commis des actes de vandalisme mercredi soir. Le pavillon est d'ailleurs fermé jeudi pour la journée afin de permettre le nettoyage des lieux.

«C'est très saccagé, il y a des vitres brisées, le bureau de l'aide financière est défoncé, ce sont des gestes assez importants de saccage», a souligné M. Proulx.

Le recteur a soutenu qu'il n'avait d'autre choix que de faire venir la police mercredi devant «les actes d'intimidation, de vandalisme et de voies fait».

«Il est normal que ma préoccupation soit d'assurer la sécurité des gens de l'Université», a-t-il insisté sur les ondes du 98,5 FM.

Le recteur a indiqué qu'il comptait maintenir l'accès au cours comme le veut l'injonction obtenue en cour et qu'il n'est pas question pour le moment de prolonger la session pour rattraper les cours perdus.

Plus de **10 000 étudiants** sont toujours en grève à l'UQAM.

## **TVA NOUVELLES : Affrontements à l'UQAM : La direction «jette de l'huile sur le feu» - Première publication jeudi 9 avril 2015 à 11h01 - Mise à jour : jeudi 9 avril 2015 à 11h26**



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Des **représentants des étudiants** et des **professeurs de l'UQAM** ont **accusé la direction de «jeter de l'huile sur le feu»** et d'**envenimer la situation** en tentant d'empêcher certains étudiants de faire lever des cours.

En conférence de presse, ils ont notamment reproché à la direction d'avoir eu **recours à la police** pour **déloger des manifestants** qui perturbaient la tenue de cours, mercredi, à l'UQAM.

Selon le **professeur au département de sociologie Marcos Ancelovici**, le recteur de l'UQAM Robert Proulx doit démissionner. M. Ancelovici lui reproche d'avoir dit non à trois demandes qui auraient été formulées mercredi par des professeurs lors d'une rencontre avec lui pour désamorcer la tension à l'université. Ces professeurs exigeaient que la police n'intervienne plus à l'UQAM, que le recours

des injonctions soit abandonné et qu'aucun étudiant participant à des levées de cours forcées ne soit suspendu. «Nous avons aussi demandé qu'un comité de médiation soit mis sur pied. Le refus a été catégorique pour toutes ces demandes, il n'y a pas la moindre ouverture de la part du recteur», a indiqué M. Ancelovici.

«C'est l'administration qui a le pouvoir de régler le conflit, or, elle contribue à l'escalade», a-t-il ajouté, précisant qu'actuellement, les «conditions ne sont pas propices à l'enseignement à l'UQAM».

**Fannie Poirier, étudiante en sciences politiques** à l'UQAM, militante active du Comité Printemps 2015, a affirmé que la levée des cours se faisait dans le calme jusqu'à l'intervention des agents de sécurité de Garda, embauchés par la direction.

«On se fait traiter comme des criminels. Quand on traite des gens pacifiques comme des criminels. Il faut s'attendre à ce que les gens réagissent», a dit Fannie Poirier en conférence de presse. «Le recteur doit s'abstenir de mettre de l'huile sur le feu», a-t-elle ajouté.

De son côté, **Michel Lacroix, professeur au département d'études littéraires** de l'UQAM, a accusé le recteur d'être «devenu la marionnette du gouvernement libéral». Il a soutenu que les étudiants doivent se battre contre «des coupures brutales de budget», un combat qui ne serait pas manifestement pas celui du recteur de l'établissement universitaire.

**René Delvaux, responsable étudiant au conseil d'administration**, étudiant à la maîtrise en science politique à l'UQAM, a pour sa part mentionné que «la direction a créé toutes les conditions à l'escalade du conflit», notamment en menaçant d'expulsion une dizaine d'étudiants impliqués dans les instances étudiantes de l'UQAM. Il a lui aussi réclamé la démission du recteur, mentionnant que la direction actuelle n'était plus en mesure de gérer l'université.

## **LA PRESSE : UQAM: le recteur accusé de «jeter de l'huile sur le feu» - Publié le jeudi 09 avril 2015 à 08h28 | Mis à jour le jeudi 09 avril 2015 à 15h50**

Louise Leduc, La Presse

En conférence de presse réunissant deux professeurs, deux chargés de cours et deux étudiants de l'UQAM jeudi matin, Sandrine Ricci, chargée de cours, a dénoncé «le comportement pompier-pyromane de la direction, qui jette de l'huile sur le feu».

«Plusieurs d'entre nous ont rencontré le recteur hier pendant plus de deux heures pour tenter de lui faire comprendre que s'il ne levait

pas les expulsions d'étudiants - qui s'ajoutent aux revendications sociétales - il y aurait escalade de la violence sur le campus. On n'a entendu aucune concession de sa part», a dit Mme Ricci.

«Le recteur (Robert) Proulx nous assure qu'il n'a pas de commande politique, note Marcos Ancelovici, professeur de sociologie. Or, le ministre (François) Blais dit, lui, qu'il passe des coups de fil. C'est à se demander qui il appelle!»

Au sujet de l'entrée en scène massive des policiers, hier, René Delvaux, dont la demande de prolongement de sa maîtrise a été refusée par l'UQAM, relève que les militants ne s'attendaient pas du tout à cela, «pas plus qu'on ne s'attendait à ce que la direction expulse des étudiants».

Des représentants étudiants et des professeurs de l'UQAM ont demandé la démission du recteur Robert Proulx.

L'un de ceux qui a pris la parole lors de la rencontre avec la presse, Michel Lacroix, professeur au Département d'études littéraires, a soutenu que les étudiants qui étaient cagoulés ou masqués lors des levées de cours ou des manifestations le faisaient parce qu'ils n'avaient pas le choix, puisqu'ils étaient filmés et qu'ils craignaient d'être expulsés de l'université comme neuf autres étudiants l'ont été.

Le groupe a laissé entendre que si la grève étudiante avait dégénéré, ce n'était la faute que de la direction de l'université, qui a fait appel à une firme de sécurité qui surveille et filme des manifestants. Selon ces représentants, les levées de cours ont eu lieu pacifiquement et ne justifiaient pas l'intervention d'un service de sécurité.

Marcos Ancelovici, professeur en sociologie, a soutenu que le recteur de l'UQAM avait failli à sa mission de procurer un environnement sain et de dialoguer, donc qu'il ne lui restait qu'une chose à faire: démissionner.

«Comme vous savez, il y a eu tabassage hier et le but ici n'est pas de défier l'injonction», a affirmé un manifestant.

### Nouveau vote au cégep du Vieux Montréal

Les étudiants du cégep du Vieux Montréal devront de nouveau se prononcer vendredi matin sur la pertinence de poursuivre ou non la grève, une pétition signée par 303 personnes ayant réclamé la reprise du vote serré et jugé peu orthodoxe pris en début de semaine.

Pas moins de trois votes successifs à main levée avaient été pris, mardi, en assemblée générale : les deux premiers, en faveur du retour en classe, le troisième et décisif, favorisant la reconduction de la grève.

De nombreuses personnes se sont plaintes de tactiques qu'elles considèrent anti-démocratiques.

Le cégep du Vieux-Montréal, qui ne s'est pas positionné là-dessus, a quand même plaidé pour un vote secret et a rappelé par voie de communiqué plus tôt cette semaine que la session risquait d'être perdue, le temps commençant à manquer.

### Le SPVM à l'UQAM: un abus de pouvoir de la direction, dénonce la CSN

La CSN dénonce jeudi «l'abus de pouvoir» de l'UQAM.

«La direction de l'UQAM fait fausse route en empruntant la voie de la répression politique et policière», estime la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, Dominique Daigneault.

Selon elle, les arrestations à l'UQAM, hier, vont accentuer la colère des étudiants.

Le CCMM-CSN condamne aussi l'expulsion possible de neuf étudiants, demande le retrait des procédures et réclame que l'UQAM cesse d'exiger de son personnel que les cours soient donnés.

«Cela ajoute à l'indignation de la communauté universitaire. Il y a des conditions minimales à respecter pour enseigner et apprendre. Les gestes posés par la direction de l'UQAM sont totalement inacceptables et sont loin de permettre d'atteindre ces conditions», conclut la présidente du CCMM-CSN, qui est elle-même enseignante.

### Le pavillon J.-A.-DeSève fermé pour la journée

En raison des événements survenus dans la nuit de jeudi au pavillon J.-A.-DeSève de l'UQAM, la direction en a décrété la fermeture complète pour la journée.

L'UQAM explique que cette fermeture permettra au personnel de remettre les lieux en état.

Cette décision fait en sorte que les cours qui devaient être dispensés ce jeudi au pavillon J.-A.-DeSève sont annulés. Les services habituellement offerts à ce pavillon, tels ceux du bureau de l'aide financière, seront également fermés.

Le pavillon J.-A. DeSève a été le théâtre d'une occupation pendant plusieurs heures, mercredi soir et tôt jeudi matin. Les portes du bâtiment ont été bloquées avec de multiples objets, les occupants dénonçant l'arrestation de 22 personnes plus tôt en journée.

Après avoir été tolérée pendant près de quatre heures, l'occupation du pavillon J.-A.-DeSève de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a pris fin en début de nuit, jeudi, après une intervention musclée du Service de police de la Ville Montréal (SPVM).

La police a donné l'assaut contre les occupants un peu après minuit. Plusieurs agents du SPVM ont alors fait un énorme trou dans une vitrine de l'entrée du pavillon afin de pénétrer dans le bâtiment, dont les portes avaient été bloquées avec de multiples objets.

Les occupants, qui souhaitaient dénoncer l'arrestation de 22 personnes par le SPVM plus tôt en journée, ont alors fui à l'extérieur du pavillon en empruntant une sortie à l'arrière du bâtiment.

Certains manifestants plus radicaux ont à ce moment décidé de s'en prendre à des véhicules de police. Un panneau de signalisation a entre autres été lancé dans le pare-brise d'une



Une marche silencieuse a eu lieu près de l'UQAM, jeudi.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE



Le rez-de-chaussée du pavillon J.-A.-DeSève a été endommagé par l'occupation et l'intervention du SPVM.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

### Manifestation silencieuse

Non masqués et à l'invitation de l'un de leurs leaders, une centaine de manifestants basés à l'UQAM ont entrepris ce matin de marcher en silence dans l'institution et autour pour dénoncer le fait que leur contestation soit muselée.

Le tout s'est passé dans le calme.



camionnette du SPVM, alors que quatre autres véhicules ont subi des dommages divers.

Quelques dizaines de manifestants ont ensuite emprunté la rue Sainte-Catherine en direction est, où ils se sont emparés de tout objet pouvant être lancé sur la voie publique.

Des dizaines de poubelles ont été lancées dans la rue, des bacs à fleurs ont été arrachés et des panneaux de signalisation ont été utilisés pour bloquer la circulation, notamment.

L'ensemble des personnes arrêtées ou interpellées ont été remises en liberté. Les 22 personnes faisant face à des accusations criminelles devront comparaître par voie de sommation.

Plus tôt mercredi, la direction de l'UQAM avait demandé à la police de faire respecter l'injonction obtenue pour la poursuite normale de ses activités.

- Avec La Presse Canadienne

## **UNION SYNDICALE ÉTUDIANTE (Belgique) : Répression policière au Québec : quel avenir pour la contestation dans les universités ? – Jeudi 09 avril 2015**



Des dizaines de policiers anti-émeutes suréquipés qui parcourent les couloirs d'une université pour arrêter des étudiants grévistes. Une autre escouade qui tire des gaz lacrymogènes pour briser l'occupation d'un bâtiment universitaire. Ces scènes ne nous viennent pas d'une dictature ou d'un film d'action ; elles ont eu lieu hier au Québec.

Pourquoi ? Parce des injonctions de la justice québécoise rendent de facto la grève illégale – elles empêchent les étudiants de faire respecter la levée des cours. La grève est pourtant décidée par des votes en Assemblées Générales dans chaque faculté, tout le monde peut participer aux votes (plusieurs fois dans le mouvement québécois la majorité des étudiants a basculé en défaveur de la grève) mais les autorités universitaires et une ultra-minorité d'étudiants (les « verts ») ne l'entendent pas de cette oreille. Pour eux les cours doivent se tenir coûte que coûte. Ils pénalisent du coup les étudiants grévistes puisqu'ils ne reçoivent pas le même enseignement que les non-grévistes. Le résultat de leur position jusqu'aboutiste et antidémocratique est tombée hier, mercredi 8 avril, sous la forme d'une intervention de masse des forces anti-émeutes à l'UQAM (Université du Québec À Montréal). Une vingtaine d'étudiants ont été arrêtés dans les couloirs de l'université et mis en garde à vue. Ces arrestations sont politiques et s'apparentent ni plus ni moins qu'à une atteinte fondamentale du droit de grève.

La réaction des étudiants ne s'est pas fait attendre : quelques heures après les arrestations, une assemblée décide d'occuper l'université en signe de protestation. Le recteur reste droit dans ses bottes et prévient : il appellera de nouveau la police anti-émeute s'il le faut. Pendant la soirée, l'occupation s'organise : on installe des lits et une cuisine improvisée. Les étudiants se réapproprient l'UQAM. Les caméras de surveillance, symboles de la répression individuelle, sont arrachées et les murs sont décorés avec des graffitis. Aux entrées, les barricades se lèvent. La suite est encore un peu floue au moment où j'écris ces lignes : les policiers, qui patrouillaient à l'extérieur et fermaient les accès à l'université, semblent avoir à nouveau pénétré sur le campus en détruisant une vitre blindée pour se frayer un passage. Des lacrymogènes auraient été lancés et cinq nouvelles personnes arrêtées à l'heure qu'il est. L'occupation a été brisée, encore une fois, par la violence. L'UQAM peut être désormais considérée comme une université policière qui jette les forces anti-émeutes sur ses étudiants. Cette situation dépasse le seul respect du droit de grève, elle s'apparente à l'émergence d'une société autoritaire !

### **Le printemps fleurit**

Il faut revenir un peu en arrière pour comprendre le contexte, de plus en plus tendu, qui entoure le mouvement contre l'austérité au Québec. En 2012, les étudiants se soulèvent contre la hausse des frais d'inscription (minerval) et les images du Printemps Érables font le tour du monde. Le bras de fer entre les syndicats étudiants et le gouvernement dure plus huit mois, aboutit à la démission d'un ministre de l'éducation et, finalement, à la défaite du Parti Libéral (droite) aux élections législatives. Le nouveau gouvernement, issu des rangs du Parti Québécois (centre relativement social), renonce à l'augmentation mais indexe tout de même les taux d'inscription. Et puis, l'année dernière, de nouvelles législatives ramènent les libéraux au pouvoir. L'austérité est cette fois imposée à tous les secteurs de la société, c'est une véritable hécatombe sociale qui s'annonce.

Voilà comment le mouvement actuel est né : le collectif Printemps 2015 et l'Assé (syndicat étudiant de gauche autogestionnaire) ont lancé un appel à la grève qui a réuni, à son paroxysme 130.000 étudiants et 75.000 manifestants dans les rues de Montréal. À nouveau les manifestations sont quotidiennes, hebdomadaires, thématiques, sans tracé... À nouveau créativité rime avec actions sociales, l'art se mêle à la stratégie et à l'action, le Québec retrouve ses joyeux airs de 2012. Le printemps s'annonce chaud. Mais quelque chose a changé depuis la dernière vague de contestation : la législation a été sévèrement durcie. Il est désormais interdit de manifester sans accord municipal ou de se masquer le visage ; les policiers ont mis au point des moyens de pression qui frisent la provocation comme suivre, par groupe de vingt, une manifestation avant de la traverser de part en part. L'utilisation massive d'armes de « contrôle des foules » – type canon à lacrymogènes – a militarisé la police et le nombre d'étudiants blessés est de plus en plus important. Surtout, dans les universités, des injonctions sont accordées par la justice aux casseurs de grève pour obliger la tenue des cours (peu importe le nombre d'étudiants ou les votes démocratiques). Les autorités de l'UQAM ont également choisi de sanctionner la politisation estudiantine en renvoyant une dizaine de syndicalistes notoires pour des faits remontants à plusieurs mois. Les grévistes faisant respecter la levée des cours sont donc obligés de se masquer pour éviter les sanctions individuelles, faisant monter la tension avec les non-grévistes et les services de sécurité, jusqu'à produire l'incident d'hier.

Le mouvement actuel n'est pas qu'un mouvement étudiant, c'est beaucoup plus que ça. L'Assé et de nombreuses associations ont compris que l'austérité pour tous était un mur dans lequel s'échine à foncer les gouvernements de droite et de gauche en Occident ; ils ne se battent pas pour les seuls intérêts des étudiants mais pour ceux de la société tout entière. Ils se battent parce qu'ils ont une idée du bien commun. Alors que le parti au pouvoir, les autorités universitaires et les médias leur sont majoritairement défavorables, ils ont réussi à faire descendre des milliers de personnes dans la rue et à mettre en grève plus de 100.000 étudiants. Et ils ont reçu pour toute réponse les coupe de matraques et de boucliers. Cette réaction, elle non plus, n'est pas anodine. C'est l'incarnation de la dérive de nos sociétés vers l'autoritarisme où les impératifs de « sécurité » l'emportent sur la liberté et l'égalité.

### **Contre la répression, unissons-nous**

Cette scène surréaliste qui vient d'arriver à l'UQAM – la police envahissant un campus – n'a été désamorcée que parce que les professeurs se sont interposés et ont soutenu les étudiants. Le corps professoral, justement, est en train de se radicaliser de plus en plus

à cause de la répression policière. D'après les informations que j'ai pu glaner, le cassage de l'occupation aurait, lui aussi, été très violent. Il faut espérer que demain, les citoyens québécois réagiront à cette flambée de répression et qu'ils enverront un message fort à leur gouvernement.

Que pouvons-nous faire de ce côté de l'océan ? Déjà, assurer nos camarades étudiants de notre soutien indéfectible. Ce qui est en train de se passer au Québec arrivera chez nous un jour ou l'autre, c'est le destin de toutes les contestations sous l'ordre libéral-austéritaire. À l'Université Libre de Bruxelles (ULB), nous avons déjà vu les autorités appeler la police pour disperser des manifestants qui refusaient que les administrateurs fuient lâchement le campus pour voter une réforme des statuts de l'université. Même s'il s'agit d'un succédané comparé aux méthodes québécoises, c'était pour nous un avant-goût. La répression au Québec est aussi une image de l'avenir du droit de grève en général : qu'est-ce qui empêchera nos gouvernements d'envoyer bientôt des officiers armés casser les piquets et forcer la reprise du travail ?

Étudiants de l'UQAM, étudiants du Québec, nous sommes à vos côtés et nous ferons tout pour que votre combat soit médiatisé chez nous, qu'il n'y ait pas de paix ici tant qu'il n'y a pas de paix chez vous. L'Union Syndicale Étudiante appelle déjà au boycott de

l'UQAM pour soutenir les étudiants renvoyés ; je propose que nous passions à la vitesse supérieure ! Une université qui envoie la police anti-émeute casser une grève, arrêter des étudiants, envahir une occupation pacifique et instiller la peur ne mérite pas le rang d'université. Ces autorités méprisent le rôle émancipateur du savoir ; ils préfèrent briser des crânes que les remplir. Que tous ceux qui lisent ses lignes nous rejoignent et réclament l'arrêt des relations entre universités belges et l'UQAM et tous les établissements qui refuseront de se plier au droit de grève des étudiants.

Sachez étudiants de l'UQAM, de l'Assé ou non, qu'ici en Belgique, nous vous écoutons, nous lisons vos publications, nous suivons vos actions. Votre mouvement est l'une des lumières qui donne de l'espoir à notre vieux continent ; chacune de vos manifestations est un cri qui traverse le globe : à nous la rue ! À bas l'austérité et vive l'égalité ! Les échos de votre combat résonnent à Amsterdam où on occupe aussi une université ; ils résonnaient en Italie où les étudiants défilaient par milliers pour défendre leurs droits. Ils résonnent en Belgique où nos frais de scolarité augmenteront selon toute vraisemblance l'an prochain. Votre combat est notre combat. N'abandonnez pas, ne cédez pas à la peur. Ne leur faites pas ce cadeau. Le monde vous regarde.

## **TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Le juge de la Cour supérieure prolonge l'injonction - Première publication mardi 8 avril 2015 à 19h28**

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Malgré la fin de la grève à la **Faculté des lettres et des sciences humaines à l'Université de Sherbrooke**, le juge de la **Cour supérieure, Gaëtan Dumas**, a prolongé l'injonction interlocutoire provisoire jusqu'à une décision finale d'ici 30 jours prenant tout le monde par surprise. Les requérants désirent la protection de la cour malgré la fin du débrayage.

Le juge Gaëtan Dumas, qui a rendu plusieurs décisions au **printemps érable 2012**, a ordonné que l'injonction qui prévoit que l'association étudiante de l'**AGEFLESH** et ses membres ne puissent entraver la tenue des cours soit maintenue. Des preuves vidéo, dont des images d'étudiants masqués bloquant l'accès à une salle de classe visée par l'injonction la semaine dernière, ont été déposées.

«Grève ou pas, les droits de mes clients ont été violés. On veut que les menaces, l'intimidation et les injures cessent», affirme **Me Hugo Champoux, l'avocat des requérants**.

«On veut la protection de la cour pendant les procédures», explique **Simon Roy Grenier**, l'un des demandeurs.

Les requérants veulent par-dessus tout aller au bout du processus judiciaire et qu'un jugement de fond soit rendu afin d'éviter que d'autres étudiants ne puissent pas avoir accès à leurs cours pendant les grèves étudiantes.

Une mobilisation étudiante s'organise. En assemblée générale, mardi soir, les étudiants ont voté pour qu'il y ait un nouveau vote de grève **le 22 septembre**.

L'avocat qui représente l'AGEFLESH est d'avis que l'injonction n'a pas lieu d'être puisque la grève est terminée.

«Aucune preuve n'indique que les cours ont été levés avant ou après la grève», prétend **Me Félix Antoine Michaud**.

«Il n'y a pas de cours qui vont être levés, il n'y a pas de cours qui vont être perturbés, les droits de personne ne seront brimés donc il

n'y a pas de raison d'avoir une injonction», conclut **Raphaëlle Paradis Lavallée, coordonnatrice de l'AGEFLESH**.

L'Université échappe une fois à l'injonction. L'établissement a été sévèrement pointé du doigt par le juge Dumas pour avoir fourni la liste des cours visés par l'injonction à l'AGEFLESH.

«Vous avez déjà joué à la cachette? a demandé le juge à l'avocat qui représente l'Université. Si vous ne me trouvez pas, je vais vous dire où ils sont cachés.»

Citant la décision d'un de ses collègues contre l'Université Laval, le juge a demandé pourquoi ce n'est pas l'Université qui a pris des recours judiciaires plutôt que certains de ses étudiants. L'Université a elle-même admis que l'injonction n'était pas respectée selon Me Hugo Champoux puisqu'elle a elle-même envoyé une mise en demeure à l'AGEFLESH au lendemain des événements où des étudiants cagoulés ont bloqué l'accès à des cours.



Crédit photo : TVA Nouvelles

## **LA TRIBUNE : L'injonction interlocutoire provisoire a été prolongée - Publié le 08 avril 2015 à 18h25**

René-Charles Quirion, La Tribune

(SHERBROOKE) L'injonction interlocutoire provisoire a été prolongée le temps que le juge Gaëtan Dumas de la Cour supérieure tranche la question concernant l'injonction interlocutoire demandée par 13 étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

Après avoir entendu les arguments des 13 requérants (les étudiants à l'origine de l'injonction) et des défendeurs soit l'Association générale des étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH), mercredi au palais de justice de Sherbrooke, le juge Dumas a circonscrit le débat à la question: est-ce possible

d'émettre une injonction interlocutoire permanente après que les défendeurs eurent mis fin à la grève?.

Les quelque 2000 membres de l'AGEFLESH se sont prononcés mardi soir contre la reconduction de la grève étudiante, visant à contester les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Au total, 219 personnes ont voté pour la grève, 526 contre et on compte 49 absentions, soit 66 % contre la grève.

L'avocat des requérants Me Hugo Champoux cherche à obtenir une injonction interlocutoire permanente. «Mes clients ont fait l'objet de menaces, d'intimidation et les images véhiculées dans les médias sont assez éloquents en ce sens. On veut s'assurer qu'il y ait un



maintien d'un climat propice à l'enseignement. Que ces gens-là ne fassent plus l'objet de mesures de représailles pour la suite des choses tant pour la fin de la session que jusqu'à ce qu'il y ait jugement final. J'ai le mandat d'aller jusqu'au bout dans ce dossier-là pour éviter que l'on contrevienne au droit de mes clients», indique Me Champoux qui poursuit les démarches pour déposer la requête en outrage au tribunal contre l'AGEFLESH.

Les porte-parole des requérants souhaitent que ceux qui vont suivre n'aient pas à recommencer le processus à chaque vote de grève. «Notre objectif est d'assurer le droit à l'éducation à long terme pour tous les étudiants et d'arrêter les gestes d'intimidation sur les campus comme nous avons vécus», explique Simon Roy-Grenier.

«Il y a déjà un vote de grève prévu pour le 22 septembre à 11 h 40. Nous voulons nous assurer que l'automne prochain d'autres

étudiants n'auront pas à faire face au même processus que nous et faire face à des menaces et de l'intimidation», ajoute Nicolas Trudel. L'avocat des défenseurs Me Félix-Antoine Michaud explique qu'il n'y a jamais eu de levée de cours avant ou après la grève.

«L'ordonnance émise par le juge Ouellet a été prolongée pour un maximum de 30 jours. Nous prétendons qu'il n'y a pas de dommage, de préjudice, que nous ne rencontrons pas les critères de l'injonction parce que la grève est terminée», explique Me Félix-Antoine Michaud.

«Il n'y a plus de grève d'ici la fin de la session ni celle de l'été. Il n'y a pas de cours qui vont être levés, perturbés et les droits de personne ne seront brimés, alors il n'y a pas de raison d'avoir d'injonction», estime la porte-parole de l'AGEFLESH, Raphaëlle Paradis-Lavallée.

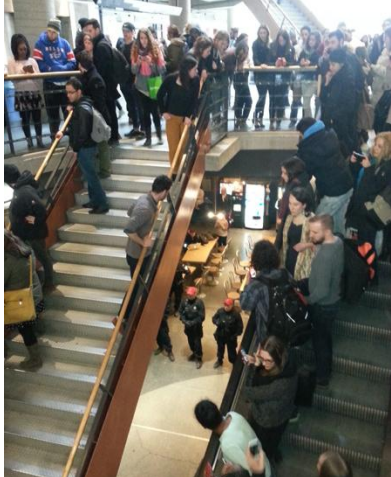
**TVA NOUVELLES : 22 personnes arrêtées : La tension monte à l'UQAM - Première publication mercredi 8 avril 2015 à 11h37 - Mise à jour : mercredi 8 avril 2015 à 17h19**



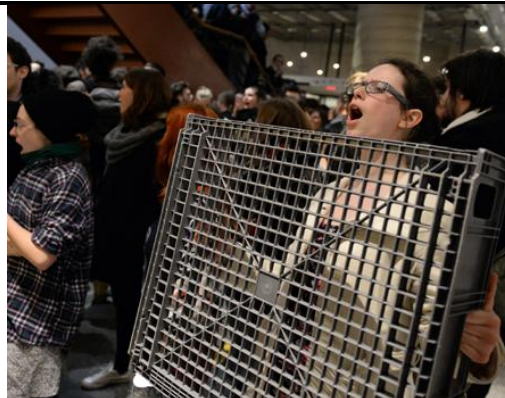
Crédit photo : Twitter Béatrice Flynn

Agence QMI et AFP

Le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** a procédé à l'**arrestation de 22 personnes cagoulées et masquées** mercredi après-midi à l'**UQAM** alors que des **étudiants** tentaient d'empêcher la tenue des cours depuis le matin.



(Photo TVA Nouvelles)



(Agence QMI)

À la suite d'une demande de la direction de l'établissement, les équipes du SPVM sont arrivées dans les locaux vers 14h20, alors que des étudiants avaient pris l'UQAM d'assaut.

«Vingt-deux personnes ont été arrêtées pour des infractions au Code criminel, a confirmé Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM. Elles ont été amenées au **centre de détention** pour être rencontrées par les enquêteurs.»

On ne savait pas encore si les personnes arrêtées devaient comparaître ou seraient libérées.

Les policiers ont quitté l'UQAM vers 16 h et les autorités ont confirmé n'avoir utilisé aucun **irritants chimiques**.

Quelques heures plus tôt, dans la matinée, la **tournée des classes** s'est avérée musclée lorsque quelques dizaines d'individus masqués et cagoulés ont rencontré des **gardiens** plus résistants. Plusieurs se sont bousculés, alors que les manifestants étaient munis de parapluies.



(Agence QMI)



(Photo TVA Nouvelles)

À l'entrée du **pavillon DeSève**, la situation a dégénéré quand les gardiens ont voulu séparer le groupe. Ils se sont dispersés lorsqu'on les a avertis que la police était en route.

Le groupe qu'a suivi *Le Journal de Montréal* n'a réussi à faire aucune levée de cours.

Selon nos informations, les gardiens avaient reçu l'ordre de riposter et d'intervenir mercredi, contrairement aux jours précédents.

#### Réaction du PM Couillard

Le **premier ministre du Québec Philippe Couillard** a vivement dénoncé les agissements des manifestants en justifiant l'intervention policière.

«Ce sont des comportements inacceptables (...) et si quelqu'un entrerait chez moi cagoulé pour faire du grabuge, j'appellerais la police», a déclaré M. Couillard.

La direction avait obtenu de la justice la semaine dernière une injonction interdisant les piquets de grève. Dans son jugement le tribunal a ordonné aux perturbateurs «de cesser et de s'abstenir de toute forme d'intimidation physique ou psychologique, de menace, de harcèlement, de provocation».

La direction de l'UQAM avait dénoncé des actes «de violence et de vandalisme» après les plaintes de professeurs empêchés d'assurer leur enseignement.

Plusieurs **associations étudiantes** ont voté la grève fin mars dans plusieurs universités de la province pour dénoncer le budget du gouvernement libéral qui prévoit des réductions de crédits aux établissements universitaires dans le cadre plus général d'une **politique d'austérité**.



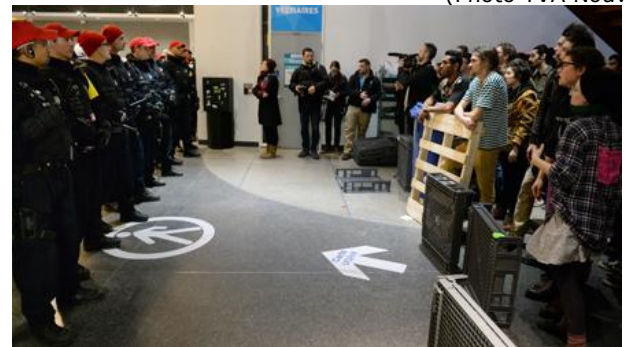
(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Photo TVA Nouvelles)



(Agence QMI)



(Agence QMI)





(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)



(Agence QMI)

**LA PRESSE : L'UQAM évite le recours à la force - Publié le mardi 07 avril 2015 à 10h13 | Mis à jour le mercredi 08 avril 2015 à 00h00**



La levée de cours de l'UQAM, qui s'est déroulée sans violence, a néanmoins perturbé professeurs et étudiants.  
PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE  
Louise Leduc, La Presse

Voulant éviter de jeter de l'huile sur le feu, l'UQAM n'a pas fait appel aux policiers, mardi, bien que des manifestants aient défié l'injonction obtenue la semaine dernière et fait lever six cours. Des policiers se sont présentés en matinée au pavillon Judith-Jasmin, mais ils n'ont pas été appelés par l'administration, a précisé Jenny Desrochers, porte-parole de l'UQAM. En entrevue, elle a insisté sur le fait que les policiers ne seront contactés qu'«en dernier recours». «Il est arrivé dans le passé que certaines interventions ne soient pas heureuses et nous voulons éviter que cela se reproduise.» Est-ce à dire que l'UQAM renonce à faire respecter l'injonction qu'elle a réclamée? Mme Desrochers assure que non, qu'une enquête est en cours pour identifier les manifestants qui ont perturbé les cours, aussi bien jeudi dernier que mardi. L'UQAM doute qu'il s'agisse exclusivement de ses étudiants. Le ministre de l'Éducation, François Blais, s'est montré très peu loquace. Par le truchement de son attachée de presse, Julie White, il a simplement fait dire qu'il comptait sur les recteurs pour assurer la sécurité des professeurs et des étudiants.



La levée de cours de l'UQAM s'est déroulée sans violence, mais elle a néanmoins perturbé professeurs et étudiants au pavillon Judith-Jasmin, qui se trouve au coeur de la tourmente et où sont postés quantité d'agents de sécurité.

«J'ai eu un peu peur quand j'ai vu ces visages masqués», a dit Sabrina Daigle.

Anne-Marie Baraby, chargée de cours en français, a tenté pendant un bout de temps de poursuivre son cours, mais sans succès. Les manifestants - dont certains croassaient comme des corbeaux - faisaient trop de bruit.

«Il faut croire que l'injonction, ça ne donne pas grand-chose», a lancé Mme Baraby.

«Je comprends les revendications des manifestants, mais je suis très inquiète pour mes étudiants. Avec tous ces cours ratés, plusieurs vont avoir des échecs.»

La fin de semaine de Pâques, Mme Baraby dit l'avoir passée à envoyer des courriels à ses étudiants et à ses collègues. Aux premiers, elle a demandé d'arriver une demi-heure plus tôt et de repartir une demi-heure plus tard, histoire de rattraper un peu le retard qu'ils accusaient à cause de la grève. Avec les seconds, elle réfléchissait à des façons de minimiser les conséquences sur ses étudiants en repensant au mode d'évaluation. Une partie du contenu de ses cours est aussi versé dans l'internet.

#### Vote pour un retour en classe

En assemblée générale, mardi, les étudiants en langue et en communication de l'UQAM, en grève depuis le 23 mars, ont tenu un scrutin secret et voté de façon décisive pour le retour en classe:

703 étudiants sur 993 étudiants ont préféré mettre un terme à la grève.

Le retour en classe de ces 3900 jeunes inscrits à l'École des langues, des médias et du département de communication sociale et publique de l'UQAM est un premier pied de nez au comité exécutif par intérim de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) dont ils font partie. Rappelons que l'ASSÉ a expulsé son comité exécutif en fin de semaine.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

## **TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : L'injonction de nouveau respectée - Première publication mardi 7 avril 2015 à 17h52**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Contrairement à l'UQAM, il n'y a pas eu de coup d'éclat aujourd'hui à la **Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke**. L'injonction a été respectée alors qu'une requête d'**outrage au tribunal** plane au-dessus de la tête de l'AGEFLESH et même d'individus.

Des étudiants ont fait de la sollicitation sans perturber la tenue des cours. Le climat était bien différent de la semaine dernière où il y avait de la tension quand des étudiants masqués ont bloqué l'accès à des classes.

L'attitude de la direction de l'Université a aussi changé. Une équipe de **TVA Nouvelles** a été accompagnée par un membre de la direction pour aller vérifier si l'injonction était respectée dans différents cours. L'accès à notre caméra a été refusé à l'intérieur d'un cours où des étudiants qui veulent faire respecter la grève tentaient de convaincre leurs collègues de quitter le cours.

C'est à **18h** au centre sportif de l'Université de Sherbrooke que les membres de l'AGEFLESH vont se réunir en assemblée générale pour se prononcer sur la reconduction de la grève. Le **24 mars, 40% des 2000 étudiants** s'étaient prévalus de leur droit de vote. Seulement 26 étudiants avaient divisé le vote en faveur de la grève.

«Nous souhaitons qu'un grand nombre d'étudiants participent à l'assemblée afin que la volonté de la majorité soit représentée», affirme **Raphaëlle Paradis-Lavallée, coordonnatrice de l'AGEFLESH**.

Le sort du vote influencera le déroulement de l'audience mercredi au palais de justice de Sherbrooke où un juge de la **Cour supérieure** déterminera si l'injonction sera prolongée et si l'Université sera visée par l'injonction.

## **TVA NOUVELLES : Université du Québec à Montréal : Cours perturbés par des étudiants masqués - Première publication mardi 7 avril 2015 à 12h41**



Crédit photo : Agence QMI

Par **Maxime Deland** | Agence QMI

#### À lire également:

Une **trentaine d'étudiants masqués** ont perturbé des **cours** à l'**Université du Québec à Montréal (UQAM)** mardi, et ce, malgré l'**injonction** prononcée par la **Cour supérieure** la semaine dernière.

La direction de l'établissement a d'ailleurs déploré la situation, affirmant qu'il s'agissait clairement d'une «violation de l'injonction».





(Agence QMI)

Durant toute la matinée, les jeunes vêtus de noir et masqués ont déambulé dans les corridors de l'UQAM et pénétré dans certains locaux, pendant que des cours s'y donnaient.

Au terme d'une brève discussion avec le professeur, les manifestants quittaient, souvent en applaudissant, visiblement satisfaits d'avoir mis un terme au cours.



(Agence QMI)

Suivis par plusieurs médias, les étudiants masqués n'étaient pas très enthousiastes à l'idée d'être filmés ou photographiés. Selon la direction de l'UQAM, aucun acte criminel n'a été commis. La direction s'affairait en fin de matinée à identifier les membres du commando d'étudiants qui ont investi les salles de cours.



(Agence QMI)

Aucune arrestation n'avait été effectuée mardi vers midi. L'injonction accordée à l'UQAM ordonne aux associations étudiantes de cesser de bloquer les locaux de l'établissement. Ceux qui contreviennent à cette injonction s'exposent à des accusations criminelles ou à des amendes.

**LE DEVOIR : Une association étudiante menacée de poursuite : Une injonction forçant la tenue des cours n'aurait pas été respectée à l'Université de Sherbrooke, déplore la Fondation 1625 – Samedi 4 avril 2015**



En 2012, les étudiants avaient défié l'autorité des tribunaux en poursuivant le blocage des cégeps et des universités, en dépit des ordonnances d'injonction.

Photo: Jacques Nadeau Archives Le Devoir

Brian Myles

Et c'est reparti comme en 2012. Les premières injonctions forçant la tenue des cours à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université de Sherbrooke n'ont pas été respectées, ouvrant la porte à des recours pour outrage au tribunal.

Simon Roy-Grenier, étudiant à l'Université de Sherbrooke, a annoncé vendredi son intention de poursuivre l'Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) et dix de ses représentants.

Il est appuyé par la Fondation 1625 de Jean-François Morasse. M. Morasse avait porté plainte pour outrage au tribunal contre l'ex-

leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois lors du conflit de 2012. Débouté par la Cour d'appel, M. Morasse veut porter sa cause en Cour suprême. « Révolue est l'époque où les associations d'étudiants pouvaient transgresser les lois et les ordres de justice sans conséquence », a affirmé la Fondation.

**À l'Université de Sherbrooke**

Simon Roy-Grenier et douze étudiants ont obtenu mardi une injonction d'une durée de dix jours pour assister à leurs cours en études politiques, en traduction et en géomatique.

L'injonction du juge Charles Ouellet ordonne à l'AGEFLESH de ne poser aucun geste visant à « empêcher, perturber ou entraver les cours ».

M. Roy-Grenier et ses comparses ont pu assister à leurs cours, mais ils ont été chahutés par un groupe de manifestants masqués. « Les étudiants peuvent se sentir mal à l'aise, sachant que des gens cagoulés les attendent avec des insultes et des menaces », explique-t-il.

Il aurait espéré un meilleur soutien de l'Université de Sherbrooke pour faire respecter l'injonction. « On demande à la direction de respecter ses obligations contractuelles à l'égard des étudiants puisque le vote de grève est illégal », dit-il.

La Fondation 1625 partage cet avis et déplore « le lamentable échec » de l'Université à faire respecter l'injonction.

Depuis ses années au cégep, Simon Roy-Grenier conteste le droit des associations étudiantes de décréter des levées de cours et de bloquer l'accès aux établissements d'enseignement, dans la logique d'une grève. « Je crois que les assemblées étudiantes n'ont pas le pouvoir de lever les cours d'une institution publique. C'est illégal », affirme-t-il.

## Difficultés à l'UQAM

À l'UQAM, l'injonction obtenue mercredi soir n'a pas été respectée de tous.

Un chargé de cours en droit, Daniel Saint-Pierre, a été forcé d'interrompre son cours, jeudi soir, après que des individus masqués eurent fait irruption dans son local.

La porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers, a fait savoir que des sanctions pourraient être prises contre les fautifs. En raison du congé pascal, l'UQAM n'a pas été en mesure de recueillir toutes les informations relatives à cet incident. Il s'agira mardi de « la priorité » d'enquête du Service de prévention et de sécurité, a-t-elle dit. Daniel Saint-Pierre a déclaré aux médias que sept cagouleurs avaient « intimidé » ses étudiants en exigeant qu'ils sortent de la classe et en fermant son ordinateur. Il a été forcé d'annuler son cours.

Un agent de sécurité a remis une copie de l'injonction aux protestataires. Le document a été déchiré au cri de « fuck l'injonction ».

L'UQAM reconnaît aux étudiants le droit de manifester. L'Université a cependant réclamé et obtenu une ordonnance d'injonction pour empêcher les associations étudiantes et les manifestants de bloquer l'accès aux pavillons et immeubles de l'UQAM, et pour interdire « toute forme d'intimidation physique ou psychologique, de menace, de harcèlement, de provocation, d'insulte ou de comportement instituant la crainte » sur le campus.

## Les leçons du rapport Ménard

Cette histoire n'est pas sans rappeler un épisode pénible du printemps ébroué. Les étudiants avaient défié l'autorité des tribunaux en poursuivant le blocage des cégeps et des universités, en dépit des

ordonnances d'injonction. Le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, avait demandé l'intervention d'urgence du Procureur général pour régulariser la situation.

Les juges avaient accordé 43 des 47 demandes d'injonction faites par des carrés verts durant le conflit. La plupart des ordonnances avaient été violées par les étudiants.

Le juge Rolland avait comparé le problème à celui d'une « équipe de hockey qui ferait fi du hors-jeu sifflé par l'arbitre et qui continuerait à jouer et à "scorer" ».

La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 a consacré un chapitre entier de son rapport à la délivrance de masse des injonctions, qualifiée de « première dans l'histoire des grèves étudiantes québécoises ».

« Les injonctions ne sont pas un mode de règlement des conflits et toute tentative de les utiliser à cette fin s'avère contre-productive et peut, comme ce fut le cas lors du printemps 2012, contribuer à envenimer le conflit », constatait le rapport produit par l'ex-ministre péquiste Serge Ménard, l'ex-juge Bernard Grenier et l'ex-syndicaliste Claudette Carbonneau.

L'autorité des tribunaux et la confiance du public envers les institutions avaient été « fortement ébranlées » par le nombre d'injonctions accordées et rendues aussitôt inopérantes.

La Commission recommandait au gouvernement de reconnaître officiellement le droit de grève aux étudiants, avec vote secret, pour éviter la répétition d'un tel gâchis. Les gouvernements, péquiste ou libéral, n'ont pas tenu compte de la suggestion.

[Vos réactions - 6 commentaires](#)

## **TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Une requête pour outrage au tribunal bientôt déposée - Première publication vendredi 3 avril 2015 à 17h18**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Une requête pour **outrage au tribunal** sera déposée contre l'association étudiante de la **Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke**. La requête pourrait également viser des individus, mais avant il faudra les identifier.

L'association étudiante visée par une requête pour outrage au tribunal n'est pas la seule dans la mire de l'avocat qui représente les requérants.

«Est-ce une procédure qu'on pourrait étendre à d'autres personnes?»

«Absolument, répond **Me Hugo Champoux**, l'avocat des demandeurs. Mais pour pouvoir les viser, il faut tout d'abord les identifier.»

La tâche risque d'être ardue puisque plusieurs des individus qui ont bloqué l'accès à des salles de cours **mercredi** étaient masqués.

Les images diffusées sur internet et sur les médias sociaux seront scrutées à la loupe. Les requérants disent avoir été menacés et intimidés.

«Si je fais ces démarches, je ne veux plus qu'un étudiant vive ça affirme, **Simon Roy Grenier**, l'un des requérants. Je veux que le rectorat et les universités fassent leur travail. Qui dirige dans les universités? Les associations étudiantes ou l'administration?»

Les demandeurs affirment que les agents de sécurité ont failli à leur tâche. Il aurait été souhaitable, disent-ils, que l'Université fasse appel à la police. Mais après nos vérifications, la **police de Sherbrooke** n'a pas été appelée pour intervenir sur le campus cette journée-là.

«On a même rapporté un contact physique entre un de mes clients et un manifestant. J'aurais souhaité que la police intervienne parce que les agents de sécurité étaient débordés», indique Me Champoux.

En échange de remplir ses obligations, l'Université n'a pas été visée par l'injonction.

«Lorsqu'on dit qu'on va dispenser des cours, on se doit de mettre en place un contexte dans lequel ces cours seront donnés et ça inclut d'assurer la sécurité.»

«Il faut que l'administration de Madame **Samoïsette** porte ses culottes et fasse régner l'ordre dans l'Université», ajoute Simon Roy-Grenier.

Est-ce que l'Université sera visée par une injonction et ainsi exposée, elle aussi, à un outrage au tribunal? C'est qu'on va savoir mercredi au lendemain de l'assemblée générale des étudiants de la Faculté des lettres et des sciences humaines qui se prononceront sur la reconduction de la grève. Les sanctions prévues en cas d'outrage au tribunal vont d'une amende de **5000 dollars** jusqu'à un **emprisonnement d'un an**.

L'**AGEFLESH** préfère n'émettre aucun commentaire pour le moment.

## **LE DEVOIR : L'UQAM examinera un incident qui pourrait avoir violé l'injonction - Vendredi 3 avril 2015 13h20**





Mercredi, le juge Robert Mongeon a accordé à l'UQAM une injonction provisoire de dix jours.

Photo: Wikipédia Commons

Étienne Fortin-Gauthier - La Presse canadienne

Si la tenue d'un cours a bel et bien été perturbée par des individus masqués et menaçants jeudi soir à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'injonction obtenue par l'institution mercredi a été violée et des mesures pourraient être prises.

C'est ce qu'a soutenu à La Presse canadienne la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers, soutenant qu'elle n'avait toujours pas obtenu les détails de l'incident, l'université étant fermée pour le long congé pascal.

Elle affirme que la direction de l'UQAM devrait examiner dès le début de la semaine prochaine les suites à donner à cet incident, s'il a eu lieu, et les mesures à prendre.

Selon le chargé de cours et avocat Daniel St-Pierre, un groupe d'individus masqués a fait irruption dans la salle au moment où il donnait un cours du département de Droit, et ils ont « intimidé » des étudiants.

M. St-Pierre soutient qu'à titre de chargé de cours, il pouvait enseigner jeudi soir, malgré la grève menée par des professeurs de l'UQAM, jeudi, à l'occasion d'une grande manifestation contre l'austérité à Montréal.

Après une heure de cours, il affirme que sept personnes ont pénétré dans la classe et exigé des étudiants présents qu'ils sortent de la classe.

M. St-Pierre rapporte que les individus au visage caché ont fermé les lumières et fermé son ordinateur.

Le groupe aurait fui la classe après l'arrivée d'agents de sécurité.

« Ces gens-là rentrent pendant le cours. Ils nous ont intimidé de fermer nos ordinateurs et de sortir. C'était très intimidant, nous avons eu peur », a-t-il soutenu en entrevue téléphonique.

Véronique Leroux, étudiante du programme de baccalauréat en Droit, était présente lors du cours de jeudi soir. Il s'agissait pour elle d'un retour en classe, dit-elle, car elle n'allait plus à ses cours depuis un vote de grève de son association étudiante.

« La grève a été votée jusqu'au 8 avril. Mais avec l'injonction de mercredi, nous sommes dans nos droits d'aller à nos cours et d'en recevoir », affirme la finissante.

En fin de soirée, elle se disait toujours sous le choc des événements survenus plus tôt. « Les élèves ont le droit de boycotter leurs cours, mais ils n'ont pas le droit d'empêcher les autres étudiants d'aller à leurs cours. C'était une expérience traumatisante, une étudiante pleurait et nous avions peur », dit-elle.

Dans ce contexte, le professeur a pris la décision de mettre un terme à la séance de cours.

« Une étudiante était particulièrement sous le choc. Comme si elle venait d'assister à un hold-up. C'est traumatisant », a affirmé M. St-Pierre.

Jenny Desrochers, porte-parole de l'Université du Québec à Montréal, disait ne pas être en mesure de confirmer l'événement de jeudi soir, ni d'indiquer si la présence d'étudiants masqués et menaçants dans une salle de classe contrevient à l'injonction obtenue mercredi.

#### Injonction obtenue par l'UQAM

Mercredi, le juge Robert Mongeon a accordé à l'UQAM une injonction provisoire de dix jours dans le contexte où l'université « doit composer avec une prise de contrôle hostile de ses locaux et de son personnel en plus de se voir contrainte de ne pas prodiguer l'enseignement qu'elle s'est engagée de par son existence à fournir ».

La demande d'injonction concernait cinq associations étudiantes et 34 de leurs membres. L'objectif de l'UQAM était de mettre un terme au blocage de certains cours, notamment par des individus masqués.

Les associations étudiantes concernées par l'injonction sont celles qui représentent les étudiants en arts, en lettres et en communications, en science politique et en droit, en éducation et en sciences humaines.

Selon Daniel St-Pierre, l'événement de jeudi soir est en contravention avec l'injonction obtenue par l'UQAM. Il espère que l'institution fera appliquer le document juridique.

« Je ne me sens pas en sécurité. Personne ne devrait pouvoir circuler en étant cagoulé. Ça prend davantage de gardiens qui vont permettre d'assurer la tenue des cours », croit le chargé de cours et avocat.

Véronique Leroux dit avoir remis plusieurs preuves au service de sécurité de l'UQAM pour permettre à l'injonction d'être appliquée.

## **TVA NOUVELLES : Cours levés de force : Un commando défie l'injonction à l'UQAM - Première publication vendredi 3 avril 2015 à 12h34**



Crédit photo : Twitter: Me Daniel St-Pierre

TVA Nouvelles

L'injonction qui devait permettre le **déroulement normal des classes** à l'UQAM semble difficile à faire respecter.

Un groupe de **sept personnes masquées a interrompu un cours de droit** hier soir dans les locaux de l'université.

De jeunes manifestants dans la vingtaine se sont présentés en classe. **Ils ont fermé les lumières, éteint les ordinateurs et ont demandé à tout le monde de quitter.** Il y a eu intimidation et des paroles plutôt menaçantes ont été lancées.

Les policiers de Montréal ont été appelés sur les lieux. L'un des manifestants a reçu un message texte avertissant de l'arrivée des forces de l'ordre. Le groupe a déguerpi très rapidement.

L'injonction papier a même été remise à une jeune fille faisant partie du groupe. En déchirant le document, elle aurait lancé : **«fuck l'injonction».**

«J'avais une vingtaine d'étudiants, dont trois-quatre qui sont sortis, car c'était très intimidant. J'en ai eu une qui a fait une crise d'angoisse, elle pleurait et était très très troublée. Je doute qu'elle revienne à l'UQAM.» a raconté le chargé de cours **Me Daniel St-Pierre** à TVA Nouvelles.

La direction de l'université dit avoir peu de détails sur les événements de jeudi soir. «S'il d'agit bel et bien d'une levée de cours, cela contrevient bien à l'injonction qui a été émise».

**LE DEVOIR / LA TRIBUNE : Opinion : L'injonction d'urgence, arme de répression - Il est à parier que le «sens commun» que mobilisent les juges dans leurs décisions discrétionnaires est aligné sur celui de la classe dominante / Le mouvement étudiant est loin d'avoir gagné la bataille juridique, par Me Finn Makela Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke – Vendredi 3 avril 2015 / Publié le dimanche 05 avril 2015 à 09h15**



*La nature discrétionnaire de l'injonction a fait en sorte qu'elle est devenue l'outil tout indiqué pour réprimer les mouvements collectifs.*

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Au début 2015, le vent semblait tourner pour le mouvement étudiant sur le plan juridique.

En janvier, la Cour d'appel a acquitté Gabriel Nadeau-Dubois d'outrage pour avoir soutenu la légitimité du piquet de grève comme moyen de faire respecter un vote de grève étudiante, et ce, malgré de multiples injonctions l'interdisant.

En février, la Cour supérieure a rejeté une demande d'injonction par laquelle un membre d'une association étudiante de l'UQAM (l'AFESPED) cherchait à empêcher la tenue d'un vote de grève.

En mars, Laurent Proulx a échoué dans sa tentative de faire déclarer inconstitutionnelle la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou étudiants. Dans un jugement d'une cinquantaine de pages, la juge Michèle Lacroix de la Cour supérieure a réfuté chacune des thèses de M. Proulx et a confirmé le monopole de représentation des associations étudiantes accréditées.

Mais voilà qu'une nouvelle pluie d'injonctions s'annonce. Déjà des injonctions ont été prononcées pour faire cesser les moyens de pression des associations étudiantes dans trois campus (Laval, l'Université de Sherbrooke et l'UQAM). Pourquoi ?

D'éminents juristes, issus autant de la pratique que des facultés de droit, ont affirmé qu'il existe un « flou juridique » autour de la grève étudiante, ce qui fut repris par la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. Deux questions importantes demeurent : dans quelle mesure les étudiants dissidents sont-ils liés par les décisions prises par leur association étudiante ? Dans quelle mesure l'établissement d'enseignement est-il lié par ces décisions ?

L'existence de ce « flou » explique en partie la facilité avec laquelle les étudiants dissidents mobilisent le pouvoir judiciaire. Mais pour concilier les victoires juridiques du mouvement étudiant du début de l'année avec le retour des injonctions, il faut bien comprendre la nature de cet outil, autant sur le plan de la technique juridique que sur celui de son histoire politique.

Quelques repères

Toutes les injonctions prononcées en 2012 étaient des décisions rendues « d'urgence » sans que les tribunaux se prononcent sur le fond du litige.

Pour obtenir une telle injonction, le demandeur n'a pas à démontrer qu'il a raison. Il ne doit que soumettre au tribunal une « question sérieuse » qui laisse entrevoir « l'apparence » du droit qu'il invoque. Selon la Cour d'appel : « À la suite d'un examen préliminaire [...], un droit, même douteux, peut servir de fondement à une de-

mande d'injonction. » Dans ce contexte, les demandeurs ont la vie belle : vu le « flou juridique », il est facile de prétendre qu'il s'agit d'une question sérieuse.

Ensuite, le demandeur doit démontrer que le préjudice qu'il subirait advenant que le tribunal n'accorde pas l'injonction serait « irréparable ». Il s'agit là d'un critère qui laisse beaucoup à l'appréciation du juge, surtout parce qu'une des fictions les plus chères au droit est que tout préjudice peut être réparé par l'octroi de dommages et intérêts.

Enfin, le tribunal doit faire un exercice d'équilibre par lequel il met en balance les inconvénients que subirait chacune des parties suivant sa décision.

La nature discrétionnaire de l'injonction a fait en sorte qu'elle est devenue l'outil tout indiqué pour réprimer les mouvements collectifs. Aux États-Unis, les employeurs ont commencé à déposer des demandes d'injonction à la fin du XIXe siècle afin de faire cesser des grèves de travailleurs.

En 1930, les professeurs Felix Frankfurter et Nathan Greene ont publié *The Labor Injunction*, dans lequel ils comparaient des centaines d'injonctions rendues en contexte de grève par les tribunaux fédéraux et ceux de New York et du Massachusetts. Leur constat était formel : les demandes des employeurs étaient presque toujours accordées. Les tribunaux étaient devenus les partenaires du patronat dans la suppression de l'activité syndicale.

Les conclusions de Frankfurter et Greene ne sont pas surprenantes et, malheureusement, cet ouvrage américain de 1930 semble bien décrire la situation canadienne en 2015. Par définition, les juges représentent l'ordre établi et il est donc à parier que le « sens commun » qu'ils mobilisent dans leurs décisions discrétionnaires est aligné sur celui de la classe dominante, notamment en ce qui concerne l'importance de protéger la propriété privée et les contrats individuels contre toute « ingérence ».

Il ne s'agit pas ici d'accusations gratuites, mais d'un énoncé de faits bien connus. Au Canada, les injonctions sont du ressort exclusif de la Cour supérieure et les juges de cette cour sont nommés par le gouvernement fédéral. Tous les juges de la Cour supérieure étaient nommés soit par un gouvernement conservateur, soit par un gouvernement libéral, et ce, depuis 1867.

**Le règne de l'urgence perpétuelle**

Nous avons vu comment la barre est basse pour les demandeurs en injonction d'urgence. Qu'arrive-t-il quand on arrive au litige sur le fond ? La réponse est que le litige sur le fond n'arrive presque jamais.

L'injonction d'urgence sert à miner l'effectivité des moyens de pression entrepris par des mouvements de perturbation. Un jugement interlocutoire reste en vigueur jusqu'au procès sur le fond, ce qui peut arriver des mois, voire des années plus tard. Rendu là, le conflit est terminé et le litige devient sans objet. Au bout du compte, la demande sur le fond n'est qu'une fiction qui permet au demandeur de se prévaloir d'une injonction aux stades préliminaires.

Sous ce règne de l'urgence perpétuelle, les décisions s'accumulent. Lors de la grève étudiante de 2012, au moins 60 injonctions furent rendues en 48 jours. Formellement, les demandeurs n'avaient que « l'apparence » d'un droit dans chacun de ces dossiers. Par contre, sur le plan pratique, chaque jugement devient un argument de plus pour conforter le sens commun du juge qui serait saisi de la demande subséquente.

C'est pourquoi, malgré ses victoires récentes, le mouvement étudiant est encore loin d'avoir gagné la bataille juridique.

**[Vos réactions - 8 commentaires](#)**



**LA PRESSE : Accès aux cours : UQAM: un cours est interrompu par des manifestants - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 23h29**



Jenny Desrochers, porte-parole de l'Université du Québec à Montréal, disait ne pas être en mesure de confirmer l'événement de jeudi soir ni d'indiquer si la présence d'étudiants masqués et menaçants dans une salle de classe contrevient à l'injonction obtenue mercredi.

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND LA PRESSE

**Étienne Fortin-Gauthier**, La Presse Canadienne, MONTRÉAL

Malgré l'injonction obtenue par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), des individus masqués auraient tenté de perturber la tenue d'un cours jeudi soir entre les murs de l'institution.

Selon le chargé de cours et avocat Daniel St-Pierre, un groupe d'individus masqués ont fait irruption dans la salle au moment où il donnait un cours du département de Droit, et ils ont «intimidé» des étudiants.

M. St-Pierre soutient qu'à titre de chargé de cours, il pouvait enseigner jeudi soir, malgré la grève menée par des professeurs de l'UQAM, jeudi, à l'occasion d'une grande manifestation contre l'austérité à Montréal.

Après une heure de cours, il affirme que sept personnes ont pénétré dans la classe et exigé des étudiants présents qu'ils sortent de la classe.

M. St-Pierre rapporte que les individus au visage caché ont fermé les lumières et fermé son ordinateur.

Le groupe aurait fui la classe après l'arrivée d'agents de sécurité.

«Ces gens-là rentrent pendant le cours. Ils nous ont intimidé de fermer nos ordinateurs et de sortir. C'était très intimidant, nous avons eu peur», a-t-il soutenu en entrevue téléphonique.

Véronique Leroux, étudiante du programme de baccalauréat en Droit, était présente lors du cours de jeudi soir. Il s'agissait pour elle d'un retour en classe, dit-elle, car elle n'allait plus à ses cours depuis un vote de grève de son association étudiante.

«La grève a été votée jusqu'au 8 avril. Mais avec l'injonction de mercredi, nous sommes dans nos droits d'aller à nos cours et d'en recevoir», affirme la finissante.

En fin de soirée, elle se disait toujours sous le choc des événements survenus plus tôt. «Les élèves ont le droit de boycotter leurs cours, mais ils n'ont pas le droit d'empêcher les autres étudiants d'aller à leurs cours. C'était une expérience traumatisante, une étudiante pleurait et nous avons peur», dit-elle.

Dans ce contexte, le professeur a pris la décision de mettre un terme à la séance de cours.

«Une étudiante était particulièrement sous le choc. Comme si elle venait d'assister à un hold-up. C'est traumatisant», a affirmé M. St-Pierre.

Jenny Desrochers, porte-parole de l'Université du Québec à Montréal, disait ne pas être en mesure de confirmer l'événement de jeudi soir ni d'indiquer si la présence d'étudiants masqués et menaçants dans une salle de classe contrevient à l'injonction obtenue mercredi.

**Injonction obtenue par l'UQAM**

Mercredi, le juge Robert Mongeon a accordé à l'UQAM une injonction provisoire de dix jours dans le contexte où l'université «doit composer avec une prise de contrôle hostile de ses locaux et de son personnel en plus de se voir contrainte de ne pas prodiguer l'enseignement qu'elle s'est engagée de par son existence à fournir».

La demande d'injonction concernait cinq associations étudiantes et 34 de leurs membres. L'objectif de l'UQAM était de mettre un terme au blocage de certains cours, notamment par des individus masqués.

Les associations étudiantes concernées par l'injonction sont celles qui représentent les étudiants en arts, en lettres et en communications, en science politique et en droit, en éducation et en sciences humaines.

Selon Daniel St-Pierre, l'événement de jeudi soir est en contravention avec l'injonction obtenue par l'UQAM. Il espère que l'institution fera appliquer le document juridique.

«Je ne me sens pas en sécurité. Personne ne devrait pouvoir circuler en étant cagoulé. Ça prend davantage de gardiens qui vont permettre d'assurer la tenue des cours», croit le chargé de cours et avocat.

Véronique Leroux dit avoir remis plusieurs preuves au service de sécurité de l'UQAM pour permettre à l'injonction d'être appliquée.

**LA TRIBUNE : AGEFLESH: une requête pour outrage au tribunal sera déposée - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 22h02**



Imacom, Jessica Garneau

Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) Une requête pour outrage au tribunal visant l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) de l'Université de Sherbrooke sera déposée au palais de justice de Sherbrooke, à la suite des cours perturbés mercredi, au lendemain de l'injonction émise par la cour.

« Je confirme avoir reçu un mandat de Simon Roy-Grenier (NDLR : porte-parole des demandeurs) de préparer et de produire une requête visant à faire citer l'AGEFLESH pour outrage au tribunal », a indiqué Me Hugo Champoux, avocat chez Delorme LeBel Bureau Savoie. « On va produire la requête sous peu », indique celui qui représente les 13 demandeurs.

Les demandeurs, l'UdeS et l'AGEFLESH doivent revenir en cour mercredi prochain, le 8 avril, pour l'audition sur la requête en injonction interlocutoire. La requête visant à faire citer l'AGEFLESH pour outrage au tribunal ne sera cependant pas entendue à ce moment.

Les sanctions prévues en cas d'outrage au tribunal vont d'une amende « n'excédant pas 5000 \$ » jusqu'à un « emprisonnement d'au plus un an ».

Les trois parties doivent revenir en Cour supérieure au lendemain de l'assemblée générale de l'AGEFLESH, au cours de laquelle les étudiants seront appelés à se prononcer sur une reconduction du mandat de grève.

Par ailleurs, des affidavits seront déposés en preuve à l'occasion de cette audition.

«L'UdeS ne peut ni ne doit agir de façon à permettre que l'AGEFLESH et ses membres agissent de façon menaçante, intimidante, violente et/ou illégale.»

«J'estime que l'UdeS n'a pas pris les mesures nécessaires pour honorer ses engagements envers moi (...).», indique un étudiant dans un des documents qui ont été envoyés aux parties et qui seront déposés en cour.

«À mon avis, l'UdeS ne peut ni ne doit agir de façon à permettre que l'AGEFLESH et ses membres agissent de façon menaçante, intimidante, violente et/ou illégale, mettant en péril notre droit d'accéder et d'assister normalement à nos cours (...) Toute tolérance est de nature à cautionner (...) une violation de l'ordonnance», peut-on lire également.

La demande d'injonction déposée lundi visait aussi l'UdeS, mais elle a été rejetée. L'institution a obtenu qu'à ce stade-ci, aucune injonction ne soit prononcée contre elle, sur la base de son engagement à remplir ses obligations. L'ordonnance est valide pour 10 jours.

La situation pourrait évoluer d'ici le retour en cour des trois parties, puisque l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) envisage de reporter la grève étudiante à l'automne. La question fera l'objet de discussions lors de son congrès ce week-end.

L'AGEFLESH et l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) sont membres de l'ASSÉ.

Interrogée sur les consignes de sécurité, hier, l'UdeS a fait savoir qu'elle ne commenterait pas le dossier puisqu'il est devant les tribunaux.

Les quelque 2000 membres de l'AGEFLESH sont en grève depuis le 24 mars, et ce, jusqu'au 7 avril.

Lors du printemps érable, des étudiants avaient obtenu une injonction interlocutoire provisoire pour la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke et à l'UdeS. Comme les deux établissements avaient été incapables d'assurer la reprise des cours, les étudiants avaient déposé un outrage au tribunal. Dans les deux cas, les étudiants se sont désistés.



Simon Roy-Grenier

Imacom, Jocelyn Riendeau

## **TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Retour au calme, mais la tension demeure : Première publication jeudi 2 avril 2015 à 17h14**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Le calme est revenu aujourd'hui sur le campus de l'**Université de Sherbrooke**, mais pour combien de temps? Après avoir défié l'**injonction** interdisant d'entraver la tenue des cours, les étudiants récalcitrants n'étaient pas là aujourd'hui. Est-ce la crainte d'être exposé à un outrage au tribunal ou tout simplement parce qu'ils étaient partis manifester à **Montréal**?

L'atmosphère était beaucoup plus détendue aujourd'hui dans les corridors et les classes de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

«On fait de la sensibilisation plutôt que de bloquer les cours», affirme un étudiant.

Cagoulés et munis d'une banderole, des étudiants ont bloqué hier l'accès à des cours visés par l'injonction s'exposant ainsi à une accusation d'outrage au tribunal. Des images suffisamment fortes ont été diffusées sur **TVA Nouvelles** et les médias sociaux motivant l'Université à augmenter la sécurité.

«Tous les requérants vont maintenant être accompagnés d'agents de sécurité pour aller à leur cours avec les événements d'hier», explique **Simon Roy-Gagné**, l'un des demandeurs.

Moins de provocation, mais moins d'étudiants présents sur le campus en raison des manifestations.

«Ils sont moins nombreux, donc moins à venir bloquer les cours par le fait même. Ils sont moins confiants», prétend M. Roy-Gagné.

L'association étudiante affirme que la stratégie n'a pas changé.

«Hier, des individus ont réagi fortement à l'injonction, ils ont choisi cette stratégie de façon individuelle, explique **Olivier Lessard de l'AGEFLESH**. Il n'y a pas eu de mot d'ordre de l'association.»

La doyenne de la faculté ainsi que le directeur d'un département sont venus voir de leurs propres yeux l'état de la situation. Mais pas question de commenter la situation ni de dire quoi que ce soit sur la déclaration du **ministre de l'Éducation François Blais** qui encourage les universités à prendre des sanctions allant jusqu'à l'expulsion.

À peine le tiers des étudiants ont assisté à l'un des cours visés par l'injonction.

«L'injonction est là, on doit donner le cours, mais on sait faire la part des choses», affirme le **professeur, Mathieu Arès**.

Si grève persiste après le **7 avril**, les professeurs n'auront d'autres choix que de revoir leur façon de faire.

## **LA TRIBUNE : Baisse de tension à la faculté des lettres et sciences humaines - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 15h12**

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) Des étudiants ont continué à faire sentir leur présence, jeudi à la faculté des lettres et sciences de l'Université de Sherbrooke, alors qu'une injonction ordonne à l'AGEFLESH de ne

pas perturber les cours des requérants, les étudiants à l'origine de l'injonction.

Le climat est cependant beaucoup moins tendu qu'au lendemain de l'ordonnance.



Des étudiants qui assistaient à leurs cours ont plutôt eu droit à un comité d'accueil qui disait vouloir les informer sur l'injonction.

« On fait juste dire: « Avez-vous des questions sur l'injonction? Il y a juste ça que je peux faire », a lancé une étudiante en faveur de la grève, qui se tenait à côté d'un local de classe aux côtés d'autres étudiants.

Le retour en classe des étudiants requérants, au lendemain d'une injonction, a été mouvementé, mardi.

Des groupes ont tenté de bloquer l'accès à des salles de classe. Dans un cas, le cours n'a pas eu lieu, tandis que dans l'autre, il s'est déroulé en partie en présence d'un petit groupe installé dans le fond de la classe.

L'injonction interlocutoire provisoire accordée mardi en Cour supérieure ordonne à l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) de ne pas perturber les cours des requérants.

« Aujourd'hui (jeudi), ça se déroule bien. Je crois que c'est l'effet de la mobilisation du 2 avril à Montréal », estime Simon Roy-Grenier.

Les étudiants qui se promenaient de classe en classe soulignent que la grève est leur façon de contester les mesures mises en place par le gouvernement Couillard, qui touchent plusieurs sphères de la société, dont l'éducation.

« Il faut parler des moyens de pression qu'on a à notre disposition pour contester les coupes budgétaires. Avec l'injonction, c'est un exemple où on est bâillonné dans notre contestation », commente Charles Talon, membre de l'AGEFLESH.

« C'est la seule méthode qui nous reste. On peut voter aux quatre ans, mais on voit bien qu'avec le système électoral actuel, ça ne mène à rien. Le gouvernement a 100 % des pouvoirs avec 29 % de la population qui le supporte. Qu'est-ce qu'on peut faire? On essaie de se faire entendre », indique Olivier Lessard, représentant aux affaires externes à l'AGEFLESH.



Imacom, René Marquis

## LE DEVOIR : La Cour supérieure donne raison à l'UQAM – Jeudi 2 avril 2015



Mardi, l'UQAM avait déposé une demande d'injonction contre cinq associations étudiantes et contre 34 militants.

Photo: Jean Gagnon / CC

Philippe Orfali

Nouveau revers pour le mouvement étudiant. La Cour supérieure a ordonné mercredi aux associations étudiantes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université Laval de cesser de bloquer l'accès aux salles de cours, au risque d'être accusées d'outrage au tribunal.

En fin d'après-midi, le juge Robert Mongeon a donné raison à l'administration de l'UQAM, qui souhaitait que stoppent les manœuvres employées par les étudiants en grève afin de limiter ou de rendre plus difficile l'accès aux cours. Mardi, la maison d'enseignement avait déposé une demande d'injonction contre cinq associations étudiantes et contre 34 militants, après qu'une bonne partie de son campus principal eut été complètement paralysé pendant la journée de lundi. Une centaine d'étudiants avait alors systématiquement bloqué l'accès à une douzaine de pavillons.

« Il est inacceptable de laisser les choses évoluer de la façon dont elles se déroulent présentement, il y a urgence d'intervenir afin de faire cesser les comportements reprochés », a estimé le juge Robert Mongeon, dans son ordonnance d'injonction temporaire.

« Même si le droit québécois reconnaissait aux étudiants un droit de grève — ce qui n'est pas le cas —, un tel droit ne pourrait jamais aller jusqu'à la perpétration des actes reprochés », a-t-il écrit, en référence aux allégations de grabuge et de vandalisme faites par l'université.

L'injonction est en vigueur pour dix jours. La maison d'enseignement devra se présenter à nouveau devant les tribunaux si elle souhaite la renouveler.

Comme en 2012

Si les étudiants ont le droit de boycotter leurs propres cours, ils ne peuvent bloquer l'accès aux salles de classe ou « empêcher les étudiants de poursuivre leur formation universitaire », a-t-il ajouté, rappelant que sa décision allait dans le même sens que les ordonnances rendues lors du printemps érable de 2012.

« [Les étudiants] n'ont pas le droit de forcer la levée des cours prodigués par une université [et] ils n'ont pas le droit non plus de paralyser les services administratifs d'une telle institution [...] Bref, ils n'ont pas le droit de " fermer " l'UQAM. »

En matinée, un autre juge de la Cour supérieure, cette fois à Québec, donnait raison à Catherine Leblond, une étudiante au baccalauréat en études internationales qui souhaite avoir accès à ses cours.

Dans ce qui constitue une première victoire pour les carrés verts, la Cour a ordonné à l'Université Laval et aux associations étudiantes de l'établissement de permettre aux étudiants d'accéder librement aux salles de cours. L'ordonnance semble avoir été respectée mercredi, Mlle Leblond et d'autres étudiants ayant pu aller à leurs cours sans problème. Celle-ci a déposé cette injonction car elle n'avait pu assister à certains de ses cours, le 25 mars dernier. Cette ordonnance concerne les cours Anthropologie du religieux et Ordre mondial au XXI<sup>e</sup> siècle et est valide jusqu'au 10 avril.

Rappelons qu'à la fin février, la Cour avait refusé d'accorder une injonction à un étudiant qui souhaitait empêcher la tenue de l'assemblée générale de l'Association des étudiants de science politique et droit de l'UQAM (AFESPED), craignant que celle-ci se dote d'un mandat de grève. Selon les grévistes, il s'agissait d'une première tentative visant à empêcher non pas des levées de cours associées à une grève, mais une assemblée générale comme telle.

[Vos réactions - 3 commentaires](#)

## **[TVA NOUVELLES](#) : Grève à l'Université de Sherbrooke : L'accès aux salles de classe perturbé - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 18h53**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Des étudiants de l'**Université de Sherbrooke** ont-ils défié l'injonction? Plusieurs observateurs en doute y compris l'un des requérants de l'injonction qui prévoit pourtant qu'on ne peut entraver de quelque façon que ce soit la tenue d'un cours.

Des étudiants, dont certains cagoulés, munis d'une banderole ont bloqué, mercredi après-midi, l'accès d'un cours visé par l'injonction. De minute en minute, le groupe devenait de plus en plus imposant et intimidant pour les étudiants qui voulaient assister à leur cours.

«Les gens peuvent entrer. Ils ont juste à s'assumer et franchir la porte», affirme une étudiante.

Les **agents de sécurité** ont dû intervenir pour permettre aux étudiants d'accéder à la classe.

«Il y avait plusieurs personnes avec une banderole, ça m'a déstabilisé», confie **Olivia Métivier**, une étudiante à la **Faculté des lettres et des sciences humaines**.

«On est entre l'arbre et l'écorce», explique **Éloïse Duhaime**, la professeure qui donne le cours où la porte a été obstruée par des étudiants.

L'un des 13 requérants de l'injonction, **Simon Roy-Grenier**, a été outré par les images.

«J'invite les étudiants qui sont dans les cours des requérants à se tenir debout et d'assister à leur cours. Je vais consulter mon avocat.»

«On ne va pas commettre d'outrage au tribunal en invitant nos membres à ne pas respecter l'injonction, mais on continue d'encourager les étudiants à ne pas assister à leurs cours et de respecter le vote de grève», indique **Raphaëlle Paradis-Lavallée**, de l'**AGE-FLESH**.

Les étudiants ont respecté l'injonction dans un autre cours visé par l'ordonnance du tribunal. Après un rassemblement, seulement 10 % des étudiants ont assisté au cours.

«C'est sûr que le sentiment est mitigé, raconte **David Morin**, un professeur de la Faculté. On ne veut pas pénaliser les étudiants qui ont décidé d'aller en grève à travers un vote démocratique.»

Les agents de sécurité de l'Université ont été aux aguets toute la journée afin faire respecter l'engagement de l'Université envers le tribunal d'offrir les cours de façon sécuritaire.

Les **graffitis** peints sur le bâtiment de la Faculté des lettres et des sciences humaines quelques heures après l'injonction avaient disparu en fin de journée.

## **LA PRESSE : Accès aux cours: injonction accordée à l'UQAM - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 18h26 | Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 22h08**



La demande d'injonction visait particulièrement cinq associations étudiantes et 34 de leurs membres.

Photo: Olivier Pontbriand, La Presse

Christiane Desjardins, La Presse

Les étudiants qui ont voté pour la grève ne peuvent paralyser une université, tranche le juge Robert Mongeon, en accordant à l'UQAM l'injonction demandée.

L'injonction empêche les étudiants et toute autre personne ayant connaissance de l'injonction de bloquer l'accès à l'université et d'empêcher la tenue des cours et des activités de l'établissement. Le harcèlement, l'intimidation, les menaces et la provocation font évidemment partie des gestes qui sont proscrits.

« Les étudiants se réclament d'un droit qu'ils n'ont pas et l'UQAM doit composer avec une prise de contrôle hostile de ses locaux et de

son personnel en plus de se voir contrainte de ne pas prodiguer l'enseignement qu'elle s'est engagée de par son existence à fournir. Il serait donc contraire au droit applicable et à la logique et au bon sens de refuser l'injonction demandée », a noté le juge Mongeon, dans sa décision qu'il a rendue un peu avant 18 h, mercredi.

La demande d'injonction visait particulièrement cinq associations étudiantes et 34 de leurs membres. Dans la foulée de votes de grève, depuis le 23 mars, l'UQAM leur reprochait d'avoir lancé des moyens de pression allant au-delà de la libre expression. Notamment, les étudiants, dont certains encagoulés et masqués, ont bloqué l'accès à l'UQAM au moyen de piquets de grève. Ceux qui désiraient entrer à l'université étaient harcelés et intimidés, et parfois même bouculés ou frappés. Il y a eu échange de coups. Des individus faisaient irruption dans les salles de cours pour forcer l'arrêt des cours. L'UQAM déplorait aussi du vandalisme.

Le juge Mongeon a pu visionner deux DVD et d'autres éléments de preuve fournis par l'UQAM. Me Giuseppe Sciortino, qui représente les étudiants, soutenait qu'aucun d'entre eux ne pouvait être relié aux actes reprochés. Le juge reconnaît que les comportements filmés par les caméras de sécurité ne permettent pas d'identifier leurs auteurs. Mais il considère que les faits sont « suffisamment clairs, précis et concordants », pour qu'il faille y mettre fin « dans un contexte social, politique et judiciaire qui se veut civilisé et respectueux des droits et libertés de tous les intervenants en l'instance ».

Me Sciortino rejetait la responsabilité sur l'UQAM, soutenant qu'elle avait « les mains sales », parce qu'elle n'avait pas suivi la mobilisation étudiante. « L'UQAM n'a rien à se reprocher », rétorque le juge Mongeon.

L'injonction provisoire est valide pour une durée de dix jours, soit jusqu'au 13 avril (le 11 tombant un samedi).

## **TVA NOUVELLES : Injonction obtenue à l'UQAM : Les manifestants ne pourront plus bloquer les accès - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 18h25 - Mise à jour : mercredi 1 avril 2015 à 18h42**

Par **Michaël Nguyen** | Agence QMI



La Cour supérieure du Québec vient d'ordonner aux associations étudiantes de cesser de bloquer l'accès à l'Université du Québec à Montréal.

«Il est inacceptable de laisser les choses évoluer de la façon dont elles se déroulent présentement, il y a urgence d'intervenir afin de faire cesser les comportements reprochés», a noté le juge Robert Mongeon dans sa décision de 24 pages donnant raison à l'UQAM.

Les étudiants ayant voté pour la grève devront dorénavant s'abstenir de bloquer les locaux de l'UQAM, sous peine d'être accusés d'outrage au tribunal et de faire ainsi face à une amende ou même à une période d'emprisonnement.

Le tribunal a ainsi donné raison à l'UQAM, qui avait demandé mardi une injonction, plaidant des motifs de sécurité. Lors de l'audience, l'avocate de l'université avait fait état de grabuge et de vandalisme entre autres sur 27 caméras de surveillance.

«Même si le droit québécois reconnaissait aux étudiants un droit de grève - ce qui n'est pas le cas - un tel droit ne pourrait jamais aller jusqu'à la perpétration des actes reprochés», a noté le juge.

Le magistrat a d'ailleurs fait le lien entre la cause présentée devant lui et celles du printemps étudiant de 2012, où de nombreuses injonctions avaient été ordonnées afin d'empêcher les manifestants à bloquer l'accès aux cours.

«La très grande majorité des jugements rendus alors ont nié aux étudiants le droit de fermer des salles de cours ou d'empêcher les étudiants de poursuivre leur formation académique», a indiqué le magistrat, tout en précisant que les étudiants avaient le droit de boycotter leurs propres cours.

«Ils n'ont cependant pas le droit de forcer la «levée» des cours prodigués par une université (...), ils n'ont pas le droit non plus de paralyser les services administratifs d'une telle institution, a ajouté le juge. Bref, ils n'ont pas le droit de «fermer» l'UQAM. »

L'injonction est valide pour une période de 10 jours. Si l'UQAM veut la faire prolonger, il faudra alors retourner devant la cour.

## LE SOLEIL : Injonction à l'Université Laval: le cours se déroule sans entrave - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 17h16 | Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 20h24



Une trentaine d'étudiants ont assisté au cours du professeur Vincent Fauque (photo), qui a choisi de s'inspirer des événements pour orienter son cours, invitant ses étudiants à réfléchir et discuter sur la question des droits individuels et des droits collectifs.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) L'étudiante Catherine Leblond, qui a obtenu mardi une injonction contre l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AÉÉH), a pu mercredi après-midi assister au cours «Ordre mondial du 21<sup>e</sup> Siècle» alors que les associations étudiantes ont respecté la décision du juge Serge Francoeur et n'ont pas dressé de piquets de grève.



Les étudiants de l'Université Laval qui le voulaient pouvaient assister à leur cours d'histoire, mercredi. Deux agents de sécurité de

*l'établissement (photo) et trois policiers de Québec avaient été dépêchés sur place, mais aucun incident n'a nécessité leur intervention, alors qu'aucun piquet de grève n'avait été dressé.*

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Arrivée plus d'une demi-heure avant le début du cours, Catherine Leblond semblait un peu nerveuse, mais était heureuse que son cours ait lieu alors qu'elle n'y avait pas eu accès la semaine dernière. Deux agents de sécurité de l'Université Laval et trois policiers de Québec avaient été dépêchés sur place, mais aucun incident n'a nécessité leur intervention.

«Si ça continue de même, oui, je suis satisfaite», a commenté brièvement la jeune femme. L'étudiante au baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes n'a toutefois pas voulu en dire davantage. «Je ne veux pas trop parler, ça ne me tente pas que tout le monde sache je suis qui.»

La majorité des étudiants, essentiellement membres de l'AEÉH et de l'Association du baccalauréat en études internationales et langues modernes de l'Université Laval (ABEILL), a toutefois pris la décision de ne pas assister au cours en raison du vote de grève toujours en vigueur dans les deux associations.

Plus tôt en journée, l'Université Laval avait assuré qu'elle entendait se conformer à l'injonction ordonnée mardi par la Cour supérieure visant à assurer le libre accès aux salles de cours d'anthropologie et d'histoire.

Dans une brève déclaration envoyée aux médias, le service des communications de l'Université Laval a écrit que l'établissement «respecte les lois et a pris bonne note du jugement de la Cour supérieure concernant l'accès à certains cours».

### Inspiré des événements

Une trentaine d'étudiants seulement étaient dans la classe du professeur Vincent Fauque, qui a choisi de s'inspirer des événements pour orienter son enseignement. Il a invité ses étudiants à réfléchir et à discuter sur la question des droits individuels et des droits collectifs.

L'enseignant avait d'ailleurs déclaré n'avoir aucun problème avec le mouvement de grève en point de presse avant son cours. «Il n'y a pas de problème quand on laisse la démocratie s'exprimer», a-t-il affirmé, ajoutant que ceux qui n'assisteraient pas au cours ne seraient pas pénalisés.

«C'est un vote démocratique qui a été pris. Si on reconnaît les associations étudiantes, on doit aussi reconnaître les droits afférents. Si on déclare qu'un droit individuel doit prévaloir sur un droit collectif, on infirme la démocratie!» a-t-il ajouté, applaudi par les grévistes.

En réponse à la question d'un journaliste, M. Fauque a toutefois concédé que les associations étudiantes devraient possiblement améliorer leur système de vote. «Si on veut respecter le vote démocratique, il faut qu'il soit légitime.»

### Conséquent

Gabriel Leblanc, coordonnateur aux affaires externes et aux dossiers politiques de l'ABEILL, est demeuré à l'extérieur de la salle de classe comme plusieurs autres étudiants. «On a fait du piquetage la semaine dernière, mais on n'en fait pas cette semaine à cause de l'injonction. On n'encourage personne à se mettre dans le pétrin et on n'empêche pas la tenue du cours. Cependant, si on veut être conséquent avec ce qu'on prône, il faut sortir de la classe car il y a un vote de grève», a-t-il expliqué.

L'étudiant Jean-François Morasse, associé de la Fondation 1625, qui soutient les étudiants qui demandent des injonctions, s'est pour sa part dit satisfait de la tournure des événements. «C'est ce que l'Université aurait dû faire dès la première journée de grève, permettre l'accès aux cours à ceux qui veulent y assister. Ceux qui ne veulent pas ont le droit également. Ils ne sont pas obligés d'y assister, nous sommes dans un pays libre», a-t-il conclu.

**Avec Élisabeth Fleury**

## LA TRIBUNE : UdeS: un retour en classe perturbé (vidéo) - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 17h16



cellulaires... », indique Nicolas Trudel, qui se trouvait devant la salle de classe où le cours a quand même eu lieu.

Un groupe tenant une banderole de l'AGEFLESH (Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'UdeS) est aussi entré dans le local où le cours a eu lieu et il est demeuré à l'arrière de la classe.

Une injonction interlocutoire provisoire a été émise mardi en Cour supérieure. Elle ordonne à l'AGEFLESH « de ne poser aucun geste ayant pour effet d'empêcher, de perturber ou d'entraver les cours des requérants (NDLR : les étudiants qui ont déposé la demande d'injonction) ainsi que toute activité pédagogique qui leur sera dispensé à l'UdeS.»

Des étudiants ont tenu une banderole de l'AGEFLESH dans le local où le cours a eu lieu.

Imacom, René Marquis

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) Le retour des étudiants de l'Université de Sherbrooke qui ont obtenu une injonction de la Cour supérieure a été perturbé, mercredi, lors de deux incidents où des personnes ont tenté de bloquer l'accès à des salles de classe. Dans un cas, l'un des groupes a refusé de quitter, tandis que dans l'autre, les étudiants ont finalement pu assister à leur cours.

« On s'est présenté 15 minutes avant le début des cours et il y avait déjà un petit groupe qui était assis autour de la porte. Un agent de sécurité leur expliquait qu'ils devraient laisser l'accès libre. C'est lorsque nous sommes arrivés, plusieurs signataires de l'injonction, qu'ils se sont levés. Un groupe est arrivé par derrière avec des foulards sur le visage; on ne pouvait pas les reconnaître. Ils se sont mis devant la porte avec des affiches et ils l'ont bloquée. Simon (Roy-Grenier, le porte-parole des demandeurs) leur a dit qu'on avait une injonction interlocutoire provisoire qui nous donnait accès aux cours. On filmait, ça a dérapé un peu; ils ont commencé à essayer de prendre nos téléphones, nous menacer de casser nos



Imacom, René Marquis

## TVA NOUVELLES : Cours d'histoire : Injonction respectée à l'Université Laval - Première publication mercredi 1 avril 2015 à 17h00



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

L'injonction qui **interdit qu'on bloque l'accès** à un cours d'histoire et à un cours d'anthropologie, à l'Université Laval, a été **respectée**, cet après-midi.

Vers 15 h 30, le **chargé de cours en histoire Vincent Fauque** a donc dispensé le cours «**Ordre mondial du XXIe siècle**» devant une trentaine d'étudiants.

Pour s'assurer que l'injonction, qui la visait également, soit respectée, **l'Université Laval** a fait appel à ses **agents de sécurité** et à quelques **policiers**, qui attendaient en retrait.

Aucune ligne de piquetage ni aucune pancarte à l'entrée de la salle.





Le chargé de cours Vincent Fauque

(TVA Nouvelles)

Avant d'entrer dans la salle, le professeur Fauque a quand même pris le temps de livrer un **plaidoyer moralisateur**, dénonçant le recours aux injonctions et en faveur du **respect des décisions démocratiques** des associations étudiantes. Il a été chaudement applaudi.

Un étudiant est également venu demander à ses collègues de respecter la décision démocratique de l'Association des étudiants en histoire de faire la grève.

C'est une étudiante au **baccalauréat en études internationales et langues modernes**, Catherine Leblond, qui a obtenu cette injonction interdisant qu'on empêche l'accès au cours d'histoire «Ordre mondial du XXIe siècle» et au cours «Anthropologie du religieux».

Le cours «Anthropologie du religieux» doit être dispensé jeudi, à 8 h 30.



(TVA Nouvelles)

### **LA TRIBUNE : Une injonction ordonne à l'AGEFLESH de ne pas perturber les cours - Publié le mardi 31 mars 2015 à 21h59**



Simon Roy-Grenier, porte-parole du groupe d'étudiants qui a déposé une demande d'injonction lundi, était satisfait de l'ordonnance rendue hier par le juge Charles Ouellet.

Imacom, Frédéric Côte

Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) Une injonction interlocutoire provisoire ordonne à l'Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) de ne pas empêcher la tenue des cours des requérants sur le campus de l'Université de Sherbrooke. Le juge Charles Ouellet de la Cour supérieure a rendu sa décision, mardi, ce qui a satisfait les demandeurs, un groupe de 13 étudiants.

Même si la demande d'injonction déposée lundi visait l'UdeS, celle-ci n'est pas visée par l'ordonnance qui a été rendue mardi. L'institution a obtenu qu'à ce stade-ci, aucune injonction ne soit prononcée contre elle, sur la base de son engagement à remplir ses obligations. L'ordonnance est valide pour 10 jours.

Les quelque 2000 membres de l'AGEFLESH sont en grève depuis le 24 mars, et ce, jusqu'au 7 avril. L'UdeS a fait savoir qu'il n'y a pas de levée de cours et que les activités pédagogiques se poursuivent. Afin de démontrer les préjudices causés par la grève, un des demandeurs, Marc-Alexis Laroche, a indiqué que 10 personnes avaient empêché sa professeure de donner son cours en érigeant une ligne devant son bureau.

L'injonction ordonne à l'AGEFLESH « de ne poser aucun geste ayant pour effet d'empêcher » les cours des requérants (les étudiants qui

ont fait la demande d'injonction) ou ayant pour effet de les entraver.

L'AGEFLESH doit aussi s'abstenir d'entraver toute activité d'évaluation. La période d'évaluation est prévue durant les semaines du 13 et 20 avril à l'UdeS. La fin de la session est prévue le 24 avril.

Pour prendre sa décision, le juge devait tenir en compte différents critères, dont celui de l'urgence, un critère qui a été « rencontré » selon lui.

Les parties reviendront en cour le 8 avril pour l'audition sur la requête en injonction interlocutoire. L'audition aura lieu au lendemain de l'assemblée générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines, qui seront appelés à se prononcer sur une reconduction du mandat de grève.

Il pourrait y avoir le 8 avril ou les jours suivants un jugement sur une demande d'injonction interlocutoire.

« Nous sommes très satisfaits du jugement qui a été rendu. Il vient prouver notre argumentaire selon lequel tous les étudiants ont le droit à l'accès à l'éducation et que personne ne peut les en empêcher », a indiqué le porte-parole du groupe, Simon Roy-Grenier.

Les étudiants, qui n'avaient pas d'avocat lundi, étaient représentés par Me Hugo Champoux.

L'UdeS sera-t-elle en mesure d'appliquer cette injonction? « Nous avons pleinement confiance en l'UdeS, qui vient de prendre l'engagement solennel devant le juge de remplir son obligation de donner les cours. De l'autre côté, l'association étudiante est maintenant obligée de donner l'accès aux salles de cours... » a répondu l'autre porte-parole des demandeurs, Nicolas Trudel.

« Si l'UdeS ne respecte pas ses engagements, nous amorcerons d'autres procédures », a ajouté M. Roy-Grenier.

Lorsqu'il s'est adressé au juge, l'avocat de l'UdeS, Me André Fournier, a fait valoir que l'UdeS a l'intention de « prendre tous les moyens appropriés pour qu'au 24 avril, les étudiants aient terminé leur trimestre ».

La coordonnatrice de l'AGEFLESH, Raphaëlle Paradis-Lavallée, a de nouveau déploré la judiciarisation du conflit. « Ceci étant dit, on ne peut pas ne pas respecter l'injonction, mais le mandat de grève demeure, ce sont deux choses distinctes. » Lorsqu'on lui demande si l'association entend faire respecter l'injonction, elle répond : « À savoir ce que les individus vont faire, ça leur appartient. »

Elle a souligné qu'elle ne pouvait pas en dire beaucoup plus, compte tenu qu'elle n'avait pas le jugement en main.



Des manifestants ont bloqué les entrées de l'UQAM à des étudiants dans la journée de lundi.

Photo: Patrick Sanfaçon, La Presse

Christiane Desjardins, La Presse

Au terme d'une audience qui s'est étirée jusqu'à 17h30, le juge de la Cour supérieure Robert Mongeon a indiqué qu'il prenait la demande d'injonction de l'UQAM en délibéré, et qu'il rendrait sa décision aussi rapidement que possible.

L'UQAM demande une injonction pour empêcher que les étudiants des associations qui ont voté pour la grève bloquent l'accès à l'établissement par de l'intimidation et même la force, comme cela s'est vu lundi.

Me Chantal Châtelain, qui représente l'UQAM, a fait valoir qu'il s'agit d'une question de sécurité pour les étudiants et les employés. Elle a indiqué que des chaînes avaient été installées sur certaines portes, empêchant les gens de sortir ou d'entrer dans l'établissement. Une employée a été bousculée et est tombée au sol. Des étudiants ont été frappés au visage, d'autres ont été roués de coups... En une semaine, il y a eu une escalade phénoménale de la violence, a fait valoir Me Châtelain.

Me Giuseppe Sciortino, qui représente les associations étudiantes de l'UQAM, soutient pour sa part que l'injonction n'a pas sa raison d'être. Selon lui, l'UQAM aurait dû suspendre les cours après le vote de grève. «En ne le faisant pas, elle arrive avec les mains sales.»

Pour le juge Robert Mongeon, la grande question est celle-ci: est-ce que les étudiants ont le droit de fermer une université? D'autant plus que les étudiants n'ont pas de litige avec l'université, et que celle-ci ne peut leur accorder ce qu'ils demandent. Ils font la grève contre l'austérité, le recul des conditions de travail dans le secteur public et parapublic, les hydrocarbures...

En suivant cette logique, le juge s'est demandé si les étudiants pourraient aller fermer un hôpital, s'ils trouvent que les soins en santé ne sont pas bons.

Il est à noter que le droit de grève des étudiants n'est pas contesté.

**TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Les étudiants de retour en classe mercredi - Première publication mardi 31 mars 2015 à 18h26 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 19h34**



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

Les cours reprennent **mercredi matin** pour les étudiants de l'**Université de Sherbrooke** qui ont déclenché une grève. Un juge a ordonné une **injonction** pour une période de **dix jours**.

L'**Association des étudiants de la Faculté des lettres et des sciences humaines** (AGEFLESH) ne peut traverser de quelque façon que ce soit la tenue des cours. **Deux mille étudiants** de cette faculté du premier cycle étaient privés de cours en raison d'une grève de deux semaines jusqu'au **7 avril**.

L'Université de Sherbrooke s'est engagée à offrir les cours de façon sécuritaire. Aucune injonction n'a été ordonnée contre l'institution. L'Université doit toutefois respecter son engagement sous peine d'être accusée d'outrage au tribunal. Malgré son mot d'ordre qui prévoyait la tenue des classes malgré la grève, les professeurs ne donnaient pas leurs cours. Des étudiants de l'association étudiante perturbaient la tenue des classes en obstruant l'accès aux locaux.

Les **13 signataires** de la demande d'injonction se réjouissent de la décision du juge de la **Cour supérieure, Charles Ouellet**.

«Tous les étudiants ont le droit à l'accès à l'éducation et personne ne peut les en empêcher», soutient **Simon Roy Grenier**.

Les étudiants de cette faculté doivent se réunir à nouveau en assemblée générale le 7 avril pour se prononcer sur la reconduction de la grève. Les avocats ont convenu d'une autre audience le **8 avril** pour prolonger l'injonction.

**JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL : La Cour supérieure accorde une première injonction à une étudiante de l'Université Laval - Mardi, 31 mars 2015 17:17 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 17:23**

Sophie Côté

**Les carrés verts viennent d'obtenir une première victoire, un peu plus d'une semaine après le début des grèves étudiantes : dans le cadre d'une demande en injonction provisoire d'une étudiante, la Cour supérieure ordonne à l'Université Laval et aux associations étudiantes en anthropologie et en histoire de laisser libre accès aux salles de cours.**

Cette ordonnance rendue par le juge Serge Francoeur en après-midi jeudi vise les cours Anthropologie du religieux et Ordre mondial au XXI<sup>e</sup> siècle, suivis par la demanderesse Catherine Leblond, étudiante au baccalauréat intégré en études internationales et en langues modernes.

Le juge Francoeur ordonne également à l'Association des étudiants en anthropologie (AÉÉA) et à l'Association des étudiants en histoire (AÉÉH) de ne pas faire d'intimidation, de menaces et de manifestations ayant pour effet d'empêcher l'accès aux cours. Ces ordonnances sont en vigueur jusqu'au 10 avril prochain.

La demanderesse a déposé cette demande en injonction après n'avoir pu accéder à deux de ses cours. Le 25 mars, Mme Leblond dit s'être présentée à la salle de classe du cours Ordre mondial au XXI<sup>e</sup> siècle au Pavillon Charles-De Koninck, même si un mandat de grève, en vigueur du 23 au 30 mars, avait été voté par l'AÉÉH.

Une fois entrée dans la salle tout comme quelques autres étudiants, une ligne de piquetage s'est rapidement formée. L'étudiante indique



que des agents de sécurité de l'Université Laval ont finalement demandé aux étudiants de quitter en raison de la grève.

Le lendemain, l'étudiante s'est présentée dans un autre local du même pavillon, afin d'assister au cours Anthropologie du religieux, alors que l'AAÉA détenait un mandat de grève effectif du 23 mars au 7 avril. Après s'être butée à une ligne de piquetage, l'étudiante explique que le professeur a finalement décidé de ne pas donner le cours en raison du piquet de grève.

Mme Leblond explique dans sa requête l'importance de terminer son baccalauréat à la fin de la présente session, puisqu'elle doit entreprendre une maîtrise à l'Université de Pécs en Hongrie dès septembre prochain. Son admission à ce programme est conditionnelle à l'obtention de son diplôme. La situation, est-il écrit dans la requête, est «une grande source de stress, d'insécurité et d'incertitude».

L'étudiante mentionne notamment dans sa requête adressée à la cour que l'Université Laval «a fait preuve d'une flagrante négligence et d'un laxisme évident en omettant de se préparer adéquatement à faire respecter l'ordre dans ses propres locaux.»

**«Le recteur devrait avoir honte»**

La Fondation 1625, cet organisme fondée dans la foulée du printemps érable qui appuie les étudiants souhaitant avoir accès à leurs cours en temps de grève, se réjouit de ce jugement.

L'un de ses porte-paroles, Miguauël Bergeron, dénonce par ailleurs au passage l'attitude du recteur de l'Université Laval, Denis Brière.

«On est très heureux que des étudiants prennent les choses en main pour accéder à leurs cours, mais en même temps, le recteur devrait avoir honte de la situation, que les étudiants doivent aller devant les tribunaux pour avoir accès à leurs cours. Il n'accomplit pas son devoir de recteur présentement», affirme M. Bergeron.

**Autre requête accordée à Sherbrooke**

Quelques heures plus tard, une autre demande en injonction provisoire a été accordée à 13 étudiants de l'Université de Sherbrooke, qui étudient majoritairement au baccalauréat en politiques appliquées.

Selon l'un des demandeurs, Simon Roy-Grenier, la cour ordonne à l'Université de Sherbrooke de dispenser les cours suivis par les requérants, et à l'Association des étudiants de la Faculté des lettres et des sciences humaines de ne pas empêcher la tenue de ceux-ci. L'ordonnance est valide pour 10 jours.

M. Roy-Grenier se dit très heureux, mais craint que l'injonction ne soit pas respectée mercredi matin par les étudiants en grève.

[89 commentaires - Québec](#)

[39 commentaires - Montréal](#)

## **LE SOLEIL : Université Laval: une première injonction accordée à une étudiante - Publié le mardi 31 mars 2015 à 17h01 | Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 17h58**

Isabelle Mathieu, Le Soleil

(Québec) Une première injonction est en vigueur à l'Université Laval, dans la foulée des grèves étudiantes. La Cour supérieure ordonne aux associations des étudiants en anthropologie et en histoire de ne pas faire d'intimidation et de ne pas empêcher l'accès aux cours. Le tribunal ordonne aussi à l'Université Laval de laisser libre accès aux salles de classe.

Le juge Serge Francoeur de la Cour supérieure a rendu cette ordonnance mardi après-midi, après avoir étudié la requête déposée par Catherine Leblond, finissante au baccalauréat en études internationales et langues modernes. Cette ordonnance du juge Francoeur est en vigueur jusqu'au 10 avril.

L'Association des étudiants en anthropologie a voté le 12 mars un mandat de grève, en vigueur du 23 mars au 7 avril. Lorsqu'elle s'est présentée le 25 mars au pavillon De Koninck pour assister au cours «Ordre mondial au 21<sup>e</sup> siècle», Catherine Leblond a pu accéder au local, mais a vu une ligne de piquetage se former à l'entrée. Avant le début du cours, des agents de sécurité ont demandé aux étudiants assis dans la salle de sortir, invoquant la grève. Le lendemain, Catherine Leblond se bute à une deuxième ligne de piquetage. Le professeur du cours «Anthropologie du religieux» décide de ne pas donner son cours. Dans sa requête en injonction provisoire, l'étudiante affirme que l'Université Laval «a fait preuve d'une flagrante négligence et d'un laxisme évident en omettant de se prépa-

rer adéquatement à faire respecter l'ordre dans ses propres locaux».

L'étudiante affirme que si elle n'est pas en mesure de compléter ses cours à temps, elle ne pourra pas entreprendre comme prévu sa maîtrise en Hongrie en septembre.

**La Fondation 1625 se réjouit**

La Fondation 1625, qui invite tous les étudiants à prendre action en justice pour assurer leur droit d'assister à leurs cours, s'est réjouie de la décision rendue par les tribunaux pour l'Université Laval.

«On est contents de voir que les étudiants prennent les choses en mains», a réagi Miguauël Bergeron, directeur des affaires juridiques de l'organisation. «On ne veut pas s'attribuer le mérite, mais c'est sûr qu'on parle d'injonctions et mandamus à tous les jours dans les médias. On voit qu'il y a un effet d'entraînement.»

M. Bergeron a finalement décoché une flèche au recteur de l'Université Laval, Denis Brière. «Il devrait avoir honte que les cours soient assurés par la cour plutôt que par la direction. Il abandonne complètement son devoir», a lancé le carré vert.

À noter que la Fondation 1625 a déclenché des procédures contre l'Université Laval. Une requête en mandamus sera déposée dans les prochains jours. Différente d'une injonction, où un citoyen ne s'adresse qu'à la cour, le mandamus interpelle directement l'institution universitaire. La Fondation 1625 souhaite que la direction assure l'accès aux cours dans les 16 départements du campus.

**David Rémillard**

## **LA PRESSE : L'UQAM demande une injonction contre 5 associations étudiantes - Publié le mardi 31 mars 2015 à 11h02 | Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 14h44**



Des manifestants ont bloqué les entrées de l'UQAM, lundi.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Louise Leduc, La Presse

L'UQAM demande à la Cour supérieure une injonction contre cinq associations étudiantes et contre 34 militants.

Par ce recours, l'UQAM, peut-on lire, cherche à ce que ces groupes et individus cessent «d'interférer avec ses activités». L'UQAM veut «protéger son droit à la réalisation de sa mission, [...] son droit de propriété et [...] protéger les droits des étudiants et des individus qui fréquentent légitimement l'UQAM».

Dans la requête, il est mentionné que les personnes visées ont «commis des gestes illégaux, notamment en bloquant, obstruant et restreignant l'accès à la propriété et aux établissements de l'UQAM, en tenant des propos menaçants ou intimidants et en posant des gestes allant jusqu'à des voies de fait à l'endroit de personnes voulant avoir accès à l'UQAM».

Les associations étudiantes visées par ce recours sont celles qui représentent les étudiants en arts, en lettres et en communications, en science politique et en droit, l'éducation et les sciences hu-

maines. Le syndicat des étudiants-employés de l'UQAM est aussi mentionné.

### Grève reporté à l'automne ?

Alors que des associations étudiantes sont appelées à se positionner ces jours-ci sur la pertinence de poursuivre la grève, l'Association

pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) commence à jongler avec l'idée de reporter tout cela à l'automne pour faire front commun avec les syndiqués.

## LE SOLEIL : Accès au cours pendant la grève: la Fondation 1625 s'attaque à l'Université Laval - Publié le lundi 30 mars 2015 à 17h57 | Mis à jour le lundi 30 mars 2015 à 23h09



La Fondation 1625 considère que les grèves décrétées par les étudiants sont illégales et souhaiterait plutôt que les agents de sécurité empêchent les grévistes de bloquer l'accès aux cours et que le gouvernement du Québec légifère pour interdire cette pratique.

Photothèque Le Soleil, Yan Doublet

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) La Fondation 1625 s'attaquera à la direction de l'Université Laval au cours des prochains jours en déposant une requête en mandamus afin de forcer l'institution à dispenser les cours dans les 16 départements où les associations étudiantes ont opté pour un vote de grève.

«Au lieu d'y aller d'une injonction pour empêcher les associations étudiantes de bloquer l'accès aux cours par des piquets de grève, le mandamus nous permet de nous adresser à l'Université Laval pour la forcer à mener les cours normalement pour ceux qui souhaitent y assister», expliquait lundi l'avocat lavallois Jean-François Nadeau, qui représente la Fondation 1625 dans ce dossier.

Comme il s'agit d'une mesure extraordinaire, la requête devrait être prête au cours des prochains jours et déposée cette semaine pour être plaidée rapidement. «Il y a des précédents : une telle requête

a été accordée en 2012 au Cégep de Sherbrooke et à d'autres endroits également», soutient l'avocat.

### Inacceptable

Présentement, 16 associations étudiantes de l'Université Laval sont en grève depuis une semaine, représentant plus de 3000 étudiants. Lundi dernier, l'Université Laval avait même délégué son service de sécurité afin de faire quitter les classes aux élèves des départements visés par des votes de grève.

Pour l'étudiant Jean-François Morasse, associé de la Fondation 1625, une telle façon de faire est inacceptable. «C'est l'Université qui a envoyé ses agents de sécurité pour bloquer les cours. C'est contraire à son mandat qui est plutôt d'enseigner», a-t-il déclaré en entrevue avec *Le Soleil*.

La Fondation 1625 considère que les grèves décrétées par les étudiants sont illégales et souhaiterait plutôt que les agents de sécurité empêchent les grévistes de bloquer l'accès aux cours et que le gouvernement du Québec légifère pour interdire cette pratique.

«Nous voulons éviter que des gens perdent leur session, car le ministre François Blais a déclaré la semaine dernière que le gouvernement ne paierait pas pour la reprise des cours si la grève s'éternisait. Nous doutons fortement que ce soit réaliste de ne pas reprendre les cours, mais comme c'est le gouvernement au pouvoir, nous ne voulons pas prendre de chance», indique M. Morasse.

### Injonctions

Celui-ci indique que plusieurs étudiants auraient téléchargé le modèle de demande d'injonction que la Fondation rendu disponible en ligne. «Malheureusement, plusieurs sont dépassés par l'ampleur du travail que ça demande. Et c'est normal : ce n'est pas le job d'un étudiant de faire ça, ce devrait être le job de l'administration de l'Université.»

La Fondation 1625 soutient également 14 étudiants de l'Université de Sherbrooke qui, eux, se sont présentés devant les tribunaux lundi afin de déposer une demande d'injonction pour avoir accès à leurs cours.

La demande vise à la fois l'Université et l'Association générale des étudiants de la Faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke (AGEFLESH). Les 2000 membres de cette association sont en grève depuis une semaine et jusqu'au 7 avril, où un nouveau vote sera tenu.

## TVA NOUVELLES : Grève à l'Université de Sherbrooke : Des étudiants demandent une injonction pour retourner en classe - Première publication lundi 30 mars 2015 à 17h47



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par **Anne Préfontaine** | TVA Sherbrooke

À moins d'une entente, ce qui serait surprenant dans les circonstances, c'est demain que la **Cour supérieure** se penchera sur la demande d'injonction de **13 étudiants** de l'**Université de Sher-**

**brooke** qui veulent retourner en classe. Les requérants n'étaient pas seuls aujourd'hui au **palais de justice de Sherbrooke**, ceux qui ont voté la grève étaient aussi aux premières loges.

La tension était palpable ce matin au palais de justice de Sherbrooke où des étudiants ont déposé une demande d'injonction pour la reprise des cours à la **Faculté des lettres et des sciences humaines** à l'Université de Sherbrooke.

Une vingtaine d'étudiants, dont plusieurs carrés rouges, ont assisté aux procédures. Il n'y a pas eu de confrontation, mais l'ambiance était à couper au couteau. Les agents de sécurité du palais de justice étaient aux aguets.

Selon les 13 signataires de la demande d'injonction, l'association étudiante n'est pas en droit de lever les cours.

«Le cadre juridique ne permet pas à l'association de prononcer une grève, selon **Simon Roy-Grenier, porte-parole des signataires**. C'est illégal.»

Les étudiants de cette faculté sont en grève depuis le **25 mars** jusqu'au **7 avril**. Le vote a été très serré. Seulement **26 étudiants** ont divisé le vote en faveur d'une grève d'une durée de deux semaines. Huit cents des 2000 étudiants s'étaient prévalus de leur droit de vote.



«Nous déplorons la judiciarisation du conflit qui est avant tout politique, affirme **Raphaëlle Paradis Lavallée, porte-parole de l'AGEFLESH**. Nous invitons les étudiants à manifester leur mécontentement en assemblée générale plutôt que devant les tribunaux. Il y a un flou juridique, mais jusqu'à preuve du contraire, le droit de grève étudiant n'est pas illégal.»

Le 7 avril, les étudiants se prononceront à nouveau en assemblée générale. Les étudiants qui ont signé la demande d'injonction veulent éviter que la grève soit reconduite. «On veut retourner en classe», ajoute M. Roy-Grenier. La **Fondation 16-25 ans** appuie les étudiants contre la grève dans leurs démarches judiciaires.

**LA TRIBUNE : Grève de l'AGEFLESH : point de presse tendu au palais de justice - Publié le lundi 30 mars 2015 à 12h14**



Nicolas Trudel s'est adressé à la presse.

Imacom, Jocelyn Riendeau

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) Alors que des étudiants ont déposé une requête en injonction exigeant la reprise des cours, l'Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke (AGEFLESH) déplore la judiciarisation de la grève étudiante.

Les étudiants à l'origine du dépôt de l'injonction avaient convié les médias, lundi. Le point de presse passablement tendu s'est déroulé en présence de représentants de l'AGEFLSH et d'étudiants en faveur de la grève étudiante, qui vise à contester les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Selon Simon Roy-Grenier, étudiant de l'UdeS et porte-parole du groupe, 14 étudiants sont derrière la demande d'injonction. La requête vise l'UdeS et l'AGEFLSH.

Les étudiants proviennent principalement de trois programmes de la FLSH. « Les tribunaux ont déjà statué : le droit de grève est illégal. Lorsqu'une assemblée étudiante décide qu'elle lève les cours, elle agit en toute illégalité (...) La question ici n'est pas de savoir si oui ou non on est d'accord avec les mesures de rigueur budgétaire du gouvernement Couillard; la question est de savoir si oui ou non une association étudiante est dans son droit lorsqu'elle décide de brimer l'accès aux salles de cours. Nous sommes tous ici pour le droit de manifester. Cependant, ce droit ne doit pas venir brimer notre droit à l'accès à l'éducation... »



Raphaëlle Paradis Lavallée

Imacom, Jocelyn Riendeau

«La meilleure façon d'apporter des changements positifs à notre communauté, c'est avant tout par des études sérieuses et du travail acharné », a commenté l'un des étudiants signataires, Nicolas Trudel.

Ses propos ont fait ricaner les étudiants en faveur de la grève qui ont assisté au point de presse. Il dit vouloir protéger, du coup, le droit d'accès à l'éducation.

« On déplore la judiciarisation d'un conflit qui avant tout, est politique. On invite les étudiants à venir en assemblée générale dans le processus démocratique à exprimer leur mécontentement, au lieu de repousser vers les tribunaux un conflit qui est politique avant tout », a commenté Raphaëlle Paradis Lavallée, responsable à la coordination à l'AGEFLESH.

«Il y a un flou juridique. Jusqu'à preuve du contraire, le droit de grève étudiant n'est pas illégal, l'assemblée générale est souveraine, donc nous respectons ce droit. »

Les quelque 2000 membres de l'AGEFLESH sont en grève depuis mardi dernier, et ce, jusqu'au 7 avril, moment où ils seront appelés à se prononcer sur une reconduction.



Imacom, Jocelyn Riendeau

**JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Demande d'injonction contre l'Université de Sherbrooke afin de mettre fin aux piquets de grève - Lundi, 30 mars 2015 11:00 MISE à JOUR**  
**Lundi, 30 mars 2015 11:04**

Daphnée Dion-Viens

**L'Université de Sherbrooke renoue avec la contestation judiciaire. Une douzaine d'étudiants ont déposé une demande d'injonction contre l'établissement universitaire pour forcer**

**la tenue des cours, levée depuis le 25 mars en raison d'un vote de grève.**

«Les étudiants ont déposé une demande d'injonction envers l'Université parce qu'elle manque à son contrat envers les étudiants en ne fournissant pas les cours auxquels ils ont droit», explique

Miguël Bergeron, directeur des affaires juridiques de la Fondation 1625, un organisme créé lors du printemps 2012 et associée aux «carrés verts».

La demande d'injonction, qui a été déposée par 12 étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines, vise aussi l'association étudiante qui a voté la levée des cours jusqu'au 8 avril pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Aucune date d'audience n'a encore été déterminée.

«Si on se fie au passé, ça pourrait prendre quatre à cinq jours avant d'avoir une décision. Il s'agit d'une procédure urgente», explique M. Bergeron.

La Fondation 1625 a mis sur pied des «kits d'injonction» afin d'expliquer aux étudiants comment entreprendre une telle démarche sans avoir recours à un avocat. Selon M. Bergeron, plusieurs étudiants contactent chaque jour l'organisme afin d'en savoir plus.

En 2012, l'Université de Sherbrooke avait aussi été visée par plusieurs injonctions.

La Fondation 1625 prépare aussi une requête en mandamus visant l'Université Laval est aussi en préparation.

[2 commentaires - Montréal](#)

[2 commentaires - Québec](#)

## LA TRIBUNE : Grève à l'UdeS : une injonction sera déposée pour la reprise des cours - Publié le samedi 28 mars 2015 à 18h36



Les étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'UdeS sont en grève jusqu'au 7 avril. Une injonction pour la reprise des cours sera déposée lundi au palais de justice de Sherbrooke par un groupe d'étudiants.

Archives, La Tribune

Camille Dauphinais-Pelletier, La Tribune

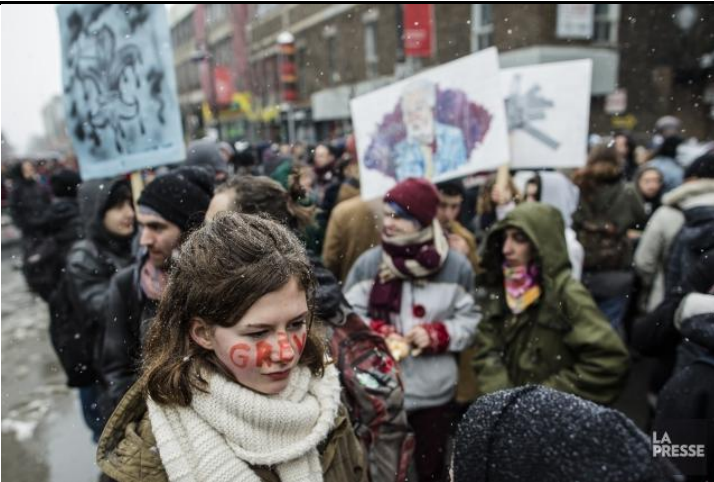
(Sherbrooke) Un groupe d'étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke déposera lundi au palais de justice une demande d'injonction pour le retour en classe, alors que les cours sont levés à la FLSH jusqu'au 7 avril à la suite d'un vote de grève.

« Les procédures judiciaires seront prises contre l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Association générale des étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke », peut-on lire dans un communiqué adressé aux médias.

Le porte-parole du groupe d'étudiants n'a pas voulu donner plus d'informations sur l'affaire avant le point de presse organisé par le groupe lundi à 10 h 30.

Il n'était pas possible de savoir combien d'étudiants étaient derrière cette injonction. Toutefois, le porte-parole affirmait sur sa page Facebook plus tôt cette semaine avoir amassé une quarantaine de noms.

## LA PRESSE : Opinion : Qui est confus?, par Gabriel Myre, Avocat, Delson. L'auteur réagit aux propos du ministre de l'Éducation, François Blais - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00



Des milliers d'étudiants ont protesté au centre-ville de Montréal, samedi, contre les mesures d'austérité du gouvernement.

Photo Edouard Plante-Frêchette, La Presse

En tout respect, M. le ministre, s'il y a confusion au Québec sur la question du droit de grève chez les étudiants, la classe politique québécoise peut difficilement s'en plaindre: c'est le prix à payer pour chaque tentative (ratée, qui plus est) de redéfinir l'équilibre des forces politiques par l'intermédiaire d'une étiquette juridique simpliste.

Certes, le droit de grève est spécialement prévu dans une loi qui encadre les travailleurs et qui en donne une définition juridique. Certes, ce droit ne figure dans aucune loi encadrant les étudiants ou leurs extensions chimiques, les associations.

Cependant, M. le ministre, en droit comme dans la vie, les précédents doivent être pris en considération: pendant des décennies, les

associations étudiantes ont sollicité de leurs assemblées des mandats de grève, pas des mandats de boycottage.

Et, du haut de cette souveraineté soi-disant démocratique, les associations ont imposé, pendant plusieurs décennies, des grèves à des institutions d'enseignement qui n'avaient pas moins un contrat de services avec les autres étudiants. Le tout, évidemment, sans que personne à Québec ne dise «Ne mélangeons pas les choses, ce n'est qu'un boycottage!».

Réduire chacun des mouvements précédents à des boycottages, c'est essayer de passer un méchant gros sapin à la population.

Vos lignes de communication visent à convaincre la population que les étudiants n'ont pas la légitimité pour agir ainsi, soit. Mais regardons les choses en face: pragmatiquement parlant, vous tentez de leur enlever un droit qui a été utilisé et reconnu (par la classe politique) par le passé.

Alors, avec tous les égards qui vous sont dûs, M. le ministre, lorsque vous déclarez «ne pas croire à ce droit»... (Slow clap).

Juridiquement parlant, voulez-vous m'expliquer à quel moment la croyance (ou l'absence de) d'un ministre intervient dans l'exercice des droits des citoyens? D'autre part, la croyance d'un ministre à l'existence d'un droit de grève ne change pas la réalité: des étudiants sont en grève et, dans un futur prévisible où l'État n'intervient pas sur cette question, ils continueront d'exercer ce droit pour les causes qu'ils choisiront (et si vous pensez avoir tout vu avec l'austérité et les grandes pétrolières, comptez sur les associations étudiantes radicales pour se trouver de nouvelles lubies à poursuivre envers et contre tous).

M. le ministre, ce n'est pas parce qu'une grève n'est pas «légale» qu'elle devient un simple boycottage. Les boycottages ne sont pas caractérisés par des lignes de piquetage, des levées de cours, etc.

Appelez un chat un chat: c'est une grève dont il s'agit, quoiqu'en disent vos petites lignes de communication. L'intention et les résultats sont là, vous l'avez vu en 2012. La véritable question, c'est de savoir si elles sont légales.



## LE DEVOIR : Opinion : Devant les grèves étudiantes : Recours démocratiques ou judiciaires?, par Serge Ménard – Samedi 28 mars 2015



Même si certains soutiennent que le droit de grève des étudiants est dans un flou juridique, il est probable que certaines injonctions seront accordées.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Il semble bien que le débat sur la poursuite des grèves étudiantes donnera de nouveau lieu à des affrontements judiciaires. Même si certains soutiennent que le droit de grève des étudiants est dans un flou juridique, il est probable que, comme au printemps 2012, certaines injonctions seront accordées

Seront-elles efficaces ? Cela est-il souhaitable ?

Dans le rapport de la commission que j'ai présidée sur les événements du printemps 2012, nous avons constaté ceci :

« Il y a lieu de mesurer l'effet des injonctions sur le fonctionnement des établissements d'enseignement, voire même sur leur capacité à remplir leur mission éducative dans ce contexte. En outre, l'autorité des tribunaux et la confiance des citoyens envers les institutions ont été fortement ébranlées par le nombre sans précédent d'injonctions provisoires, qui ont été accordées, puis systématiquement inopérantes, à l'occasion de cette crise. Le Québec n'avait jamais connu pareil phénomène à si haute échelle. On en est rendu aujourd'hui à se demander quelles solutions il faut envisager pour éviter que ne se répète la ronde des injonctions inopérantes qui a caractérisé le printemps 2012. Faut-il, pour ce faire, clarifier le flou juridique entourant la question du droit de grève étudiant ? Si oui, il faut certainement éviter que les votes de grève soient, à l'avenir, régis par des procédures bancales, comme celles qui ont parfois eu cours dans certaines assemblées. L'exercice d'un droit collectif ne peut être légitime et reconnu comme tel que s'il repose sur des décisions dont le caractère démocratique est inattaquable. Tous ont à gagner à ce chapitre. »

Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Nous avons entendu plusieurs témoins, tant étudiants, carrés verts comme carrés rouges, que policiers, directeurs généraux de cégeps et autres professionnels du monde de l'enseignement. Ils nous ont amenés à recommander qu'il serait préférable de reconnaître dans la loi le droit de grève des étudiants mais à la condition que la grève soit décidée lors d'un vote secret où tous les étudiants inscrits auront eu

l'occasion de voter, vote qui aura été précédé d'une assemblée générale où ils auront tous été convoqués.

Remarquons, d'abord, qu'il y a eu pas moins de neuf grèves étudiantes au cours des soixante dernières années (1958, 1968, 1974, 1978, 1983, 1986, 1996, 2005, 2007). Dans presque tous les cas, les gouvernements successifs ont accepté de négocier avec les étudiants sans jamais remettre en question leur droit de faire la grève. Et les étudiants n'ont pas toujours gagné.

Jean Beauchesne, alors directeur général de la Fédération des cégeps, nous a longuement expliqué les difficultés et finalement l'impossibilité de faire respecter les injonctions. Une seule fut appliquée, à l'Université Laval de Québec.

Un grand nombre d'injonctions ordonnaient aux établissements de faire appel à la police. Ceci a été fait à quelques reprises à la demande de certaines directions d'établissement. Aucune de ces interventions n'a permis une reprise des cours. Chaque fois, les dommages collatéraux ont été tels que ces directions ont dû revenir sur leur décision et décréter la suspension des cours et la fermeture des établissements.

Marcel Savard, alors directeur adjoint de la Sûreté du Québec, a exposé lors de nos audiences publiques l'implication de la police en ce qui concerne l'application des injonctions. Je le cite :

« Effectivement, les forces policières ne sont pas responsables de l'application d'une injonction. L'injonction est en droit civil et la SQ agit à titre de témoin. Elle va constater des choses qui pourront, ultimement, lors d'une [...] audience dans un tribunal, servir pour évaluer s'il y a eu respect d'une injonction. Mais les forces policières ne sont pas responsables d'appliquer une injonction. Quand on parle du droit, on parle du droit criminel, principalement, ou du droit pénal dans le cas d'infractions à des lois qui sont de nature pénale. »

Je pense qu'on comprend mieux pourquoi les efforts des directeurs d'établissement ont été infructueux dans leurs tentatives d'appliquer les injonctions. D'autres ont eu à faire face à la même attitude. Les policiers n'interviendront que s'il y a commission d'actes criminels.

Par contre, d'autres témoignages nous ont convaincus qu'on peut faire confiance à l'intelligence de la majorité des étudiants pour exercer ce pouvoir de faire la grève de façon responsable et uniquement dans la mesure où la « cause » en vaut vraiment la peine. Nous n'étonnerons personne en rappelant que la réussite de leurs études est certainement la plus grande préoccupation de la majorité des étudiants. S'ils veulent, par une interruption collective temporaire de cette activité, sensibiliser l'ensemble de la population et les autorités gouvernementales à un enjeu important, ils méritent le respect et on peut faire confiance à la majorité.

C'est ce qui a été fait au cégep de l'Outaouais, un succès dont nous avons largement fait état dans notre mémoire et qui mérite d'être connu et reconnu.

Je crois qu'un vrai processus démocratique où nul ne sera intimidé dans l'expression de son opinion est une bien meilleure solution que de multiples affrontements judiciaires.

[Vos réactions - 7 commentaires](#)

## LE SOLEIL : La Fondation 1625 promet la visite d'un huissier au recteur de l'Université Laval - Publié le 25 mars 2015 à 05h00

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) «Je vous annonce que M. Denis Brière va avoir très prochainement la visite d'un huissier. D'une manière ou d'une autre, l'Université Laval va devoir répondre du laxisme dont elle a fait preuve hier [lundi].»

Le directeur aux affaires juridiques de la Fondation 1625, Miguau Bergeron, ne digère pas que la direction de l'Université Laval ait «choisi de ne pas garantir l'accès aux salles de cours».

«C'est sûr que si, à partir de maintenant, tous les cours se donnent, on n'a plus aucune raison de déposer un recours, mais en regard de

ce qui s'est passé hier [lundi], on ne s'attend pas à ce que la situation s'améliore», dit M. Bergeron.

Quelque 3000 étudiants issus d'une quinzaine d'associations de l'Université Laval sont en grève de deux semaines reconductible. Si la situation était plutôt calme hier sur le campus, ce n'était pas le cas lundi, alors qu'une trentaine d'associations représentant autour de 20 000 étudiants débrayaient.

**Police de Québec**

Le service de sécurité de l'Université a d'ailleurs dû faire appel à la police de Québec pour rétablir l'ordre à l'entrée d'un cours, où des

étudiants ont finalement été invités à respecter le vote de grève de leur association.

«On se questionne sur les agissements des agents de sécurité, qui semblaient respecter les mandats de grève, ce qui est complètement impensable. On est dans un flou, même l'Université n'a pas l'air de savoir comment gérer ça», déplore M. Bergeron, selon qui la direction de l'Université Laval et le ministre François Blais ont «choisi de baisser pavillon devant l'intimidation et la violence».

Outre des demandes d'injonction, la Fondation 1625 pourrait déposer prochainement des requêtes en mandamus visant à forcer les universités et les cégeps à «remplir leur mission d'enseignement». «Ça peut également s'appliquer au ministre de l'Éducation, dont le rôle est aussi de s'assurer que l'éducation supérieure soit dispensée dans la province», soutient M. Bergeron.

#### Problème législatif

En évoquant l'annulation de la session comme il l'a fait mardi, le ministre Blais «illustre une fois de plus son incapacité à gérer cette grève illégale», déplore par ailleurs la Fondation 1625 dans un communiqué.

L'organisation s'inquiète du fait que le premier ministre Philippe Couillard et son ministre de l'Éducation s'en remettent aux votes des assemblées. Selon elle, «le problème n'est pas dans la participation aux assemblées, mais bien avec la loi sur les associations étudiantes».



Le directeur aux affaires juridiques de la Fondation 1625, Miguël Bergeron, ne digère pas que la direction de l'Université Laval ait «choisi de ne pas garantir l'accès aux salles de cours».

### Contexte - Opinion

## LA PRESSE : Le conflit étudiant actuel plus violent qu'en 2012, prétend le SPVM - Publié le mardi 21 avril 2015 à 06h42



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

Caroline Touzin, La Presse

En 2012, les manifestations étaient plus nombreuses, mais la crise étudiante était moins violente que le conflit actuel, selon un enquêteur du Service de police de la Ville de Montréal.

Le sergent-détective François Richard du SPVM a fait cette comparaison entre les deux conflits étudiants dans le cadre de l'enquête sur le cautionnement de Hamza Babou.

L'étudiant en sociologie a tenté sans succès de recouvrer sa liberté d'ici à son procès.

À l'époque du printemps érable, les manifestations étaient «plus soft», a expliqué l'enquêteur Richard, appelé à témoigner à la de-

mande de la poursuite. Les infractions étaient davantage commises contre la propriété que contre la personne, a souligné le policier au juge Laberge.

«Depuis le début 2015, on voit surtout des gens masqués qui commettent de plus en plus de crimes contre la personne», a poursuivi l'enquêteur Richard. Les manifestants agressent des policiers et n'hésitent pas à «carrément foncer dans la ligne de police». «Ils ont moins de respect envers l'autorité», a-t-il ajouté.

Le sergent-détective dit que son service a été appelé à intervenir quatre ou cinq fois à l'UQAM depuis le début de l'année. «Je peux qualifier les levées de cours de plus violentes. Ce n'est pas juste de taper dans les murs. C'est vraiment de s'en prendre aux agents de sécurité», a indiqué le policier.

#### Climat de violence

Le «climat de violence» a augmenté à l'UQAM depuis la reconduction de l'injonction autorisant la tenue des cours, affirme pour sa part le directeur de la prévention et de la sécurité de l'établissement, Alain Gingras. M. Gingras a aussi témoigné dans le cadre de cette enquête.

«On assiste à des manifestations, des levées de cours, de l'intimidation et de la violence auprès d'étudiants, de professeurs, de chargés de cours et d'autres employés de l'UQAM», a décrit au tribunal M. Gingras.

Le responsable de la sécurité a insisté sur le fait que l'Association facultaire étudiante des sciences humaines a poursuivi ses actions «de levées de cours et d'intimidation» malgré l'injonction.

«Le climat de violence a augmenté [depuis]. On fait face à des personnes qui viennent sur le terrain de l'UQAM cagoulées, accompagnées de militants de l'UQAM de façon récurrente», a-t-il décrit.

## LA PRESSE : Éditorial : Encadrer sans les crabes, par André Pratte - Publié le lundi 20 avril 2015 à 05h00

La Presse

Le vote secret tenu mercredi au cégep du Vieux Montréal a donné un résultat très différent de celui des votes à main levée: par une majorité de 73%, les étudiants ont décidé de mettre un terme à la grève amorcée il y a un mois. La grève étudiante contre l'austérité s'essouffle, au grand soulagement du gouvernement. Celui-ci veut passer au plus vite à autre chose. Il ne le devrait pas.

Le ministre de l'Éducation, François Blais, a raison de dire que la reconnaissance du droit de grève étudiant ouvrirait un «véritable

panier de crabes». Il est cependant possible d'encadrer la démocratie étudiante sans glisser la main dans ce piège. Il suffirait d'apporter quelques amendements à la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'étudiants. Ces changements viseraient à favoriser la tenue du vote secret lorsque des étudiants jugent l'enjeu suffisamment important.

\*\*\*

Au Québec, les règles de fonctionnement des assemblées de la plupart des associations et syndicats sont inspirées des procédures



rédigées dans les années 30 par le notaire Victor Morin. En ce qui a trait à la méthode de vote, le Guide de procédures préparé par l'Université de Montréal résume ainsi l'esprit du «Code Morin»: «Tout membre peut demander que l'on procède par vote secret, c'est-à-dire par voie de scrutin. Cette proposition n'est pas sujette à débat.» Les participants sont donc immédiatement appelés à se prononcer sur l'opportunité de tenir un vote secret; la majorité simple l'emporte.

Dans le mouvement étudiant, les militants ont souvent mis des bâtons dans les roues de ceux qui souhaitaient la tenue d'un scrutin secret. Cela passe par des tactiques dilatoires pendant les assemblées ou par des règles internes particulièrement exigeantes (par exemple, une majorité des deux tiers pour toute modification au mode de votation).

La Loi sur l'accréditation des associations d'étudiants prévoit déjà la tenue d'un scrutin secret pour la reconnaissance d'une association. Il serait facile d'y ajouter un article statuant que, lors des assemblées: tout étudiant peut demander un vote secret sur une proposition; que cette demande doit être immédiatement soumise à l'assemblée; et que celle-ci en dispose par une majorité simple. Toute association qui ne respecte pas cet article de la loi s'exposerait à l'annulation de son accréditation.

Ces amendements n'empêcheraient pas les plus radicaux d'user d'intimidation et de violence; ceux-là se moquent des lois. Néanmoins, l'enchâssement dans la loi d'une mécanique simple pour l'obtention d'un vote secret faciliterait la tâche aux étudiants qui préfèrent la démocratie à l'anarchie.

Le gouvernement Couillard doit profiter de l'accalmie pour déposer un projet de loi avant la mi-mai, de façon à ce que les changements

puissent être adoptés avant les vacances. Quel parti oserait s'y opposer? Les nouvelles règles permettraient de limiter les abus procéduriers et d'assainir le climat au cours d'un automne qui s'annonce particulièrement chaud.



*L'enchâssement dans la loi d'une mécanique simple pour l'obtention d'un vote secret faciliterait la tâche aux étudiants qui préfèrent la démocratie à l'anarchie, écrit notre éditorialiste. Sur la photo, des étudiants en assemblée générale à l'Université du Québec en Outaouais.*

Photo Patrick Woodbury, Le Droit

## **LA PRESSE : Chronique : « Fuck toute », mais encore..., par Rima Elkouri - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 06h00**

La Presse

Quoi de mieux que des gens masqués qui intimident leurs opposants, commettent des actes de vandalisme, cassent la caméra de journalistes en se plaignant de «brutalité médiatique», pour enlever toute crédibilité à un mouvement? Pas grand-chose...

Pour le pouvoir, cette violence est une bénédiction, qui le conforte dans sa position et justifie la répression. La non-violence serait autrement plus embêtante.

Avec des alliés comme ceux-là, le mouvement étudiant n'a plus besoin d'adversaires. Les dérapages des derniers jours à l'UQAM sont une véritable aubaine pour le gouvernement Couillard. À qui la faute? Comment aurait-on pu éviter d'en arriver là? Le fait d'encadrer le droit de grève aurait-il pu prévenir les débordements? Y a-t-il eu une dérive autoritaire qui, sans excuser le saccage, permet d'en comprendre la genèse? On pourrait en discuter longtemps. Mais le résultat est le même: la piètre stratégie imposée par une minorité de militants anarchistes radicaux est en train de miner tout un mouvement social.

Que des étudiants - et là, je ne parle pas de la poignée de manifestants masqués qui agissent en leur nom - se sentent interpellés par un certain nombre d'enjeux de société et descendent dans la rue pour se faire entendre n'a rien d'inquiétant en soi. C'est même encourageant. L'indifférence m'inquiéterait beaucoup plus. Mais force est de constater que la stratégie actuelle ne mène à rien. Si le mouvement étudiant espère que cette «grève sociale» serve à quelque chose, il faudrait trouver mieux. Savoir reculer pour mieux avancer, par exemple, comme le proposait l'ancien exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). Choisir le repli stratégique plutôt que de foncer tête baissée et risquer de perdre le peu d'appui populaire qu'il lui reste. Et bien comprendre à quoi on adhère si on permet à des radicaux masqués de prendre les commandes du mouvement.

La situation actuelle remet à l'avant-plan les enjeux liés à ce qu'on appelle dans les mouvements sociaux la «diversité des tactiques». Lorsqu'un mouvement social respecte la «diversité des tactiques» comme a tendance à le faire le mouvement étudiant, cela veut dire qu'il tolère l'usage ponctuel d'actes violents, considérés comme une

forme de légitime défense contre un système oppressif. On a vu durant le printemps 2012 les problèmes que cela engendrait pour la crédibilité du mouvement étudiant. Quand un mouvement majoritairement non violent est appuyé par des militants anarchistes utilisant la violence et la confrontation comme moyens de lutte, cela ne peut que lui nuire, même si ces militants restent minoritaires. Car de qui parlera-t-on au lendemain de la manifestation? Des 1000 manifestants pacifiques ou des 10 anarchistes qui ont cassé des vitres de banques? Et si en plus les porte-parole du mouvement, liés par le respect de la «diversité des tactiques», ne se sentent pas autorisés à condamner ces éclats de violence, quel message retiendra-t-on? À qui profiteront les vitres brisées?

Pour des militants anarchistes qui croient en ce genre de tactiques, ce n'est pas un problème. La confrontation est un but en soi qui galvanise leurs troupes. Aux actions pacifiques de confrères qu'ils trouvent trop conciliants avec le système, ils veulent opposer des actions plus spectaculaires. Dans les années 80, des anarchistes disaient «No Future». Aujourd'hui, certains disent «Fuck toute». Que veulent-ils? Faire tomber le système. Ou du moins le perturber en employant des moyens violents s'il le faut pour, selon cette logique, se défendre contre la violence de l'État. Oubliez la lutte contre les politiques d'austérité du gouvernement libéral. C'est le système au complet qu'ils veulent renverser. Car s'il ne vaut rien, à quoi bon tenter de le réformer?

Pour ceux qui croient en ce genre de tactiques, ce n'est pas un problème, disais-je. Ils ne cherchent pas l'assentiment populaire. La répression de leurs actes les galvanise davantage et leur donne une raison d'être. Mais pour l'ensemble du mouvement étudiant qui croit à la lutte non violente, c'est un sacré problème. D'où la question: les étudiants comprennent-ils bien à quoi ils adhèrent quand ils respectent le principe de la «diversité des tactiques»? Se rendent-ils compte que cela les mine de l'intérieur et prend le dessus sur une lutte non violente qui serait beaucoup plus efficace? Car s'il ne reste de cette «diversité de tactiques» que ses éléments les plus radicaux, quel gain le mouvement étudiant peut-il espérer faire? Aucun. Et le gouvernement est mort de rire.

**LE SOLEIL : Votre opinion : Ce qu'on sème au printemps se récolte à l'automne : portrait d'une dissidence, par un collectif (voir signataires) - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 05h30**



Au Québec, comme au Canada et en France d'ailleurs, le droit de grève des étudiants n'est pas enchâssé dans la loi.

La Presse Canadienne

Le Soleil

*Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience.*

Nous sommes des militant.e.s de l'Université Laval parmi d'autres, qui prennent la plume aujourd'hui pour exposer publiquement leurs intentions et envoyer un message clair au gouvernement libéral : notre éventuel retour en classe ne marque pas l'essoufflement de notre mouvement, mais s'inscrit bien plutôt dans une stratégie à part entière, par laquelle notre contestation à grande échelle des politiques d'austérité gagnera en force et en nombre.

Notre mouvement a pris son envol le 23 mars, avec plus de 17 000 étudiant.e.s en grève à l'Université Laval pour cette journée et 3000 en grève pour au moins une semaine. Les reconductions adoptées en assemblée générale se sont alors succédé, permettant à cette initiative étudiante de perdurer trois semaines au cours desquelles nous avons rempli les objectifs suivants :

- Sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux relatifs à l'austérité et constituer ainsi une base militante de plus en plus élargie : cet objectif a été atteint par l'entremise d'un travail acharné de mobilisation, moyennant la production et la distribution de tracts, l'organisation d'ateliers et d'activités militantes, sans compter les innombrables discussions par lesquelles l'impact des politiques budgétaires du gouvernement Couillard occupe dorénavant le centre des débats dans notre environnement de travail et d'apprentissage;

- Obliger les autorités étatiques et l'espace médiatique à traiter de l'austérité comme projet politique : si cette notion, à défaut d'en entendre suffisamment parler, pouvait sembler abstraite à plusieurs d'entre nous jusqu'à tout récemment, nous pouvons désormais avancer que l'austérité est un sujet d'actualité incontournable, les différentes actions de contestation se multipliant et regroupant un nombre toujours plus important de personnes.

À la lumière des événements récents et face à ce que l'automne nous annonce, nous jugeons qu'il est préférable de reprendre les cours après ces trois semaines de mobilisation intense. La grève est un moyen parmi les autres à notre disposition pour défendre nos idées face à un gouvernement intransigeant et paternaliste, et la communauté étudiante saura s'en prévaloir tant et aussi longtemps qu'elle le voudra. Notre grève est momentanément suspendue, mais la lutte contre l'austérité persiste et nous maintiendrons la pression pour assurer notre retour en force à l'automne : des assemblées générales de grève sont déjà fixées pour septembre et nous continuerons d'ici là, par une multitude d'actions et d'interventions, à mettre de l'avant les frasques gouvernementales. Cette grève a constitué une étape majeure dans l'escalade actuelle des moyens de pression contre les politiques d'austérité libérales et c'est précisément ce que nous en attendions.

Cette étape, que nous avons dûment franchie, nous permet d'envoyer collectivement le message suivant au gouvernement : la grève était notre choix, nous l'avons assumé jusqu'à sa fin et nous la repartirons quand nous le voudrons.

Ont cosigné :

- **Anne-Julie Asselin - étudiante en Anthropologie,**
- **Vincent Baillargeon - étudiant en Relations industrielles,**
- **Samuel Bédard - étudiant en Sociologie,**
- **Valérie Bergeron-Boutin - étudiante en Droit et en Études anciennes,**
- **Flore Bibeau - étudiante en Anthropologie,**
- **José-Frédérique Biron - étudiante en Science politique,**
- **Kate Blais - étudiante en Philosophie,**
- **Marianne Blanchard - étudiante en Études Anciennes,**
- **Thomas Blouin - étudiant en Sociologie,**
- **Catherine Bonneau - étudiante en Sociologie,**
- **Sandrine Carpentier - étudiante en Anthropologie,**
- **Andréanne Corriveau - étudiante en Relations industrielles,**
- **Rosalie Côté-Tremblay - étudiante en science politique,**
- **Janick Daigle - étudiante en Études internationales et Langues modernes,**
- **Charlotte Desplat - étudiante en Sociologie,**
- **André-Philippe Doré - étudiant en Études anciennes,**
- **Renaud Drolet-Brassard - étudiant en Sociologie,**
- **Dominique Gagné-Giguère - étudiant en Science Politique,**
- **Michelle Gagnon - étudiante en Histoire de l'Art,**
- **Simon-Olivier Gagnon - étudiant en Sociologie,**
- **Laurie Gagnon Bouchard - étudiante en Science politique,**
- **David Gaudreault - étudiant en Sociologie,**
- **Félix-Antoine Gingras - étudiant au Baccalauréat intégré en Affaires publiques et Relations internationales,**
- **Annie Grégoire-Gauthier - étudiante en Sociologie,**
- **Hubert Grenon - étudiant en Enseignement secondaire,**
- **Keven Grondin - étudiant en Anthropologie,**
- **Emanuel Guay - étudiant en Sociologie, Lévis,**
- **Pierre-Élie Hupe - étudiant en Sociologie,**
- **Sophie Jouan - étudiante en Philosophie,**
- **Julien Jolicoeur-Dugré - étudiant en Philosophie,**
- **Mélina Kerhoas - étudiante en Arts Plastiques,**
- **Sébastien Lacroix - étudiant en Philosophie,**
- **Justine Lalonde - étudiante en Science Politique,**
- **Justine Langlois - étudiante en Sociologie,**
- **Raphaël Lapierre - étudiant en Sociologie,**
- **Alexandre Laprise-Goulet - étudiant en Sociologie,**
- **Gabriel Leblanc - étudiant en Études internationales et Langues modernes,**
- **Patrick Leduc - étudiant en Anthropologie,**
- **Raphaël Létourneau - étudiant en Sociologie,**
- **Jérôme Lévesque - étudiant en Histoire,**
- **Geneviève Maltais-Tremblay - étudiante en Service social,**
- **Stéphanie Martins Laforge - étudiante en Service social,**
- **Léa Ménard - étudiante en Histoire de l'art,**
- **Florence Moreault - étudiante en Service social,**
- **Clara Morissette - étudiante en Science politique,**
- **Myriam Ouellet - étudiante en Géographie,**
- **Gabrielle Paradis - étudiante en Psychologie,**
- **Éloi Paradis-Deschênes - étudiant en Science politique,**
- **Audrey Paquet - étudiante au Baccalauréat intégré en Philosophie et Science politique,**
- **Nicolas Pelletier - étudiant en Histoire,**
- **Camille Perron-Thivierge - étudiante en sociologie,**
- **Gaspard Philippe - étudiant en Théâtre,**
- **Charles-Olivier Poulin-Carrier - étudiant en études libres,**
- **Antoine Proulx - étudiant en Histoire,**
- **Marie-Laurence Rancourt - étudiante en Sociologie,**
- **Antoine Sévigny - étudiant en Sociologie.**



## LA PRESSE : Votre opinion : Le dilemme des cégeps, par Philippe Langlois, Enseignant au Cégep de Sherbrooke - Publié le dimanche 19 avril 2015 à 05h00



La dimension sociale de la grève du 1er mai posera un dilemme aux directions des cégeps, croit Philippe Langlois.

Photo Paul Chiasson, archives La Presse Canadienne

Il y a eu bien des dérapages la semaine dernière à l'UQAM, mais un de ceux qui est le plus lourd de sens est l'influence directe du premier ministre et du ministre de l'Éducation sur la décision du recteur Robert Proulx de faire intervenir les forces policières dans l'Université.

Voilà dans quelle situation intenable se retrouvent les responsables des services publics dont le gouvernement programme minutieusement l'asphyxie financière dans une perspective de privatisation. Coincés, certains inféodent leurs décisions aux intérêts du pouvoir, au risque de conséquences catastrophiques pour la communauté qu'ils dirigent, tel Robert Proulx. D'autres tiennent tête aux commandes politiques, au nom de l'intérêt supérieur de l'établissement dont ils portent la responsabilité, comme Jacques Turgeon, le patron du CHUM.

Le 1<sup>er</sup> mai, mon employeur, le Cégep de Sherbrooke, sera devant un dilemme semblable. Quelle sera sa réponse à la journée de « grève sociale » que tiendront ses professeurs, à l'instar de milliers d'autres au Québec ? Rappelons que cette journée tombe en dehors du cadre légal prévu pour l'exercice du droit de grève au Québec,

soit celui de négociations portant sur le contrat de travail entre un employeur et ses employés.

À ce titre, mon employeur pourrait porter plainte de manière à ce que ses employés et leur syndicat subissent des amendes punitives. S'il le fait - rien ne l'y oblige - mon syndicat contestera ces amendes au nom du droit de ses membres à la grève, droit récemment reconnu comme constitutionnel par un jugement de la Cour suprême.

### Une main tendue

Au-delà du problème légal, il y a le problème de la légitimité. La « grève sociale », par définition, ne vise pas à construire un rapport de force en vue de la négociation d'une convention collective, mais en vue de la défense du bien commun. En ce sens, le vis-à-vis des grévistes n'est pas l'employeur, qui administre au quotidien les conditions de leur production sociale et économique, mais le gouvernement, qui administre notamment les conditions de la reproduction de leur force de travail.

De quoi parle-t-on ici ? De tout ce qui, peu importe leur travail, rend les Québécois et Québécoises concrètement aptes et disponibles au travail, comme l'accès à l'éducation et la santé, la présence d'un filet social pour les plus vulnérables, l'existence d'outils de développement dans les régions, la protection des libertés fondamentales, etc. Ce sont les conditions de reproduction de l'existence qui sont saccagées par l'idéologie de l'austérité.

La dimension sociale de la grève du 1<sup>er</sup> mai posera donc un dilemme aux directions des cégeps. On peut résumer cette dimension en peu de mots : les grévistes défendent leur cégep, son existence, sa mission universelle face à un gouvernement qui a juré sa perte. Ils débrayent non pas contre leur employeur, mais justement en droite ligne avec sa responsabilité sociale première : veiller à l'existence d'une éducation collégiale de qualité.

Si mes yeux se tournent vers mon employeur, c'est aussi ma main qui se tend vers lui. Saura-t-il résister aux pressions politiques venues de Québec, lesquelles la presseront de punir ceux-là mêmes qui défendent l'institution dont elle porte la responsabilité ? Affirmera-t-il son autonomie au nom de devoirs plus élevés que celui d'obéir à la main qui le nourrit ? Rejoindra-t-il, pourquoi pas, ses professeurs dans la rue ?

## LA PRESSE : Une grève plus sereine à l'Université de Montréal - Publié le samedi 18 avril 2015 à 09h43



«Ici, la grève s'est bien passée, a expliqué Antoine Rail, un membre de l'exécutif de cette association. Il n'y a pas eu de brasse-camarade, pas vraiment de confrontation avec les gardiens de sécurité.»

PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, ARCHIVES LA PRESSE

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

Alors que l'UQAM connaît des soubresauts de violence depuis quelques semaines, l'Université de Montréal (UdeM) sort graduelle-

ment d'une grève qui s'est déroulée dans une sérénité relative, loin des projecteurs.

Hier, il restait 673 étudiants en débrayage au sein de l'établissement du mont Royal, après que l'association qui représente les 650 étudiants en cinéma et jeux vidéo eut voté pour le retour sur les bancs d'école.

«Ici, la grève s'est bien passée, a expliqué Antoine Rail, un membre de l'exécutif de cette association. Il n'y a pas eu de brasse-camarade, pas vraiment de confrontation avec les gardiens de sécurité.» M. Rail a expliqué que le piquetage devant chaque classe était surtout symbolique, personne ne tentant réellement d'y entrer de force. Ni les professeurs ni les étudiants en désaccord avec le mouvement.

Maxime, un militant toujours en grève de l'Association des étudiants en philosophie, est d'accord. «Il n'y a pas d'accrochages devant les classes», a-t-il dit.

L'administration de l'UdeM partage ce bilan globalement positif. «Les événements qui ont eu lieu sur le campus ont été gérés dans le calme et sans violence, a indiqué le porte-parole Mathieu Filion. Nous avons noté deux événements malheureux. Dans les deux cas, ce sont des graffitis qui ont été trouvés à différents endroits sur le campus.» Le recteur Guy Breton n'était pas disponible pour une entrevue, hier.

Avec le vote des étudiants en cinéma et en jeux vidéo, la grève se limite maintenant aux étudiants de philosophie (350 membres), des

cycles supérieurs en sociologie (123) et de littérature comparée (200).

### Des associations plus petites

Alors que les étudiants de l'UQAM sont réunis dans des associations facultaires (de plusieurs milliers de membres), ceux de l'UdeM votent pour ou contre la grève au sein d'associations départementales (de quelques dizaines à quelques centaines de membres). Résultat: des assemblées générales moins populeuses et des groupes plus homogènes.

Cette différence peut expliquer en partie le fossé entre les deux grèves, selon deux militants de l'Association étudiante en anthropologie rencontrés hier. Ils n'ont pas voulu s'identifier. Leur association vient de voter le retour en classe.

«Nous, on est une association de 200 personnes. L'Association facultaire de sciences humaines de l'UQAM [5200 membres] a beaucoup plus de cours à piquer», a expliqué l'étudiante. Cela pose tout un défi de gestion «et c'est sûr que ce n'est pas la même façon de piquer».

Mais selon eux, c'est surtout le comportement des patrons de l'UQAM qui a fait dérapier la situation au centre-ville. «Ici, l'administration n'a pas envoyé des Garda [gardiens de sécurité] pour nous taper dessus, alors il n'y a pas eu d'affrontement», a ajouté l'étudiant. Et «c'est sûr que» les menaces d'expulsion contre neuf étudiants de l'UQAM, «ça n'aide pas».

### Session perdue? L'UdeM étudie la question

Pour l'instant, l'UdeM refuse de dire si les étudiants en grève depuis des semaines pourraient perdre leur session.

«On évalue la situation cours par cours, a indiqué le porte-parole Mathieu Filion. Il y a très peu d'étudiants qui sont en grève. Par conséquent, nous sommes en discussions avec les enseignants de ces cours pour voir ce qui peut être fait. Les décisions seront connues dès que possible.»

À l'UQAM, le conseil d'administration a décidé plus tôt cette semaine qu'aucun prolongement de session ne serait autorisé.

## LA PRESSE : Chronique : La fiction du «droit de grève» étudiant, par Lysiane Gagnon - Publié le vendredi 17 avril 2015 à 05h00



Un étudiant est le bénéficiaire d'un service. Il a le droit de refuser ce service, mais cela n'en fait pas un gréviste.

Photo Patrick Woodbury, Le Droit

### La Presse

La proposition est saugrenue - reconnaître et encadrer par amendement au Code du travail le droit de «grève» aux étudiants, comme s'ils étaient des salariés syndiqués. Néanmoins, cette idée fait l'unanimité chez les recteurs et les directeurs de cégeps!

Étrange? Pas tant que cela. Il est clair que ces derniers, dont la crainte d'exercer l'autorité qui vient avec leur fonction est notoire, veulent refiler la «patate chaude» à Québec.

Cela leur faciliterait la vie: un vote majoritaire pour la «grève»... et voilà, on ferme la boîte. Les patrons du réseau, dégagés de toute responsabilité, peuvent aller jouer au golf jusqu'à ce qu'un nouveau vote étudiant autorise la réouverture de l'institution - ou jusqu'à ce que le *gouvernement* ait réglé le problème. Sauf que ce n'est pas aussi simple.

D'abord, même à supposer qu'à l'intérieur de ce nouveau cadre législatif, une association étudiante vote contre la grève, rien n'empêchera les anarcho-syndicalistes d'envahir l'institution pour stopper les cours, et les casseurs de vandaliser les lieux.

Les militants radicaux ne respectent pas les injonctions, car les tribunaux, à leur avis, sont l'instrument des fascistes au pouvoir. Pourquoi respecteraient-ils un vote majoritaire contre la grève? Il y aura donc quand même du grabuge et les administrateurs devront encore se résoudre à faire venir la police.

En reconnaissant formellement le droit de «grève» aux étudiants, le Québec serait, sauf erreur, le seul État au monde à s'embarquer dans cette galère.

Tous les pays démocratiques tolèrent que les étudiants boycottent leurs cours en guise de protestation, mais en parlant de «grève» plutôt que de fronde ou de boycottage, on travestit le sens des mots.

Les salariés qui font la grève retirent leur force de travail et, en contrepartie, peuvent être victimes d'un lock-out, sans compter qu'ils sont pendant ce temps privés de salaire.

Si les étudiants veulent vraiment être assimilés à de vrais travailleurs, le gouvernement (assimilé à un employeur!) devrait les priver de leurs prêts-bourses durant la période de grève et se garder le droit (équivalent au lock-out) de fermer d'autorité les établissements menacés par des troubles.

Quant aux malheureux qui voudraient quand même recevoir leurs cours, dans cette nouvelle logique, ils seraient considérés comme des «scabs»!

Les étudiants sont les bénéficiaires d'un service public. Ils ont le droit de refuser ce service, mais cela n'en fait pas des grévistes, pas plus qu'un groupe de bénéficiaires des services de santé qui décideraient de boycotter leur hôpital. (Que dirait-on si ces derniers voulaient empêcher d'autres malades de se rendre à cet hôpital?)

La confusion sémantique provient de la charte de Grenoble rédigée en 1946 par l'Union nationale des étudiants français. Sans toutefois mentionner la notion de grève, on y posait les bases du «syndicalisme étudiant» en définissant ce dernier comme un «jeune travailleur intellectuel». Mais jamais la fiction d'un droit de grève étudiant n'a été avalisée par l'État français ni par d'autres gouvernements. Le Québec est-il vraiment obligé d'être à l'avant-garde du monde entier?

Les partisans du «droit de grève» étudiant vivent en vase clos. Ainsi, le rapport Ménard sur le conflit étudiant de 2012 propose la reconnaissance étatique du droit de grève, mais s'abstient totalement de dresser le tableau de ce qui se passe (ou ne se passe pas) ailleurs, au-delà des «frontières» du Québec!

Le débat a d'ailleurs drôlement bien commencé: déjà, la Fédération étudiante du collégial annonce qu'elle veut bien la reconnaissance formelle de son «droit de grève», mais sans les balises (qu'elle déterminerait elle-même!). Bref, les droits sans les devoirs! Quant à l'ASSÉ, elle considère l'exigence d'un vote secret inconciliable avec sa pratique de la démocratie directe.

Ces réactions aberrantes sont une réponse méritée à une proposition stupide.

## TVA NOUVELLES : Brutalité contre les journalistes : La FPJQ parle d'«actes indignes d'une société démocratique» - Première publication jeudi 16 avril 2015 à 18h05





Crédit photo : Gracieuseté La Presse

Agence QMI

La **Fédération professionnelle des journalistes du Québec** (FPJQ) a condamné jeudi la **brutalité** dont ont été **victimes** les **journalistes** au cours des derniers jours lors des **manifestations** et des actions étudiantes. Des actes qu'elle juge **« indignes d'une société démocratique »**.

Elle a recensé « une dizaine de nouveaux cas d'**entraves physiques au travail des journalistes** » depuis sa dernière prise de position à ce sujet, le 26 mars dernier.

« La FPJQ demande aux associations étudiantes et aux autorités concernées de tout faire pour que ces agressions cessent immédiatement », a fait savoir l'organisme par voie de communiqué.

Le communiqué de la Fédération fait suite à l'agression dont a été victime, mercredi, le photjournaliste Maxime Deland, de l'Agence QMI. Alors qu'il couvrait une opération de levée de cours menée par un petit groupe d'étudiants masqués à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), il s'est fait arracher son appareil photo, qui a ensuite été projeté violemment à terre, et il a été blessé au front.

Le journaliste de *La Presse* Patrick Sanfaçon, qui était à ses côtés, a également été encerclé et bousculé dans le corridor étroit du pavillon J.-A.-DeSève.

Le 8 avril, c'est le reporter Philippe Bonneville, de la radio du 98.5 FM, qui avait été brutalement bousculé, lui aussi à l'UQAM. Des manifestants l'avaient « poussé vers l'avant, vers l'arrière et de côté, avant qu'il ne perde l'équilibre.

« Aucun journaliste ne doit accepter la possibilité de devenir une cible en allant couvrir une manifestation publique, affirme la FPJQ. Les reporters ne sont pas des acteurs dans le conflit étudiant, qu'ils couvrent comme toute autre nouvelle. Si certains acteurs de la société jugent qu'il est normal de tabasser un journaliste, ceux-ci doivent être condamnés sans équivoque. Sinon, la démocratie québécoise sombrera dans la noirceur. »

La Fédération a aussi tenu à rappeler que les agressions physiques contre des journalistes sont des actes criminels, comme n'importe quelle voie de fait. D'ailleurs, elle encourage les journalistes à porter plainte à la police s'ils sont agressés afin que les agresseurs soient portés en justice.

---

## **LE DROIT : Éditorial : Apprendre la démocratie, par Pierre Jury - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00**

---

La crise de protestation qui secoue le Québec - et tout particulièrement l'Université du Québec à Montréal - n'a peut-être pas l'ampleur du printemps érable de 2012 mais certains débats ne sont pas moins polarisants.

Des étudiants se frustrant car ils ont l'impression de protester dans le vide, contre un gouvernement inflexible. En revanche, d'autres rechignent car ils ne peuvent suivre leurs cours. Des professeurs appuient un camp ou l'autre. Les directions de certains établissements ont fait appel à la police pour rétablir l'ordre public et modérer les ardeurs de casseurs cagoulés - étudiants, anarchistes ou autres. Des contribuables s'impatientent à l'idée qu'ils seront encore une fois ceux qui devront payer pour les pots cassés, que ce soit pour la reprise de cours ratés ou simplement pour nettoyer les dommages.

D'un département à l'autre, les étudiants se votent des journées, des semaines de « grève ». Les linguistes et les historiens sont invités à discuter sur l'à-propos du mot « grève ». Certains se réfèrent à son sens strict d'un mouvement de travailleurs, donc inapplicable ici puisque les étudiants ne reçoivent ni salaire ni ne contribuent à la création de biens ou de services pour leur institution d'enseignement. D'autres appliquent plutôt un sens élargi que l'on associe à toute protestation menant à la cessation des activités normales. Au-delà du débat sémantique, l'État québécois est pris avec un dilemme sur les bras : intervenir ou pas ? Les avis sont partagés, les risques de dérapage nombreux.

Des étudiants soutiennent que les universités sont des « sanctuaires » où la police ne doit pas intervenir, un peu comme les lieux de culte. L'analogie va trop loin et si les lieux de savoir sont et doivent être des lieux d'échange, ces rapports doivent se faire au

niveau des idées, pas par la violence et l'intimidation. Pour plusieurs, il n'existe pas de différence entre la rue et l'agora de l'université ; ce sont des lieux publics. Mais quiconque peut se glisser dans une manifestation sur la rue ; dans une institution d'enseignement, les forces de l'ordre doivent montrer un peu plus de retenue dans leurs approches et leurs moyens. Cela dit, les casseurs qui détruisent des biens publics doivent être arrêtés.

L'expression de la démocratie étudiante en dérange beaucoup. Le gouvernement de Philippe Couillard se refuse à l'idée de l'encadrer. Il a raison. Mais pas parce que cela légitimerait le droit de grève étudiante de quelque façon. Il faut plutôt laisser le temps au temps. Ou comme le dit le péquiste Pierre-Karl Péladeau : « La démocratie doit faire son chemin. » Les étudiants sont en apprentissage de savoirs tout comme de leur rôle de citoyens. Notre système démocratique appelle à la tolérance de la dissidence, du respect des idées de l'autre. Cela s'apprend ; nous le constatons dans des sociétés où la démocratie est naissante : la dissidence est difficile à accepter. Ainsi, il faut laisser les étudiants québécois apprendre à maîtriser ces règles de la vie démocratique. Il faut tolérer leurs écarts, les votes à main levée, les franges radicales qui noyautent les communautés étudiantes. Tout en leur montrant qu'il y a d'autres manières de faire. Avec le temps, la sagesse populaire prévaudra. Si elle existe et a à le faire, la majorité silencieuse qui veut sauver son année scolaire se mobilisera.

Fixer des balises à cette démocratie étudiante évoque un paternalisme qui irrite la génération universitaire ; les plus vieux doivent se rappeler de leurs jeunes années et éviter de tomber dans ce piège qui envenimerait davantage le climat de ce printemps érable 2015, qui doit tirer ses leçons de 2012.

---

## **LA PRESSE : Chronique : L'élan simpliste, par Alain Dubuc - Publié le jeudi 16 avril 2015 à 05h00**

---

La Presse

Avec les grèves étudiantes, les Québécois ont pu observer de près les élans romantiques du militantisme juvénile. Mais les grandes personnes ne sont pas à l'abri de ce virus. On l'a vu avec la publication, la semaine dernière, d'un manifeste, intitulé *Manifeste pour un élan global*, signé par 200 personnalités, anciens politiciens, dirigeants de Québec solidaire, universitaires de gauche, écologistes et surtout, un grand nombre d'artistes.

Ce manifeste n'a pas fait beaucoup de bruit, sauf dans l'espèce de triangle virtuel dont les trois pointes seraient le Plateau-Mont-Royal, *Le Devoir* et Radio-Canada. Si j'en parle, c'est que ce manifeste, par son style et son contenu, illustre, à mon avis, une dérive du débat public.

Les signataires de ce texte plaident pour deux choses. D'abord, une réduction rapide de notre consommation de pétrole pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif certes très ambitieux, mais qui mérite vraiment d'être examiné de près. Ensuite, l'arrêt total et

immédiat de toute activité économique liée aux hydrocarbures, une idée plus discutable, selon moi, mais dont il faut débattre.

Est-il vraiment nécessaire, pour défendre ces idées défendables, de sombrer dans le gauchisme infantile, avec les clichés, les raccourcis, les déclarations à l'emporte-pièce qui viennent avec?

Le dérapage a été renforcé par le mode d'expression choisi, celui du manifeste, qui, par définition, repose sur les élans lyriques, ce qui est très commode pour tourner les coins ronds. On peut trouver les références au *Refus global* charmantes, mais force est de constater que le genre a vieilli depuis 66 ans et que le résultat n'est rien d'autre qu'un texte vaseux et pompier.

Je cite le début du manifeste pour expliquer mon agacement. «Une noirceur nouvelle se répand sur le Québec. Elle franchit les portes de notre pays. La pensée unique revient en force et s'empare de notre démocratie, elle impose un discours qui colonise notre espérance. Nous nous dressons devant elle. Nous refusons. La science est muselée chaque jour davantage. Le dogme de l'argent, de la croissance à tout prix s'empare de la raison. La parole citoyenne ploie trop souvent sous le poids de la propagande d'intérêts puissants qui s'approprient le bien commun.»

En quelques lignes, les auteurs réussissent à faire un lien entre la situation actuelle et le duplessisme, parlent de science muselée (où ça, au Québec?), décrivent un effondrement de la démocratie. J'avais l'impression qu'on décrivait la Russie de Poutine.

Et derrière le ton sombre, le simplisme. Un des signataires du manifeste, l'universitaire et ancien député péquiste Camil Bouchard, interviewé sur la première chaîne de la radio d'État, expliquait que nous étions devant un choix entre «la vie» et «la destruction de la planète». Il y a un nom pour ce procédé intellectuel, le manichéisme, l'opposition entre le bien et le mal. C'est paradoxalement le procédé intellectuel que l'on reproche à juste titre à Stephen Harper qui, dans le même dossier, voit une opposition entre ceux qui veulent la prospérité du Canada et ceux qui veulent détruire les emplois.

J'aime particulièrement cette phrase: «Nous retirons notre confiance aux gouvernements qui endossent le pillage du bien commun au profit de l'enrichissement de quelques-uns.» Parce que c'est

faux. Dans les pays avancés qui disposent de ressources pétrolières, l'exploitation de cette ressource a très clairement permis l'enrichissement des gouvernements et celui des citoyens à travers la croissance économique. Assez pour croire que, dans la période où nous dépendons encore du pétrole, il ne serait pas bête d'utiliser le nôtre plutôt que celui qui nous vient d'Afrique par bateau.

On doit évidemment se demander comment et à quel prix. Mais il y a des outils pour une telle réflexion. Justement, la semaine dernière, l'Institut national de santé publique publiait une étude sur les risques potentiels sur la santé de la fracturation hydraulique, tandis que plusieurs interventions publiques ont souligné le rôle de la tarification du carbone pour réduire les émissions de GES. C'est comme ça qu'on fait avancer la réflexion. Pas avec une diatribe verbale pleine de clichés et de demi-vérités.

Pour lire le manifeste: <http://elanglobal.org/>



*Avec les grèves étudiantes, les Québécois ont pu observer de près les élans romantiques du militantisme juvénile, écrit notre chroniqueur.*

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

## **LE SOLEIL : Carrefour : Peut-on se faire instruire au Québec?, par Lynn Cleary, étudiante en philosophie, Université Laval - Publié le mercredi 15 avril 2015 à 05h30**

Le Soleil

La réponse est : cela dépend... Cela dépend du caprice des étudiants, d'une minorité d'étudiants. Parce que les enseignants, les doyens, les recteurs, le ministre de l'Éducation et le premier ministre ont choisi de respecter les caprices de ces étudiants. Tant pis pour ceux qui veulent étudier. Ils peuvent aller ailleurs qu'au Québec. Tant pis pour les payeurs de taxes québécois qui supportent de leurs deniers un système scolaire dont peut disposer, à sa guise, une minorité qui ne paie pas d'impôt.

Au printemps 2015, des étudiants ont eu un caprice : boycotter les cours. Dans quel but? On ne sait pas encore, mais on trouvera bien! C'est, en gros ce qui a été dit en assemblée générale des étudiants à la maîtrise et au doctorat en philosophie de l'université Laval, le 7 avril dernier. Je le sais parce que j'y étais. Après plus de deux heures de discussions, l'objectif de cette « grève » n'avait pas encore été identifié. Plusieurs hypothèses ont été soulevées : faire face à l'ennemi commun qu'est le gouvernement, le faire reculer ou le renverser; se battre contre le mal; changer la perception de la société et de l'université; éduquer le peuple. Mais, comme aucune de ces options n'a été retenue, il a été décidé de poursuivre la « grève » pour sauver la face, pour se donner le temps de réfléchir à un objectif qu'on pourrait communiquer et pour préparer une campagne de séduction auprès des médias. Parce que jusqu'à maintenant, la presse et le public ne collaborent pas aussi bien que les étudiants le voudraient. Selon eux, la société doit comprendre que

ses concepts sont erronés et que les étudiants en philosophie sont les mieux placés pour l'éclairer. Car, si l'objectif de la grève reste nébuleux, la mission étudiante a le mérite d'être claire : ouvrir les yeux du peuple!

Voilà le genre de discours qui se tient en assemblée générale étudiante au printemps 2015. Ce n'est pas tragique si on considère que ce n'est qu'une minorité de jeunes universitaires qui tient de tels propos. Ce qui est tragique, c'est l'accord tacite des enseignants qui refusent de donner leurs cours. Il est vrai que les enseignants sont rémunérés avec ou sans cours et ainsi, la seule présence d'étudiants pro-grève, dans les locaux universitaires, suffit à justifier leur refus de donner les cours. Ce qui est tragique aussi, c'est l'inertie gouvernementale qui encourage les « grévistes » en ignorant la perte de savoir et la perte d'argent consécutives aux actions de boycott. Ce qui est tragique c'est que tout le système québécois interpellé par l'instruction se ligue pour refuser d'instruire ceux qui le demandent.

J'ai honte des étudiants qui se plaisent à maintenir volontairement des jeunes Québécois dans l'ignorance. J'ai honte des enseignants qui supportent cet abus de pouvoir et qui, en fait, rendent possible cet abus de pouvoir. J'ai honte des élus qui se prêtent volontairement à ce jeu de priver les jeunes d'instruction et qui refilent la facture des débordements des « grévistes » aux contribuables. J'ai honte d'avoir pensé qu'on pouvait s'instruire au Québec.

## **LE SOLEIL : «Droit de grève» des étudiants: Péladeau corrige le tir - Publié le mardi 14 avril 2015 à 13h17 | Mis à jour le mardi 14 avril 2015 à 21h28**





Pierre Karl Péladeau

La Presse Canadienne, Graham Hughes

Jean-Marc Salvét, Le Soleil

(Québec) Pierre Karl Péladeau appuie finalement l'idée d'encadrer le droit de grève des étudiants après l'avoir dans un premier temps rejetée ou paru la rejeter.

«C'est aux étudiants de déterminer la façon dont ils entendent mener leur démocratie», a d'abord déclaré le candidat à la succession de Pauline Marois mardi après-midi.

Il a semblé indiquer, à l'instar du gouvernement de Philippe Couillard, que l'État n'avait rien à faire dans ce dossier, contrairement à ce que prétend le Parti québécois.

«Je vois mal comment on pourra imposer des cadres aux étudiants», a-t-il ajouté avant d'aller rejoindre ses collègues réunis en caucus.

Des péquistes se sont étonnés de ses réponses. Et pour cause : ces derniers jours, le chef intérimaire du Parti québécois, Stéphane

Bédard, avait exigé la reconnaissance du «droit de grève, ce qui implique un encadrement». Au pouvoir, le Parti québécois n'avait pas donné suite à ce projet.

Plus tard en après-midi, Pierre Karl Péladeau a fait publier un communiqué de presse tout à fait conforme à la position exprimée par Stéphane Bédard. Il y affirme que «la démocratie étudiante doit être reconnue, y compris le droit de grève, ce qui implique un meilleur encadrement».

Ce qu'il avait voulu dire plus tôt en journée, doit-on comprendre, c'est qu'il ne saurait être question à ses yeux «d'imposer quoi que ce soit aux étudiants».

«Je réitère qu'on ne peut imposer un cadre aux étudiants sans qu'il n'y ait un consensus et des consultations entre toutes les parties impliquées dans le conflit. Ce n'est surtout pas au premier ministre Philippe Couillard ou à son ministre François Blais d'imposer leur vision et de dicter seuls les règles de la démocratie étudiante», dit M. Péladeau.

### Barrette s'en mêle

Il n'a aucune crainte à avoir de ce côté. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Blais, répète depuis plusieurs jours qu'il refuse d'encadrer un «droit» qu'il ne reconnaît pas, puisque les cours sont un service public fourni par l'État. Les cours n'ont rien à voir avec un cadre de travail où évoluent patrons et employés, explique-t-il.

Mardi, son collègue de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a choisi d'autres mots pour dire la même chose : «C'est un service public. Faites le lien : l'étudiant à l'université est à l'université ce qu'un consommateur est à des commerçants. Une association de consommateurs, ça ne fait pas de grève. Si [les consommateurs] décident de ne plus prendre le produit, ils ne le prennent plus. Là, ici, on a affaire à des étudiants qui décident de ne plus recevoir un service payé par la société et qui voudraient que les autres n'y aient pas accès non plus.»

## LE SOLEIL : Martine Ouellet propose d'encadrer le droit de grève des étudiants - Publié le mardi 14 avril 2015 à 11h37



La candidate à la direction du Parti québécois Martine Ouellet.

Archives La Presse Canadienne

Lia Lévesque, La Presse Canadienne, Montréal

À son tour, la candidate à la direction du Parti québécois Martine Ouellet propose de reconnaître le droit de grève des étudiants, mais de le baliser par la tenue d'un vote secret et de l'envoi d'un préavis suffisant avant la tenue de ce vote.

Au cours d'une rencontre avec la presse, mardi à Québec, Mme Ouellet a dit estimer que la tenue d'un tel vote secret et d'un préavis suffisant étaient «nécessaires» dans le contexte où l'on reconnaîtrait formellement ce droit de grève des étudiants. «Ça va permettre d'équilibrer ce qui se passe», a-t-elle jugé.

La députée de Vachon n'a pas voulu s'avancer davantage quant à savoir s'il devrait y avoir un vote électronique ou la tenue d'assemblées formelles des étudiants, estimant qu'il appartenait aux associations étudiantes de gérer leur démocratie interne au-delà de ces conditions.

Mme Ouellet a rappelé que la reconnaissance du droit de grève des étudiants, avec des balises, avait été recommandée par le rapport Ménard qui portait sur la crise étudiante du printemps 2012. De toute façon, cette reconnaissance du droit de grève des étudiants était «implicite depuis 1957», a-t-elle noté.

La députée péquiste a par ailleurs critiqué le ministre de l'Éducation François Blais, lui reprochant de jeter de l'huile sur le feu en encourageant les directions d'université à recourir à des injonctions pour permettre la tenue des cours malgré le boycottage de groupes d'étudiants.

Mme Ouellet a par ailleurs repoussé les reproches voulant que le Parti québécois n'ait rien fait, lorsqu'il était au pouvoir, dans le sens de reconnaître ce droit de grève des étudiants et de le baliser. Elle a rappelé que le Parti québécois formait un gouvernement minoritaire et qu'il n'a pas exercé le pouvoir bien longtemps.

### Attitude de confrontation des libéraux

«Sous le règne du Parti québécois, on avait rétabli le calme entre le gouvernement et les étudiants et entre les universités et les étudiants. Et vous avez vu? Les libéraux ont été réélus et ça a pris moins d'un an pour que le chaos se réinstalle et que les manifestations recommencent. Donc, c'est vraiment l'attitude de confrontation du gouvernement libéral qui est responsable de la situation qui dégénère», a opiné Mme Ouellet.

Elle s'est gardée de critiquer le recteur de l'Université du Québec à Montréal Robert Proulx, qui a demandé l'intervention du Service de police de la ville de Montréal pour faire respecter la première injonction obtenue. Le recteur de l'UQAM, dit-elle, «est pris entre l'arbre et l'écorce», soit entre le gouvernement qui lui adresse des directives de tenir la ligne dure et les étudiants qui veulent exercer leur droit de grève.

Du même souffle cependant, Mme Ouellet a dit juger inacceptable la présence de gens cagoulés à l'intérieur des universités et des

cégeps. «Ça n'a pas sa place d'avoir des personnes masquées à l'intérieur d'une institution scolaire.»

Il y a quelques jours, le ministre de l'Éducation François Blais a déjà rejeté cette option de reconnaître le droit de grève des étudiants et de le baliser.

## LA PRESSE : Votre opinion : Une loi, ça presse!, par Michaël Stumpf, Laval - Publié le lundi 13 avril 2015 à 05h00

Au député de Vimont, Jean Rousselle, et au ministre de l'Éducation, François Blais.

Je vous écris au sujet de la prétendue grève étudiante. Nous sommes personnellement touchés par ce conflit, ayant deux fils étudiant l'un à l'UQAM, l'autre au cégep du Vieux Montréal. Tous deux risquent de perdre leur trimestre. Tous deux (et nous comme parents) sont résolument contre ces «grèves» et n'approuvent en aucune façon les revendications des leaders étudiants.

Vous n'êtes pas sans savoir que le vote de mardi soir au cégep du Vieux-Montréal a été manipulé par les progrève jusqu'à ce qu'ils obtiennent ce qu'ils voulaient. Les instances favorables à la grève ont empêché la tenue d'un vote secret, exigé un nouveau vote sous prétexte d'irrégularités après avoir essuyé deux revers, et utilisé des tactiques de violence et d'intimidation. Pourtant, une majorité d'élèves présents étaient contre le débrayage. Les élèves qui veulent étudier ne peuvent le faire.

À quand une loi pour encadrer ces mascarades de démocratie? La solution est pourtant simple.

1 - Abolir ou ne pas reconnaître le prétendu «droit de grève étudiant»: il s'agit du boycottage des cours. Une grève demeurera toujours un moyen de pression entre des salariés et leur employeur.

2 - Ne pas reconnaître les votes à main levée. Le vote secret est un incontournable dans toute démocratie.

3 - Lors d'un futur boycottage de cours, légiférer de façon à éviter les débordements. Par exemple, tout individu qui empêche le libre accès à un cours, perturbe le déroulement d'un cours ou porte un masque serait passible de lourdes amendes (25 000\$) et d'une peine d'emprisonnement minimale d'un an.

4 - Si le boycottage des cours est approuvé par une majorité d'étudiants, permettre à ceux voulant étudier de le faire, et aux progrève de boycotter leurs cours et de manifester à l'extérieur des terrains de l'établissement d'enseignement.

À vous d'agir rapidement, de façon à ce que nous ayons pour longtemps la paix sociale dans le monde étudiant.

## LE SOLEIL : Mouvement étudiant: une troisième voie envisagée - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 11h00



Peu de membres de l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) envisagent de se joindre à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) Sans affiliation depuis la mort de la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) en 2014, les deux grandes associations étudiantes de l'Université Laval sont présentement, avec une dizaine d'autres associations universitaires du Québec, au cœur des discussions pour la création d'une «troisième voie», qui s'ajouterait à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

La Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) faisaient en effet partie de la quinzaine d'associations étudiantes universitaires qui se sont réunies récemment à Québec pour aborder cette question d'une troisième voie.

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), qui s'est depuis désaffiliée de la FEUQ, était également présente, ainsi que d'autres associations qui en sont pour l'instant toujours membres. Aucune association membre de l'ASSÉ n'était toutefois de ces rencontres.

L'AELIÉS et la CADEUL, qui ont quitté la FEUQ en 2004 et en 2005 et rejoint la TaCEQ en 2009, participeront à une seconde rencontre de travail au cours des prochaines semaines à Montréal. «Il s'agit de voir s'il ne serait pas possible de créer des ponts, de refaire des

liens qui ont été brisés par le passé», explique une source de la CADEUL.

### Plusieurs options

Christian Alain Djoko Kamgain, président de l'AELIÉS, a pour sa part indiqué que ses membres se feraient présenter plusieurs options une fois la réflexion complétée, soit possiblement à l'aube du début de la prochaine année scolaire.

«Oui, nous prenons part aux travaux préliminaires à la création d'une nouvelle association nationale, mais ça ne nous engage à rien. Pour l'instant, tout est sur la table. Est-ce qu'on joindra officiellement les rangs de la nouvelle association, est-ce qu'on reviendra avec la FEUQ ou est-ce qu'on restera indépendants? Ce sont nos membres qui décideront», explique-t-il en entrevue avec Le Soleil.

M. Djoko Kamgain avoue toutefois que les discussions avec ses membres semblent démontrer que peu envisagent de se joindre à l'ASSÉ. «C'est que l'ASSÉ mise sur la démocratie directe, alors que nous, à l'AELIÉS, priorisons davantage la démocratie représentative.»

Il ajoute que ses membres s'interrogent aussi sur la FEUQ depuis que la FAECUM l'a quittée avec ses 40 000 membres. «Plusieurs se demandent si la FEUQ est le meilleur véhicule pour porter la voix des étudiants de deuxième et troisième cycles.»

Selon M. Djoko Kamgain, les discussions en vue de créer une nouvelle association nationale se sont intensifiées au Québec depuis la mort de la TaCEQ et les dernières désaffiliations à la FEUQ.

«Au départ, il avait été question d'une confédération d'associations d'universités régionales, puis d'un regroupement d'associations d'étudiants aux études supérieures, mais, maintenant, ça progresse davantage vers une véritable troisième voie», indique-t-il.

La nouvelle association pourrait rapidement devenir la plus importante au Québec, devant l'ASSÉ avec ses 82 000 membres, la FEUQ qui compte actuellement environ 80 000 membres et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et ses 65 000 membres.

«Si elle compte dans ses rangs la FAECUM, la CADEUL [33 000 membres] et l'AELIÉS [11 000 membres], sans compter les autres associations qui pourraient s'y greffer, la "troisième voie" pourrait devenir une alternative très crédible. Il s'agira de ne pas reproduire les mêmes travers qu'avec la TaCEQ ou ce qui avait moins bien marché avec la FEUQ», conclut Christian Alain Djoko Kamgain.

\*\*\*

### Les associations étudiantes au Québec

ASSÉ: 82 000 étudiants  
FEUQ: 80 000 étudiants



FECQ: 65 000 étudiants  
Indépendants: plus de 100 000 étudiants

### Des tensions normales et récurrentes depuis 50 ans

Des tensions comme celles survenues récemment à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) surviennent régulièrement au sein du mouvement étudiant depuis sa naissance au Québec selon le professeur Benoît Lacoursière, auteur du livre *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*.

«Ces tensions sont récurrentes et font presque partie de l'ADN des associations étudiantes depuis le début des années 60», explique-t-il en faisant référence à la perte de quelque 40 000 membres par la FEUQ et à la démission de l'exécutif de l'ASSÉ suivie d'une destitution symbolique en fin de semaine.

Celui qui a lui-même milité au sein du mouvement étudiant et qui enseigne maintenant les sciences politiques au Collège de Maisonneuve fait également remarquer que les grands conflits étudiants comme celui de 2012 laissent souvent des traces.

«Il y a toujours des associations qui sont très motivées et d'autres qui souhaitent porter une réflexion sur ce qu'elles pourraient faire, et ça se fait toujours sentir après les conflits importants», explique-t-il en citant la grève étudiante de 1986, où la très militante Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) avait réussi à faire reculer le gouvernement Bourassa sur la hausse des droits de scolarité.

«Le Regroupement des associations étudiantes universitaires et la Fédération des associations étudiantes du collégial du Québec, qui n'appelaient pas à une mobilisation farouche, avaient perdu de la crédibilité et étaient mortes dans l'année suivante, et c'est l'ANEQ qui en avait profité», se souvient M. Lacoursière.

L'échec de l'appel à la grève générale de l'ANEQ en 1988 avait toutefois éventuellement mené à la création de la FEUQ et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) en 1989 et 1990 et à la dissolution de l'ANEQ en 1994.

«On peut donc dire qu'il est habituel de voir certaines "re-compositions" après un épisode de mobilisation très intense. Est-ce que les associations ont fait le bilan de 2012 et est-ce que ce bilan est consensuel? Combien pensent que 2012 est

une victoire et combien en veulent encore au Parti québécois d'avoir augmenté quand même les frais de scolarité via l'indexation?» se demande M. Lacoursière.

Le professeur croit également que les tensions sont plus visibles aujourd'hui parce que les conflits étudiants sont davantage couverts par les médias. «Par exemple, on peut se demander si les réactions auraient été les mêmes envers l'exécutif de l'ASSÉ si le document proposant de reporter le mouvement de grève à l'automne n'avait pas coulé dans les médias», conclut-il.

\*\*\*

### Les associations étudiantes au fil des années

1964 : création de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ)

1969: dissolution de l'UGEQ

1974: grève étudiante

1975: création de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ)

1976: création du Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) par l'ANEQ

1981: le RAEU quitte l'ANEQ

1982: création de la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ)

1983: congrès d'unification raté par l'ANEQ

1988: la FAECQ et le RAEU se sabordent

1989: création de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ)

1990: création de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

1994: dissolution de l'ANEQ

1995: création du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE)

2000: dissolution du MDE

2001: création de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE)

2009: création de la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ)

2014: dissolution de la TaCEQ

2015: rencontres pour la création d'une autre association étudiante nationale

Source: Benoît Lacoursière, *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*.

## LA PRESSE : L'encadrement du droit de grève divise les associations étudiantes - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 09h21



La FECQ joint ainsi sa voix à celle de la Fédération des cégeps, qui regroupe les 48 collèges publics de la province et qui a demandé la semaine dernière au ministre de l'Éducation, François Blais, de reconnaître et de baliser le droit de grève.

PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

Annabelle Blais, La Presse

Tandis que la Fédération des cégeps et le recteur de l'UQAM Robert Proulx demandent à Québec d'encadrer le droit de grève des étu-

dants, le concept est loin de faire l'unanimité au sein de leurs associations.

Après avoir débattu de la question ces dernières années, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) se dit maintenant favorable à une réglementation sur la question. « Cette année, il est devenu clair qu'un encadrement du droit de grève est un impératif pour que la démocratie étudiante puisse continuer à fonctionner sans qu'il y ait de dérive d'un côté comme de l'autre », a affirmé le président de la FECQ, Alexis Tremblay, à *La Presse*.

M. Tremblay ne souhaite pas, pour le moment, se prononcer spécifiquement sur ces éventuelles balises, mais se dit ouvert à en discuter avec le gouvernement. « On est conscients qu'avec une reconnaissance du droit de grève viennent des responsabilités, et on sera prêts à les assumer », dit-il.

La FECQ joint ainsi sa voix à celle de la Fédération des cégeps, qui regroupe les 48 collèges publics de la province et qui a demandé la semaine dernière au ministre de l'Éducation, François Blais, de reconnaître et de baliser ce droit, comme le rapportait *La Presse* dans son numéro d'hier.

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) y est aussi favorable, selon ce qu'on peut lire dans son cahier de positions 2014-2015. Elle n'a pas rappelé *La Presse*, hier.

## L'ASSÉ « extrêmement méfiante »

Cependant, si l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est d'avis qu'une reconnaissance du droit de grève apaiserait plusieurs tensions, elle refuse toute forme d'encadrement puisqu'elle se dit « extrêmement méfiante » envers le gouvernement. « L'encadrement et la reconnaissance du droit de grève, ce sont deux choses distinctes », a affirmé la secrétaire aux communications par intérim Andra Florea. Elle ajoute que les règles démocratiques des associations membres sont déjà encadrées par des « procédures strictes ». Les modalités du vote sont décidées lors des assemblées, ce qui exclut toutefois le vote électronique. « Dans les codes procéduraux et les chartes des différentes associations, ce processus de votation est interdit. L'ASSÉ a un mandat fort de démocratie directe et participative », a précisé Mme Florea.

Un étudiant qui souhaiterait proposer ce type de vote devrait d'abord tenter de faire modifier la charte. Quant à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), elle n'a pas répondu à nos demandes d'entrevue. La Fédération n'a pas de position officielle à ce sujet, mais dans un rapport sur la question publié en janvier 2014, elle déclarait : « C'est le devoir de la communauté étudiante de déterminer les balises de leur [sa] propre démocratie. »  
Finalement, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), qui s'est dernièrement désaffiliée de la FEUQ, n'a pas encore de position sur la question. Chose certaine, les associations ne formeront pas un front uni pour forcer la main au ministre qui, du reste, a déclaré cette semaine qu'il ne croyait pas au droit de grève des étudiants, fermant ainsi la porte à toute discussion concernant d'éventuelles balises.

## LA PRESSE : Chronique : Pas juste à vous, l'UQAM, par Yves Boisvert - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 06h00

Bien sûr, des policiers casqués faisant face à des étudiants et des profs dans un pavillon universitaire, ça fait désordre. Mais au nom de quoi une université devrait-elle laisser des gens masqués prendre le contrôle d'un de ses bâtiments?  
«À nous, l'UQAM!», criaient des étudiants devant les policiers. Pas juste à vous, les amis. Aussi à ceux qui y travaillent et à ceux qui y étudient.  
J'en ai un peu marre d'entendre parler ceux qui prétendent être «avec les étudiants». Désolé, mais «les étudiants» ont voté contre la grève en grande majorité, même à l'UQAM.  
Quand on se masque, qu'on met des chaînes sur les portes pour interdire l'accès aux cours des facultés qui ont rejeté la grève, on ne le fait pas pour «les étudiants». On le fait au nom de la cause. Quelle cause, déjà?  
Comprenez que le mouvement n'est pas mené par les sympathiques leaders qui dormaient à RDI et LCN en 2012. Gabriel Nadeau-Dubois est, pour les nouveaux porte-parole de l'ASSÉ d'aujourd'hui, une sorte de traître à la cause. Le graffiti «fuck Québec solidaire» représente assez le noyau dur des organisateurs de ce mouvement, qui gravitent dans la mouvance anarchiste.  
On a «levé» des cours, on a bousculé des agents de sécurité, on a chahuté, menacé - notamment des journalistes -, etc.  
Et l'UQAM devrait laisser faire? Évidemment non.  
\*\*\*  
Pendant ce temps, à quelques mètres de là, les gens de l'association étudiante du cégep du Vieux Montréal ont inventé un nouveau mode de scrutin: le vote à main levée répétitif jusqu'à épuisement des troupes.  
Comme vous savez, l'association réclame la fin des mesures d'austérité «pour toujours». Ça peut être long, toujours. Ce n'est pas tout: on réclame aussi «l'abolition de la loi 3 sur les régimes de retraite» et, pourquoi pas, l'abolition du règlement P-6 sur les manifestations dans la ville de Montréal.  
(Je ne sais pas pour vous, mais je suis un peu déçu qu'on passe sous silence le caribou forestier.)  
Après des heures de palabre, on vote à main levée. Résultat: 1006 pour continuer la grève commencée il y a deux semaines, 1163 contre, 60 abstentions.  
Quelqu'un proteste et réclame un recomptage, ce qui, dans un vote à main levée, revient à faire voter les gens encore. Résultat numéro 2: 1104 pour, 1171 contre, 41 abstentions.  
On proteste encore. Nouveau vote! Résultat: 1077 pour, 1037 contre, 34 abstentions.

On aura noté que 81 personnes du premier vote avaient quitté la salle. On notera surtout qu'une fois le «oui» triomphant, l'assemblée a été levée.  
Que voulez-vous, on n'obtient pas toujours un résultat démocratique du premier coup!  
\*\*\*  
Vous êtes le directeur du cégep du Vieux, où étudient 6000 personnes et où travaillent des centaines de personnes. Vous laissez faire?  
Ah, certes, la démocratie étudiante est une belle et grande chose. Mais si c'est fait tout croche, vous permettez à la minorité militante de fermer la maison? Ça n'a évidemment aucun sens.  
Y a-t-il vraiment une sorte de droit illimité de déclencher la grève et de fermer une institution collégiale pour tout motif jugé légitime par toute association étudiante? Le droit de manifester contre les politiques gouvernementales ne passe pas forcément par une grève-boycottage!  
Et si, par grandeur de vues, on veut laisser le droit aux étudiants de fermer les campus, est-ce qu'on peut exiger un minimum de formes?  
Dans les règles de procédure des assemblées syndicales au Québec, il suffit généralement d'un seul vote, d'une seule personne réclamant le vote secret pour que la procédure soit enclenchée. Dans le fatras des constitutions étudiantes, les règles varient et rendent ça beaucoup plus compliqué. C'est pourtant la moindre des exigences démocratiques que de prendre des décisions aussi sérieuses... sérieusement.  
\*\*\*  
Tout ceci, bien entendu, coûtera cher. En temps perdu, en sécurité, en bris d'équipement. Et en réputation perdue.  
Les années qui viennent seront des années de baisse démographique étudiante au Québec. Les institutions, déjà en concurrence pour les étudiants, le seront encore davantage. Pour accueillir le plus d'étudiants, si possible des meilleurs étudiants. Et des étudiants étrangers aussi.  
Venez étudier chez nous... sans savoir si vous pourrez terminer votre trimestre! Bah, on peut bien faire un trimestre de 13 semaines en 9, non?  
Ça vous fait une sacrée pub, tout ça...  
Un moment donné, il n'y a plus d'autre recours que la police.  
Ça tombe bien, c'est en plein ce que veulent les agitateurs: une belle grosse confrontation avec la vilaine police.

## LE SOLEIL : Des cégépiens de Garneau veulent quitter l'ASSÉ - Publié le dimanche 12 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le dimanche 12 avril 2015 à 14h57

Élisabeth Fleury, Le Soleil  
(Québec) Des étudiants du Cégep Garneau souhaitent se désaffilier de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). Une motion demandant un vote de désaffiliation sera déposée lors d'une assemblée générale spéciale de l'Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau (AGÉCFXG), le 14 avril.

Selon le responsable des communications de l'AGÉCFXG, Antoine Godin-Landry, 200 étudiants auraient signé début mars une pétition réclamant une telle assemblée. «Si la motion est adoptée, elle précisera les modalités du vote, si on fait une AG ou un référendum, par exemple», a-t-il expliqué.  
La pétition vient d'étudiants qui pensent que leur association n'a pas d'intérêt à être membre de l'ASSÉ, résume M. Godin-Landry.





«On verra la semaine prochaine quel est le poulx. Il faut savoir qu'il y avait aussi plus d'une centaine d'étudiants qui voulaient avoir un vote de grève, alors c'est difficile de prédire aujourd'hui» de quel côté pencheront les étudiants, dit le porte-parole.

La semaine dernière, les étudiants du Collège Garneau avaient refusé, à près de 70 %, ne serait-ce qu'une seule journée de grève pour permettre à certains de leurs confrères d'aller manifester à Montréal.

Sans commenter directement le cas des étudiants de Garneau, la porte-parole de l'ASSÉ, Andra Florea, indique que «chaque fois qu'une association membre parle de se désaffilier, on va la voir pour en connaître les raisons».

L'AGÉCFXG s'est jointe à l'ASSÉ une première fois en 2005. Elle a quitté l'organisation en 2008, pour se réaffilier en 2012.

Outre les étudiants de Garneau, sept associations de l'Université Laval sont actuellement membres de l'ASSÉ. Aucune de celles à qui nous avons réussi à parler hier ne prévoyait imiter l'AGÉCFXG.

À la suite de la démission, puis de la destitution symbolique du conseil exécutif de l'ASSÉ, la fin de semaine dernière, l'organisation a réitéré la nécessité de poursuivre la lutte contre les mesures d'austérité, les hydrocarbures et la répression politique.

Le Conseil exécutif de l'ASSÉ a démissionné après avoir diffusé aux associations membres un texte de réflexion proposant un repli stratégique du mouvement de grève pour mieux le reprendre à l'automne, avec les syndicats entre autres.

#### À l'Université Laval

Le mouvement de grève à l'Université Laval a continué de perdre des plumes, alors qu'une autre association, celle des étudiants et des étudiantes en études anciennes (AÉÉÉA), a décidé de reprendre les cours à compter du 14 avril. Dans un communiqué diffusé jeudi, l'AÉÉÉA écrit que «considérant que les effets mobilisateurs et informatifs attendus de la grève se sont matérialisés [...], l'AÉÉÉA suspend la grève dans l'objectif d'amplifier l'escalade des moyens de pression contre l'austérité pendant l'été et jusqu'à l'automne».

## **TVA NOUVELLES : Mouvement étudiant : «Où est la démocratie?» - Première publication samedi 11 avril 2015 à 09h06 - Mise à jour : samedi 11 avril 2015 à 19h07**



André Lamoureux

Crédit photo : Capture d'écran TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Alors que le **mouvement étudiant** a connu des dérapages cette semaine avec, notamment, le saccage d'un pavillon de l'**Université du Québec à Montréal** (UQAM), un enseignant de cet établissement a fait une **sortie publique**, ce matin, pour dénoncer non seulement son syndicat, mais aussi le mode de fonctionnement des associations étudiantes.

«Ce sont des méthodes de tordage de bras! [...] Où est la **démocratie** là-dedans? Il faudrait qu'il y ait une assemblée convoquée d'avance, que ce soit fait correctement. Ensuite, deux jours de vote électronique. Ça change beaucoup les résultats», a affirmé André Lamoureux, chargé de cours en sciences politiques, lors d'une **entrevue** à TVA Nouvelles.

M. Lamoureux dit avoir été entouré d'une trentaine d'étudiants, plus tôt cette semaine, alors qu'il enseignait à des étudiants «qui voulaient avoir leur cour».

«C'est allé assez loin et ça dépasse l'entendement. [...] Ils sont allés à l'avant, et ça pour moi c'est l'insulte suprême, et ils ont tout effacé la modalisation que j'étais en train de faire pour empêcher les étudiants de continuer à regarder ça. C'était la destruction de la connaissance.»

«Je suis allé les voir et je leur ai dit: On va se parler, mais enlever vos masques. À visages découverts. On n'est pas dans un camp de

l'État islamique, ici. On est dans une institution d'enseignement libre et démocratique. Si vous croyez à votre cause, libérez vos visages. Ça a été l'enfer, ils étaient tous autour de moi. C'était une agression», a raconté M. Lamoureux, visiblement encore ébranlé.

André Lamoureux est un des rares qui affirment publiquement être en faveur de l'injonction pour la reprise des cours.

«Le recteur était rendu à bout de moyens. Je pense que la grève étudiante, il faut la reconnaître», dit-il.

La Fédération des cégeps demande elle aussi qu'on clarifie la loi sur les manifestations étudiantes qui prévoit la formation des associations, mais pas le droit de grève.

«Ce qu'on souhaite, c'est que les règles, évidemment, soient, comme je le disais, connues d'avance, que les règles fassent en sorte qu'il y ait un quorum minimum d'établi pour ces votes, que les votes, qu'on s'assure qu'ils soient faits de manière à permettre la plus grande participation possible des gens», explique Bernard Tremblay de la Fédération des cégeps.

Ce n'est pas la première fois que la Fédération des cégeps demande au gouvernement d'encadrer le droit de grève pour les associations étudiantes. Il y a des discussions à ce sujet depuis 2013. Mais pour l'instant, du moins dans un avenir plus ou moins rapproché, il n'est pas question de légiférer.

#### «Un ménage s'impose»

Samedi matin, l'équipe de l'émission Le Québec Matin a questionné les internautes sur sa page Facebook à savoir ce qui devrait être fait pour dénouer le conflit.

Alors que plusieurs croient que la facture des dommages devrait être refilée aux étudiants, d'autres soulignent qu'il est important de ne pas tous leur apposer la même étiquette.

«Un grand ménage s'impose dans toute la communauté étudiante! La frange extrémiste / anarchiste devrait être expulsée, voire arrêtée! Toute crédibilité est maintenant perdue, malheureusement! La stratégie n'est pas la bonne et on sent la désorganisation», a notamment écrit Félix Thibeault-Montpas.

Le mode de fonctionnement des associations étudiantes passe aussi dans le tordeur de certains internautes qui proposent de le rendre «plus démocratique.»

«Je pense que tout doit passer par les votes électroniques. Fini les grandes réunions qui s'éternisent. Ça serait pas mal plus démocratique et simple», a pour sa part commenté Marc Blais.

## **LE SOLEIL : Votre opinion : «Discuter de quoi?» Encore faut-il pouvoir discuter!, par un collectif (voir signataires) - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h30**

Le Soleil

Nous sommes le 8 avril. Plusieurs associations étudiantes sont toujours en grève. La question est: pourquoi? D'aucuns ont parlé de mouvement «extrémiste» qui n'avait aucune considération pragmatique. D'autres avancent que la grève étudiante n'existe pas, ou même qu'elle est carrément illégale. La situation présente, incluant les récents événements à l'Université du Québec à Montréal et sur

les divers campus de la province, nous pousse à publier cette lettre qui cherche à mettre en lumière les dangers qui pèsent sur la possibilité de s'exprimer politiquement.

Alors que cette grève s'est amorcée sur fond de contestation contre les mesures d'austérité, notamment les coupures sans précédent dans les services publics, elle a pris un nouveau tournant lorsque des mesures juridiques ont été entreprises pour forcer la tenue des



classes. Cette pratique, dénoncée précédemment par la commission Ménard, revient maintenant à l'avant-plan. En tant qu'étudiants et étudiantes, elle nous semble à plusieurs titres contre-productive, dangereuse et injuste.

Contre-productive, parce qu'elle remet en cause le dialogue à l'intérieur des associations et menace leur légitimité à prendre des décisions et à les rendre effectives - ces associations dont, par ailleurs, la Cour supérieure a rappelé, contre Laurent Proulx, la constitutionnalité. La grève, en effet, est une décision collective qui découle d'une discussion associative où chaque point de vue peut être exprimé. Comme l'affirmait justement le ministre François Blais, tous et toutes devraient, quelque soit leurs opinions, se présenter massivement lors des assemblées générales afin de se faire entendre, qu'ils et elles soient pour ou contre la grève. Or, les injonctions, en allant contre les grèves votées en assemblée, renient la pertinence des associations étudiantes patiemment et sagement bâties depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'accréditation des associations étudiantes.



Alors que cette grève s'est amorcée sur fond de contestation contre les mesures d'austérité, notamment les coupures sans précédent dans les services publics, elle a pris un nouveau tournant lorsque des mesures juridiques ont été entreprises pour forcer la tenue des classes, avancent les auteurs.

Photothèque Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Dangereuse, car elle nie la possibilité même du dialogue social et des luttes collectives, luttes qui ont accompagné le développement de la société québécoise depuis la Révolution tranquille. Rappelons que la grève étudiante a notamment permis l'accélération de la construction du réseau des Universités du Québec tout comme le gel des frais de scolarité, et ce, en vue d'élargir l'accès à l'université. Le recours à l'injonction d'urgence constitue une préconisation du droit individuel aux dépens du droit collectif et des principes de justice et d'équité pour tous et toutes qui l'animent. Il porte directement atteinte aux structures sociales de dialogue dont les Québécois et Québécoises se sont dotés historiquement. De plus, les injonctions braquent inutilement les uns contre les autres les administrations des institutions postsecondaires (sous haute pression) et les étudiants et étudiantes. Ces deux acteurs ne devraient-ils pas plutôt s'allier contre les compressions catastrophiques dans les milieux du savoir?

Injuste, parce que les injonctions, en tant qu'elles constituent une voie parallèle à la démocratie, ne devraient pas permettre d'outrepasser la décision collective des membres d'une association. Elles sont utilisées à mauvais escient, comme outil pour faire taire l'expression collective en coupant court aux débats et fait de la justice une chape de plomb qui paralyse à la fois les individus et les associations. De fait, elles s'inscrivent dans une optique d'instauration d'un climat de peur au sein des universités et des Cégeps et elles alimentent et justifient la répression à laquelle font face les étudiants impliqués dans l'action politique.

En somme, au lieu d'assister à un débat de fond, nous sommes maintenant pris et prises dans un débat de forme. Si nous poursuivons aujourd'hui la lutte, si nous sommes encore en grève, c'est

surtout pour réaffirmer et pour défendre la légitimité de nos moyens d'action en tant que mouvement social, particulièrement face à des administrations et à un gouvernement qui se ferment toujours plus au dialogue. En ce sens, nous sommes solidaires des associations étudiantes à Sherbrooke et à Québec qui ont plié sous la menace des injonctions. Dans la même perspective, nous dénonçons vivement les menaces d'expulsion qui pèsent sur certains étudiants militants de l'UQAM ainsi que l'intrusion des forces policières sur les campus.

Nous appelons les citoyens et citoyennes à la défense du droit légitime de s'associer, de manifester et de faire grève afin de conserver la possibilité d'agir collectivement et de se faire entendre!

#### **Sont signataires:**

- **Félix-Antoine Gélneau (étudiant en philosophie, Université de Montréal),**
- **Marie-Hélène Gauthier (maîtrise en philosophie, Université de Montréal),**
- **Félix Vincent Ardea (étudiant en philosophie à l'Université de Montréal),**
- **Loïc Minot, étudiant en littératures et langue française, Université de Montréal,**
- **Jonathan Durand Folco, doctorant en philosophie à l'Université Laval et chargé de cours à l'UQAM,**
- **Olivier Lessard, Baccalauréat en psychologie - Université de Sherbrooke,**
- **Hind Fazazi (maîtrise en philosophie, Université de Montréal).**
- **Catherine Bouchard, Baccalauréat en enseignement au secondaire, univers social - Université de Sherbrooke,**
- **Rushdia Mehreen, Graduate Students Association, Concordia University,**
- **Olivier Doras (maîtrise en philosophie, Université de Montréal),**
- **Aurélié Bélisle-Richard (étudiante en philosophie, Université de Montréal),**
- **Alexa Conradi, présidente de la Fédération des Femmes du Québec (FFQ),**
- **REPAC (Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches),**
- **Yanis Taleb (étudiant en philosophie, Université de Montréal),**
- **Langis B. Duplain (étudiant en philosophie, Université de Montréal),**
- **Marie-Pier Caron, étudiante en sciences infirmières de l'Université Laval,**
- **Camille G. Grenon (étudiante en philosophie, Université de Montréal),**
- **Vania Wright-Larin, du REPAC,**
- **Marie-Eve Duchesne, du Comité Populaire Saint-Jean-Baptiste, Québec**
- **Camille Gauvin, étudiant en histoire à l'UQAM,**
- **Patrick Noël, chargé de cours en histoire à l'UQAR et à l'Université de Laval,**
- **Lina Leduc, (Maîtrise en Sciences de l'environnement, UQAM),**
- **Samuel-Élie Lesage, maîtrise en philosophie à l'Université de Montréal,**
- **Philippe Hamel, étudiant en économie à l'Université Laval,**
- **Juan David Molina Velasco, étudiant en arts visuel à l'Université Laval,**
- **Steven Girard, étudiant en arts visuel à l'Université Laval,**
- **Julien Labonté, étudiant en philosophie à l'Université de Montréal,**
- **Jean-Philippe Guay-Claude, étudiant en philosophie et sciences politiques à l'Université de Montréal,**
- **José-Frédérique Biron, étudiante en Science politique, Université Laval,**
- **Raphael Langevin, étudiant en mathématiques et économie, Université Laval,**



- **Pascale Lafrenière, étudiante en sociologie à l'Université de Montréal,**
- **Anne-Sophie Alain (maîtrise en philosophie à l'Université Laval),**
- **Kiven Poirier Fontaine (maîtrise en philosophie à l'Université Laval),**
- **Simon Baudoïn (maîtrise en philosophie à l'Université Laval),**
- **Sophie Savard-Laroche, maîtrise en philosophie à l'Université Laval,**
- **Élodie Le Blanc Lainesse, étudiante en études cinématographiques, Université Laval,**
- **Audrey Paquet, étudiante en philosophie, Université Laval,**
- **Gabriel Dubé, étudiant en philosophie, Université Laval,**
- **Lydie Ann Poliquin, étudiante en philosophie, Université Laval,**
- **Michaël Morasse, pompiste, Ville de Québec,**
- **Jérémy Provencher, étudiant à la maîtrise en service social, Université Laval.,**
- **Sarah Gaudu, étudiante en philosophie, Université Laval,**
- **Julien Jolicoeur Dugré, étudiant en philosophie, Université Laval,**
- **LevisJonathan Emond - Maîtrise en administration des affaires - Université Laval**
- **David Bordeleau étudiant en philosophie et littérature, Université Laval,**
- **Sébastien Lacroix, maîtrise en philosophie, Université Laval,**
- **Maxime Fortin-Archambault, étudiant en philosophie de l'Université de Montréal,**
- **Bernard Ducharme, doctorant en histoire à l'Université de Montréal**
- **Pierre-Elie Hupé, maîtrise en sociologie de l'Université Laval.**

**LA PRESSE : 48 cégeps demandent d'encadrer la démocratie étudiante - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour le samedi 11 avril 2015 à 08h05**



«Même si on dit que le collège est ouvert, à moins d'avoir des policiers qui entourent le collège 24 heures sur 24 [...], c'est toujours possible de perturber des cours», soutient le président de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay.

Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) Le nouveau président de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, demande au gouvernement Couillard de revoir sa position, de reconnaître et d'encadrer le droit de grève des étudiants. Et si Québec maintient malgré tout que ce droit n'existe pas, il doit l'écrire clairement dans la loi sur les associations étudiantes.

«La démonstration a été faite à l'UQAM, et on l'a expérimenté en 2012: la méthode forte conduit à une situation où les cours ne se donnent pas plus», affirme M. Tremblay dans une entrevue accordée à *La Presse*.

Il a rencontré le ministre de l'Éducation, François Blais, la semaine dernière pour lui faire part de la position unanime des 48 cégeps du Québec sur l'encadrement de la démocratie étudiante. Mais comme il l'a exprimé jeudi encore, M. Blais lui a répondu qu'il ne croit pas au droit de grève des étudiants et refuse par le fait même de l'encadrer.

**Clarifier la loi**

Pour M. Tremblay, quelle que soit sa position, le gouvernement ne peut faire l'économie d'un débat sur la démocratie étudiante. Il doit clarifier la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, adoptée en 1983.

«Il y a un minimum d'intervention législative à faire, soutient-il. Que ce soit de reconnaître le droit de grève ou que ce soit d'examiner des éléments de cette loi. Car on est devant des associations qui peuvent déterminer leurs propres règles et déterminer ce qu'elles font avec le pouvoir qu'on leur a accordé avec la loi. Je reste convaincu qu'il y a un phénomène social qui se répète périodiquement dans notre histoire et qu'on ne peut pas nier. Même si le

conflit se résorbait dans les prochains jours ou semaines, on maintient qu'il faut régler cet enjeu.»

La loi 32 prévoit des règles claires sur la formation des associations - le vote secret, par exemple. «C'est le même modèle que pour les organisations syndicales», mais la loi, contrairement au Code du travail, ne prévoit rien au sujet de la grève, explique M. Tremblay. Elle confie toutefois aux associations un mandat important en précisant qu'elles ont «pour fonctions principales de représenter les étudiants et de promouvoir leurs intérêts, notamment en matière d'enseignement, de pédagogie, de services aux élèves ou étudiants et d'administration de l'établissement d'enseignement». Le terme «notamment» est important.

«Cette loi est une oeuvre inachevée», estime M. Tremblay. «Le flou actuel ne sert personne. Il y a des gens qui disent qu'ils ont le droit à des cours et qui ne les ont pas. Il y a des gens qui voudraient donner leurs cours et qui ne peuvent pas les donner. Et finalement, il y a des gens qui ne veulent pas que les cours se tiennent. Et dans les faits, les cours ne se tiennent pas.»

C'est ce qui se produit dans les deux cégeps où les étudiants sont en grève générale depuis le 23 mars: Vieux Montréal et Saint-Laurent. «La session n'est pas compromise en ce moment. Mais c'est sûr que, dans les prochains jours, on va approcher de la date ultime où on va se retrouver dans une situation difficile.» Il signale que les cégeps, aux prises avec des compressions totales de 40 millions, n'ont pas les moyens de financer une reprise des cours. Le gouvernement ne les a pas non plus, a déjà indiqué le ministre Blais.

Québec a demandé aux établissements de prendre tous les moyens pour donner les cours. Mais la méthode forte a ses limites, selon M. Tremblay. Les deux cégeps touchés par une grève l'ont mise de côté. «Même si on dit que le collège est ouvert, à moins d'avoir des policiers qui entourent le collège 24 heures sur 24 [...], il est toujours possible de perturber des cours [...]. Si les enseignants n'ont pas des conditions minimales pour donner des cours, et si les étudiants ne sont pas dans des conditions adéquates pour recevoir ces cours-là, ça ne sert à rien. Notre proposition, c'est [...] de faire en sorte que les règles soient claires pour tous et lient tout le monde.»

**Vote secret**

Un encadrement législatif permettrait, selon lui, d'éviter les votes dont la légitimité est remise en question, comme au cégep du Vieux Montréal. La Fédération propose un vote secret, par voie électronique ou par référendum tenu sur plusieurs jours, un taux de participation minimum et un mécanisme de réévaluation de la décision lorsque la grève est indéterminée dans le temps.

La Fédération défend l'idée d'encadrer la démocratie étudiante depuis le printemps 2012. Les recteurs des universités ont également réclamé un encadrement législatif à l'époque. Et le recteur de l'UQAM, Robert Proulx, a fait la même demande au ministre Blais cette semaine, en vain.



### **Droit de grève: deux rapports, deux tablettes**

La légitimité des votes de grève dans les associations étudiantes soulève bien des questions. Et ce n'est pas la première fois. Or les gouvernements Marois et Couillard ont ignoré deux rapports qui leur demandaient de légiférer en matière de démocratie étudiante pour prévenir d'autres conflits.

#### **Le rapport Bissonnette-Porter**

Dans un rapport rendu public en 2013, sous le gouvernement Marois, deux présidents de conseil d'administration d'université, Lise Bissonnette (UQAM) et John Porter (Laval), ont recommandé que le gouvernement élabore «un projet d'amendement de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants pour y inscrire les règles afférentes à la validation de leurs délibérations». Ils présidaient le chantier sur une loi-cadre des universités, créé par le gouvernement Marois à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur.

«Les directions d'institutions, au collège comme à l'université, ont trouvé intenable la contradiction juridique qui les obligeait à maintenir l'offre de cours durant les grèves étudiantes de 2012 tout en les rendant responsables de protéger les établissements et leurs accès contre des affrontements aux conséquences dangereuses pour la sécurité de tous. [...] Ce vide juridique devra être comblé, estiment les dirigeants, de même qu'il devra l'être pour l'exercice de la démocratie étudiante. [...] La question est certes délicate

et aucun consensus ne se dessine dans l'ensemble du milieu universitaire [...]. Elle n'en demeure pas moins pertinente et ne peut être remise à un prochain épisode.»

*Réponse du gouvernement Marois: «Pour moi, ce n'est pas le chemin à prendre. Les priorités sont ailleurs.»*

*- Pierre Duchesne, alors ministre de l'Enseignement supérieur (18 août 2013)*

#### **Le rapport Ménard**

Nommé par le gouvernement Marois à la tête de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, l'ancien ministre péquiste Serge Ménard a remis son rapport à Québec en mai 2014, sous le gouvernement Couillard.

«La Commission recommande au gouvernement de clarifier la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants en reconnaissant un droit de grève étudiant dont l'exercice devrait être balisé par l'obligation de recourir à un vote secret, après convocation de tous les étudiants concernés, et ce, à l'occasion de tout vote de grève.»

*Réponse du gouvernement Couillard: «Ce n'est pas prioritaire pour nous, actuellement, comme intention, comme sujet. On a beaucoup d'autres sujets devant nous, sur la table à dessin, qui sont de nature beaucoup plus prioritaire.»*

*- Philippe Couillard, premier ministre (15 mai 2014)*

## **LA PRESSE : Chronique : Deux manifs, deux mesures, par Rima Elkouri - Publié le samedi 11 avril 2015 à 06h00**

La Presse

Je demandais la semaine dernière quelles leçons nous avons tirées du printemps étudiant 2012. C'était juste après qu'une manifestante eut été blessée au visage par un tir de gaz irritant d'un policier, à Québec.

Loin de s'inquiéter devant tant de brutalité policière, le réflexe premier de plusieurs lecteurs fut le même que celui du maire Régis Labeaume (qui s'est par la suite ravisé): blâmer la manifestante. Que faisait-elle là? Pourquoi participait-elle à cette manifestation de «voyous»?

On peut ne pas apprécier le discours des étudiants qui descendent dans la rue. On peut trouver que leurs revendications vont dans tous les sens. On peut trouver leur stratégie bancal. On peut trouver leur refus de donner leur itinéraire malavisé. On peut déplorer le fait que leur condamnation de la violence soit à géométrie variable - l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) dénonce la violence policière et la «violence médiatique», mais refuse de dénoncer les actes violents qui auraient été commis par des manifestants contre l'ancien exécutif de l'ASSÉ.

Bref, on peut leur reprocher bien des choses. Mais ce n'est pas une raison pour tolérer le profilage politique dont ils font l'objet.

Qu'entend-on par «profilage politique»? C'est la tendance à réprimer (souvent de façon disproportionnée) une manifestation en fonction des allégeances politiques réelles ou présumées de ceux qui y participent. «Selon l'hypothèse du profilage politique, un mouvement ou une manifestation aura d'autant plus de risques d'être réprimé brutalement si la police l'identifie à une frange extrémiste du spectre politique (en particulier à l'extrême gauche) ou à une cause radicale», écrit à ce sujet le professeur de science politique Francis Dupuis-Déri\*.

On pourrait faire un parallèle avec le profilage racial. Des Noirs américains utilisent à la blague l'expression «Charged for driving while Black» pour désigner toutes ces fois où ils sont arrêtés sur la route sans raison aucune, non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont. Coupables, aux yeux des policiers, de «conduire en étant Noirs»...

Pour les manifestants étudiants, on a noté depuis 2012 un phénomène semblable. Combien ont été tabassés ou arrêtés non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont? Simplement coupables de manifester en étant étudiants...

Aux dernières nouvelles, la liberté de manifester n'était pas réservée uniquement aux gens qui pensent comme nous. On ne peut s'en prendre de façon préventive à tout un groupe de manifestants dont on désapprouve le message sous prétexte qu'il se trouverait parmi eux quelques casseurs. Car comme le soulignait la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, cette façon de procéder sert finalement plus les intérêts des casseurs que ceux des citoyens pacifiques, qui voient leur droit de manifester bafoué. L'objectif de la police devrait être de cibler les gens qui ont commis un acte criminel ou qui s'appêtent à en commettre un, pas de bafouer les droits de tous les manifestants.

«Oui, mais ils refusent de donner leur itinéraire», répliquera-t-on. Comme je le disais, on peut trouver ce refus malavisé. Mais force est de reconnaître que tous les manifestants ne sont pas égaux devant ce fameux règlement sur l'itinéraire. Dans *Le Devoir*, samedi, ma consœur Marie-Andrée Chouinard le montrait clairement, exemples à l'appui. Devant deux groupes de manifestants pacifiques sans itinéraire, l'un étudiant, l'autre pas, les policiers n'interviennent pas de la même façon. Gaz irritant et charge des policiers pour les étudiants. Encadrement sans chichis pour des groupes féministes ou d'autres groupes de revendication. Deux manifs, deux mesures. Pourquoi?

Bien des gens croient que le fait de participer à une manifestation déclarée «illégal» rend légitime toute forme de répression policière et oblige les manifestants à renoncer à tous leurs droits. Après tout, ils l'ont bien cherché, n'est-ce pas? Dans les faits, on ne peut justifier tous les excès au nom de la sécurité. C'est d'ailleurs ce que concluait en septembre dernier le juge Daniel Lavoie de la Cour des petites créances, qui a condamné le Service de police de la Ville de Québec à verser 4000\$ à un homme qui avait été arrêté pendant une manifestation du printemps 2012.

L'homme participait à une manifestation étudiante pacifique qui, faute d'itinéraire fourni à la police, avait été déclarée illégale. Comme 83 autres personnes, il a été arrêté, menotté et détenu pendant plus de trois heures, pour une simple infraction au Code de la sécurité routière (avoir occupé la chaussée publique illégalement). Dans sa poursuite, il reproche à la Ville de Québec d'avoir porté atteinte à son droit de manifester librement. Le juge Lavoie lui a donné raison.



«Les méthodes policières utilisées lors des événements ont eu à l'évidence un effet oblique dominant, soit de réprimer de façon disproportionnée l'exercice de la liberté d'expression dans un endroit public au sein d'un groupe de manifestants pacifiques», lit-on dans le jugement.

Le maire Labeaume s'est empressé de le contredire: «Un juge a décidé ça, mais moi, personnellement, je pense que les policiers de Québec ont très bien travaillé et je les soutiens dans tout ça.»

Si le maire Labeaume le dit...

**\* À qui la rue? Répression policière et mouvements sociaux, Collectif sous la direction de Francis Dupuis-Déri, Écosociété, 2013.**

## **LE SOLEIL : Chronique : Le droit d'abstinence étudiant, par François Bourque - Publié le samedi 11 avril 2015 à 05h00**



*Un manifestant masqué peignant une caméra lors de l'occupation de l'UQAM, mercredi. Les gestes posés par les casseurs lors de cette journée ont terni l'image du mouvement de mobilisation étudiante.*

La Presse, Patrick Sanfaçon

Le Soleil

(Québec) Mauvaise semaine pour le mouvement de mobilisation étudiante dont l'image a été amochée.

Comme celle des employés de Montréal l'été dernier au lendemain du saccage de l'hôtel de ville.

L'occupation violente de l'UQAM a fait l'unanimité contre elle et commandait l'intervention des forces de l'ordre.

L'UQAM est peut-être une exception atavique, mais il n'y a jamais de sympathie pour le vandalisme, les cagoules et l'intimidation. Cela discrédite la cause, pour autant qu'on puisse en reconnaître une dans le fatras de ce printemps raté.

Les casseurs n'étaient sans doute pas tous de «vrais» étudiants. On finira par avoir l'heure juste. Ce n'est pas comme dans les jardins de l'Hôtel-de-Ville de Québec!

Mais étudiants ou pas, ça ne change rien. Les limites de l'acceptable ont été clairement dépassées à l'UQAM, et un coup de barre (je n'ai pas dit matraque) s'imposait.

À l'autre bout du spectre, celui de l'humour, la vidéo virale de Guy Nantel a aussi un effet dévastateur sur les perceptions du mouvement étudiant.

Le vox pop de manifestants incapables de définir le mot austérité ou de nommer le ministre de l'Éducation à qui ils souhaitent passer un message était à la fois irrésistible et lamentable.

En fin d'après-midi hier, la vidéo avait été vue plus de 900 000 fois. On peut critiquer la mise en scène facile qui ne retient que les mauvaises réponses et met en évidence les cancrs. Cela déforme la réalité et n'a de véritable valeur que celle de faire rire.

Reste qu'au-delà de l'anecdote, il est manifeste que des étudiants gagneraient à aller s'instruire dans leurs salles de classe plutôt qu'à les bouder.

À défaut de revendications claires sur le fond, le débat a fini par glisser vers un enjeu collatéral.

Faut-il reconnaître aux étudiants un vrai «droit de grève» et l'encadrer par de meilleures balises démocratiques?

La question a été soulevée pour la première fois lors des manifestations de 2012.

Jusqu'à-là, un «droit de grève» étudiant était implicitement accepté par tous, malgré l'absence d'assises légales.

Les étudiants qui n'y étaient pas favorables se pliaient au vote de la majorité; les institutions emboîtaient le pas en décrétant des «levées de cours». Je n'ai pas souvenir qu'on débattait beaucoup alors de la mécanique des votes.

Les choses ont commencé à changer en 2012 lorsque des étudiants ont opposé à ce «droit de grève» le droit individuel de recevoir les cours payés et l'obligation pour les institutions d'honorer leur contrat en donnant ces cours.

Les tribunaux ont depuis reconnu ce droit et accordent des injonctions. Ce fut le cas cette année.

\*\*\*

Sans trébucher dans les nuances juridiques, retenons que la Charte reconnaît aux étudiants le droit d'association.

Cela se traduit en outre par un monopole de représentation, un droit à un local et à des tableaux d'affichage, etc.

La liberté d'expression leur est évidemment reconnue, ce qui inclut le droit de s'absenter des cours, de manifester et de dresser des piquets de grève.

Cela donne-t-il le droit de bloquer l'accès d'autres étudiants, d'empêcher la tenue des cours ou de troubler la paix publique?

C'est ici que le débat s'engage. Pour ma part, j'ai toujours compris que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Les tenants de la «grève obligatoire pour tous» semblent parfois l'oublier.

\*\*\*

Des associations étudiantes voudraient que leur soit reconnu un véritable droit de grève, comme dans le Code du travail. (Sans en avoir les contraintes sur la tenue de votes secrets).

On peut trouver certaines similitudes entre une association étudiante et un syndicat : l'idée d'une représentation collective auprès du gouvernement, d'employeurs ou d'institutions locales; le recours à des moyens de pression pour promouvoir une cause.

Là s'arrête la comparaison. Les étudiants sont peut-être de «jeunes travailleurs intellectuels», comme l'ont fait valoir les pionniers des luttes étudiantes. Mais ils ne fournissent pas de prestation de travail. On peut difficilement parler de grève.

Pas certain que le mot boycottage qu'on propose à la place convienne beaucoup mieux. On ne parle pas ici d'ignorer un produit, une marque ou des interlocuteurs.

Je dirais «renonciation» ou «abstinence».

\*\*\*

J'étais étudiant en littérature et gravitais autour de l'association. C'était en 1981 ou l'année d'avant.

Je me souviens d'une conversation animée avec un ami qui présidait l'association. Il songeait à appeler un vote de grève générale. C'était dans l'air du temps, j'imagine.

- Pourquoi la grève? Et la grève pour avoir quoi? lui avais-je demandé.

- On décidera après le vote, avait-il répondu. La grève d'abord, les revendications ensuite. Le monde à l'envers. Déjà.

Je ne pourrais dire si notre conversation y fut pour quelque chose, mais il n'y a pas eu de vote ce printemps-là. Nous avons terminé l'année sans conflit en vaquant aux choses sérieuses.

Le financement des associations étudiantes n'était alors pas clairement établi. On finançait là notre part des partys où on vendait la bière 25 cents.

C'est vous dire la hauteur de mon âge et celle des piles de verres en plastique sur les tables ces soirs-là.



Des individus masqués arpentent les corridors de l'UQAM.

Photo: La Presse

#### Le Nouvelliste

Dès le début des manifestations étudiantes, l'austérité en était le prétexte. Or, cela a glissé rapidement sur d'autres raisons: hydrocarbures, coupes, anticapitalisme, etc. Pourquoi manifestez-vous? Fuck, de répondre des étudiants. À regarder de près ce qui se vit, soir après soir, je n'en ai pas trouvé, sauf celle de manifester contre l'autorité.

Oui, vous allez me dire que le geste du policier envers la jeune fille, le 26 mars à Québec, était intolérable, j'en conviens, et les autorités policières doivent s'excuser de cette bavure. Mais cela excuse-t-il les bavures d'une poignée de radicaux, par exemple, le 2 avril à l'UQAM où quelques types masqués ont intimidé, défié l'injonction ordonnant le droit d'assister à des cours pour des étudiants? Qui plus est, l'attitude du prof qui a reculé devant ces anarchistes et s'est rangé de leur côté. Ça ne se passerait pas comme ça si le même incident avait eu lieu devant un hôpital. On aurait fait le 911, les gardiens de sécurité et les policiers seraient intervenus.

Et que penser de cette altercation entre un étudiant qui voulait assister à ses cours, en cette fin de session, et qui débattait avec

une jeune fille (carré rouge) qui l'a traitée d'égoïste (tu penses juste à toi). La démocratie, c'est nous autres, de répliquer la jeune fille. J'ai appris que la démocratie, c'est pour tout le peuple. Qu'est-ce qui peut sortir de bon de ces manifestations? Rien.

Manifester n'est pas un jeu. Manifester masqué, sac au dos, provoquer la police à six pouces du nez, scander des slogans du genre «Avancez à cheval, le bon policier est au cimetière!», cela n'a rien de rassurant. Ou bien de laisser l'ASSE et son ex-porte-parole, Camille Godbout, comparer les policiers à ceux de Ferguson où la situation actuelle au camp de concentration d'Auschwitz en Pologne! Quelle ignorance de notre histoire chez ces jeunes!

À qui la faute? Chu tanné d'entendre que manifester est un choix à respecter. Faudrait aussi assumer les conséquences des actes illégaux. Entendre le discours d'un Amir Khadir, d'une Camille Godbout, d'une Véronique Hivon qui qualifient le ministre de l'Éducation, François Blais, de paternaliste parce qu'il a comparé les étudiants à des enfants. Et pis après, c'est peut-être vrai que ce sont des enfants gâtés.

On dirait d'un côté les TLM (toujours les mêmes) qui ont toutes les libertés, sans devoirs et responsabilités.

La question de fond qui entretient la crise, c'est une Camille Godbout, un Amir Khadir, des recteurs d'universités qui tolèrent indûment la situation, des partis d'opposition à l'Assemblée nationale qui n'ont rien de constructif à proposer. C'est désolant!

J'exhorte mon député, les députés de la Mauricie, l'ensemble des députés à l'Assemblée nationale qui ont encore un brin de bonne volonté à dénoncer vigoureusement le député Amir Khadir de Québec solidaire pour son attitude et ses propos incendiaires qui frôlent la désobéissance civile à l'occasion; je les invite à proposer de remettre à jour la loi 3 sur la liberté de faire des manifestations pacifiques, sans violence, et de faire respecter les injonctions accordées aux étudiants pour qu'ils puissent suivre leurs cours, lesquelles sont bafouées.

Pour moi, payeur de taxes, cet individu ne mérite tout simplement pas le siège qu'il occupe à l'Assemblée nationale. Sinon, ce sera l'anarchie au Québec et je ne me sens pas du tout solidaire d'un tel climat.

#### LE DEVOIR : L'ASSÉ regarde vers l'avant : Malgré la démission de son exécutif, l'association étudiante réitère son appel à la grève sociale – Mardi 7 avril 2015



Maxence L. Valade, attaché de presse intérimaire de l'ASSÉ, en compagnie de la porte-parole intérimaire de l'association étudiante, Hind Fazazi. Un conseil exécutif intérimaire sera élu jeudi et un tout nouvel exécutif entrera à la fin du mois.

Photo: Annik MH De Carufel Le Devoir

#### Karl Rettino-Parazzelli

La démission retentissante, cette fin de semaine, des membres de son exécutif n'ébranle pas la confiance de l'Association pour une

solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), qui appelle à poursuivre la lutte contre l'« austérité ». Une lutte qui pourrait s'échelonner jusqu'à l'automne, soutient la porte-parole intérimaire de l'association lors d'une entrevue avec *Le Devoir*.

« Je pense que l'ASSÉ sort plus forte. À l'interne, il y a un sentiment d'union rarement vu récemment. Je suis triste qu'on dise qu'il y a eu des chicanes internes, comme si c'était négatif », affirme Hind Fazazi, au terme du congrès mouvementé de l'association étudiante qui s'est déroulé ce week-end à Salaberry-de-Valleyfield. Les tiraillements internes ont débuté la semaine dernière, lorsque l'exécutif de l'association a publié un texte de réflexion proposant un « repli stratégique ». Les signataires de la lettre ont soulevé la possibilité de suspendre le mouvement de grève en cours pour poursuivre la lutte à l'automne prochain, aux côtés des syndicats de la fonction publique.

Cette prise de position a suscité la grogne de plusieurs militants, qui auraient préféré que cette idée soit débattue au sein des instances de l'ASSÉ avant de surgir sur la place publique. Samedi, tous les membres de l'exécutif ont choisi de démissionner, y compris la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout. Les militants réunis en congrès ont malgré tout choisi de les destituer « symboliquement » par la suite.

« C'était pas trop une lettre de réflexion. Ça sonnait appel, ça sonnait mot d'ordre. Ça n'a pas du tout été apprécié par les assos, qui voulaient choisir ce qu'elles allaient faire le 4 et le 5 [avril] », raconte Mme Fazazi, une étudiante en philosophie à l'Université de



Montréal, qui a été nommée temporairement pour remplacer Mme Godbout à titre de porte-parole. Elle quittera ce poste dès mardi.

Dans le plan d'action adopté lors du congrès, l'association souligne que « la diversité d'opinions et une conflictualité constructive sont valorisées au sein de l'ASSÉ. [...] Toutefois, le ton et le momentum de publication du dernier texte n'ont pas été appréciés. » Les membres ont d'ailleurs adopté une motion condamnant ce qu'ils qualifient d'agissements « contraires aux structures de démocratie directe ».

La porte-parole, Hind Fazazi, refuse toutefois de parler d'une crise au sein de l'ASSÉ. « Je ne pense pas que c'est une bonne analyse de dire qu'il y avait une chicane à l'interne. Il y avait une saine dissension et je pense que c'est important de souligner que l'ASSÉ est unie, même si elle n'est pas homogène. »

Sur sa page Facebook, l'ancienne secrétaire aux relations internes du conseil exécutif, Virginie Mikaelian, a pourtant dénoncé la teneur des échanges qui ont précédé son départ. Dans un long message, elle déplore « cette mauvaise foi qui déshumanise complètement ceux et celles qui se donnent corps et âme au sein des structures de l'ASSÉ. Celle qui invisibilise notre travail. Celle qui nourrit la haine que j'ai lue toute la semaine dans vos différentes conversations Facebook. »

Un conseil exécutif intérimaire sera élu jeudi, lors d'un conseil central extraordinaire, et un tout nouvel exécutif entrera en poste à la suite du congrès annuel, les 25 et 26 avril prochains.

#### Nouvel appel à la mobilisation

Entre-temps, l'ASSÉ entend poursuivre la lutte de plus belle. Au cours de la fin de semaine, elle a réitéré son appel à la grève, tout en précisant que sont les associations membres qui décideront de la suite des choses. Plusieurs d'entre elles devront décider ce mardi si elles reconduisent ou non leur mandat de grève.

Plusieurs rassemblements sont prévus au cours des prochaines semaines, à commencer par une manifestation « action-climat » le 11 avril et une « grève sociale » le 1er mai. D'autres événements visant à mettre de l'avant plusieurs revendications différentes sont prévus jusqu'au mois d'août. L'ASSÉ a également annoncé son intention de perturber le congrès du Parti libéral du Québec en juin. Sur le fond, toutefois, rien ne change. La lutte contre les mesures d'« austérité » du gouvernement Couillard, notamment en santé et en éducation, et l'exploitation des hydrocarbures sont toujours dans la mire des étudiants.

« La lutte contre les mesures d'austérité, ça nous étonnerait que ce soit une lutte de courte durée, souligne Mme Fazazi. On pense que c'est une lutte qui va s'échelonner dans le temps. [...] C'est sûr qu'à l'automne on va être encore là. »

Mais comment espérer des gains concrets avec une liste de revendications aussi longue ? « Dites-vous bien que l'esprit de cette grève-ci n'est pas celui d'une grève étudiante. C'est tout à fait différent de ce qui s'est passé en 2012. C'est une grève qui se veut sociale, insiste la porte-parole. Ce n'est pas de réclamer l'abolition de la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ [comme en 2012], d'atteindre l'objectif et d'arrêter de faire la grève. C'est quelque chose de dynamique. Nous sommes attentifs aux négociations des syndicats et nous sommes sensibles au pouls. Nous ne sommes pas aveugles. »

#### Vos réactions - 13 commentaires

##### Grève générale illimitée en sciences humaines à l'UQAM

Piqués au vif par les menaces d'expulsion qui pèsent contre neuf étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les membres de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH) de l'établissement ont déclenché lundi une grève générale d'une durée illimitée.

Près de 700 des 5200 membres en règle de l'AFESH ont participé à l'assemblée générale de grève qui s'est tenue lundi dans une église du Plateau-Mont-Royal. Le vote tenu lundi a pour effet de prolonger pour une durée « illimitée » le mandat de grève que détenait déjà l'AFESH. Outre les menaces d'expulsion prononcées par le conseil exécutif de l'établissement envers neuf étudiants au cours des dernières semaines, les étudiants dénoncent l'austérité, les hydrocarbures et le recours aux injonctions. L'AFESH souhaite aussi limiter les pouvoirs des gardiens de sécurité de l'établissement en les empêchant de séquestrer, toucher et menotter des étudiants.

Les étudiants en sciences humaines invitent maintenant leurs collègues des autres facultés à leur emboîter le pas.

Peu après la fin de l'assemblée, vers 20 h, une manifestation ayant rassemblé plusieurs dizaines de personnes a eu lieu au centre-ville. La police a fait usage d'irritants chimiques aux environs de 20 h 45 pour disperser la foule.

Philippe Orfali

### LE DEVOIR : Éditorial : ASSÉ : Éviction brutale, par | Josée Boileau – Mardi 7 avril 2015

À la guerre comme à la guerre, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante veut préserver une mobilisation forte et n'a pas hésité, pour ce faire, à destituer un exécutif qui avait émis un doute sur la stratégie à tenir. Tant d'intransigeance est pourtant la pire voie à suivre.

Il faut faire fi des obstacles quand on veut changer le monde, sortir des ornières, secouer le conformisme ambiant. Cela, en soi, amène son lot d'incompréhension dans le grand public et les médias sont les premiers dépassés dès lors que l'on sort des modèles habituels. Québec solidaire en a été un exemple patent : son système de co-chefs a été d'abord moqué avant d'être, si ce n'est compris, au moins accepté.

C'est dire combien une organisation comme l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), fondée sur la démocratie directe, qui récuse le concept de leader au profit de celui de porte-parole, peut dérouter. C'est dire aussi l'agacement de l'ASSÉ devant l'incompréhension constamment manifestée envers ses structures et le fait que ses revendications passent toujours au second rang dans la sphère médiatique.

Un exemple, tout simple : la démission-destitution de l'exécutif de l'ASSÉ au cours de son congrès tenu en fin de semaine a été beaucoup présentée comme un schisme entre radicaux et modérés. Mais l'enjeu était ailleurs : c'est plutôt le fonctionnement particulier de la démocratie directe qui était en cause. L'exécutif démissionnaire, en faisant circuler un texte de réflexion sur la pertinence de la grève printanière, contrevenait-il ainsi à des mandats précédemment donnés ? L'impression que l'opinion de la base était court-circuitée

aura mené au *clash* de la fin de semaine. Hind Fazazi, porte-parole de l'ASSÉ au cours des dernières 24 heures, n'est ni plus ni moins radicale que ne l'était Camille Godbout quand elle occupait les mêmes fonctions.

Mais explication n'est pas raison, et l'ASSÉ ne sort pas grandie de ce congrès. En réglant ses comptes internes, elle est tombée dans un écueil que la gauche connaît bien et que la droite sait si soigneusement éviter : la division entre pairs. La force des convictions ne doit pas rendre imperméable à l'indulgence et aux compromis.

Admettons (même si cela mériterait discussion) que, dans le fonctionnement de l'ASSÉ, la lettre de l'ancien exécutif, qui se questionnait sur la poursuite de la grève, ait été une erreur, que cela aurait dû plutôt être amené au congrès en fin de semaine : y avait-il là pour autant matière à condamnation sans appel, à destitution à faire absolument pour le symbole ? Quelle brutalité pour des étudiants qui s'étaient jusque-là dévoués sans faillir pour une cause impopulaire et difficile à défendre. Leur fallait-il vraiment subir en plus un congrès « dur », comme l'a qualifié Mme Fazazi ?

Pire encore, l'ASSÉ a refusé de dénoncer les insultes et la violence exercées par des manifestants à l'encontre de membres de son ancien exécutif lors de la grande marche organisée jeudi dernier. Il n'en a même pas été question au congrès, au prétexte que « les gens qui sont dans la rue sont là en leur propre nom ». Pas fort : cette responsabilité individuelle est exactement celle dont se réclament les étudiants qui ne veulent pas respecter les mandats de grève pris collectivement !



Les compromis font pourtant partie de la lutte. En 2012, le Printemps érable avait été remarquable parce qu'il y avait eu front commun entre les trois grandes associations étudiantes, pourtant bien différentes, et parce que les tensions internes qui existaient n'avaient pas pris le dessus. L'idéal piétine si la tactique ne suit pas. Les préoccupations exprimées en 2015 sont légitimes, mais, pour

qu'elles aboutissent à quelque chose, il faudrait multiplier les alliés plutôt que les ennemis ! Que les votes de grève soient reconduits ou pas, les événements de la fin de semaine laissent un goût amer. Le gouvernement sera le premier à s'en réjouir.

[Vos réactions - 9 commentaires](#)

## **LE DEVOIR : Le comité exécutif de l'ASSÉ destitué – Lundi 6 avril 2015 11h35**

Lia Lévesque - La Presse canadienne

Le comité exécutif qui dirigeait l'Association pour une solidarité syndicale étudiante a dû démissionner, au cours du congrès du week-end dernier. Et, mécontents, les participants au congrès l'ont tout de même destitué de ses fonctions, même après sa démission. Le cœur du litige est une lettre qui avait été soumise à la réflexion, sur le site web de l'ASSÉ, et qui évoquait la possibilité de suspendre la grève ce printemps pour mieux la relancer l'automne prochain, en compagnie des syndicats des secteurs public et parapublic.

Or, les participants au congrès n'ont pas apprécié le moment où cette lettre a été divulguée et y ont vu un effet démobilisant, parce que son contenu n'avait pas encore été discuté en congrès, a expliqué au cours d'une rencontre avec la presse, lundi matin, Hind Fazazi, porte-parole intérimaire de l'ASSÉ.

«On considère que c'est tous et toutes ensemble, en congrès réunis, qu'on doit prendre des décisions par rapport à la lutte à venir. Et cette lettre-là, en ce sens, n'était absolument pas la bienvenue. C'est ce qui explique la destitution symbolique, même après la démission en bloc de l'exécutif de l'ASSÉ», a expliqué Mme Fazazi. «On aurait préféré garder ça entre nous», a-t-elle ajouté.

### **Comité de transition**

Un comité de transition dirigera l'ASSÉ jusqu'à la tenue du congrès annuel, les 25 et 26 avril. Entre-temps, le plan d'action qui a été adopté lors du congrès du week-end dernier prévoit «diverses manifestations et perturbations qui s'étalent de la semaine prochaine à la manifestation action-climat, qui vont jusqu'à l'été», a précisé Mme Fazazi.

La porte-parole intérimaire a également parlé de «la nécessité de renvoyer un appel à la mobilisation et à la continuation de la grève». Il appartiendra toutefois à chaque association étudiante membre de l'ASSÉ de décider si elle reconduit ou non son mandat de grève, a rappelé Mme Fazazi. «Ce sont nos associations locales membres qui sont souveraines et ce sont elles qui vont avoir à reconduire ou ne pas reconduire la grève lors de la semaine prochaine».

L'ASSÉ doit également «organiser une manifestation nationale contre les arrestations, les expulsions (d'étudiants) et la répression

politique». Cette grève étudiante vise à protester contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard et les hydrocarbures.

### **«Violence médiatique»**

Mme Fazazi a également dénoncé «la violence médiatique» à l'endroit des étudiants, notant qu'il en avait été beaucoup question au congrès du week-end dernier.

Invitée à préciser ce qu'elle entendait par cette expression, elle a élaboré: «à Québec, la violence médiatique, c'est les radios pour des étudiants et étudiantes en grève et intimider ces derniers et ces dernières et appeler la police. La violence médiatique, c'est le fait de ne pas connaître nos revendications, de ne pas voir le sens qu'on donne à ces dernières et à dire qu'on n'en a pas. C'est ça la violence médiatique.»

[Vos réactions - 4 commentaires](#)



Des milliers de personnes ont répondu à l'appel de l'ASSÉ le 2 avril dernier et ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis les mesures d'austérité du gouvernement.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

## **LA PRESSE : L'ASSÉ veut maintenir la pression sur Couillard - Publié le lundi 06 avril 2015 à 09h28 | Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 14h04**



«Ce sont nos associations locales qui sont souveraines et qui vont renouveler ou ne pas renouveler la grève la semaine prochaine», a rappelé la porte-parole intérimaire de l'ASSÉ, Hind Fazazi.

PHOTO PATRICK SANFACON, LA PRESSE

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

Après le départ fracassant de son comité exécutif, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) appelle à poursuivre la grève ce printemps. Le [plan d'action adopté](#) lors de leur congrès prévoit des manifestations et perturbations jusqu'à l'été.

L'ASSÉ est en crise depuis la diffusion, la semaine dernière, d'une lettre de sa direction appelant à suspendre le mouvement de grève actuel jusqu'à l'automne afin de faire coïncider un éventuel conflit de travail dans la fonction publique.

Samedi, l'ensemble du conseil exécutif de l'ASSÉ a démissionné avant d'être «symboliquement» destitué pour avoir écrit ce texte.

La proposition de reporter la grève à l'automne n'était pas opportune, a affirmé la nouvelle porte-parole de l'organisation, tout en soulignant que l'ASSÉ était ouverte à toutes les opinions.

La lettre de réflexion de l'exécutif «était à portée démobilisante» et a été envoyée «dans un intervalle trop court du congrès», a dit Hind Fazazi, une étudiante en philosophie de l'Université de Montréal. Elle cessera d'être porte-parole dès demain.

«Tous les textes de réflexion sont encouragés à l'ASSÉ. Il y a une diversité d'opinion, il y a aussi une conflictualité qu'on considère comme féconde», a-t-elle ajouté. Toutefois, «cette lettre-là [...] n'était absolument pas la bienvenue.»

Au sortir d'un congrès que la porte-parole qualifie de «dur», l'association a pris la décision d'appeler les étudiants à renouveler le



mouvement de débrayage. Il y a «nécessité d'envoyer un appel à la mobilisation et la continuation de la grève», a-t-elle dit. Il appartiendra toutefois à chaque association étudiante membre de l'ASSÉ de décider si elle reconduit ou non son mandat de grève. Par ailleurs, Mme Fazazi a affirmé que l'ASSÉ se dissociait - mais ne condamnait pas - les possibles tirs de roches dont affirment avoir

été victimes des membres du comité exécutif sortant lors de la manifestation du 2 avril dernier. «On n'en a pas discuté lors du congrès. On était très concentrés à discuter du plan d'action à venir», a-t-elle dit. «L'ASSÉ ce n'est pas les gens qui sont dans la rue. Les gens qui sont dans la rue sont là en leur propre nom.»

## **LE SOLEIL : L'ASSÉ lance un appel à la mobilisation après un congrès mouvementé - Publié le lundi 06 avril 2015 à 08h18 | Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 22h37**



La porte-parole intérimaire de l'ASSÉ Hind Fazazi

PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Jean-François Néron, Le Soleil

(Québec) L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) entend maintenir la pression pour lutter contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard, en lançant un appel à «diverses mobilisations et perturbations» qui pourraient se poursuivre jusqu'à l'été.

La porte-parole intérimaire de l'ASSÉ, Hind Fazazi, a tenu un point de presse, lundi matin, à la suite d'un congrès mouvementé tenu en fin de semaine à Salaberry-de-Valleyfield. L'exécutif a démissionné en bloc avant de se faire destituer de façon symbolique. Au cœur de la controverse; une lettre de réflexion du comité exécutif envoyée la semaine dernière sur la pertinence de reporter les manifestations à l'automne pour faire front commun avec les grandes centrales syndicales.

«La destitution était discutée dans les associations parce qu'il y avait un sentiment grandissant d'insatisfaction», a expliqué Mme Fazazi. Bien que le congrès reconnaisse le travail que notre conseil exécutif sortant a effectué durant la dernière année pour la mobilisation étudiante, nous considérons que la lettre de réflexion qui nous a été envoyée dans les derniers jours était à portée "démobilisante" et était envoyée dans un intervalle trop court du congrès», a-t-elle ajouté.

«Pour l'ASSÉ, le congrès est l'instance souveraine où on prend des décisions par rapport à la suite de notre lutte. Le congrès a donc condamné les agissements du conseil exécutif et cette lettre-là, car elle serait contraire aux structures de la démocratie directe, a poursuivi la porte-parole. Tous les textes de réflexion à l'ASSÉ sont encouragés. On croit que c'est tous ensemble réunis qu'on doit prendre des décisions quant à la lutte à venir et cette lettre-là, en ce sens, n'était absolument pas la bienvenue. Ce qui explique la destitution symbolique.»

### **Comité de transition**

Les membres réunis ont élu un comité de transition qui prendra les rênes de l'association jusqu'au congrès annuel prévu les 25 et 26 avril. Un nouvel exécutif y sera élu. D'ici là, l'ASSÉ a senti le besoin de lancer un appel à la mobilisation pour poursuivre la lutte amorcée.

Elle invite notamment ses membres à participer à la Marche Action Climat du 11 avril à Québec. Le premier ministre Philippe Couillard accueillera ses collègues canadiens pour discuter des changements climatiques.

L'ASSÉ compte aussi organiser une manifestation nationale pour dénoncer les «arrestations, les expulsions et la répression politique» dont elle se dit victime.

Mme Fazazi fait référence, entre autres, à un commentaire du ministre de l'Éducation, François Blais, sur les ondes de CHOI au cours

duquel il proposait aux universités «d'expulser deux ou trois étudiants» par jour s'ils bloquaient l'accès à ceux qui s'opposaient à la grève. «L'intimidation et le profilage politique ne sont pas acceptés par l'ASSÉ», a répliqué la porte-parole.

### **La Fondation 1625 dénonce le «climat de violence» de l'ASSÉ**

Après avoir interprété la dissension qui règne à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante comme un signe de faiblesse du mouvement, la Fondation 1625, qui soutient les étudiants victimes de la grève, condamne la violence dont auraient été la cible des membres démissionnaires de l'ASSÉ.

«C'est dégueulasse. Ça fait des années qu'on dit qu'il y a un climat de violence dans l'ASSÉ. C'est un autre exemple éloquent pour le ministre Blais que les étudiants sont pris en otage», lance Miguéil Bergeron, l'un des porte-parole de la Fondation.

«Nous, on reste sur le terrain et on en profite pour condamner la violence. On ne comprend pas que le ministre [de l'Éducation] refuse d'agir», ajoute-t-il.

Dans un communiqué, la Fondation dit avoir pris connaissance sur la page Facebook d'Emmanuelle Arcand, membre démissionnaire du comité exécutif, de la «violence inouïe» qui régnerait au sein de l'association. Elle dit avoir été insultée et avoir reçu des roches lors d'une manifestation parce qu'elle était parmi ceux qui souhaitent reporter les grèves à l'automne.

La porte-parole provisoire de l'ASSÉ, Hind Fazazi, s'est dissociée, lundi matin, des gestes de violence qui auraient été commis, sans pour autant vouloir les condamner.



Un nouvel exécutif sera élu la fin de semaine du 25 et du 26 avril. D'ici là, l'ASSÉ a senti le besoin de lancer un appel à la mobilisation pour poursuivre la lutte amorcée.

Photothèque La Presse

### **Effritement à Québec et dans l'est**

Au plus fort de la grève débutée il y a deux semaines, quelque 20 000 étudiants de l'Université Laval étaient touchés. En date de lundi, 3000 étudiants de 16 associations étaient susceptibles de reconduire un vote de grève générale dès cette semaine. Le vote pourrait avoir lieu mardi et mercredi. De ce nombre, sept associations sont affiliées à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). Au collégial, aucun cégep de la région n'est en grève, indépendamment de leur affiliation. Ceux de Sainte-Foy et Garneau ont déjà dit «non» à une journée de grève ponctuelle. Au Cégep Limoilou et celui de Lévis-Lauzon, aucun vote de grève n'est prévu. L'Association générale des étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles-Campus de Carleton-sur-Mer a tenu une journée de grève le 1er avril et celle de Matane le lendemain. Cette dernière tiendra une assemblée le 8 avril pour décider s'il y a reconduction

## LE DEVOIR : L'exécutif de l'ASSÉ aurait été destitué – Dimanche 5 avril 2015 15h52



Plus tôt cette semaine, des milliers de manifestants ont répondu à l'appel de l'ASSÉ et sont venus faire entendre leur désaccord vis-à-vis des mesures d'austérité du gouvernement.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Le Devoir avec La Presse canadienne

Valleyfield — Les membres de l'exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) auraient été destitués hier, selon Radio-Canada.

L'ASSÉ, qui représente environ 70 000 étudiants des cégeps et des universités, tenait en fin de semaine à Valleyfield une réunion pour décider du prolongement ou non de la grève «sociale» qu'elle a déclenchée il y a deux semaines.

Le congrès s'est ouvert sur le départ des six élus, dont la porte-parole Camille Godbout. Peu de détails ont toutefois filtré de la réunion qui se tient à huis clos. L'ASSÉ a annoncé qu'un communiqué serait rendu public en fin de journée dimanche.

### Report de la grève?

À l'approche des votes de reconduction des mandats de grève, l'exécutif avait annoncé plus tôt cette semaine son désir de soumettre au vote de l'assemblée générale de ses membres un report de la grève générale illimitée à l'automne. Ce repli stratégique visait notamment à obtenir au cours des prochains mois l'appui des syndicats.

Des membres et militants plus draconiens n'auraient pas apprécié cette intention de l'exécutif, et auraient fait pression pour un «changement» à la direction.

La porte-parole de l'ASSÉ Camille Godbout avait pourtant précisé qu'il ne s'agissait que d'une proposition, et que «tout» était encore sur la table.

## LA PRESSE : Le report de la grève à l'automne déchire l'ASSÉ - Publié le dimanche 05 avril 2015 à 08h22 | Mis à jour le lundi 06 avril 2015 à 10h00



L'ASSÉ a tenu un rassemblement contre l'austérité devant l'Assemblée nationale le 26 mars dernier, à Québec.

Photo Erick Labbe, Le Soleil

Philippe Teisceira-Lessard, Annabelle Blais, La Presse

Le congrès de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s'est tenu tout au long du week-end sur fond de division, alors que le bureau de direction a démissionné en bloc samedi, avant d'être destitué.

Le congrès, qui a eu lieu à Valleyfield, promettait d'être agité après que l'exécutif eut fait une proposition controversée, en début de semaine, sur le report du mouvement de grève à l'automne.

Dimanche soir, le congrès n'était toujours pas terminé et l'information filtrait au compte-gouttes en raison d'un huis clos. *La Presse* a toutefois appris samedi qu'avant même que la question du report de la grève soit abordée, la totalité des élus, dont la porte-parole Camille Godbout, avait démissionné dès l'ouverture de la réunion.

«Ils [les membres de l'exécutif] voulaient que le congrès se concentre vraiment sur la question du plan d'action, sur nos positions et nos revendications à venir plutôt que de faire un débat de personnalité sur l'exécutif», a confié une source qui assistait au congrès. Selon cette source, c'est le débat autour du report de la grève à l'automne qui a «clairement été le déclencheur de tout ça».

Ces démissions devaient être effectives une quarantaine d'heures plus tard, soit dimanche, à la fin du congrès, selon nos sources. Or, au terme d'un débat qui a suivi, samedi, les militants présents ont préféré adopter une motion pour un départ immédiat afin de bien marquer leur désaccord avec le bureau de direction sortant.

Dimanche soir, l'ASSÉ n'a fait aucun commentaire. L'association devrait toutefois réagir aujourd'hui.

### Frange radicale, aile modérée

L'ASSÉ se retrouve divisée entre une frange plus radicale - centrée autour de certaines associations de l'Université du Québec à Montréal et des cégeps du centre-ville de Montréal - et une aile plus modérée. Les membres du comité de direction étaient davantage identifiés à ce second pôle.

Avant même le début du mouvement de grève, des désaccords sur la stratégie et le moment de la mobilisation émergeaient déjà dans les discussions entre militants.

Un texte publié la semaine dernière et dans lequel l'exécutif proposait de mettre en veilleuse le débrayage jusqu'à l'automne prochain a toutefois exacerbé ces tensions.

L'exécutif souhaitait reporter la grève à l'automne pour profiter «d'une fenêtre historique» avec les négociations dans la fonction publique qui pourraient déboucher sur un conflit de travail.

«Si nous nous lançons dans une GGI [grève générale illimitée] ce printemps, notre grève aura été étudiante. Cela n'est pas mauvais en soi, bien évidemment. Par contre, si notre objectif aura été de faire grève en solidarité avec les travailleurs et travailleuses en négociations, nous aurons manqué le bateau», pouvait-on lire dans le cahier de congrès.

La proposition a attiré de nombreuses critiques. Tout au long de la semaine, des militants ont discuté de la possibilité de déposer une motion de destitution de l'exécutif lors du congrès. D'autres penchaient plutôt pour une motion de blâme afin de s'assurer de conserver un comité fonctionnel pendant le mouvement de contestation.

Le comité Printemps 2015, qui s'identifie à la frange radicale, avait ouvertement remis en question la légitimité de l'exécutif de l'ASSÉ dans un texte intitulé «L'ASSÉ ne fait pas le printemps», publié sur son site en début de semaine.

Même si l'assemblée s'entendait sur une stratégie ce week-end, il reviendra aux étudiants de voter cette semaine afin de reconduire l'actuel mandat de grève ou d'y mettre un terme.



## LE DROIT : Chronique : Printemps érable... ou automne chaud?, par Gilbert Lavoie - Publié le 04 avril 2015 à 11h59

La décision qu'auront à prendre en fin de semaine les délégués au congrès de l'ASSÉ, à Montréal, est éminemment stratégique. Faut-il pousser plus loin les efforts pour provoquer un autre printemps érable? Ou est-il préférable de reporter le tout à l'automne, en misant sur le rapport de force que les centrales syndicales voudront créer pour obtenir des concessions salariales pour les employés de l'État?

La décision est stratégique parce que d'un côté comme de l'autre, il y a des risques.

Si l'Association pour une solidarité syndicale-étudiante (ASSÉ) mise sur le printemps, elle pourrait échouer.

De nombreux campus ont déjà refusé de se lancer dans des grèves qui mettraient leur session en péril. Mais si elle attend en septembre dans l'espoir de vivre un automne chaud aux côtés des syndicats, elle risque de se retrouver seule dans la rue si les négociations des centrales syndicales avec le gouvernement donnent des espoirs d'ententes.

Il est permis de croire que le gouvernement ferait de gros efforts pour régler avec certains syndicats afin de tuer dans l'oeuf l'idée d'un automne chaud.

S'il échoue, il adoptera une loi spéciale pour dicter les conditions de travail de ses employés, ce qui pourrait mener à des manifestations et à des mouvements de grève.

Mais les syndicats, qui ont besoin d'un appui du public, ne voudront pas s'associer très longtemps à des manifestations marquées par le vandalisme et la violence comme celles qui ont caractérisé le printemps érable de 2012. De plus, même dans un scénario d'automne chaud, le temps maussade de novembre finira par refroidir tout le monde.

### Question d'argent

Sur fond de toile de la lutte contre l'austérité, c'est de finances publiques dont on parle ici. Le Québec a-t-il ou non les moyens d'injecter plus d'argent dans les missions de l'État? Serait-il plus sage de reporter à plus tard cet objectif d'équilibre budgétaire qui sème la controverse?

Il était intéressant, jeudi, d'entendre le leader intérimaire du Parti québécois, Stéphane Bédard, s'inquiéter d'un avis de la firme Moody's sur la cote de crédit de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Ce qui est en cause dans le débat sur l'austérité, c'est justement la possibilité d'une décote du Québec par les maisons de notation.

Or le Nouveau-Brunswick, qui a déposé son budget mardi, a justement reçu un avertissement de Moody's qui a mis en doute sa capacité d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018. La maison de notation a déjà abaissé la cote de crédit du Nouveau-Brunswick en 2012, à cause de sa dette. Or la cote du Québec est la même que celle du Nouveau-Brunswick... mais pas sa dette: «Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, en pourcentage du produit intérieur brut, le Québec est la province la plus endettée», confirment les documents les plus récents du ministère des Finances.

La dette représentant les déficits cumulés est de 33 % par rapport au PIB, celle du Nouveau-Brunswick que de 10,3 %.

À l'abri d'une décote, le Québec? Que ça vous plaise ou non, la réponse est négative. Et une décote, ça veut dire des frais d'intérêts encore plus élevés sur le service de dette, qui accapare déjà 10 % du budget annuel du gouvernement.

Alors avant de crier au report de l'équilibre budgétaire, comme le font les syndicats, il faut s'interroger sérieusement sur les conséquences d'un tel geste pour nos enfants, ceux-là même qui manifestaient contre l'austérité jeudi, dans les rues de Montréal.



Si l'Association pour une solidarité syndicale-étudiante (ASSÉ) mise sur le printemps, elle pourrait échouer.

Robert Skinner, La Presse

## LE DEVOIR : L'ASSÉ décidera samedi si elle prolonge sa grève «sociale» - Samedi 4 avril 2015 09h27

La Presse canadienne

Valleyfield — L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) doit décider samedi si elle prolonge la grève «sociale» étudiante qu'elle a déclenchée il y a deux semaines.

L'ASSÉ, qui se réunit en congrès à Valleyfield, en Montérégie, soulignait en début de semaine qu'elle envisageait de mettre l'idée d'une grève générale illimitée sur la glace, pour mieux la reprendre à l'automne avec les syndicats.

Dans un texte de réflexion transmis à ses associations membres, l'ASSÉ disait considérer ce qu'elle appelle un «repli stratégique» pour le succès de sa cause.

L'exécutif s'inquiétait du fait que le mouvement de grève est surtout appuyé par les universités et les étudiants montréalais. Avec les syndicats, le rapport de force avec le gouvernement serait encore plus grand, est-il écrit dans le texte de réflexion.

Il ne s'agit pour le moment que d'une proposition, a déclaré la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout. Elle affirme que «tout sera sur la table» et les membres décideront.

Lors de la grande manifestation du 2 avril à Montréal, Mme Godbout a promis de «continuer d'augmenter la pression» jusqu'à ce que le gouvernement révise ses politiques d'austérité.

Par leur mobilisation, les étudiants demandent au gouvernement québécois de réinvestir dans l'ensemble des services publics et d'annuler les compressions en éducation.



Des milliers de personnes ont répondu à l'appel de l'ASSÉ le 2 avril dernier et ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis les mesures d'austérité du gouvernement.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

## LA PRESSE : L'ASSÉ doit décider samedi si elle prolonge sa grève « sociale » étudiante - Publié le samedi 04 avril 2015 à 07h14



La porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

La Presse Canadienne, VALLEYFIELD, Qc

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) doit décider samedi si elle prolonge la grève « sociale » étudiante qu'elle a déclenchée il y a deux semaines.

L'ASSÉ, qui se réunit en congrès à Valleyfield, en Montérégie, soulignait en début de semaine qu'elle envisageait de mettre l'idée d'une grève générale illimitée sur la glace, pour mieux la reprendre à l'automne avec les syndicats.

Dans un texte de réflexion transmis à ses associations membres, l'ASSÉ disait considérer ce qu'elle appelle un « repli stratégique » pour le succès de sa cause.

L'exécutif s'inquiétait du fait que le mouvement de grève est surtout appuyé par les universités et les étudiants montréalais. Avec les syndicats, le rapport de force avec le gouvernement serait encore plus grand, est-il écrit dans le texte de réflexion.

Il ne s'agit pour le moment que d'une proposition, a déclaré la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout. Elle affirme que « tout sera sur la table » et les membres décideront.

Lors de la grande manifestation du 2 avril à Montréal, Mme Godbout a promis de « continuer d'augmenter la pression » jusqu'à ce que le gouvernement révisé ses politiques d'austérité.

Par leur mobilisation, les étudiants demandent au gouvernement québécois de réinvestir dans l'ensemble des services publics et d'annuler les compressions en éducation.

## LE SOLEIL : Carrefour : Une journée de grève avec Charlot, par Alain Boisclair, Lévis - Publié le 04 avril 2015 à 05h30



Des étudiants manifestant à Québec contre l'austérité

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

Son iPad déclenche la sonnette de son réveil et son agenda électronique lui décrit que sa journée est consacrée à une manifestation devant la colline parlementaire. Aussitôt debout, sa petite amie lui envoie un texto en lui rappelant de la rejoindre chez McDo pour le petit déjeuner d'amoureux avant la manif.

De ce pas, il ramasse son grabat de gréviste ainsi que son iPhone et saute dans sa Golf 2014. En route vers McDo, une méchante surprise attendait Charlot au resto: les caisses étaient bondées d'étudiants qui s'apprêtaient à commander leur petit déjeuner eux aussi,

avant de se rendre à la manif. Charlot retrouve sa petite amie dans le resto et fait la queue comme tout le monde.

Faute de place dans le resto, Charlot et sa petite amie décident de déjeuner dans la Golf 2014; la température froide du matin commande de réchauffer la Golf 2014 pendant tout le repas: au diable les GES.

Tout au long du petit déjeuner, Charlot et sa petite amie sont bombardés de textos de leurs collègues de classe qui les attendent impatiemment à la manif; Charlot embraie sa Golf 2014 pour rejoindre les amis grévistes. Surprise! Un cordon de policiers boucle tout un quadrilatère, empêchant ainsi Charlot et sa petite amie de stationner à proximité des lieux de la manif.

Petit détour oblige à se garer plus loin: « Allons dans le stationnement payant de l'Hôtel de Ville de Québec », suggère Charlot. Ne sachant pas la durée de la manif, Charlot paie avec sa carte MasterCard son espace de stationnement pour une durée de quatre heures.

Manif étant terminée après une demi-journée à s'époumoner contre l'austérité devant les policiers, Charlot et sa petite amie retournent, de ce pas, vers l'auto et invitent quelques amis à l'appart... par texto pour un petit souper de solidarité.

En arrivant à l'appart... Charlot récupère, dans sa boîte aux lettres, sa correspondance: compte MasterCard, compte Vidéotron, sa facture des frais de session à l'université et ses avis de paiements mensuels pour la Golf 2014.

Voilà que les amis arrivent, eux aussi de la manif: on range les pancartes dans un coin de l'appart... La petite amie de Charlot propose à ses invités de se faire livrer du Saint-Hubert pour le souper après une journée assez essoufflante et éprouvante merci!

## LE SOLEIL : Éditorial : Le droit à quelle éducation?, par Brigitte Breton - Publié le 04 avril 2015 à 05h00

(Québec) « Est-ce qu'on va être obligé de dire un jour qu'on va prendre un petit nombre d'étudiants, les ultra-meilleurs, parce qu'on n'aura pas les moyens d'en former plus? » se demande le vice-recteur principal à l'Université Laval, Éric Bauce. La question se pose. Le Québec se tirera dans le pied si le resserrement des finances publiques se traduit par un accès plus limité aux études supérieures et à une diversité moindre des cours.

Le gouvernement Couillard se dit « l'allié de la jeunesse ». Devant les étudiants qui désertent les classes et manifestent dans les rues et ceux qui s'adressent aux tribunaux pour avoir accès à leurs cours, le ministre François Blais se présente comme le grand défenseur du droit à l'éducation. Mais de quelle éducation parle-t-il exactement?

De celle qui sera accessible à tous, qu'importe où ils vivent au Québec et qu'importe de quel milieu socioéconomique ils viennent? De celle façonnée en fonction des besoins des employeurs? De celle offerte seulement à ceux qui afficheront une cote de rendement (cote R) exceptionnelle, écartant ainsi bien des gars?

Le budget Leitão, qui restreint la croissance des dépenses en éducation à 0,2 %, pousse le vice-recteur Bauce à sonner l'alerte. « Sommes-nous collectivement en train de sacrifier l'avenir des membres d'une génération qui n'auront peut-être pas la chance, contrairement à leurs parents, de bénéficier d'une formation universitaire accessible et de qualité? Devrons-nous limiter l'accès aux universités à une faible frange de la population faute d'un finance-



ment adéquat pour assurer l'accessibilité aux études?» «Aurons-nous, dans 10 ans, encore des experts et spécialistes, des leaders dans divers milieux socioéconomiques et des créateurs issus de nos universités en nombre suffisant pour assurer le développement de notre société?»

Certains verront uniquement dans ces propos ceux d'un homme et d'une organisation s'accrochant au statu quo et à son statut privilégié. Collectivement, nous aurions pourtant intérêt à pousser la réflexion et nos préoccupations au-delà de la rémunération des dirigeants des universités. Le Québec attend quoi de l'enseignement supérieur? Ce serait bien que le nouveau ministre, un ancien doyen de Laval, en fasse part, plutôt que de simplement supposer qu'il reste encore du gras à couper au niveau administratif. L'atteinte du déficit zéro n'est pas une fin en soi ni le seul objectif qui doit animer le Québec.

En 2012, sous la direction de Jean Charest, les libéraux clamaient qu'il fallait absolument réinvestir dans les universités. Trois ans plus tard et après un tumultueux et coûteux printemps érable, ils sa-

brent dans les fonds. Où est la logique, où est la vision à plus long terme?

Le financement n'est pas la seule inconnue. Récemment, le ministre Blais indiquait à La Presse que le temps était venu «de financer les établissements en fonction des besoins réels du marché du travail». Il était interrogé sur les effets du rehaussement des exigences pour les futurs enseignants. A-t-il l'intention d'appliquer cette règle partout? Il est parfois difficile de prévoir avec précision la demande d'un secteur. Les connaissances dont a besoin une société ne sont pas nécessairement les mêmes que celles d'une entreprise. La mission des universités ne se résume pas à répondre aux besoins du marché du travail, mais à ceux de toute une société dans toutes les sphères de la vie.

Depuis 1967, l'accès aux études universitaires a fait ici un bond spectaculaire. L'effectif étudiant a quintuplé. S'assurer que la diplomation continuera de croître, et veiller à ce que la formation soit diversifiée et de qualité, est le rôle d'un gouvernement. Surtout s'il est un allié de la jeunesse.

## LE DEVOIR : Perspectives : Les premiers pas de monsieur Blais – Samedi 4 avril 2015



Le ministre François Blais, à l'Assemblée nationale

Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Robert Dutrisac - Correspondant parlementaire à Québec

**Trente-cinq jours. C'est le temps qu'il a fallu à François Blais pour se mettre les pieds dans le plat dans ses nouvelles fonctions de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il a été beaucoup plus rapide que son prédécesseur Yves Bolduc, qui occupait son poste depuis 81 jours quand l'affaire de sa prime de 215 000 \$ a éclaté. Mais alors que cette controverse trahissait la cupidité de l'élue libérale, l'enjeu qui a fait trébucher le nouveau ministre soulève une question de fond qui fait partie de ses responsabilités : la démocratie étudiante.**

François Blais et l'animateur de CHOI Radio X, Dominic Maurais, étaient sur la même longueur d'onde ce matin-là, mardi dernier. Le ministre, qui ne se départ jamais de son calme olympien, a qualifié d'« *inacceptable* » ce qui s'était passé à l'UQAM après que l'animateur eut dénoncé « *les crottés qui bloquent les portes* ». Et François Blais d'y aller d'un conseil pratique à l'intention des recteurs : « *expulser deux ou trois personnes par jour refroidirait les ardeurs de certains* » et « *ferait réfléchir les autres* ». Le ministre connaît bien la situation : professeur pendant une vingtaine d'années, il était doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval pendant le printemps érable.

La menace de sanctions a un effet dissuasif. « *On fait ça avec les enfants* », a dit le ministre, un point de vue salué par le ricanement approbateur de l'animateur. Et quand Dominic Maurais a décrié le « *discours de pleurnichards* » des étudiants, qui bénéficient de prêts et bourses, François Blais avait une réponse toute prête, rappelant que le coût de ce programme avait augmenté de 8 % cette année, alors que « *la société québécoise est la plus généreuse en Amérique du Nord pour l'accessibilité de ses étudiants* ». De quoi se plaignent-ils ?

À Québec, les deux stations radiophoniques les plus écoutées font de la « *radio trash* », avait dénoncé le maire de Québec Jean-Paul L'Allier au début des années 2000. Ces radios sont animées par des forts en gueule résolument fédéralistes et anti-péquistes,

inspirés par la droite libertaire antiétatique. Ils sont généralement conservateurs à Ottawa et libéraux à Québec, après un flirt avec les caquistes. Ils défendent les libertés individuelles et dénigrent la défense des droits collectifs. Ils sont pour la loi et l'ordre. Ils sont anti-fonfons, anti-syndicats, anti-féministes, anti-écologistes, anti-BS, anti-modèle québécois. Et anti-mouvement étudiant.

### Connaître son auditoire

Ces radios polémistes s'adressent à un auditoire composé notamment de « *white angry young men* », comme disent les Américains, et exploitent le clivage bien ville de Québec entre l'élite de la haute-ville et la plèbe de la basse-ville. Après plusieurs tentatives, ce type de radio, solidement représentée aux États-Unis où elle est républicaine, tendance Tea Party, n'a jamais pu s'implanter dans la région de Montréal.

Dans la capitale, où l'activité économique dépend largement de l'État, ils sont nombreux à détester les fonctionnaires et à écouter Radio X, qui leur propose de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Un phénomène semblable s'observe aux États-Unis, où les électeurs les moins bien nantis, s'ils sont blancs, élisent des représentants républicains millionnaires qui s'attaquent aux programmes sociaux et défendent leurs intérêts de classe.

À Québec, s'il y a des gens qui incarnent cette élite de la haute-ville méprisée par les radios poubelles, c'est bien les professeurs, doyens et recteurs de l'Université Laval qui, généralement, ne résident jamais bien loin du campus, dans le quartier Montcalm ou la banlieue huppée de Sillery ou celle de Sainte-Foy. À Radio X, le style nuancé de François Blais détonnait.

Mais dans l'entourage du premier ministre, on estimait que les idées de François Blais sur les grèves étudiantes allaient plaire au plus grand nombre. Certes, il a un peu forcé la note avec cette histoire d'expulsion, mais dans l'ensemble on croit qu'il a marqué des points. Le Parti libéral du Québec est un parti de pouvoir qui n'hésitera pas à courtiser ceux qui méprisent l'État pour gagner de précieux votes dans des circonscriptions disputées.

### Le droit de grève en question

Le droit de grève des étudiants n'existe pas, a déclaré François Blais. En ce sens, le ministre s'inscrit parfaitement dans le virage amorcé sous le gouvernement Charest, qui a remis en question 50 ans de pratique de la démocratie étudiante au Québec. L'usage voulait qu'après un vote de grève, les directions des cégeps et des universités suspendent les cours.

La position du ministre a le mérite d'être claire. Mais elle demeure problématique. « *Ce n'est vraiment pas facile pour eux [les recteurs] d'intervenir*, reconnaissait mercredi François Blais. *La priorité pour eux, c'est la sécurité des lieux.* » Des raisons pratiques militent pour l'arrêt des cours : si la répression met de l'huile sur le feu, les universités ne sont pas plus avancées.

À la Commission d'examen des événements du printemps 2012, présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, qui a recommandé de reconnaître et d'encadrer la démocratie étudiante, comme le préconisait en 1983 le chef libéral Claude Ryan, le prési-

dent de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, mettait en garde le gouvernement contre la tentation d'émasculer cette démocratie et de nier le droit de grève des étudiants. « [...] à partir du moment où il y a une ébullition sociale, peu important les raisons, droits de scolarité ou autres, de facto, les associations étudiantes, les leaders étudiants prennent ce droit-là. Alors, on pourrait le nier, regarder, mettre ça en dessous de la table, en dessous du tapis, mais la réalité nous rattrape, et le passé est garant de l'avenir à cet égard-là », avait-il déclaré.

François Blais est d'un autre avis. Il parle de la dynamique des grèves étudiantes comme d'une « mélasse » dont il faut s'extirper. Mais à moins que la jeunesse québécoise choisisse de tourner le dos

Profilage politique

à toute contestation et de se poser en défenseur de l'ordre établi, ce qui n'est pas impossible, le problème reste entier.

Devant les auditeurs de Radio X, François Blais se félicitait du fait qu'en 20 ans d'enseignement de philosophie politique, jamais ses étudiants n'ont su quelles étaient ses opinions politiques, s'il était fédéraliste, sympathisant du Parti québécois ou de Québec solidaire. Une telle posture chez un universitaire peut certes soulever des questions d'honnêteté intellectuelle : pourquoi un philosophe, un homme d'idées, dissimulerait-il les siennes ? Mais comme homme politique, François Blais sera forcé de préciser à quelle enseigne il loge. À droite ou à gauche. Et c'est ce qu'il a commencé à faire.

[Vos réactions - 17 commentaires](#)

## LE DEVOIR : Perspective : Manif à géométrie variable : Le traitement imposé par les policiers aux étudiants diffère de celui réservé à d'autres groupes de revendication – Samedi 4 avril 2015



Des centaines de manifestants, dont de nombreux étudiants, se sont opposés à la brutalité policière dans les rues de Montréal, le 15 mars dernier

Photo: Annik MH De Carufel Le Devoir

Marie-Andrée Chouinard

Jeudi 2 avril, Montréal. Foule bigarrée dans la rue, rue inondée par le soleil printanier chauffant enfin les joues, joues bariolées de rouge protestation, protestation soudainement arrêtée par le tir de gaz lacrymogènes et la charge des policiers.

Dimanche 29 mars, Montréal. Des femmes prennent la rue sous un temps frisquet et quittent la place Émilie-Gamelin en scandant des slogans visant à rappeler au gouvernement Couillard que personne ne viendra brader l'accès à l'avortement. Quelque 500 personnes déambulent jusqu'aux bureaux du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, et en reviennent. Les policiers encadrent le tout mais jamais n'interviennent.

Dans les deux cas, aucun itinéraire n'avait été fourni au corps policier. Aucun incident apparemment « violent » n'a été déploré par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Et pourtant, ces deux manifestations ont connu des dénouements très distincts. Pourquoi ?

« On le voit très clairement avec la dizaine de manifestations qui se sont tenues récemment : lorsqu'elles ne sont pas appelées par des groupes étudiants, par exemple des groupes féministes, elles ne font pas l'objet du même traitement. Il y a vraiment là un traitement différentiel, et c'est du profilage politique. »

La professeure Céline Bellot, de l'École de service social de l'Université de Montréal, s'intéresse très précisément à cette forme de discrimination qui, contrairement aux notions de profilage racial et même social, n'est pas « judiciairement reconnue ». Ce qui n'en fait pas moins une réalité évidente à ses yeux, comme l'étudie l'Observatoire sur les profilages (OSP). « Nous sommes plongés en plein dans cette dérive où, en amont d'un événement, de manière préventive, on va utiliser des stéréotypes, des caricatures et des préjugés pour conclure d'emblée que des populations — ici, les étudiants — ayant des convictions politiques qui sont en résistance

au courant néolibéral sont dérangeantes, menaçantes et méritent d'être judiciairisées et réprimées », dit Mme Bellot.

Un traitement différentiel basé sur « ce que sont et ce que pensent les manifestants plutôt que sur ce qu'ils font » viendrait expliquer que cohabitent sans raison apparente la bonne manif et son pendant sombre, la mauvaise.

### Que jeunesse se passe !

« Dans cette traque de la non-conformité, un élément m'apparaît central : la question de la jeunesse comme menace à l'ordre établi », écrivait Marco Sylvestro en 2010 dans un bulletin spécial de la Ligue des droits et libertés portant sur le « profilage discriminatoire dans l'espace public ». « Autrefois, on disait qu'il fallait que jeunesse se passe, excusant ainsi la turbulence et l'exubérance. Dans les années 60 et 70, la jeunesse, majoritaire comme groupe d'âge, avait les coudées franches. Aujourd'hui, dans une société vieillissante dirigée par l'ancienne jeunesse du baby-boom, il semblerait que les jeunes n'aient plus d'excuse ni d'influence de par leur nombre : ils et elles doivent s'intégrer à l'ordre moral dominant au plus vite, et les "erreurs de jeunesse" ne sont pratiquement plus permises. »

Et pourtant, conclut l'auteur, ne vivons-nous pas dans une ère de « liberté » ? « Liberté dans la conformité, oui ! Il semblerait que cette diversité et cette liberté ne soient que pour ceux et celles qui sont du bon côté du pouvoir — pouvoir politique, économique et démographique. Pour les autres jeunes, mésintégrés, immigrants ou dissidents, il faut rentrer dans le rang, suivre la règle, marcher au pas sous peine de bastonnade — au propre comme au figuré. »

Les coups de matraque, la valse des boucliers, le chant des bottes sur le bitume : Maxence L. Valade, 23 ans, cet étudiant de l'UQAM devenu tristement célèbre pour sa blessure reçue le 4 mai 2012 en plein visage, qui lui a valu la perte d'un œil, déplore les tactiques de répression. Mais, plutôt que de lui faire peur, celles-ci le galvanisent. « Pendant la grève de 2012, c'étaient quatre manif par jour. Tu reviens le soir chez toi et il y a les policiers qui te poursuivent presque jusque dans tes rêves. Tu te couches et tu sens encore le mouvement de la foule, c'est si intense que t'en as presque des palpitations. C'est toujours la même chose. Les cris, les coups de matraque qui viennent, ce sentiment de ne plus pouvoir rien ignorer. T'as pas peur. Tu te sens fort. Tu te retrouves en commun et tu vois qu'on est capables de gagner en puissance ensemble. C'est merveilleux. »

### Banalisation et indifférence

Mercredi, une trentaine de groupes inquiets et choqués par la montée en puissance de ce profilage politique — assorti de son corollaire la répression policière — ont dénoncé aussi la banalisation apparente dans laquelle cette brutalité s'opère. Un peu plus tôt, le ministre de l'Éducation, François Blais, avait illustré malgré lui de manière exemplaire l'indifférence dans laquelle se déploient ces événements : en entrevue, il a carrément invité les dirigeants d'établissement d'enseignement supérieur à expulser chaque jour un ou deux de ces récalcitrants en mal de sensations fortes pour sanctionner l'inacceptable et, au passage, faire réfléchir les autres.



En pleine conférence de presse, les porte-parole avaient du mal à réprimer leur colère. « *Franchement, ça dépasse tout entendement !* », a affirmé Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés.

Pour Céline Bellot, cela découle d'une stratégie politique — à laquelle se prêtent les médias sans grand mal — de plaquer des discours visant à montrer que ces groupes sont « *radicaux, radicalisés et avec tout ce que ça veut dire dans l'imaginaire populaire, encourageant confusions et amalgames entre terroristes, radicaux et gens contestant l'austérité. Il y a très clairement un intérêt politique à maintenir ces amalgames et ces confusions* ».

Il n'y avait qu'à participer cette semaine à ladite conférence de presse sur la répression policière pour le comprendre. La majorité des questions des journalistes n'a porté que sur un seul élément : l'itinéraire fourni — ou non — par les groupes manifestants, « *comme si cette question à elle seule pouvait discréditer l'ensemble des convictions sur lesquelles repose un mouvement de contestation* », ajoute Mme Bellot.

Dans le rapport produit par la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 — dit le rapport Ménard —, les commissaires ont noté que, dans la foulée du conflit étudiant devenu crise sociale, l'obsession collective autour des règlements utilisés par les policiers pour stopper les manifestations (règlement P6 adopté par Montréal en mai 2012 et l'article 500.1 du Code de la sécurité routière) a occupé un espace imposant, au détriment du droit de manifester pacifiquement, protégé par les chartes. La nature même des règlements, notamment le P6 avec son obligation de fournir l'itinéraire, a « *fini par présumer de l'illégalité de l'exercice* », notent les commissaires, préoccupés.

« *Il est assez impressionnant de voir la diabolisation construite autour de ce que pourrait faire une association étudiante lors d'une manifestation* », expose Céline Bellot. « *Et ce pour quoi on va les pénaliser, c'est quoi ? Des infractions au Code de la sécurité routière [l'article 500.1 du Code de la sécurité routière a été invoqué pour 1890 des 2542 arrestations du SPVM lors du printemps 2012] qui ne sont rien de plus que ce qu'on utilise lorsque vous faites un excès de vitesse en voiture ou que vous omettez de mettre votre ceinture de sécurité. Va-t-on tenir un discours aussi diabolisant pour toutes les personnes qui ne font pas leur arrêt en voiture ?* »

*Voilà exactement le "deux poids, deux mesures" qui s'incarne dans la logique du profilage.* »

### **Les jambières des policiers**

Pourtant, le mouvement qui soulève ces jours-ci une partie de la population du Québec est global, et non sectorisé, comme il l'était en 2012 lorsque l'embryon du conflit rimait avec une hausse des droits de scolarité touchant l'enseignement supérieur. « *En manifestant contre les politiques du gouvernement Couillard, [les] étudiants font preuve d'une grande lucidité et d'une solidarité qui doivent nous inspirer* », écrivaient récemment les professeurs de l'École de service social de l'UdeM dans un texte visant à soutenir la lutte étudiante. « *Au-delà des impacts réels sur leurs situations individuelles, les étudiantes et étudiants ont le courage de se lever pour dénoncer, de manière plus globale, les choix et les décisions du gouvernement libéral. L'austérité ne vise pas un secteur ou un autre. Elle est une approche globale qui a des conséquences pour chacun des citoyens du Québec.* »

Mais au lieu de défendre ce discours, les étudiants doivent plutôt répondre sur les tribunes « *au discours de menace directe des autorités publiques* », dit Mme Bellot, qui était présente à la conférence de presse du collectif antirépression cette semaine. « *On l'a vu dans la réaction des médias : tout ce qui comptait, c'était le discours d'expulsion du ministre [de l'Éducation, François Blais] et la réaction de l'ASSE, et l'itinéraire. Tout le reste, le discours sur l'austérité, ne comptait pas.* »

Cette lutte globale que certains avaient crue idéale pour unir dans la protestation l'ensemble des groupes demeure très sectorisée — en font foi les autocollants rouges « *On n'a rien volé* » plaqués sur les jambières des policiers poursuivant les manifestants dans les rues... « *On a sectorisé tout le débat sur le droit de grève des étudiants alors que, finalement, les politiques d'austérité contre lesquelles ils se battent touchent tout le monde*, explique Céline Bellot. *Ce n'est pas seulement le problème de l'éducation, c'est celui des garderies, des femmes, des organismes qui luttent contre la pauvreté, de la fonction publique, donc c'est un problème généralisé. Pourtant, on va diaboliser un secteur plutôt qu'un autre. C'est le propre du profilage politique.* »

[Vos réactions - 6 commentaires](#)

## **LA PRESSE : Chronique : Les leçons du printemps, par Rima Elkouri - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 06h00**

La Presse

Quelles leçons avons-nous tirées du printemps étudiant de 2012 ?

Je me posais la question en écoutant, dimanche, le premier ministre Philippe Couillard commenter l'épisode violent devant le parlement de Québec au cours duquel une manifestante a été blessée au visage par un tir de gaz irritant. Il y a « *des leçons à tirer de part et d'autre* », a dit M. Couillard.

En soi, cette déclaration tranchait avec celles auxquelles nous avait habitués Jean Charest en pareilles circonstances. Même devant d'évidentes bavures policières, M. Charest semblait avoir décidé par calcul politique que seule la violence qu'il associait aux « *carrés rouges* » méritait d'être condamnée. Autre printemps, autre discours... Cette fois-ci, le premier ministre Couillard aura au moins eu la sagesse d'inviter la police à revoir ses pratiques de contrôle de foule.

Ironiquement, il y a moins d'un an, le même gouvernement Couillard torpillait le rapport Ménard sur la crise étudiante, qui contenait des recommandations allant dans le même sens. La ministre de la Sécurité publique Lise Thériault avait tourné en dérision les recommandations du rapport concernant les techniques policières. Le premier ministre avait lui-même qualifié le rapport de la commission spéciale présidée par Serge Ménard de « *déséquilibré* ». Il avait aussi défendu le travail des forces policières et loué leur courage. Pas un mot sur la vague d'arrestations et d'abus policiers sans précédent visant un mouvement qui, on tend à l'oublier, était généralement pacifique.

S'il est vrai que la commission Ménard, créée par le PQ pour blâmer le PLQ, souffrait dès le départ d'un vice de conception, son rapport étoffé contenait de nombreuses recommandations pertinentes en ce qui concerne le travail des policiers. Si ces recommandations

avaient été prises au sérieux plutôt que d'être envoyées directement à la poubelle, peut-être aurait-on pu prévenir des incidents violents comme celui dont a été victime Naomie Tremblay-Trudeau, le 26 mars, à Québec.

La question à se poser ici n'est pas de savoir ce que les manifestants pouvaient bien faire « *à deux pouces du nez* » des policiers, comme l'a d'abord déclaré de façon intempestive le maire Régis Labeaume (qui a rectifié le tir après avoir vu les images de l'incident). La question à se poser est plutôt : est-ce que la force utilisée était proportionnelle à la menace ?

Le rapport de la commission Ménard rappelait que l'utilisation d'irritants chimiques exige une « *grande retenue* ». Il rappelait que le devoir des policiers est de n'utiliser que « *la force nécessaire* ». Il recommandait que les services de police soient invités à prévenir les manifestants, dans la mesure du possible, avant de lancer des irritants chimiques et à le faire de façon efficace. Il recommandait aussi qu'ils donnent la chance et le temps aux manifestants qui le souhaitent de quitter les lieux avant d'être « *gazés* ».

La commission Ménard suggérait par ailleurs à la ministre de la Sécurité publique de rappeler aux services de police que l'utilisation d'irritants chimiques doit être « *judicieuse et rationnelle* ».

Utilisation judicieuse et rationnelle, donc. Ce ne sont malheureusement pas les deux premiers mots qui nous viennent à l'esprit en regardant les images de l'épisode violent au cours duquel Naomie Tremblay-Trudeau a été blessée.

Au-delà des recommandations « *techniques* », la commission Ménard en appelait à un changement de culture. Elle recommandait une meilleure formation des policiers afin qu'ils comprennent bien l'importance du droit de manifester dans une société démocratique. On notait que, graduellement, une certaine forme de mépris à



l'égard du mouvement étudiant s'est installée chez les policiers (et pas seulement chez les policiers, se dit-on en voyant la navrante campagne de cyberintimidation visant Naomie Tremblay-Trudeau). Comme si, aux yeux de bien des gens, le droit de manifester était un simple caprice. Que l'on soit d'accord ou pas avec le message des étudiants qui descendent dans la rue, on doit s'entendre sur une chose : manifester est un droit fondamental. Le rôle des policiers est aussi de veiller à la sauvegarde de ce droit. C'est d'autant plus fondamental que lorsque ce droit est nié à une partie de la population, le recul démocratique vaut pour tous. Et lorsqu'il y a bavure, cela nuit à l'ensemble du corps policier, dont la majorité des membres font bien leur travail.

Même si les policiers municipaux ont pris la peine de rappeler hier qu'ils reconnaissent le droit de manifester et qu'ils tenaient à éviter les confrontations lors des manifestations, il faudra malheureusement plus que des énoncés de principe pour rapiécer le lien de confiance entre les étudiants et les autorités policières, mis à mal depuis le printemps 2012.

**LE SOLEIL : Opinion – Carrefour : Pour un repli stratégique du mouvement de mobilisation contre l'austérité – Texte collectif - Publié le vendredi 03 avril 2015 à 05h30**

La Presse, Patrick Sansfaçon

Nous ne sommes pas l'exécutif de l'ASSÉ. Nous sommes des militant-e-s qui nous mobilisons, chaque jour, pour lutter contre l'austérité.

Nous croyons néanmoins qu'un repli stratégique est nécessaire afin d'assurer l'efficacité de notre mobilisation. L'idée circule déjà depuis un moment dans les piquets de grève, les manifestations et les rassemblements. Elle est, selon nous, essentielle à la consolidation d'un mouvement fort en solidarité avec les travailleurs et les travailleuses, mais aussi avec l'ensemble de la société.

Nous faisons présentement face à un gouvernement majoritaire, et nous devons impérativement assurer la pérennité de notre combat à long terme. Loin d'abandonner notre lutte, nous souhaitons bâtir un rapport de force sans égal entre notre mouvement et le gouvernement pour exiger un réinvestissement massif dans tous les services publics du Québec.

Notre cause est importante, et seul un front commun nous permettra d'atteindre nos objectifs. Il faut donc s'armer de patience. Les syndicats ont l'obligation de négocier leur convention collective, et ce, même après leur date d'échéance. Cette obligation reportée à l'automne prochain un potentiel recours à la grève. Notre stratégie doit tenir compte de cette réalité.

Le mouvement de mobilisation actuel provient de la base militante, des assemblées générales locales. Nous croyons que c'est cette même base qui doit se prononcer en faveur d'un repli stratégique.

La grande manifestation du 2 avril doit être vue comme un avertissement. Continuons à manifester et à sensibiliser. Poursuivons notre lutte, effectuons un repli stratégique et préparons-nous à déployer, à l'automne prochain, un mouvement de grève social sans précédent qui s'adressera à chacun-e de nous en tant que citoyen-ne du Québec.

**Ont cosigné :**

- **Valérie Bergeron-Boutin, étudiante en droit et en études anciennes**
- **Pascal-Olivier Pereira de Grandmont, étudiant en anthropologie**
- **Charles-Olivier P. Carrier, étudiant en science politique**
- **Éric Roussin, étudiant en histoire**
- **Héloïse Baril-Nadeau, étudiante en service social**
- **François Genest, étudiant en anthropologie**

- **Louis-Patrick St-Pierre, étudiant en histoire**
- **Marie-Pier Caron, étudiante en sciences infirmières**
- **Olivier St-Pierre, étudiant en philosophie**
- **Olivier Bergeron-Boutin, étudiant en sciences humaines**
- **Sebastien Lacroix, étudiant en philosophie**
- **Marie-Ève Muller, étudiante en littérature**
- **Marc-Olivier St-Georges, étudiant en sciences de la nature**
- **Elsa Gonthier, étudiante en sciences humaines, enjeux internationaux**
- **Emanuel Guay, étudiant en sociologie**
- **Ana Pereira de Grandmont, étudiante en mathématiques appliquées**
- **Pascal Bourgault, étudiant en physique**
- **Nathaniel Morin, étudiant en microbiologie**
- **Claudia Demers, étudiante en sciences infirmières**
- **Guillaume Pelletier, étudiant en philosophie**
- **Marie Gagnon, étudiante en service social**
- **Julien Gagnon, étudiant en génie physique**



La grande manifestation du 2 avril doit être vue comme un avertissement, soutiennent les auteurs.

**LA PRESSE : Les jeunes devraient se méfier des syndicats, dit Québec - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h20 | Mis à jour le jeudi 02 avril 2015 à 12h18**



Philippe Couillard

PHOTO JACQUES BOISSINOT  
ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Tommy Chouinard, La Presse

(Québec) Alors qu'une « manifestation nationale contre l'austérité » se tiendra à Montréal aujourd'hui, les jeunes devraient se méfier des syndicats plutôt que de se joindre à leur lutte, car, contrairement au gouvernement, ceux-ci ne travaillent pas dans leur intérêt, soutient Québec.

« Le gouvernement est l'allié de la jeunesse », a lancé le premier ministre Philippe Couillard avant une réunion de son caucus, jeudi. Selon lui, « tout ce que fait » le gouvernement vise à « préparer l'avenir ». Aux jeunes, « on va laisser la maison en ordre, avec des finances publiques gérables, avec la capacité de faire des choix », a-t-il dit.





Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, croit que les jeunes qui ont l'intention de manifester aux côtés des syndicats devraient se poser des questions. Les syndicats exigent le report de l'équilibre budgétaire, une demande qui revient selon lui à alourdir le fardeau des prochaines générations.

« J'inviterais les jeunes à réfléchir à qui sont leur alliés. Est-ce que leurs alliés sont ceux qui disent : « On va remplir la carte de crédit et plutôt que de payer la facture (nous-mêmes), on va vous la passer » ? Ou les alliés sont ceux qui travaillent d'arrache-pied pour ramener des finances publiques en ordre pour que les jeunes en

particulier aient accès aux mêmes services publics, aux mêmes chances que leurs parents », a-t-il plaidé.

Pour Philippe Couillard, les votes des associations étudiantes, « ça n'a rien à voir avec une grève ». « Le concept de grève à l'école, je trouve ça assez particulier. On offre un service public aux jeunes, largement soutenu par les contribuables, et certains décident de ne pas recevoir le service. C'est ce qu'on voit », a-t-il ajouté.

L'ASSÉ chiffre à 135 000 le nombre d'étudiants en grève aujourd'hui. Mais comme son mouvement n'est pas aussi large qu'elle le souhaite, cette organisation envisage de mettre sur la glace la grève générale illimitée.

## LE SOLEIL : «Le gouvernement est l'allié des jeunes», lance Couillard - Publié le jeudi 02 avril 2015 à 11h17

Michel Corbeil, Le Soleil

(Québec) Le grand argentier du gouvernement, Martin Coiteux, «invite les jeunes à réfléchir à qui sont leurs alliés, (...) ceux qui disent on va remplir la carte de crédit», visant sans les nommer les syndicats. «Le gouvernement est l'allié de la jeunesse», a renchéri le premier ministre Philippe Couillard.

À leur arrivée à l'Assemblée nationale, les deux hommes se sont présentés comme les champions de la jeunesse dont une partie marche dans les rues et aux portes des institutions d'enseignement pour protester contre «l'austérité».

«Je leur demande de réfléchir à qui travaille pour eux, a fait valoir le président du Conseil du Trésor. «Ceux qui disent "reportons à plus tard l'équilibre budgétaire", ils travaillent pour les jeunes? Non!» a poursuivi M. Coiteux.

Il a évidemment désigné son gouvernement comme cet allié objectif, «ceux qui travaillent d'arrache-pied pour amener les finances publiques en ordre pour que les jeunes en particulier aient accès aux mêmes services publics, aux mêmes chances que leurs parents».

À quelques heures d'une manifestation à Montréal, appelée par l'Association syndicale pour une solidarité syndicale étudiante, l'ASSÉ, Martin Coiteux a tenu à assurer qu'il respecte le «droit tout entier de manifester. Les gens ont le droit totalement d'exprimer leur opposition».

Mais le gouvernement ne modifiera pas son cap sur le déficit zéro. «Sinon, c'est vraiment l'équivalent de dire on remplit la carte de crédit, on ne la paye pas nous-mêmes, on vous la fait payer à vous, les jeunes.»

Philippe Couillard a appuyé le même discours. Les efforts du gouvernement tendent à «reprenre le contrôle de nos finances publiques dans le but de redonner le contrôle de sa destinée. Il est clair que si on continue de dépenser plus qu'on gagne et empiler les déficits, ceux qui vont ramasser la facture, c'est la génération qui va nous suivre».

Le chef du gouvernement a établi qu'il ne croit pas au droit de grève dans le monde étudiant. Il assimile les votes étudiants en ce

sens, tenus dans des associations dans les facultés universitaires et des cégeps, à des mots d'ordre de boycottage des cours. «Cela n'a rien à voir avec une grève. Le concept de grève à l'école, je trouve ça assez particulier.»

«On offre un service public aux jeunes, largement soutenu par les contribuables. Certains décident de ne pas recevoir le service. C'est ce qu'on voit.» Le premier ministre s'est abstenu de commenter le fait que l'ASSÉ songe à suspendre manifestations et débrayages jusqu'à l'automne. «Je ne suis pas dans le combat contre les organisations.»



*Les efforts du gouvernement tendent à «reprenre le contrôle de nos finances publiques dans le but de redonner le contrôle de sa destinée. Il est clair que si on continue de dépenser plus qu'on gagne et empiler les déficits, ceux qui vont ramasser la facture, c'est la génération qui va nous suivre», a déclaré Philippe Couillard.*

Photothèque Le Soleil

## LE DEVOIR : Grève étudiante : François Blais veut des sanctions – Jeudi 2 avril 2015



*Le ton des manifestants anti-austérité a subitement changé, mercredi dans les rues du centre-ville de Montréal. Le temps d'un*

*après-midi, à l'occasion du poisson d'avril, ils ont troqué le sérieux de leur revendication pour l'ironie.*

Photo: Pedro Ruiz Le Devoir

Robert Dutrisac - Avec La Presse canadienne, Jean-François Nadeau Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Blais, a plongé dans la controverse en recommandant aux recteurs d'expulser quelques étudiants perturbateurs tous les jours de grève afin qu'ils servent d'exemple.

Lors d'une entrevue accordée mardi à Dominic Maurais sur les ondes de CHOI 98,1 FM, de Québec, François Blais, tout en affirmant qu'il ne voulait pas mettre « de l'huile sur le feu », a déclaré qu'« expulser deux ou trois personnes par jour refroidirait les ardeurs de certains » et « ferait réfléchir les autres ».

Mercredi, le ministre a tenté de nuancer ses propos. « Je n'ai pas proposé de quotas, surtout pas [de quotas] d'expulsions », a-t-il dit au sortir de la réunion du Conseil des ministres.

Depuis le déclenchement des grèves étudiantes, François Blais, un ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, répète que les recteurs, tout comme les directeurs de cé-

geps, disposent de moyens pour faire respecter l'ordre dans les campus. Il estime qu'il est important « qu'ils puissent appliquer des sanctions, surtout quand il y en a qui dépassent les bornes par rapport aux biens et par rapport aux personnes ».

François Blais a ajouté qu'il avait « une gradation dans les sanctions » que pouvaient appliquer les universités, à commencer par une comparution devant le comité de discipline et la signification d'un avertissement. Mais les recteurs doivent agir, selon le ministre, parce qu'il y a « un message à envoyer aux étudiants ».

Ce sont les éléments perturbateurs qui sont visés, pas simplement les étudiants qui bloquent pacifiquement l'entrée des établissements, « compte tenu de l'histoire que nous avons », a-t-il dit. Ainsi, le ministre reconnaît qu'il existe « une culture de la grève étudiante depuis 50 ans » et que les grèves — et il en a été témoin, a-t-il mentionné — « peuvent se faire de façon assez correcte et respectueuse ». Mais François Blais défend le droit d'étudier et juge que le droit de grève des étudiants n'existe pas.

#### **À la demande des recteurs**

Le ministre a révélé que les recteurs voulaient entendre de sa voix la position du gouvernement libéral sur les grèves étudiantes alors qu'en 2012, les péquistes, qui ont formé le gouvernement, avaient pris parti pour les étudiants, recrutant même « deux vedettes de ce conflit », Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin.

Lors de l'entrevue avec le ministre, Dominic Maurais avait dressé la table en affirmant : « Il y a encore des crottés qui bloquent les portes de l'UQAM. » L'animateur de cette radio ouvertement contre l'action étudiante a approuvé à plusieurs reprises les propos du ministre, livrés sur un ton parfaitement calme. Pour le ministre Blais, « c'est assez inacceptable ce qui s'est passé à l'UQAM ».

Ça fait plus de 20 ans que François Blais s'oppose au droit de grève des étudiants. « J'étais un peu marginal à l'époque quand j'ai commencé. Mais aujourd'hui je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui se joignent à moi. Personne n'a le droit d'empêcher une autre personne d'étudier. C'est un droit fondamental. Malheureusement, depuis 50 ans au Québec, il y a des gens, beaucoup de personnes, et des gens parfois de qualité, des gens que je respecte, qui pensent que dans certains cas, lorsqu'une association prend une décision, de bloquer des cours, c'est un droit qui leur est reconnu. Alors que ce droit-là n'existe pas. »

Devant l'animateur qui buvait ses paroles, François Blais a fait l'analogie avec le père de famille. « On fait ça avec les enfants. Quand on veut corriger leurs comportements, on ne dit pas, du jour au lendemain : " Va dans ta chambre, tu n'auras pas de souper. »

On commence par leur dire : " Écoute, il va y avoir une sanction pour ce que tu as dit à ta mère, etc. " »

François Blais a aussi plaidé pour la neutralité des professeurs dans ce conflit, en rappelant sa propre expérience. « J'ai enseigné les idées politiques pendant vingt ans. Et un des plus beaux compliments que j'ai eus de mes étudiants quand ils ont su que j'allais en politique est que c'est étrange, on ne savait pas de quel côté était François Blais. Est-ce qu'il était fédéraliste ou pas ? Est-ce qu'il était Québec solidaire ou Parti québécois ? »

#### **Réactions**

Informés des propos du ministre François Blais en pleine conférence de presse portant sur la brutalité policière et la répression politique du mouvement social, des porte-parole d'organisations présentes ont vivement réagi. « Franchement, ça dépasse l'entendement ! », a dit Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés.

« Je me demande de quel ministre de l'Éducation on peut bien parler lorsque celui-ci essaie de brimer la liberté d'expression d'universitaires et de cégépiens qui essaient de penser et réfléchir au projet de société qu'ils espèrent », a dit Fannie Poirier, des comités Printemps étudiant 2015.

« Ce n'est pas si surprenant quand on pense aux propos du ministre Blais dès le début de la grève, a ajouté Camille Godbout, porte-parole de l'ASSE. Il a véritablement du culot de dire ça, alors que demain, 120 000 étudiants et étudiantes seront en grève et dans la rue. »

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Alexis Tremblay, s'est étonné que cet ancien professeur incite « à la répression plutôt qu'au dialogue », tout en tenant des propos « infantilisants ».

La députée péquiste Véronique Hivon s'est demandé si le ministre « ne veut pas attiser la grogne délibérément », qualifiant ses commentaires de « paternalistes » et d'« infantilisants ». La députée de Québec solidaire Manon Massé a affirmé que « les déclarations du ministre Blais sont si maladroites qu'on croirait entendre son prédécesseur », ajoutant qu'il « n'aurait pas pu faire mieux pour envenimer le climat ».

En revanche, le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, trouve que le ministre ne va pas assez loin en recommandant l'expulsion de quelques étudiants par jour. « Tous les étudiants qui bloquent l'accès aux cours devraient avoir des pénalités importantes », estime-t-il.

[Vos réactions - 41 commentaires](#)

---

## **LE DEVOIR : Éditorial : Éducation : L'avis du ministre, par Josée Boileau – Jeudi 2 avril 2015**

Nous sommes donc encore aux prises avec un ministre de l'Éducation qui dit des bêtises, ou qui acquiesce par son silence à celles qu'il entend. L'entrevue que le ministre François Blais a accordée à Radio X à Québec avait en effet pour point de départ une mise en contexte limpide de la part de l'animateur : « Il y a encore des crottés qui bloquent les portes de l'UQAM. » Le ministre n'a pas protesté, en a rajouté, en bon papa-a-raison qui fait la leçon aux marmots qui osent faire la grève. Affligeant.

Mais pendant que cette controverse soulevait, à bon droit, l'indignation, le nouveau ministre prononçait d'autres propos tout aussi édifiants à l'Assemblée nationale.

Le Devoir révélait mercredi que finalement, les écoles primaires et secondaires avaient bel et bien acheté moins de livres au cours de l'année écoulée, concrétisant [les mots devenus célèbres de l'ex-ministre Yves Bolduc](#) : « Il n'y a pas un enfant qui va mourir de ça. »

Les ministres changent, les mots aussi, mais le fond de la pensée reste le même. Interpellé à ce sujet lors de la période de questions, M. Blais s'est ainsi lancé : « Avant de parler de livres, je veux vous parler de lecture. » Et il n'a plus été question que de cet amour de la lecture, et du fait que « les livres, c'est un moyen, la lecture, c'est la fin », et de cette commande passée aux fonctionnaires de son ministère : il faut qu'à l'école, les enfants lisent au moins 15 minutes par jour.

Encore faut-il qu'il y ait des livres, a insisté l'opposition. Ah ! Les livres, oui, bien sûr, mais la lecture encore plus, a répondu le ministre, tout à sa démonstration éthérée. Il a quand même fini par revenir sur terre et affirmer qu'il va aller aux nouvelles, mais que les commissions scolaires ont encore trois mois avant la fin de leur année financière pour se reprendre.

Quelle manière de noyer le poisson (d'avril). Déjà, [en septembre dernier](#), quand le ministre Bolduc avait finalement incité les écoles à maintenir l'achat de livres, il était trop tard car les budgets adoptés ne pouvaient être modifiés. Les commissions scolaires avaient fait leurs choix et dans cet univers de coupes, elles avaient décidé que sacrifier le livre était « la décision la moins pire », comme elles le disent aujourd'hui.

C'est là qu'est le vrai scandale : les ministres passent, mais l'abâtissement général demeure. Il n'y a pas de scrupules à couper en éducation ni à se passer de livres parce qu'au Québec, on accorde peu d'importance à la formation et à l'élévation intellectuelle. L'éducation est un service à gérer comme un autre, particulièrement aux yeux des libéraux : que la prestation soit rendue au moindre coût possible, avec le moins d'embêtements possible. Rouvrir un budget, c'est du trouble, comme affronter des grévistes, comme équiper intelligemment les écoles. Et qui s'en plaindra ? Après tout, ne sont-ils pas des crottés à l'université ?

[Vos réactions - 33 commentaires](#)

---

## **LE DEVOIR : Chronique : Le plan B, par Michel David – Jeudi 2 avril 2015**



Il n'est jamais trop tard pour corriger une erreur. Malgré toute l'ardeur que peuvent y mettre les grévistes de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), le moment pour débrayer était bien mal choisi. Sans la participation des centrales syndicales, ni même celle des autres associations étudiantes, la pression sur le gouvernement devient très relative.

La porte-parole péquiste en matière d'enseignement supérieur, Véronique Hivon, s'est même demandé si le ministre de l'Éducation, François Blais, n'a pas voulu jeter de l'huile sur le feu en brandissant la menace d'expulsions exemplaires, comme s'il cherchait à provoquer une radicalisation du mouvement pour mieux le tuer dans l'oeuf.

Le repli stratégique qui sera soumis en fin de semaine aux membres de l'ASSE sera inévitablement interprété comme un aveu d'essoufflement, mais s'entêter jusqu'à l'épuisement complet rendrait presque impossible une mobilisation plus large à l'automne, alors que les conditions pourraient être nettement plus favorables. Quand le plan A ne fonctionne pas, il vaut mieux passer au plan B.

Pour le moment, les porte-parole du front commun des syndicats qui représentent les employés du secteur public n'ont d'autre choix que de plaider la négociation de bonne foi. Déterrer la hache de guerre maintenant, alors que les conventions collectives arrivent tout juste à échéance et que les discussions en sont à leurs balbutiements, aurait un très mauvais effet sur une opinion publique déjà sceptique à l'égard des demandes syndicales. De toute manière, les étapes prévues par la loi ne permettent pas d'envisager le recours à l'armement lourd avant quelques mois.

L'écart entre l'augmentation de 13,5 % sur trois ans réclamée par les syndicats et les 3 % sur cinq ans offerts par le gouvernement, incluant un gel pour les deux premières années, laisse peu d'espoir d'arriver à une entente négociée. Non seulement la mathématique du retour à l'équilibre budgétaire ne donne presque aucune marge de manœuvre au gouvernement, mais l'imposition d'une loi spéciale devient presque une nécessité pour faire accepter à la population l'austérité qu'on lui impose. Elle ne tolérerait pas que ses sacrifices profitent à des gens qui, à tort ou à raison, sont toujours perçus comme des privilégiés.

Il a fallu un certain temps avant que les compressions budgétaires aient un effet significatif sur la popularité du gouvernement Couillard. La chute de huit points des intentions du PLQ que CROP a

enregistrée dans son sondage de la mi-mars indique toutefois qu'il y a des limites à ce que l'opinion publique est prête à accepter pour atteindre le déficit zéro, même si elle en reconnaît les vertus.

Les compressions budgétaires ont un effet cumulatif. Celles qui devront être effectuées en 2015-2016 seront beaucoup plus difficiles à appliquer que celles de l'an dernier. Le mécontentement qu'elles provoqueront risque aussi d'augmenter plus rapidement.

Aux yeux de plusieurs, la croisade tous azimuts de l'ASSE contre l'austérité a des allures un peu donquichottesque. Dans le budget de dépenses pour l'année qui commence, l'éducation est manifestement le secteur le plus durement touché, avec une augmentation globale de 0,2 % qui se traduira inévitablement par une baisse de qualité. Qu'il s'agisse des cégeps ou des universités, on prévoit une baisse de dépenses en chiffres absolus. Cette fois, les étudiants pourront s'appuyer sur quelque chose de concret pour soutenir qu'on compromet leur avenir.

Sur le plan politique, les étudiants pourraient trouver un meilleur soutien à l'automne. Pour l'heure, seul Québec solidaire lui a témoigné son appui. Il ne faut rien espérer de la CAQ, mais la position du PQ pourrait bien évoluer.

Lors du dernier débat entre les candidats au leadership, dimanche à Sherbrooke, Pierre Céré a invité ses quatre adversaires à manifester leur « *complète solidarité* » avec le mouvement étudiant, mais son appel n'a trouvé aucun écho. L'appui donné aux « carrés rouges » de 2012 n'a pas donné les résultats espérés par le PQ ; s'associer à la frange la plus radicale est hors de question.

En revanche, même Pierre Karl Péladeau, à la surprise de plusieurs, a exprimé sa sympathie pour les revendications des employés du secteur public. Quel que soit le prochain chef, il est permis de penser qu'une large coalition incluant à la fois les centrales syndicales et les étudiants, à laquelle d'autres secteurs de la société civile opposés à l'austérité pourraient venir se greffer, aurait l'appui du PQ.

Encore faudrait-il que ce dernier fasse preuve d'un minimum de cohérence et tire la conclusion logique des cris d'orfraie que lui arrachent les compressions en demandant le report du retour à l'équilibre. Bernard Drainville a beau dénoncer cette contradiction, le PQ semble très bien s'en accommoder.

[Vos réactions - 10 commentaires](#)

## LA PRESSE : Des organismes dénoncent la répression politique - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 13h13



Parmi les organisations ayant donné leur appui, outre la Ligue des droits et libertés, on retrouve notamment l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), la CSN et la FTQ, plusieurs syndicats d'enseignants, des groupes écologistes et plusieurs organismes socio-communautaires.

Photo André Pichette, La Presse

**Pierre Saint-Arnaud**, La Presse Canadienne, MONTRÉAL

La Ligue des droits et libertés, accompagnée d'une trentaine d'organisations étudiantes, syndicales et sociales diverses demandent aux différents gouvernements de rappeler à l'ordre leurs forces

policieres et de cesser ce qu'ils estiment être devenu une répression politique.

En conférence de presse, mercredi, ces organismes ont reproché aux autorités d'endosser et de banaliser une brutalité devenue extrême de la part des policiers.

Ils affirment que ces tactiques, assorties d'une utilisation abusive d'armes de contrôle de foule dangereuses qui ont fait plusieurs blessés, ainsi que les arrestations massives, sont autant d'atteintes directes au droit de manifester qui est protégé par les chartes des droits et libertés.

Selon leurs porte-parole, l'utilisation de tactiques musclées dès le début du mouvement de grève sociale des étudiants témoigne d'une volonté de tuer dans l'oeuf un mouvement social avant qu'il ne prenne de l'ampleur et de créer un climat de peur afin de décourager les citoyens à prendre la rue. Les déclarations de « tolérance zéro » face aux manifestations par les administrations de Montréal et de Québec en sont, selon eux, une démonstration claire.

Les organisations participantes soutiennent par ailleurs que le refus de donner un itinéraire de manifestation est en soi un geste politique parfaitement justifié.

Un itinéraire, selon elles, représente un encadrement par lequel les policiers s'octroient un pouvoir discrétionnaire qui leur permet de restreindre le droit de manifester. Elles ajoutent que l'exemple souvent invoqué de la France, où un itinéraire est aussi exigé, ne tient pas la route puisqu'il s'agit d'une exigence administrative et qu'aucune manifestation ne peut être déclarée illégale en France pour défaut d'avoir fourni sa route, ce qui est apparemment fréquent.

Parmi les organisations ayant donné leur appui, outre la Ligue des droits et libertés, on retrouve notamment l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la CSN et la FTQ, plusieurs

syndicats d'enseignants, des groupes écologistes et plusieurs organismes socio-communautaires.

## LE SOLEIL : Appui à la grève: les étudiants en histoire derrière leur directeur - Publié le mercredi 01 avril 2015 à 05h00

Ian Bussières, Le Soleil

(Québec) L'Association des étudiants et étudiantes en histoire (AEEH) de l'Université Laval a tenu à donner son appui au professeur titulaire et directeur des programmes de premier cycle en histoire, Patrick Baker, dont les propos appuyant la grève étudiante dans un courrier électronique avaient été dénoncés par la Fondation 1625.

«Notre association a en effet offert son appui au directeur de programme hier [lundi] en assemblée générale», a confirmé mardi Samuel Lacharité, coordonnateur aux affaires internes de l'AEEH, ajoutant que certains étudiants avaient également préparé une lettre d'appui à leur professeur.

Composée d'étudiants opposés à la grève, la Fondation 1625 avait déploré la prise de position du professeur, qui avait déclaré, dans son message aux étudiants du baccalauréat et du certificat en histoire, que les seules manifestations de violence pure, les seuls commentaires méprisants et haineux émanaient d'opposants à la grève.

Précisant toutefois d'entrée de jeu qu'il était le professeur de tous les étudiants inscrits à ses cours, peu importe leur allégeance politique ou leur préférence idéologique, le professeur avait également critiqué le recours aux tribunaux par les élèves désirant avoir accès à leurs cours, des démarches appuyées par la Fondation 1625, et qualifié d'outil de droite le spectre de l'annulation de la session brandi par le ministre François Blais.

### Fondation 1625

L'un des étudiants de M. Baker, qui n'a pas apprécié le message de son professeur, a fait parvenir son courrier électronique à la Fondation 1625.

«Nous condamnons fortement les propos de M. Baker qui, en position d'autorité, comme tout professeur, devrait se garder une réserve et demeurer neutre par rapport au conflit déchirant les étudiants. De plus, nous ne comprenons pas que le direction de l'Université Laval laisse un professeur envoyer une telle propagande aux

étudiants», écrit l'étudiant Jean-François Morasse, associé de la Fondation 1625, dans un communiqué paru mardi.

Le professeur Patrick Baker a préféré ne pas accorder d'entrevue aux médias à la suite de la sortie de la Fondation 1625, tout comme le bureau du doyen de la Faculté de lettres et sciences humaines. «L'Université n'émettra pas de commentaire au sujet du courriel envoyé par M. Baker à ses étudiants», a déclaré Jean-François Huppé, de la direction des communications de l'Université Laval.

Les étudiants du premier cycle en histoire ont voté lundi pour poursuivre une semaine encore le mouvement de grève entamé le 23 mars. La Cour supérieure a cependant ordonné mardi aux associations des étudiants en anthropologie et en histoire de ne pas faire d'intimidation et de ne pas empêcher l'accès aux cours en plus d'ordonner à l'Université Laval de laisser libre accès aux salles de classe.



Un local du pavillon Charles-De Koninck, où ont lieu plusieurs cours d'histoire à l'Université Laval

Photothèque Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

## Expulsions de deux ou trois étudiants par jour

## LE DEVOIR : L'ASSE envisage de mettre la grève générale sur la glace - Mercredi 1 avril 2015 23h58



Dans un texte envoyé à ses associations membres, l'exécutif de l'ASSE s'inquiète du fait que le mouvement de grève est surtout appuyé par les universités et les étudiants montréalais.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Stéphanie Marin - La Presse canadienne

Le comité exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) envisage de mettre l'idée d'une grève générale illimitée sur la glace, pour mieux la reprendre à l'automne avec les syndicats. Il s'agit là de l'une des stratégies proposées à ses membres.

Dans un texte de réflexion transmis à ses associations membres, l'ASSE, l'un des joueurs majeurs du mouvement étudiant, considère

ce qu'elle appelle un « repli stratégique » pour le succès de sa cause.

Pour une mobilisation continue qui se fait sur le long terme, « il faut savoir ralentir au bon moment pour mieux repartir plus tard », est-il écrit.

Dans ce texte, l'exécutif de l'ASSE s'inquiète du fait que le mouvement de grève est surtout appuyé par les universités et les étudiants montréalais. Il se demande si un tel soutien est suffisant pour déclencher avec succès une grève générale illimitée dans la province.

L'ASSE redoute aussi l'impact d'un vote défavorable si les étudiants dans les différentes assemblées générales ne votent pas majoritairement pour reconduire la grève.

« Ne nous le cachons pas, cela sera considéré comme une défaite », tranche l'exécutif. Et cela aura des conséquences sur « nos mobilisations futures, et d'autre part, sur la grève qui se prépare dans le secteur public à l'heure actuelle ».

« Ainsi, il est possible de faire en sorte qu'une non-reconduction de la grève au printemps ne soit pas un échec, mais plutôt un repli stratégique, un échelon de plus dans l'escalade des moyens de pression », poursuit le document.

### Joindre les syndicats

L'exécutif croit aussi qu'une grève générale illimitée survivra difficilement à l'été. Et que les étudiants « manqueront le bateau » s'ils



veulent se joindre aux travailleurs syndiqués de la fonction publique qui pourraient être en grève une fois l'automne venu. Avec les syndicats, le rapport de force avec le gouvernement sera encore plus grand, est-il écrit. Bref, il y a intérêt à faire des négociations du secteur public une lutte politique et de joindre les mouvements étudiants et syndicaux, selon l'exécutif de l'ASSE. Par leur mobilisation, les étudiants demandent au gouvernement québécois de réinvestir dans l'ensemble des services publics et d'annuler les compressions en éducation. Le dernier budget provincial, qui ne va pas en ce sens, a renforcé leur motivation.

#### Congrès à venir

Cette option de reprendre la grève à l'automne, ainsi que d'autres, seront présentées au congrès de l'ASSE qui aura lieu en fin de semaine à Valleyfield.

Il ne s'agit pour le moment que d'une proposition, a insisté en entrevue téléphonique la porte-parole de l'ASSE, Camille Godbout, qui parle de « stratégie ».

Tout sera sur la table et les membres décideront, ajoute-t-elle.

Actuellement, 55 000 étudiants québécois seraient en grève depuis plus d'une semaine, selon l'ASSE. Et le 2 avril, pour la manifestation générale, ils seront plus de 100 000, a précisé Mme Godbout.

Mais avec cette suggestion, l'ASSE s'est déjà attiré les foudres du regroupement Printemps 2015, qui l'accuse d'abandonner le mouvement de mobilisation.

L'exécutif cherche à museler sa base, dénonce de plus le groupe, qui lui reproche aussi d'être à la solde des syndicats.

La critique est normale, rétorque Camille Godbout qui ne se laisse pas démonter par ces propos. L'idée est de discuter de toutes les options pour la suite des choses, ajoute-t-elle.

Plusieurs associations étudiantes tiendront des votes pour reconduire — ou non — la grève la semaine prochaine.

#### Injonction

Par ailleurs, mardi, l'UQAM a déposé en Cour supérieure à Montréal une demande d'injonction contre ses associations étudiantes et [des étudiants qui ont bloqué l'accès aux cours](#). La veille, des milliers d'étudiants n'ont pu avoir accès à leurs salles de classe.

L'UQAM n'a pas voulu commenter la procédure judiciaire ni discuter de ses objectifs, prétextant que le litige est devant les tribunaux.

Quant au ministre de l'Éducation, François Blais, il dit reconnaître que les recteurs des universités ont une certaine latitude dans les actions qu'ils entreprennent.

Prudent, il a toutefois précisé qu'il « n'approuve pas les moyens de l'un ni de l'autre [partie] ».

## LE DEVOIR : Blais tente de nuancer ses propos: «Ça envoie un message positif» - Mercredi 1 avril 2015 19h09



«C'est important qu'ils [les dirigeants d'établissements d'enseignement] puissent imposer des sanctions, surtout quand il y en a qui dépassent les bornes par rapport aux biens et par rapport aux personnes», a dit François Blais à la sortie du conseil des ministres.

Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

#### Le Devoir

Le ministre de l'Éducation, François Blais, a tenté de nuancer ses propos, mercredi, après avoir invité les recteurs des universités à expulser deux ou trois étudiants par jour afin de « refroidir les ardeurs » des grévistes étudiants qui perturbent les activités académiques de certains campus.

Devant la controverse suscitée par ses propos, M. Blais s'est défendu, mercredi, de fixer un quota de sanctions ou de renvois aux dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur, collégial ou universitaire. « C'est important qu'ils puissent imposer des sanctions, surtout quand il y en a qui dépassent les bornes par rapport aux biens et par rapport aux personnes, a-t-il dit à la sortie du conseil des ministres. Et j'ai donné l'exemple, écoutez, s'il faut appliquer des sanctions à deux ou trois personnes, faites-le parce que ça envoie un message positif, ça donne le signe que vous êtes en contrôle quand même, minimalement, de la situation. »

M. Blais a néanmoins plaidé pour une gradation des sanctions, en plaçant l'expulsion dans la catégorie des situations exceptionnelles et extrêmes. « En général, la première conséquence, c'est un avertissement, dans le milieu universitaire, a-t-il dit. On l'avertit: "écoutez, vous n'avez rien à votre dossier jeune homme, mais pour la prochaine fois, faites attention". Ça peut aller vers d'autres sanctions, parfois un cours, etc. On n'est pas rendu là. Une expulsion

c'est pour des situations assez limites, notamment quand il y a eu de la violence. »

#### Deux ou trois étudiants dehors chaque jour pour l'exemple

En insistant sur le fait qu'il ne souhaitait pas mettre de l'«huile sur le feu», le ministre Blais s'est confié sur les mesures d'autorité qu'il préconise pour ramener le calme dans les universités, en particulier à l'UQAM. Ainsi, «expulser deux ou trois personnes par jour refroidirait les ardeurs de certains» et «ferait réfléchir les autres».

Sur les ondes de Choi 98,1 FM, à Québec, à l'émission de Dominic Maurais, la présentation de l'animateur donnait le ton: «Il y a encore des crottés qui bloquent les portes de l'UQAM.»

Dans un entretien, l'animateur de cette radio ouvertement militante contre l'action étudiante a approuvé à plusieurs reprises les propos du ministre, livré sur un ton parfaitement calme. Pour le ministre Blais, un ancien doyen de l'Université Laval, «c'est assez inacceptable ce qui s'est passé à l'UQAM».

Il dit avoir parlé avec l'ensemble des recteurs afin de faire valoir ses orientations. «Je leur ai rappelé qu'ils ont les moyens d'agir», en rappelant que des sanctions peuvent être prises contre les élèves. «C'est inacceptable. Une crise, c'est autre chose. Ce serait une crise si on mettait de l'huile sur le feu. C'est un principe qui est clair pour moi depuis une vingtaine d'années. J'ai réfléchi à ces questions-là. J'étais dans un milieu pour ça. J'étais un peu marginal à l'époque quand j'ai commencé. Mais aujourd'hui je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui se joignent à moi. Personne n'a le droit d'empêcher une autre personne d'étudier. C'est un droit fondamental. Malheureusement, depuis 50 ans au Québec, il y a des gens, beaucoup de personnes, pis des gens parfois de qualité, des gens que je respecte, qui pensent que dans certains cas, lorsqu'une association prend une décision, de bloquer des cours, c'est un droit qui leur est reconnu. Alors que ce droit-là n'existe pas.»

À l'ensemble des recteurs, il affirme avoir répété ceci: «"Écoutez, vous avez des moyens d'agir. Je comprends que votre priorité c'est la sécurité. Faire entrer des policiers armés dans un pavillon où l'essentiel des gens est en cours, les autres ne le sont pas où il y a du personnel, etc., je comprends que vous ne voulez pas ajouter de l'huile sur le feu. Mais je leur ai dit: "Prenez des mesures, des sanctions, ne serait-ce que deux ou trois étudiants par jour qui vont beaucoup trop loin, qui exagèrent, etc. [...] Il y a des règlements disciplinaires, et effectivement ça peut aller jusqu'à l'expulsion. Ils peuvent le faire. S'ils le faisaient pour deux ou trois personnes par jour, ça refroidirait les ardeurs de certains. Sans mettre donc de l'huile sur le feu, c'est des endroits où il y a beaucoup de personnes sur des campus. [...] Ça va faire réfléchir les autres. C'est clair.»

À son sens, l'analogie avec le père de famille s'impose. «On fait ça avec les enfants. Quand on veut corriger leurs comportements, on

ne dit pas, du jour au lendemain: "Va dans ta chambre, tu n'auras pas de souper". On commence par leur dire: "Écoute, il va y avoir une sanction pour ce que tu as dit à ta mère, etc. On s'assure qu'on pose ce geste-là. Dans le cas des étudiants, encore une fois, je pense qu'il ne faut pas mettre de l'huile sur le feu, mais il y a des limites à respecter puis les recteurs sont en mesure — ils ont les moyens et les outils — pour faire respecter ces limites-là.»

### La neutralité

En entrevue, François Blais a plaidé pour la neutralité des professeurs dans ce conflit, en rappelant sa propre expérience. «Les professeurs se doivent à une certaine neutralité. Moi, j'ai enseigné les idées politiques pendant vingt ans. Et un des plus beaux compliments que j'ai eu de mes étudiants quand ils ont su que j'allais en politique est que c'est étrange, on ne savait pas de quel côté était François Blais était. Est-ce qu'il était fédéraliste ou pas? Est-ce qu'il était Québec solidaire ou Parti québécois? Je trouve que c'est un compliment parce que j'ai essayé de respecter dans mes enseignements une certaine neutralité.» Le ministre pose ainsi en exemple devant l'action ouvertement engagée de ses anciens confrères. «Ce qu'on a vu hier c'était loin, loin, loin de là. C'était inapproprié.»

Pour l'animateur, les étudiants ne sont que des «pleurnichards» qui bénéficient de prêts et bourses. Le ministre a approuvé en indiquant que «cette année l'augmentation pour les programmes de prêts et bourses était de 8 %. La société québécoise est la plus généreuse en Amérique du Nord pour l'accessibilité de ses étudiants. [...] Quand on dit, on coupe, on coupe partout, il faut faire attention. On demande des efforts administratifs.»

### Réactions

Informés des propos du ministre François Blais en pleine conférence de presse portant sur la brutalité policière et la répression politique

du mouvement social, des porte-parole d'organisations présentes ont vivement réagi. «Franchement, ça dépasse l'entendement!», a dit Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés.

«Je me demande de quel ministre de l'Éducation on peut bien parler lorsque celui-ci essaie de brimer la liberté d'expression d'universitaires et de cégépiens qui essaient de penser et réfléchir au projet de société qu'ils espèrent», a dit Fannie Poirier, des comités Printemps étudiant 2015.

«Ce n'est pas si surprenant quand on pense aux propos du ministre Blais dès le début de la grève», a ajouté Camille Godbout, porte-parole de l'ASSE. «Il a véritablement du culot de dire ça, alors que demain, 120 000 étudiants et étudiantes seront en grève et dans la rue.»

Du côté de Québec, la députée de Québec solidaire Manon Massé a affirmé que «les déclarations du ministre Blais sont si maladroites qu'on croirait entendre son prédécesseur», ajoutant qu'il «n'aurait pas pu faire mieux pour envenimer le climat».

Le professeur de science politique à l'UQAM, Francis Dupuis-Déri, a écrit pour sa part une lettre au ministre largement diffusée sur Facebook: «Vous prônez donc une punition exemplaire, non pas tant pour punir des fautifs, mais pour effrayer les autres, en pleine mobilisation sociale. Outre que vos propos sur la valeur pédagogique des punitions sont indignes d'un ministre de l'Éducation (et d'un ancien professeur d'université), l'instrumentalisation politique que vous faites vous-même des mesures disciplinaires est scandaleuse. Évidemment, avec un tel raisonnement, on justifie aussi la brutalité policière: crevons les yeux d'un ou deux manifestants par jour, pour refroidir les ardeurs des autres.»

Avec Jean-François Nadeau et La Presse canadienne

## LE DEVOIR : le mouvement étudiant bat de l'aile : L'ASSÉ appelle à la révision de sa stratégie et propose le report de la grève à l'automne – Mercredi 1er avril 2015



Des chargés de cours de l'UQAM ont manifesté mardi, avant de se réunir pour adopter les orientations de négociation de leur convention collective échue.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Isabelle Paré, Marco Fortier

La révolte étudiante a du plomb dans l'aile et la probabilité d'un printemps chaud est remise en question. À l'injonction réclamée lundi par l'UQAM s'ajoute maintenant un changement de cap proposé par les instances de l'ASSÉ, qui appellera ce week-end ses membres à songer à la pertinence de reporter sa grève « sociale » à l'automne prochain.

Chose certaine, à quelques jours de votes prévus sur la reconduction des mandats de grève, le mouvement étudiant s'interroge et se déchire. Mardi, Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), a confirmé qu'un repositionnement proposé par l'exécutif sera soumis au vote de l'assemblée générale de ses membres, représentant quelque 70 000 étudiants des cégeps et des universités.

« On se demande quelle stratégie adopter pour l'avenir. Notre action ne doit pas se limiter au printemps. On veut réellement se faire

entendre sur des enjeux de société importants comme l'atteinte aux services sociaux », a dit la porte-parole étudiante.

Avec force diplomatie, la porte-parole de l'ASSÉ s'est refusée à parler d'une volte-face et d'un ralentissement du mouvement de protestations. Mais la proposition écrite, dévoilée par Radio-Canada, fait clairement référence à un repli rendu nécessaire par l'incertitude planant sur la reconduction des mandats de grève au sein des associations étudiantes à compter du 7 avril prochain.

La proposition fait émerger au grand jour les dissensions qui divisent le milieu étudiant, certains se félicitant de ce réalignement, d'autres jugeant la stratégie de repli de l'ASSE précipitée.

La proposition a notamment mis le feu aux poudres des membres de Printemps 2015, un regroupement qui réunit sous la même bannière différents comités de mobilisation étudiante qui publicisent les actions et manifestations à venir « pour lutter contre l'austérité et les hydrocarbures ».

« En appelant à la fin de la grève sous prétexte de repli stratégique, l'exécutif cherche à museler une base qui tend de plus en plus à se dérober de sa mainmise », martèle la coalition, dans un billet intitulé « [L'ASSÉ ne fait pas le printemps](#) », publié sur son site Internet.

En entrevue au Devoir, Fannie Poirier, membre de Printemps 2015, a soutenu que « les vraies prises de position collectives vont se faire les 4 et 5 [avril] par les membres. Les syndicats dans la santé et l'éducation se préparent à tenir des votes cette semaine, donc il est trop tôt pour dire comment vont évoluer les choses ».

« Cette façon de faire n'est certainement pas représentative de la tradition de l'ASSÉ. C'est totalement prématuré », a-t-elle dénoncé.

### La ligne dure

À l'inverse, [d'autres étudiants, solidaires de l'exécutif de l'ASSÉ, saluent cet appel au recul stratégique](#), jugé indispensable pour s'assurer d'un appui sans équivoque de l'ensemble des groupes sociaux l'automne prochain. « Seul un front commun nous permettra d'atteindre nos objectifs. Préparons-nous à déployer l'automne prochain un mouvement de grève sans précédent qui s'adressera à chacun de nous en tant que citoyen.ne.s du Québec », affirment les signataires d'une lettre envoyée au Devoir.

Après avoir proposé l'expulsion de neuf étudiants la semaine dernière, l'UQAM a pour sa part opté à nouveau pour la ligne dure lundi



en présentant une demande d'injonction permanente visant à ce que « cessent les actes de perturbations illégaux » reprochés à cinq associations étudiantes, alléguant qu'il est « urgent de cesser de mettre en péril la sécurité et la santé des étudiants, professeurs, employés, administrateurs... »

Sans appuyer l'injonction visant à mettre fin aux levées de cours, le ministre de l'Éducation, François Blais, s'est réjoui que l'UQAM mette ses « ressources » au service des étudiants qui veulent éviter la grève. « Je comprends qu'ils [les dirigeants de l'UQAM] essaient de trouver une solution à un problème qui devient de plus en plus lourd », a-t-il réagi mardi.

Le ministre a expliqué aux journalistes qu'il s'oppose depuis 20 ans à la pratique permettant à des étudiants de bloquer la tenue de cours dans les cégeps et universités. En 22 ans de carrière à l'Université Laval, il dit avoir vu des étudiants abandonner leurs études après des grèves.

« Les grands perdants des grèves étudiantes, c'est toujours les étudiants les plus faibles, ceux qui ont le plus de difficultés, ceux qui ont besoin de toutes les ressources, de tous leurs cours », a ajouté François Blais.

#### Majorité silencieuse et radicalisation

Le ministre a répété son souhait de voir la fameuse « majorité silencieuse » mettre fin au mouvement de grève. « Je ne veux pas me poser la question si la démocratie étudiante en ce moment est une véritable démocratie, mais je sais qu'elle fonctionne et que si les étudiants se lèvent et vont voter, je pense bien sûr à la majorité silencieuse, je crois qu'on va se sortir de cette spirale », a-t-il dit.

La Fondation 1625, un mouvement antigrevé qui avait menacé de poursuivre les cégeps et universités qui ne garantiraient pas l'accès aux cours aux étudiants en cas de perturbations, a applaudi cette prise de position.

Mais la « radicalisation » de la direction de l'UQAM face au mouvement de grève a rapidement été décriée par les associations étudiantes et certains syndicats enseignants. En après-midi, le Syndicat des professeurs de l'UQAM d'ailleurs donné l'aval à deux journées de grève jeudi et vendredi, au terme d'un vote serré, à 173 voix contre 169.

La présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQAM, Marie Blais, a pour sa part décrié ce « changement de climat » et la surveillance de ses membres par des gardiens de sécurité armés de caméra. « Des agents viennent prendre des notes à nos assemblées ! Il y a une radicalisation de la part de la direction qui pourrait jeter de l'huile sur le feu », croit-elle.

« Il y a un climat de tension et de peur. L'UQAM a la mémoire courte, car l'institution est née d'un mouvement de contestation étudiant. On entend faire respecter notre droit de grève et il n'est pas question d'arrêter les levées de cours », insiste pour sa part Fannie Poirier, de Printemps 2015.

Elle aussi croit que ce changement de cap pourrait attiser la colère étudiante. « Cette attitude pourrait au final renforcer la révolte. » Du côté de l'ASSÉ, la réflexion en cours ne signifie pas pour autant l'abandon du mouvement en marche. « Il y a 100 000 personnes qui sont attendues à la manifestation de jeudi, mais nous avons la volonté que ce combat ne soit pas seulement étudiant, mais une lutte sociale large et forte », assure Camille Godbout.

Cette grande manifestation rassemblera les grandes centrales syndicales, la Ligue des droits et liberté, le FRAPRU, la Coalition Main rouge et plusieurs organismes communautaires.

Même si son mouvement est autonome, l'ASSÉ reconnaît être déjà en discussion avec des syndicats et des groupes communautaires qui fourbissent leurs armes pour une révolte concertée plus tard cet automne contre les diverses mesures d'austérité.

[Vos réactions - 6 commentaires](#)

**LE DEVOIR : Opinion : Un mot, plusieurs réalités : Que les grévistes étudiants tentent de persuader leurs collègues de « faire grève » avec eux est une chose. Qu'ils tentent de les y contraindre est une tout autre affaire!, par Michel Gervais - Ex-recteur de l'Université Laval - mercredi 1 avril 2015**



Plusieurs observateurs estiment qu'il faudrait baliser le « droit de grève » des étudiants.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

La Grève, c'est d'abord une place de Paris où se réunissaient les ouvriers sans travail.

Le mot fut ensuite utilisé pour désigner la « cessation collective et concertée de travail, décidée par des salariés afin d'appuyer une revendication professionnelle » (Larousse).

On a ensuite la déclinaison : droit de grève, faire la grève, se mettre en grève, grève à la japonaise (vous savez : le port du brassard au travail, auquel on pourrait assimiler le port du pyjama par les policiers), grève de la faim, grève de l'impôt, grève du zèle, grève perlée, grève sauvage, grève sur le tas, grève-surprise, grève tournante... Il faudrait bien ajouter à cette déclinaison la grève du

sexe pour faire une place à la fameuse pièce d'Aristophane, *Lysistrata*.

Passons des mots aux définitions, car manifestement, nous avons affaire à un terme équivoque, c'est-à-dire à un mot ayant plusieurs significations, mais qui sont ici reliées entre elles, ce qu'en logique on appelle un terme « analogique »

**Premier sens du mot « grève » :** parce qu'insatisfaits de leurs conditions de travail, des travailleurs décident collectivement de cesser de travailler, privant ainsi leur employeur du profit engendré par leur travail et de cette plus-value qui contribue non seulement à enrichir l'employeur, mais à renforcer sa domination sur ses employés.

**On s'éloigne déjà** de ce premier sens quand on parle de grève dans les services publics. Il y a toujours cessation collective de travail. Ici, cependant, on ne prive pas le patron d'un profit. On prive un tiers, l'utilisateur, le patient, l'étudiant d'un service auquel il s'attend et auquel il a droit. C'est essentiellement différent.

**On décline vraiment** de ces premiers sens quand on parle de « grève étudiante ». Voici que, pour diverses raisons, voulant exprimer leur opposition (à qui ? à quoi ?), certains étudiants décident de ne plus recevoir le service de l'éducation auquel ils ont droit. C'est comme si les patients d'un hôpital disaient : « Nous en avons marre de je ne sais trop quoi et nous refusons désormais de nous faire soigner. » La comparaison n'est peut-être pas si bête, car après tout, l'ignorance est un mal dont il faut guérir et qui, trop souvent hélas !, est incurable, surtout quand le patient résiste au traitement...

Les responsables du bien commun ne peuvent traiter de la même façon ces réalités bien différentes. Je prétends qu'ils doivent toujours veiller en priorité à protéger les plus faibles.

Dans le premier cas évoqué plus haut, ils doivent donc équilibrer les forces et protéger les travailleurs et leur droit de grève. D'où des mesures comme la « formule Rand », les lois « anti-scabs », etc.

Dans le deuxième cas, c'est prioritairement aux droits des usagers que les dirigeants doivent penser. D'où les mesures pour assurer les services essentiels, le recours à des lois spéciales au besoin, etc. Le troisième cas n'est guère assimilable aux deux premiers. Qu'un étudiant ou que certains étudiants cessent de suivre leurs cours pour protester contre qui ou quoi que ce soit, on ne peut sans doute pas les en empêcher, pas plus qu'on ne peut forcer le « gréviste de la faim » à se nourrir. Le problème se pose à l'État quand ces protestataires veulent transformer leurs moyens personnels de pression en entreprise collective.

Qu'ils tentent de persuader leurs collègues de « faire grève » avec eux est une chose. Mais qu'ils tentent de les y contraindre est une tout autre affaire !

Or, c'est bien de contrainte qu'il s'agit dans les cas extrêmes où ces étudiants s'associent à des casseurs, bloquent les entrées des classes, font du chahut, se livrent à de l'intimidation à l'égard de leurs collègues et des professeurs, empêchant les premiers de suivre leurs cours et les seconds de les donner, et vont jusqu'à saccager les lieux sacrés de l'enseignement et de la recherche.

C'est encore de contrainte qu'il s'agit quand, faisant fi des exigences de la démocratie et se livrant à de la manipulation pure et

simple, des minorités parfois infimes d'étudiants prennent le contrôle de leurs associations et de leurs assemblées.

Attentifs à ces abus, plusieurs observateurs estiment qu'il faudrait baliser le « droit de grève » des étudiants. Mais peut-être faudrait-il d'abord se demander si un tel droit existe ou devrait être reconnu. Au nom de quel principe accorderait-on à un groupe d'étudiants le droit d'empêcher leurs collègues de s'instruire et de profiter de leurs années d'études ? Peut-on raisonnablement accepter que des étudiants se voient privés de leur droit à l'éducation parce que certains de leurs collègues sont prêts à y renoncer au nom de je ne sais quelle cause ? Sommes-nous prêts collectivement à payer pour ce qu'en d'autres contrées, on appelle des « années blanches » dans les universités ?

Où sont ici les plus faibles, ceux et celles que les responsables du bien commun doivent protéger en priorité ? Poser la question, n'est-ce pas y répondre ? Et ce n'est pas seulement à l'État d'y répondre. C'est aux universités elles-mêmes qu'il revient d'abord, me semble-t-il, d'établir leurs règles de régie interne et de protéger le droit de leurs étudiants à l'éducation.

[Vos réactions - 19 commentaires](#)

## **LE SOLEIL : L'ASSÉ songe à mettre la grève sur la glace jusqu'à l'automne - Publié le mardi 31 mars 2015 à 17h25 | Mis à jour le mercredi 01 avril 2015 à 00h45**



*Dans un texte de réflexion transmis à ses membres, l'ASSÉ, l'un des joueurs majeurs du mouvement étudiant, considère ce qu'elle appelle un «repli stratégique» pour le succès de sa cause.*

La Presse, André Pichette

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) Dans un [texte de réflexion destiné à ses membres](#), le conseil exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) propose de suspendre la grève étudiante pour mieux la reprendre à l'automne.

Les auteurs du document de quatre pages, dont le contenu sera discuté au congrès de l'ASSÉ les 4 et 5 avril à Salaberry-de-Valleyfield, estiment qu'il est «possible de faire en sorte qu'une non-reconduction de la grève au printemps ne soit pas un échec, mais plutôt un repli stratégique».

D'emblée, le conseil exécutif rappelle que parmi les 66 associations ayant voté une grève reconductible, la plupart proviennent d'associations étudiantes universitaires ou montréalaises, et qu'une majorité d'associations hors Montréal ou collégiales ont voté seulement pour une journée de grève ponctuelle le 2 avril. Ou contre, c'est selon.

«Nous croyons qu'il est important de prendre ces constats en considération lorsque nous réfléchissons à la possibilité de se lancer dans une grève générale illimitée dans les prochains mois», écrivent les auteurs du document consulté par *Le Soleil*.

Le conseil exécutif présente ensuite les deux possibilités qui s'offrent à l'ASSÉ. La première: les votes de reconduction de grève sont victorieux le 7 avril.

«À ce moment, la grève générale illimitée [GGI] serait menée majoritairement par des associations universitaires et pour la plupart montréalaises [...]. D'abord, est-ce suffisant pour bâtir un mouvement de GGI? Les autres associations qui ont voté une journée de grève se lanceront-elles dans le mouvement alors que la fin de session approche et que la mobilisation au local ne s'est pas articulée autour de la question de la GGI?» demandent les auteurs.

Mais encore, se questionnent-ils, jusqu'où irait l'ASSÉ si elle lançait une GGI? «Quelles seront les raisons pour lesquelles nous nous prononcerons en faveur d'une reconduction? Jusqu'à l'abolition des mesures d'austérité? Si c'est le cas, une grève étudiante ne peut pas à elle seule bloquer ces mesures.»

### **Conséquences d'un échec**

Deuxième possibilité : la reconduction de la grève est battue dans les assemblées générales. «Ne nous le cachons pas, cela serait considéré comme une défaite. [...] Nous ne pouvons nous permettre d'échouer», souligne le conseil exécutif de l'ASSÉ.

Parce qu'un échec aurait des conséquences importantes, tant sur les mobilisations futures du mouvement étudiant que sur la grève qui se prépare dans le secteur public, explique-t-il. «Une fenêtre historique s'ouvre à nous pour faire la grève conjointement avec les syndiqués de la fonction publique. Si nous poursuivons dans le sens d'une GGI dès maintenant, nous prenons le risque de ne pas pouvoir les rejoindre à l'automne.»

Les auteurs du document de réflexion sont d'avis que «si, au terme de ces deux semaines de mobilisation intensives ce printemps, nous signalons au gouvernement que nous nous reverrons à l'automne, nous resterons mobilisés».

«Cette réflexion n'est pas un appel à la démobilitation. Au contraire, si nous voulons une mobilisation continue qui se fait sur le long terme, de manière constante et conjointement avec d'autres groupes, il faut savoir ralentir au bon moment pour mieux repartir plus tard», conclut le conseil exécutif de l'ASSÉ.

Cela dit, insiste-t-on à l'ASSÉ, il appartiendra aux associations étudiantes, qui sont souveraines, de décider si elles poursuivent ou non la grève. «L'ASSÉ va continuer d'offrir du support et de l'aide aux assos locales qui décident de poursuivre la grève. Il n'y aura aucun mot d'ordre du national au local», a assuré au Soleil la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout.

L'ASSÉ regroupe plus de 8000 étudiants membres de 43 associations étudiantes collégiales et universitaires. À l'Université Laval, sur les 16 associations qui ont obtenu un mandat de grève reconductible, 7 sont membres de l'ASSÉ.

Aucune des associations étudiantes de l'Université Laval contactées par Le Soleil n'a voulu commenter le document du conseil exécutif de l'ASSÉ, «parce qu'il revient aux membres d'en débattre et de se positionner», nous a-t-on expliqué.



### Ce n'est que partie remise, dit la porte-parole de l'ASSÉ

La porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Camille Godbout, refuse de parler de «repli» du mouvement de grève étudiant. Au contraire, dit-elle, «le gouvernement va nous trouver encore plus sur son chemin».

«À l'approche du congrès de l'ASSÉ qui aura lieu en fin de semaine, il y a différents textes de réflexion qui circulent à l'intérieur du mouvement étudiant et de l'ASSÉ [...]. Ce n'est pas une position officielle de l'ASSÉ, c'est vraiment une question de réflexion qui est nécessaire de faire actuellement au sein du mouvement étudiant», a expliqué au Soleil la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout.

M<sup>me</sup> Godbout estime que les deux semaines de grève, qui pourraient être reconduites par certaines associations étudiantes, ont permis d'envoyer des messages clairs au gouvernement, «des signaux d'avertissement». «Ce n'est qu'une démonstration de ce qu'on est capable de faire en termes de contestation sociale», dit-elle.

### Large mouvement social

Avec «l'agressivité» dont a fait preuve le gouvernement dans son dernier budget, «c'est sûr qu'il va nous trouver encore plus sur son chemin», promet M<sup>me</sup> Godbout.

L'ASSÉ, poursuit sa porte-parole, a la volonté de construire un mouvement social plus large que la question étudiante. «La mobilisation des dernières semaines a été spectaculaire, il y a vraiment une colère en ce moment qui ne fait que grandir face aux compressions qu'on nous impose en éducation et dans l'ensemble des services sociaux», observe M<sup>me</sup> Godbout, ajoutant du même souffle que la population québécoise «fait face actuellement aux pires compressions dans les services publics depuis 20 ans».

Prématuré, le mouvement de grève étudiante? Pas du tout, estime M<sup>me</sup> Godbout. «Avec la grève qui se déroule en ce moment, jamais on n'a autant parlé de mesures d'austérité et de contestation face au Parti libéral», fait-elle valoir, ajoutant que l'ASSÉ et le mouvement étudiant «veulent se faire entendre» et que «c'est avec l'ensemble des acteurs de la société civile [...] que nous allons pouvoir continuer à mobiliser l'ensemble de la population [contre les mesures d'austérité]».

## TVA NOUVELLES : Cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Coupures dans les services aux étudiants - Première publication mardi 31 mars 2015 à 16h30 - Mise à jour : mardi 31 mars 2015 à 17h01

TVA Nouvelles

Les quatre cégeps de la région sont inquiets.

Le dernier budget provincial leur amène des **compressions additionnelles de 2,9 millions** de dollars. Les directions sont persuadées que cette fois, il sera impossible de ne pas toucher aux services aux étudiants.

Depuis quatre ans, cela porte à **dix millions** les compressions imposées aux quatre cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« On ne veut pas mettre en doute l'orientation gouvernementale visant l'équilibre budgétaire », prévient le directeur général du Cégep de Saint-Félicien, Louis Lefebvre. «Ce n'est pas vrai de dire qu'on peut imposer, année après année, des compressions dans les cégeps sans qu'il y ait des impacts sur les services aux étudiants. » C'est le **septième exercice de coupures dans les collèges**. Les directions devront fouiller les fonds de tiroirs.

« Au Cégep de Jonquière, on faisait le ménage des bureaux tous les deux semaines. On va les faire au mois », explique la dg, Guylaine Proulx. « On a décrété que pour les deux prochaines années, il n'y aurait pas de travaux de peinture. **On essaie d'éloigner, le plus possible, les compressions de la classe.** »

À Saint-Félicien, on réfléchit: « Est-ce qu'on va maintenir un centre de documentation en soirée? On se pose la question », calcule M. Lefebvre.

« Il est clair qu'au Collège d'Alma, on se retrouve dans une situation qui est extrêmement complexe. Je pense qu'on commence à être **rendus au bout du rouleau** », évalue Normand Poniewiera, directeur des études au Collège d'Alma, où le déficit accumulé atteint 1,7 million.

La marge de manoeuvre est réduite. Les cégeps ont des dépenses incompressibles, comme les salaires. **Dans la région, la compression est double cette année.** La baisse de 11% des demandes d'admission a amené des allocations budgétaires réduites.

« Il n'y en a pas de surplus dans l'administration des collèges. **On est au minimum** », estime Denyse Blanchet du Cégep de Chicoutimi.

Des partages de services comme en informatique entre Chicoutimi et Alma sont discutés, mais pas question de regroupements de programmes. Encore moins de fusions administratives.

Les choix de coupures devraient se faire dans les prochaines semaines.

## LA PRESSE : L'ASSÉ envisage de mettre l'idée d'une grève générale en suspens - Publié le mardi 31 mars 2015 à 15h40 | Mis à jour le mardi 31 mars 2015 à 19h40



L'ASSÉ redoute aussi l'impact d'un vote défavorable si les étudiants dans les différentes assemblées générales ne votent pas majoritairement pour reconduire la grève. Un tel résultat sera considéré comme une défaite, tranche l'exécutif.

Photo Érik Labbé, Le Soleil

Stéphanie Marin, La Presse Canadienne, Montréal

Le comité exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) envisage de mettre l'idée d'une grève générale illimitée en suspens, pour mieux la reprendre à l'automne. Il s'agit là de l'une des stratégies proposées à ses membres.

Dans un texte de réflexion transmis à ses associations membres, l'ASSÉ, l'un des joueurs majeurs du mouvement étudiant, considère ce qu'elle appelle un «repli stratégique» pour le succès de sa cause. Pour une mobilisation continue qui se fait sur le long terme, «il faut savoir ralentir au bon moment pour mieux repartir plus tard», est-il écrit.

Dans ce texte, l'exécutif de l'ASSÉ s'inquiète du fait que le mouvement de grève est surtout appuyé par les universités et les étudiants montréalais. Il se demande si un tel soutien est suffisant pour déclencher avec succès une grève générale illimitée dans la province.

L'ASSÉ redoute aussi l'impact d'un vote défavorable si les étudiants dans les différentes assemblées générales ne votent pas majoritairement pour reconduire la grève.

«Ne nous le cachons pas, cela sera considéré comme une défaite», tranche l'exécutif. Et cela aura des conséquences sur «nos mobilisations futures, et d'autre part, sur la grève qui se prépare dans le secteur public à l'heure actuelle».

«Ainsi, il est possible de faire en sorte qu'une non-reconduction de la grève au printemps ne soit pas un échec, mais plutôt un repli

stratégique, un échelon de plus dans l'escalade des moyens de pression», poursuit le document.

L'exécutif croit aussi qu'une grève générale illimitée survivra difficilement à l'été. Et que les étudiants «manqueront le bateau» s'ils veulent se joindre aux travailleurs syndiqués de la fonction publique qui pourraient être en grève une fois l'automne venu.

Avec les syndicats, le rapport de force avec le gouvernement sera encore plus grand, est-il écrit. Bref, il y a intérêt à faire des négociations du secteur public une lutte politique et de joindre les mouvements étudiants et syndicaux, selon l'exécutif de l'ASSÉ.

Par leur mobilisation, les étudiants demandent au gouvernement québécois de réinvestir dans l'ensemble des services publics et d'annuler les compressions en éducation. Le dernier budget provincial, qui ne va pas en ce sens, a renforcé leur motivation.

Cette option de reprendre la grève à l'automne, ainsi que d'autres, seront présentées au congrès de l'ASSÉ qui aura lieu en fin de semaine à Valleyfield.

Il ne s'agit pour le moment que d'une proposition, a insisté en entrevue téléphonique la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, qui parle de «stratégie».

Tout sera sur la table et les membres décideront, ajoute-t-elle.

Actuellement, 55 000 étudiants québécois seraient en grève depuis plus d'une semaine, selon l'ASSÉ. Et le 2 avril, pour la manifestation générale, ils seront plus de 100 000, a précisé Mme Godbout.

Mais avec cette suggestion, l'ASSÉ s'est déjà attiré les foudres du regroupement Printemps 2015, qui l'accuse d'abandonner le mouvement de mobilisation.

L'exécutif cherche à museler sa base, dénonce de plus le groupe qui lui reproche aussi d'être à la solde des syndicats.

La critique est normale, rétorque Camille Godbout qui ne se laisse pas démonter par ces propos. L'idée est de discuter de toutes les options pour la suite des choses, ajoute-t-elle.

Plusieurs associations étudiantes tiendront des votes pour reconduire - ou non - la grève la semaine prochaine.

### Injonction

Par ailleurs, mardi, l'UQAM a déposé en Cour supérieure à Montréal une demande d'injonction contre ses associations étudiantes et des étudiants qui ont bloqué l'accès aux cours. La veille, des milliers d'étudiants n'ont pu avoir accès à leurs salles de classe.

L'UQAM n'a pas voulu commenter la procédure judiciaire ni discuter de ses objectifs, prétextant que le litige est devant les tribunaux.

Quant au ministre de l'Éducation, François Blais, il dit reconnaître que les recteurs des universités ont une certaine latitude dans les actions qu'ils entreprennent.

Prudent, il a toutefois précisé qu'il «n'approuve pas les moyens de l'un ni de l'autre (partie)».

Par ailleurs, les professeurs de l'UQAM ont voté en faveur du déclenchement d'une grève de durée de deux jours. Dans un communiqué diffusé mardi soir, le syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQAM (SPUQ) a indiqué que ses membres avaient voté en faveur de la grève parce qu'ils sont «confrontés à la volonté de la direction de l'UQAM de faire le relais de la politique d'austérité du gouvernement du Québec, qui accentue le sous-financement du réseau universitaire».

Le SPUQ a aussi dénoncé «un projet de négociation patronal qui propose de multiples reculs à la convention collective actuelle».

La grève commencera le 2 avril. Le syndicat des professeurs a annoncé qu'il se joindra à la manifestation de l'ASSÉ.

## LA TRIBUNE : Des profs se rangent derrière les étudiants en grève - Publié le mardi 31 mars 2015 à 13h18



Archives La Tribune, Frédéric Côté

Claude Plante, La Tribune

(SHERBROOKE) Des professeurs de l'Université de Sherbrooke se rangent derrière les étudiants en grève contre les mesures d'austérité du gouvernement provincial.

Le collectif réunissant des enseignants et des chargés de cours se dit indigné des coupes budgétaires qui affectent grandement le fonctionnement de l'université, les cours offerts aux étudiants et leurs conditions de travail.

Ces mesures tendent à appauvrir les facultés et départements de l'Université de Sherbrooke, ajoute-t-on.

Le groupe croit que la cause des étudiants qui ont débrayé est juste. Les signataires d'une lettre adressée au premier ministre Philippe Couillard, au ministre de l'Éducation, François Blais, et à la rectrice Luce Samoisette, demandent qu'on cesse les coupes budgétaires à l'aveugle.

Ils disent soutenir Mme Samoisette dans sa volonté exprimée le 27 mars dernier avec d'autres recteurs qu'on stoppe les compressions budgétaires dans le monde universitaire.

## JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Grève probable des employés de l'État à l'automne - Mardi, 31 mars 2015 12:46 MISE À JOUR Mardi, 31 mars 2015 12:56

Régys Caron

**Les employés de l'État préviennent le gouvernement qu'ils pourraient se mettre en grève à l'automne pour faire avancer les négociations de leurs conventions collectives.**

Le front commun syndical réunissait mardi à Québec 2500 délégués pour amorcer la préparation d'un rapport de force. «Le gouvernement nous propose toujours un gel salarial sur deux ans, ce n'est pas acceptable», a déclaré Carolle Dubé, porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) à l'occasion d'une conférence de presse.

Faire la grève n'est pas l'objectif premier, l'intention étant de signer «une bonne convention collective», a précisé la vice-présidente de la CSN Francine Lévesque. «Ce qu'on veut c'est négocier de bonne foi les conditions de travail de nos membres. Mais on sait qu'on

devra exercer un rapport de force, pouvant aller jusqu'à la grève», a précisé le président de la FTQ Daniel Boyer.

Définie comme un moyen ultime, la grève ne fait plus partie des mœurs des employés du secteur public, ont convenu les leaders syndicaux. «Il n'y a pas une grande culture de grève dans la fonction publique, on a un travail d'éducation à faire», a reconnu Carolle Dubé.

Les propositions déposées par le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, ont soulevé l'indignation des employés: gel salarial de deux ans, augmentations de 1 % par année pour les trois années subséquentes et diminution des rentes de retraite. «Les gens ont été insultés. Il n'y a aucune écoute», a signalé Francine Lévesque.

S'il devait y avoir grève, elle ne pourrait avoir lieu qu'à l'automne. «Exercer la grève avec 400 000 travailleurs c'est pas simple. La



grève va s'exercer au moment où ça ira suffisamment mal aux tables de négociations, pis va falloir la faire. Avant l'automne, c'est à peu près impossible, entrevoit M. Boyer. On sera prêt à mettre de la pression sur le gouvernement le moment venu.» Mis au fait des intentions syndicales, Martin Coiteux a maintenu son discours. «On fait des propositions compatibles avec l'équilibre

budgetaire (...) J'ai confiance qu'en se parlant, on va trouver des solutions», a dit M. Coiteux.

[146 commentaires - Montréal](#)  
[5 commentaires - Québec](#)

## **JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Chronique : Droit de grève étudiant: encadrer ou faire confiance?, par Josée Legault - Mardi, 31 mars 2015 10:53 MISE à JOUR Mardi, 31 mars 2015 11:03**

**Dans la foulée de la «grève sociale» déclenchée la semaine dernière par plus de 60 000 étudiants, j'expliquais ici les trois outils dont se sont dotées les élites politiques depuis le Printemps érable pour s'assurer qu'une remise en question du néolibéralisme d'un même ampleur ne se reproduise pas.**

Un de ces trois outils est la judiciarisation des conflits : «en faisant passer une grève pour un simple «boycott» d'individus, les contestations juridiques des «carrés verts» contre les associations étudiantes sont dorénavant appelées à se multiplier.»

Cette même judiciarisation opère maintenant un retour. C'était écrit dans le ciel. Même la direction de l'UQAM [«déposera une demande d'injonction provisoire aujourd'hui afin de s'assurer que ses étudiants qui n'ont pas voté pour la grève puissent assister à leurs cours»](#).

On rapporte aussi que l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) étudierait quant à elle la possibilité de suspendre sa grève jusqu'à l'automne. Question, si tel était le cas, de rejoindre les syndicats et autres associations étudiantes dont la mobilisation s'annonce majeure pour l'automne 2015.

\*\*\*

Dans *Le Devoir* de samedi, Serge Ménard, ex-ministre de la Sécurité publique et de la Justice, signalait justement un [texte éclairant](#) précisément sur l'enjeu de la judiciarisation et du droit de grève étudiant. Ce mardi matin, on pouvait aussi l'entendre en [entrevue](#) à l'émission *C'est pas trop tôt*.

Le tout, sous le thème suivant : doit-on ou non clarifier «le flou juridique entourant la question du droit de grève étudiant?»

Je vous en soumets ici de larges extraits.

*«Il semble bien que le débat sur la poursuite des grèves étudiantes donnera de nouveau lieu à des affrontements judiciaires. Même si certains soutiennent que le droit de grève des étudiants est dans un flou juridique, il est probable que, comme au printemps 2012, certaines injonctions seront accordées.*

(...)

*Dans le rapport de la [commission que j'ai présidée](#) sur les événements du printemps 2012, nous avons constaté ceci :*

**Il y a lieu de mesurer l'effet des injonctions sur le fonctionnement des établissements d'enseignement, voire même sur leur capacité à remplir leur mission éducative dans ce contexte. En outre, l'autorité des tribunaux et la confiance des citoyens envers les institutions ont été fortement ébranlées par le nombre sans précédent d'injonctions provisoires, qui ont été accordées, puis systématiquement inopérantes, à l'occasion de cette crise. Le Québec n'avait jamais connu pareil phénomène à si haute échelle.** On en est rendu aujourd'hui à se demander quelles solutions il faut envisager pour éviter que ne se répète la ronde des injonctions inopérantes qui a caractérisé le printemps 2012.

**Faut-il, pour ce faire, clarifier le flou juridique entourant la question du droit de grève étudiant ?** (...)

*L'exercice d'un droit collectif ne peut être légitime et reconnu comme tel que s'il repose sur des décisions dont le caractère démocratique est inattaquable. Tous ont à gagner à ce chapitre. »*

(...)

*Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Nous avons entendu plusieurs témoins, tant étudiants, carrés verts comme carrés rouges, que policiers, directeurs généraux de cégeps et autres professionnels du monde de l'enseignement. Ils nous ont amenés à recommander qu'il serait préférable de reconnaître dans la loi le droit de grève des étudiants mais à la condition que la*

*grève soit décidée lors d'un vote secret ou tous les étudiants inscrits auront eu l'occasion de voter, vote qui aura été précédé d'une assemblée générale où ils auront tous été convoqués.*

*Remarquons, d'abord, qu'il y a eu pas moins de neuf grèves étudiantes au cours des soixante dernières années (1958, 1968, 1974, 1978, 1983, 1986, 1996, 2005, 2007). Dans presque tous les cas, les gouvernements successifs ont accepté de négocier avec les étudiants sans jamais remettre en question leur droit de faire la grève. Et les étudiants n'ont pas toujours gagné.*

*Jean Beauchesne, alors directeur général de la Fédération des cégeps, nous a longuement expliqué les difficultés et finalement l'impossibilité de faire respecter les injonctions. Une seule fut appliquée, à l'Université Laval de Québec.*

(...)

*Marcel Savard, alors directeur adjoint de la Sûreté du Québec, a exposé lors de nos audiences publiques l'implication de la police en ce qui concerne l'application des injonctions. Je le cite :*

*« Effectivement, les forces policières ne sont pas responsables de l'application d'une injonction. L'injonction est en droit civil et la SQ agit à titre de témoin.*

(...)

*Les policiers n'interviendront que s'il y a commission d'actes criminels.*

*Par contre, d'autres témoignages nous ont convaincus qu'on peut faire confiance à l'intelligence de la majorité des étudiants pour exercer ce pouvoir de faire la grève de façon responsable et uniquement dans la mesure où la « cause » en vaut vraiment la peine.*

*Nous n'étonnerons personne en rappelant que la réussite de leurs études est certainement la plus grande préoccupation de la majorité des étudiants. S'ils veulent, par une interruption collective temporaire de cette activité, sensibiliser l'ensemble de la population et les autorités gouvernementales à un enjeu important, ils méritent le respect et on peut faire confiance à la majorité.*

*C'est ce qui a été fait au cégep de l'Outaouais, un succès dont nous avons largement fait état dans notre mémoire et qui mérite d'être connu et reconnu.*

**Je crois qu'un vrai processus démocratique où nul ne sera intimidé dans l'expression de son opinion est une bien meilleure solution que de multiples affrontements judiciaires.»**

\*\*\*

[15 commentaires - Montréal](#)  
[1 commentaire - Québec](#)



Sébastien St-Jean/AGENCE QMI

**LE NOUVELLISTE : La griffe à Beaudoin - Tiédeur étudiante, malgré une martyre, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le 31 mars 2015 à 10h36**



Naomie Tremblay-Trudeau a été blessée au visage par un projectile d'un fusil à poudre irritante tiré par un policier.

Photothèque Le Soleil, Patrice Laroche

C'est aujourd'hui que les étudiants du Cégep de Trois-Rivières devront se prononcer sur le boycottage de leurs cours durant la journée du 2 avril, jour de grande grève générale autoproclamée par l'ASSÉ, la fédération étudiante la plus militante et la plus activiste du Québec.

Dans les faits, c'est aujourd'hui que les étudiants du Cégep doivent reprendre leur vote de jeudi dernier parce qu'il avait été entaché par des irrégularités. Un certain nombre d'entre eux avait voté à plus d'une reprise. Quand il a découvert la tricherie, l'AGECTR n'a eu d'autre choix que d'annuler le vote et de fixer une nouvelle date pour le tenir.

On doit féliciter les dirigeants de l'association étudiante de leur vigilance et de la sagesse de leur décision. On doit par contre s'interroger sur l'éthique et la moralité de ces étudiants qui ont cherché à modifier le résultat des urnes en faveur de leur volonté. On ne croyait plus qu'une telle chose soit possible, du moins, pas dans un milieu éducatif où s'installent et parfois se cristallisent les valeurs de demain de notre société.

L'histoire des votes truqués nous semblait bien être celle d'une autre époque au Québec. On ne fera pas de procès d'intention en présumant que ces passeurs modernes de télégraphes viennent forcément d'un groupe plutôt que de l'autre.

On pourrait normalement déduire que cela vient forcément des plus militants, des plus mobilisés, ce qui pointerait les porteurs de carrés rouges, qui salivent parfois à en baver à l'idée d'attirer tout le monde dans la rue pour vivre des montées de fièvre à agiter des pancartes, scander des insultes, barber les policiers et parfois

même, à agir pour que tout dérape afin de pouvoir dire glorieusement, «j'étais là».

Il est facile de penser que «l'enthousiasme des urnes», qui s'est manifesté jeudi, vienne de ce côté. Il faudrait quand même se méfier d'une telle certitude, car rien ne dit que la détermination des opposants à toute grève et même à un débrayage d'une seule journée, comme on le proposait, ne soit pas aussi et même plus élevée au collège de Trois-Rivières.

La surprenante participation à ce vote raté, de près d'un millier de collégiens, est loin de signifier une volonté majoritaire évidente d'intégrer le mouvement contestataire de Montréal et de Québec. On verra bien aujourd'hui. Mais il faut quand même se rappeler que la mobilisation pour descendre dans la rue avait été beaucoup plus intense en 2012 et qu'au Cégep de Trois-Rivières, le vote de grève avait malgré tout été rejeté.

Le résultat avait été serré, il est vrai. Le débat avait été vif entre les étudiants, beaucoup plus aigre que doux. Il faut dire que les étudiants du secteur professionnel étaient massivement opposés à tout moyen de pression qui risquait de retarder ou de compromettre leur session, plusieurs d'entre eux étant déjà inscrits à des stages de fin d'année ou attendus sur le marché du travail. La distribution d'invectives de part et d'autre avait été généreuse.

Par contre, le débrayage de deux jours avait été autorisé à l'UQTR, mais de justesse. Or, on l'a vu vendredi, la grève «sociale» autoproclamée par l'ASSÉ a été rejetée par plus de 60 % des 1155 étudiants qui ont assisté à l'assemblée générale convoquée par leur AGE. Et, ce qui était nouveau cette fois-ci, avant même la tenue du vote, une pétition de 1121 noms avait été déposée au bureau de la rectrice Nadia Ghazzali pour lui demander de prendre toutes les mesures requises pour que les cours ne soient pas suspendus ou perturbés, peu importe le résultat du vote qui allaient venir.

Si cela indique un certain état d'esprit de la part des étudiants de Trois-Rivières, il serait surprenant, dans un tel contexte et compte tenu de l'expérience passée, que ceux du Cégep de Trois-Rivières se votent une journée de congé pour jeudi, même si elle aurait l'avantage d'allonger d'une journée le long congé pascal. Car on sait bien que pour la majorité, les étudiants en grève préfèrent vaquer à leurs propres petites affaires que d'aller manifester.

Cela, même si les cégépiens du Québec comptent maintenant dans leurs rangs une martyre des manifs en Naomie Tremblay-Trudeau, qui a brandi son ecchymose au menton comme un trophée de guerre. L'émotion générale n'est pas très élevée. Comme la sève des érables, qui s'annonce courte ce printemps.

**LE QUOTIDIEN : Éditorial : Ah! Les maudits étudiants..., par Joël Martel - Publié le mardi 31 mars 2015 à 10h30**



Le Soleil, Erick Labbé

«Ah! Les maudits étudiants... Non, mais vont-ils finir par nous sacrer patience à un moment donné? Là, c'est assez! C'est très assez même!

De toute façon, ils n'ont même pas rapport dans ce qu'ils font. Ils peuvent bien chialer pour l'austérité quand on sait très bien que les étudiants passent leur temps à boire de la sangria et à fumer du pot. Voyons donc! Ça n'a pas rapport du tout.

Et là, ça chiale parce qu'une fille s'est fait tirer dans la face un petit coup de gaz lacrymogène et ça crie au gros scandale? Heille le jeune, dans mon temps, si t'écoutes pas ce que le prof disait, c'était bing bang dehors et tu ne sortais pas sur tes deux pieds parce que le prof te donnait un bon coup de pied dans le derrière et c'était pas long que tu te retrouvais dans le couloir et tchao bye tout le monde, tu étais barré de l'école à vie et personne n'allait jamais faire de cas avec ça.

Là, c'est la génération TéléTubbies. Tu fais juste les frôler pis ça crie tout de suite au meurtre. Voyons donc! Heille, quand tu cherches le trouble, il faut bien t'attendre à en avoir! Pensez-vous qu'on va vous laisser tout briser sans rien faire? Voyons donc!

Et de toute façon, les étudiants peuvent bien chialer que la police leur tape dessus, mais ce n'est pas comme si on ne les avait pas



avertis. Heille là, si la police te dit que tu n'as pas le droit d'être dans la rue, tu rentres chez vous et tu arrêtes de déranger le monde avec tes extravagances.

Mais non, ça ne veut pas écouter et ça va dans la rue quand même. Qu'est-ce qui est difficile à comprendre là-dedans? Ça suffit le sac-cage! Et puis c'est bon pour eux. Maudits enfants gâtés. Ça n'a pas de bon sens. C'est rendu que la police doit faire la job que leurs parents n'ont pas voulu faire quand ils étaient petits.

En tout cas, moi je félicite la police pour son beau travail. C'est très efficace. Et pour l'affaire du coup de canon dans le visage d'une fille, elle l'a bien mérité! Voyons donc! Ça n'a pas rapport de se fâcher pour ça! La fille savait très bien qu'elle n'avait pas le droit d'être là! Le policier a juste fait sa job!

Le monde est rendu très chialeux. Ça n'a pas d'allure! Et c'est encore pire avec les étudiants. Ils sont toujours en train de chialer!

Ils disent qu'ils sont contre l'austérité et ça vit sur notre crochet parce que ça va à l'école. Voyons donc! Ça n'a pas d'allure de faire ça. Pensez-vous que nous, les payeurs de taxes, on en a plein le

casque de l'austérité? Et on ne va pas dans la rue. On continue à travailler et on paye des impôts.

De toute façon, je ne vois pas pourquoi on laisserait les étudiants tout saccager dans nos rues et faire de la violence, car ils ne paient pas d'impôt! Voyons donc! Ça ne les concerne même pas. Ça n'a pas rapport de chialer pour ça!

Et si les étudiants ne sont pas contents, qu'ils fassent comme tout le monde et qu'ils attendent la prochaine fois pour aller voter! C'est fait pour ça les élections. Et c'est pour ça que les gens ont voté pour l'austérité! C'est pour ça que nous avons voté. Pour un Québec plus fort! Un meilleur système de santé! Et un meilleur système d'éducation!

Ça suffit les étudiants, c'est assez, Le Québec est dans le rouge et il faut tous faire notre part. Arrêtez donc de chialer! On n'a jamais eu un gouvernement aussi irréprochable que ça avec Philippe Couillard! Faites donc comme lui et allez à l'école au lieu de chialer! »

PS: Les propos tenus dans cette chronique sont malheureusement inspirés de nombreux commentaires trouvés sur les réseaux sociaux...

## **RADIO-CANADA : L'ASSÉ envisage de suspendre la grève – Mise à jour le mardi 31 mars 2015 à 7 h 42 HAE**

Un texte de **Thomas Gerbet**

« Il faut savoir ralentir au bon moment pour mieux repartir plus tard » conclut l'exécutif de l'ASSÉ dans ce texte préparatoire à son congrès des 4 et 5 avril à Salaberry-de-Valleyfield. L'organisation étudiante qui revendique 55 000 étudiants en grève et même 110 000 la journée du 2 avril se trouve à la croisée des chemins, L'ASSÉ fait le constat que son mouvement de grève est surtout universitaire et montréalais. « Est-ce suffisant pour bâtir un mouvement de GGI [grève générale illimitée] ? », se demande l'exécutif. Par ailleurs, ce dernier avoue qu'il est « difficile de prévoir à ce stade-ci si les reconductions dans les assemblées générales seront vigoureuses ».

Même si l'ASSÉ se félicite du mouvement de grève entrepris jusqu'à présent, elle s'interroge sur l'issue de cette mobilisation : « Jusqu'où irons-nous pour affirmer victoire ? [...] Jusqu'à l'abolition des mesures d'austérité ? ».

### **Reprendre la grève à l'automne**

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante envisage la possibilité que la reconduction de la grève soit battue dans les assemblées générales après le 2 avril. « Ne nous le cachons pas, ce sera considéré comme une défaite », peut-on lire.

**« Il est possible de faire en sorte qu'une non-reconduction de la grève au printemps ne soit pas un échec, mais plutôt un repli stratégique »**

*Extrait de la lettre du comité exécutif de l'ASSÉ*

L'ASSÉ craint qu'un échec de son mouvement ne nuise à celui des travailleurs du secteur public qui se préparent à d'éventuelles grèves cet automne. « Si nous poursuivons dans le sens d'une grève générale illimitée dès maintenant, nous prenons le risque de ne pas pouvoir les rejoindre à l'automne », écrit l'exécutif.

Cet appel à la « réflexion n'est pas un appel à la démobilitation » précise l'ASSÉ, mais elle ne veut pas « manquer le bateau ». Cet automne, les étudiants pourraient profiter de l'appui de leurs professeurs en grève et des autres syndiqués de la fonction publique.

### **Débats houleux en perspective**

La proposition de l'exécutif suscite déjà de vives réactions. Le regroupement indépendant « Printemps 2015 » qualifie cet appel de

« paternaliste et [trop] raisonnable ». Les auteurs ont le sentiment d'être considérés comme des « petits soldats à usage unique qu'il faudrait lancer au combat au bon moment ».

« L'exécutif de l'ASSÉ vient de saper sa légitimité en remettant en question une grève adoptée par plus de la moitié de ses associations membres. [...] L'exécutif cherche à museler une base qui tend de plus en plus à se dérober de sa mainmise » — *Extrait du message publié par le regroupement Printemps 2015*

S'associer aux syndicats ne semble pas faire l'unanimité dans le mouvement étudiant. « Cette confiance aveugle envers la mobilisation syndicale rend perplexe », écrit Printemps 2015. Et si les employés de la fonction publique renonçaient à la grève cet automne ? « Va-t-on remettre entre les mains de dirigeants syndicaux notre destinée politique? », s'interroge les auteurs.

### **28 Commentaires**



*Le comité exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante [ASSÉ] jette un pavé dans la mare. Dans un texte de réflexion de quatre pages destiné à ses membres, il propose un « repli stratégique » pour reprendre le mouvement de grève cet automne, aux côtés des syndicats.*

Photo : Jérôme Bergeron, ICI Radio-Canada

## **LA VOIX DE L'EST : Courrier des lecteurs : Les coûts des manifestations, par Jocelyne Lacoste, Granby - Publié le 31 mars 2015**

Bonjour,

Suite au sujet de la question de la semaine, j'aimerais vous faire part d'une conversation entre amis, des interrogations et réflexions de cette dernière.

À combien peuvent s'élever tous les coûts entourant des manifestations, peu importe le sujet? On parle des salaires des policiers sur les lieux, de leurs superviseurs qui planifient la gestion du personnel, des journalistes couvrant les événements.

Il y a aussi d'autres coûts. Les commerçants ayant pignon sur rue sur le trajet des manifestants qui font face à une baisse de la clientèle et peut-être à des bris de vitrines et vols de marchandise. Leurs employés peuvent subir des baisses de rémunération, car impossible de se rendre au travail ou de revenir du travail. Ces derniers peuvent être en retard pour aller chercher les enfants à la garderie...

Nous avons aussi les risques de blessures physiques et psychologiques autant pour les manifestants que pour les policiers et les journalistes.

Deux dernières réflexions ont été soulevées. Combien de ces manifestants ont exercé leur droit de vote aux dernières élections et sont dans la rue pour manifester? Combien de ces manifestants ont voté libéral aux dernières élections?

Le Parti libéral est actuellement au pouvoir en étant la résultante des votes et des abstentions des votes des électeurs, en respectant

ou non ses promesses. Si des gens ne prennent pas le temps d'aller voter, pourquoi ces mêmes gens prennent-ils le temps de manifester? Il est assuré que tous deux sont des droits. Pour les autres gens qui ont voté et qui doivent vivre les conséquences des manifestations, il s'avère difficile d'avoir à se dire qu'ils doivent payer des taxes supplémentaires. On pourrait répondre qu'ils défendent les silencieux, mais combien d'entre eux ont été silencieux lors des élections?

## **[JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC](#) : Blogue : Un prof d'histoire qui fait l'apologie des carrés rouges, par Véronyque Tremblay - Lundi, 30 mars 2015 20:52 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 22:25**

L'émission [Normandeau-Duhaime au FM93](#) en a sorti une bonne aujourd'hui, une histoire à faire rougir de honte. Figurez-vous que le directeur du programme de premier cycle en histoire de l'Université Laval, Patrick Baker, a envoyé un courriel à tous ses étudiants pour faire l'apologie des carrés rouges. Voici un passage de son courriel qui résume assez bien sa pensée. "Se réfugier derrière des lois pour frapper, gazer, insulter la fleur de la nation qui se bat pour la société de demain non pour des intérêts personnels me fait, personnellement, vomir. En 2012, comme cette année, les seules manifestations de violence pure, les seuls commentaires méprisants, haineux — parfois criminellement condamnables — émanent et émanaient des opposants à la grève dont l'essentiel de l'argumentaire restait, à mon avis, égo-centré."

Sans surprise, plusieurs de ses étudiants ont été outrés de recevoir un tel courriel, surtout les carrés verts, eux qui se battent pour avoir accès à leur cours. Comment un professeur, payé par nos taxes, peut-il se réjouir et même encourager ses étudiants à tenir des manifestations illégales, tout en empêchant les autres jeunes qui souhaitent étudier d'avoir accès à leurs cours en les traitant "d'égo-centrés". Tout un exemple pour cette génération.

Il y a des limites à tout accepter sans rien dire. C'est bien beau la liberté d'expression, mais pas de là à brimer la liberté des autres.

Si les jeunes veulent manifester contre l'austérité, qu'ils le fassent, mais dans le respect des règles. Les étudiants en médecine ont manifesté lundi à Québec contre le projet de loi 20 du ministre de la santé, et tout s'est bien déroulé. Ces étudiants avaient pris la peine de dévoiler leur itinéraire aux policiers. Ils ont quand même réussi à passer leur message.

Pendant ce temps à l'UQAM, on a laissé une centaine d'étudiants, souvent masqués, bloquer les portes de plusieurs pavillons pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement. Des milliers d'étudiants, qui n'ont même pas voté pour la grève, ont été forcés de rebrousser chemin. La direction de l'UQAM a simplement annulé

les cours sans demander aux policiers d'intervenir. On se fout carrément de tous ceux qui souhaitent étudier. Pire, le professeur Baker ose écrire qu'ils sont des égo-centrés.

Le problème au public, c'est que personne est redevable. Le professeur d'histoire peut dire ce qu'il veut, il ne se fera jamais taper sur les doigts, du moins ce serait surprenant. Les recteurs d'universités peuvent fermer les yeux, les établissements vont quand même recevoir leurs subventions. Même le ministre de l'éducation, François Blais, ancien doyen de la faculté de sciences sociales à l'Université Laval, tolère la situation. On ne verrait jamais ça dans le privé puisque le professeur n'aurait pas une longue carrière.

[12 commentaires - Montréal](#)



STEVE POULIN/AGENCE QMI

## **[JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL](#) : Manifestations : un directeur des programmes en histoire de l'Université Laval se range sans réserve derrière les carrés rouges - Lundi, 30 mars 2015 19:08 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 19:17**

Sophie Côté

**Le directeur des programmes de premier cycle en histoire à l'Université Laval pourrait bien être dans l'eau chaude, après avoir fait parvenir à tous les étudiants du certificat et du baccalauréat un courriel dans lequel il se range sans réserve derrière les carrés rouges.**

«Se réfugier derrière des lois pour frapper, gazer, insulter la fleur de la nation qui se bat pour la société de demain non pour des intérêts personnels me fait, personnellement, vomir», a écrit Patrick Baker à tous les étudiants en histoire vendredi matin, faisant référence aux interventions policières de mardi et jeudi dernier lors de manifestations à Québec.

Le professeur titulaire envoyait ce courriel intitulé «Le point sur la grève, ses implications et autres considérations» dans le but de rassurer les étudiants. Selon lui, quelques-uns seraient «effrayés» quant à une possible annulation de la session, si la grève devait se poursuivre.

«Le spectre de l'annulation de la session est un outil de droite, abondamment employé par le gouvernement, les radio-poubelles, les journaux jaunes et les chaînes de télévision privées, des instances ou des regroupements qui ne brillent pas par leur recul intel-

lectuel», soutient M. Baker dans son courriel, quelques jours après que le ministre de l'Éducation, François Blais, ait indiqué que le gouvernement libéral ne défraierait pas des coûts supplémentaires comme au printemps 2012 pour sauver la session des étudiants.

Dans sa missive, le directeur des programmes de premier cycle en histoire s'en prend même aux carrés verts au passage. «En 2012, comme cette année, les seules manifestations de violence pure, les seuls commentaires méprisants, haineux — parfois criminellement condamnables — émanent et émanaient des opposants à la grève dont l'essentiel de l'argumentaire restait, à mon avis, égo centré», peut-on lire.

Il précise par ailleurs dans son courriel que les deux parties (tant les étudiants grévistes que ceux qui souhaitent accéder à leurs cours), ont raison de faire valoir leurs droits respectifs. Devant ces positions "irréconciliables" qui génèrent des "tensions", "en tant que professeurs, l'apaisement de cela demeure au centre de nos préoccupations", indique-t-il.

**Plainte à l'ombudsman**

Un étudiant de l'Université Laval en administration et en économie, qui suit un cours d'histoire, s'est dit très offusqué des propos tenus par le professeur sur les ondes du FM 93.



«J'ai été offusqué. Comme le dit le professeur dans sa lettre, j'avais le goût de vomir moi aussi quand j'ai vu cette lettre-là», a soutenu Jean-Michel, qui dit travailler de près avec la Fondation 1625.

«Une des choses que je trouve offusquante (sic), c'est que M. Baker est payé par l'ensemble des Québécois, pas seulement par la frange gauchiste et socialiste. Quand tu représentes une université avec diverses opinions, tu es supposé être neutre en fonction de la Loi sur la neutralité des fonctionnaires de l'État», mentionne l'étudiant qui a quelques notions de droit.

Il entend d'ailleurs rencontrer l'ombudsman de l'université dès mardi pour se plaindre.

#### **Porte-parole des professeurs?**

Dans son courriel, le directeur des programmes de premier cycle en histoire semble même se faire porte-parole de tous les professeurs en histoire au baccalauréat. Il y affirme que quelle que soit l'opinion de ceux-ci sur la grève, «un fait demeure».

«Quand ils voient leurs étudiants se faire rouler dans la boue, insulter, menacer, frapper, quand ils constatent la brutalité avec laquelle les forces policières se comportent — à la grande satisfaction de bien des élus et de bien des électeurs (chercher l'erreur) —, quand

ils lisent des manifestations d'une violence verbale paroxystique émanant du grand public qui commentent allègrement ce que certains médias leur rapportent ad nauseam, en un mot comme en cent, leur intellect pleure et leur cœur saigne. «Consternation» est le mot qui revient sur toutes les lèvres.»

M. Baker explique aussi pourquoi les professeurs ne sont pas en grève. «Notre situation est particulière; à la limite du porte-à-faux idéologique. [...] Notre droit de grève ne peut s'appliquer qu'à des fins de contestations vis-à-vis l'Employeur. [...] Je vous rappelle ou vous apprend que, conformément à l'usage et à la règle, il n'y a qu'un seul syndicat des professeurs à l'UL; il s'agit donc d'un syndicat corporatif, voire corporatiste. Le fait est que, à l'instar de la société dans laquelle nous vivons, s'y trouvent représentées toutes les allégeances politiques de la gauche à la droite. Un mandat de grève dans ces conditions est impossible. Vous devez donc comprendre que les syndicats de professeurs des universités demeurent discrets.»

[36 commentaires](#) - Québec

[10 commentaires](#) - Montréal

## **[JOURNAL DE MONTRÉAL](#) / [JOURNAL DE QUÉBEC](#) : La fleur rouge, symbole du printemps 2015 - Lundi, 30 mars 2015 19:04 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 23:12**



Alice Tixidre, étudiante en théâtre à l'UQAM, espère confectionner au moins mille fleurs rouges, avec ses collègues, dans le but de les planter sur le parcours des manifestations.

Photo Camille Laurin-Desjardins

Camille Laurin-Desjardins

**Le fameux carré rouge, emblème de la grève étudiante de 2012, pourrait laisser sa place à la fleur rouge, un nouveau symbole qu'une étudiante de l'UQAM souhaite associer à la lutte actuelle.**

Le but est de reprendre le symbole du carré rouge, mais d'en faire une variante plus large qu'il y a trois ans, explique l'instigatrice de ce mouvement.

«La fleur symbolise le printemps et le besoin de renouveau», dit Alice Tixidre, étudiante en théâtre à l'UQAM.

Elle invite tous les participants aux prochaines manifestations à planter sur leur parcours ces fleurs, faites de papier de soie et d'un bâton de bois, reliés par du ruban adhésif vert.

La jeune femme de 23 ans tenait hier un rassemblement pour créer le plus grand nombre possible de fleurs rouges. L'atelier, qui devait avoir lieu à l'UQAM, a été déplacé au café L'Escalier, en raison du blocage de l'université.

Lors d'un précédent rassemblement, la semaine dernière, une vingtaine d'étudiants avaient confectionné environ 600 fleurs en papier.

#### **Les policiers sourient**

«On en a planté lors des dernières manif et tout le monde adore ce nouveau symbole. Les enfants veulent en planter et les policiers ne peuvent s'empêcher de sourire, ça fait une belle ambiance», raconte Alice, qui tenait à créer un symbole pacifique.

Questionnée à ce sujet, la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, Camille Godbout, a simplement affirmé que plusieurs étudiants avaient lancé leur propre symbole.

[24 commentaires](#) - Montréal

[2 commentaires](#) - Québec

## **[JOURNAL DE MONTRÉAL](#) / [JOURNAL DE QUÉBEC](#) : L'ASSÉ songe à reporter la grève - Lundi, 30 mars 2015 17:30 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 17:30**



Photo Le Journal de Québec, JEAN-FRANCOIS DESGAGNES  
Camille Laurin-Desjardins

**L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) veut suggérer de reporter la grève actuelle à l'automne, pour permettre notamment aux syndicats de se joindre au mouvement.**

Dans le cahier du congrès qui aura lieu en fin de semaine, l'association se demande si la mobilisation étudiante sera suffisante pour appeler à une grève générale illimitée, lors des prochains votes de reconduction.

Ne pouvant se permettre «une défaite», l'ASSÉ réfléchit à l'idée de reporter le mouvement à l'automne prochain, alors que certains syndicats, dont certains représentant des professeurs, sont en voie d'obtenir un mandat de grève légale.

«Si nous poursuivons dans le sens d'une grève générale illimitée dès maintenant, nous prenons le risque de ne pas pouvoir les rejoindre à l'automne», écrit l'association étudiante.

#### **«Historique»**

L'ASSÉ craint que, si une grève générale illimitée est déclarée maintenant, le mouvement ne se déroule surtout à Montréal, et qu'il ne survive pas à l'été. «Nous croyons qu'il faut saisir cette

possibilité historique et arriver de plein fouet en automne prochain, avec une mobilisation intensive sur les campus dès la rentrée.» En entrevue avec *Le Journal*, la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, a simplement affirmé qu'il s'agissait d'une réflexion lancée aux étudiants.

[44 commentaires - Montréal](#)  
[5 commentaires - Québec](#)

## **JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : «Il faut arrêter de comparer avec 2012» - Gabriel Nadeau Dubois - Lundi, 30 mars 2015 14:25 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 15:17**



Gabriel Nadeau Dubois  
CAPTURE D'ÉCRAN/TVA NOUVELLES/AGENCE QMI

Amélie St-Yves

**TROIS-RIVIÈRES | Le dirigeant le plus extrémiste de la crise étudiante de 2012, Gabriel Nadeau Dubois, refuse que l'on compare les manifestations actuelles à celles qu'il a dirigées il y a trois ans.**

En 2012, les étudiants manifestaient contre la hausse des frais de scolarité imposés par le gouvernement de Jean Charest. Cette année, les étudiants militent contre l'austérité, l'exploitation des hydrocarbures et le «fondamentalisme marchand».

Gabriel Nadeau Dubois refuse de commenter les raisons des manifestations actuelles. «Moi je vois des jeunes inquiets sur la direction qu'on prend au Québec. Ils voient un gouvernement faire les pires coupures en 20 ans en éducation et qui se posent des questions sur l'avenir qu'on leur réserve. On peut trouver cela brouillon, on peut trouver cela pas clair mais peu importe, je pense que ce qu'il faut faire, c'est essayer de les écouter un peu avant de dire que ça a pas d'allure ou que c'est mal fait.»

L'auteur et ancien leader de la CLASSE promet toutefois de se garder loin du débat. « J'ai décidé de ne pas jouer à la belle-mère, de ne pas faire la leçon aux gens qui se mobilisent. »

### **Pas un autre printemps érable**

Le jeune homme est loin d'accepter la comparaison entre la crise actuelle et celle qui avait mené la province à feu et à sang il y a trois ans. «Il faut arrêter de comparer avec 2012. Je suis plutôt agacé de voir la plupart des médias être dans une logique de comparaison, dans une logique binaire de Est-ce un nouveau 2012? La question n'est pas là. Chaque mobilisation est unique, chaque mobilisation se fait dans des contextes différents.»

L'ancien leader de la CLASSE continue de militer pour la gratuité scolaire, mais il affiche une position en apparence plus nuancée qu'au printemps érable, qualifiant notre système d'éducation actuel d'un des meilleurs en Amérique du Nord.

« On a un bon système d'éducation, il n'est pas parfait, on est en train de couper dedans ce qui est une catastrophe nationale. Mais il faut le dire qu'on a des bonnes universités au Québec. Il faut les renforcer et les améliorer, mais on a de bonnes universités. »

Il appuie notamment son propos sur une comparaison avec le système américain, où les droits de scolarités sont beaucoup plus élevés qu'au Québec, ce qui pose un réel problème pour l'accessibilité. « L'endettement étudiant menace non seulement la mobilité sociale, mais littéralement l'économie américaine. Ce sont des universités parmi les plus privatisées et les plus marchandisées au monde. »

Selon Gabriel Nadeau Dubois il faut prendre le temps d'analyser la nouvelle crise, écouter et comprendre pourquoi les manifestants sont dans la rue.

[108 commentaires - Montréal](#)  
[18 commentaires - Québec](#)

## **LE DEVOIR : Opinion : Le discours prétendument confus des étudiants, par Myriam Rondeau - Étudiante au baccalauréat en études littéraires, Université du Québec à Montréal - Lundi 30 mars 2015**



ment étudiant est un bloc monolithique uni et militant pour les mêmes causes. Or, c'est on ne peut plus faux.

Chaque association étudiante a ses propres motivations. Leurs revendications résument les préoccupations de leurs membres, telles qu'elles furent votées en assemblées. Les assemblées générales sont longues justement parce que chaque étudiant a droit de parole, peut exprimer ses inquiétudes et proposer des actions. Lorsque la grève est votée, c'est lorsqu'il y a eu consensus. Cela ne veut pas dire que tous approuvent ce qui a été voté et y adhèrent entièrement. En démocratie, ça n'arrive jamais. Réduire le mouvement étudiant à une simple dichotomie entre les « rouges » et les « verts » ou encore les « rouges » contre le gouvernement est faire preuve de raccourci intellectuel grossier. C'est une mauvaise habitude aux relents de manichéisme que d'aborder de tels conflits de façon binaire.

### **On ne leur donne pas la parole**

Cela montre que très peu de ceux qui couvrent les événements prennent le temps de parler avec les étudiants (nous en avons eu un très bel exemple la semaine dernière avec le faux pas de Mme Sophie Durocher et de M. Richard Martineau). On les critique, on les accuse d'être peu éloquents, mais on ne leur donne pas la parole. Le seul moyen restant est la rue.

Pour reprendre les propos de Noam Chomsky, les discours qui sont à contre-courant de ce qui est véhiculé par les médias de masse requièrent des explications pour être compris. Or, cela n'est pas possible lorsque le temps alloué à ce genre de nouvelle est de quelques minutes entre deux annonces publicitaires. Une affiche percutante comme « Fuck Toute » mérite un argumentaire, certes,

*On critique les étudiants, on les accuse d'être peu éloquents, mais on ne leur donne pas la parole. Le seul moyen restant est la rue.*

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Il serait temps de mettre un point au clair : les étudiants ne sont pas confus. Ils ne sont pas non plus inconscients, inconsistants et nuls en communication. De nombreux commentateurs, chroniqueurs et journalistes veulent à tout prix discréditer le mouvement étudiant. Il n'est donc pas étonnant de vivre ce que nous avons déjà vécu en 2012.

La première erreur que font les médias, et par conséquent ceux qui répètent *ad nauseam* leurs propos, est de penser que le mouve-



mais qui s'est proposé pour l'entendre ? Les manifestants ont, avec raison, de la suspicion envers les médias de masse qui n'hésitent pas à déformer leurs propos, à ridiculiser leurs revendications et à grossir de manière éhontée les gestes des casseurs qui sont rarement étudiants.

### Une suite logique

Peut-on réellement dire que les étudiants sont inconsistants alors qu'ils manifestent pour l'intérêt de l'ensemble de la société et contre les mesures d'austérité, trois ans après avoir milité pour des compressions qui les affectaient directement ? Non, c'est même une suite tout à fait logique. Est-ce que l'on peut dire qu'ils sont nuls en communication s'ils n'ont accès à aucune tribune médiatique leur

permettant d'explicitier leur argumentaire ? Non plus. Au lieu d'entrer en dialogue avec ses citoyens — parce que, n'en déplaise à beaucoup, les étudiants sont des citoyens et bien souvent des travailleurs —, le gouvernement les réprime et tente de faire taire leur voix.

Pour ce qui est d'être confus, c'est plutôt les commentateurs qui le sont. Répéter que l'on ne comprend pas, mais ne faire aucune action pour remédier à la situation est une méthode qui mène rarement loin. Non, les étudiants ne sont pas confus. Ils savent très bien pourquoi ils militent. Chacun d'entre eux a ses raisons, beaucoup sont communes, il suffirait de réellement les écouter.

[Vos réactions - 33 commentaires](#)

## **LE DEVOIR : Les étudiants resteront mobilisés contre l'austérité, croit l'ASSE – Lundi 30 mars 2015**

La Presse canadienne

La porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), Camille Godbout, a fait savoir dimanche que la mobilisation étudiante contre l'austérité ne s'essoufferait pas.

À son avis, un accroissement du soutien populaire est inévitable, car « avec les nouvelles mesures annoncées dans le budget liées entre autres à l'éducation et à la santé, la grogne populaire face au Parti libéral [du Québec] ne fera qu'augmenter ».

Selon Mme Godbout, la montée du sentiment d'insatisfaction continuera de se traduire par la tenue de grands rassemblements ainsi que par l'organisation de toute une gamme d'actions locales un peu partout dans la province.

Elle a remarqué que « les gens s'organisent de différentes façons sur leur campus en faisant de la sensibilisation, de la mobilisation, en organisant des activités créatives et des actions de visibilité ».

Effet boule de neige



Une vaste manifestation nationale doit se tenir à Montréal jeudi prochain, à un moment où plus de 100 000 étudiants seront en grève, selon l'ASSÉ.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Mme Godbout a souligné que ces diverses initiatives visent invariablement à « susciter un débat public sur les mesures d'austérité et sur la nécessité d'avoir des services sociaux de qualité ».

Elle a ajouté qu'elle ne craint pas que la multiplication des moyens de pression finisse par engendrer un sentiment de lassitude chez les citoyens.

Elle a déjà pu observer qu'il y a non seulement des étudiants qui descendent dans les rues, mais également « des travailleurs, des personnes âgées et des familles ».

Camille Godbout a indiqué que le mouvement de masse continuerait sans doute de faire boule de neige en raison du refus de l'équipe du premier ministre Philippe Couillard de reculer.

« Il y a un paquet d'acquis sociaux dans lesquels le gouvernement est en train de mettre la hache. Il continue de promouvoir son projet idéologique. [Or], on l'avait prévenu que s'il persistait à mettre de l'avant des mesures d'austérité, on allait augmenter la pression », a-t-elle rappelé.

Elle a laissé entendre que la colère publique s'exprimera de manière spectaculaire jeudi prochain. Une vaste manifestation nationale se tiendra alors à Montréal à un moment où plus de 100 000 étudiants seront en grève, selon les données compilées par l'ASSE.



Une vaste manifestation nationale doit se tenir à Montréal jeudi prochain, à un moment où plus de 100 000 étudiants seront en grève, selon l'ASSÉ.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

### Manifestation pacifique à Québec

Quelques centaines de personnes ont manifesté pacifiquement dimanche à Québec pour dénoncer la brutalité policière et les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. L'événement a notamment été organisé pour soutenir l'étudiante Naomie Tremblay-Trudeau, qui a été atteinte au visage par une cartouche de gaz lacrymogène tirée par un policier jeudi soir lors d'un rassemblement devant l'Assemblée nationale. La jeune femme de 18 ans a participé à la marche de dimanche en soulignant que ni sa blessure ni la cyberintimidation dont elle a été victime depuis l'incident ne la décourageront de manifester. Samedi, le maire de Québec, Régis Labeaume, a admis sur plusieurs tribunes que le policier en cause dans cette histoire avait commis une « erreur », mais a répété qu'il soutenait le service de police de la Ville.

**JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC : Les étudiants sont loin d'en avoir fini - La porte-parole de l'ASSÉ promet plusieurs autres manifs et actions - Dimanche, 29 mars 2015 21:43 MISE à JOUR Lundi, 30 mars 2015 00:04**



Photo d'archives

Catherine Bouchard

**Les manifestations étudiantes sont justifiées et ne sont pas prêtes de cesser, selon Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).**

«C'est une grosse période de mobilisation, souligne la jeune femme. Au niveau des associations étudiantes des quatre coins de la province, il y a beaucoup d'assemblées générales, de manifestations, d'actions, qui vont se tenir cette semaine, ajoute-t-elle.

«Nous sommes à plus de 102 000 étudiants et étudiantes qui seront en grève le 2 avril prochain.»

Hier, près de 1000 personnes se sont réunies à Québec en appui à Naomie Tremblay Trudeau (voir autre article), pour participer à une manifestation visant à dénoncer la «brutalité policière», les «arrestations de masse» et la «répression policière».

«Il n'y a rien qui justifie l'utilisation d'une telle violence», rappelle la porte-parole.

«Les risques encourus à participer à un tel rassemblement ne peuvent expliquer le triste événement de jeudi passé, croit-elle. «D'aucune façon, on ne peut justifier une telle violence face à des gens qui défendent leurs idées.»

**«Profilage politique»**

Interrogée sur la possibilité que les manifestations étudiantes dépassent plus que celles des autres groupes de manifestants, Mme Godbout plaide le «profilage politique». «Quand c'est l'ASSÉ, on voit qu'il y a une présence policière plus forte que lorsque ce sont des rassemblements organisés par d'autres groupes», estime la porte-parole.

Celle-ci est volubile lorsque vient le temps de dénoncer la brutalité policière, mais elle se fait toutefois un peu plus discrète sur les agissements de certains manifestants. Sur des vidéos tournées jeudi dernier à Québec, des participants criaient en cœur: «À pied, à cheval ou en hélicoptère, un bon flic est au cimetière.» Un manifestant, arrivant par surprise, a également poussé un policier au sol.

«Ils [policiers] ont des boucliers, ils sont habillés en uniforme, défend-elle. C'est normal que les gens réagissent, qu'ils trouvent des moyens de se défendre.» Elle estime que les slogans sont des «moyens créatifs» pour les manifestants d'exprimer «leur colère face à la brutalité et la répression».

**Qui est Camille Godbout?**

- Porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
- 22 ans
- Étudiante en sociologie à l'Université Laval
- Ce qu'elle faisait en 2012: membre du conseil régional de l'ASSÉ à Québec
- La jeune femme a commencé son parcours de militante au cégep François-Xavier Garneau. Elle a fait ses études secondaires à l'école secondaire de Rochebelle
- Originaire de Québec

[51 commentaires - Montréal](#)

[34 commentaires - Québec](#)

**[JOURNAL DE MONTRÉAL](#) / [JOURNAL DE QUÉBEC](#) : Labeaume accuse Khadir et les casseurs de manipulation - Le maire traite le député de QS de «politicien irresponsable»- Dimanche, 29 mars 2015 22:26 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 22:33**



Alors que la manifestation de Québec s'est déroulée dans le calme, le maire Régis Labeaume est parti pour la Louisiane, où il participera à une rencontre du Bureau de l'Association internationale des maires francophones.

Photo Le Journal de Montréal, Daniel Mallard

Taïeb Moalla

**Houston | Le maire Labeaume regrette que les manifestants étudiants soient «manipulés» par des casseurs et par le «politicien irresponsable» Amir Khadir.**

Ces propos font suite à des déclarations du député de Québec solidaire qui a récemment souhaité l'avènement d'un nouveau «printemps érable» au Québec.

«C'est totalement irresponsable. Il "rempire" et devient de moins en moins pertinent. Khadir, essaye pas de faire croire que t'es un gars extraordinaire et que t'es un libérateur, a vivement lancé M. Labeaume. Quand tu te compares à Martin Luther King et à Gandhi, t'as un os... de problème. Tu te prends pour qui, Khadir?»

En juin 2012, après une brève arrestation consécutive à une manifestation étudiante à Québec, M. Khadir avait dit s'inspirer de «modèles» tels que le leader noir américain et le libérateur de l'Inde. Il s'était toutefois défendu de se comparer à ces grands personnages historiques.

Selon le maire de Québec, le député de Mercier est «un politicien qui dit des paroles pour chercher des votes dans son comté. Est-ce qu'il soutient la démocratie? C'est la rue ou la démocratie? (...) On n'est pas en Tunisie, ici. On manifeste au Maghreb pour un changement de régime là où il y avait des dictateurs. C'est pas ça, au Québec.»

«C'est totalement irresponsable. Il "rempire" et devient de moins en moins pertinent.»

— Régis Labeaume au sujet d'Amir Khadir

**Récupération**

Plus généralement, M. Labeaume croit que les rassemblements des derniers jours «sont récupérés par des casseurs et par des groupuscules. Ils se mettent en rang devant la police et ils ne sont pas assez braves pour faire ça à visage découvert.»

Contestant les votes de grève lors des assemblées étudiantes, le maire a déploré que «les votes se soient faits un peu vite. C'est une



méthode très syndicale. Dans une salle à main levée et avec de la pression.» Cela dit, «les absents (du vote) ont tort», a-t-il concédé.

#### « Confusion du message »

Régis Labeaume pense que la population ne soutient pas les grévistes à cause de «la confusion du message».

«La dernière fois, c'était clair. C'était contre la hausse des frais de scolarité. Actuellement, je ne sais pas ce qu'ils revendiquent, a-t-il avancé. On peut bien parler d'austérité, mais ce mot est rendu un frigidaire dans lequel on met n'importe quel aliment.»

#### Future Shop : Labeaume désolé, mais fataliste

**Houston (Texas) – Tout en se disant «désolé pour les gens qui perdent leur emploi» à la suite de la fermeture des 65 Future Shop au Canada, le maire Labeaume s'est montré fataliste.**

«C'est une révolution, a-t-il signalé. Future Shop vend des produits qui peuvent s'acheter sur Internet. C'est pas comme vendre un

pantalon que tu dois essayer parce que tu n'es pas sûr si tu fais du 32 ou du 36.»

#### Réunion des maires francophones : La guerre aux anglicismes

Houston (Texas) – La sauvegarde de la langue française et la lutte contre les anglicismes sont les deux priorités du maire Labeaume. C'est ce que ce dernier a mentionné au Journal quelques heures avant d'atterrir à Lafayette, en Louisiane, où il participera à une réunion de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). «Je comprends que la priorité pour les maires africains, c'est l'aide financière au développement. Moi, mon problème comme maire de Québec, c'est la survie du français, a-t-il fait savoir. On se bat tous les jours nous autres. Je suis à peu près le seul.» Les maires de Montréal, de Rimouski et de Saguenay doivent également participer à la rencontre de l'AIMF.

[57 commentaires - Montréal](#)

[58 commentaires - Québec](#)

### [JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC](#) : **Blogue : 705 millions aux étudiants!, par Michel Hébert - Dimanche, 29 mars 2015 15:53 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 16:23**

Je comprends qu'ils soient fâchés, les étudiants. L'aide financière aux études dépassera le cap des 700 millions cette année. Un record.

C'est 52,3 millions de plus que l'an dernier. Il y a de quoi être furieux, y a pas à dire!

Pour les prêts, bourses, les mauvaises créances, les intérêts payables aux banques, les Québécois déboursent 705,6 M\$ au profit des étudiants, indiquent les crédits budgétaires rendus publics jeudi.

On a surtout entendu parler des compressions aux pauvres universités, le paradis des primes de départ. Ou de ce que les commissions scolaires ne pourront faire avec seulement 9,3 milliards!

À l'aide financière aux études, c'est précisément 52,3 M\$ qui sont ajoutés aux quelque 653 millions dépensés l'an dernier.

On donne plus aux étudiants que dans plusieurs autres missions du gouvernement.

Pareil traitement est peut-être incomparable ailleurs au Canada mais il reste révoltant, intolérable, surtout quand le printemps arrive...

Ça justifie donc toutes ces manifestations bruyantes, et tenez-vous le pour dit: **705,6 millions, c'est de l'austérité !**

C'est pourtant plus que les crédits versés en Culture (675 M\$), plus que pour les Forêts, la Faune et les Parcs (450 M\$), plus qu'en Environnement (150 M\$), plus qu'en Économie (590 M\$), etc.

Au registre de l'injustice, on note aussi que les profs, discrètement en faveur des manifestations et la plupart du temps favorables à la révolution, eh bien les profs et les fonctionnaires de l'Éducation y trouvent leur compte dans les dépenses de 2015-2016 : 1,23 milliards pour garnir leur régime de retraite. 11,4 millions de plus que l'an dernier, en toute discrétion...

L'austérité est donc d'autant plus révoltante qu'on ne la voit pas là où ça devrait faire mal...

À moins que nous nous trouvions devant un magistral mensonge. Qui servirait des intérêts politiques, bien sûr, mais lesquels?

On devrait nous dire de quoi il en retourne exactement.

La révolution ? D'accord, mais qu'on le dise autrement que par un *Fuck toute* inculte...

Alors, dites-nous, cette révolution vise à donner le pouvoir à qui ? Pas aux étudiants ou aux profs? Alors à qui? À qui profite le bordel?

[392 commentaires - Montréal](#)

[32 commentaires - Québec](#)



### [JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC](#) : **Désaffiliation de la FAECUM: la FEUQ perd plus du tiers de ses membres - Samedi, 28 mars 2015 13:36 MISE à JOUR Dimanche, 29 mars 2015 09:33**

Agence QMI

**MONTRÉAL | Les 40 000 étudiants de l'Université de Montréal ont décidé samedi de se désaffilier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), déplorant la baisse de sa représentativité et l'efficacité de son action politique.**

En marge de son congrès annuel, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) s'est prononcée à l'unanimité pour une désaffiliation de la FEUQ lors d'une vaste consultation auprès de ses associations étudiantes.

Plusieurs associations et représentants étudiants, dont l'Association étudiante des sciences infirmières de l'Université de Montréal, ont confirmé la nouvelle samedi sur le réseau Twitter.

Outre la désaffiliation, la FAECUM qui représente plus de 40 000 étudiants s'interroge également sur la création d'une nouvelle organisation nationale étudiante universitaire.

Créée à la suite du dégel des frais de scolarité de 1989, la FEUQ a pour mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants.

[51 commentaires - Montréal](#)

[3 commentaires - Québec](#)

### [JOURNAL DE MONTRÉAL / JOURNAL DE QUÉBEC](#) : **Opinion : Des coupes additionnelles de 73 M\$ dans les universités pour l'année 2015-2016, par Sylvie Beauchamp, Présidente, Université du Québec - Samedi, 28 mars 2015 11:19 MISE à JOUR Samedi, 28 mars 2015 11:25**

Reconnaissons d'entrée de jeu qu'au Québec l'éducation ne semble pas une priorité dans la couverture de l'actualité, puisque cette rubrique constitue moins de 1 % des grands thèmes traités par les médias en 2014.

Les articles de cuisine attirent plus d'attention avec 6 % de visibilité, sans compter évidemment les sports qui arrivent en tête. Bien

sûr, les effets d'un sous-financement dans les universités ne se traduisent pas par des civières dans les corridors.

La fierté de voir une génération prendre en main l'avenir du Québec dans des postes stratégiques reçoit désormais peu d'admiration. Le formidable instrument de transformation sociale qu'est une université génère davantage la méfiance qu'on réserve aux privilégiés que l'appui donné à ceux qui bâtissent notre avenir.



Il semble que nos gouvernements aient bien compris depuis les quatre dernières années que les compressions dans les universités ne suscitent pas beaucoup d'émotion auprès de la population. Ainsi, avec le budget du 26 mars, le couperet financier s'est abattu sans état d'âme.

Tous partagent l'objectif d'un budget équilibré, mais il serait illusoire de penser que des coupes importantes, récurrentes et cumulatives dans les universités ne pourront se restreindre qu'à l'administration. Dans le réseau de l'Université du Québec, des efforts importants sont déployés pour équilibrer les budgets et accomplir la mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

Favoriser l'accès à la formation universitaire aux trois cycles, contribuer par la recherche au développement scientifique et participer au développement des régions représentent les éléments du mandat que les établissements remplissent avec engagement. Avec plus de 5 milliards de dollars de retombées économiques annuelles réparties à travers tout le Québec, les établissements de l'Université du Québec offrent un remarquable retour sur l'investissement aux Québécois.

En leur imposant des restrictions budgétaires cumulatives, le Québec est en voie de renoncer progressivement à ces retombées et à l'ambition d'offrir des formations universitaires de qualité et accessibles sur tout son territoire, pour toute personne qui en a les aptitudes et la volonté. Les pays émergents ont compris l'importance de l'économie du savoir et ils investissent pour former une main-d'œuvre de qualité en mesure de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour les prochaines générations, le Québec n'a pas les moyens de renoncer à une relève de haute qualité et qui aura accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture. Nous risquons d'accroître nos déficits et d'appauvrir la société sur les plans économique, social et culturel. Mais qui s'en soucie vraiment ?

Le soutien aux universités doit représenter un projet de société porté par une vision de l'avenir et des orientations claires quant aux objectifs poursuivis. C'est à ces conditions que nous pourrions collectivement aspirer à la prospérité en développant le savoir.

Sylvie Beauchamp, Présidente, Université du Québec

[7 commentaires - Montréal](#)

## **LA PRESSE : Éditorial : Le courage d'agir, par Pascale Breton - Publié le samedi 28 mars 2015 à 05h00**



*Il ne suffit pas d'affirmer, comme le fait le ministre de l'Éducation, François Blais, que les cours doivent être maintenus et que les établissements d'enseignement ont «les moyens de faire respecter les règles de vie», pour régler l'épineuse question.*

Photo archives

La Presse

Trois ans après le printemps érable, nous voilà de retour à la case départ, à débattre de la légitimité ou non d'une grève étudiante et à déplorer la pseudo-démocratie qui règne dans certaines assemblées générales.

Il ne suffit pas d'affirmer, comme le fait le ministre de l'Éducation, François Blais, que les cours doivent être maintenus et que les établissements d'enseignement ont «les moyens de faire respecter les règles de vie», pour régler l'épineuse question.

Dès le premier jour de grève, lundi, les protestataires ont forcé l'intervention de policiers à l'Université Laval. Au Québec, la majorité des cours visés par le mouvement ont été annulés. Le climat n'est pas propice aux apprentissages quand des étudiants bloquent l'entrée des salles de cours ou font du tapage.

L'accalmie qui a suivi la coûteuse crise de 2012 aurait dû inciter le gouvernement à prendre des mesures pour encadrer de futures grèves étudiantes - car il y en aura d'autres. Ce serait reconnaître implicitement le droit de grève, et Québec s'y refuse.

Favoriser un processus démocratique transparent apaiserait les tensions. Le déroulement de certaines assemblées générales a l'effet inverse: les rassemblements s'étirent pendant des heures, les procédures se multiplient, des anarcho-syndicalistes prennent le contrôle, et le tout se conclut par un vote à main levée.

Le vote est un devoir auquel devraient s'astreindre tous les étudiants. Implanter un système de votation secret qui se tiendrait par exemple sur une journée, favoriserait la participation d'un plus grand nombre.

Le recours au vote électronique au Cégep André-Laurendeau a permis à 84% de la population étudiante de se prononcer... à 50,5% contre la grève. La plupart des établissements d'enseignement disposent de la technologie nécessaire. Ce sont les associations étudiantes qui la refusent. Au Cégep Édouard-Montpetit, l'assemblée générale où la question a été débattue a tourné en foire d'empoigne.

Les associations étudiantes sont régies par la Loi sur les compagnies et sont considérées comme des entités autonomes. Les universités et les cégeps affirment ne pas pouvoir intervenir dans leur gestion.

Les établissements doivent toutefois prendre leurs responsabilités quand c'est nécessaire, notamment pour faire respecter leur politique interne quant aux débordements. À l'UQAM, des étudiants sont menacés d'expulsion pour des gestes commis en 2013 et 2014, une mesure exceptionnelle. Mais ces procédures prennent du temps; elles ne règlent pas une crise.

Refuser d'encadrer le droit de grève, ou à tout le moins le processus de consultation, exacerbe les tensions et favorise la judiciarisation des conflits. Le mouvement d'opposition à la grève étant mieux organisé cette année, le recours aux tribunaux promet de se multiplier. Ce n'est pas la solution. Forcer la tenue des cours à coups d'injonctions et d'interventions policières ne mène nulle part. Le dossier est délicat, mais le gouvernement doit avoir le courage d'agir.

## **LE DEVOIR : Chronique : Encore la même chronique, par David Desjardins - Samedi 28 mars 2015**

La majorité silencieuse MD n'appuiera pas cette grève étudiante. Il n'y aura pas d'élan du cœur comme en 2012 parce qu'il n'y a pas le haut-le-cœur d'alors. Il n'y aura pas de casseroles non plus : même les esprits le moins favorables à l'idée de rompre avec le rassurant ronronnement des choses s'interrogent un peu sur ce qu'espèrent les associations étudiantes au juste...

Sinon la simple finalité de foutre le bordel dans cette ère d'austérité sélective.

Mais bon, on ne va quand même pas reprocher à la jeunesse sa dissidence devant le conformisme, devant nos capitulations ?

Eh ben oui. C'est exactement ce qu'on leur reproche. Leur idéalisme, grossièrement maquillé en caprice.

Bien sûr que les assos prêtent le flanc aux critiques. Elles sont cruellement mal outillées pour aller s'engueuler avec Richard Martineau à LCN. La tenue de leurs votes de grève relève parfois de



l'insulte à la démocratie. Et puis, il y a l'étendue galactique de leurs réclamations qui, au mieux, a de quoi faire sourire.

Mais ce ne sont là que des détails.

En fait, la grogne, ou le simple désintérêt devant cette grève, est parfaitement symbolisée par une photo qui, jeudi matin, faisait le tour du monde : un policier pointant un fusil à grenades lacrymogènes en direction d'un manifestant, son armure antiémeute couverte d'autocollants qui dénoncent les modifications à son fonds de retraite.

Tout est là : il n'y a plus de « nous ».

En fait, je ne suis pas certain qu'il y en a déjà eu un. Je ne sais plus rien, sinon le froid qu'il fait dans le cœur des hommes, sinon cette course au bonheur qui ressemble à cette catastrophique chasse aux oeufs de Pâques à Laval l'an dernier. Manière de dire qu'il importe peu de piétiner son prochain sur le chemin de son propre contentement, mes cocos.

Je suis au beau milieu d'un essai de Pascal Bruckner qui remonte à une quinzaine d'années déjà : *L'euphorie perpétuelle*. C'est sur le devoir de bonheur, cette injonction à être heureux en toutes circonstances, ce qui nous rend terriblement malheureux. Parce que, comme le chantait Didier Boutin : sans le malheur, le bonheur, c'est triste.

Puis, forcément, les passages à vide surviennent, et sont vécus comme des échecs.

Alors, on cherche des responsables. Parce qu'après tout, on a tout fait pour l'avoir, ce bonheur. Faut que quelqu'un conspire quelque part pour nous en éloigner, non ? Jamais on ne s'interroge sur ce commandement à être heureux, sur ses effets. Et encore moins sur la nature de ce bonheur. « *Cette grammaire de l'avoir convertie en langue de l'être* », comme l'écrit Bruckner.

Moi, si. Tout le temps. J'ai même l'impression de réécrire la même chronique depuis des années, de sans cesse refaire les mêmes constats, en m'incluant dans le lot des grégaires, faisant partie de

cette classe de citoyens qui se sent incapable de changer ce qui se passe en haut, à la différence que cela ne me donne pas envie de cracher sur ceux d'en bas pour me venger.

Mais je comprends pourquoi les choses se passent ainsi.

Car si la démocratie nous paraît illusoire, si la société a renoncé à se remettre en question, et si la majorité a décidé que nous avions atteint le pinacle de la civilisation, alors tout est affaire de continuité. Et dans ce contexte où le bonheur obligé ne se trouve que dans la dernière liberté, celle d'acheter, alors chaque dollar qu'on nous enlève est un recul de ce droit fondamental.

Le reste n'est qu'élucubrations d'intellectuel.

Il n'y a plus de « nous », mais des sous. Seulement ma liberté à moi, parasitée par l'État, lui-même saigné à blanc par tous les vampires que sont les pauvres, les fonctionnaires. La richesse empêchée par la gau-gauche, les écolos.

On ne se scandalise pas de la pension somptuaire de Thierry Vandal, qui touchera plus d'un demi-million de dollars par an à sa retraite. Ou alors cette colère s'effacera rapidement. Parce que les arcanes de ce pouvoir tout en haut nous paraissent inattaquables.

C'est ainsi que le sens de l'indignation de la multitude s'est définitivement disloqué tandis que le mien s'émousse, dangereusement.

L'écrivaine Christine Angot signait récemment un texte désespéré dans lequel elle se demandait pourquoi écrire des chroniques quand le monde poursuit sa course vers le néant, quand plus personne ne veut entendre raison, mais plutôt le son d'une autre voix qui dit pareil comme la sienne ?

Moi ? Je me demande pour le moment comment ne pas toujours réécrire la même chronique, sinon en espérant, si tout est soluble dans l'économie, l'accumulation jusqu'à la saturation. Et que le précipité danse dans la gorge du boit-sans-soif, qu'il en goûte l'amertume sans toutefois m'accuser de chercher à l'empoisonner.

Souhaitez-moi bonne chance.

[Vos réactions - 22 commentaires](#)

## LA PRESSE : Un avertissement aux leaders étudiants, par Julien Vailles, Étudiant au baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal - Publié le vendredi 27 mars 2015 à 05h00



L'auteur croit que la récente dissolution de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED) de l'UQAM mettra en garde les dirigeants d'associations qui «s'entêtent à suivre leurs idéaux au détriment de ceux de leurs membres».

Photo David Boily, ARCHIVES La Presse

Vendredi dernier, l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED) s'est dissoute. 52% de ses membres se sont prononcés contre sa représentativité.

Cela a de quoi surprendre. En effet, comment un tel pilier du militantisme étudiant a-t-il pu être ainsi répudié ?

En vérité, si l'AFESPED a implosé, c'est parce que ses membres sont devenus excédés des abus de pouvoir répétés de ses dirigeants, qui ont fait primer leurs idéaux sur les intérêts des étudiants qu'ils sont pourtant censés représenter. La direction de l'UQAM se déclarait jusqu'alors impuissante à agir pour corriger la situation, jugeant que tout problème devait être réglé à l'intérieur même de l'association. En situation de grève, même les recours

judiciaires se sont avérés inefficaces: en 2012, les injonctions interlocutoires accordées n'ont jamais pu être respectées.

Désabusée, une majorité d'étudiants a préféré désertier les assemblées générales, qui sont pourtant censées être les instances suprêmes. C'est peut-être regrettable; mais comment ne pas être cynique lorsqu'un petit groupe refuse une proposition de hausser un quorum (la proportion d'étudiants nécessaires pour voter une grève) ridiculement bas? Comment croire à la démocratie étudiante lorsque ce même groupe refuse la tenue de votes électroniques qui accommoderaient les étudiants aux horaires irréguliers, particulièrement présents à l'UQAM, et qui n'ont donc pas le luxe d'assister à des assemblées récurrentes de plus de cinq heures? Comment espérer changer les choses lorsqu'en cas d'assemblée défavorable, d'autres assemblées seront de toute façon organisées par les dirigeants de l'association, jusqu'à ce que des décisions conformes à leur idéologie soient adoptées?

Dans les circonstances, il n'est pas étonnant que les assemblées soient peu fréquentées. Le taux de participation avoisinait en effet les 5 à 10%, et pouvait monter à 30% pour des questions considérées plus importantes, comme des débrayages. En fait, ironiquement, l'AFESPED n'aura jamais suscité autant de participation que pour prononcer sa dissolution: elle a alors connu un taux record de près de 60%.

Le pouvoir dévolu aux associations étudiantes est très difficilement contestable. Cependant, la décision récente a changé les règles du jeu. Le désaveu de l'AFESPED envoie un message clair aux associations étudiantes du Québec: il leur rappelle que leur pouvoir n'est pas absolu et que si elles s'entêtent à suivre les idéaux de leurs dirigeants, au détriment de ceux de leurs membres, elles s'exposent à ce genre de recours.

Cela ne signifie pas la fin du militantisme. Cependant, on peut s'attendre à ce que la mobilisation sociale ne soit plus instrumentalisée par les têtes dirigeantes des associations et qu'à défaut, des voix s'élèveront pour s'y opposer.

## LE DEVOIR : Nouveau régime minceur en éducation : Les associations étudiantes appellent à la mobilisation, tandis que les enseignants dénoncent une opération de « démolition » - vendredi 27 mars 2015



Des étudiants se sont rassemblés jeudi à Québec pour manifester devant le parlement.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Marco Bélair-Cirino - Correspondant parlementaire à Québec

Le quasi-gel du budget en éducation en 2015-2016 (0,2 %) a l'effet d'un coup de massue. Les fédérations étudiantes appellent leurs membres à la mobilisation, ne digérant pas les coupes budgétaires de près de 125 millions de dollars dans les cégeps et les universités en 2015-2016.

Le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Jonathan Bouchard, a dénoncé jeudi des compressions budgétaires « ridicules » de 103 millions exigées à des universités « déjà à genoux ». Il craint de voir des cours ou des programmes, au premier chef en sciences sociales, contingentés ou abolis. « C'est très inquiétant parce qu'on va faire de la sélection selon la rentabilité des programmes », a-t-il déploré.

M. Bouchard s'est dit « étonné » de voir le gouvernement libéral plafonner la croissance des dépenses en éducation à 0,2 % en 2015-2016 comparativement à 1,6 % en 2014-2015. « Il n'a pas pris au sérieux la mobilisation grandissante contre les coupes en éducation », a-t-il regretté. Selon lui, « c'est le temps pour l'ensemble de la communauté universitaire de se mobiliser ». M. Bouchard s'est toutefois gardé d'appeler les membres de la FEUQ à entamer une grève générale. « Ça va être aux étudiants de décider. »

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Alexis Tremblay, est d'avis que les compressions de

quelque 21 millions — ou 40 millions selon la Fédération des cégeps — demandées cette année aux cégeps constituent « un argument supplémentaire pour augmenter les moyens de pression » à l'égard du gouvernement libéral. « On est rendu à un point de rupture. Est-ce que des cégeps en région vont devoir couper leur chauffage ? », a-t-il lancé. L'équipe économique libérale « brime les perspectives d'avenir de la jeunesse », a déploré M. Tremblay, s'abstenant lui aussi de lancer un appel au débrayage.

« Jeu de démolition »

Les enseignants au primaire et au secondaire ont quant à eux dénoncé jeudi des coupes d'environ 350 millions en 2015-2016. Le premier ministre Philippe Couillard « se prête à un jeu de démolition », a soutenu le président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Sylvain Mallette. « Il déconstruit. » Le gouvernement libéral parviendra à atteindre l'équilibre budgétaire « sur le dos » des élèves des écoles québécoises, tout particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, a fait valoir l'enseignant en histoire.

Selon M. Mallette, la « colère » gronde dans les établissements d'enseignement. Par ailleurs, il s'expliquait mal jeudi pourquoi les écoles privées écopent de compressions de « seulement 2 millions ».

L'« effort » demandé au réseau de l'éducation est « proportionnellement moins important » que celui exigé au secteur de la santé, a précisé le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux. Il a aussi invité à prendre en compte les quelques dizaines de millions de dollars non inscrits au budget de l'éducation mais qui vont « terminer en éducation » — dont 75,8 millions apparaissant pour le moment au budget du ministère de l'Immigration.

Néanmoins, le secteur de l'éducation devra « mieux livrer les services, à meilleurs coûts », a-t-il souligné, persuadé que le gouvernement arrivera à freiner la croissance des dépenses. « On n'est pas un gouvernement sur le pilote automatique. »

Pendant une allocution, M. Coiteux a dit vouloir s'adresser à la « jeunesse québécoise ». « L'effort de retour à l'équilibre budgétaire vous place au coeur des priorités de l'État. Les gestes que pose le gouvernement sont tout particulièrement destinés à votre génération », a-t-il insisté, promettant du bout des lèvres une hausse des investissements en éducation au cours des prochaines années. « Dès l'année prochaine, dès le moment où on est capables de devançer nos marges de manoeuvre, on a l'intention d'en faire davantage en éducation. »

[Vos réactions - 4 commentaires](#)

## LE SOLEIL : Labeaume recommande aux manifestants de fournir leur itinéraire - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 13h10



Le maire Régis Labeaume a affirmé que le Service de police de la Ville de Québec, qui a procédé à 274 arrestations lors de la manifestation de mardi soir, avait toujours son appui.

Le Soleil, Erick Labbé

Ian Bussières, Le Soleil

(Québec) Le maire Régis Labeaume a mis en garde ce matin les gens qui pourraient être tentés de prendre part à la manifestation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) prévue pour 17h en affirmant qu'ils seraient les artisans de leur propre malheur s'ils ne donnaient pas l'itinéraire de leur marche aux policiers.

« Si vous ne donnez pas votre itinéraire, c'est que vous avez choisi le tumulte et la pagaille. Ne vous posez pas en victimes », a déclaré le maire en marge d'un point de presse sur le lancement d'une application permettant de payer son stationnement avec un téléphone intelligent.

M. Labeaume a également affirmé que le Service de police de la Ville de Québec, qui a procédé à 274 arrestations lors de la mani-



festation de mardi soir, avait toujours son appui. «La police de Québec fait très bien son travail. Ils suivent la loi et les recommandations du rapport Ménard qui stipule bien que les manifestants doivent donner leur itinéraire. Cette semaine, les policiers ont demandé l'itinéraire à trois reprises », a-t-il fait remarquer.

Il s'est aussi montré satisfait des méthodes utilisées pour délivrer les contraventions. «Le rapport Ménard demande de ne pas tenir les gens en contrôle trop longtemps, et c'est ce qui est appliqué en faisant entrer les gens dans un autobus et en leur donnant leur constat rapidement.»

Régis Labeaume a également signalé qu'il ne considérait pas comme exagéré l'usage de chiens par les policiers délégués sur le

site de manifestations. Le manifestant Gabriel Marcoux-Chabot, un visage connu du printemps érable alors qu'il arborait souvent un costume de banane, a été mordu par un chien policier lors de la manifestation de mardi soir. «Quand tu te tires sur un policier avec un chien, attends-toi à avoir une réaction de la part du chien!» a simplement lancé le maire.

«Les gens sur place [lors des manifestations] savent où nous allons: on est cohérents et constants, peu importe la manifestation. Tant que la police de Québec se comportera comme il y a deux ans et comme cette semaine, elle aura un appui total du maire et du comité exécutif», a-t-il conclu.

---

## **LE SOLEIL / LE DROIT : Khadir a la mémoire courte, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00 / Publié le jeudi 26 mars 2015 à 08h19**

---



Amir Khadir a justifié les manifestations de mardi et a reproché aux médias de s'alimenter dans le sensationnalisme et dans la violence. Archives, La Presse

Amir Khadir, dont la fille s'est retrouvée devant les tribunaux dans la foulée de la crise de 2012, n'aide personne en souhaitant un autre printemps érable en 2015.

Hier, sur les ondes de LCN, M. Khadir justifiait les manifestations de la veille en reprochant aux médias «qui s'alimentent dans le sensationnalisme et dans la violence», de repasser en boucle les affrontements de mardi soir avec la police. Selon lui, les étudiants n'ont pas les mêmes tribunes que les Péladeau et les Desmarais de ce monde.

M. Khadir nous avait pourtant habitué à des contributions plus éclairées et plus responsables.

Québec solidaire, qui n'a que trois députés, jouit d'une visibilité exceptionnelle à l'Assemblée nationale, à cause notamment de l'intelligence et de l'implication des Françoise David, Manon Massé et également de M. Khadir. Ce petit parti parvient régulièrement à faire valoir ses idées, et oui, à influencer les autres politiciens. Sa présence à l'Assemblée nationale lui donne une vitrine exceptionnelle, qu'il utilise très habilement.

Ce n'est donc pas vrai que ceux, parmi les étudiants, qui s'identifient aux valeurs de Québec solidaire, n'ont pas d'autres recours

que de bloquer l'accès aux salles de classes et d'affronter les policiers pour faire valoir leurs opinions.

### **Pouvoir de la rue**

Le printemps érable que souhaite M. Khadir, c'est le pouvoir de la rue, avec ses dangers et ses débordements. Ce n'est pas ce pouvoir qui a permis à M. Khadir de se faire élire, c'est le fait de vivre en démocratie. Et ce n'est pas le pouvoir de la rue qui a permis à sa fille d'éviter une peine de prison après avoir participé au saccage du bureau de Line Beauchamp, et s'être livrée à du vandalisme au cégep du Vieux-Montréal et à l'Université de Montréal. C'est le privilège de vivre dans un état de droit qui lui a consenti une absolution conditionnelle, et qui lui a ainsi permis de poursuivre ses études pour devenir avocate.

Françoise David, dont l'autorité morale fait consensus au sein de Québec solidaire, devrait gentiment rappeler son collègue à l'ordre.

J'ai été surpris, par ailleurs, d'entendre Bernard Drainville déclarer qu'il accepterait peut-être de participer aux manifestations des étudiants. Il y a, dans les événements des derniers jours, un air de déjà vu qui ressemble trop aux prémises du printemps érable de 2012. C'est le genre de situation où l'intérêt public doit primer sur les intérêts partisans. Les politiciens ont déjà une tribune exceptionnelle pour faire la lutte aux politiques gouvernementales. Descendre dans la rue à cette étape serait irresponsable.

Une société qui se sent agressée ou menacée se tourne généralement vers les forces de l'ordre. Stephen Harper en est la démonstration la plus éloquente sur la scène fédérale. Le Québec est sorti traumatisé du printemps érable de 2012. Une deuxième crise de cette ampleur ne ferait que donner des arguments de plus à ceux qui voient dans la police la meilleure façon de ramener l'ordre.

À moins qu'il n'ait totalement perdu la mémoire, Amir Khadir devrait le savoir et éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Steve Flanagan se joint à l'équipe de Pierre Karl Péladeau. Sur son blogue, ce gestionnaire de crise a écrit l'an dernier que l'arrivée de PKP au Parti québécois avait mené à la perte du contrôle de la stratégie électorale de Pauline Marois.

Selon lui, la présentation de la souveraineté avait été «un message fort, trop fort dans les circonstances, porté par un homme autant craint qu'admiré».

Quels conseils donnera-t-il maintenant à PKP sur la souveraineté?

---

## **LE SOLEIL : Manifestation étudiante à Québec: «répression exagérée», dit la Ligue des droits et libertés - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 26 mars 2015 à 07h56**

---

Elisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) La section Québec de la Ligue des droits et libertés (LDL-Qc) et le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de la Chaudière-Appalache (Répac 03-12) estiment que la police a fait un usage disproportionné de la force et a eu recours à des pratiques douteuses, voire illégales, lors de la manifestation de mardi soir dans la capitale.

Dans un communiqué diffusé mercredi, le coordonnateur de la Ligue, Sébastien Harvey, exprime ses inquiétudes «face à l'utilisation d'une répression qui semble de loin exagérée». Les manifestants, écrit-il, ont simplement refusé de dévoiler leur itinéraire,

«cela par principe, dans un contexte où le règlement en question est vivement dénoncé».

M. Harvey ajoute que, selon les témoignages, les manifestants étaient très calmes et ne représentaient aucune menace à l'ordre public. «Si l'objectif de la police était de maintenir la paix et l'ordre, elle aura manqué à son devoir de façon magistrale», dit-il.

La LDL-Qc et le RÉPAC 03-12 font partie des nombreuses organisations qui dénoncent l'article 19.2 du Règlement sur la paix et le bon ordre, qui impose d'informer le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) de l'heure et du lieu ou de l'itinéraire d'une manifestation. «Ce règlement, tout comme son équivalent montréalais (P-6),

impose des contraintes excessives et par surcroît inutiles au droit de manifester», estime M. Harvey.

Les méfaits sont de toute façon déjà encadrés par le Code criminel, rappelle le coordonnateur de la Ligue. Et s'il y a eu méfait mardi soir, ce serait bien plutôt de la part des policiers, qui auraient mené des assauts extrêmement agressifs et blessé certains manifestants, déplore M. Harvey.

#### Retenue demandée

Vania Wright-Larin, du RÉPAC 03-12, estime pour sa part que «ce qui s'est passé n'a rien à voir avec la sécurité du public et encore moins avec celle des manifestants».

«C'est de la répression politique, s'indigne-t-il. [...] On souhaite sincèrement que la population ouvre les yeux sur cette réalité. Tôt ou tard, ce ne sera plus que les étudiants qu'on réprimera, mais leurs parents, leurs grands-parents, leurs oncles et leurs tantes, comme cela s'est produit en 2012.»

Tant le RÉPAC 03-12 que la LDL-Qc demandent au SPVQ de faire davantage preuve de retenue, de discernement et de respect envers les manifestants au cours des prochaines semaines, alors que d'autres manifestations sont prévues.



La première manifestation du printemps 2015 à Québec, tenue en soirée le 24 mars, s'est soldée par un total de 274 arrestations. Chaque manifestant arrêté a reçu un constat d'infraction en vertu de l'article 19.2 du règlement sur la paix et le bon ordre de la Ville de Québec. Ils ont tous été libérés par la suite.

Le Soleil, Erick Labbé.

### LA PRESSE : Éditorial : Faire du bruit, par Pascale Breton - Publié le jeudi 26 mars 2015 à 05h00

La Presse

Que vise la «grève sociale» lancée par près de 40 000 étudiants? Vu l'amalgame de motifs, les revendications floues et l'absence de solutions de rechange, on peut se demander si l'objectif n'est pas simplement de faire du bruit.

À trop souffler sur les braises du printemps 2012 pour les raviver, il y a un risque de les éteindre. Il y a trois ans, la grève étudiante avait un but précis. La contestation de la hausse des droits de scolarité s'est muée en mouvement d'humeur collectif contre un gouvernement libéral critiqué et en fin de parcours.

Cette fois, toutes les raisons sont bonnes pour manifester, à commencer par «l'austérité» et les hydrocarbures. Voilà une grève érigée sur des bases fragiles, où le discours inspiré par de grands idéaux véhicule des faussetés.

Affirmer que le gouvernement «met l'entière responsabilité de nos services publics en crise permanente» est une exagération grossière. Limiter la croissance des dépenses pour retrouver un - nécessaire - équilibre budgétaire, ce n'est pas mettre la hache dans les programmes sociaux.

Prétendre que la hausse des tarifs dans les services de garde touche les plus pauvres n'est pas exact. La modulation épargne les personnes à faibles revenus et une partie importante de la classe moyenne qui continueront de payer 7,30\$ par jour.

Soutenir que les seules compressions dans les universités causent l'abolition de centaines de cours est une déformation de la réalité.

La révision des cours, pour en ajouter certains et en faire disparaître d'autres, est un processus normal et sain dans une institution d'enseignement. Si ce n'était pas le cas, les étudiants seraient les premiers à le dénoncer.

Quant aux hydrocarbures, une réflexion est souhaitable. Mais il ne suffit pas de dénoncer une situation, il faut offrir des solutions alternatives. Le pétrole ne fait pas seulement rouler les véhicules; ses dérivés entrent dans la composition de la plupart des produits utilisés au quotidien.

Notre société n'étant pas près de renoncer au pétrole, à quel moment une grève déclenchée pour s'opposer aux hydrocarbures peut-elle prendre fin? On peut se questionner sur la valeur que les étudiants accordent à leur formation quand ils prennent la rue pour une telle cause.

La grève est un ultime moyen de pression que les sociétés démocratiques se sont donné pour se faire entendre. Pas étonnant que les grandes centrales syndicales refusent pour le moment d'emboîter le pas aux étudiants. Les conventions collectives ne viennent à échéance que le 31 mars. Un long processus de négociation et de médiation doit ensuite suivre son cours.

S'il est légitime de manifester pour des idéaux, des étudiants sont tout autant légitimés de refuser cette «grève sociale» qui part dans tous les sens. «Qui trop embrasse mal étreint» est un proverbe qui prend ici tout son sens.

### LE DEVOIR : Opinion : Dérive autoritaire à l'UQAM - Texte collectif\* - Mercredi 26 mars 2015

Dès les débuts de l'Université en Europe, les étudiants se sont mobilisés pour des questions pédagogiques ou sociales, comme le prix des loyers. Le militantisme étudiant n'est donc pas nouveau. Grèves, occupations et perturbations d'événements ont ponctué la vie universitaire, y compris à l'UQAM. Très souvent, ces mobilisations ont été à l'avant-garde de causes progressistes pour la justice sociale : féminisme, pacifisme, écologisme, entre autres.

Historiquement, les directions d'établissements d'enseignement étaient relativement tolérantes face aux actions militantes, dont les occupations, certaines se prolongeant jusqu'à six semaines, comme à l'École des Beaux-Arts en 1968. Dans les années 2000, ces directions ont changé d'approche, appelant rapidement la police qui est intervenue brutalement, y compris à l'UQAM (sans oublier l'UQO et l'Université de Montréal en 2012, entre autres). Cette mutation volontaire s'inscrit dans une tendance générale de la part des autorités à être de plus en plus répressives face aux mouvements sociaux et à saisir l'occasion de quelques cas isolés pour justifier une généralisation des mesures répressives. S'inscrivant dans cette

tendance, la direction de l'UQAM privilégie de plus en plus la répression sous forme d'intimidation et de violence institutionnelles. Cela entraîne d'importantes dépenses (caméras et agents de « sécurité » supplémentaires) et contribue à la dégradation du climat social sur un campus bien connu pour sa vie associative et militante. Pourtant, il n'y a pas de consensus dans les publications savantes au sujet des effets de la répression sur les mouvements sociaux. Certaines études démontrent qu'elle provoque un affaiblissement de la mobilisation, d'autres qu'elle provoque un élargissement de la mobilisation et une radicalisation militante.

Or il y a quelques semaines, une poignée de professeurs de l'UQAM et des membres de la haute direction ont [dénoncé dans les médias la violence et l'intimidation étudiantes](#) (échos tardifs du Jean Charrest de 2012). Cette opération de communication lancée dans la phase de préparation de la grève étudiante maintenant en cours a offert l'occasion à un député de la CAQ de prétendre que règne à l'UQAM une « culture radicale d'anarchie » (sic.) et de demander à la ministre de la Sécurité publique comment elle comptait y rétablir



« la sécurité ». Les collègues écorchaient au passage la démocratie étudiante, s'inscrivant ainsi dans une curieuse tendance médiatique qui consiste à critiquer le fonctionnement des assemblées lorsqu'elles votent la grève, mais ne rien dire lorsqu'elles rejettent la grève.

Rebondissement vendredi 20 mars. Neuf étudiantes et étudiants ont reçu un courrier recommandé les convoquant devant le Comité exécutif pour répondre de mesures disciplinaires. Le Service de sécurité recommande lui-même dans certains cas la suspension pour un an, dans d'autres l'expulsion définitive. Les faits reprochés ? Turbulence lors de levées de cours et perturbation d'événements publics. Le débat reste ouvert quant à l'attention qu'il convient d'accorder à de tels faits isolés, à ce qui est réellement survenu et à l'importance que s'exprime à l'UQAM le débat politique, y compris parfois par des actions militantes.

Ce n'est pas la première fois que la direction cherche à bannir des activistes du campus et cela n'a jamais eu d'autres effets que de punir quelques personnes ciblées, alors que les actions sont collectives. Problématiques en soi, ces mesures apparaissent cette fois-ci particulièrement douteuses :

**Absence de proportionnalité :** Pourquoi imposer l'expulsion définitive sans avoir commencé par donner de simples avertissements ? Le recours aux mesures extrêmes est cruel pour des étudiantes et des étudiants puisqu'il ruine leur projet universitaire et compromet leurs projets professionnels (sans compter la destruction de leurs relations sociales).

**Absence d'urgence :** Certains des faits reprochés se sont déroulés au printemps 2014 et même en janvier 2013, soit il y a plus de deux ans ! Pourquoi sévir maintenant ?

**Instrumentalisation politique :** Seule la situation présente, soit la grève qui commence, peut expliquer la volonté de neutraliser des militantes et militants du mouvement étudiant. Il s'agit d'une instrumentalisation politique des mesures disciplinaires (qui rappelle les arrestations préventives du groupe Germinal deux jours avant le Sommet des Amériques en 2001, des 17 « chefs » anarchistes à Toronto en 2010 et d'une douzaine d'activistes le matin du Grand Prix F1 à Montréal en 2012). Alors que les actions au coeur des accusations étaient menées par plusieurs dizaines d'étudiantes et d'étudiants, la direction a choisi de cibler des personnes qui occupent des postes dans les associations étudiantes et même qui siègent aux plus hautes instances de l'UQAM. Il est bien pratique, en

temps de grève et de négociations de conventions collectives, de faire taire la voix étudiante dans les lieux de pouvoir de notre établissement.

**Frapper fort pour faire peur :** Parallèlement, la direction a envoyé à l'ensemble du corps étudiant un courriel mettant en garde contre toute perturbation pendant la grève, y compris de simples levées de cours, adoptant ainsi un ton menaçant inédit à l'UQAM. Les expulsions des neuf relèvent donc aussi de la peine exemplaire pour effrayer l'ensemble des grévistes, sans compter le déploiement de nouveaux effectifs d'agents de « sécurité » qui fouinent partout (y compris dans des assemblées syndicales), suivent et intimident un peu tout le monde, refusent de révéler leur identité et se permettent des propos sexistes à l'endroit d'étudiantes (« Salut, bébé ! »).

Il est consternant de constater que la direction adopte cette approche autoritaire contraire à la tradition de l'UQAM, qui a su préserver jusqu'ici un espace plus libre que ce que nous propose en général notre société disciplinaire. Nous nous dissociions totalement de la campagne de relations publiques clamant que le chaos règne sur le campus et nous demandons à la direction de l'UQAM de garder son sang-froid, de favoriser le dialogue (même laborieux) plutôt que la répression et dans tous les cas de revenir à une attitude d'ouverture face au militantisme étudiant. Ainsi, l'UQAM se démarquerait positivement d'une tendance de plus en plus répressive des diverses autorités québécoises. Cela nécessite, bien sûr, de faire le deuil d'une certaine volonté de puissance et d'une cruauté qui ne réjouit jamais que les puissants et les partisans de la loi et l'ordre, aux dépens de personnes plus vulnérables (ici, nos étudiantes et étudiants).

Pour terminer, soulignons un paradoxe politique : la direction réprime des étudiantes et des étudiants qui se mobilisent présentement contre une politique d'austérité qui menace réellement notre établissement.

\*Texte signé par une cinquantaine de professeurs et chargés de cours de l'UQAM, dont Marcos Ancelovici, Rémi Bachand, Isabelle Baez, Dany Beaupré, Marrie-Pierre Boucher, Rachel Chagnon, Line Chamberland, Jawaher Chourou, Marc-André Cyr, Anne-Marie D'Aoust, Martine Delvaux, Stall Dinaig, Francis Dupuis-Déri, Alain-G Gagnon. [Consulter la liste complète des cosignataires.](#)

[Vos réactions - 3 commentaires](#)

## JOURNAL MÉTRO : Un syndicat de la FAE en faveur de la grève – Jeudi 26 mars 2015



MéTRO

Par Marie-Eve Shaffer

Un syndicat affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est prêt à déclencher la grève pour dénoncer les offres du gouvernement de Philippe Couillard en vue du nouveau contrat de travail.

Pas moins de 80% des 1093 enseignants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, qui sont membres du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides, ont voté mardi soir, au cours d'une assemblée générale, en faveur «d'un mandat de l'équivalent de trois jours de grève légale à utiliser dans un moment opportun.»

Les sept autres syndicats membres de la FAE seront aussi appelés à se prononcer sur la possibilité de débrayer. Le conseil fédératif de la FAE prendra ensuite la décision au mois d'avril de retenir ou non ce moyen de pression.

Le président de la FAE, Sylvain Malette, a indiqué la semaine dernière à MéTRO que la grève était envisagée pour inciter le gouvernement à revoir ses offres que les enseignants jugent inacceptables.

«C'est le moyen ultime, avait affirmé M. Malette. Il y a une réflexion. Ce sont les enseignants qui vont nous dire ce qu'ils en pensent et qui, ultimement, vont nous donner le mandat ou non.»

La grève est permise pour les enseignants, indique un document dont MéTRO a obtenu copie, qui a été rédigé par la Fédération des commissions scolaire du Québec (FCSQ) pour donner des conseils aux directions d'école qui doivent réagir aux moyens de pression de leurs enseignants. Mais «à certaines conditions».

D'après la décision du Conseil des services essentiels rendue en 2010 à la veille d'une journée de grève appelée par la FAE, les parties doivent d'abord tenter de négocier et, si rien n'y fait, elles doivent essayer de s'entendre devant un médiateur. Si aucune entente n'est possible, le syndicat doit attendre un délai de 20 jours à la suite du dépôt du rapport du médiateur au ministre et il doit donner un préavis à ce dernier au moins sept jours juridiques francs avant de déclencher la grève. Considérant toutes ces exigences et ces délais, un débrayage ne pourrait être initié que pendant la prochaine année scolaire, d'après les explications que MéTRO a obtenues.

Avant qu'une grève ne soit initiée par les enseignants, d'autres moyens de pression seront mis de l'avant par les enseignants. Dans le document de la FCSQ, qui a été acheminé notamment aux directions d'école de la CSDM la semaine dernière, il leur est conseillé de «respecter scrupuleusement [leur] part du contrat de travail» pour éviter qu'elles se retrouvent dans une «position délicate». Elle leur a aussi rappelé que les moyens de pression sont proscrits, «à l'exception de ceux protégés par la liberté d'expression ou faits à

l'extérieur du temps et des lieux de travail et dans le respect du contrat de travail».

Des mesures administratives et disciplinaires pourraient être imposées si par exemple, les enseignants perturbent les rencontres avec la direction, s'ils occupent les listes de présence qu'en fin de journée ou s'ils occupent les bureaux de la direction générale, re-commande la FCSQ.

## **JOURNAL MÉTRO : La porte-parole de l'ASSÉ menacée dans un graffiti à l'UdeM - Mise à jour : Mercredi 25 mars 2015 | 14:19**



Un graffiti misogyne repéré à au pavillon de la Faculté d'aménagement de l'UdeM est sous enquête policière.

(Isabelle Bergeron/ TC Media)

Par Karina Sanchez TC Media

L'Université de Montréal a porté plainte à la police pour un graffiti haineux qui menaçait de violence sexuelle la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Camille Godbout, alors qu'une dizaine de milliers d'étudiants au Québec participe à une grève générale.

«J'espère que la petite pute de riche en chef de l'ASSÉ va se faire violer et que ça va lui faire mal... Cette vache ! Mort à l'ASSÉ. Mort aux enfants riches de l'ASSÉ», peut-on lire dans les cabines de toilettes pour hommes, situées dans la Faculté d'aménagement de l'UdeM.

La principale intéressée est consciente que sa position l'expose à des messages haineux de la part des étudiants opposés à la grève. Camille Godbout rappelle toutefois que l'ancien porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois, n'a jamais été la proie de messages violents à caractère sexuel. «Ce genre de message vient banaliser la culture du viol. C'est scandaleux, déclare Mme Godbout. Je vais continuer à me battre contre un système patriarcal afin de dénoncer les attaques faites aux femmes qui veulent s'impliquer dans différentes associations.»

Professeure au département de littérature à l'UQAM, Martine Delvaux, qualifie ce message de troublant. «On réduit la femme à un objet et à quelque chose qu'on peut prendre et violer, indique-t-elle. Ce genre de propos est une preuve que la culture du viol existe.» Ce graffiti trouvé sur le mur d'une toilette aurait pu être banalisé par l'institution, mais Mme Delvaux salue la réaction de l'UdeM de dénoncer ce geste auprès de la police. «Le message envoyé indique qu'un tel comportement ne sera pas toléré», déclare-t-elle.

La Fédération des associations du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) a manifesté sa désapprobation envers le graffiti haineux. «Nous condamnons, sans réserve, tous les actes d'intimidation et de violence. Ce graffiti est complètement inacceptable. Les gestes isolés, comme celui-ci, détournent malheureusement l'attention des réels enjeux politiques», a-t-elle fait savoir par communiqué.

### **Enquête policière**

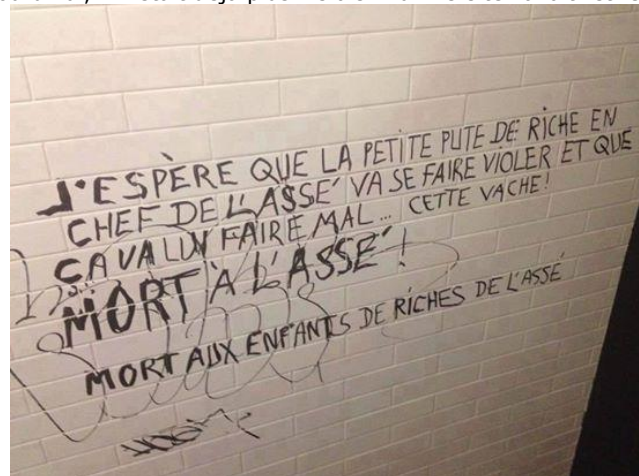
Plus d'une dizaine d'autres graffitis ont été retrouvés dans deux autres pavillons de l'université. «Celui-ci était toutefois le plus violent de tous», consent le porte-parole de l'UdeM, Mathieu Filion.

L'Université a interpellé mardi le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour ouvrir une enquête. Le Comité de discipline de l'UdeM a l'intention de convoquer le ou les coupables qui risquent la suspension, voire l'expulsion de l'établissement. Le relationniste du SPVM Jean-Marc Brabant a signalé que l'ensemble des graffitis est considéré comme des actes criminels. «On fait une enquête pour retrouver les suspects et les accuser. Selon les propos tenus dans les messages, la Couronne pourra décider si d'autres accusations seront ajoutées aux dossiers des accusés.»

Les dommages causés par les graffitis sont évalués à quelques milliers de dollars.

Le graffiti en question a été repéré en début de semaine.

Aujourd'hui, il n'était déjà plus visible. L'université l'avait retiré.



### **Comité femmes de l'ASSÉ**

Political Organization · 1,544 Likes

· March 24 at 11:32am ·

Des graffitis faisant la promotion du viol ont été retrouvés dans les salles de bain des hommes du pavillon de la Faculté d'aménagement à l'Université de Montréal. Ces propos visent directement une exécutante de l'ASSÉ qui assure présentement les relations médiatiques de l'organisation. Nous ne savons pas qui les a écrits, mais que ce soient des militants ou pas ne change rien au fait que nous ne pouvons tolérer ce genre de propos sur nos campus étudiants. Ces graffitis s'inscrivent dans un continuum de violences sexistes que les femmes subissent systématiquement. Ce que ces graffitis nous disent, c'est que nous les femmes, nous n'avons pas le droit de nous mêler de politique. Ces propos menaçants visent à instaurer un climat de peur pour nous faire taire et à nous rappeler notre rôle en tant que femmes: être de la chair à canon pour le plaisir des hommes. Nous avons un petit message à ceux qui ont fait cela: vous pensiez provoquer une femme, nous serons des centaines à vous répondre. Une injure à une est une injure à toutes. Féministes, répliquons!





Le recteur de l'Université Laval, Denis Brière

Photothèque Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Élisabeth Fleury, Le Soleil

(Québec) Le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, n'a pas souhaité réagir mardi aux propos du ministre François Blais, selon lesquels il incombe aux recteurs des universités et aux directeurs des collèges de faire respecter les règlements sur leur campus.

Le service des communications s'est contenté de réitérer la position de l'Université, soit qu'elle «respecte la liberté d'expression des étudiants et des associations» et «prend acte du désir de certains groupes de ne pas se rendre à leurs cours».

Aussi l'Université Laval invite-t-elle les étudiants choisissant de ne pas se rendre à leurs cours «à respecter le choix de ceux préférant y assister», et les membres du personnel, «à faire tous les efforts raisonnables pour donner leur cours».

«Les enseignants doivent évaluer la situation afin de déterminer s'ils peuvent tenir leur activité dans des conditions acceptables pour

eux et leurs étudiants», précise le porte-parole Samuel Auger dans un courriel.

L'Université Laval a par ailleurs mis en ligne une section d'information pour les étudiants et les enseignants, section qui sera mise à jour quotidiennement «selon l'évolution de la situation» et bonifiée «selon les questions des étudiants», a fait savoir M. Auger.

Dans cette foire aux questions, l'Université précise notamment que si l'activité pédagogique n'a pu être maintenue, il sera «de la responsabilité des enseignants de reprendre leur cours [...] avec la collaboration des étudiants, afin que le plan de cours soit respecté».

#### «La législation est claire»

Sur les ondes du 98,5, lundi, le ministre de l'Éducation, François Blais, a affirmé que «personne ne devrait avoir le droit d'empêcher une autre personne d'étudier». Malheureusement, a-t-il dit, «le Québec est dans cette mélasse depuis une quarantaine d'années, dans cette confusion des genres».

«C'est dommage, c'est exactement la même ligne qui ressort que celle tenue par Jean Charest en 2012», déplore le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Jonathan Bouchard.

Pourtant, la législation est claire quant à la représentativité des associations étudiantes, et il y a un jugement qui a reconfirmé leur rôle et leur importance la semaine dernière, souligne M. Bouchard. «Leur rôle ne se confine pas seulement à un rôle académique et universitaire. Elles peuvent aussi jouer tout rôle que les étudiants voudraient leur donner», souligne le président de la FEUQ.

Selon M. Bouchard, «la chance que les étudiants ont, c'est d'être capable de modifier de l'intérieur les associations qui les représentent».

Le président de la FEUQ salue par ailleurs les administrations universitaires «qui ont mis ça au clair avec les associations quant au fait qu'elles respectaient les décisions prises dans les assemblées».

## **LE DROIT : Éditorial : Pas comme 2012, par Pierre Jury - Publié le mercredi 25 mars 2015 à 05h00**

Le Québec ne s'enlignera pas sur un autre printemps érable comme en 2012. Ce qui est une bonne chose. Une société ne peut vivre de si profonds bouleversements à tous les cinq ou même 10 ans. Cela laisse de trop profondes cicatrices et elles mettent trop de temps à guérir. Nous commençons à peine à mettre 2012 derrière nous...

Le printemps érable 2015 n'aura probablement pas lieu car plusieurs éléments qui s'étaient mis en place il y a trois ans sont absents, ou pas présents au même niveau. Plusieurs variables devraient changer pour que 2012 revienne - et aucun signe ne laisse entrevoir cela.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) n'est pas sur les rangs. C'était celle que Martine Desjardins dirigeait à l'époque. Elle-même, dans un blogue publié dans le *Journal de Montréal* hier, qualifiait le mouvement étudiant de 2015 de «précipité».

M<sup>me</sup> Desjardins, qui a été candidate du Parti québécois l'an dernier, estime que deux raisons justifient son qualificatif : l'absence des syndicats de travailleurs et «le peu d'informations sur les objectifs et la finalité de la grève». Elle rappelle que la FEUQ et ses collègues de la Fédération collégiale et de l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale-étudiants) avaient passé deux ans à mobiliser les forces étudiantes derrière la lutte contre l'augmentation des frais de scolarité universitaires.

Le gouvernement de Jean Charest avait tenté d'imposer une importante hausse, même si elle était répartie sur quelques années.

Ce motif touchait les étudiants (et leurs familles) directement dans le portefeuille. Ils ont réussi à créer une coalition qui allait au-delà du mouvement étudiant, réunissant des enseignants, des syndicats et des milliers de sympathisants à travers le Québec. Tous sortaient dans la rue pour protester contre un gouvernement qui était de

toute évidence usé entre autres par huit années de pouvoir parfois distant et des soupçons de corruption que commençait à révéler la commission Charbonneau.

Autour des symboliques carrés rouges et au son des casseroles prolétaires s'est coalisé un vaste mouvement de protestation citoyenne dont l'ampleur a fait le tour du monde.

Gatineau n'avait pas fait exception. Ce printemps, le mouvement étudiant s'est déclaré une semaine avant que l'Université du Québec en Outaouais ne tienne son vote.

Le gouvernement, aujourd'hui dirigé par Philippe Couillard, sent d'ailleurs fort bien que les éléments de 2012 ne sont pas réunis cette année. Et cela n'a rien à voir avec le climat qui fait que l'hiver empêche sur un printemps qui tarde à arriver.

Les grands syndicats ne peuvent déclarer une grève tout de suite : elle serait illégale et les pénalités dans ce cas sont énormes. Ils ne pourront le faire avant l'automne. En attendant, ils se limitent à un appui moral.

Après deux jours de grève principalement à Montréal, le nouveau ministre de l'Éducation, François Blais, n'a pas hésité longtemps avant de laisser planer la ligne dure. Après deux jours à peine de manifestations à peu près toutes concentrées à Montréal, il a menacé d'annuler la session des étudiants grévistes.

Pourtant, le régime d'austérité imposé par le gouvernement libéral est difficile à digérer. Dans les institutions d'enseignement, le système de santé, dans le monde municipal, les travailleurs ont beaucoup de raisons de descendre dans la rue.

Il faut espérer que le budget que Québec doit déposer, demain, apportera quelques bonnes nouvelles qui feront baisser la pression...

### Les vraies affaires, par Guy Duplantie

Les affairistes ont pris toute la place. Ils gèrent les forêts, les lacs et les rivières. On boit leur eau, on bouffe leur nourriture, ils gèrent nos vies.

Ils sont les descendants de nos curés, sont devenus nos consciences, notre mode de vie, notre religion, notre croyance. Ils ont fait de notre pays un boulevard Taschereau, une 117 Nord entre Montréal et Piedmont, une laideur, une monstruosité.

Je salue le combat de notre jeunesse et de nos travailleurs qui refusent cette idéologie obscure de bas étage.

Puisse cette lutte sans merci qui s'annonce en ces premiers jours de printemps faire jaillir un nouvel ordre, une nouvelle façon de penser la vie basée sur les vraies valeurs de la beauté et du respect de la vie sous toutes ses formes.

Pour aboutir, cette lutte devra être menée par l'ensemble de la population...

L'avenir s'annonce très sombre si nous laissons nos destinées entre les mains de ces politicienneux sans vision et sans vergogne au service du monde de l'argent.

### Ode aux étudiants, par Aurélie Arnaud

Pourquoi cet acharnement à décrédibiliser la grève étudiante? Je me demande pourquoi reprendre les vieilles chansons de 2012 comme si le danger était grand... Danger de quoi? Voir clair? Quelle menace représentent-ils? Celle d'obliger à se poser des questions?

Les opinions des étudiants, ou plutôt leurs revendications, sont ridiculisées comme si le fait de ne pas être payés pour les émettre, mais seulement endettés pour accroître leur niveau de connaissance, faisait de leurs idées, des idées moins valables.

Comme si finalement l'opinion de ceux «qui travaillent», qui sont payés pour exécuter une tâche commandée ou qui gèrent une entreprise, est plus valable, car ils connaîtraient mieux la vie! Comme si finalement c'est la paie qui fait l'idée.

Qui de plus intégrés à la vie réelle que les étudiants et les universitaires, qui étudient le réel dans sa plus actuelle frange, qui y participent par de la recherche-action, qui déjouent les préjugés dans le

moindre recoin pour en extraire la connaissance et défaire les jugements et les discriminations. Ces étudiants en sciences de l'environnement qui, les deux pieds dans la bouette, savent de quoi ils parlent quand ils dénoncent les méfaits du développement pétrolier sur l'environnement dont nous dépendons tous. Ces étudiants en sciences sociales qui voient la pauvreté se débattre avec les coupures. Ces étudiants en histoire qui la voient se répéter, encore et encore, las de tant d'inculture!

Pourtant lorsque ces mêmes universitaires se nomment économistes, nous devrions les croire la tête baissée, comme on écoute le curé à la messe alors qu'ils nous disent qu'il faut baisser les impôts et augmenter les taxes pour le bien de tous, et surtout de l'économie, car cela a fait ses preuves.

Nous devrions prendre comme vérités les préceptes politiques et économiques d'un banquier ou d'un médecin, seulement parce qu'ils nous coûtent cher, à entretenir et qu'ils ont été élus par 34 % de la population votante alors que le premier a étudié comment mieux investir son argent pour qu'il rapporte plus (ceux-là mêmes qui ont fait sombrer le monde en 2008) et que le deuxième a surtout appris à soigner des corps, plus que des sociétés!

Seulement voilà, les étudiants qui sont dans la rue ont étudié l'histoire, ils ont étudié l'économie, ils ont étudié le droit ou la sociologie, et ils savent que ce n'est pas vrai. Ils savent que toute «démonstration» doit passer le test de la contradiction pour être acceptée. Ils savent que l'humilité dans le savoir est la clé et que l'échange permet bien plus d'atteindre la vérité que d'asséner une vérité qui en cache tant d'autres.

Alors, rationnellement, si je devais choisir un camp sans en connaître les arguments, si je me trouvais face à un étudiant, qui est là gratuitement, qui défend une cause plus grande que lui, qui ne gagnera rien dans l'immédiat à être là, et face à un politicien, qui est payé pour être là, poussés par des intérêts plus gros que lui, entraîné à mentir... Je crois que je choiserais l'étudiant! Car ce sont eux notre avenir, ce sont eux qui font changer les mentalités.

## LE DEVOIR : Éditorial : Grève «sociale» étudiante : Carrés flous, par Antoine Robitaille – Mercredi 25 mars 2015

Tout semble reparti comme en 2012. Comme si l'on n'avait rien appris de la crise sociale du fameux printemps. Étudiants qui prennent des votes de grève. Autres étudiants qui doutent de la validité de ces mandats. Menaces de recours judiciaires. Tensions. Échauffourées. Risques de dérapages ; de pertes de temps, de session.

Certains ont beau affirmer qu'il y a un « droit » à la grève étudiante, le droit actuel ne le reconnaît pas. C'est d'abord et avant tout une pratique, qui ne peut être qu'un calque imparfait du droit du travail. Et comme le soulignait avec raison la commission Ménard : « *L'exercice d'un droit collectif ne peut être légitime et reconnu comme tel que s'il repose sur des décisions dont le caractère démocratique est inattaquable.* » Certains votes pris jusqu'à maintenant ne semblent pas « inattaquables ».

Les gouvernements auraient dû, dans l'après-2012, travailler à préciser la notion de « grève étudiante » : définir les méthodes acceptables pour en déclencher une. [Comme le rappelait ici même Josée Boileau](#), la clinique Juripop avait développé un projet en ce sens ; la commission Ménard l'a proposé, réclamant l'obligation de tenir des « votes secrets ». Rien n'a été fait.

Avec un tel encadrement, la « grève sociale » que l'ASSÉ tente de mettre en œuvre aurait-elle été lancée ? On peut en douter. Car ce projet est discutable à plus d'un aspect. Contrairement à 2012,

l'objectif de la grève est flou : quel peut être l'issue d'une confrontation si le but est l'annulation de l'« austérité » et les « oléoducs » ? Que le gouvernement démissionne. Est-ce réaliste ?

Une grève « sociale » engage normalement tous les syndicats. Or, ces derniers sont encore en négociation et ont refusé de se joindre à l'ASSÉ. Plusieurs soulignent donc — comme l'ancienne leader étudiante de 2012, Martine Desjardins — que cette grève est « précipitée », voire prématurée. Les quelques milliers d'étudiants en grève sont isolés. Les autres organisations étudiantes, la FEUQ et la FECQ, n'y participent d'ailleurs pas

Au sujet des revendications des grévistes, la porte-parole de l'ASSÉ, Camille Godbout, répète qu'en 2012, on reprochait aux étudiants d'être corporatistes car ils s'en tenaient à une question étudiante ; en 2015, ils embrassent plus large, insiste-t-elle. D'accord, mais pourquoi cela doit-il absolument se traduire par une « grève » ? Cet outil en est un de dernier recours, quand tout le reste a échoué, et principalement en lien avec des questions reliées à l'éducation. S'ils veulent combattre l'austérité et les oléoducs, les étudiants qui le souhaitent peuvent très bien militer dans des groupes de pression ou des partis politiques qui épousent ces mêmes causes.

**Vos réactions - 3 commentaires**

## LE DEVOIR : Chronique : Grève sociale : Nous sommes le peuple!, par Francine Pelletier – Mercredi 25 mars 2015

Appelons ça une mauvaise blague de l'Histoire : le slogan qui a aidé à faire tomber le mur de Berlin, en 1989, sert aujourd'hui à en construire de nouveaux. Les mêmes mots qui ont fait reculer la Stasi devant les demandes de liberté des Allemands de l'Est, « *Wir sind das Volk!* » (Nous sommes le peuple !) sont aujourd'hui repris par les Patriotes contre l'islamisation de l'Occident (Pegida), en Allemagne, mais aussi partout où essaient ces nationalistes purs et durs. C'est d'ailleurs au tour des patriotes antimusulmans du

Québec de jeter leur chapeau dans l'arène. Prétendant défendre « *l'héritage laissé par nos ancêtres* », PEGIDA Québec s'apprête à parler au nom du peuple lors d'une première manifestation prévue dans les rues du Petit Maghreb, à Montréal, samedi prochain.

Ce détournement de sens indique l'énorme fossé entre hier et aujourd'hui. En 25 ans, on est passé de revendications pour plus de libertés et de diversité, à moins de libertés et de diversité, de l'idéalisme d'un « monde meilleur » au culte des « vraies affaires »,



de François Mitterrand à Marine Le Pen et de Jacques Parizeau à Philippe Couillard. Partout, on observe un bras de fer idéologique entre la gauche (« pelleteux de nuages ») qui s'agrippe et la droite (« pas de temps à perdre ») qui s'impose. Après l'altercation Grèce-Allemagne, nos propres étudiants offrent le meilleur exemple de ces nouvelles tranchées idéologiques.

Plus encore qu'au printemps 2012, le nouveau conflit opposant ceux qui veulent changer les règles du jeu, appelons-les les collectivistes, à ceux qui veulent « juste étudier », les individualistes, est à couper au couteau. Aujourd'hui, les carrés verts sont mieux organisés, fourbissant de nouvelles manoeuvres judiciaires, alors que les carrés rouges, eux, marchent sur des oeufs, souffrant les sarcasmes des commentateurs et les sanctions policières. À quoi il faut ajouter les sanctions de la nouvelle direction de l'UQAM qui, visiblement, a pris un virage à droite elle aussi. La suspension à brûle-pourpoint et pour des raisons mal expliquées de neuf étudiants, dont une qui siège au conseil d'administration et au conseil exécutif, indique que l'administration a l'intention de jouer dur.

C'est mal parti pour le « mouvement social » que les étudiants grévistes voudraient voir éclore dans les rues du Québec. Mais le scepticisme et le ridicule qui, signes des temps, interpellent le mouvement étudiant aujourd'hui en sont tout aussi responsables que les failles de l'organisation elle-même. Oui, il se peut que le mouvement embraye un peu vite, que le leadership étudiant n'ait pas tout à fait la même *poigne* qu'il y a deux ans, qu'il y ait toujours quelques têtes fortes dans le lot. Tous les groupes militants ont leurs fauteurs de trouble, leurs fanatiques du combat, mais la présence de quelques radicaux ne discrédite pas tout un mouvement

pour autant. Sinon, Gaétan Barrette, le Gengis Kahn du corps médical, aurait terni à tout jamais la Fédération des médecins spécialistes qu'il a présidée pendant de nombreuses années.

Les deux cibles du nouveau militantisme étudiant sont pourtant tout ce qu'il y a de plus légitime : l'austérité préconisée par le gouvernement Couillard a des effets délétères sur l'éducation, la culture et jusqu'aux couches de bébés ! Le fait que ce gouvernement envisage, entre autres, de taxer les livres est un immense scandale qui mériterait une mobilisation monstre. Mais qui se lève, sauf les étudiants ? Idem pour l'exploitation des hydrocarbures qu'ils ont dans leur mire. Pendant que le gouvernement coupe les vivres aux femmes — 60 % des emplois dans la fonction publique sont détenus par elles —, il ouvre des chantiers partout dans la province qui vont surtout employer des hommes, tout en dégradant davantage l'environnement. Comment ne pas s'inquiéter devant ce type de « progrès » ? Et si les jeunes ne se préoccupent pas de l'état de la planète, qui donc le fera ? C'est eux qui seront appelés à éponger les dégâts. La catastrophe qui nous pend au bout du nez — dont l'extinction de l'espèce humaine elle-même, disent certains experts — vaut bien quelques hauts cris.

On voudrait nous faire croire que les étudiants militants sont déraisonnables, marginaux et antidémocratiques. Qu'ils ne sont pas du côté de M. et Mme Tout-le-monde. Mais, curieusement, ce sont les protestataires, et non leurs adversaires, qui ont les intérêts nationaux à coeur. S'il y a un groupe qui mérite de parler au nom du peuple, c'est bien eux.

[Vos réactions - 7 commentaires](#)

## LE DEVOIR : 1ère page : François Blais met en garde les étudiants : Le ministre brandit le spectre d'une session annulée et interpelle les « carrés verts » - Mercredi 25 mars 2015



Le ministre de l'Éducation, François Blais

Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Lisa-Marie Gervais - Avec Marco Fortier

Il menace d'annuler la session, enjoint aux universités d'appliquer leurs règlements et appelle la « majorité silencieuse » à aller voter aux assemblées : le ministre de l'Éducation, François Blais, a voulu durcir le ton en ces premiers jours de grève étudiante. Mais ses déclarations ne convainquent ni les carrés rouges, qui ne bronchent pas devant la menace, ni les carrés verts, qui trouvent qu'elles ne vont pas assez loin.

Faisant le point sur la première journée officielle de grève étudiante, le ministre Blais a clairement signifié aux étudiants que la session pourrait être annulée. « Dans le contexte financier qui est le nôtre, un contexte extrêmement difficile et exigeant, on ne peut imaginer qu'il y aura un financement pour des reprises l'été prochain ou le printemps prochain, a-t-il déclaré. Je ne vois pas comment je pourrais priver de financement les écoles primaires et secondaires pour financer des gens qui ont décidé de se mettre à la porte de l'université. »

L'ex-doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval a également invité les établissements d'enseignement à faire respecter les règles et à sévir. « Je reconnais que c'est difficile, sensible, que [les dirigeants] ne veulent pas jeter de l'huile sur le feu, a-t-il affirmé. Mais dans la mesure du possible, ils ont des règle-

ments qu'ils peuvent appliquer. Ils ont un pouvoir d'autorité, et de sanction si nécessaire. »

Enfin, il a appelé la « majorité silencieuse » à aller voter aux assemblées générales — « plus [les étudiants] seront nombreux, moins l'intimidation sera grande ». Il ne reconnaît toutefois pas le droit de grève. « Je connais des gens avec de très bonnes qualités qui pensent le contraire de moi, mais je ne crois pas à ce droit-là. » Pour Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), les propos antigreve du ministre ne sont pas une surprise. Cette volonté de mater la mobilisation dès ses débuts — en menaçant d'annuler la session — n'est pour elle qu'une autre « tactique de peur » déjà empruntée par les libéraux. « On n'en est pas à notre première grève dans le mouvement étudiant et jamais des sessions n'ont été annulées. Même pas en 2012 alors qu'on a fait face au plus gros mouvement de grève de l'histoire. »

Pour Miguël Bergeron, porte-parole de la Fondation 1625 et représentant des « carrés verts », le ministre Blais a fait preuve de mollesse. « Il a emprunté des termes fermes, mais c'est seulement des paroles qui ne sont accompagnées d'aucune action », a-t-il déploré. Une motion sans préavis, ayant pour but de rappeler que les étudiants ont le droit à l'éducation, a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre Blais — la CAQ y est aussi allée d'une autre motion en ce sens.

Que des vœux pieux, croit M. Bergeron. « Le ministre n'assume pas ses responsabilités. Il a pelleté le problème dans la cour des universités. » Selon lui, la seule façon de mettre fin à la situation actuelle est de légiférer, soit en promulguant une loi spéciale, soit en modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves. Mentionnons que la Cour supérieure a rejeté la semaine dernière la requête de M. Bergeron et de Laurent Proulx, figure de proue des « carrés verts », alléguant que les droits des étudiants opposés à des grèves sont suffisamment protégés par la Loi.

### Manifs et graffitis haineux

Mardi, divers rassemblements de lutte contre l'austérité du gouvernement se sont tenus à Montréal, notamment devant l'Université McGill et les bureaux du ministre Jean-Marc Fournier. Vers midi, une manifestation de près de 100 personnes a tourné à l'affrontement avec les policiers devant l'hôtel Reine Elizabeth, au centre-ville. Trois personnes ont été arrêtées pour voies de fait et

une contravention en vertu du règlement P-6 — pour port de masque — a été distribuée. Trente personnes ont été arrêtées de façon préventive, en vertu de l'article 31 du Code criminel, puis libérées.

À l'Université de Montréal, la découverte d'un graffiti haineux appelant au viol de la porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) dans les toilettes de la Faculté d'aménagement a semé l'émoi et la direction a porté plainte à la

police. « J'espère que la petite pute de riche en chef de l'ASSÉ va se faire violer et que ça va lui faire mal... Cette vache ! », lit-on sur le mur d'une cabine de toilette.

Ce graffiti semble bel et bien considéré comme un acte criminel. Les auteurs, s'ils se font arrêter, feront face au comité de discipline de l'Université de Montréal. « La sanction pourrait aller jusqu'à l'expulsion définitive de l'Université », a expliqué Mathieu Filion.

[Vos réactions - 4 commentaires](#)

## [TVA NOUVELLES / CANOÉ.CA / 24 HEURES](#) : Université de Montréal : Graffitis haineux envers la porte-parole de l'ASSÉ - Première publication mardi 24 mars 2015 à 20h09 / Mardi 24 mars 2015 | 19h38 / Mardi 24 mars 2015 15h29



Crédit photo : Agence QMI

Par Anne-Marie Provost | Agence QMI

Alors que s'est entamée une **grève générale** pour quelques **dizaines de milliers d'étudiants** au Québec, la **porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)** est la cible de **graffitis haineux** dans des **cabines de toilettes** à l'**Université de Montréal (UdeM)**.

«J'espère que la petite pute de riche en chef de l'ASSÉ va se faire violer et que ça va lui faire mal... Cette vache!», peut-on lire dans deux cabines de toilettes pour hommes situées dans la Faculté d'aménagement de l'UdeM.

«La **police** a été contactée pour ouvrir une **enquête** à ce sujet, car il s'agit d'un **acte criminel**», a indiqué Mathieu Filion, porte-parole de l'Université de Montréal.

«C'est une situation qui est prise très au sérieux, nous ne prenons pas à légère un tel geste», a-t-il ajouté.

Des mesures disciplinaires peuvent être imposées contre les contrevenants, allant jusqu'à l'expulsion définitive.

### **Propos inacceptables**

La porte-parole de l'ASSÉ, **Camille Godbout** qualifie ces propos de choquants et d'inacceptables.

«C'est une preuve que la **culture du viol** est encore présente dans la société. Si j'étais un porte-parole homme, il n'y aurait pas d'appel à la violence sexuelle comme ça», a-t-elle affirmé.

«Ça n'arrêtera pas le fait que je vais continuer à porter les positions de l'ASSÉ sur la place publique», a-t-elle ajouté.

La **Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)** condamne de son côté sans réserve, tous les actes d'intimidation et de violence.

### **Harcèlement criminel**

L'avocate criminaliste **Véronique Robert** qualifie sans aucune hésitation le graffiti de **harcèlement criminel**.

«C'est violent comme message, une personne peut se sentir raisonnablement harcelée par des propos comme ça», a-t-elle indiqué.

«C'est à la limite de la menace, mais pour que ce soit une menace d'un point de vue criminel, il faut démontrer qu'il y a une intention spécifique de faire peur, alors qu'ici la personne espère sans dire qu'elle fera l'acte», a-t-elle ajouté.

Une infraction de harcèlement criminel est passible de sanctions allant jusqu'à un emprisonnement maximal de 10 ans.

## **LE SOLEIL** : Grèves étudiantes: pas de cours, pas de reprise, menace Blais - Publié le mardi 24 mars 2015 à 13h44 | Mis à jour le mercredi 25 mars 2015 à 00h23



«Je ne vois pas comment je priverais de financement les écoles primaires et secondaires pour des gens qui se sont mis à la porte de l'université», a déclaré le ministre de l'Éducation **François Blais**.

Photothèque Le Soleil, Caroline Grégoire

Michel Corbeil, Le Soleil

(Québec) Si les grèves étudiantes devaient se poursuivre, les étudiants des programmes directement en cause ne peuvent s'attendre à des reprises de cours, problème de budget oblige, prévient le ministre de l'Éducation, **François Blais**.

Le ministre a fourni cette indication à sa sortie de la réunion quotidienne de l'aile parlementaire libérale, mardi. Tout en appelant la «majorité silencieuse» à s'exprimer pour bloquer les votes de débrayage, M. Blais a signalé qu'il existe des «conséquences» à paralyser les cours trop longtemps.

«Dans le contexte financier extrêmement difficile, on ne peut pas imaginer un financement pour des reprises, l'été prochain. En 2012 [au printemps marqué par d'incessantes perturbations dans les collèges et universités], le coût des grèves a été un coût pour la sécurité, mais aussi un coût très important pour des reprises.

«Je ne vois pas comment je priverais de financement les écoles primaires et secondaires pour des gens qui se sont mis à la porte de l'université, a-t-il poursuivi. Nous avons cette préoccupation. Il pourra y avoir des conséquences de cette nature» si les conflits s'éternisent.

**François Blais** a affirmé que le droit à l'éducation est un «droit fondamental». Par contre, il n'a pas l'intention de renier ni même de baliser le droit de grève. Comme société, a-t-il mentionné en substance, le Québec le reconnaît depuis 40 ans.

Il a glissé que le mouvement de contestation n'a pas du tout l'ampleur de celui du «printemps érable». De 5 et 7 % des étudiants n'ont pas accès à leurs classes, a-t-il évalué.

Les grandes fédérations que sont la FEUQ (pour les inscrits à l'université) et la FECQ (pour qui fréquentent les cégeps) n'adhèrent pas aux grèves au boycottage du début de semaine, a-t-il ajouté.

«En ce sens, c'est plus marginal.»



M. Blais a retourné à ceux qui ne militent pas dans les associations étudiantes le fardeau d'empêcher les débrayages. «Il faut absolument inviter la majorité silencieuse des étudiants à aller voter dans leurs assemblées.

«Lorsqu'elle se lève et va voter - et je sais qu'elle n'aime pas ça, qu'elle trouve les réunions longues et pénibles -, ça donne des résultats. La meilleure façon de sortir de cette spirale, c'est d'aller voter.»

Cette «majorité silencieuse» n'aurait pas à craindre de participer aux séances de vote. «Plus ils sont nombreux, moins l'intimidation sera grande.»

#### Des règles de vie

Le ministre Blais n'a pas l'intention de forcer la main aux dirigeants des institutions d'enseignement pour garantir l'accès en classe. Ces dernières «ont toutes des règles de vie. Elles doivent être respectées.

«Les universités peuvent exercer un pouvoir d'autorité sur les étudiants, si elles le jugent approprié, a-t-il dit. Elles veulent éviter d'ajouter de l'huile sur le feu. Je les comprends. Mais elles ont un pouvoir d'autorité, de sanctions.»

Sans endosser le recours au piquetage pour empêcher d'assister aux cours, la députée péquiste Véronique Hivon a insisté qu'elle comprend parfaitement que, «chez les étudiants, il y a énormément de frustration par rapport à l'austérité [du gouvernement] libérale.» Elle s'est dite outrée que le ministre avance que «les coupes se font pour le bien futur des enfants et de notre jeunesse».

L'élue représentant Joliette a cependant réclamé que le gouvernement libéral «s'arrête à la question du droit de grève des associations étudiantes» et aux règles le balisant. Le Parti québécois est en réflexion là-dessus, a-t-elle indiqué, sans donner de précisions.

Critique pour la Coalition avenir Québec, le député Jean-François Roberge a tenté en vain d'exiger une directive écrite rappelant aux directions d'établissement qu'elles doivent s'assurer que les cours sont dispensés et que les professeurs les donnent. «Le ministre [...] a le devoir de donner des consignes claires» et d'appuyer les dirigeants «qui oseront prendre des sanctions contre des étudiants qui en empêchent d'autres d'étudier».

**Avec Simon Boivin**

## 24 HEURES / TVA NOUVELLES : Boycottage des cours : François Blais met les étudiants en garde – Mardi 24 mars 2015 14h01 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 12h59

Par Louis Gagné | Agence QMI

Le **ministre de l'Éducation, François Blais**, a laissé entendre mardi que les **étudiants** qui boycotteront leurs cours durant une période prolongée n'auront pas la chance de les reprendre au printemps ni à l'été, comme cela avait été le cas à l'issue du dernier mouvement de **grève** en 2012.

«En 2012, le coût de la grève a été un coût pour la **sécurité**, mais aussi un coût très important pour les reprises, et moi, je ne vois pas comment je pourrais priver de financement des écoles primaires et secondaires pour financer des gens qui ont décidé de se mettre à la porte de l'université», a déclaré le ministre à l'entrée du caucus libéral.

François Blais a fait valoir que le contexte financier «extrêmement difficile et exigeant» rendait inimaginable l'allocation d'un budget pour la reprise des cours qui n'auront pu être donnés en raison des différents mouvements de grève.

Le ministre de l'Éducation a par ailleurs interpellé les directions des établissements d'enseignement afin qu'elles utilisent les moyens mis à leur disposition pour assurer le libre accès aux classes pour les étudiants qui désirent assister à leurs cours.

«Les universités peuvent exercer un pouvoir d'autorité sur les étudiants s'ils le jugent approprié. Bien sûr, ils veulent éviter de jeter de l'huile sur le feu, je les comprends, mais ils ont un pouvoir d'autorité, de sanction si nécessaire», a-t-il rappelé.

M. Blais a également invité les étudiants formant «la majorité silencieuse» à se manifester durant les assemblées générales afin de contrer les votes de grève.

«Je sais qu'ils n'aiment pas ça, qu'ils trouvent les réunions longues et difficiles, etc., mais quand ils vont voter, ça donne des résultats, donc je leur demande de le faire», a-t-il dit.

Le ministre a réitéré qu'il n'avait pas l'intention de baliser le droit de grève des étudiants.

«Nous ne croyons pas à ce droit-là», a dit François Blais.



Le ministre de l'Éducation, François Blais

Crédit photo : Archives Agence QMI

## LA PRESSE : La session sera annulée si la grève se prolonge, dit Québec - Publié le mardi 24 mars 2015 à 12h38 | Mis à jour le mardi 24 mars 2015 à 16h36



Une manifestation qui se tenait devant l'hôtel Reine Elizabeth a rapidement été interrompue par les policiers, mardi à Montréal.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

**Tommy Chouinard**, La Presse

(Québec) Le ministre de l'Éducation, François Blais, menace d'annuler la session des étudiants grévistes si le débrayage se prolonge dans des universités et des cégeps. Contrairement à 2012, le gouvernement n'a pas les moyens de financer la reprise des cours, prévient-il.

« Je veux que les étudiants le sachent : il pourra y avoir des conséquences de cette nature-là. Ça ne pourra pas être indéterminé dans le temps », a indiqué le ministre lors d'un bref point de presse mardi.

« Pour le moment, la conséquence que nous envisageons, c'est qu'on sait très bien, dans le contexte financier qui est le nôtre, un contexte extrêmement difficile et exigeant, qu'on ne peut imaginer qu'il y aura un financement pour des reprises l'été prochain ou le printemps prochain. En 2012, le coût de la grève a été un coût pour la sécurité, mais aussi pour les reprises. Je ne vois pas comment je pourrais priver de financement les écoles primaires et secondaires pour financer des gens qui ont décidé de se mettre à la porte de l'université. On a cette préoccupation. »

Selon le ministre Blais, 10% des étudiants collégiens et universitaires « n'ont pas eu accès à leurs cours » lundi en raison de la grève. Le pourcentage a baissé mardi : ce serait entre 5% et 7%, dit-il. Les mandats de grève varient d'une association à l'autre. Le mouvement est plutôt « marginal » à ses yeux dans la mesure où ni la FEUQ ni la FECQ n'appellent à faire la grève.

Le ministre a lancé un appel à la « majorité silencieuse », celle des étudiants opposés au débrayage, pour qu'elle s'exprime lors des assemblées. « La meilleure façon de sortir de cette spirale, c'est qu'ils aillent voter le plus tôt possible et disent non », a-t-il insisté. Il n'est pas question pour lui de baliser le droit de grève des étudiants. Il ne croit tout simplement pas à ce droit. « Je sais qu'on a

des problèmes au Québec avec cet enjeu-là. Il y a une confusion », a-t-il déploré.

Cet ex-doyen de faculté à l'Université Laval demande aux établissements d'assurer l'accès aux salles de cours malgré la grève. « Je leur demande, dans la mesure du possible, d'appliquer les règles qui existent déjà et, si nécessaire, des sanctions », comme l'UQAM veut le faire pour neuf étudiants qui risquent l'expulsion, a-t-il dit. « Je reconnais que c'est difficile, sensible, qu'ils ne veulent pas ajouter de l'huile sur le feu. Parce que pour le moment, le mouvement est assez circonscrit. Ils font ce calcul-là comme je le fais. Mais dans la mesure du possible, ils ont des règlements qu'ils peuvent appliquer. Ils ont un pouvoir d'autorité, et de sanction si nécessaire.

»

## **24 HEURES / TVA NOUVELLES : Manifestations : Khadir souhaite un autre printemps érable – Mardi 24 mars 2015 11h42 / Première publication mardi 24 mars 2015 à 11h34**

Par Marc-André Gagnon | Agence QMI

**Emballé** par les **manifestations** qui ont marqué le début de quelques **grèves étudiantes**, lundi, le député de Québec solidaire (QS) **Amir Khadir** espère une nouvelle mobilisation digne du printemps étudiant de 2012.

«Tout le monde le souhaite», s'est exclamé le député de Mercier lorsqu'il a été questionné à ce sujet en point de presse, mardi matin.

«Évidemment, je ne voudrais pas que ça vire comme certains événements qu'on a vus en 2012, à cause de l'intervention lourde, irréfléchie, provocatrice de la police», a nuancé M. Khadir.

Le député de Québec solidaire en a d'ailleurs profité pour déplorer l'attitude du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Rappelons que lundi, les esprits de sont échauffés entre les forces policières et les étudiants, plus particulièrement dans la métropole.

«Il faut que la direction du SPVM arrête de provoquer, arrête de dilapider l'argent public avec des démonstrations de force inutiles, qui tournent des manifestations paisibles en véritables affrontements de rue», a déclaré le député de Mercier.

### **Une source d'inspiration**

Pour Amir Khadir, les étudiants qui prennent la rue pour manifester sont une source d'inspiration.

«Comme société, on doit se réjouir d'avoir des étudiants aussi mobilisés, a-t-il souligné. [...] Il me semble que les parlementaires que nous sommes, ici, on devrait un peu s'inspirer des étudiants, qui sont soucieux du bien commun. [...] Les étudiants ne sortent pas

pour leur intérêt personnel, contrairement à certains ministres ici, à l'Assemblée nationale.»

Au premier ministre libéral et à son ministre de l'Éducation François Blais, qui croient que les étudiants devraient avoir accès à leurs salles de cours, le député de Québec solidaire considère que «ce n'est pas à M. Couillard de déterminer la démocratie étudiante».

«Aussi loin que je puisse me souvenir, les étudiants, dans tous les pays, ont été à l'origine des transformations les plus prometteuses», a fait valoir M. Khadir, en ajoutant qu'ils sont les «mieux éduqués» et «capables de lucidité».



Crédit photo : archives Agence QMI

## **LE NOUVELLISTE : CHRONIQUE : L'improbable printemps érable, par Jean-Marc Beaudoin - Publié le mardi 24 mars 2015 à 07h59**



*Une manifestation a rapidement été interrompue par les policiers lundi à Montréal.*

Photo: La Presse

Le Nouvelliste

Si la première journée de grève étudiante de lundi devait être celle qui donne le ton à ce nouveau printemps érable qu'on nous prédit, on peut déjà constater que la montée de sève contestataire risque d'être tardive et courte.

On avait beau affirmer qu'il y avait hier 65 000 étudiants en grève, cela s'est résumé dans les faits à 64 500 en congé et à entre 400 ou 500 qui ont écoeuré à Montréal quelques représentants des médias avant de se faire un peu poivrer et disperser, à peine 20 minutes après le début de leur manif, par la police de Montréal. À l'Université Laval, malgré 10 000 étudiants présumément en grève, il n'y a eu qu'une poignée de convaincus qui sont venus invectiver ou se faire invectiver par des étudiants qui désiraient malgré eux assister à leurs cours.

Si les étudiants voulaient établir leur rapport de force avec cette première démonstration, c'est un échec total. On peut bien avoir décrit le débrayage d'hier comme une grève sociale, dans l'espoir évident de mettre le plus de monde possible dans le coup. La vérité est qu'il n'y a eu aucun ralliement en leur faveur. Il était assez prévisible qu'il en soit ainsi car malgré la grogne généralisée que devraient entraîner les compressions gouvernementales, aucun grand syndicat n'a voulu jusqu'ici se compromettre avec ce mouvement étudiant et les partis d'opposition, qui ont généralement intérêt à brasser les tisons de n'importe quelle contestation à l'endroit du gouvernement, regardent plutôt ailleurs en sifflant d'innocence.

Si la participation civile, à l'exception de quelques fauteurs de troubles patentés qui s'infiltrent dans toutes les manifestations où le service d'ordre, quand il y en a un, ne les expulse pas, allait d'évidence être dérisoire, cette première journée de grève devait



aussi être révélatrice de la capacité des associations étudiantes grévistes à mobiliser leurs membres. Il faut quand même prêcher par l'exemple. Il faut bien réaliser, à lumière de cette première expérience, que les convictions étudiantes pour combattre «l'austérité» et lutter contre les hydrocarbures, sans doute sincères, ne sont quand même pas très profondes. Du moins, pas jusqu'à en payer un certain prix, ne serait-ce qu'un peu de temps de manif. Si malgré leurs votes de grève, les étudiants ne voient pas la nécessité ou la pertinence d'être cohérents par le biais d'une implication bien visible, en investissant la rue ou en dressant des lignes de piquetage, même gentilles ou symboliques, imaginez comment la population en général peut se sentir peu concernée. Déjà qu'en 2012, il était difficile d'appuyer les étudiants sur la base de leur revendication pour des frais de scolarité qui étaient déjà les plus bas du Canada. Ils sont encore plus difficiles à suivre cette fois-ci. On invoquera peut-être qu'il faisait un peu froid hier pour protester dans la rue. C'était un moindre effort à côté de celui qu'avaient accepté de consentir les «indignés» d'Occupons Montréal, qui avaient affronté un automne glacial, couchés sous des tentes ou des abris de fortune, souvent sans chauffage, au Square Victoria.

On verra dans les prochains jours et les semaines à venir comment la contestation étudiante va évoluer, mais ça annonce une triste débandade. Il y aura peut-être un sursaut pour la grève annoncée du 2 avril. Une journée de boycott des cours, ça ne compromet pas une session, ça déculpabilise, ça présume le party et ça commence bien un long congé pascal.

En 2012, les étudiants des collèges de Trois-Rivières et de Shawinigan, comme ceux de l'université, avaient été peu emballés par le mouvement de grève. On ne sent pas davantage de mobilisation cette année. Quand on les a interpellés jusqu'ici, les présidents des trois AGE sont demeurés tièdes sur leurs intentions.

Le Cégep de Trois-Rivières tiendra une assemblée générale jeudi et l'AGE de l'UQTR, qui a finalement reçu une pétition contenant au moins cent signatures, aura la sienne vendredi. Au Cégep de Shawinigan, on devra d'abord décider à quelle association on choisit de s'accréditer. Si c'était à l'ASSÉ, ce serait déjà un bon signal.

Mais en ce moment, personne n'attise le feu. La tête des étudiants est ailleurs, peut-être même à leurs études.

## **RADIO-CANADA : Quelle légitimité pour la grève étudiante? – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 21 h 24 HAE**



*Des étudiants en grève sont réunis au pavillon Charles-De Koninck à l'Université Laval.*

Tandis que des étudiants contre l'austérité et des policiers [se sont affrontés lundi à Montréal](#), le débat sur la légitimité du droit de grève des étudiants reprend au Québec.

Quelque 62 000 étudiants étaient en grève lundi, et 40 000 le demeureront pour une période de deux semaines. Contrairement aux manifestations de 2012, qui portaient sur la hausse des droits de scolarité, les étudiants dénoncent cette année les mesures d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard et l'exploitation des hydrocarbures.

« C'est une grève qui n'est qu'étudiante pour le moment, mais c'est réellement une lutte sociale pour préserver l'ensemble et l'accessibilité de nos services publics », a affirmé Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), qui espère entraîner une partie de la population dans son sillage.

Le mouvement de grève se heurte toutefois à l'opposition des anciens « carrés verts », maintenant regroupés au sein de la Fondation 1625, qui veulent éviter que le scénario de 2012 se répète.

« Comme l'ont démontré plus de 50 jugements depuis 2012, les étudiants ne bénéficient pas du droit de grève. Donc, bloquer des cours, c'est un acte illégal », a soutenu Miguuël Bergeron, directeur des affaires juridiques à la Fondation 1625, en entrevue à 24/60 avec Anne-Marie Dussault.

« Nous sommes déjà en communication avec plus de 50 étudiants dans le Québec qui ont l'intention de déposer des demandes d'injonction pour avoir accès à leurs cours », a ajouté M. Bergeron à l'attention de Camille Godbout, aussi invitée à l'émission.

**« On considère qu'il est inacceptable que des étudiants qui veulent étudier doivent en appeler aux services de sécurité, aux services de police, aux tribunaux, alors que le ministre**

**[de l'Éducation] et le gouvernement actuel ne font rien et abandonnent encore les étudiants, comme en 2012. »**

**Miguuël Bergeron**

**directeur des affaires juridiques à la Fondation 1625**

« Selon nous, il n'y a aucune possibilité de grève dans le milieu étudiant. Au Canada, le droit de grève, c'est quelque chose qui est accordé aux employés qui veulent négocier des conditions de travail. Je suis étudiant moi-même, on travaille très fort, mais on n'est pas des employés », a ajouté M. Bergeron, qui reconnaît le droit de manifester, sans que cela brime l'accès aux salles de classe.

À l'Université Laval, quelques échauffourées verbales se sont d'ailleurs produites entre des étudiants en grève et un autre groupe qui tentait de pénétrer dans une salle de classe.

« Le ministre [de l'Éducation] François Blais est aussi responsable que les associations étudiantes du climat d'intimidation et de violence qu'on a retrouvé ce matin, par exemple, à l'Université Laval, parce qu'il refuse d'agir clairement pour protéger le droit d'accès aux cours des étudiants », a affirmé M. Bergeron.

### **Comment exprimer son choix pour la grève?**

Comme en 2012, le fait que plusieurs associations étudiantes tiennent des votes de grève à main levée est remis en cause, tout comme le quorum pour que le résultat d'un vote de grève soit reconnu.

Tandis que Miguuël Bergeron, de la Fondation 1625, qualifie les votes étudiants de « démocratie chinoise », la porte-parole de l'ASSE, Camille Godbout, soutient que les assemblées générales sont « très encadrées par différentes règles, différents protocoles » et qu'« avec cet encadrement-là, on voit que les assemblées générales sont des structures démocratiques qui favorisent la participation du plus grand nombre de gens ».

Selon Gérald Larose, professeur de travail social à l'Université du Québec à Montréal et ex-leader syndical, des responsabilités politiques s'imposent pour que les règles des grèves étudiantes soient clarifiées. Alors que les mandats de grève étaient généralement respectés avant 2012, le printemps érable a amené certains étudiants à s'adresser aux tribunaux pour s'opposer à la grève, et ce, « dans une zone juridique qui est plutôt floue ».

M. Larose se dit favorable à la reconnaissance du droit de grève pour les étudiants, avec une légitimité qui repose sur la convocation des membres, un débat et un vote secret.

De l'avis de M. Larose, le gouvernement Couillard « va essayer de reproduire ce que Jean Charest a fait, c'est-à-dire que plus il y a de discorde dans les rangs, mieux ça va servir ses intérêts ».

### **Appel à manifester le 26 mars**

Les étudiants tiendront une grande manifestation le 26 mars, devant l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du dépôt du budget. Une autre grande manifestation est prévue le 2 avril.

« On a l'espoir que, dans les prochaines semaines, il va y avoir plusieurs personnes qui vont se joindre au mouvement, que ce ne sera pas seulement une question étudiante, mais bien un mouvement social qui va s'enclencher », a déclaré la porte-parole de l'ASSE, Camille Godbout, en entrevue à Radio-Canada.

Mme Godbout souligne que plusieurs acteurs des milieux communautaires et syndicaux ont tenu des manifestations contre l'austérité. L'ASSE appelle également les autres associations étudiantes nationales, comme la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), à se joindre au mouvement.

« On ressent déjà les effets des compressions budgétaires dans nos universités, dans nos cégeps, un peu partout dans la province. Ça

se traduit par des réductions de centaines de charges de cours, que ce soit à l'Université de Montréal ou à l'Université du Québec à Montréal », soutient Mme Godbout.

« Par des réductions de programmes aussi : certains ont été supprimés par les administrations en raison des compressions. Et il y a des réductions dans l'offre de services à la population étudiante : psychologues, infirmières. Les heures d'ouverture des bibliothèques ont été réduites de moitié », ajoute-t-elle.

De leur côté, les centrales syndicales, très actives en 2012, ont décidé de prendre leurs distances par rapport à la présente grève étudiante.

Des votes de reconduction de grève se tiendront le 7 avril.

[177 Commentaires](#)

---

## **RADIO-CANADA : La grève étudiante de 2015 ressemble-t-elle à celle du printemps érablé? – Mise à jour le lundi 23 mars 2015 à 16 h 15 HAE**

Le printemps 2015 sera-t-il une répétition du printemps étudiant de 2012? Les revendications et les acteurs sont-ils les mêmes? Qui appuie les grévistes, qui s'oppose à eux? Voici une courte comparaison des deux mouvements de grève étudiante.

Un texte de **Mathieu Gobeil**

---

### **LES REVENDICATIONS DES ÉTUDIANTS EN GRÈVE 2012**

La revendication principale est [l'abolition de la hausse de 1625 \\$ des droits de scolarité](#) universitaires sur 5 ans (une augmentation de 75 %), décrétée par le gouvernement Charest.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) réclament le gel des droits de scolarité, alors que la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) milite pour la gratuité scolaire.

### **2015**

La grève se veut « sociale » : [les grévistes dénoncent les mesures d'austérité du gouvernement Couillard](#), l'exploitation des hydrocarbures, le « fondamentalisme marchand », la réforme du système de santé, les compressions budgétaires dans les universités et les cégeps, etc.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), qui est en fait l'ancienne CLASSE, prévoit des actions marquées et souhaite créer un large mouvement, alors que la FEUQ et la FECQ veulent surtout sensibiliser les étudiants sur les mesures d'austérité.

---

### **L'AMPLEUR DU MOUVEMENT DE GRÈVE 2012**

Fin mars 2012, au plus fort du mouvement, **316 000 étudiants sont en grève** (75 % des étudiants de la province). Jamais la mobilisation étudiante n'a été aussi forte au Québec. Plusieurs associations ont voté pour une **grève générale illimitée**.

Le 22 mars 2012, quelque [100 000 personnes sont dans les rues de Montréal](#) (200 000, selon les organisations étudiantes).

**Le mouvement dure des mois** et devient social : les coups de casseroles résonnent le soir dans les rues pour appuyer les étudiants et dénoncer le gouvernement.

La grève occupe l'avant-plan de l'espace médiatique, avec des porte-parole étudiants très éloquents, qui marquent les esprits (Martine Desjardins, Gabriel Nadeau-Dubois et Léo Bureau-Blouin). Certaines manifestations dégénèrent, [notamment celle du 4 mai à Victoriaville](#), en marge du conseil général du PLQ. Plusieurs critiquent la violence exercée par les forces de l'ordre ou par certains protestataires lors de manifestations.

Le mouvement de grève, alimenté par l'opposition à [la loi 78](#), perdure jusqu'aux élections de septembre 2012, qui portent le PQ au pouvoir. Celui-ci décrète l'indexation des frais de scolarité.

### **2015**

En date du 23 mars, plus de **50 000 étudiants** ont voté pour la grève. Soixante-sept associations étudiantes sont **en grève du 23 mars au 7 avril**. Dix-sept de ces associations ont voté pour une grève d'un seul jour, soit le 23 mars ou le 2 avril. Des dizaines de milliers d'étudiants vont être consultés dans les prochaines semaines.

[Le 23 mars, des centaines de personnes manifestent à Montréal](#). On rapporte quelques arrestations.

Des étudiants tiendront aussi une grande manifestation le 26 mars devant l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du dépôt du budget.

---

### **QUI APPUIE LES ÉTUDIANTS EN GRÈVE?**

#### **2012**

Les étudiants ont [l'appui des grandes centrales syndicales](#), de nombreux groupes sociaux, communautaires et de [personnalités publiques](#). Les syndiqués sont dans la rue le 22 mars aux côtés des étudiants.

#### **2015**

Les centrales syndicales **prennent leurs distances par rapport à cette grève étudiante**. Au mieux, elles donnent un appui moral. Des organismes appuient de leur côté les étudiants dans leurs démarches.

---

### **QUI S'OPPOSE À LA GRÈVE?**

#### **2012**

Les « carrés verts », représentés par le Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec (MESRQ), s'opposent à la grève.

Ils demandent des [injonctions](#) pour pouvoir suivre leurs cours. Certains intentent des poursuites judiciaires. Plusieurs disent craindre que leur session et leur emploi d'été soient mis en péril.

Ils militent aussi pour une réforme de la gouvernance étudiante, qui porterait sur la tenue des votes de grève et sur le pouvoir des associations étudiantes.

#### **2015**

Les anciens « carrés verts » sont maintenant regroupés au sein de [la Fondation 1625](#). Ils offrent des trousseaux aux étudiants qui souhaitent réclamer des injonctions pour conserver leur droit d'assister à leurs cours. Ils veulent éviter que le scénario de 2012 se répète. La Fondation recueille des dons pour promouvoir sa cause.

Les opposants comptent démontrer « l'illégalité » des grèves et des levées de cours.

La Fondation promet de s'en prendre non seulement aux associations étudiantes, mais également aux directions des établissements et même au ministre de l'Éducation pour qu'ils garantissent l'accès aux cours.

[62 Commentaires](#)

---

## **LE NOUVELLISTE : Lettre : Soutenons les jeunes, par Thierry Évrard, Trois-Rivières- Publié le lundi 23 mars 2015 à 10h09**





Ceux qui blâmeraient les jeunes qui ont mené ce printemps érable, rappelez-vous seulement ce que nous, qui étions jeunes à l'époque, avons fait dans les années 60. Il est normal que les jeunes réagissent et s'expriment.

Photo: Marco Campanozzi, archives La Presse

#### Le Nouvelliste

Pourquoi ne pas inclure dans notre Constitution que les promesses électorales devront, dorénavant, être respectées? Pourquoi ne pas exiger que les pouvoirs en chambre répondent honnêtement aux questions de l'opposition? Pourquoi ne pas pénaliser les élus qui mentiraient ou tenteraient de camoufler des informations? Pourquoi ne pas forcer les gouvernements, même majoritaires, à se tourner vers un arbitre, lors de fortes contestations du peuple?

Il est grand temps que les choses changent. Nous avons vu, particulièrement au Québec, lors des dernières élections, un parti politique faire des promesses afin de séduire l'électorat. Une fois élu, les promesses ont pris le bord et le programme s'est rapidement tourné vers l'austérité. Pourtant, jamais il ne fut question de cela lors de la campagne électorale... Comment pouvons-nous encore accepter de tels états de fait?

En 2012, le gouvernement majoritaire des libéraux a tenté de s'immiscer dans l'avenir de nos étudiants. Nous savons tous la suite; les étudiants ont eu le dernier mot. Ceux qui blâmeraient les

jeunes qui ont mené ce printemps érable, rappelez-vous seulement ce que nous, qui étions jeunes à l'époque, avons fait dans les années 60. Il est normal que les jeunes réagissent et s'expriment. Après tout, n'est-ce pas de leur avenir dont il est question? Je trouve très rassurant de voir à quel point notre jeunesse est structurée et s'exprime.

J'ai l'impression que nous allons maintenant entrer dans une nouvelle ère. Une autre révolution tranquille se pointe à l'horizon, mais, sera-t-elle vraiment tranquille? Avec tout ce qui se passe actuellement dans notre pays, de plus en plus de gens, de tous âges, s'opposent fermement aux politiques et excès de pouvoir, tant fédéral que provincial. Il est temps que nous réalisons que le pouvoir du peuple possède une force inouïe. Les jeunes ont l'énergie pour initier le mouvement et les autres vont inévitablement les appuyer fortement. Il est grand temps que les choses changent. Malgré mon âge qui frise la fin de la soixantaine, j'appuie totalement les démarches que nos jeunes tentent de mettre en branle.

Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. Non seulement, l'information circule à haute vitesse, mais, également, les citoyens ne sont plus isolés. Le phénomène des médias sociaux a transformé notre société et les pouvoirs se doivent maintenant de composer avec ce fait. Nous avons eu le printemps érable en 2012. Préparez-vous maintenant un printemps exécrable... Les libéraux au Québec gouvernement en se bouchant les deux oreilles tout en ignorant les valeurs démocratiques. Comment peut-on, en 2015, agir ainsi dans une démocratie telle que la nôtre? Actuellement, à la suite de leurs fausses déclarations sur la situation financière du Québec, les libéraux s'acharnent sur les moins bien nantis, les enfants, les étudiants, les familles, les malades, les femmes, les organismes communautaires, etc.

De plus, sous prétexte de nous protéger, la gouvernance ferme les yeux sur les excès des forces policières lors des manifestations, car cela fait très bien son affaire. Comme nous ne pouvons plus compter sur nos gouvernements, appuyons de tout coeur l'expression de nos jeunes. Écoutons attentivement les messages de nos étudiants, ils sont en mesure de faire comprendre aux pouvoirs ce que signifie le mot démocratie.

## LE DEVOIR : Opinion : Présumer l'illégalité de la grève étudiante: un instant! - Texte collectif\* - Lundi 23 mars 2015



Photo: Ryan Remiorz La Presse canadienne

Samedi, plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux étudiants, ont manifesté dans les rues de Montréal pour dénoncer la politique d'austérité.

Aujourd'hui, 45 000 étudiants sont en grève pour dénoncer les politiques d'austérité du gouvernement Couillard. Mardi dernier, la Fondation 1625, qui milite contre la grève étudiante, annonçait qu'elle se préparait à riposter : les poursuites ne tarderont pas. « La grève est illégale. Il n'y a pas d'interprétations possibles, c'est écrit noir sur blanc » disait leur porte-parole. C'est faire dire beaucoup au droit là où il y a pourtant un flou juridique. Ce flou a souvent été invoqué par les opposants à la grève en 2012.

Le droit de grève étudiant, disait-on, contrairement au droit de grève des syndicats de travailleurs, n'existe pas. C'est vrai : le droit de grève étudiant n'est reconnu par aucune loi ni aucun régime juridique. C'est par convention qu'historiquement les votes de grève des associations étudiantes ont été reconnus et respectés par leurs membres et par les établissements d'enseignement. Cela ne rend pas les grèves illégales pour autant.

#### Représentativité

La Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants confère aux associations accréditées le monopole de la représentation des étudiants d'un établissement et, calquant la formule Rand, leur permet de percevoir des cotisations auprès de leurs membres. Cette loi est muette quant à l'exercice du droit de grève, mais elle vise à affirmer l'existence et la représentativité des associations étudiantes accréditées, afin qu'elles puissent mener à bien toutes leurs activités.

C'est tout au moins ce que l'on laisse entendre les discussions entourant son adoption en 1983, relatées dans les journaux des débats de l'Assemblée nationale. À l'époque, le député libéral Claude Ryan en appelait même à ce que le droit de poursuivre toute fin que « ses membres veulent démocratiquement lui donner » soit reconnu aux associations étudiantes, de manière à fermer « la porte à des injonctions et à des contestations de toutes sortes qui mettront bien plus de désordre et d'instabilité qu'elles n'apporteront de solutions ».

Voilà qui détonne de la posture adoptée par les représentants du même parti en 2012 ! Ces fragments d'archives ne tranchent pas la question de la légalité des grèves étudiantes. Toutefois, ils laissent

entendre que la loi s'imprègne d'un esprit visant à favoriser la démocratie étudiante.

### Injonctions

Ce serait donc sur les injonctions interlocutoires du printemps 2012 que se base la Fondation 1625 pour affirmer « l'illégalité claire » des grèves. Ces injonctions n'ont ni consacré l'illégalité des grèves étudiantes ni statué sur la représentativité et l'opposabilité des votes de grève. Ce sont des ordonnances provisoires, et sans une décision sur le fond du litige, elles n'ont qu'une faible valeur de précédent. Puisque la loi spéciale de mai 2012 a suspendu toutes les ordonnances prononcées, aucune décision sur le fond n'a été rendue. Depuis, aucun tribunal ne s'est prononcé sur le droit de grève étudiant.

Ainsi, lorsque ces « carrés verts » invoquent la primauté du droit pour contourner les mobilisations étudiantes, ils ne se fondent pas sur l'état du droit : ils spéculent. Ils ne sont pas motivés par le respect de la règle juridique ni celui de la liberté d'association ou de la démocratie, mais par l'idée que les étudiants ne sont rien d'autre

que des clients et qu'ainsi rien ne saurait empiéter sur les droits individuels dont ils s'estiment titulaires. Or, lorsqu'on spéculer sur ce que dit la loi, et qu'on se sert du système judiciaire comme d'une machine distributrice pour faire valoir une idéologie, on fait des actes lourds de sens et de conséquences pour l'avenir. Parce que nous sommes des citoyens, et pas seulement des « clients » de l'État et de ses diverses émanations, nous estimons important de rendre publiques nos objections.

\*Aurélie Lanctôt, étudiante en droit à l'Université McGill

Léa Pelletier-Marcotte, vice-présidente académique de l'Association des étudiants en droit de McGill

Frédéric Bérard, avocat constitutionnaliste

Mireille Beaudet, avocate, retraitée de l'enseignement du droit et de l'administration à l'Université de Montréal

Félix-Antoine Michaud, avocat

Sibel Ataogul, avocate et présidente de l'Association des juristes progressistes

[Vos réactions - 11 commentaires](#)

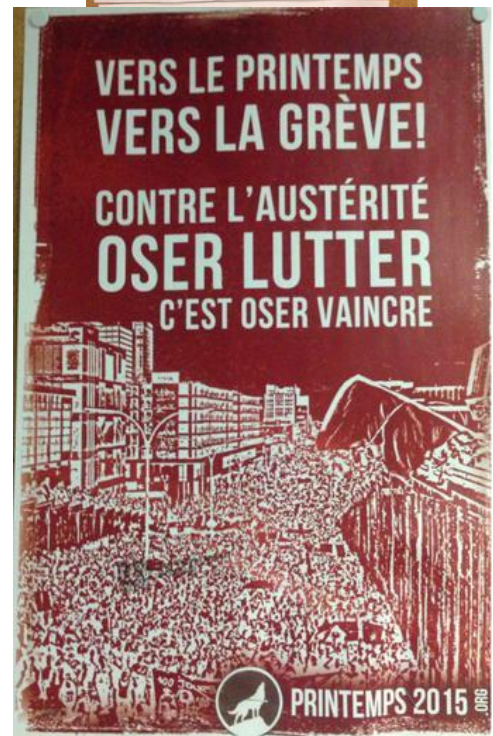
## **RADIO-CANADA : Chronique urbaine : Société : Le design au secours de la grève étudiante en 2015? - Le lundi 23 mars 2015**



Le carré rouge est devenu le symbole par excellence de la grève étudiante de 2012 Photo : Radio-Canada

**Le carré rouge, Anarchopanda et les casseroles ont marqué les esprits durant le printemps 2012. Un groupe d'étudiants de l'UQAM en design avait même fondé le collectif l'École de la montagne rouge, qui a accouché de l'expression « printemps érable », du symbole du poing et des cubes rouges géants qui dansaient sur les manifestants, entre autres.**

Quels symboles pourraient cristalliser la lutte étudiante en 2015? Hugo Lavoie a rencontré des étudiants en design de l'environnement à l'UQAM, à l'occasion de leur première réunion de grève.







Thomas Gerbet ✓ @ThomasGerbet

Quelques exemples d'affiches en faveur d'un "Printemps 2015"

#UQAM #rcmtl - 9:12 AM - 23 Mar 2015

AUDIO FIL : [Chronique urbaine d'Hugo Lavoie : Début de la grève étudiante](#)

## LA PRESSE : Chronique : Une grève bidon, par Yves Boisvert - Publié le dimanche 22 mars 2015 à 06h00

Et c'est reparti, les amis, comme en 2012! Le temps d'astiquer pancartes et chaudrons, les nostalgiques du Printemps étudiant vont reprendre la place Émilie-Gamelin et la rue.

Comme en 2012? Mais non! Bien mieux! Celle de 2012 était centrée uniquement sur l'opposition à une hausse des droits de scolarité. On a ainsi réussi à maintenir les privilèges des bourgeois, dont l'éducation supérieure est surfinancée par les impôts des familles dont les enfants ne vont pas à l'université. Un beau succès soi-disant «de gauche», qui a permis d'enfoncer un peu mieux les universités dans la dèche.

Trois ans plus tard, après des compressions, les universités sont encore plus mal prises. Les anciens combattants de l'An 12 se portent donc à sa rescousse - pourvu que les autres paient.

Sauf que vous ne trouverez pas si souvent les mots «université» ou «éducation» dans les documents des militants de l'An 15. Ce n'est qu'un des multiples enjeux, vu qu'il n'est nullement question d'augmenter les droits de scolarité.

\*\*\*

Cette fois-ci, la grève de quelques dizaines de départements et cégeps est beaucoup plus ambitieuse. Il s'agit de lutter contre l'austérité et «diverses mesures antisociales». Lesquelles? Choisissez!

Sur le site de Printemps 2015, vous verrez annoncer toute une série de manifestations qui débordent largement le cadre ennuyeux de l'éducation.

On mobilise contre la brutalité policière, l'appropriation industrielle de l'espace et même l'extractivisme.

Oui, mesdames et messieurs, des étudiants quittent leurs salles de cours pour dénoncer l'extractivisme.

Merci, les jeunes, c'est très apprécié.

Qu'est-ce donc que l'extractivisme? me demanderez-vous. Non, ce n'est pas l'état de celui qui est extrêmement activiste. C'est l'exploitation abusive des ressources naturelles.

Que vous vouliez défendre une éducation de qualité, faire la promotion de garderies gratis, gratis, gratis ou simplement donner des câlins à un caribou forestier, il y a de la place pour vous.

\*\*\*

Avec des enjeux aussi extravagants et des mandats de grève flous à souhait, il y a des sessions qui ne sont pas près de finir...

À ce mouvement des héritiers des «carrés rouges», ceux qu'on appelait les «carrés verts» répliquent par des arguments juridiques. Il est vrai qu'il n'existe aucun «droit de grève» des usagers de l'université. Légalement, impossible de nier le droit de suivre des cours à un étudiant.

La démocratie étudiante, par ailleurs, profite de la démobilisation de la majorité. À la fin d'une interminable assemblée, il ne reste en général que les plus convaincus. Tout se fait à main levée.

Tant pis pour ceux qui ne s'y rendent pas, me direz-vous. Sans doute. Mais la réalité étudiante n'est pas celle des travailleurs dans une entreprise. Ils ont des horaires souvent éclatés, ils travaillent, ils habitent loin, etc.

Sauf qu'on aura beau obtenir des injonctions, on n'ira pas tenir des cours d'anthropologie à l'UQAM sous surveillance policière...

C'est à ceux qui tiennent à leur session et à leur diplôme de se tenir debout, de se mobiliser et d'aller gagner les votes. Il y a moyen de convoquer des assemblées extraordinaires, il y a moyen de prendre des votes secrets, il y a des cégeps où le vote électronique a eu lieu. Tant qu'ils laisseront les plus militants contrôler les associations et les assemblées, ils pourront difficilement jouer aux victimes.

\*\*\*

Le plus extraordinaire dans tout ça, c'est la passivité, pour ne pas dire la peur panique, des directions d'universités et de cégeps. Incapables même de soulever un doute sur l'objet de la grève.

Non, toute grève n'est pas légitime parce que des jeunes gens sympathiques et pleins d'idéaux ont voté. Associer une grève étudiante dans un cégep à l'extractivisme et à l'industrialisation de l'espace, c'est de la connerie. Ou c'est accepter d'être manipulé par d'autres, qui veulent se servir des étudiants pour lancer un mouvement social - aux frais des étudiants.

La meilleure manière de lutter contre la destruction de l'environnement et pour une société plus juste, c'est de passer son foutu DEC, son bac, son doc, bref de finir ses études et de s'inscrire dans la société comme adulte compétent.

Mais ça, nos recteurs ont l'air gênés de le dire.